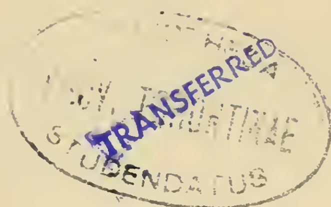

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 04340 0696




LIBRARY


TRANSFERRED
STUDENDATUS


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

GUIDE ASCÉTIQUE

IV

PARIS. — IMPRIMERIE Vve P. LAROUSSE ET Cie
19, RUE MONTPARNASSE, 19

GUIDE ASCÉTIQUE

OU

CONDUITE DE L'AME PAR LES VOIES ORDINAIRES DE LA GRACE
A LA PERFECTION CHRÉTIENNE

A L'USAGE DES DIRECTEURS SPIRITUELS

Par le P. SCARAMELLI, de la Compagnie de Jésus

SUIVI DE

LA SYNTHÈSE PARÉNÉTIQUE OU PLAN DE DEUX SERMONS POUR TOUS
LES DIMANCHES ET FÊTES DE L'ANNÉE

Extraits du Guide Ascétique, par TANGL, Supérieur
du Séminaire de Brixen

TRADUITS SUR LES TEXTES ORIGINAUX, L'UN DE L'ITALIEN, L'AUTRE DU LATIN

Par l'abbé J.-B.-E. PASCAL

SEPTIÈME ÉDITION

TOME QUATRIÈME





PARIS
LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR
13, RUE DELAMBRE, 13

1882

GUIDE ASCÉTIQUE.

QUATRIÈME TRAITÉ.

DE LA PERFECTION ESSENTIELLE AU CHRISTIANISME CONSISTANT DANS LES VERTUS THÉOLOGALES ET SPÉCIALEMENT DANS LA CHARITÉ.

INTRODUCTION AU TRAITÉ.

1. — Après trois journées de chemin, voici que nous approchons du terme de notre voyage, et ce terme de la vie chrétienne est la charité parfaite. L'éloignement des obstacles dont nous parlons dans le deuxième traité, les vertus morales parfaites qui font le sujet du troisième traité, les moyens propres à éloigner les obstacles et à faire pénétrer les vertus dans l'âme dont nous nous occupons longuement dans le premier traité, sont les voies qui conduisent à l'heureux terme du divin amour. Ayant donc, grâces au ciel, terminé ces trois traités qui sont comme les trois routes du voyage que nous faisons, nous voici arrivés enfin à parler de la charité parfaite qui est le but de la perfection chrétienne et en constitue intégralement l'essence et la substance. C'est en effet, par la charité que nous nous unissons pleinement à Dieu notre dernière fin et notre parfaite béatitude, c'est elle qui fait paisiblement reposer notre esprit dans Dieu comme dans sa sphère et l'y fixe comme dans son centre.

2. — Mais comme la perfection du chrétien consiste aussi en quelque sorte dans les deux vertus de foi et d'espérance et qu'elles nous unissent pareillement à Dieu d'une manière immédiate par le concours de l'intelligence et de la

volonté, en nous y faisant voir notre fin suprême, bien qu'elles agissent différemment, ces deux vertus sont inséparablement unies à la charité. On ne peut pas, en effet, aimer Dieu sans l'avoir connu par la foi comme parfaitement bon, et sans attendre de lui les secours nécessaires pour l'aimer. Il est donc juste que nous traitions en même temps de ces deux vertus, et cela avec d'autant plus de raison qu'elles portent le nom de vertus théologales aussi bien que la charité, et qu'elles ont Dieu pour objet immédiat de leurs actes, ce qui ne convient à aucune des vertus morales.

3. — Ainsi donc, après avoir exposé dans les traités précédents ce qui se réfère à la perfection instrumentale du chrétien, nous allons parler dans le présent traité de la perfection essentielle; laquelle, comme nous avons eu l'occasion de le répéter tant de fois avec le Docteur angélique, consiste principalement dans la charité envers Dieu et secondairement dans la charité envers le prochain. Et puisque encore la foi et l'espérance appartiennent en quelque sens, comme je l'ai dit plus haut, à la substance de notre perfection, nous débuterons par une dissertation spéculative et pratique sur ces deux vertus.

ARTICLE PREMIER.

DE LA FOI THÉOLOGALE.

CHAPITRE I.

EN QUOI CONSISTE LA VERTU THÉOLOGALE DE LA FOI.

4. — L'Apôtre des nations nous a tracé un beau portrait de la foi théologale, et si nous le considérons avec les yeux de l'esprit nous ne pouvons jamais faillir dans nos appréciations de cette vertu. *Fides est,* nous dit-il, *sperandarum substantia rerum, argumentum non apparentium.* (*Ad Hebræos* 11, 1). Le Docteur angélique reconnaît toutes les parties essentielles de la vertu de foi dans cette belle et exacte définition. Par ces paroles *la foi est la substance des choses que nous attendons*, dit le Saint,

nous devons entendre que la foi est le principe de notre espérance, parce que de cette vertu tire son origine la possession des biens infinis auxquels nous aspirons. Il est en effet manifeste qu'on ne peut espérer un bien si on n'y croit pas et qu'on ne l'obtient que quand on l'espère. *Dicitur fides esse substantia rerum sperandarum : Quia scilicet prima inchoatio rerum sperandarum in nobis est per assensum fidei, quæ virtute continet omnes res sperandas.* (2. 2. *Quæst.* 4. *art.* 1. *in corp.* 1). Par ces autres paroles que *la foi est la preuve des choses qu'on ne voit pas*, on doit entendre, dit le même saint Docteur, l'assentiment ferme par lequel la foi appuyée sur l'autorité infaillible de la parole divine s'attache aux vérités qu'elle ne voit pas. *Ipsa firma adhæsio intellectus ad veritatem fidei non apparentem vocatur hic argumentum. Unde alia littera habet, convictio, quia scilicet per auctoritatem divinam intellectus credentis convincitur ad assentiendum his quæ non videt.* C'est ainsi que saint Thomas interprète la définition que saint Augustin donne de la foi en disant : *Fides est virtus qua creduntur quæ non videntur.* (*Tract.* 40. *in Joan*). Il en est de même pour celle qu'en donne saint Jean Damascène (*Lib.* IV. *cap.* 12) : *Fides est non inquisitivus consensus.* Toutes les autres définitions données par les docteurs pour expliquer la substance de cette noble vertu, rentrent dans celle de saint Thomas. Quant à nous, puisque nous devons nous accommoder à l'intelligence de toutes les personnes qui liront ces pages, nous résumerons toutes ces definitions en termes plus clairs et les plus aisés à comprendre qu'il nous sera possible. C'est pourquoi nous disons : « La foi surnaturelle « et divine est une vertu théologale, qui élève notre âme à la « croyance très-ferme de tout ce que Dieu nous a révélé, et « qui nous fait croire tout cela par le seul motif de cette « révélation, parce que Dieu est infiniment sage et souveraine« ment infaillible. » Examinons à présent l'une après l'autre et avec attention chacune des paroles de cette définition, afin que l'esprit, même le moins cultivé, soit capable de comprendre l'essence d'une vertu si nécessaire pour mériter la qualité de chrétien.

5. — Nous avons dit que la foi est une vertu théologale, parce qu'en parlant de cette foi qui est permanente et fixée dans notre âme, soit durant le sommeil, soit pendant la veille, elle est une habitude infuse dont Dieu nous accorde la faveur simul-

tanément avec la grâce sanctifiante; elle ne se perd jamais, moins qu'on ne commette une prévarication contraire à cette même foi. Celle-ci étant donc une habitude permanente qui dispose l'âme aux actes d'une ferme croyance, on doit avec justice lui donner le nom de vertu. Nous avons dit qu'elle est une vertu théologale, parce que les actes de foi que l'on produit par cette habitude ont Dieu pour objet immédiat et ses attributs de sagesse et de véracité qui nous déterminent et nous portent à rendre à Dieu l'hommage qui lui est dû, comme étant la première et infaillible vérité.

6. — J'ai dit que cette vertu élève notre âme à la croyance des vérités révélées, parce que nous ne saurions, malgré tous les efforts de notre libre arbitre, nous rendre capables de faire un acte de foi divine, mais qu'il nous faut absolument des secours surnaturels, par lesquels la grâce de Dieu illuminant notre âme, inclinant notre volonté, puisse les exciter à un acte si fort au-dessus de leur puissance naturelle. Cela est tellement vrai que les Pélagiens s'étant estimés capables de s'élever par les seules forces de la nature à un commencement de foi, ou du moins, á certains efforts ou désirs, qui par eux-mêmes pourraient rendre l'homme digne de parvenir à une foi parfaite, leur opinion fut rejetée par les SS. Pères, et notamment par saint Augustin (*De Prædest. cap.* 2), s'appuyant sur les paroles de saint Paul : *Profecto non sumus idonei credere aliquid a nobis, quasi ex nobis ; sed sufficientia nostra, qua credere incipimus, ex Deo est.* Nous ne sommes certainement pas capables, dit le saint Docteur, de croire quelque chose par nous-mêmes, mais notre capacité par laquelle nous commençons à croire nous vient de Dieu. Finalement, l'opinion des Pélagiens fut condamnée comme hérétique par plusieurs Conciles, et spécialement par ceux d'Orange et de Trente.

7. — J'ai dit que cette vertu de foi élève notre esprit à la croyance de tout ce que Dieu a révélé. Arrêtons-nous un peu sur ce point, et pour bien comprendre ce que je dis et ce que je dirai ci-après, distinguons avec les théologiens les preuves de crédibilité des motifs mêmes de la foi. Les preuves ou arguments de la crédibilité, sont certaines raisons qui démontrent avec une évidence morale que les dogmes de la sainte Église, qu'on nous propose de croire, sont révélés de Dieu, et que conséquemment on doit y accorder toute croyance. Mais ces raisons ne

suffisent pas pour faire un acte de foi, parce que je puis bien être, par exemple, convaincu que certaines vérités ont été révélées de Dieu, mais ensuite aveuglé par mes passions, je puis aussi bien ne pas y croire, comme cela arrive tant de fois aux hérétiques qui sont convaincus de la vérité de quelque dogme catholique, mais qui soit par intérêt, soit par orgueil, soit en considération de quelque avantage personnel, n'y attachent par leur croyance. Ainsi donc, quand je veux croire actuellement et faire un acte de foi théologale pour adhérer aux vérités catholiques, qu'indépendamment des preuves susdites, j'ai reconnu dignes de ma croyance, j'ai besoin de tirer cette conviction des motifs qui sont propres à la vertu de foi, comme je vais le prouver en peu de mots.

8. — Je veux pourtant d'abord exposer les preuves ou arguments qui nous montrent, comme révélées de Dieu, les vérités que nous propose la sainte Église, et qui nous en démontrent évidemment la crédibilité. Ces preuves sont au nombre de sept, et leur symbole figuratif se trouve dans les sept sceaux dont saint Jean fait mention dans son Apocalypse (*Cap.* 5). La première preuve se tire des prophéties. Pour prévoir les choses futures qui dépendent de la volonté de Dieu et de celle des hommes, pour les prédire plusieurs années avant leur réalisation, il ne faut rien moins qu'une puissance divine. Eh! bien, nous trouvons dans les saintes Écritures, prévus et prédits par les prophètes, les événements de la vie et de la passion du Rédempteur, jusqu'à leurs circonstances les plus intimes et les plus minutieuses. Ce fut donc Dieu qui les leur manifesta, et c'est par leur bouche qu'il daigna parler quand ils prophétisaient. Mais, s'il est prouvé que Dieu a parlé, il faut bien convenir aussi, que la foi pour laquelle il a voulu ainsi s'exprimer est solidement fondée sur la vérité. La deuxième preuve se tire de la sainteté de la loi chrétienne dans les préceptes qu'elle impose, dans les moyens qu'elle prescrit pour les accomplir, et par les saints et salutaires effets qu'elle produit dans ceux qui l'observent. Comme Dieu est la source d'où découle toute sainteté, il ne peut résulter de lui qu'une loi, qui, de toutes parts, ne respire que la justice et la sainteté. Il suffirait d'un seul Saint dont on étudierait la vie pour se convaincre combien sont saintes la foi et la loi dont il a fait profession. Quelle preuve puissante sortira donc de l'examen que l'on fera

de la vie de tant de Saints, quelque rigoureux qu'on le suppose, en faveur de l'observation de cette loi et de la croyance catholique ? La troisième preuve se prend de la science et de la sagesse éminentes que l'on admire dans les docteurs de la sainte Église, qui ont trouvé les dogmes catholiques d'autant plus solidement fondés, qu'ils en ont sondé avec plus de profondeur les bases. C'est bien le contraire des autres sectes religieuses, dont les fondateurs étaient d'autant moins croyants, qu'ils en connaissaient la fausseté, et qui les ont propagées dans des intentions humaines et des fins perverses.

9. — La quatrième preuve se puise dans la propagation merveilleuse de la foi chrétienne, qui ne pouvait s'établir qu'en ruinant l'idolâtrie si grandement répandue et enracinée dans toutes les parties du monde, et qu'en fondant une croyance si contraire aux penchants déréglés des sens, si opposée aux instincts de la nature corrompue. Et ce qui prouve encore plus évidemment l'œuvre du bras de Dieu, c'est que cette doctrine a été promulguée par de pauvres pêcheurs, ignorants, haïs et persécutés de tout le monde, malgré les contradictions des philosophes, la répugnance des hommes d'état, et la guerre implacable que leur faisaient tous les souverains. Le cinquième argument se tire des miracles que Dieu seul peut faire. Or, il s'en est opéré d'innombrables en tout temps et en tout lieu, par des personnes vertueuses et irréprochables, en témoignage de la sainteté de notre foi. On ne peut donc s'empêcher de reconnaître qu'ils furent de grands amis de Dieu, ces hommes dont Dieu s'est servi tant de fois pour déroger aux lois les plus inviolables de la nature, et que cette foi émanait bien certainement de Dieu en faveur de laquelle s'opéraient des prodiges si étonnants. Sixième preuve : Les martyrs dont le nombre est incalculable, et parmi eux tant de personnages illustres par leur naissance et par leur dignité, dans l'âge tendre, dans la vieillesse, dans le sexe faible, dans les personnes d'un tempérament délicat et élevées au sein de la mollesse. Mais ce qui ajoute encore une nouvelle force à cette preuve, ce sont et l'allégresse avec laquelle ces martyrs supportaient les plus effroyables tortures, et les sentiments d'un vif amour pour Dieu et pour le prochain qui les leur faisaient endurer. Nouvelle preuve encore ajoutée aux premières et plus puissante qu'elles, ce sont les prodiges qui ont éclaté dans leur martyre, et l'on a

vu de ces héros chrétiens jetés dans des fournaises ardentes, dans des chaudières d'huile bouillante et de poix fondue rester impassibles dans ces ardeurs d'un feu dévorant. On en a vu, qui, exposés dans les arènes pour y être dévorés par les bêtes féroces, ne recevoir aucune morsure et sortir intacts de leurs griffes. Mais ce qui donne un plus grand éclat à ces miracles, c'est de voir que des tourments si atroces, au lieu d'effrayer les idolâtres et les éloigner de la foi chrétienne, les déterminaient au contraire bien souvent à l'embrasser, au prix de l ur sang et de leur vie. Le septième argument se tire de la durée constante de cette foi, qui, au milieu de si nombreuses attaques de ses ennemis du dehors, et de ses déserteurs dans son propre sein, ne s'est aucunement ébranlée et n'a subi aucune altération. Au milieu de tant de contradictions, de tant de chocs, de tant de fluctuations, cette foi est toujours restée la même dans ses dogmes, dans ses lois, dans ses rites. C'est le propre des choses humaines d'aller toujours en déclinant. Les empires périssent, les monarchies s'écroulent, les états sont sous le coup d'une décadence et tombent par la suite des temps. Les fausses sectes à leur tour, les hérésies disparaissent insensiblement, elles perdent leur croyance, elles perdent leurs sectateurs, et il ne reste d'elles que le souvenir néfaste de leurs abominables erreurs. C'est ainsi que le paganisme lui-même, qui s'asseyait triomphant sur les trônes des rois, des empereurs, des monarques, a aujourd'hui complètement disparu. Il n'en est pas ainsi de la religion chrétienne, qui après tant de siècles, est toujours la même et telle qu'on la vit dans son berceau, et cette constante immutabilité démontre qu'elle est l'œuvre d'un Dieu immuable, et qui ne co naît point de changement.

10. — Tous ces arguments sont si clairs et si évidents, qu'un seul pourrait convaincre l'intelligence la plus rebelle, et forcer de reconnaître que les lois, dont la religion nous prescrit d'observer les préceptes, émanent de Dieu, et que les vérités qu'elle enseigne ont été par lui révélées. Quelle puissante force devront donc avoir à plus jus'e titre tous ces arguments réunis pour persuader avec une pleine certitude notre intelligence ! Saint Jean Damascène, qui était né au sein du Judaïsme, en se livrant tout seul à l'examen de ces preuves si convaincantes, parvint à connaît[illegible] aucun secours étranger que notre foi

est la seule vraie et que les vérités qu'elle nous enseigne ne peuvent qu'être divines. Il l'embrassa avec une si grande ardeur qu'il devint tout d'un coup cet illustre Saint que nous honorons sur nos autels.

11. — Avec tout cela, ces arguments ou marques de crédibilité, bien qu'ayant pour base la certitude et l'évidence, ne fournissent pas un motif suffisant pour former un acte de foi théologale, mais ils sont uniquement une disposition à un acte de cette nature, parce qu'ils ne démontrent autre chose que la vérité de la religion catholique et que les dogmes de cette foi ont été révélés de Dieu, c'est ce qui fait qu'on doit les croire. Mais parce que je crois qu'on doit adhérer à la croyance de ces vérités, je ne fais pas pour cela un acte de foi, mais seulement un acte qui prépare mon esprit à former un acte de foi sur ces vérités. L'acte de foi divine consiste en ce que la personne, après avoir formé sa conviction, d'après les solides preuves que lui fournissent les arguments plus haut exposés, savoir que les dogmes de la sainte Église ont été révélés de Dieu, y adhère par un motif unique et le voici : C'est qu'un Dieu, infiniment sage les a révélés, et que ce Dieu ne peut pas se tromper dans ses pensées; ensuite que ce Dieu est infiniment et souverainement véridique et qu'il ne peut pas tromper dans ses paroles. Cela se fait par le commandement de la volonté qui enjoint efficacement à l'intellect de donner un assentiment ferme à ces mêmes vérités catholiques, pour rendre hommage à la souveraine sagesse, à l'infinie véracité de Dièu qui a daigné nous les faire connaître.

12. — Les démons eux-mêmes, dit l'apôtre saint Jacques, croient et tremblent : *Dæmones credunt et contremiscunt.* (*Jacob.* 5, 9). Et pourtant ces esprits rebelles, malgré leur croyance, ne font point des actes de foi théologale, parce que, comme dit saint Thomas, ils ne croient point par un effet de leur libre arbitre à la parole d'un Dieu sage et infaillible, qui ne peut ni tromper ni se tromper, mais parce qu'ils croient par des signes certains qui leur prouvent manifestement que la doctrine de l'Église émane de Dieu. *Vident enim multa manifesta indicia, ex quibus percipiunt doctrinam Ecclesiæ a Deo esse.* (2. 2, *Quæst.* 5, *art.* 3, *in corp.*). C'est pourquoi, dit le Saint, leur foi n'est pas un acte de leur volonté pour rendre hommage à la première, à l'infaillible vérité, pour lui rendre, dis-je, un hommage digne d'éloges, mais parce que pour eux c'est

une pure nécessité de leur intelligence qui est forcée de croire à cause de l'évidence des preuves et des signes irrécusables de la vérité. *Dæmonum fides est quodammodo coacta ex signo cum evidentia: et ideo non pertinet ad laudem voluntatis ipsorum, quod credunt.* (*In respons. ad* 1). Cette évidence, continue le saint Docteur, n'est pas un don de la grâce qui les rende humblement soumis et dociles à la religion divine, mais c'est une contrainte que l'évidence naturelle exerce sur leur intelligence. *Unde fides, quæ est in dæmonibus, non est donum gratiæ, sed magis coguntur ad credendum ex perspicacitate naturalis intellectus.* (*In respons. ad* 2). Concluons enfin avec l'Apôtre, que la foi est un assentiment à la vérité, non point parce qu'il est l'œuvre de la nature humaine et que les signes en sont la cause motrice, mais parce que cet assentiment est un don de Dieu, souverainement sage et véridique. *Quoniam cum accepissetis a nobis verbum auditus Dei, accepistis illud non ut verbum hominum, sed (sicut vere est) ut verbum Dei, qui operatur in vobis, qui credidistis* (I *ad Thessal.* 2, 13).

13. — Le lecteur voit donc que les preuves, plus haut par nous exposées, sont des motifs de crédibilité, mais non point des motifs de foi. Ce sont des raisons qui convainquent évidemment que la doctrine de la sainte Église a été révélée de Dieu, mais ce ne sont point des motifs qui nous déterminent à croire actuellement (selon le langage de l'école) une pareille doctrine. Les motifs qui déterminent à croire sont uniquement les révélations faites à l'Église par un Dieu très-sage et très-véridique. Ces motifs produisent dans l'acte de foi deux nobles effets. Ils le rendent d'abord plein de certitude et d'infaillibilité; car de même qu'on doit considérer comme ne pouvant tomber dans l'erreur la parole de l'être, dont la suprême sagesse ne peut errer et dont la véracité ne peut non plus être en défaut, quand il parle, de même aussi il est certain que la foi de quiconque donne son assentiment à de telles paroles est appuyée sur un fondement inébranlable. Ensuite ces motifs procurent au croyant d'insignes mérites, parce qu'en soumettant notre entendement à la parole d'un Dieu souverainement sage et véridique, nous l'honorons pour ce qu'il est essentiellement, je veux dire la vérité infaillible et nous lui faisons hommage de la plus précieuse de nos facultés, je veux dire l'intelligence, en lui sacrifiant pour lui rendre honneur et gloire notre propre juge-

ment. Et Dieu, en récompense de cette soumission, nous promet une éternelle félicité et veut que pour prix de notre foi environnée d'obscurités ici-bas, nous puissions jouir de lui dans le ciel sans aucun voile et face à face.

14. — Venons maintenant aux moyens pratiques de tout ce qui vient d'être dit. Quiconque veut donc se livrer à l'exercice des actes de foi divine, doit commencer par l'examen attentif des signes et des preuves de crédibilité, du moins si d'autres fois il n'a pas négligé de pareilles considérations, jusqu'à ce qu'il reste persuadé et convaincu que les articles proposés par l'Église ne sont point une invention des hommes, mais qu'ils émanent de Dieu; ensuite, il ne doit pas s'arrêter à croire ces articles à cause de ces raisons; par exemple, parce qu'ils ont été reconnus comme vrais par des docteurs; parce que cette croyance a été confirmée par les miracles des Saints et le témoignage des martyrs qui, pour elle, ont versé leur sang; ou encore parce qu'elle est l'objet de la foi des autres fidèles au milieu desquels on vit, car cela ne différerait pas de la croyance naturelle et forcée des démons, comme nous l'avons dit avec saint Thomas. Mais il faut aller plus loin, et il faut professer cette croyance, parce que les articles en ont été révélés à l'Église par un Dieu qui ne peut pas se tromper en ses pensées et qui, étant véridique, ne peut pas tromper dans ses paroles; puis il faut déclarer qu'en témoignage de la fermeté de sa foi à des articles aussi authentiquement révélés de Dieu, on est prêt à donner sa vie et mille vies, si cela était possible. Voilà une foi qui, selon saint Augustin, est plus estimable que tous les trésors, que tous les honneurs et que toutes les grandeurs de la terre. *Nullæ sunt majores divitiæ, nulli thesauri, nulli honores, nulla mundi hujus major substantia, quam est fides catholica.* Le saint Docteur en donne la raison : c'est qu'une foi de cette nature est le salut des pécheurs, le flambeau des aveugles, la santé des infirmes, la régénération baptismale des catéchumènes; c'est elle qui justifie les fidèles, remet en grâce les pénitents, fait arriver les justes à la perfection et couronne les martyrs. *Hæc peccatores homines salvat, cæcos illuminat, infirmos curat, catechumenos baptizat, fideles justificat, pœnitentes reparat, justos augmentat, martyres coronat.* (*Serm.* 1, *de Ver. apost.*).

15. — Il connaissait parfaitement l'immense avantage que procure à l'âme le don précieux de la foi, ce glorieux mo-

narque de France, saint Louis. (*Nic. Egidi. Petrus Mathei et Franciscus Belforesti in vita S. Aloysii reg.*). Il avait coutume de résider dans son château de Poissy, où par le saint baptême il avait reçu la sainte foi, et il disait que, dans tout son royaume, il n'existait pas de lieu où d'aussi grands honneurs lui eussent été rendus que dans cet humble et modeste village. Une fois, pendant qu'il parlait de la sorte, un de ses courtisans lui fit observer qu'il avait reçu encore de bien plus grands honneurs dans la ville de Reims, où il avait été couronné roi de France. Quant à moi, reprit le sage monarque, je crois avoir été encore plus glorifié à Poissy, qui m'a donné la foi, qu'à Reims, qui m'a donné la couronne royale.

16. — Il ne se glorifiait pas moins de posséder ce don de la foi, ce très-pieux prince de la Carinthie, nommé Hugon. (*Sabelli., lib.* III, *Æneas Silvius, cap.* 20; *Europæ, anno* 790). Ayant fait préparer un splendide festin, il invita les principaux seigneurs de ses États, tous distingués par leur illustre naissance, mais professant la religion païenne. Il ordonna ensuite qu'on choisît des hommes du peuple en égal nombre, mais tous appartenant à la religion catholique, pour prendre part à ce festin. L'heure du repas étant arrivée, ce prince fit asseoir les barons à une table plus basse et leur fit servir des mets communs et mal apprêtés; puis invita les gens du peuple à s'asseoir à sa propre table, en leur offrant des vins exquis et des viandes délicates et recherchées. Tous ces nobles chevaliers furent indignés et regardèrent cette préférence donnée aux gens du peuple comme une injure qui leur était faite et un manque d'égards à leur illustre origine. Ils ne purent s'abstenir d'en faire de vives plaintes à leur souverain. Le pieux prince leur répondit qu'ils n'avaient point à s'étonner de ce qu'il avait accordé une préférence si honorable à ces hommes du peuple; que, si par leur naissance ils ne pouvaient prétendre à la noblesse, ils étaient cependant encore plus nobles et plus estimables que les grands seigneurs, à cause de la foi qu'ils avaient reçue dans le saint baptême. Tout cela s'harmonise très-bien avec ce que dit saint Augustin, que la foi est une vertu dont on doit faire un plus grand cas que de toutes les richesses et de toutes les dignités de la terre.

17. — Il faut cependant remarquer que l'habitude ou vertu de la foi, dont nous parlons, peut aussi bien accompagner la

charité qu'elle peut s'en séparer. Dans le premier cas, la foi se nomme, dans l'école, *formata*, formée; dans le second cas elle prend le nom de *informis*, informe. Le Docteur angélique en donne la raison, en disant que la charité est une forme divine qui, unie à la foi, la perfectionne en lui donnant plus d'éclat et le complément qui lui manquait. *Caritas dicitur forma fidei, in quantum per caritatem actus fidei perficitur, et formatur.* (2. 2, *Quæst.* 4, *art.* 3). Il faut observer attentivement ici que, quand même par le péché mortel se perd la grâce de Dieu, et que par lui s'anéantissent toutes les habitudes des vertus infuses, néanmoins l'habitude de la foi et de l'espérance ne se perd pas toujours. Ces deux vertus jouissent d'un privilège particulier qui fait qu'on ne les perd que par des actes qui leur sont diamétralement opposés, tels que les péchés d'infidélité ou d'abjuration et de désespoir. Si donc, l'habitude de la foi reste unie à l'habitude de la charité et de la grâce, on la nomme *formata*, formée, c'est-à-dire revêtue d'une belle forme. Si ensuite cette habitude de foi est séparée de la charité et de la grâce, à cause d'une grave prévarication, pourvu que celle-ci ne soit point commise en matière de foi, on la nomme *informis*, difforme ou informe, parce que cette habitude de foi est dépouillée de sa forme ou beauté. On dit encore que la foi demeure vivante si elle est efficace, c'est-à-dire si l'on accomplit les préceptes imposés par les vérités que l'on croit; on la nomme morte si elle reste dans un état languissant, et si elle n'agit pas conformément à ce qui est l'objet de la croyance. Mais nous parlerons de celle-ci dans le chapitre quatrième. Pour le moment, je me borne à dire que la foi qui sauve et perfectionne l'âme est celle qu'accompagne la charité et que, par le moyen de cette vertu et de toutes les autres vertus infuses, elle opère de grandes choses dans le service de Dieu, comme dit saint Paul : *Fides quæ per caritatem operatur.* (*Ad Galat.*, 5, 6). Saint Grégoire vient confirmer cette vérité en disant que la foi véritable est celle qui pratique ce qu'elle croit. *Ille vero credit qui exercet operando quod credit.* (*In Evang. Joann.*, 29).

CHAPITRE II.

QUALITÉS DE LA VERTU DE FOI.

18. —Après avoir fait connaître l'essence de la foi théologale, il faut nécessairement s'occuper de certaines qualités sans lesquelles cette foi ne pourrait subsister; car les vertus sont comme les substances terrestres qui ne peuvent exister sans certaines qualités à elles propres, et qui sont de leur nature, ou du moins ne pourraient subsister sans elles que dans un état qui ferait violence à leur constitution physique. La première qualité de la foi est d'être simple, nous voulons dire qu'elle ne doit pas curieusement rechercher les raisons sur lesquelles se fonde son assentiment à la vérité catholique, mais qu'après avoir acquis la certitude qu'elle émane d'une révélation divine, elle doit uniquement s'appuyer sur l'autorité irréfragable de la parole de Dieu, quoique d'un autre côté les mystères qu'on doit croire soient supérieurs à la compréhension de nos faibles esprits; car, comme dit sagement saint Augustin, toute la sécurité de notre foi ne se base point sur la subtilité de notre intelligence, mais sur la simplicité de croyance à la parole d'un Dieu révélateur. *Turbam non intelligendi vivacitas, sed credendi simplicitas tutissimam reddit.* (*Contra Epist. Manich. quæ dicitur : Fundamenti, cap.* 4). Pour s'assurer scientifiquement ou même avec probabilité de la réalité d'une chose qui appartient à l'intelligence, il suffit de l'autorité de la religion naturelle ou du raisonnement, mais pour croire méritoirement, il faut une humble soumission de l'esprit à l'autorité de celui qui révèle. *Quod intelligimus aliquod, rationi debemus; quod autem credimus, auctoritati.* (*De Util. credendi contra Manich., cap.* 2). Saint Grégoire affirme la même chose, quand il dit qu'elle serait destituée de tout mérite une foi qui ne serait pas induite à croire par une révélation divine, mais seulement par la force du raisonnement humain, ou par l'expérience des sens, car alors ce ne serait plus une foi divine, mais une foi humaine. *Nec fides habet meritum, cui humana ratio præbet experimentum.* (*Homil.* 26, *in Evangel.*). Personne ne doit donc se figurer que c'est agir imprudemment et s'exposer à de justes reproches ou même à des châtiments, en

croyant en aveugle, sans comprendre rien de ce que l'on croit; mais en croyant que cela est révélé de Dieu on se met en sûreté, et que c'est dans cette manière simple de croire que consiste la vraie foi et que, par ce moyen on acquiert beaucoup de mérite. C'est ce que nous assure saint Clément d'Alexandrie : *Habet non tam veniam quam præmium ignorare quod credas.* (*Advers. gentes*).

19.—Nous trouvons dans les livres saints deux illustres exemples de cette foi simple, dans le grand patriarche Abraham. Dieu lui annonce que de son épouse Sara, parvenue à une vieillesse avancée, il aurait un fils, et bien qu'il eût déjà atteint l'âge de cent ans ou bien près, tandis que son épouse en avait quatre-vingt-dix, néanmoins, comme dit saint Paul, sans réfléchir un seul instant qu'il ne pouvait engendrer et que Sara ne pouvait concevoir, il s'inclina, en signe d'assentiment, et il crut à la parole divine. *Et non infirmatus est fide, nec consideravit corpus suum emortuum, cum jam fere centum esset annorum et emortuam vulvam Saræ; in repromissione enim Dei non hæsitavit diffidentia; sed confortatus est fide, dans gloriam Deo, plenissime sciens, quia quæcumque promisit, potens est et facere.* (*Ad Roman.* 4, 19). Voilà une foi simple.

20. — Mais les preuves que le saint patriarche donna de sa foi simple furent encore bien plus frappantes, lorsque Dieu lui ordonna d'offrir en holocauste ce même fils, dont il avait été père dans l'âge de la décrépitude; car, sans hésiter, sur la promesse que Dieu lui avait faite de multiplier par ce fils unique sa famille, et d'en faire descendre une race si nombreuse qu'elle devait égaler le nombre des étoiles du ciel et des grains de sable de la mer, il se mit aussitôt en mesure de consommer ce sacrifice. Il conduisit donc son fils sur le sommet du mont Horeb, prépara le bûcher, y plaça son cher fils unique, et saisissant son couteau, il était prêt à l'égorger, persuadé qu'en frappant ce coup il sortirait des cendres de son fils, consumé par le feu, une immense population de descendants destinés à remplir le monde. Voilà, puisqu'il faut le répéter encore, une foi simple qui ne se laisse ébranler par aucun raisonnement, qui, au contraire, s'en affermit et reste solidement assise sur l'autorité irrécusable d'un Dieu qui a parlé. Ici saint Jean Chrysostôme remarque qu'Abraham ne se livre pas à un curieux examen de ce commandement, comme le font certains chré-

tiens insensés, dans la recherche des choses divines; qu'il ne va pas examiner quel bien ou quel dommage peut résulter d'un si barbare parricide, mais qu'il croit en toute confiance, à la parole de Dieu, et que sans s'enquérir d'autre chose il obéit promptement. *Videamus justi obedientiam, et quomodo fecit, quod a Domino imperatum est, non quærens causam, sicut multi insipientes faciunt, et de his quæ a Deo fiunt, curiose quærunt, et dicunt quare hoc, quare illud? Quæ hinc, quæ illinc utilitas nascitur; sed sicut famulus diligens Dominum, quæcumque præcepit implere studens, nihil ultra percunctans.* (*Homil.* 4, *in Genes*). Heureux si nous pouvons parvenir une fois à une croyance de cette nature!

21. — La seconde qualité de la foi est d'être ferme, c'est-à-dire qu'elle ne doit chanceler ni balancer, mais qu'elle doit être stable et constante dans sa croyance. Cette qualité n'est qu'une émanation de la première. Si le chrétien ne recherche pas avec curiosité les raisons naturelles, s'il ne fixe pas son attention sur les difficultés qui peuvent se présenter sur les mystères révélés, mais s'il s'appuie entièrement sur les paroles d'un Dieu souverainement sage et véridique, il est bien difficile que sa foi n'ait point la fermeté dont nous parlons. Car enfin, de même que le fondement sur lequel il se base est inébranlable, de même aussi sa foi doit rester immobile et inaltérable. Saint Jean Chrysostôme compare la foi à un bâton solide qui soutient les pas chancelants d'un vieillard tout tremblant de faiblesse, afin qu'il ne se heurte point contre quelque obstacle et qu'il ne fasse pas une chute. De même la foi, dit-il, soutient notre esprit faible, le corrobore, le tient ferme dans sa croyance, afin qu'il ne tombe pas dans des doutes, dans des hésitations blâmables. *Sicut enim membra tremula, et senectute languida, baculo tuto deducente, labi et cadere non permittuntur; sic etiam animam nostram incertis ratiocinationibus circumactam, fides quovis baculo tutius sustentans, suaque vi reficiens summopere firmat.* (*Homil. de Verb. Apos. Habentes eumdem spiritum fidei, etc.*) Le même saint Docteur compare aussi la foi à une lumière qui éclaire l'âme renfermée dans un corps comme dans une obscure habitation, au milieu des ténèbres de ses pensées chancelantes et troublées, et ne lui permet pas de tomber dans quelque doute coupable. *Non sinit subverti, infirmas cogitationes corrigens præstantia suæ virtutis, et cali-*

ginem illam dispellens, animamque velut in tenebroso domicilio, inter tumultuantes cogitationes sedentem suo lumine illustrans. (*Eadem Homil*). Ceci s'accorde admirablement avec ce que dit le prince des Apôtres, qui compare la parole de Dieu à un flambeau placé dans un lieu ténébreux, lequel sert de phare pour marcher, en toute sûreté, sans broncher. De même, au milieu des ténèbres de notre esprit, la parole divine nous sert de flambeau qui nous fait marcher avec assurance dans le chemin de la vérité et raffermit notre intelligence, en sorte qu'en fixant nos regards sur cette lumière, nous ne pouvons jamais chanceler dans cette voie, ni jamais tomber dans quelque déplorable infidélité. *Habemus firmiorem propheticum sermonem, cui benefacitis attendentes, tanquam lucernæ lucenti in caliginoso loco.* (1 *Petri. cap.* 1, 19.)

22. — Ne soyons donc jamais, reprend ici saint Bernard, ne soyons donc jamais en balance et en suspens en matière de foi. Tout ce qu'elle nous enseigne est fondé sur une vérité constante et solide, elle est consacrée par les divins oracles, qui sont infaillibles. Donc, notre assentiment à cette croyance doit être ferme, stable et constant. *Absit ut putemus in fide, vel in spe nostra aliquid, ut is putat, dubia æstimatione pendulum, ut non magis totum, quod in ea est, certa, et solida veritate subnixum, oraculis et miraculis divinitus persuasum, stabilitum, et consecratum.* (*Ep.* 90, *ad Innocent. papam*). Avez-vous compris, dit ce suave Docteur à l'hérétique qu'il combat dans cet endroit, avez-vous compris ce que saint Paul vous dit en parlant de la foi? Avez-vous entendu qu'il la nomme la substance des choses qu'on doit croire? Ce terme de substance exprime un fait certain et fixe qui n'admet ni discussion ni dispute. Cette qualification de la foi ne vous permet pas de vous perdre dans de vaines opinions, mais elle requiert un consentement ferme. La foi n'est pas une opinion probable, mais une certitude infaillible. *Audis substantiam? Non licet tibi in fide putare, vel disputare pro libito, non huc illucque vagari per inania opinionum per devia errorum. Substantiæ nomine aliquid tibi certum, fixumque præfigitur. Certis clauderis finibus, certis limitibus coarctaris; non enim fides existimatio, sed certitudo.* (*Eadem epist.*).

23. — Saint Louis, roi de France, conserva jusqu'à sa mort cette foi ferme et inébranlable. (*Ber Rosignoli de discip. Chr. relig. lib.* III, *cap.* 4). Après avoir reçu le saint Viatique, lorsqu'il

était sur le point de mourir, le prêtre lui ayant demandé s'il croyait que, dans cette hostie de petite dimension, résidât le Fils de Dieu; il recueillit le peu de forces qui lui restaient encore et répondit avec un ton de voix assuré et une sainte animation : Je le crois avec autant d'assurance que si je le voyais en ce moment comme le virent ses Apôtres, montant majestueusement au ciel. Mais si l'on désire avoir un exemple de foi plus héroïque encore, on n'a qu'à lire l'épître de saint Paul aux Romains. *Certus sum quia neque mors, neque vita neque Angeli, neque principatus, neque virtutes, neque instantia, neque futura, neque fortitudo, neque altitudo, neque profundum, neque creatura aliqua poterit nos separare a caritate Dei, quœ est in Christo Jesu.* Je suis certain, dit l'Apôtre, qu'il n'est ni au ciel, ni sur la terre aucune chose qui puisse me séparer de l'amour de Jésus-Christ. Saint Jérôme, réfléchissant sur ces paroles, demande d'où pouvait naître dans saint Paul la certitude d'être à jamais uni à Jésus, et il répond que cela provenait de la fermeté de sa foi. *Unde enim certus erat, nisi ex fidei firmitate?* (*In cap.* 1, *Epist. ad Gal.*).

24. — La troisième qualité de la foi est d'être pleine de force dans les peines de tout genre et dans toute sorte de tourments, et de les subir plutôt que de dévier d'un seul point de sa croyance à la vérité divine. Cette qualité n'est qu'une suite de la précédente, car celui qui est ferme reste toujours bien établi dans sa foi, et, semblable à un rocher, qui a ses racines au fond de la mer, il ne s'ébranle pas au choc des tentations, et résiste aux flots des persécutions. *Resistite fortes in fide*, dit saint Pierre. Tenez-vous fermes dans la foi, pour résister aux assauts du lion infernal. Cette fermeté dans la foi était universelle chez les chrétiens de la primitive Église, car il s'en trouvait à peine quelques-uns parmi eux qui ne fussent pas déterminés à souffrir toute sorte de supplices et d'ignominies, tout genre de mort, la plus cruelle, plutôt que de faillir dans leur foi aux vérités catholiques de la sainte Église. L'historien Nicéphore rapporte que, dans la persécution suscitée par Dioclétien, vingt mille chrétiens renfermés dans un temple décidèrent unanimement qu'ils se laisseraient brûler vifs plutôt que d'abandonner leur foi. *Diocletiani tempore, cum natalis dies Christi festus adesset viginti millia Christianorum in templo a tyranno igne conflagrari maluerunt quam a christianœ fidei veritate deflectere.*

(*Hist. ecclesiastica lib.* VII, *cap.* 6). Lactance va jusqu'à dire que, parmi les chrétiens répandus de son temps dans le monde entier, il n'y en avait pas un seul qui ne fût déterminé à mourir pour sa foi. *Cum ab ortu solis, usque ad occasum lex divina suscepta est, et omnis sexus, et gens, et regio, unitis et paribus animis Deo serviant, eadem est patientia, idem contemptus mortis, intelligere debuerant aliquid in ea esse rationis, quod non sine causa usque ad mortem defendebatur.* (*Id.* 5, *cap.* 13).

25. — Cette force de croyance tire son origine de plusieurs causes. Premièrement, de l'accroissement considérable que procure à la foi l'exercice des actes qui lui sont propres. Deuxièmement, du sacrement de confirmation dans lequel, par la vertu des mérites de Jésus-Christ, l'âme reçoit une force invincible pour résister aux attaques les plus violentes qui tendent à chasser la foi d'un cœur chrétien. Troisièmement, de la grâce gratuitement conférée *gratis data*, dont parle l'Apôtre en disant: *Datur alteri fides in eodem spiritu*. (I *Ad Corinth.* 12. 9). Cette grâce, selon saint Thomas, n'est autre chose qu'une grande constance et une robuste fermeté à croire. *Est constantia quædam, et robur in credendo.* (2. 2, *Quæst.* 5, *art.* 4, *ad* 2). Il est vrai que dans les temps présents, comme il n y a plus de persécutions suscitées par les tyrans païens, nous ne pouvons point professer notre foi revêtue d'une aussi invincible force, dans les amphithéâtres, au milieu des bêtes féroces, dans les chaudières bouillantes, sur les chevalets, à travers des coups de fouet, et sur les échafauds, sous les haches et les glaives. Nous pouvons cependant prouver combien cette foi est douée de force dans les maladies, dans les infirmités, au sein des persécutions que nous suscitent les calomnies, et au milieu des tentations et des angoisses de toute sorte. Nous pouvons déployer cette fermeté dans les pertes de la fortune, de l'honneur, de la santé, de nos parents les plus chers, ainsi que de nos plus tendres amis. Ces tribulations sont en effet une sorte de martyre dont l'acerbité est moins poignante, mais dont la durée est aussi plus longue. *Acerbitate quidem mitius, sed diuturnitate molestius.* Si, en de semblables conjonctures, avec la foi aux biens éternels que nous attendons dans une vie meilleure, avec une sainte conformité aux souffrances que Jésus-Christ a bien voulu endurer pour nous, la constance à supporter tous nos maux ne nous abandonne pas, nous pourrons être considérés comme rem-

plis de force dans notre foi, aussi bien que les martyrs; nous pourrons être mis au nombre de ces athlètes invincibles, et être inscrits aux mêmes diptiques que ces fidèles prosélytes du divin Rédempteur.

26. — Je joins à ces qualités de la foi une autre propriété que je n'ose pas cependant lui assigner sous ce point de vue, parce que la foi peut facilement exister dans sa substance sans cette propriété, qui néanmoins l'embellit et la pare d'un lustre particulier. Je veux parler d'une certaine allégresse qu'on éprouve en croyant. C'est à ceci que fait allusion l'Apôtre dans le texte où il parle de la joie avec laquelle les premiers chrétiens souffraient la spoliation de leurs biens. *Vinctis compassi estis, et rapinam bonorum vestrorum cum gaudio suscepistis, cognoscentes vos meliorem, et permanentem substantiam.* (*Ad Hebr.* 10, 34). Cette joie était l'effet d'une foi vive que les premiers chrétiens nourrissaient dans leur cœur pour les biens éternels et les trésors impérissables du ciel, et c'est de cette ardente foi que provenait leur allégresse au moment où on leur ravissait les biens terrestres. Le même Apôtre parle de cette joie dans sa lettre aux Philippiens. *Manebo et permanebo ad projectum vestrum, et gaudium fidei.* (*Ad Philipp.* 1, 25). Je resterai, leur dit-il, et volontiers je séjournerai au milieu de vous pour votre avantage et pour la joie que vous cause votre foi. C'est de cette joie à croire les vérités surnaturelles et divines que naissait cette allégresse dont les martyrs ont fait preuve au milieu des tortures les plus atroces, ce contentement que tant de fois éprouvaient les âmes saintes au milieu de leurs plus graves tribulations. C'est bien ce qui se vérifia dans le grand Moyse qui était plus joyeux des mépris dont le couvrait sa qualité de chef d'un peuple exposé aux injures et aux afflictions, que s'il avait été considéré comme le fils d'une princesse, fille de Pharaon, et s'il eût reçu les honneurs qu'on décerne à des princes issus d'une race royale. *Moyses grandis factus negavit se esse filium filiæ Pharaonis, magis eligens affligi cum populo Dei, quam temporalis peccati habere jucunditatem.* (*Ad Hebr.* 11, 24, 25). Mais on ne peut parvenir à une foi si pleine de joie, de jubilation et de douceur, si Dieu ne daigne y concourir par une lumière toute particulière avec laquelle il dissipe l'obscurité de cette foi et nous mette sous les yeux dès ce bas monde les délices dont on doit jouir dans

une autre vie. Heureux celui à qui le Seigneur concède une aussi précieuse faveur, car avec elle il fera de très-grands progrès dans la vie spirituelle.

CHAPITRE III.

ON Y FAIT COMPRENDRE COMBIEN LA FOI EST NÉCESSAIRE AU SALUT ET A LA PERFECTION DU CHRÉTIEN.

27. — Les saintes Écritures parlent d'une manière si expresse de la nécessité de la foi pour opérer le salut, et principalement pour arriver à la perfection, qu'il est impossible d'en douter à moins qu'on ne possède pas cette vertu. *Qui crediderit, et baptizatus fuerit, salvus erit; qui vero non crediderit, condemnabitur.* (*Marci.* 16, 16). Quiconque croira, dit Notre Seigneur, et unira à sa croyance le saint baptême, sera sauvé; mais quiconque ne croira pas, qu'il soit baptisé ou ne le soit pas, sera éternellement réprouvé. *Sine fide autem impossibile est placere Deo. Credere autem oportet accedentem ad Deum, quia est, et inquirentibus se remunerator sit.* (*Ad Hebr.* 11, 6). Il est impossible sans la foi, d'être agréable au Seigneur et de trouver grâce à ses yeux; car quiconque veut s'approcher de lui, doit nécessairement croire à son être incréé, indépendant, infaillible, incompréhensible; et il doit croire encore aux biens immenses par lesquels il récompense ceux qui le servent fidèlement. C'est ce qu'enseigne l'Apôtre des nations.

28. — Saint Augustin conclut avec raison de ces paroles, que la foi est le premier principe de notre salut. *Fides est humanæ salutis initium.* (*De temp. sermone* 38). Il en donne cette raison : c'est que personne sans la foi ne peut parvenir à être fils de Dieu le Père, nul ne peut sans elle recevoir la grâce sanctifiante en cette vie, ni le bonheur éternel dans l'autre. *Sine hac nemo ad filiorum Dei consortium potest pervenire, quia sine ipsa nec in hoc seculo quisquam justificationis consequitur gratiam, nec in futura vita possidebit æternam.* On déduit de ces paroles que si la foi est le principe de notre salut éternel, elle doit en être aussi le fondement et comme la racine d'où germent tous les fruits de nos bonnes œuvres. C'est encore ici le sentiment de saint Augustin qui s'exprime ainsi : Il ne saurait exister de grande œuvre qui ne prenne pas de la foi sa première origine. Je vois une

belle édification d'œuvres spirituelles, mais j'y vois aussi la foi qui leur sert de fondement. Je contemple les superbes fruits de ces bonnes œuvres, mais je vois dans leur intérieur la racine de la foi de laquelle sortent ces germes fructifiants. *Magnum opus, sed ex fide. Laudo superædificationem operis, sed video fundamentum fidei. Laudo fructum boni operis, sed in fide cognosco radicem.* (*In Præf. Psalm.* 31).

29. — On peut objecter à ceci ce que j'ai dit avec le même saint Augustin et d'autres SS. Pères dans le deuxième Traité du dernier chapitre de l'article onzième, que l'humilité est le premier fondement de la vie spirituelle. Comment donc le même Saint peut-il dire maintenant que la foi est ce premier fondement? Le Docteur angélique répond très-à-propos à cette objection. L'édifice de la vie chrétienne n'est pas comme le bâtiment matériel de nos demeures qui repose sur un fondement unique. Ce saint édifice peut avoir plusieurs fondements, et chacun d'eux peut être le premier, mais dans un sens différent. Dans l'édifice de la vie spirituelle on peut donner le nom de pierre fondamentale à la vertu qui écarte les obstacles qui nous empêchent d'aller à Dieu. En ce sens l'humilité est cette première pierre fondamentale en tant qu'elle expulse de nos âmes l'orgueil dont Dieu est l'ennemi déclaré, plus que la lumière n'est opposée aux ténèbres, et le jour à la nuit. *Dicendum, quod sicut ordinata virtutum congregatio per quamdam similitudinem ædificio comparatur, ita etiam illud quod est primum in acquisitione virtutum, fundamento comparetur, quod primo in ædificio conjicitur. Virtutes autem vere infunduntur à Deo. Verum primum in acquisitione virtutum potest accipi dupliciter. Uno modo per modum removentis prohibens, et sic humilitas primum locum tenet, in quantum scilicet expellit superbiam, cui Deus resistit.* (2. 2. *Quæst.* 161. *art.* 6. *ad.* 2). On peut encore appeler première pierre de cet édifice spirituel la vertu par laquelle nous nous approchons de Dieu, et en ce sens, le premier fondement est la foi, puisque c'est elle qui, selon saint Paul, nous donne le premier accès auprès de Dieu. C'est pourquoi, dans un sens plus noble, la foi s'appelle plutôt que l'humilité le premier fondement, puisque c'est par cette dernière que nous allons à Dieu, après avoir écarté les obstacles, mais c'est par le moyen de la foi que nous faisons notre premier pas et sans intermédiaire vers notre souverain bien. *Alio modo est aliquid primum in vir*

tutibus directe, per quod scilicet primum ad Deum acceditur. Primus autem accessus ad Deum est per fidem, secundum illud ad Hebr. 11. : Accedentem ad Deum, oportet credere, et secundum hoc fides ponitur fundamentum nobiliori modo, quam humilitas.

30. — Toute personne donc qui veut entrer dans la vie spirituelle, doit bien se garder d'une telle entreprise si elle n'est pas bien affermie dans la foi, car elle agirait comme celui qui voudrait édifier un somptueux palais sans avoir, premièrement, jeté de solides fondements. Lorsqu'ensuite elle a heureusement conduit à la perfection la plus haute son édifice spirituel, elle doit se raffermir de plus en plus sur ce fondement de la foi, sans cela tout s'écroulerait et toute son œuvre de spiritualité subirait une épouvantable ruine. C'est ce qui arriva à Origène, non moins célèbre par son savoir que par sa chute. Qui fut plus saint, qui fut plus savant que lui? Fils d'un père martyr, père spirituel de martyrs, lui-même si avide du martyre, que sa mère fut plus d'une fois obligée de lui dérober ses vêtements et de les cacher, afin qu'il n'allât point se mettre entre les mains des tyrans et se jeter au milieu des glaives des bourreaux pour être égorgé comme un chrétien plein de zèle pour la sainte foi, si pur, si intègre de mœurs qu'il ressemblait à un ange dans un corps mortel, si adonné à la contemplation qu'il paraissait un solitaire sorti des déserts de la Thébaïde, si plein de zèle apostolique qu'il propagea la loi de Jésus-Christ dans plusieurs provinces, si plein de sagesse céleste que plusieurs écrivains ne pouvaient parvenir à transcrire, quand il dictait, ses conceptions si élevées et qui semblaient inspirées. Et pourtant après avoir élevé à une si grande hauteur l'édifice de sa perfection, il fit un chute si subite, que peut-être son salut éternel en fut totalement compromis, et cela, parce que le fondement de sa foi n'était pas solide. Et c'est pour cela que saint Augustin déjà cité, a dit avec raison : *Domus Dei credendo fundatur, sperando erigitur, diligendo perficitur.* (*Verb. Apost. Serm.* 20. *cap.* 1). La maison qu'habite le Seigneur au fond de notre âme se base sur la foi, s'élève sur l'espérance, et se perfectionne par l'amour. C'est pourquoi si la foi vient à manquer, tout tombe en ruine.

31. — Il avait donc grandement raison, l'abbé Agathon, de détester avec une horreur si profonde tout ce qui ressemblait à

l'incrédulité, étant d'ailleurs habitué à souffrir patiemment toute autre imputation calomnieuse. (*Ex lib. sentent. PP. cap.* 20). On lit dans les vies des Pères du désert, que la renommée de la grande humilité de cet anachorète s'étant répandue dans les diverses parties de ces vastes solitudes, les autres cénobites voulaient le mettre à l'épreuve pour s'assurer de la vérité. Ils allèrent donc lui rendre visite et l'accablèrent de toutes sortes d'injures et de blâme. Quel est ce genre de vie que vous menez, Agathon? On s'entretient partout de l'orgueil insupportable qui vous fait mépriser tout le monde et vous empêche d'accorder votre estime à qui que ce soit. Qui plus est même, vous dites du mal tantôt de l'un tantôt de l'autre. Le bruit le plus répandu, est que votre vie est celle d'un fornicateur, d'un impudique et que vous déchirez tous les autres pour dissimuler ce que vous êtes en effet. Pendant qu'on l'outrageait par toutes ces calomnieuses invectives, Agathon se contentait de dire: C'est vrai, mes chers frères, je suis plein de défauts et d'iniquités, et se mettant à genoux à leurs pieds il conjurait ses accusateurs de prier pour lui, afin qu'il pût obtenir le pardon de tous ses crimes. Les moines, voyant que tous leurs efforts pour ébranler son humilité et pour la ruiner étaient complètement insuffisants, s'avisèrent de l'attaquer d'un autre côté. Le bruit s'est répandu, lui dirent-ils, que vous n'avez plus la foi, que vous êtes devenu hérétique. En entendant ses accusateurs, Agathon se relève en disant d'un ton assuré : Pour ceci il n'y a rien de vrai, je n'ai pas commis ce crime. Dieu me préserve d'un si énorme péché. Les moines, frappés d'étonnement, lui demandèrent pourquoi ayant souffert qu'on lui imputât les autres défauts si graves, il s'était si vivement ému quand on l'avait accusé d'avoir perdu la foi et d'être tombé dans l'hérésie. Agathon répondit : C'est parce que le manque de foi sépare une âme de son Dieu et que lui enlevant le fondement de sa croyance il la met dans l'impossibilité de retourner à lui, tandis que les autres péchés ne lui enlèvent pas tout espoir de retour. C'est pourquoi je ne puis pas supporter qu'on se figure que je me suis rendu coupable d'un crime aussi énorme.

32. — Mais si sans la foi on ne peut parvenir à sauver son âme, on le pourra bien moins si l'on aspire à la perfection ; parce que dans le chemin de la perfection on rencontre à chaque pas de très-grandes difficultés qu'on ne peut surmonter que par une connais-

sance bien exacte et bien profonde de la bonté de Dieu et de ses attributs, qui le rendent si digne de nos hommages et de notre service, difficulté dont on ne peut être en même temps victorieux sans une ferme foi aux biens éternels, sans un goût intelligent qui nous fait savourer ce qu'il y a d'aimable et de beau dans les vertus chrétiennes. D'autre part, ces connaissances efficaces en spéculation et en pratique, qui ont pour objet les biens surnaturels, ne se puisent que dans une foi vive, comme le dit Isaïe, selon la version des Septante : *Nisi credideritis, non intelligetis* (*Is.* 7, 9). Si vous n'avez pas la foi, vous n'arriverez jamais à comprendre les choses divines, parce que la foi est comme l'œil qui procure à notre âme une pénétrante intelligence des vérités célestes, ainsi que l'explique en cet endroit saint Cyrille de Jérusalem (*Catech.* 5). *Oculus illuminans omnem conscientiam est fides et intelligentiam efficiens : dixit enim propheta : Nisi credideritis, non intelligetis.* Ceci s'accorde avec ce que dit saint Augustin : *Intellectui fides viam aperit, infidelitas claudit.* (*In Sententiis, sentent.* 128). La foi ouvre l'intelligence aux choses surnaturelles, et le manque de foi la lui dérobe. Il faut donc pour obtenir ces lumières intellectuelles si nécessaires pour aplanir les obstacles qui se rencontrent chaque jour dans la voie de la perfection, il faut, dis-je, que notre esprit soit enrichi du trésor d'une foi vive et ardente.

33. — Dans son exposition du symbole, Rufin s'efforce de démontrer par des raisons naturelles cette importante vérité, en disant qu'on n'arrive à l'intelligence des choses divines que par le moyen d'une forte croyance et d'une vive foi. Il prouve par une comparaison très-juste qu'on n'entreprend jamais quelque chose sans une persuasion quelconque qu'une telle entreprise sera accompagnée de succès. Il en déduit que sans une croyance bien assise on pourra beaucoup moins arriver à la connaissance de Dieu et de ses perfections infinies. *Ut intelligentiæ tibi aditus patescat, recte primo omnium te credere profiteris. Quia neque navim quis ingreditur, et liquido ac profundo vitam committit elemento, nisi prius se credat posse salvari. Nec agricola semina sulcis obruit et pro frugibus spargit in terra, nisi crediderit venturos imbres, affuturum quoque solis teporem, quibus terra confota segetem nutriat : nihil denique est quod in vita geri possit si non credulitas ante præcesserit. Denique ideo et matrimonia contrahuntur, quia creditur secu-*

tura posteritas; et pueri discendis artibus traduntur, quia magistrorum in discipulos transfundenda creditur disciplina. Imperii quoque insignia unus suscipit, dum credit sibi urbes, et populos, armatum etiam exercitum pariturum. Quod si hæc singula nisi prius crediderit futura, nullus aggreditur; quomodo non multo magis ad agnitionem Dei credendo veniatur? Pour que votre esprit, dit-il, s'ouvre à l'intelligence des choses divines, il faut d'abord bien vous établir dans la foi; car le marinier ne confie pas son existence aux eaux perfides de l'océan, s'il n'a un certain espoir d'en sortir sain et sauf et d'échapper à ces mers orageuses. Le cultivateur ne répand point la semence sur les sillons arrosés de ses sueurs, s'il ne croit que ce grain, fécondé par l'humidité de la terre et la chaleur du soleil, doit germer, et qu'une abondante moisson doit flotter au gré des vents favorables dans ses champs. Personne n'entreprend rien ici-bas dont une croyance de réussite ne viennent relever l'espérance. Contracte-t-on le mariage sans compter qu'il en naîtra une postérité, et que des héritiers directs recueilleront la succession paternelle? Place-t-on un enfant sous la conduite d'un instituteur, sans être persuadé que celui-ci lui inculquera ses connaissances? Quel est celui qui se revêt des insignes de la puissance royale, s'il n'est convaincu que les villes et les peuples se soumettront à son autorité, et qu'il aura une armée pour défendre son royaume? Si donc on n'entreprend rien sans avoir la conviction d'un succès, comment donc, sans la foi qui nous stimule, pourrions-nous faire des progrès dans la connaissance de Dieu et de tout ce qui se réfère à son service?

34. — Si donc notre avancement spirituel doit prendre son origine dans les connaissances surnaturelles et divines qui fortifient la volonté dans ses œuvres, il faut bien dire qu'il n'est pas possible de faire des progrès dans la perfection, si l'on n'est point animé d'une vive foi, puisqu'elle en est la nourricière en ce qui concerne ces connaissances et par la même raison on devra convenir que celui qui possède cette foi à un degré élevé, avancera rapidement dans cette voie spirituelle. Ce que nous disons se trouve confirmé et mis en plus grande évidence par deux faits, dont le premier est raconté par Pallade. (*Hist. Lausic. Sect.* 44, *cap*, 54). Certaines populations qui habitaient une vaste campagne étaient vivement affligées de ce qu'ensemençant leurs terres, elles trouvaient dans l'épi un insecte qui

en rongeait le grain. On eut recours à un prêtre nommé Copes, et à d'autres solitaires qui habitaient le voisinage et on les pria de les délivrer de ce fléau par leurs prières. Les anachorètes répondirent que Dieu leur accorderait cette grâce si la foi s'unissait à leur demande. Alors ces habitants apportèrent aux solitaires une certaine quantité de ce terrain sablonneux et le leur présentèrent afin qu'ils voulussent bien y répandre leurs bénédictions. Leur foi ne fut pas trompée ; car il n'y eut plus désormais d'insectes ni de sauterelles pour dévorer leurs moissons ; elles devinrent si abondantes que les campagnes les plus fertiles de l'Egypte ne présentaient point une pareille fécondité. Le second fait a rapport à certains peuples qui étaient placés sous la domination des rois des îles Moluques. (*In litteris Molucen. anno* 1566). Lorsqu'à l'instigation de leur souverain, ces peuples eurent abandonné la vraie foi pour embrasser une secte impie, leurs campagnes furent aussitôt frappées de stérilité à un tel point que la terre ne produisait aucun épi, et les arbres aucun fruit. La famine qui s'ensuivit les obligea de se nourrir de la chair d'animaux immondes, tels que les chats, les chiens, les taupes et d'autres viandes dégoûtantes. Remarquons ici que les champs des premiers recouvrèrent leur fécondité ancienne par le moyen de la foi véritable qui produisait dans le peuple les fruits de toutes les vertus ; car la foi produit dans nos âmes les connaissances divines qui les rendent fécondes. Les âmes de ces derniers peuples des Moluques n'avaient pas la foi, ou du moins n'en avaient qu'une très-faible et très-languissante, et ici nous voyons ces campagnes stériles où ne saurait croître un fruit de véritable vertu, ou si quelquefois il vient à en éclore quelqu'un, il s'étiole tout aussitôt et finit par périr ; car ce défaut de foi est plein de ténèbres et d'obscurité. Concluons donc avec saint Jean Chrysostôme : *Fides est origo justitiæ, sanctitatis caput, devotionis principium, religionis fundamentum. Nullus unquam sine hac Dominum promeruit, nullus sine illa fastigium sublimitatis ascendit.* (*Serm. de fide, spe et caritate*). La foi est la source de tout bien et de toute sainteté, le principe de la dévotion, le fondement de notre religion; sans la foi on ne peut mériter de s'unir à Dieu, nul sans la foi ne peut arriver au sommet de la perfection. C'est ainsi que s'exprime le saint Docteur. Quiconque donc est désireux de sauver son âme doit avoir une foi ferme: quiconque aspire à la per-

fection doit avoir une foi vive qui, avec les lumières de ses connaissances, le stimule à agir avec ardeur en pratiquant toutes les vertus et en se dévouant au service de Dieu par toute sorte de bonnes œuvres.

CHAPITRE IV.

ON Y EXPOSE LES MOYENS PROPRES A L'ACQUISITION D'UNE FOI PARFAITE QUI EST SI NÉCESSAIRE POUR FAIRE DES PROGRÈS DANS LE CHEMIN DE LA PERFECTION.

35. — Le premier moyen c'est de la demander à Dieu par d'instantes et continuelles prières. Ceci est un moyen indispensable pour acquérir toute sorte de vertus, mais comme dans chaque vertu il y a quelque motif particulier de le mettre en pratique, il nous semble opportun d'y revenir pour en bien faire comprendre la nécessité. La foi est un don de Dieu, puisqu'elle émane d'une lumière divine qui éclaire l'âme pour se pénétrer des choses surnaturelles. Elle dépend aussi d'une pieuse affection que Dieu met dans la volonté et qui la façonne, pour ainsi dire, aussi bien que l'intellect, à la croyance dont la foi est l'objet. Or, cette illumination surhumaine, et cette sainte affection si nécesssaire pour les actes que produit la foi, ne nous sont pas dues par justice, mais elles sont uniquement un don de la grâce ; il faut donc solliciter cette faveur. Si nous envisageons ensuite la foi dans un ordre plus élevé, celle-ci dépend de quatre dons de l'Esprit-Saint, qui sont l'intelligence, la sagesse, la science et le conseil. Par le don d'intelligence, l'âme pénètre profondément dans les perfections divines. Par le don de sagesse, elle les connaît avec un goût plein de suavité. Par le don de science, l'âme juge avec une sagacité surnaturelle les choses d'ici-bas et les fait servir de moyens propres à atteindre sa fin dernière. Par le don de conseil, l'âme applique son jugement spéculatif à la pratique et comprend ce qui doit être fait, au moment actuel, pour agir saintement. Mais pour que ces dons produisent en nous de si précieux effets, il faut que l'Esprit-Saint en soit le moteur, parce que ces dons n'opèrent pas toujours leur effet dans notre âme, bien qu'ils y résident d'une manière permanente, lorsqu'elle est en état de grâce.

Afin donc que le Saint-Esprit nous gratifie de ces impulsions si utiles à notre salut, que devons-nous faire ? Le voici, prier, demander, importuner saintement par nos supplications réitérées. Réglons-nous sur l'exemple des Apôtres, qui certes ne manquaient pas de foi, et qui pourtant ne cessaient de demander l'augmentation de leur foi. *Et dixerunt apostoli Domino : Adauge nobis fidem.* (*Lucæ*, 17, 5). Suivons l'exemple de ce bon père de famille qui, étant interrrogé par le divin Sauveur s'il avait la foi, répondit affirmativement. Mais, comme il reconnaissait que sa foi n'était pas encore parfaite, il se mit à conjurer le Seigneur, les larmes aux yeux, de lui prêter son secours, afin que sa foi pût parvenir à la perfection requise : *Et continuo exclamans pater pueri, cum lachrymis aiebat : Credo, Domine, adjuva incredulitatem meam.* (*Marci*, 9, 24). Quant à nous, grâces à Dieu, nous sommes fidèles et nous ne manquons pas de la substance de la foi ; mais comme notre foi est peut-être tiède, froide et trop obscure, prions le Seigneur en nous unissant à ce bon père de famille : *Credo, Domine, adjuva incredulitatem meam.* Oui, mon Dieu, je crois, mais daignez joindre à cette foi cette lumière, cette vigueur dont j'ai besoin pour vous servir d'une manière parfaite.

36. — Le second moyen consiste à s'exercer aux actes de foi. Toutes les vertus s'acquièrent par la pratique. Par des actes renouvelés de patience, on devient résigné dans l'adversité. En s'habituant aux actes d'humilité, on se rend capable de supporter les injures et les affronts. J'en dis de même pour ce qui est des autres vertus. Les arts libéraux et mécaniques ne s'acquièrent pas autrement que par une longue pratique. C'est ainsi que se forment les peintres célèbres, et les sculpteurs qui excellent dans leur art. La pratique assidue forme à son tour des ouvriers habiles en bois, en fer et en toute autre matière. De même, en faisant souvent des actes de foi, on acquiert cette vertu, et c'est par ce moyen qu'un chrétien arrive à la perfection qui est propre à la foi. Celui-là donc qui est désireux de posséder cette vertu, doit s'appliquer à peser les preuves de crédibilité que nous avons plus haut exposées, afin que par elles il puisse reconnaître que les vérités proposées par la sainte Église ont été révélées de Dieu. C'est ainsi que son intelligence se disposera à leur donner son assentiment. Et alors le commandement de la volonté venant y prêter son concours en

ordonnant à la première de ses facultés de se soumettre à des révélations infaillibles, en raison de la souveraine sagesse et de la véracité de Dieu qui les propose, il en résultera un assentiment résolu, et parfois même, plein d'ardeur et d'énergie à des dogmes aussi dignes de sa croyance. Si l'on continue de faire très-fréquemment de pareils actes, toutes les facultés s'accorderont à produire une parfaite adhésion à ces profonds mystères, et par ce moyen on se fortifiera dans cette vertu de foi. Nous devons spécialement nous exercer fréquemment à la foi sur les mystères qui surpassent la faible portée de notre esprit, parce qu'étant plus dignes de la grandeur de Dieu, quand on y attache une ferme croyance, il en ressort pour l'auteur de notre être une plus grande gloire. Voici ce que dit à ce sujet saint Grégoire (*Homil.* 26, *in Evangel.*). *Sciendum quod divina operatio, si ratione comprehenditur non est admirabilis.* Les œuvres divines n'ont rien d'admirable, si elles peuvent être comprises par les efforts naturels de notre esprit. Au contraire, elles provoquent davantage notre admiration et notre étonnement quand elles dépassent notre intelligence, parce qu'alors elles sont beaucoup mieux à la hauteur de la magnificence d'un Dieu incompréhensible dans son essence et dans ses opérations. C'est pour cela que sainte Thérèse avait coutume de dire, que ces vérités surnaturelles où la raison naturelle s'égare étaient pour elle l'objet d'une croyance plus ferme, plus pieuse, et plus capable de la calmer, parce qu'elle découvrait dans ces profondeurs le propre caractère de la majesté divine. Nous devons donc à notre tour nous exercer souvent dans la croyance de ces mystères les plus sublimes, par une foi humble et soumise, pour rendre à Dieu une plus grande gloire et pour donner à notre foi une plus forte énergie.

37. — Saint Ambroise exhorte à réciter chaque matin attentivement et dévotement le symbole des Apôtres où sont contenues les premières vérités fondamentales de notre sainte religion. Saint Augustin (*Ad Cathec.*, *cap.* 1) invita les catéchumènes à réciter tous les jours, avec une semblable attention, le même symbole et à se maintenir ainsi constamment dans l'exercice de la foi. Pourtant cela est encore peu de chose, car nous devons pratiquer plus souvent les actes de cette même vertu, selon l'exigence des occasions qui se présentent, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

38. — Qu'on n'aille pas s'imaginer que cet exercice de foi convient uniquement à des personnes simples et à quelques femmes dévotes. C'est une maxime de la vie spirituelle qui doit être suivie ponctuellement et sans interruption par toute personne quand même elle serait très-avancée dans la voie de la perfection, parce qu'en réalité cette maxime est le fondement de cette perfection, et l'on doit d'autant plus profondément s'en pénétrer qu'on est plus désireux de faire des progrès dans les voies spituelles. Je me sens vivement ému quand je lis ce que rapporte saint Athanase du grand saint Antoine et dont Baronius fait également mention dans ses annales. (*Tom.* 3. *anno Dom.* 318, *ex S. Athanas. in vita S. Antonii*). Ce saint abbé étant sur le point de rendre le dernier soupir à l'âge de cent cinq ans, plusieurs de ses disciples se réunirent dans sa cellule pour assister à cet heureux trépas. Or, pendant qu'ils entouraient ce misérable grabat en versant des larmes, le saint Abbé leur donnait d'une voix faible et mourante ses derniers avis. Mais sur quoi pensez-vous qu'ils roulaient ? Peut-être leur indiquait-il un nouveau moyen de s'élever à la contemplation ou quelqu'autre route jusqu'à ce moment ignorée pour avancer dans la voie spirituelle? Rien de tout cela. L'avis que le saint vieillard moribond donna aux cénobites, ses disciples, fut de se tenir dans la foi en Jésus-Christ et aux vérités catholiques contenues dans les livres saints et que la tradition apostolique nous a transmis. *Custodienda est pia fides in Christum, et patrum religiosa traditio, quam ex scripturarum lectione, et crebro meæ parvitatis audistis admonitu.* Or, si à de saints Anachorètes qui menaient une vie toute céleste il parut nécessaire de recommander avec tant d'instance et à une époque si mémorable de se raffermir de plus en plus dans la foi, qu'on ne peut pas acquérir par d'autres moyens qu'en s'exerçant à ses actes, à plus forte raison il sera indispensable pour nous de s'exercer dans les mêmes actes pour rester fermes, stables et inébranlables dans cette vertu d'une si haute importance.

39. — Le troisième moyen c'est de pratiquer de bonnes œuvres et de vaquer à des exercices pieux ; car c'est ainsi que la foi se ranime, tandis que sans cela elle s'éteint. Saint Jacques nous l'enseigne en disant : *Sicut enim corpus sine spiritu mortuum est, ita et fides sine operibus mortua est.* De même qu'un corps est privé de vie et tombe dans un état de mort quand

l'âme est absente, de même la foi, dit cet apôtre, si elle n'est pas accompagnée de bonnes œuvres, languit et meurt. Deux autres apôtres partagent le même sentiment. Saint Jean nomme menteur et imposteur celui qui prétend connaître Dieu par les lumières de la foi, mais qui n'associe pas à sa croyance l'observation des préceptes divins. *Qui dicit se nosse Deum, et mandata ejus non servat, mendax est.* (I *Joann*. 2, 4). C'est comme si l'on disait qu'une telle personne n'a pas la foi. Saint Paul nous dit de son côté que si l'on n'unit pas les œuvres à la foi, c'est confesser Dieu de bouche et le nier par les actes. *Qui confitentur se nosse Deum, factis autem negant.* (*Ad Titum* 1, 16). Saint Grégoire en déduit une conséquence d'après laquelle, si nous réfléchissons sur notre conduite, nous pourrons comprendre quelle est la qualité de notre foi, c'est-à-dire que ceux-là, selon les paroles de ces deux apôtres, pourront se dire vraiment fidèles qui, en protestant de bouche, pratiquent en même temps par les œuvres : *Quod cum ita sit,* dit le Saint, après avoir rappelé les paroles précitées de saint Jean et de saint Paul, *fidei nostræ veritatem in vitæ nostræ consideratione debemus cognoscere. Tunc enim veraciter fideles sumus, si quod verbis promittimus, operibus implemus.* (*In Evang. Homil.* 29).

40. — Cependant les deux apôtres et le saint Docteur ne prétendent pas que l'absence des bonnes œuvres et même que les œuvres positivement défectueuses ruinent l'habitude de la foi, car celle-ci peut subsister sans l'habitude de la grâce et de la charité. C'est ce que dit le même saint Grégoire dans la parabole où l'on voit une personne invitée se rendre au festin, mais sans être revêtue de la robe nuptiale. *Intrat enim ad nuptias, sed cum veste nuptiali non intrat, qui in sancta Ecclesia assistens, fidem habet, sed caritatem non habet.* (*In Evangel. Hom.* 26). Celui qui entre dans la salle du festin, mais sans être revêtu de la robe nuptiale, est le chrétien qui, en restant dans le giron de l'Église, conserve l'habitude de la foi, mais n'a point l'habitude de la charité. Ce que veulent dire les saints dont nous avons cité les paroles, c'est que la foi sans les bonnes œuvres est languissante, ne produit aucun fruit, et par conséquent n'est pas d'une grande utilité pour le salut éternel, et est tout-à-fait inutile pour arriver à la perfection.

41. Au contraire, les bonnes œuvres si elles sont fréquentes raniment la foi, la raffermissent, l'enflamment et la rendent

parfaite, parce que ces œuvres nous font obtenir de Dieu de plus vives lumières, une ardeur plus grande et une assurance plus ferme dans la foi, et par de tels moyens celle-ci s'augmente, s'accroît et acquiert une plus grande vigueur. Dans la ville de Césarée en Palestine, était un centurion de la légion italique nommé Corneille, auquel, malgré sa naissance païenne, ne manquaient pas la connaissance, la foi et la crainte du vrai Dieu, et qui n'était point privé de la grâce et de l'amitié du Seigneur, comme nous l'apprend le texte sacré. *Vir quidam erat in Cœsarea, nomine Cornelius, centurio cohortis, quæ dicitur Italica, religiosus, ac timens Deum.* (*Act. Apost.* 10, 1, 2). Il lui manquait seulement la foi en Jésus-Christ et aux vérités qu'il était venu révéler sur terre au genre humain; il était donc encore par conséquent privé de la grâce du baptême. Un jour ce centurion vit se présenter à lui, au milieu d'une éclatante lumière, un ange sous la forme humaine qui lui dit de chercher le prince des apôtres Simon Pierre. Il lui indiqua la ville et la maison qu'habitait cet apôtre et lui ordonna de suivre les ordres qu'il en recevrait. Ce fut là une bien grande faveur dont il fut gratifié de préférence à tant d'autres gentils qui vivaient avec lui, et cette faveur lui fut accordée d'une manière bien extraordinaire par l'entremise d'un messager céleste ! Mais comment Corneille avait-il mérité que cette foi envers Dieu s'étendît jusqu'à la foi en Jésus-Christ, jusqu'à ses révélations, et jusqu'à la réception du saint baptême ? C'étaient des choses qui, ayant déjà été promulguées dans la Palestine, commençaient à devenir obligatoires pour les habitants de la contrée. Voici comment les faveurs lui furent accordées, c'est que journellement ce centurion faisait des œuvres de piété : *Orationes tuæ, et eleemosynæ tuæ ascenderunt in memoriam in conspectu Dei, et nunc mitte viros in Joppen.* (*Eod. cap.* 4). Vos nombreuses aumônes, lui dit l'ange, et vos fréquentes prières sont montées comme un parfum d'agréable odeur jusqu'au trône de Dieu et l'ont porté à m'envoyer vers vous pour que je vous enseigne la voie qui conduit à la foi chrétienne, qui est la seule chose qui vous manque et à l'assurance de votre salut éternel, comme l'explique si bien Corneille de la Pierre. *Ideoque eas digno præmio remunerari volens mittit me ad te, ut ostendam tibi viam ad fidem, et salutem.* (*In textu citato*).

12. — Mais s'il est vrai que sans les bonnes œuvres la foi est

morte et que les bonnes œuvres la rendent vivante, lui donnent de la vigueur, de l'accroissement, la dilatent, la développent, on doit donc s'occuper avec zèle de faire beaucoup d'œuvres de charité, de pénitence, d'humilité, de dévotion si l'on a le désir de posséder une foi élevée, robuste, qui nous fasse marcher rapidement dans le chemin de la perfection et en atteindre les degrés les plus hauts.

CHAPITRE V.

DIFFÉRENTES MANIÈRES DONT ON DOIT PRATIQUER LA VERTU DE FOI.

---

43. — *Justus autem meus ex fide vivit.* (*Ad Hebr.* 10, 38). Le juste vit de la foi. Que signifient ces paroles ? Cela veut dire que comme les êtres animés vivent de l'air qu'ils respirent, comme les poissons vivent de l'eau au sein de laquelle ils nagent, de même les justes s'alimentent de la foi qui se mêle à toutes leurs actions. Le pécheur vit d'une existence bestiale, si exclusivement attentif à ce que les sens lui dictent, il se plonge dans la boue des plaisirs; il vit d'une vie humaine, si écoutant les inspirations d'une nature droite, il agit selon les principes de la religion naturelle. Mais l'homme juste qui s'applique à la perfection, vit d'une vie divine ; car dans tout ce qu'il pense, qu'il fait et qu'il dit, il se règle selon les maximes de la foi surnaturelle et divine. Voilà donc la véritable manière de pratiquer la vertu de foi, en la prenant pour règle habituelle de tout ce que l'on fait.

44. — Mais venons à des détails ; car les formes abstraites et générales ne conviennent pas à toutes les intelligences. Si la personne pieuse désire que toutes ses oraisons, tant vocales que mentales, soient parfaites, elle doit prendre pour compagne et pour régulatrice la foi. Quand elle vaque à des prières vocales, elle doit se figurer que Dieu est présent et qu'il écoute avec plaisir ses prières, et se tenant toujours sous la conduite assurée de la foi, elle doit diriger vers lui ses louanges, ses supplications et ses désirs. Si elle vaque à l'oraison mentale, elle doit se persuader avec la foi la plus ferme et la plus vive qu'il soit possible, que Dieu est présent devant elle et qu'il voit d'un œil

de satisfaction les attitudes de son corps et toutes les émotions de son âme. Elle doit se représenter les mystères et les vérités de la religion qu'elle entreprend de méditer, sous le même aspect que la foi les lui révèle et régler toutes ses affections à la lueur de ce demi-jour, et par ce moyen ces affections seront entièrement sincères, saintes et méritoires. Il ne faut pas désirer d'y goûter des sentiments tendres, des suavités, de consolations sensibles qui, assez souvent, viennent plutôt de la nature que de la foi. Si on en est privé il ne faut pas s'en affliger. Si on en éprouve, il ne faut pas en concevoir une joie immodérée. On doit se contenter de s'appuyer toujours fortement sur la base de la foi, qui ne saurait s'ébranler. Il faut bien moins encore désirer d'avoir des visions, des révélations et d'autres grâces extraordinaires, qui plus elles sont séduisantes et plus elles deviennent périlleuses pour les âmes. Il y a plus de sécurité dans un acte de foi que dans les plus délicieuses apparitions émanées du ciel.

15. — A ce sujet, je vais rapporter ce que nous raconte le P. Bernardin Rossignoli, sur Alphonse 1er, roi de Portugal. (*De actib. virt. lib.* I, *cap.* 6). Ce prince, se trouvant en face d'une multitude innombrable de Sarrazins, non moins ennemis du nom chrétien que de sa personne, au moment où il sortait de ses retranchements pour combattre cette armée d'infidèles, vit briller du côté de l'orient une lueur éclatante, qui, se développant avec une grande intensité, aurait pu éclipser l'astre du jour. Pendant que le saint roi considérait avec admiration cette resplendissante clarté, il vit apparaître au milieu d'elle une grande croix, sur laquelle le divin Rédempteur était attaché. A ce spectacle, Alphonse se dépouilla de son épée et de tous les insignes de la royauté, il défit sa chaussure, et se prosternant la face contre terre, il se mit à verser un torrent de douces larmes et s'écria : Pourquoi, Seigneur, venez-vous me visiter ? Est-ce pour augmenter ma foi ? Ah ! Seigneur, je vous en conjure, procurez plutôt cette vision à ces infidèles, qui ne croient pas en vous, qu'à moi-même qui vous regarde avec une ferme croyance comme le Fils du Père éternel dans le ciel, et celui de la Vierge Marie sur la terre, et comme véritablement Dieu. *Quid tu ad me, Domine? Credenti animo fidem vis augere? Melius est, ut te videant infideles, et credant, quam ego qui a fonte baptismatis te Deum verum Filium virginis, et Pa-*

tris æterni cognovi, et agnosco. Notre-Seigneur lui répondit qu'il ne s'était pas manifesté à lui pour augmenter sa foi, mais pour lui inspirer du courage dans la bataille qui allait se livrer, et il ajouta qu'il pouvait compter sur sa protection; car non-seulement il remporterait la victoire en cette occasion, mais encore dans tous les combats qu'il aurait à livrer contre les ennemis de la sainte croix. Ce fait est consigné dans le monastère des Cisterciens d'Alcobaza; il est écrit de la main même d'Alphonse, revêtu de son sceau et contre-signé par les évêques et les grands du royaume de Portugal.

46. — L'avez-vous bien remarqué? Ce saint monarque, à la première apparition de Jésus crucifié, à l'instant où elle frappa ses regards, fit comme un acte de renoncement, et dit qu'il aimait mieux voir avec l'obscurité de la foi qu'avec la lucidité de ses propres yeux, et qu'il désirait que cette vision frappât plutôt les regards des infidèles que ceux d'un chrétien qui possède la foi. Le lecteur voit ici une leçon qui lui sera utile et lui apprendra à ne pas rechercher la sensibilité dans ses oraisons, ni les douces consolations, et encore moins les visions, les révélations, et les voix célestes. Il y verra que la foi doit lui suffire, et que si quelquefois il trouve moins de satisfaction, il y a cependant pour lui plus de sécurité, et souvent plus de profit spirituel. Cette sensibilité est plus fréquemment accordée à ceux qui croient moins qu'à ceux dans qui la foi est plus vive. *Signa sunt*, dit l'Apôtre, *non fidelibus, sed infidelibus.*

47. — Quand la personne pieuse s'approche du sacré tribunal de la pénitence, elle ne doit pas non plus perdre de vue la foi. Elle ne doit pas s'arrêter à examiner si le prêtre n'est point assez instruit pour donner de bons conseils, ou s'il a la science requise, s'il est imprudent ou sage, s'il est dur ou bienveillant et affable. Elle doit se borner à croire que c'est le ministre de Dieu, qu'il en tient la place, que sa parole est celle de Dieu, que dans l'absolution sacramentelle il est le dispensateur du sang de Jésus-Christ, et qu'avec ce sang le prêtre lave une âme de toutes les souillures du péché. Par ce moyen, le pénitent retirera de ses confessions les fruits les plus abondants, et se garantira des nombreux inconvénients qui proviennent de ce que l'on regarde les confesseurs avec les yeux de la chair et non pas avec ceux de la foi.

48. — Lorsque la personne pieuse devant communier se

dispose à la réception de ce pain des anges, elle doit se préparer par une foi vive à la présence réelle de son Rédempteur sous les espèces eucharistiques, puis le recevoir avec la même foi et le conserver dans son cœur, en se contentant des affections qu'elle en éprouvera, qu'elles soient arides ou ferventes, sèches ou tendres. Elle se gardera d'imiter certains fidèles qui se retirent de la sainte Table mécontents, pleins d'inquiétude, s'ils n'éprouvent pas certaines consolations intérieures que, selon leur idée, la présence de Jésus-Christ devrait leur prouver, aussi bien que la saveur des aliments se fait sentir au palais de la bouche. Il faut savoir que c'est assez d'une foi voilée de nuages et d'affections de la volonté, bien qu'il n'y ait rien de sensible, pour recevoir dans ce sacrement l'augmentation de grâces et l'abondance de secours spirituels qui sont les effets et les fruits produits par ce divin sacrement dans les âmes fidèles.

49. — Surius rapporte (*Tom. 6. in vita S. Hugonis Episc.*) qu'en une certaine ville d'Angleterre habitait un prêtre de mœurs dépravées qui associait à la sainteté de son caractère une vie dissolue. Dieu, touché de compassion pour lui, le fit revenir à de meilleurs sentiments par un événement des plus prodigieux. Pendant qu'il célébrait le saint sacrifice, au moment où il rompit la sainte hostie, il en sortit des gouttes de sang. Ce prêtre frappé d'étonnement et d'épouvante à un pareil miracle, rentra en lui-même, se réveilla de sa funeste et criminelle léthargie, et se mit à embrasser un genre de vie aussi édifiant par sa pénitence qu'il avait été scandaleux par ses désordres. Ce prêtre s'amenda de telle sorte qu'en peu de temps il acquit auprès des peuples voisins une haute renommée de sainteté. Dans ce temps-là voyageait en ces contrées saint Hugues, évêque de Lincoln, et ce prélat voulut s'entretenir avec lui. Le prêtre, lui ayant fait le récit du prodigieux événement qui était arrivé sur l'autel, voulait en même temps lui montrer le corporal et les autres linges encore imprégnés du sang miraculeux. Mais le saint évêque ne voulut pas les voir, et il ne permit pas même aux personnes qui l'accompagnaient d'en édifier leurs yeux, en disant : Que ceux qui ne croiront pas que le corps et le sang de Jésus-Christ sont cachés sous les espèces sacramentelles aillent s'assurer de la réalité de ce miracle par les yeux du corps; quant à nous qui croyons, la seule foi suffit. Et comme malgré cette observation du saint évêque il se trouvait quelques-uns des siens qui voulaient voir ce miracle et faisaient des ins

tances, l'évêque les réprimanda sévèrement, en leur disant qu'ils voulaient moins satisfaire leur dévotion que leur curiosité, et qu'il y avait plus de perfection à croire sans voir, selon ces paroles de Notre-Seigneur : *Beati qui non viderunt, et crediderunt.* (*Joann.* 20. 29). Elles doivent se faire à elles-mêmes cette application certaines personnes qui, en communiant, sont désireuses d'avoir des preuves de la présence réelle de Jésus-Christ, dans certains sentiments suaves et délicieux, dans une certaine affection tendre, car ces personnes veulent se procurer des preuves, sinon par les sens extérieurs, du moins par les sens intérieurs. Qu'elles apprennent par l'exemple de ce saint évêque, à s'appuyer sur la foi seule, comme plus méritoire, bien qu'elle soit obscure, et à régler par les inspirations de cette foi les actes de leur volonté. Je ne dis pas qu'il ne faut point accueillir avec gratitude les consolations sensibles quand Dieu veut bien nous les accorder, parce que, étant aidées par un bon père qui connaît nos besoins, elles nous sont toujours utiles si nous les recevons avec un humble détachement et en lui en témoignant notre vive reconnaissance. Je me borne à dire que si ces douces consolations nous manquent, il faut nous régler par la foi seule et nous tenir satisfaits des affections de la volonté qu'elle nous suggère, bien que nous n'y éprouvions pas toute la délectation qui était l'objet de nos désirs.

50. — Hors du temps consacré à l'oraison et aux autres exercices spirituels, le chrétien pieux doit sanctifier par la foi toutes ses actions, bien qu'elles soient indifférentes, et penser souvent que Dieu y est présent, en lui offrant en même temps toutes les œuvres dont il s'occupe. C'est ainsi qu'il pourra ennoblir les actions les plus viles et les plus méprisables en apparence, en les sanctifiant et en les rendant méritoires et dignes d'une récompense éternelle. Ce fut là tout l'artifice qu'employa Dosithée pour devenir en peu de temps un grand saint.

51. — Au milieu des tentations, l'homme spirituel, nous dit saint Paul, doit prendre le bouclier de la foi pour repousser avec cette arme défensive tous les assauts de l'esprit infernal, quelque acharnés et violents qu'ils puissent être. *Sumentes scutum fidei, in quo possitis omnia tela nequissimi ignea extinguere.* (*Ad Ephes.* 6, 16). Il doit se bien persuader que Dieu n'abandonne jamais ceux qui ne l'abandonnent pas lui-même.

Deus non deserit, nisi deseratur. (*S. Aug. de Civit. Dei, lib.* XIII. *cap.* 15). Muni de cette foi, qu'il demande à Dieu du secours, qu'il fasse des actes contraires à ses tentations, et qu'il emploie ces armes spirituelles pour mettre en déroute les ennemis de l'enfer qui viennent l'attaquer. Nous lisons le trait suivant dans la chronique des frères Mineurs. (*Parte* 2. *lib.* VII. *cap.* 8). Le grand serviteur de Dieu Jean, surnommé d'Auvergne, vit un jour certains démons qui, sous la figure de mores tout noirs, lançaient des traits aigus tantôt contre l'un, tantôt contre l'autre. Il s'aperçut que certains de ceux qui étaient frappés avaient été percés de part en part, et c'étaient les malheureux qui donnaient leur consentement aux suggestions diaboliques. Certains autres n'étaient pas atteints et les dards tombaient à leurs pieds, et ceux-ci avaient été plus avisés que les premiers, car ils n'étaient pas pris au dépourvu et ne donnaient pas leur consentement aux perfides insinuations. Quant à un certain nombre d'autres personnes qui étaient pareillement en butte aux attaques de ces noirs esprits, à peine avaient-elles reçu le dard que celui-ci, par contre-coup, retournait en arrière et allait frapper les monstres qui l'avaient lancé. Ces personnes n'étaient autres que ces âmes généreuses qui, non-seulement, ne consentaient pas à la tentation, mais encore la repoussaient et frappaient à leur tour leurs ennemis, en leur renvoyant leurs propres traits. C'est ainsi que nous devons agir dans de pareils combats, mais on doit remarquer que le bouclier avec lequel on repousse les traits de l'ennemi infernal ne se fabrique que dans la fournaise de la foi. *Sumentes scutum fidei.*

52. — Au temps des tribulations la foi devient cette impénétrable cuirasse dont on doit protéger son cœur, afin que les traits de l'adversité ne puissent le transpercer. Au milieu de ces douloureuses épreuves, considérez avec les yeux de la foi Jésus dans sa Passion, et vous y trouverez un puissant confortatif dans toutes vos peines. C'est ainsi qu'agissait saint Elzéar, comte d'Arian, qui, dans l'adversité, fixait constamment ses regards animés d'une vive foi sur les souffrances de Jésus-Christ, et était ainsi parvenu à une patience si invincible, que jamais on ne découvrit en lui le moindre trouble au milieu des contrariétés qu'il eut à éprouver. (*Surius in vita* 27, *cap.* 23). Son épouse, Delphine, lui ayant un jour demandé s'il était de marbre ou de stuc, puisqu'au milieu des injures, des affronts et des

mépris, il ne ressentait aucune émotion; il lui répondit : A quoi sert, Delphine, de se mettre en colère? Quand je me sens piqué au vif, je me mets à contempler avec les yeux de la foi les inénarrables ignominies que le Rédempteur a bien voulu endurer pour moi; et ce spectacle inonde mon cœur d'un calme si doux que je n'en aime pas moins ceux qui m'outragent que ceux qui m'honorent et me comblent de leurs faveurs. Je ne prie pas le Seigneur moins pour les uns que pour les autres, et pour tous ma prière est également affectueuse.

53. — La personne affligée pourra aussi admirer la main de Dieu qui lui envoie ces tribulations pour son bien spirituel qui doit en recevoir un accroissement. Telle était la conduite de Job, qui, sans s'occuper des causes naturelles des grands maux qu'il avait à souffrir, portait ses regards vers le Seigneur avec les yeux d'une foi pure, et le reconnaissait comme le seul auteur de toutes ses infortunes. *Dominus dedit, Dominus abstulit.* Le chrétien plongé dans l'affliction peut, avec les lumières que lui fournit la foi, envisager la magnificence des biens qui lui sont préparés dans la céleste patrie, comme récompense de ses peines souffertes dans ce pénible exil. C'est ainsi que la sainte mère du martyr Symphorien répétait continuellement à son fils ces paroles : *Nate, nate. cœlum suspice.* Mon fils, mon cher fils, regardez le ciel et considérez avec le flambeau de la foi combien est brillante cette couronne de gloire qui vous est préparée pour prix de vos glorieux combats. En un mot, le vrai courage à supporter les tribulations ne peut tirer son origine que de la foi. La fermeté, qui prend sa source dans des considérations humaines, ne peut jamais être qu'une constance fragile comme le verre, tandis que celle qui est produite par des motifs surnaturels est une constance de diamant.

54. — J'en dis tout autant de toutes les autres vertus dont la pratique, pour être méritoire et d'un ordre surnaturel, doit toujours être réglée par la vertu de foi. Lorsque vous devez obéir à ceux qui ont le droit de vous commander, pensez tout de suite à la parole de Jésus-Christ : *Qui vos audit, me audit.* (*Lucæ,* 10, 16). Reconnaissez dans la volonté de cet homme qui est votre supérieur, la volonté formelle de Dieu. Si vous faites l'aumône aux pauvres, réfléchissez à ces paroles du divin Rédempteur : *Esurivi, et dedistis mihi manducare, sitivi, et dedistis mihi bibere.* (*Matth.*, 25, 35). Et croyez bien, que le soulagement

que vous procurez aux pauvres leur est accordé dans la personne de Jésus-Christ, si vous portez des secours à votre prochain, soit en lui donnant des conseils ou en l'instruisant, soit en le consolant dans ses peines ou en lui rendant service dans ses besoins; rappelez-vous ces paroles du divin Sauveur : *Quod uni ex minimis meis fecistis, mihi fecistis.* (*Matth.*, 25, 40). Croyez bien que c'est à Jésus-Christ lui-même que vous rendez ces services, et qu'il lui appartient de vous en récompenser. Faites-en de même pour toute autre vertu que vous aurez à pratiquer. J'ai dit qu'il fallait agir de cette manière, pour que l'exercice de la vertu soit saint et méritoire; car si vous vous déterminez à pratiquer la vertu par un motif honnête que la religion naturelle vous fait envisager et qui se rencontre dans toute bonne action, vous ferez sans doute un acte naturellement louable, mais ce ne sera pas un acte surnaturel et saint auquel soit due une récompense éternelle. Pour qu'un acte soit méritoire, il doit tirer son origine d'une connaissance surhumaine et de la lumière de la foi. Enfin la vie spirituelle doit être le résultat de la foi, et ses progrès doivent provenir de la même cause.

CHAPITRE VI.

AVERTISSEMENTS PRATIQUES AU DIRECTEUR SUR LE PRÉSENT ARTICLE.

55.—Premier avertissement. Le directeur doit bien prendre garde de s'égarer en estimant privé de foi celui qui la possède à un degré plus éminent que d'autres Je dis ceci, parce qu'il y a certaines bonnes âmes désireuses de leur perfection et auxquelles Dieu permet que le démon suscite de violentes tentations contre la foi, pour les raffermir encore davantage dans cette vertu; car de même qu'on a soin de fortifier beaucoup plus une citadelle du côté où elle présente à l'ennemi certaines chances de succès pour l'attaque, afin de la rendre inexpugnable, de même ces bonnes âmes, en ce qui regarde la vertu à laquelle le démon livre les plus terribles assauts, se raffermissent davantage pour résister avec plus de vigueur aux efforts de leurs adversaires qui viennent les attaquer. Voilà donc

pourquoi l'on rencontre souvent des âmes timorées qui sont assaillies de tentations contre la foi, non-seulement hors de leurs exercices spirituels, mais dans le temps même de leurs oraisons, où il leur semble en ce moment qu'il n'y a ni Dieu, ni enfer, ni paradis, et que les vérités catholiques sont des inventions délirantes enfantées par des cerveaux malades. Dieu permet chez elles ces extrêmes, afin qu'en formant des actes contraires à ces hallucinations qui troublent leur intelligence, elles puissent se fortifier de plus en plus dans la vertu de foi.

56. — Saint Jean Chrysostôme compare ces âmes à des vaisseaux agités par les vents et ballotés par les vagues, qui, pourtant, finissant par trouver le repos, grâce à une ancre, s'établissent solidement au milieu des ondes à l'abri de tout naufrage. De même ces âmes agitées et ballotées par des pensées extraordinaires d'incrédulité, parviennent, par des actes contraires, à se fixer plus profondément dans la foi, se mettent à l'abri de tout danger d'infidélité, et enfin, au bout de tout ce conflit d'incertitudes, finissent par trouver le repos dans le port d'une pleine et parfaite tranquillité. *Quemadmodum navem ventorum impetu jactatam et fluctuum assultu inundatam demissa anchora omnino stabilit, et vel in medio pelago radicat; ita etiam navem nostram extraneis cogitationibus jactatam, adventu suo fides ex imminenti naufragio liberat, tanquam in tranquillum portum, in conscientiæ certitudinem deducens.* (*Homil. super Verba apost. : Habentes eumdem spiritum fidei*).

57. — Deuxième avertissement. Mais pour ne pas se fourvoyer dans le discernement de ces esprits, le directeur doit examiner si les pensées qui troublent son pénitent naissent de quelque imperfection, si ce pénitent se livre à une curieuse investigation sur les vérités catholiques, et si, quand un doute se présente à son esprit, au lieu de le rejeter promptement, il se complaît à cette incertitude et s'il adhère à son imagination en suspens. S'il en est ainsi, ce pénitent commet un péché grave en ne voulant pas attacher sa ferme croyance à la parole d'un Dieu. D'un côté, il ne saurait douter que Dieu n'ait révélé telle vérité, en révoquant en doute ce qu'il a daigné nous manifester. Ces personnes sont toujours coupables et ordinairement elles sont la propre cause de leur perplexité. Le directeur doit donc s'occuper de les tirer de leur erreur et leur rappeler ces paroles de saint Augustin : *In rebus miris summa credendi*

ratio est omnipotentia Creatoris. (*Lib.* XXI, *De Civit. Dei cap.* 7). La première et la principale raison de croire les étonnants mystères de notre foi, c'est la toute-puissance du Créateur. Il peut aussi leur remettre sous les yeux ces paroles du même saint Augustin. *Demus Deum aliquid posse, quod nos fateamur investigare non posse.* (*Eodem loco*). Il faut bien confesser que Dieu peut faire quelque chose que nous ne puissions pas comprendre avec notre intelligence bornée. Il doit ici leur rappeler le célèbre événement qui arriva à ce saint Docteur qui, se trouvant sur le rivage de la mer, y vit un petit enfant qui s'efforçait avec une cuiller d'argent de verser dans un trou qu'il avait fait dans le sable tout ce vaste amas d'eau. Et comme saint Augustin lui reprochait sa simplicité, ce petit garçon lui répondit qu'il lui était plus facile de faire entrer toute l'eau de la mer dans ce trou étroit, qu'il ne l'était au Saint de comprendre avec sa faible portée d'esprit le mystère de la très-sainte Trinité. Ensuite le directeur enjoindra à ces personnes de ne jamais plus s'arrêter à de pareilles pensées, en leur disant de songer que les œuvres de Dieu sont au-dessus de la capacité de notre intelligence, et en leur ordonnant de raffermir aussitôt leur esprit chancelant par un acte de forte croyance aux vérités revélées.

58. — TROISIÈME AVERTISSEMENT. Si le directeur voit ensuite que le pénitent ne donne aucune occasion aux pensées contraires à la foi et qu'il n'y a pas de sa faute, mais que ces idées lui viennent malgré lui et en lui faisant éprouver beaucoup de peine au fond du cœur, le directeur ne doit avoir aucune crainte à son égard ; car la peine qu'il éprouve est un signe manifeste que sa volonté n'y donne aucun assentiment, qu'elle n'adhère en aucune façon à la suggestion d'infidélité, mais qu'au contraire elle en a horreur. Il doit croire qu'en un tel cas ces doutes, qui assiègent l'esprit de son pénitent, sont simplement des tentations du malin esprit permises de Dieu pour imprimer plus profondément dans son âme l'habitude de la foi. Il doit lui indiquer pour remède de mépriser ces importunités sataniques, et de ne pas en faire plus de cas qu'il n'a coutume d'en faire à l'égard d'un insensé qui raisonne follement, mais auquel il tourne le dos sans faire attention à ce qu'il dit. On ne saurait croire combien un tel mépris est accablant pour ce tentateur superbe, et combien cela est utile pour le mettre en fuite. Mais si la tentation lui livrait de rudes assauts, le pénitent

pourra s'armer contre elle de quelque acte de foi, seulement sur les vérités révélées, sans spécifier aucun mystère particulier sur lequel il se voit tenté, parce qu'en ce moment s'il fixait sa réflexion spéciale sur ce qui fait l'objet de sa tentation, ce serait dangereux et il s'exposerait à de nouvelles attaques.

59. — Par dessus tout, le directeur doit inspirer à son pénitent beaucoup de courage dans ces combats, en lui rappelant la nécessité qu'il y a pour lui de passer par les épreuves de plusieurs tentations avant de parvenir à un degré de perfection, et en particulier par celle dont nous parlons en ce moment; parce que l'âme, au milieu de toutes ces pensées involontaires qui l'agitent, se fixe mieux dans la vertu de foi, et fonde sur une base plus solide l'édifice de sa vie spirituelle. Sophrone raconte (*Prat. spirit. cap.* 209), qu'une vierge consacrée à Dieu était sujette à de fortes tentations contre la pureté. Elle résistait avec une grande énergie, mais plus elle faisait d'efforts et plus son ennemi redoublait d'acharnement. Enfin, cette innocente vierge ne pouvant plus supporter de si terribles assauts, elle se mit à prier Dieu avec ferveur de vouloir bien la délivrer. Le Seigneur l'exauça et lui envoya un ange consolateur qui lui ordonna de répéter ces paroles du psaume 118 : *Confige timore tuo carnes meas*, lui donnant la certitude qu'elle serait ainsi délivrée de ces tentations. Cela arriva, en effet; car, en récitant ce simple verset du Prophète royal, elle se trouva affranchie de toute suggestion contraire à la pureté. Mais peu de jours après sa délivrance, elle fut attaquée d'une grande tentation contre la foi. La jeune personne encouragée par l'heureux succès qu'avait eu sa prière, dans la circonstance dont nous avons parlé, recourut de nouveau au Seigneur, du fond de son cœur, en lui demandant la délivrance de cette nouvelle suggestion qui lui était plus pénible encore que la première. L'ange lui apparut une seconde fois, en lui disant qu'on ne pouvait pas habiter ce monde sans éprouver quelque tentation, et qu'elle eût à choisir entre celle de la chair et celle de la foi. Elle choisit la première, parce qu'enfin si elle lui était importune et fâcheuse, du moins elle n'était pas impie, à son avis. Lors donc que le directeur trouvera des âmes plongées dans de vives anxiétés à cause de leurs pensées contre la foi, il leur redira ce que l'ange fit entendre à la jeune vierge, savoir que dans cette vie la personne

spirituelle ne peut pas vivre longtemps sans être tentée. *Quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te.* (*Tob.* 12, 13). Comme vous étiez agréable au Seigneur, dit l'ange à Tobie, il a fallu qu'il vous éprouvât dans le creuset de la tentation. Donc, puisque l'on doit éprouver des tentations, on doit prendre celles que Dieu nous envoie et souffrir paisiblement les peines intérieures que nous causent ces tentations. Il doit en même temps donner à son pénitent l'assurance qu'en résistant on ne commet aucune faute grave, puisque cette répulsion est d'un grand secours pour lui donner du courage à mépriser avec une supériorité décisive ces importuns assauts.

60. — Quatrième avertissement. Le directeur doit faire en sorte que ses pénitents s'attachent à faire toutes leurs actions dans un état de foi obscure. Ce n'est pas qu'une foi lumineuse et accompagnée de consolations sensibles soit privée de sainteté et d'utilité, et qu'on n'en doive pas accepter la faveur avec un humble détachement quand Dieu daigne l'accorder, ainsi que je l'ai dit plus haut, mais c'est parce qu'une foi dégagée de nuages n'est pas toujours facile à obtenir dans cette malheureuse vie. Le directeur ne rencontrera pas un seul saint qui n'ait longuement souffert de pénibles aridités. Notre-Seigneur lui-même, qui, en vivant sur la terre, quoiqu'il comprît avec une suprême félicité, et qu'il jouît d'une sublime vue de Dieu, qu'il contemplait face à face, voulut cependant, vers la fin de sa vie, s'assujettir à de telles sécheresses intérieures, qu'il en tomba dans une agonie mortelle. Songez donc maintenant s'il voudra que ses serviteurs, parcourant ici-bas la route de leur pèlerinage, soient exempts de ces désolantes aridités? Il faut bien se persuader de cette vérité, que la jouissance de consolations non interrompues est le propre de la vie future et nullement de la vie présente. Mais, d'autre part, que deviendra une âme au milieu de ces ténèbres et de ces aridités, si elle ne s'est pas habituée à faire ses actions dans un état de foi obscure, puisqu'elle n'a pas d'autre flambeau pour se guider dans la voie spirituelle, si ce n'est la simple foi? Elle fera comme tant d'autres âmes mal dirigées qui se découragent, entrent en méfiance, tombent dans l'abattement, se laissent aller aux plus vives inquiétudes, négligent le service de Dieu, et finissent quelquefois par l'abandonner. Il est donc absolument indispensable que l'âme pieuse s'accoutume à n'agir qu'avec une foi dé-

nuée de clarté et de consolation sensible, afin de pouvoir persévérer avec une ferme constance dans la pratique du bien, en quelque état intérieur que Dieu juge à propos de la placer. Et quand le directeur voit que ses disciples, affligés de fréquentes sécheresses, viennent eux-mêmes à leur aide par le moyen d'une foi obscure, et persistent dans la pratique de la vertu sans reculer d'un seul point dans le chemin qu'ils ont commencé de suivre, il ne doit pas s'alarmer, car ce sont des âmes fortes et bien mieux affermies dans la vertu de foi que les autres.

ARTICLE II.

DE LA VERTU D'ESPÉRANCE THÉOLOGALE.

CHAPITRE I.

ON Y EXPLIQUE EN QUOI CONSISTE LA VERTU THÉOLOGALE D'ESPÉRANCE.

---

61. — Le désir et l'espérance, bien que ce soient deux affections de notre volonté très-analogues, puisqu'elles ont pour objet l'acquisition de quelque bien, sont pourtant très-différentes entre elles en réalité. Le désir, en effet, aspire à un bien sans s'informer s'il est ou s'il n'est pas facile à acquérir, tandis que l'espérance tend à un bien qui offre beaucoup de difficultés à surmonter pour en obtenir la jouissance. Ainsi, par exemple, un prince pourrait dire à ceux qui le servent : Je désire de manger un fruit pour humecter mes lèvres, desséchées par la soif. Mais il ne pourrait pas dire, s'il voulait parler correctement, j'espère manger un fruit, parce que c'est un rafraîchissement qu'il peut se procurer avec facilité. En outre, l'espérance, comme le dit le Docteur angélique, exige un certain effort et une vivacité particulière de l'intelligence que le désir ne requiert pas, pour vaincre les difficultés qui se rencontrent dans la poursuite du bien. *Spes supra desiderium addit quemdam conatum, et quamdam elevationem animi ad consequendum bonum arduum.* (1. 2, *Quæst.* 25, *art.* 1). L'espérance est donc

une affection morale dont l'homme a besoin pour vaincre les difficultés qui s'opposent à l'acquisition des biens auxquels il aspire par ses désirs.

62. — Ceci posé, occupons-nous maintenant de parler de cette espérance surnaturelle, qui sera le sujet du présent article, et qui doit être l'affection habituelle de notre cœur. Cette espérance est donc une vertu théologale qui élève notre volonté à une ferme attente du bonheur éternel et des moyens nécessaires pour y arriver, en se fondant sur les promesses d'un Dieu infiniment puissant et souverainement fidèle à tenir sa parole. Nous avons renfermé dans une seule période plusieurs choses, dans le détail desquelles il est maintenant nécessaire d'entrer, pour que les esprits peu cultivés puissent les comprendre. Il est hors de doute que l'espérance dont nous parlons est une vertu théologale, puisqu'elle regarde immédiatement Dieu comme objet du bonheur auquel aspirent ses vœux, et des promesses duquel, en sa qualité d'être souverainement puissant et fidèle, cette espérance tire les motifs qui lui font accomplir les actes qu'elle produit. Il est également indubitable que notre volonté ne peut concevoir une telle espérance, si Dieu, par sa grâce, ne la rend capable de produire un acte supérieur aux forces de la nature; puisque les biens de l'autre vie et tout ce qui nous dispose à leur acquisition, sont supérieurs à la sphère de notre intelligence, et s'élèvent tellement au-dessus d'elle que, par ses uniques efforts, elle ne pourrait jamais en faire l'objet de ses désirs.

63. — En effet, les philosophes anciens, au bout de toutes leurs savantes méditations, n'ont pu découvrir d'autre félicité à laquelle il fût possible d'aspirer que la béatitude bien chétive qui peut résulter de la possession des biens naturels. C'est que ces philosophes étaient privés de cette lumière surnaturelle qui nous fait découvrir des biens d'une sphère plus élevée. C'est pour cela que saint Bernard s'exprime avec tant d'éloquence et d'à-propos, en disant à ce sujet : *Non alius ex sententia dicere potest, quoniam tu es, Domine, spes mea, nisi cui intus persuasum sit ex Spiritu sancto.* (*In psalm.* 90). Nul ne peut, dit ce suave Docteur, placer en Dieu son espérance, ce n'est celui que le Saint-Esprit excite à espérer en lui. Sa Prosper dit la même chose en ce peu de mots : *Fiducia sper tium misericordia Dei est.* La confiance de quiconque espère

une miséricorde de Dieu (*In Psalm.* 130), car c'est Dieu qui, par sa grâce, nous communique l'espérance. C'est à cause de cela que j'ai dit, dans ma définition, que l'espérance est une vertu théologale qui élève l'âme au-dessus des sens, et fait produire à la volonté humaine des actes auxquels, par sa propre force, elle ne pourrait atteindre.

64. — Or, cette espérance théologale si supérieure aux forces de la nature, a pour premier et principal objet, l'éternelle béatitude, c'est-à-dire Dieu contemplé sans voiles et intimement aimé, et par le moyen de cette vue et de cet amour, parfaitement et pleinement possédé ; car en cela consiste notre félicité complète. C'est ce qu'enseigne saint Thomas : *Non enim minus aliquid a nobis sperandum est, quam sit in se, cum non sit minor ejus bonitas, per quam bona creaturæ communicat, quam ejus essentia: Ideoque proprium, et principale objectum spei, est beatitudo æterna.* (2. 2. *Quæst.* 15, *art.* 5).

65. — Deux raisons doivent nous convaincre de cette vérité. La première nous est fournie par le saint Docteur déjà cité, et elle est d'une grande valeur. L'objet de notre espérance, dit-il, doit être un bien proportionné à la grandeur du Dieu qui nous en gratifie, et comme Dieu peut nous donner un bien infini, ce bien doit être l'éternelle félicité qui est le juste objet de nos désirs. *Oportet autem affectum esse causæ proportionatum, et ideo bonum quod proprie et principaliter a Deo sperare debemus, est bonum infinitum, quod proportionetur virtuti Dei adjuvantis; nam infinitæ virtutis est proprium ad infinitum bonum perducere; hoc autem bonum est vita æterna, quæ in Dei fruitione consistit.* (*Loco citato.*). L'autre raison que le saint Docteur en donne est celle-ci : c'est que notre volonté se dilate si largement dans ses désirs, que, s'il lui manque un seul bien convenable, elle se livre à l'inquiétude. Aman jouissait des premiers honneurs dans la cour du roi Assuérus ; il était l'arbitre de la volonté de son prince, les peuples l'honoraient par leurs hommages, il marchait pour ainsi dire de pair avec son souverain, il regorgeait de biens et de délices, sa famille était nombreuse, mais il lui manquait les hommages d'un homme étranger, l'humble Mardochée. Cela seul suffisait pour le troubler à tel point qu'il lui semblait ne jouir d'aucun bien, parce que celui-ci lui faisait défaut. Il ne put s'empêcher d'en faire l'aveu de sa propre bouche. *Et cum hæc omnia habeam, nihil*

me habere puto, quamdiu videro Mardochæum Judæum sedentem ante fores regias. (*Esther* 5, 13). Que manquait-il à Salomon autour duquel les trésors, le faste, la magnificence, la gloire, les plaisirs, les délices, la sagesse, la puissance, les honneurs se pressaient ? Que lui manquait-il pour que son bonheur fût parfait si cela était possible ? Et pourtant il avoue lui-même qu'il n'avait découvert dans tous ces biens que l'amertume du cœur et l'affliction du l'esprit : *Vidi in omnibus vanitatem, et afflictionem animi.* (*Eccles.* 2, 11). Ah ! c'est qu'il était privé d'autres biens dont on ne saurait jouir sur cette misérable terre. Il suit de là que pouvant trouver dans Dieu seul tout le bien possible à un très-haut degré, en lui seul notre cœur peut trouver un repos parfait, une satiété complète, un bonheur infini. *Ostendam tibi omne bonum.* (*Exod.* 33, 18). En me manifestant à vous, dit le Seigneur à Moïse, je vous montrerai tout bien et je vous en donnerai la possession parfaite. Quand l'âme parviendra à saisir ce bien qui renferme tout bien et à l'embrasser, pour ainsi parler, des deux bras, (*con due forti braccia*) à le voir, à l'aimer, elle trouvera dans lui un abîme de plaisirs sans fond, un immense océan d'ineffables délices, et il ne lui restera absolument plus rien à désirer, ce qui la rendra, dans cette plénitude de satisfactions, parfaitement heureuse.

66. — Saint Augustin exprime en très-beaux termes cette plénitude de bonheur dans la jouissance du bien suprême. Elle est si grande, dit-il, la jouissance que procure la vue de la lumière éternelle et de l'immuable vérité de la sagesse divine, le bonheur qu'elle fait goûter est si plein de délices, que pour un jour seul de ce plaisir souverain nous devrions avec raison ne faire aucun cas d'années innombrables de plaisirs et de délices que peuvent nous faire éprouver les biens temporels. *Tanta est pulchritudo justitiæ, tanta jucunditas lucis æternæ, hoc est incommutabilis veritatis, et sapientiæ, ut etiam si non liceret amplius in eo manere quam unius diei mora, propter hoc solum innumerabiles anni hujus vitæ pleni deliciis, et affluentia temporalium bonorum recte meritoque contemnerentur.* Le Saint confirme ce qu'il dit par les paroles du Prophète royal, lorsqu'en parlant de Dieu il s'exprime ainsi : Il me vaut mieux, ô Seigneur, habiter un seul jour en votre présence, non point au milieu de votre demeure, mais seulement dans le vestibule, que de passer mille ans de ma vie, plongé dans toutes les dé-

lices des biens de la terre. *Non enim falso aut parvo affectu dictum est : Quoniam melior est dies unus in atriis tuis super millia.* (*Lib.* III, *de liber. arbitr. cap. ult.*).

67. — Dieu voulut donner à comprendre cette vérité à un moine par un événement aussi admirable qu'étrange. (*Spec. exempl., dist.* 49., *exempl.* 45). Pendant que ce moine chantait au chœur ce verset du psaume cité par saint Augustin : *Mille anni ante oculos tuos tanquam dies hesterna quæ præteriit.* (*Psal.* 89). Mille ans en votre présence, ô Seigneur, sont comme le jour d'hier qui est déjà passé; ce moine, disons-nous, ne pouvait s'expliquer comment mille années pouvaient sembler à celui qui contemple Dieu face à face, aussi rapides qu'elles pussent ressembler au jour de la veille déjà écoulé. Ainsi donc, après Matines, il resta dans le chœur à prier Dieu de vouloir bien lui découvrir le sens de ces paroles pour lui totalement inintelligibles. Pendant qu'il adressait à Dieu cette prière, il vit paraître devant lui un petit oiseau, ou pour mieux dire un ange qui avait pris cette forme, et qui, par la suavité de sont chant, l'attira hors du chœur et du couvent, et, pas à pas, sans que le moine s'en aperçût, conduisit celui-ci dans une sombre forêt qui s'élevait dans le voisinage du monastère et le tint là en extase pendant un espace de trois cents ans. Durant tout ce long temps l'ange entretint, par la seule douceur de son chant et d'une manière miraculeuse, l'existence de ce moine. Finalement, le merveilleux oiseau disparut et le moine (nommé Alfus dans la légende originale), revenu à lui-même, s'imagina qu'il s'était peut-être écoulé quelques heures, et que celle de Tierce était déjà arrivée. Il s'achemina donc vers le monastère. Mais quoi? lorsqu'il y fut arrivé il vit un portier qui lui était totalement inconnu et qui, lui ayant demandé son nom, en reçut la réponse qu'il était le sacristain de la communauté, et, qu'étant sorti de l'église après Matines, il revenait maintenant dans sa cellule. Comment cela peut-il être? reprit le portier, je ne vous ai jamais vu et je ne vous connais pas. Si vous faites partie de ce couvent, ainsi que vous le dites, nommez-moi l'abbé, le prieur et les autres moines qui y demeurent. Le moine lui dit les noms, mais ils ne s'accordaient nullement avec ceux que portaient les religieux actuellement vivants et qui composaient ce monastère. Le portier, se trouvant fort embarrassé, conduisit le moine à l'abbé qui,

après avoir longuement conféré avec lui, trouva enfin dans les registres les noms de l'abbé et des autres moines qui y étaient consignés. Ces religieux avaient vécu dans ce monastère trois cents ans auparavant, et le moine Altus en était parti à la même époque. (La légende originale nomme ce monastère Olmutz, en Allemagne). Il y avait donc trois siècles que ce merveilleux oiseau, par son chant céleste, avait fait sortir du couvent notre bienheureux cénobite. Dieu voulait ainsi lui faire comprendre, par sa propre expérience, le sens des paroles du Psalmiste. En effet, si un court essai des joies célestes lui faisait paraître un long espace d'années aussi court que l'espace de trois heures, dont la durée est si brève, à plus forte raison la possession intuitive de Dieu qui absorbe l'âme dans une félicité incomparablement plus grande, peut faire ressembler mille années plus courtes que la durée d'un éclair, en sorte qu'il est possible de comparer ces mille ans à la journée de la veille qui s'est déjà écoulée. Le lecteur doit donc voir avec quelle raison saint Augustin a pu dire, que tous les biens de la terre dont on aurait la jouissance durant un espace d'innombrables années, ne peuvent être comparés à une heure de ces ravissantes délices que fait goûter la vue du souverain bien dégagée de tout nuage.

68. — Quel pourrait être pour l'espérance chrétienne un objet plus digne de ses élans qu'un bonheur si parfait, si pur, si immense, si capable de satisfaire avec plénitude les affections de la volonté, et de reposer dans un calme si plein de douceur notre esprit? Qu'il aille donc, tant qu'il lui plaira, à la poursuite de ces biens fragiles et méprisables qui attirent, mais qui ne rassasient pas, quiconque en fera l'objet de ses vaines espérances et de ses désirs insensés! Il n'aura fait qu'imiter, au bout du compte, l'araignée qui tire de son sein, au prix d'inutiles fatigues, les fils dont elle tisse une toile destinée à prendre de viles mouches, et il n'y trouvera qu'un bonheur mensonger.

69. — L'espérance théologale a pour objet secondaire les moyens de nous faire arriver sûrement à la possession parfaite de Dieu dans le sein duquel, ainsi qu'il a été dit, réside toute notre félicité. Ces moyens sont la grâce sanctifiante, la rémission des péchés, les lumières spirituelles qui montrent à l'âme le chemin du salut, les affections pieuses de la volonté qui lui

donnent la vigueur dont elle a besoin pour marcher dans cette voie, les vertus, la pureté de conscience, les dons surnaturels, et les secours extérieurs qui nous excitent à des actes méritoires. On ne saurait s'empêcher d'admettre que toutes ces choses sont aussi des objets de notre espérance, car Dieu veut non-seulement que nous espérions le bonheur céleste, mais il fournit encore les moyens sans lesquels il serait impossible d'y parvenir. Il y a cependant cette différence, que le bonheur éternel étant l'objet de notre espérance doit en être aussi le but principal, et que les moyens étant le chemin qui conduit à ce bonheur en soient la deuxième fin. C'est ce que nous enseigne le Docteur angélique : *Spes principaliter quidem respicit beatitudinem æternam : Alia vero, quæ petuntur a Deo, respicit secundario in ordine ad beatitudinem æternam.* (2. 2, *Quæst.* 17, *artic.* 2, *ad* 2).

70. — Si vous voulez ensuite apprendre de moi si les biens temporels que les fidèles sollicitent fréquemment de la bonté de Dieu, tels que la santé, les forces corporelles, la prospérité, les honneurs, les charges, la fortune, les richesses et autres semblables avantages, sont pareillement l'objet de l'espérance théologale, je vous répondrai que si l'on espère obtenir ces biens fragiles comme étant des moyens nécessaires, ou du moins opportuns pour arriver à l'acquisition des biens éternels, je veux dire en tant qu'ils contribuent à recouvrer ou à procurer la grâce de Dieu, à se préserver du péché mortel ou pour en obtenir la rémission, pour procurer la gloire de Dieu ou pour y exciter, pour acquérir des vertus ou pour les augmenter, en ce cas tout cela peut devenir l'objet de l'espérance chrétienne. On ne saurait en douter, car saint Augustin l'affirme positivement. Il dit que les seuls biens qui appartiennent à la vertu théologale d'espérance, sont ceux qui sont contenus dans l'oraison dominicale. *De his omnibus, quæ fideliter sunt credenda ea tantum ad spem pertinent, quæ in oratione dominica continentur.* Il ajoute ensuite que dans cette oraison il y a sept demandes, dont trois regardent les biens éternels et quatre les biens temporels ; mais ceux-ci ne sont l'objet de la sainte espérance qu'en tant qu'on les demande pour obtenir les biens éterternels. *Apud evangelistam Matthæum septem petitiones continere dominica videtur oratio, quarum in tribus æterna poscun-*

tur, in reliquis quatuor temporalia, quæ tamen propter æterna consequenda sunt necessaria. (*In Enchirid., cap.* 114).

71. — Mais si les biens temporels, au lieu d'être des moyens de salut, étaient au contraire des obstacles à l'acquisition du bonheur éternel et ne devaient plus nous servir, pour ainsi parler, d'échelle d'ascension au ciel mais de pierre d'achoppement pour nous précipiter dans l'abîme, ces biens ne seraient plus en aucune manière un digne objet de la sainte espérance. Ils seraient des ennemis acharnés à nous faire la guerre et nous empêcheraient d'arriver au but si glorieux que l'espérance théologale nous fait envisager. Saint Séverin, qui rendait la santé à beaucoup de malades affligés de divers maux, ne voulut jamais restituer l'usage de la vue à un certain moine nommé Bonose, et aux prières instantes que celui-ci lui adressait pour être délivré de cette infirmité, il répondait en lui disant : Mon cher fils, il n'est pas expédient pour vous d'être délivré de ce mal, vous devez au contraire prier Dieu de vous laisser plongé dans cet état de cécité, parce que, grâces à cette infirmité, vous pourrez vous rendre digne d'aller au ciel. Ce moine satisfait de sa triste position cessa de prier Dieu pour obtenir sa guérison. (*Surius in vita*, 8, *Januar.*). Saint Omer, évêque de Térouanne, se trouvant à la cérémonie de la translation du corps de saint Vaast, évêque d'Arras, recouvra l'usage de la vue dont il était privé depuis longtemps. Mais réfléchissant ensuite que la vue corporelle n'est pas utile à la vue spirituelle, puisqu'elle nous distrait du sentiment de notre union avec Dieu, il pria le Seigneur de lui rendre sa première infirmité et de fermer de nouveau ses yeux à toutes les choses de la terre, pour avoir constamment les yeux de son âme ouverts aux choses du ciel. (*Idem in vita*, 6, *febr.*). Voilà comment les Saints ne voulaient pas être favorisés des biens temporels et se voir délivrés des maux d'ici-bas, à moins que ce ne fût un moyen d'acquérir les biens éternels ; parce qu'ils savaient très-bien que la délivrance de tels maux et l'acquisition de pareils biens qu'ils demandaient à Dieu, pour des motifs différents, ne pouvaient être l'objet de la sainte espérance. Ainsi, puisque nous ne pouvons pas savoir quels sont les biens ou les maux qui peuvent nous aplanir la route de la céleste patrie ou nous la rendre moins aisée, il nous est expédient d'espérer et de demander ces biens ou l'exemption de ces maux seulement, à condition qu'ils nous seront utiles, pour arriver à ce but

fortuné. C'est en agissant ainsi que nos espérances pourront être toujours d'une nature théologale, surnaturelle et méritoire.

CHAPITRE II.

ON Y EXPOSE LES MOTIFS DE LA VERTU D'ESPÉRANCE.

72. — J'ai dit en commençant que l'espérance théologale élève notre volonté à l'attente des biens éternels et immortels, parce qu'elle a pour motifs les promesses d'un Dieu infiniment puissant et souverainement fidèle. Ce sont là deux motifs qui la tiennent en éveil, ce sont deux flambeaux qui l'éclairent et dont les feux enflamment ses aspirations. Voyons maintenant quelle est l'énergie prédominante de ces deux motifs sur nos cœurs. Dieu a-t-il promis le salut à celui qui, en observant sa loi éternelle persévère dans la grâce jusqu'à la mort? Celui-là seul pourrait en douter qui n'aurait pas la foi. *Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit.* (*Matth.* 10, 22). Quiconque aura persévéré, dit Jésus-Christ, dans la pratique du bien et dans ma grâce jusqu'à la fin de sa vie, sera sauvé. Que Dieu ait promis de donner tous les secours nécessaires pour l'observation de ses commandements, et pour se maintenir dans sa grâce, à quiconque les lui demandera d'une manière convenable, c'est une vérité si indubitable qu'il est certain que le saint évangile ne peut pas nous tromper; car de telles promesses y sont contenues avec la plus parfaite évidence : *Ego dico vobis, petite et accipietis, quærite et invenietis, pulsate et aperietur vobis. Omnis enim qui petit, accipit, et qui quærit invenit, et pulsanti aperietur.* (*Lucæ.* 11, 9). Je vous dis, et ce sont les propres paroles de Notre-Seigneur, que si vous la demandez, toute faveur vous sera accordée; que si vous cherchez tout bien, vous le trouverez; que si vous frappez à la porte de sa clémence infinie, l'entrée vous en sera accordée; parce que quiconque demande, reçoit; quiconque cherche, trouve; quiconque frappe, on lui ouvre. Ces promesses sont si claires, si expresses qu'elles n'ont besoin d'aucun commentaire. Néanmoins, notre divin Rédempteur, pour exciter encore l'espérance dans le cœur de ses fidèles et l'y raffermir de plus en plus, a bien voulu se servir de cette

comparaison qui achève de porter dans notre âme la conviction. *Quis enim ex vobis*, continue-t-il, *patrem petit panem, numquid lapidem dabit illi? Aut piscem, numquid serpentem dabit illi? Aut si petierit ovum, numquid porriget ei scorpionem?* (*Eod. cap.* 11, *et* 12). Qui d'entre-vous, dit-il, présentera une pierre à son enfant chéri qui lui demande du pain? Lui donnera-t-il un serpent, s'il demande un poisson? Lui offrira-t-il un scorpion, s'il lui demande un œuf pour s'en nourrir? Notre-Seigneur conclut en ces termes : *Si ergo vos, cum sitis mali, nostis bona data dare filiis vestris, quanto magis pater vester dabit spiritum bonum petentibus se?* Si vous donc, qui êtes naturellement mauvais, vous condescendez aux demandes de vos enfants, en leur accordant tout le bien qu'ils vous demandent, combien mieux votre Père céleste répandra son esprit de bonté sur ceux qui lui en feront la demande, c'est-à-dire donnera les secours spirituels pour le servir fidèlement et pour obtenir l'éternelle félicité?

73. — Donc si Dieu a promis d'une manière si claire et si précise le salut éternel et la grâce pour le mériter, quel sera le cœur assez dur qui, sur les promesses d'un Dieu tout-puissant et souverainement fidèle, ne se sentira pas animé d'ardeur dans l'espoir d'obtenir des biens aussi précieux? Il faut nier les deux grands attributs de Dieu, je veux dire sa toute puissance et sa souveraine fidélité, et croire qu'il ne peut ni ne veut garder sa parole, ou bien rester complètement convaincu que Dieu étant puissant et fidèle, ne manquera pas de tenir ses inviolables promesses, espérer en sa grâce et dans les secours qu'il nous départira dans cette vie, et dans les souverains biens de la gloire céleste en l'autre monde.

74. — Ceci ressortira plus clairement encore de deux faits que je vais raconter en peu de mots, et qui conviennent parfaitement à mon sujet. L'empereur Charles-Quint était allé visiter un de ses favoris qui était sur le point de mourir. Entré dans la chambre du moribond il s'approcha de son lit, mais le malade, au lieu de se réjouir de la visite si honorable de son souverain, manifesta beaucoup de tristesse et se mit à pleurer et à sangloter.. En le voyant plongé dans cette affliction, l'empereur lui dit : Faites-moi connaître le sujet de votre affliction, car je suis venu tout exprès pour vous procurer quelque consolation. Désirez-vous quelque chose de moi? Dites, parlez en toute

liberté, car je vous donne ma parole de prince de vous accorder tout ce que vous me demanderez. Je voudrais, répondit le moribond, que votre majesté prolongeât d'une heure mon existence. Ah ! reprit l'empereur, ceci n'est pas en mon pouvoir. Alors le courtisan, se tournant vers le mur d'un air contristé et versant des larmes, fit entendre ces paroles plaintives : Oh ! si je pouvais recommencer le tissu de toute ma vie ! Que feriez-vous alors, reprit l'empereur. Je voudrais en ce cas, dit le moribond, servir exclusivement le seul Souverain qui tient dans ses mains la vie et la mort. On remarquera qu'à ce courtisan malheureux ne manquaient pas les promesses de son prince, et que celui-ci ne manquait pas non plus de la meilleure volonté pour les accomplir; mais le pouvoir de les tenir lui faisait défaut, et par conséquent l'infortuné moribond se trouvait frustré de ses espérances.

75. — Joseph se trouvait captif dans la prison de l'Égypte, et avec lui l'échanson du roi Pharaon. Le jeune hébreu prophétisa dans un songe la délivrance future de cet officier, et lui en donna l'heureuse nouvelle, en le priant, quand il serait retourné au palais, de vouloir bien intercéder auprès du roi en faveur de son innocence. L'échanson promit, mais ensuite, au milieu des pompes et des délices de la cour et au sein des prospérités, il ne se souvint plus de Joseph, et ne dit plus un seul mot en faveur de la justice de sa cause. *Succedentibus prosperis, præpositus pincernarum oblitus est interpretis sui.* (*Genes.*, 40, 23). Dans cette circonstance l'ingrat échanson avait parfaitement l'occasion et le moyen de tenir la promesse qu'il avait faite à Joseph, en exposant à Pharaon l'innocence de son ancien compagnon d'infortune. Il ne lui manqua que la fidélité, et, partant, l'innocent jeune homme se trouva frustré de ses espérances.

76. — Mais la puissance ne manque pas à Dieu pour accomplir toutes ses promesses, car tout ce qu'il veut ne saurait outrepasser la sphère de son pouvoir. *Deus autem noster in cælo, omnia quæcumque voluit, fecit.* (*Psalm.* 113, 3). Il ne lui manque pas non plus la fidélité à vouloir garder ses promesses, car il nous l'assure lui-même en ces termes : *Cælum et terra transibunt, verba autem mea non præteribunt.* (*Matth.*, 24, 35). Les cieux se dissoudront, la terre se brisera en mille éclats, plutôt que Dieu, si fidèle dans ses promesses, manque de parole. Si donc un Dieu dont la puissance est sans bornes, la volonté im-

muable, la fidélité inaltérable, nous a promis l'éternelle félicité, en même temps qu'il nous a promis aussi les moyens de la conquérir, quels motifs plus assurés et plus puissants que ceux-là notre volonté peut-elle avoir pour se sentir animée d'une ferme espérance en ces biens immenses, et aux secours nécessaires pour en obtenir la possession?

77. — Quoique les deux motifs que nous venons d'exposer suffisent pour exciter en nous l'espérance théologale et constituent le fondement sur lequel s'appuient des affections, cela n'empêche pas, pour enflammer de plus en plus notre espérance, de faire valoir d'autres motifs. Nous pouvons prendre pour motifs de notre espérance la grâce, la gloire, l'infinie bonté de Dieu, toujours portée à nous faire du bien, sa grande miséricorde qui se plaît tant à compâtir à nos misères. Nous pouvons encore ranimer notre espérance en méditant sur la douloureuse Passion de notre divin Sauveur, sur le sang qu'il a daigné répandre pour nous, et dont l'effusion est d'un si haut prix. Et, en vérité, Dieu pouvait-il nous donner de plus grandes preuves de sa bonté? Si nous réfléchissons bien sur ces motifs, nous verrons qu'ils se trouvent dans les généreuses et splendides promesses que Dieu nous a faites. Dieu pouvait-il porter plus loin sa miséricorde, quand, malgré notre néant et la bassesse de notre nature, il nous a promis des biens si nobles, si sublimes et si supérieurs à notre humaine condition? Et comme, par nous-mêmes, nous n'aurions jamais pu conquérir une si haute félicité, ne nous a-t-il pas offert les plus efficaces moyens pour nous y élever, malgré la hauteur où ils étaient placés? Pouvait-il mieux nous prouver son immense miséricorde qu'en promettant à des créatures ingrates, coupables, perfides comme nous, non-seulement le pardon de nos fautes et de nos incessantes prévarications, mais encore sa grâce, son amitié, la participation à son propre bonheur? Quoi plus encore? Oh! combien la Passion de notre si aimable Rédempteur brille d'un merveilleux éclat parmi toutes ces promesses! Et pourquoi croyez-vous que Dieu nous ait promis tant de biens surnaturels et divins en cette vie et dans l'autre? Serait-ce a cause de nos mérites? Mais comment? car il n'y avait non-seulement pas en nous de mérites, mais au contraire les plus déplorables indignités. Toutes ces promesses n'ont été faites qu'en vue des mérites de Jésus-Christ, qui nous les a procurées par l'effusion de

son sang. Je veux conclure de tout ceci que, s'il est louable de faire servir ces motifs, parce qu'ils peuvent nous être d'un grand secours pour ranimer dans nos cœurs l'espérance, néanmoins les motifs les plus directs de cette vertu théologale se puisent toujours dans les promesses d'un Dieu tout-puissant et fidèle à sa parole. Ces motifs, en effet, consolident en quelque sorte la volonté et ne la laissent pas flotter incertaine et vacillante sur l'attente des biens suprêmes, car ils renferment en eux-mêmes les autres motifs que nous venons de rappeler.

78. — Le lecteur peut maintenant comprendre pourquoi dans les saintes écritures Dieu est si souvent nommé notre espérance : *Domine, spes mea a juventute mea.* (*Psalm.* 70, *v.* 5). Seigneur, dit le Prophète royal, vous avez été, dès mes plus jeunes années, mon espérance. Puis encore il dit : *Deduxisti me, quia factus es spes mea.* (*Psalm.* 60, *v.* 4). Je me suis laissé conduire par vous, ô mon Dieu, parce que vous êtes devenu mon espérance. *Spes mea tu in die afflictionis.* (*Jerem.* 17, 17). Jérémie lui dit : Au temps des tribulations, ô mon Dieu, vous avez été mon espérance. L'Apôtre des nations fait entendre les mêmes paroles : *Paulus apostolus secundum imperium Dei salvatoris nostri, et Christi Jesu spei nostræ.* Paul, apôtre, selon l'ordre de Dieu notre Sauveur, et de Jésus-Christ notre espérance. Les pages inspirées nous font entendre ce langage, parce que l'espérance est une vertu entièrement fondée sur Dieu. Elle aspire vers Dieu, et Dieu lui imprime ce mouvement d'aspiration vers lui, parce qu'elle est excitée par les attributs de la puissance infinie et de la souveraine fidélité qui en substance constituent Dieu lui-même. L'espérance est donc esssentiellement une vertu divine qui divinise l'âme en qui elle règne.

CHAPITRE III.

DES PROPRIÉTÉS DE LA VERTU D'ESPÉRANCE OU DE SES QUALITÉS.

79. — La première qualité de l'espérance théologale consiste à se fonder sur Dieu seul qui est le dispensateur de tout bien. Mon Dieu est mon appui, disait le saint roi David ; il est mon libérateur, mon refuge, mon aide, mon secours, et c'est

pourquoi je veux espérer en lui seul. *Dominus firmamentum meum et refugium meum, et liberator meus, Deus meus, adjutor meus, et sperabo in eum.* (*Psalm.* 12, *v.* 3). Et ailleurs, en excluant de notre espérance tout secours quelconque tiré des créatures il déclare qu'en Dieu il a mis sa confiance et non point dans les hommes, qu'en Dieu seul il espère et qu'il n'attend rien de toutes les créatures, même les plus puissantes, les plus élevées, les plus honorables. *Bonum est confidere in Domino, quam confidere in homine. Bonum est sperare in Domino, quam sperare in principibus.* (*Psalm.* 117, *v.* 8 *et* 9).

80. — Le Docteur angélique demande s'il est permis de mettre dans les hommes notre espérance, et il répond que cette vertu, n'ayant pour nous d'autre objet que le bonheur éternel et les moyens qui peuvent nous y faire parvenir, ainsi que nous l'avons démontré dans les chapitres précédents, il ne nous est pas permis d'attendre des hommes de grands biens, comme s'ils en étaient les premiers auteurs, mais qu'on peut seulement les attendre d'eux comme en étant les instruments, comme les intermédiaires dont Dieu se sert pour nous conduire à la bienheureuse éternité. C'est comme si l'on disait que toutes nos espérances doivent se placer dans Dieu, parce que tout espoir que l'on met dans l'instrument repose sur celui qui en est le moteur. *Non licet sperare de aliquo homine, vel de aliqua creatura, sicut de prima causa movente in beatitudinem. Licet autem sperare de aliquo homine, vel de aliqua creatura, sicut de aliquo agente secundario, et instrumentali, per quem aliquis adjuvatur ad quæcumque bona consequenda ad beatitudinem ordinata.* (2, 2. *Quæst.* 17, *art.* 4). Dites-moi, ne regarderait-on pas comme un insensé celui qui, du pinceau d'Apelles, croirait pouvoir tirer un excellent tableau? N'accuserait-on pas également d'extravagance celui qui, en employant le ciseau de Phidias, croirait pouvoir produire une superbe statue? On ne saurait en douter. En effet, le ciseau et le pinceau n'étaient que des instruments, ils n'étaient pas les auteurs principaux des œuvres de ces deux éminents artistes. C'est ainsi qu'on peut bien regarder comme atteint de folie celui qui met son espoir dans les hommes et non dans Dieu, qui est le moteur principal et la première cause de tout ce qu'il y a de bien dans nous.

81. — Ne venez point m'objecter que saint Thomas parle de l'espérance théologale, qui a seulement pour objet les biens du

ciel, et non pas de l'espérance naturelle, qui envisage les biens d'ici-bas; car les raisons que donne le saint Docteur s'appliquent à ces deux sortes d'espérance. Dieu est non-seulement le dispensateur des biens surnaturels, mais encore des biens temporels, et il se sert de ses créatures comme d'instruments, pour distribuer les uns et les autres. Il s'ensuit donc que Dieu étant l'auteur de tous les biens, soit de la grâce, soit de la nature, tout bien doit s'attendre de lui seul, comme de la première source d'où découle tout ce qui est bon. C'est pourquoi saint Basile, parlant généralement et sans restriction, dit que, de même qu'un homme est digne du plus grand blâme et est même un être abominable s'il met toute son espérance dans les créatures, de même aussi, tout homme qui met en Dieu seul son espoir, est digne des plus grands éloges, et jouit du bonheur même en cette vie, s'il fait dépendre du suprême arbitre tout ce qui lui arrive sur la terre, et adore en toutes choses sa juste providence. *Beatus qui omni spe rerum hujusmodi seipsum orbavit, in solo Deo omnem spem fixit atque locavit suam. Sicut enim exsecrandus est ille homo, qui spem suam habet in homine, ita omni laude dignus, qui ex Deo totus pendet.* (*Orat.* 7, *de Virt. et Vitiis*).

82. — L'évêque saint Front, devenu l'objet des persécutions du président Squirius, ennemi de la foi chrétienne, fut obligé de quitter sa ville (Périgueux) avec soixante et dix moines, et de se retirer dans un endroit solitaire. Ces bons religieux s'étant trouvés là réduits à manquer de tout, n'ayant pas même de quoi satisfaire les premiers besoins, se mirent à se plaindre du saint évêque, qui les avait, disaient-ils, conduits dans ce désert pour y mourir. Mais le Saint, ne se laissant nullement troubler de leurs murmures, plaça toute sa confiance en Dieu, et excita ses moines à ranimer leur espérance en la providence divine. La nuit suivante, Dieu envoya un ange à Squirius pour lui ordonner de faire parvenir les secours nécessaires à ses serviteurs retirés dans le désert, en le faisant menacer de châtiment s'il ne s'empressait pas d'accomplir les ordres qui lui étaient intimés. Squirius, épouvanté, fit toute diligence pour découvrir l'endroit où s'était retiré l'évêque avec ses compagnons, mais n'ayant pu obtenir aucun renseignement, il abandonna tout dessein d'envoyer à ces fugitifs les provisions dont ils avaient besoin. Mais la nuit d'après, l'ange revint en

lui donnant les mêmes ordres et en lui faisant les mêmes menaces. Alors Squirius résolut de charger de vivres soixante-dix mulets, et de les laisser aller sans conducteurs et sans guide à l'endroit vers lequel devrait les diriger Celui qui lui avait donné ses ordres. En effet, ces animaux, cheminant longtemps dans ces vastes solitudes, arrivèrent tout seuls à l'ermitage qu'habitait le saint évêque avec ses moines. Ils s'arrêtèrent là, semblant déposer aux pieds de ces fugitifs les vivres qu'ils leur apportaient, et dont le gouverneur de la cité leur faisait envoi. (*Vinc. Bellovac. Hist. lib.* IX, *cap.* 24).

83. — Dans cette circonstance, la provision de vivres provenait immédiatement de Squirius; mais qui ne voit que Dieu l'envoyait à ces solitaires? Squirius fut l'instrument, mais Dieu fut le promoteur et la première cause d'un si abondant secours. La même chose nous arrive quand nous recevons de notre prochain quelque bien spirituel ou temporel, quoique ce ne soit point par un miracle aussi évident que celui qui éclata en faveur de ces religieux. Les hommes viennent à notre secours, les hommes nous accordent des bienfaits et des faveurs. Mais par qui sont-ils excités à cela? Quel est celui qui, par une providence admirable, dispose tout de telle manière que les hommes nous accordent ces biens? N'est-ce pas Dieu? C'est donc lui qui en est le premier moteur et la première cause. C'est donc à Dieu que nous devons rapporter tout ce qu'il y a de bien dans nous; c'est donc aussi en lui que nous devons placer toute notre espérance, en nous jetant dans les bras de son admirable providence, comme saint Pierre nous l'enseigne: *Omnem sollicitudinem in eum projicientes, quoniam ipsi cura est de vobis.* (I *Petr.* 5, *v.* 7).

84. — Nous avons encore bien moins à placer notre espérance dans nous-mêmes, comme si nous pouvions, par nos propres forces, éviter toute faute, conserver notre innocence, pratiquer la vertu et acquérir la gloire éternelle. Aussi l'Apôtre veut-il que nous n'ayons pas confiance en nous, mais en Dieu, *Non simus fidentes in nobis, sed in Deo.* (II *ad Corinth.* 1, 9), parce qu'espérer en soi n'est autre chose que s'appuyer sur un roseau fragile qui se brise aussitôt et nous fait tomber. Je veux dire que nous ne devons pas nous appuyer sur nous, car de nous-mêmes nous ne pouvons faire aucun acte saint et méritoire, quelque minime qu'il soit. Par nos forces naturelles nous ne

pouvons faire que du mal auquel nous sommes enclins. Nous ne pouvons donc attendre de nous autre chose que des chutes déplorables qui nous conduisent à notre perte. *Perditio tua ex te, Israël, tantummodo in me auxilium tuum.* (*Oseæ* 13, *vers.* 9). Dans vous, nous dit Dieu, par la bouche du prophète Osée, il ne se trouve autre chose que péchés et perdition, et en moi seul se trouve tout le secours qui peut vous affranchir de ces maux. Vous devez donc vous méfier de vous-mêmes totalement, et placer en moi seul toute votre espérance, si vous ne voulez point périr, mais au contraire arriver au port du salut éternel.

83. — Mais pour que l'on comprenne bien ce que nous disons en ce moment, il faut bien savoir que sur la mer agitée de la vie présente sur laquelle nous naviguons infortunés passagers, il existe deux écueils où un nombre infini d'âmes font un triste naufrage. L'un est l'espérance vaine et mal fondée, l'autre est la défiance et le désespoir. On se brise contre le premier de ces écueils quand on s'appuie avec présomption sur ses propres forces par le secours desquelles il est impossible d'opérer quelque bien. On va heurter contre le second écueil quand on cesse d'agir et que l'on se livre à la défiance, que l'on ne va pas en avant, et qu'on regarde comme impossible l'acquisition des biens dignes de notre ambition. En ce cas c'est le désespoir, comme le dit saint Thomas en parlant de cette affection vile et méfiante. *Desperatio non importat solum privationem spei : sed importat quemdam recessum a re desiderata propter æstimatam impossibilitatem adipiscendi.* (2. 2, *Quæst.* 40, *art.* 4, *ad* 5). Celui qui suit la route moyenne entre ces deux écueils voyage en pleine sécurité, quand il se défie de lui-même, et quand il place en Dieu seul sa confiance. Celui-là seul ne s'expose pas au danger de périr et parvient avec assurance au port de l'éternelle félicité. C'est à cela que veut faire allusion saint Jérôme quand il dit : *Salomon loquitur : Esto confidens in Domino toto corde tuo, in tua autem sapientia ne exalteris : in omnibus viis tuis cognosce eum, ut rectas faciat vias tuas. Intellige quid loquitur. Nec in sapientia tua, nec in ullis virtutibus confidendum, sed in solo Domino, a quo gressus hominis diriguntur.* (*Lib.* III, *adversus Pelagianos*). Ne vous confiez pas, dit le saint Docteur, s'appuyant sur l'autorité des livres saints, ne vous confiez pas sur votre sagesse, sur votre vertu, sur votre habileté, mais confiez-vous en Dieu seul, parce qu'il guide tous vos pas dans les

voyage que vous faites vers la céleste patrie. Voilà donc la première qualité de l'espérance théologale. Elle consiste à ne pas se fonder sur les créatures, pas même sur soi, mais à s'appuyer sur Dieu.

86. — La deuxième qualité de l'espérance est d'être ferme et solidement assise sur l'attente des biens éternels et sur les moyens nécessaires pour y arriver, car l'espérance chrétienne étant tout entière fondée sur les promesses infaillibles de Dieu, elle ne peut chanceler dans ses affections intimes. Saint Paul, afin d'animer les Hébreux convertis à la foi chrétienne à désirer ardemment les biens éternels, leur met sous les yeux l'exemple d'Abraham dont la confiance aux promesses du Seigneur était ferme et inébranlable, car le Seigneur l'en avait même assuré par un serment solennel. *In quo abundantius volens Deus ostendere pollicitationis hæredibus immobilitatem consilii sui, interposuit jusjurandum, ut per duas res immobiles, quibus impossibile est mentiri Deum, fortissimum solatium habeamus, qui confugimus ad tenendam propositam spem: quam sicut anchoram habemus animæ tutam, et firmam, et incedentem usque ad interiora velaminis; ubi præcursor pro nobis introivit Jesus, secundum ordinem Melchisedech, pontifex factus in æternum.* (*Ad Hebr.* 6). L'Apôtre nous y dit que l'espérance est comme une ancre ferme et assurée pour quiconque aspire *ad interiora velamina*, à la bienheureuse vision de ce Dieu qui est maintenant voilé et caché à nos regards ; parce qu'en effet, au milieu des vacillations de nos cœurs, elle est la seule qui fixe notre âme dans Dieu et qui puisse la maintenir dans la pratique de la vertu. Il apporte deux raisons d'une telle sécurité et d'une fixité si constante qui appartiennent à l'espérance : l'une est tirée des promesses que Dieu nous a faites; parce que, de même que l'ancre, s'enfonçant dans un fond de sable mouvant, ne peut tenir le vaisseau dans un état d'immobilité, mais le laisse aller à la dérive, tandis que si elle se cramponne à un rocher ou à la pointe d'un écueil, le vaisseau s'y raffermit comme s'il prenait racine au fond de la mer, de même l'espérance se fondant sur les promesses de Dieu qui sont plus immobiles que le plus terrible écueil, fût-il de diamant, donne à l'âme une pleine certitude des biens qu'elle espère, et au milieu des flots tumultueux de cette vie, la fixe au sein de son Dieu, et la rend persévérante dans le bien.

87. — La deuxième raison que l'Apôtre nous donne est que Jésus-Christ est entré avant nous en qualité de précurseur dans ce sanctuaire voilé de la divinité; c'est-à-dire dans cette heureuse patrie pour nous y préparer une place. C'est là qu'en sa qualité de prêtre éternel de l'ordre de Melchisédech il intercède pour nous ; et, comme l'Apôtre s'explique encore plus clairement dans le chapitre suivant, il s'y fait notre avocat plaidant toujours, s'il est permis de parler ainsi, en faveur de notre salut. *Unde salvare in perpetuum potest accedentes per semetipsum ad Deum, semper vivens ad interpellandum pro nobis.* (*Ibid.* 7, *vers.* 25). Et c'est encore ici un motif, comme chacun voit, qui rassure grandement notre espérance, puisque nous y voyons un avocat si jaloux de notre salut, et si puissant pour nous l'obtenir par la puissance de ses prières, et en montrant les plaies adorables qu'il a bien voulu supporter pour notre amour.

88. — Vincent de Beauvais (*Lib.* XXI, *cap.* 98) dit que saint Malo ou Maclou, se trouvant en mer au jour solennel de la fête de Pâques, avait un grand désir de célébrer la sainte messe, et les passagers étaient pareillement désireux de l'entendre. C'est pourquoi le saint évêque fixait les yeux sur chaque point de l'horizon pour tâcher de découvrir quelque îlot ou pointe de rocher, mais il ne voyait de toutes parts que la vaste surface des eaux et l'immensité des cieux. Tout-à-coup cependant il aperçut comme une petite île qu'on pouvait prendre pour un écueil qui dominait les flots. On jugea qu'il était possible d'y célébrer les saints mystères, et on dirigea la proue vers cet endroit. Dès qu'on eut abordé, tout l'équipage descendit, on éleva un petit autel et saint Malo commença la messe. Mais il était à peine arrivé à l'oraison dominicale, que l'îlot se mit tout-à-coup à faire un mouvement, et à la manière dont il s'opéra on découvrit que ce qu'on avait pris pour une petite île n'était autre chose que le dos d'une baleine qui, s'étant arrêtée au milieu des flots qui la couvraient, n'avait laissé voir que la partie supérieure de son corps. Les assistants, épouvantés du péril imminent qu'ils couraient d'être tous submergés, se mirent à pousser un grand cri vers le ciel et se hatèrent de regagner leur embarcation. Mais saint Malo ne se troubla point, et plein d'une ferme confiance en Dieu il envisagea d'un œil intrépide le danger où il se trouvait. *Vir Dei fidens in Domino, interritus*

persistit. Il exhorta même ses compagnons à mettre leur espérance en Dieu, à l'exemple du prophète Jonas. Chose admirable ! Cette ferme confiance en Dieu, fixa cette énorme masse vivante au milieu des flots, ou, pour mieux dire, en fit comme une île véritable et comme un vrai rocher immobile sur sa base. Le saint prélat put ainsi terminer paisiblement le saint sacrifice, et tout l'équipage put rentrer sain et sauf dans l'embarcation. Lorsqu'ils furent tous revenus en lieu de sureté, ce monstrueux cétacé plongea devant eux sous les flots et on ne le revit plus.

89. — La ferme espérance de saint Malo et de ses compagnons arrêta au milieu de l'océan en guise d'écueil immobile cette énorme baleine, quoique son naturel soit la mobilité. C'est ainsi que l'espérance fixe dans Dieu notre cœur bien que naturellement changeant, et au milieu des tempêtes de cette misérable vie, le maintient ferme et immobile dans la pratique de la vertu. C'est pourquoi saint Augustin, parlant de cette noble fermeté de notre espérance, dit qu'en s'appuyant ainsi sur la promesse d'un Dieu qui ne peut se tromper, elle ne peut pas non plus être induite en erreur et qu'elle est aussi certaine des biens qu'elle attend que si déjà elle les avait conquis. *Spes nostra tam certa est, quasi jam res perfecta sit ; neque enim timemus promittente veritate, veritas enim nec potest falli, nec fallere.* (*In Psalm.* 123).

90. — Désirez-vous avoir quelque exemple notable d'une telle assurance ? Ecoutez le saint roi David : *Si consistant adversum me castra, non timebit cor meum. Si exurgat adversus me prœlium, in hoc ego sperabo.* (*Psalm.* 26, 3). Quand même se déploierait à mes yeux, contre moi, une formidable armée, mon espérance assise sur un ferme rocher ne s'ébranlerait pas, parce qu'elle repose sur vous, ô mon Dieu, avec une parfaite sécurité. Ecoutez aussi le saint homme Job : *Etiamsi occiderit me, in ipso sperabo.* (*Job.* 13, 15). Quand même, ô mon Dieu, vous me donneriez la mort, l'assurance que verse dans mon cœur l'espoir que j'ai mis en vous n'en serait pas moins ferme. Écoutez l'Apôtre des nations : *Certus sum quia neque mors, neque vita, neque principatus,* etc., *poterit nos separare à caritate Dei, quæ est in Christo Jesu.* (*Ad Roman.* 8, 38). Je suis certain, dit saint Paul, que ni la vie, ni la mort, ni quoi que ce soit ici-bas, ne pourront me séparer de l'amour de Dieu. Mais d'où peut

venir à cet Apôtre une si grande assurance, au milieu des si nombreuses incertitudes de la vie présente? *Spes enim non confundit,* répond-il; car la certitude sur laquelle je me fonde ne saurait jamais tromper mes espérances. Telle est l'assurance avec laquelle nous devons attendre les biens surnaturels de la grâce divine et de la gloire éternelle. Et il en sera ainsi, très-certainement, si nous nous reposons fermement sur les promesses d'un Dieu tout puissant et fidèle.

CHAPITRE IV.

ON Y EXPOSE LA TROISIÈME QUALITÉ DE L'ESPÉRANCE.

91. — Cette troisième qualité consiste à unir à la ferme attente des biens surnaturels une crainte salutaire. *In timore Domini fiducia fortitudinis.* (*Proverb.* 14, 26). La confiance qui est jointe à la crainte du Seigneur, dit Salomon, est pleine de force. Et l'Ecclésiastique exhorte à l'espérance celui qui a la crainte : *Qui timetis Dominum, sperate in illum.* (*Eccli.* 2, *vers.* 9). C'est pour marquer que la crainte du Seigneur dispose à l'espérance, et que celle-ci n'exclut pas la crainte. Cela est si vrai que le Prophète royal pour nous exciter à l'espérance, et en même temps à la crainte, nous assure que Dieu se complaît dans les âmes qui le craignent, et qui en même temps espèrent en sa miséricorde, et savent unir dans leur cœur ces deux saintes affections. *Beneplacitum est Domino super timentes eum, et in eis, qui sperant super misericordia ejus.* (*Psalm.* 146).

92. — Ceci ne doit pas nous surprendre, parce que, si en réalité ces deux affections diffèrent entre elles, elles ne sont pas néanmoins opposées l'une à l'autre, mais elles peuvent former dans un cœur une belle alliance, parce qu'elles sont excitées par des motifs divers. L'espérance provient des promesses infaillibles de Dieu ainsi que de sa souveraine bonté infiniment portée à nous faire du bien, et de ces motifs si attrayants elle tire sa source et nous fait soupirer pour les biens suprêmes. La crainte naît de la considération de notre propre néant, de notre faiblesse personnelle, de nos prévarications, de notre amour du plaisir, et de l'inclination que nous avons au mal. Ce sont là tout autant

de motifs qui rendent notre âme timorée et la maintiennent dans un sentiment de bassesse et d'humilité. L'espérance élève l'âme à Dieu, la crainte la fait rentrer dans sa bassesse naturelle. La première inspire à l'âme un grand zèle pour le bien, la seconde la retient dans une prudente circonspection. Quiconque espère et ne craint pas, dit saint Augustin, tombe dans l'apathie à cause de son excessive sécurité. Quiconque craint et n'espère pas se livre au découragement, perd toute énergie et se met dans le péril de tomber dans le profond abîme du désespoir. *O spes, tu omnia facis portare dulciter et suaviter! Eia ergo, fratres, hanc amate, hanc tenete, non tamen sine timore; quia qui sperat et non timet, negligens est : qui autem timet, et non sperat, depressus est, et descendit in profundum quasi lapis.* (*Serm.* 10, *ad fratres in eremo*). O sainte espérance, vous faites endurer tout avec douceur et suavité! Courage donc, mes frères, courage, chérissez une si belle vertu, efforcez-vous de l'acquérir, mais faites en sorte de ne jamais la séparer d'une sainte crainte, afin que si la crainte ne vous possède pas vous ne tombiez point dans la négligence et que vous ne vous découragiez pas, ou bien que si vous n'avez pas la vertu d'espérance vous ne tombiez point dans la pusillanimité et l'abattement, avec un grand danger de vous précipiter dans l'abîme. Que le lecteur voie donc combien la possession de ces deux vertus est nécessaire et combien en s'associant au fond de notre cœur elles se tempèrent mutuellement, afin de marcher en société de l'une et de l'autre avec une pleine assurance dans la route qui conduit au ciel.

93. — Saint Bernard nous donne les mêmes enseignements spirituels, lorsqu'en parlant des deux affections, il dit que la crainte seule des jugements de Dieu, sans l'espérance, nous pousse dans l'abîme du désespoir, et que l'espérance indiscrète, qui n'est point tempérée par une juste crainte produit une assurance singulièrement pernicieuse. *Alterum sine altero osculari non expedit, quia et recordatio solius judicii in baratrum desperationis præcipitat et misericordia fallax expectatio pessimam generat securitatem.* (*Serm.* 6, *in Cantica*). Tandis qu'en unissant ces deux vertus, l'âme marche en pleine sécurité dans le chemin du salut et de la perfection; car l'espérance lui donne des forces pour avancer, et la crainte la rend circonspecte dans ses voies pour ne pas tomber dans quelque vaine présomption.

94. — Un navire, pour voguer avec sécurité sur les

eaux en pleine mer, a besoin du vent qui lui imprime le mouvement, et de lest qui le rend lourd et le fait plonger convenablement dans l'eau. Si le vent ne souffle pas, le navire reste immobile sur les flots. S'il n'est pas chargé de lest, sa trop grande légèreté l'expose à la submersion. Il en est de même de la personne pieuse; pour qu'elle aille vers Dieu avec sécurité, elle a besoin du doux souffle de l'espérance, qui la pousse vers le bien; elle a pareillement besoin du lest d'une crainte filiale, qui, la tenant enfoncée dans les flots de sa propre misère, la plonge dans un sentiment d'humilité. Si le lest de la crainte salutaire lui manque, elle périt dans quelque abîme d'imperfection, à cause de sa légèreté native. Si elle n'est pas poussée par le vent prospère de l'espérance, cette âme demeure immobile, apathique et absolument incapable d'opérer quelque bien. Si enfin il ne lui manque ni l'espérance qui la met en mouvement, ni la crainte qui la modère, elle vogue en toute sécurité au port de la céleste patrie.

95. — La personne spirituelle doit donc ressembler à l'ange de l'Apocalypse, qui avait un pied sur la terre et l'autre sur la mer. Elle s'appuiera avec le pied de l'espérance sur les promesses infaillibles de Dieu, ainsi que sur sa bonté et son infinie miséricorde. Ce pied reposera sur la terre, je veux dire sur un fondement immobile, ce qui le rendra fort, assuré, inébranlable. Elle tiendra le pied de la crainte dans la mer de ses propres misères, et ce pied sera forcément mobile et chancelant. Ainsi un pied réglera l'autre, pour l'empêcher de tomber dans quelque coupable extrémité. Je veux dire que l'espérance doit être d'une nature telle qu'elle n'exclue pas la crainte, mais qu'elle rende une âme humble, tranquille et rassurée, et puis encore que cette crainte ne doit pas amortir l'espérance, mais lui donner plus de fermeté, en la rendant modeste, prudente et circonspecte.

CHAPITRE V.

ON Y EXPOSE LES EFFETS QUE PRODUIT EN NOUS LA VERTU D'ESPÉRANCE.

96. — Le premier effet est de dilater le cœur en le rendant prompt à l'accomplissement de la loi divine et à l'acquisition de la perfection chrétienne. Tel est l'effet qu'en éprouva dans lui-même le saint roi David. *Viam mandatorum tuorum cucurri, cum dilatasti cor meum.* Lorsque par l'espérance, ô mon Dieu, dit le prophète, vous avez dilaté mon cœur, alors j'ai couru dans la voie de vos commandements.

97. — Quiconque saura se rendre compte de la manière dont se forment en nous ces deux affections de la crainte et de l'espérance, restera pleinement convaincu de ce que nous disons. La crainte, cette affection si peu excitante à l'action, fait affluer tous les esprits vitaux autour du cœur, parce que dans le moment d'un grave danger, ces esprits quittent les parties extérieures et se réunissent comme pour défendre cette forteresse où réside essentiellement le principe de la vie. C'est ce qui réduit tous les membres à un état de pâleur, de faiblesse, de tremblement, et les rend inhabiles à l'action. Au contraire, l'espérance ouvre le cœur, en fait refluer les esprits vitaux qui se répandent sur les organes extérieurs, afin de les rendre propres à remplir avec promptitude les fonctions nécessaires à l'acquisition du bien qui est l'objet de ses vœux. La crainte resserre le cœur, de même qu'un commandant de troupes consigne celles-ci dans la forteresse qu'il veut défendre. Mais l'espérance le dilate et l'épanouit comme un général qui fait une sortie vigoureuse, et lance ses troupes pour une expédition qu'il se propose. Il s'ensuit qu'il n'est pas d'affection qui imprime dans le cœur humain un élan plus énergique vers les grandes choses que l'espérance vive, et c'est ce qui se passe journellement sous nos yeux dans ce qui concerne les choses du monde.

98. — Voyez ce marchand qui monte sur un navire, et va affronter les mers les plus orageuses, les vents contraires du sud et de l'aquilon, et qui, pour ainsi parler, va porter un défi

aux tempêtes qui bouleversent les flots. Demandez-lui pourquoi il confie à quelques planches, si faciles à se briser, et à une mer si houleuse, sa propre existence : Il vous répondra que son motif n'est autre que l'esprit du gain. Admirez le bouillant courage de ce militaire qui va se jeter à la pointe des lances, au milieu des épées dégaînées, et pénètre hardiment dans les rangs les plus épais, où la mêlée est la plus terrible et où il n'est environné que de sang. Demandez-lui pourquoi il expose sa vie à d'aussi effroyables dangers ? Il vous répondra qu'il est animé par l'espoir de la victoire. Interrogez de même l'artisan sur le mobile de tant de fatigues auxquelles il se livre, l'homme de lettres sur celui de ses veilles studieuses, le cultivateur sur le but qu'il se propose, en arrosant la terre de ses sueurs ? Ils vous diront que c'est l'espérance de faire des profits, de devenir plus savants, d'avoir une bonne récolte. Or, si l'espérance est si pleine d'activité pour acquérir les biens d'ici-bas, combien mieux sera-t-elle ardente pour acquérir des biens éternels, dont le prix est infiniment supérieur ? Si l'espérance qui donne tant de vigueur quand il s'agit de biens fragiles et passagers dilate si largement le cœur et lui fait entreprendre les choses les plus pénibles, combien mieux l'espérance des biens impérissables auxquels ici-bas rien ne peut se comparer, dilatera-t-elle ce même cœur et lui procurera-t-elle une puissante ardeur pour l'observation de la loi de Dieu, même dans tout ce qui répugne le plus à la nature humaine ? Combien mieux l'excitera-t-elle à cette observation la plus parfaite en lui faisant entreprendre même des œuvres surérogatoires, bien que la loi divine n'en impose pas l'obligation ? *Viriliter agite et confortetur cor vestrum, omnes qui speratis in Domino.* (*Psalm.* 30, 25). Le saint roi David exhorte à agir énergiquement et à cœur ouvert, mais il faut remarquer qu'il n'adresse cette exhortation qu'à ceux qui ont mis leur espérance en Dieu, *qui speratis in Domino.* Il savait bien que celui dont le cœur n'est pas excité par l'espérance, n'est pas capable de faire le bien. On doit donc bien se convaincre que si l'espérance qu'on a mise en Dieu n'est pas vive, on ne pourra jamais faire de notables progrès dans la perfection chrétienne.

99. — La Chronique des Frères mineurs (*Part.* 2, *lib.* II, *cap.* 25), nous apprend qu'un jeune homme de noble origine et d'une complexion délicate, ayant pris l'habit de saint Fran-

çois, était entré dans la carrière de la vie monacale avec une grande ferveur spirituelle. Mais, par la suite, il se ralentit peu à peu, et commença à se dégoûter de la rudesse des habits religieux, de l'âpreté des jeûnes, des austérités de la pénitence, enfin la vie monacale lui devint insupportable. Il finit donc par abandonner toute pratique de vertu, et prit la résolution de quitter le monastère pour retrouver la liberté séculière. Remarquez maintenant, puisque ceci entre parfaitement dans le sujet qui nous occupe, par quelle sainte industrie Dieu parvint à retirer cette âme de sa fatale léthargie et à la faire marcher avec rapidité, comme auparavant, dans la route de la perfection. Pendant cette même nuit, où il avait pris la résolution de quitter le saint habit, au moment où il passait devant l'autel où l'on gardait le Saint-Sacrement, il se prosterna à genoux et l'adora avec un profond respect. Durant cette posture d'adoration, il fut subitement ravi en extase, et le spectacle le plus magnique vint se dérouler à ses yeux. Il vit une procession d'esprits célestes, tous splendidement vêtus, et de leurs riches habits s'élançaient des rayons aussi éclatants que ceux du soleil, mais qui, quoique plus brillants que ceux de cet astre, n'offusquaient pas la vue, mais, au contraire, lui faisaient éprouver d'ineffables délices. Au milieu de ces êtres immortels il y en avait deux qui surpassaient tous les autres par leur éclat, leur majesté, la somptuosité de leurs habits, et à la suite de cette procession céleste marchait un personnage revêtu, lui aussi, d'une éclatante gloire, et conduit comme en triomphe par cet illustre cortége. Le jeune novice, à un spectacle aussi splendide, fut frappé d'admiration, et, en même temps, il fut rempli d'une indicible suavité. Il ne put s'empêcher de demander quels étaient ces personnages qui marchaient environnés de tant de magnificence. On lui répondit que c'étaient les frères mineurs qui descendaient du ciel, et que les deux personnages les plus remarquables par la majesté et la gloire qui les environnaient, n'étaient autres que saint François et saint Antoine ; qu'enfin le dernier était un saint frère qui venait à l'instant même de mourir, et que l'on conduisait avec cette pompe triomphale dans la céleste patrie. En entendant ces mots, le jeune homme fut pénétré d'une espérance si vive, si forte, si fervente d'arriver lui-même à une gloire semblable, qu'étant revenu à lui, il se sentit intérieurement délivré de toute répugnance pour une vie austère, et plein d'une

nouvelle ardeur pour l'observation des règles monastiques. Son habit de bure lui semblait moelleux, les jeûnes les plus sévères lui paraissaient pleins de charmes, la pauvreté conventuelle avait pour lui les plus grands attraits. Les mortifications, les actes d'humilité, les prières, l'obéissance, et en général la vie régulière, tout cela lui semblait maintenant aussi doux qu'il lui avait paru dur et rebutant. Il se remit promptement à pratiquer la vertu et il y persévéra constamment jusqu'à la fin de sa vie. Tant il est vrai qu'il n'est rien qui réchauffe si bien un cœur attiédi et relâché, rien qui le dilate, quelque resserré qu'il soit, et qui le rende plus prompt à travailler à sa perfection, qu'une espérance pleine d'énergie. Je dirai donc avec le royal Prophète : *Expecta Dominum, viriliter age, et confortetur cor tuum et sustine Dominum.* (*Psalm.* 26, 14). Confortez votre cœur par l'attente des biens éternels, et dilatez-le pour qu'il soit toujours disposé à opérer avec un zèle viril.

100. — Le second effet de l'espérance est la consolation et l'allégresse dont elle remplit celui qui la possède. *Spe gaudentes,* dit l'Apôtre en écrivant au Romains, soyez toujours dans la joie dont vous inonde l'espérance. Et en écrivant aux Hébreux, il leur dit : Goûtons une consolation inaltérable en nous tenant toujours sous les ailes de l'espérance. *Fortissimum solatium habeamus, qui confugimus ad tenendam propositam spem.* (*Ad Hebr.* 6, 18). L'Ecclésiastique exhorte les âmes timorées à espérer en Dieu, en leur donnant pour motif que de sa miséricorde naîtra pour elles une grande joie. *Qui timetis Dominum sperate in illum : et in oblectationem veniet vobis misericordia.* (*Eccli.* 2, *vers.* 9).

101. — Mais qu'y a-t-il donc de surprenant dans ces aimables consolations que nous fait goûter l'espérance des biens éternels, si nous y trouvons pareillement des consolations dans ce qui regarde les avantages temporels ? Quelle peut être la source du soulagement qu'éprouve un pauvre malade au milieu des ardeurs de la fièvre et des longs ennuis de sa maladie, si ce n'est l'espoir de sa guérison? Quel adoucissement peut goûter un malheureux prisonnier ou un esclave infortuné au milieu des durs liens qui l'enchaînent, si ce n'est l'espérance de recouvrer sa liberté ? L'homme poursuivi par les injures et les calomnies de ceux qui ont conçu de lui une basse jalousie, trouve-t-il ailleurs que dans l'espérance de voir triompher son honneur, une

consolation ? Réjouissez-vous donc, ô vous tous qui espérez en Dieu, nous dit le Prophète royal, *lætentur omnes, qui sperant in te, Domine.* (*Psalm.* 5, 12); parce que, bien mieux que les gens du monde, vous avez le droit de retirer de votre espérance en Dieu le doux fruit d'une sincère allégresse.

102. — Saint Augustin en méditant ces paroles du Prophète royal : *Labores manuum tuarum quia manducabis.* (*Psalm.* 127), soulève une grande difficulté. Il demande comment on peut manger et savourer ses travaux, puisqu'on devrait plutôt savourer le fruit que produisent les fatigues, que les travaux eux-mêmes. C'est ainsi que le cultivateur ne mange pas ses sueurs pendant qu'il en arrose la terre, en maniant la bèche et en conduisant la charrue; mais il se nourrit du fruit de ses sueurs quand il en a recueilli la moisson. Le grand Docteur répond ainsi qu'il suit : En ce moment nous peinons beaucoup dans nos travaux, viendra enfin l'heureux jour où nous jouirons du fruit de ces labeurs. Mais comme ces mêmes fatigues sont pleines de contentement et de plaisir à cause de l'espérance qui nous montre les biens à venir, ces fatigues sont tellement adoucies par cette espérance, qu'on peut dire que nous les savourons. Le Saint déduit ensuite de cela une conséquence non moins péremptoire qu'utile, c'est que si ces fatigues nous paraissent ici-bas si douces à cause de l'espérance que leur fruit nous fait envisager dans l'avenir, quelle sera donc l'allégresse qui nous en reviendra quand nous jouirons de ce même fruit de nos fatigues ? *Modo labores habemus, fructus postea erit. Sed quia et ipsi labores non sunt sine gaudio, propter spem de qua paulo ante diximus : Spe gaudentes, in tribulatione patientes, modo nos ipsi labores jucundant, et lætos faciunt de spe. Si ergo labor noster potuit jucundare manducatus, fructus ipsius laboris qualis erit!* (*In Psalm.* 127).

103. — Je me souviens ici, fort à propos, d'un fait relatif à deux gentilshommes qui visitaient un certain monastère situé dans un désert. Pendant qu'ils parcouraient les lieux où étaient disposées les cellules de ces bons religieux, ils pénétrèrent dans celle qu'habitait un vieux moine dont les cheveux avaient la blancheur du plumage des cygnes, et qui faisait éclater sur sa vénérable figure le contentement le plus parfait, la sérénité la plus douce, telle qu'on ne saurait l'exprimer, et qui tenait de la nature angélique. (*Rossignoli, Ver ætern., lect.* 14, § 2). A la

vue de ce moine, nos deux gentilshommes furent saisis d'étonnement et, en même temps, transportés d'une douce admiration; car ils ne pouvaient pas comprendre comment on pouvait être si plein de contentement dans un si pauvre réduit, avec des habits si délabrés, et en menant une vie si austère. Leur admiration s'accrut lorsqu'ils l'entendirent converser, car il parlait des choses de la vie future avec tant de grâce, tant d'affabilité, tant de douceur, tant de joie, qu'il donnait bien à entendre, par cet extérieur d'allégresse qui brillait sur sa figure, que son cœur en était surabondamment rempli. Or, pendant que ce bon moine parlait avec tant de douceur, les gentilshommes lui demandèrent si, dans tout le cours de sa vie, il avait jamais éprouvé quelque affliction ou quelque tristesse spirituelle. Oh! répondit le saint vieillard, combien de fois de cruelles peines sont venues assaillir mon cœur! Mais grâces en soient rendues à Dieu qui m'a toujours donné un remède prompt et efficace, par le moyen duquel j'ai changé ma tristesse en joie. Il me suffit de me mettre à cette petite fenêtre, et là je découvre aussitôt un objet qui me reconforte et me procure des consolations. En entendant ces paroles, un des gentilshommes courut à cette fenêtre. Mais quoi? Ne voyant autre chose qu'un mur grossier, qui non-seulement dérobait la vue de la campagne, mais encore celle du ciel, il se mit à dire : En vérité, on ne voit par cette fenêtre rien qui puisse procurer quelque agrément. Mais, reprit le moine, regardez bien attentivement, et vous apercevrez un objet capable d'inspirer un grand courage. Je ne vois, reprit le gentilhomme, autre chose que quelques pouces de ciel par un trou de ce vieux mur. Eh bien! répondit le moine, c'est tout justement cela qui me console. Quand la tristesse cherche à s'emparer de mon cœur, il me suffit de regarder ce petit espace de ciel, et aussitôt je sens naître dans moi une douce espérance des biens éternels qui me remplit de jubilation, et les nuages de la tristesse se changent pour moi en un ciel serein de consolation et de paix. Et pendant qu'il parlait de la sorte, une douce pluie de larmes s'échappant de son cœur attendri coula sur son visage et lui fit interrompre son discours. Il se tut; mais ce silence était un témoignage évident de cette délicieuse allégresse qui naît d'une vive espérance de l'éternelle félicité, et de la grande utilité qui en résulte pour avancer dans la voie de la spiritualité; car cette espérance adoucit les

amertumes, les ennuis, la tristesse, le dégoût, la répugnance qui mettent tant d'obstacles aux progrès de la perfection.

CHAPITRE VI.

ON Y FAIT CONNAITRE UN AUTRE EFFET QUE PRODUIT L'ESPÉRANCE SURNATURELLE.

104. — Notre nature si fragile ne donne jamais de preuves plus manifestes de sa faiblesse, que quand elle est assaillie de fatigues, de peines, de chagrins, surtout si toutes ces misères sont très-affligeantes, soit par leur intensité, soit par leur longue durée, ou bien encore si elles nous donnent le terrible avertissement d'une mort prochaine. En de pareils cas, notre pauvre nature a besoin d'une vertu qui la rende forte pour endurer des maux si graves et si insupportables par eux-mêmes. Or, l'espérance est la vertu qui produit dans le cœur humain un effet aussi merveilleux. Elle le dilate, l'anime à supporter toutes ces peines et, le reconfortant par cette douce affection, elle modère la tristesse que les maux présents lui causent, et lui donne la patience dont il a besoin.

105. — En effet, on doit remarquer que, quand dans les divines Écritures, Dieu veut animer les fidèles à supporter courageusement les grands maux, il se sert de l'espérance en la faisant revivre dans leur cœur par le souvenir des récompenses. C'est ainsi que saint Paul, pour encourager les Romains exposés aux persécutions, leur met sous les yeux le royaume éternel que Dieu tient en réserve pour en gratifier ses généreux athlètes. *Si compatimur, ut et glorificemur.* (*Ad Roman.*, 8, *vers.* 17). Souvenez-vous, mes chers frères, leur dit-il, que si vous souffrez avec Jésus-Christ, vous règnerez avec lui. Puis, mettant leurs peines actuelles en présence des récompenses éternelles, il leur dit que ces peines ne peuvent pas être mises en parallèle avec cette gloire immortelle qui leur est préparée dans le ciel, afin que, par l'espérance de ce bonheur, ils soient revêtus d'un saint courage pour supporter les pénibles épreuves. *Non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam, quæ revelabitur in nobis.* (*Ibid.*, 8, 18). Le même Apôtre, voyant

les Corinthiens poursuivis par de terribles persécutions, les exhorte à la patience, en leur présentant, pour se procurer la patience, le bouclier d'une ferme espérance. *In præsenti momentaneum, et leve tribulationis nostræ supra modum in sublimitate æternum gloriæ pondus operatur in nobis.* (II *Ad Corinth.*, 4, 17). Remarquez, leur dit-il, que les peines de la vie présente sont la semence de ce fruit si doux dont vous vous rassasierez éternellement dans le séjour de la gloire. Dans un autre endroit, l'Apôtre leur fait envisager une couronne immortelle comme récompense de leurs souffrances, et pour que cette considération soit encore plus efficace et leur inspire un plus ardent courage à supporter leurs peines, il met cette couronne en regard de ces autres couronnes périssables pour lesquelles les lutteurs ou athlètes des arènes se privaient de tout plaisir. *Qui in agone contendit, ab omnibus se abstinet : et illi quidem ut corruptibilem coronam accipiant, nos autem incorruptam.* (I *Ad Corinth.*, 9, 25).

106. — Le prophète Isaïe a donc eu bien raison de dire : *In silentio et in spe erit fortitudo vestra.* (*Is.* 30, 15). Dans le silence et dans l'espoir repose toute notre constance à souffrir. Il nous assure ensuite que *qui sperant in Domino, mutabunt fortitudinem, assument pennas, sicut aquilæ; current, et non laborabunt; ambulabunt et non deficient.* (*Id.* 40, 32). C'est-à-dire que ceux qui espèrent en Dieu acquerront par ce moyen beaucoup de force pour souffrir; que, semblables aux aigles, ils s'envoleront, et leur course ne les fatiguera pas; ils parcourront de vastes espaces et ne seront point abattus, parce que l'espérance les rendra robustes, dispos et vigoureux pour déployer toute la puissance de leur vol au dessus des nuages, et atteindre les hauts sommets de la perfection sans craindre aucune difficulté.

107. — Et dites-moi en vérité d'où provenait ce prodigieux courage, cette admirable intrépidité qu'ont montré les martyrs exposés aux glaives des bourreaux, sur les chevalets, placés sous les ongles de fer, sur les grils ardents, dans les chaudières bouillantes, et jetés dans les fournaises? Croyez-vous que ces athlètes chrétiens avaient des chairs de bronze et des os de marbre? Pensez-vous qu'ils étaient insensibles aux aiguillons des douleurs? Eh! vraiment, non. Ils étaient comme nous, revêtus d'une chair fragile, et, comme chez nous, leurs sens étaient aussi capables d'éprouver la cruelle étreinte des tortures.

L'espérance des joies éternelles seule les rendait forts et robustes au milieu des tourments les plus horribles et des supplices les plus affreux. C'est l'espérance qui leur donnait tant d'assurance en face des tyrans et des bourreaux, à la vue des instruments de supplice les plus effroyables, de la mort la plus douloureuse. C'est l'espérance qui adoucissait leurs tortures, c'est elle qui leur mettait à la bouche ces paroles du royal Prophète : *In Domino sperans non infirmabor.* (*Psalm.* 25, 1). J'espère en Dieu et j'espère de Dieu les joies éternelles, c'est pourquoi je ne crains rien et je n'éprouve aucune épouvante.

108. — Jésus-Christ lui-même, voulant fortifier le cœur du premier martyr, saint Étienne, contre la fureur d'un peuple qui le lapidait, n'employa d'autre moyen que l'espérance : il ouvrit à ses yeux les magnificences du ciel, et lui fit voir le trône de sa gloire, avec les mains chargées de couronnes et de palmes pour récompenser sa constance. *Ecce video cœlos apertos, et Jesum stantem a dextris Dei.* (*Act.* 7, 56). Cela seul suffit pour que l'intrépide lévite, sans redouter la grêle de pierres qui pleuvait sur lui, offrit à son Dieu en sacrifice sa vie, en s'écriant : *Domine, Jesu Christe, accipe spiritum meum.* Mon divin Maître, ô Jésus, recevez mon âme dans votre sein. A l'exemple du Rédempteur, plusieurs saintes femmes excitèrent à supporter le martyre leurs enfants, auxquels ces pieuses mères montraient le ciel. C'est ainsi qu'agirent la mère de saint Clément d'Ancyre, la mère des Machabées, la mère de saint Symphorien, lorsqu'elles voyaient leurs chers enfants entre les mains des bourreaux. Elles ne leur disaient pas autre chose pour les rendre invincibles en présence des barbares exécuteurs, elles se contentaient de les exhorter à lever leurs yeux au ciel, et à considérer la gloire éternelle, qui devait être le salaire de leur intrépidité. Ces héroïnes chrétiennes savaient bien que, pour inspirer un courage supérieur à tous les tourments et à la mort, il n'est pas de vertu plus efficace que celle d'espérance, car elle nous montre dans le lointain la patrie où l'on jouit d'une impérissable félicité.

109. — Contemplons maintenant un illustre héros qui vient nous fournir une preuve éclatante de la vérité de nos assertions. Nous voulons parler de saint Celse, martyr, que l'espérance rendit invincible dans les assauts que lui livra un père qui l'aima d'abord tendrement, et qui devint ensuite l'impitoyable

persécuteur de son fils. (*Surius in vita 9, Januarii*). Lorsque le président Marcien eut fait tourmenter par les plus cruels supplices le martyr saint Julien, il ordonna qu'on le conduisît par toute la ville, pour l'exposer aux insultes de la populace. Or, pendant que ce généreux athlète était promené dans les rues et sur les places publiques, montrant sur son visage la sérénité et le courage d'un cœur invincible, il vint à passer devant la maison qu'habitait Celse, fils unique du barbare président, qui l'y avait placé pour l'instruire dans les lettres humaines. En entendant les cris furieux que poussait la populace autour du saint martyr Julien, cet adolescent se mit à la fenêtre avec ses condisciples pour être témoin de ce qui se passait, et pour connaître la cause de ces bruyantes clameurs. Mais, en ce moment même, Dieu rendit ce jeune homme témoin d'un spectacle bien plus noble. Il lui fit voir suspendue dans les airs la couronne de gloire qui était destinée à l'illustre martyr. Cette couronne était de l'or le plus pur, enrichie de pierres précieuses, et il s'en échappait des rayons d'une lumière si éclatante, que le soleil lui-même en était éclipsé. Il vit encore des Anges d'une rare beauté, qui assistaient le martyr dans ses combats, et l'animaient à se rendre digne de cette brillante couronne. Ravi d'admiration à ce spectacle, notre adolescent se mit à crier d'une voix entrecoupée : Que vois-je ? Oh ! mon Dieu, je m'aperçois que le Dieu du christianisme sait très-bien récompenser ceux qui le servent. Je veux pareillement le servir ; je veux aussi, moi, gagner une couronne de gloire semblable à celle qui frappe mes regards. Et, enflammé d'une vive espérance des biens éternels, dont il comprenait la haute importance en voyant le splendide diadème réservé au saint martyr, il jeta par terre tous ses livres d'auteurs profanes, déchira tous ses papiers, se dépouilla de ses riches vêtements, et s'écria : Je suis entré nu dans ce monde, et je veux en sortir de même. Que le monde possède ce qui lui appartient ; pour moi, je donne à Dieu ce qui lui revient, ma volonté, ma liberté et ma vie. Ensuite, transporté par l'ardeur de son espérance, il se mit à courir par toute la ville pour rejoindre le saint martyr, sans que, ni son maître, ni ses condisciples, ni le peuple, stupéfait de cet étrange événement, fussent capables de s'opposer à son dessein. Etant enfin arrivé auprès de Julien, il se jeta à ses pieds, en lui disant : O serviteur de Dieu ! je renonce à mon père, qui

m'a fait naître dans les ténèbres de l'infidélité, je vous prends pour père, afin que vous me régénériez à la lumière de la véritable foi. Puis il embrassait le saint martyr, et il baisait avec tendresse les nobles coups qu'il avait reçus par amour pour son Dieu; ensuite, il recueillait chaque goutte de sang qui coulait de ses blessures comme si c'était des pierres précieuses, et, en effet, c'en était bien aux yeux du Seigneur. Cependant, la nouvelle du changement imprévu de son fils était parvenue aux oreilles du président Marcien, et l'avait rempli de fureur et d'indignation. Ayant fait conduire les deux chrétiens en sa présence, il s'écria : Ah ! déloyal Julien, à quel point s'est élevé ta perfidie, jusqu'à m'enlever mon propre fils unique, et à perdre le seul rejeton de ma famille, l'unique espoir de mon cœur. Mais voici qu'en même temps arrive la mère du jeune Celse, les cheveux épars et fondant en larmes. A sa suite venait toute la famille, poussant des sanglots. A ce douloureux spectacle, Marcien déchire ses habits, et, se tournant vers Julien : Barbare, lui dit-il, homme sans entrailles! Comment n'es-tu pas touché de compassion en voyant la douleur d'un père, les larmes d'une mère, le deuil profond d'une famille jetée dans le désespoir par les charmes de tes enchantements? Oh! je t'en prie, apporte un remède à notre douleur, je saurai réparer les mauvais traitements que tu as subis. Je ne serai plus ton juge, mais ton intercesseur auprès de l'empereur, irrité contre toi. Julien répondit : Je ne me mets point en peine de votre intercession, et je n'ai nul souci de ma vie. Voici celui dont vous êtes le père, et qui, maintenant plein de foi, a été régénéré à une vie nouvelle. Qu'il réponde lui-même à son père, et qu'il parle à sa mère. Alors Celse prit la parole avec ce ton de constance et de fermeté que l'espérance des biens éternels avait fait entrer dans son cœur par ce symbole de la magnifique couronne. Des buissons épineux, dit-il, naissent les roses, et, bien que ces fleurs sortent de ces arbustes hérissés de pointes piquantes, elles ne laissent pas de répandre de doux parfums. Frappez-moi donc, vous qui êtes les épines, déchirez-moi, mettez-moi à mort, afin que, semblable à une rose distinguée par sa beauté, j'exhale de douces odeurs. Je ne vous reconnais plus pour mes parents, puisque j'ai reçu une nouvelle naissance bien supérieure à celle que je tiens de vous. Toutes ces larmes qui coulent de vos yeux ne sauraient amollir mon cœur,

elles sont complètement inutiles. Il ne convient pas que je montre de la pitié pour vous en agissant avec cruauté contre moi-même. Je vous serai plus reconnaissant de cette vie que vous m'arracherez, que je ne le suis de l'avoir reçue de vous. C'est avec cette généreuse intrépidité que le jeune adolescent supporta la plus dure captivité, qu'il se laissa arracher la peau de la tête, qu'il entra dans l'amphithéâtre sans redouter les bêtes féroces; et, enfin, qu'il présenta hardiment sa tête au bourreau pour recevoir le coup fatal.

110. — Or, si l'espérance de l'éternelle gloire, qui se révèle sous la figure d'une éclatante couronne, a pu rendre un adolescent insensible aux larmes d'une mère éplorée et d'un père attendri, si elle a pu le rendre invincible dans les tourments et intrépide sous le glaive du bourreau, combien mieux l'espérance de cette même gloire, envisagée des yeux de la foi, sera-t-elle puissante pour nous faire endurer patiemment les douleurs et les maladies qui viennent affliger notre corps, pour nous faire supporter les infortunes, les désastres qui fondent sur nos maisons, les calomnies, les outrages et les persécutions que nous suscitent nos ennemis pour nous ravir notre honneur, et enfin mille autres peines qui sont l'apanage de notre misérable vie! Ces épreuves ne sont pas certainement à comparer avec les tortures et les morts cruelles que les martyrs ont endurées avec tant d'intrépidité, dans l'espérance d'un bonheur éternel. *Spes in æternitatem animam erigit, et idcirco nulla mala exterius quæ tolerat, sentit.* (*Moral.*, *lib.* VIII, *cap.* 23). L'espérance, dit saint Grégoire, élève l'homme au-dessus de lui-même et l'empêche de sentir les maux qu'il endure, ou bien, s'il les sent, il n'en est pas abattu. Donc, selon les enseignements de la sainte Église, *ibi nostra fixa sint corda ubi vera sunt gaudia,* fixons notre esprit par la pensée sur ces joies éternelles, plongeons-y notre cœur par l'espérance, ce n'est point là un bonheur passager et faux, mais une félicité constante et véritable, un bonheur réel et non point apparent, une joie éternelle et non point périssable, si nous voulons rester intrépides dans les maux que nous avons à souffrir et qui nous assiègent en ce monde, de toutes parts.

CHAPITRE VII.

ON Y TRAITE DES CIRCONSTANCES OU L'ON DOIT PLUS SPÉCIALEMENT PRATIQUER LA VERTU D'ESPÉRANCE.

111. — Lorsqu'on vaque à la prière et qu'on a recours à Dieu, pour lui demander humblement quelque grâce, on doit pratiquer l'espérance, ou, pour s'exprimer plus exactement, la confiance. Celle-ci, en effet, est une espérance forte et robuste, telle que l'a connue le philosophe Sénèque quand, dans sa lettre à Lucilius, il lui dit : *De te spem habeo, nondum fiduciam.* J'espère, mais je n'ai pas encore confiance en vous. (*Ep.* 5). C'est d'une pareille confiance en Dieu que nous devons attendre principalement les grâces que nous lui demandons. On ne peut pas révoquer cela en doute, car le saint Évangile nous l'enseigne bien souvent, ainsi que je l'ai prouvé ailleurs. L'apôtre saint Jacques nous apprend cette vérité en termes clairs et précis. *Si quis indiget sapientia, postulet a Deo..... postulet autem in fide, nihil hæsitans ; qui enim hæsitat, similis est fluctui maris, qui a vento movetur et circumfertur. Non ergo existimet homo ille, quod accipiat aliquid a Domino.* (*Jacob.*, 1, 15). Celui qui désire obtenir la sagesse, dit le saint Apôtre, doit la demander à Dieu, mais ce doit être avec confiance et sans hésitation; car quiconque vacille dans son espérance est semblable aux flots agités de la mer. Il ne doit donc pas s'attendre à recevoir de Dieu les faveurs qu'il demande.

112. — Nous trouvons un exemple de cette confiance qui anime la prière dans ce pauvre aveugle qui, aux portes de Jéricho, se mit à crier en voyant le divin Rédempteur : *Jesu, fili David, miserere mei.* (*Lucæ,* 18, *vers.* 38). Jésus, fils de David, ayez pitié de moi. Et comme les assistants lui enjoignaient de se taire et de ne pas importuner par ses cris, l'aveugle, exalté par son espérance de recouvrer la vue, criait encore plus fort : *Ipse vero multo magis clamabat,* et il n'eut de repos que quand il eut obtenu la grâce qu'il implorait. On ne peut certainement pas douter que cette précieuse faveur n'ait été le résultat de sa vive confiance en Dieu, lorsqu'on réfléchit sur les promesses réitérées que le Seigneur nous a faites de nous exaucer dans nos

prières, et en même temps à son ineffable bonté, plus disposée à nous faire du bien que nous ne le sommes à recevoir ses grâces. Si le démon ou notre caractère timide et pusillanime nous empêchait de recourir à la prière dans nos besoins, en nous persuadant que ces supplications sont impuissantes pour toucher le cœur de Dieu, nous devons apprendre de l'infortuné de l'Évangile que nos demandes doivent, au contraire, devenir plus pressantes, que notre foi doit s'accroître et que notre confiance en Dieu doit donner à nos prières un élan encore plus énergique. Si l'on agit différemment, on demandera beaucoup et l'on obtiendra peu ou même rien.

113. — Nous devons, en second lieu, ranimer notre espérance dans certaines occasions, comme par exemple quand le désespoir ou la méfiance s'emparent de nous au souvenir de nos péchés passés et à la vue de nos fautes actuelles, ou quand nous avons l'expérience de notre propre faiblesse, de notre fragilité ou de nos médiocres progrès dans la vertu. Lorsque les pilotes se voient en danger de faire naufrage, ils jettent l'ancre et la chargent en quelque sorte de sauver le navire exposé à la fureur des vagues. Notre ancre, comme dit l'Apôtre que nous avons déjà cité, est l'espérance. *Propositam spem, quam sicut anchoram habemus animæ tutam et firmam.* Ainsi donc, quand notre âme éprouve les fluctuations et les incertitudes de la défiance, ou quand elle commence à éprouver les agitations impétueuses de quelque désespoir diabolique, aussitôt elle doit saisir l'ancre sacrée de l'espérance et la jeter dans la mer immense de la miséricorde céleste, dans cet océan sans bornes de la bonté divine et s'y fixer fortement. L'âme doit alors répéter, avec toutes les forces que lui donne une vive confiance : *In te, Domine, speravi, non confundar in æternum.* En vous, ô mon Dieu, j'ai placé mon espoir et je suis convaincu que mon espérance ne sera point trompée. *Etiamsi occideris me, in te sperabo.* Quand même je me verrais sur le bord de l'abîme infernal et sur le point d'y être précipité, ma confiance en vous, ô mon Dieu, n'en serait point altérée. L'âme doit renouveler ses actes d'espérance autant de fois qu'il sera nécessaire, jusqu'à ce que la sérénité soit revenue et que le calme soit rentré dans le cœur.

114. — Un excellent moyen pour remédier à ces découragements spirituels se trouve dans le recours à la Reine du Ciel, à la Vierge Marie, cette mère des miséricordes, car c'est elle qui,

par ses douces clartés, dissipe les sombres nuages de la tristesse et rend la paix à notre âme agitée. Les pilotes, en pleine mer, tiennent leurs regards fixés sur l'étoile polaire, et grâce à la lueur de cet astre, ils se guident au milieu des flots pour arriver au port. De même, dit saint Bernard, quand les tempêtes de la défiance commencent à s'élever dans votre cœur et que le désespoir s'en empare, levez les yeux vers Marie notre étoile, notre guide au milieu des flots agités, et implorez son aide. Son aspect, plein de douceur, calmera sur-le-champ la tempête. *Si criminum immanitate turbatus, conscientiæ sævitate confusus, judicii horrore perterritus, barathro incipias absorberi tristitiæ, desperationis abysso, cogita Mariam. In periculis, in angustiis, in dubiis Mariam cogita, Mariam invoca; non recedat ab ore, non recedat a corde.* (*Hom.* 2, *super Missus*). Si troublé par l'énormité de vos péchés, si rempli de confusion par le remords d'une conscience coupable, si attéré par la crainte des jugements de Dieu vous vous sentez plongé dans l'abîme de la tristesse ou dans le gouffre du désespoir, levez les yeux vers Marie. Dans les anxiétés de votre esprit, dans les doutes au sein des perplexités, pensez à Marie, recourez en toute confiance à Marie. Que le nom de Marie soit toujours sur vos lèvres, qu'il soit gravé dans votre cœur, parce que *ipsam rogans non desperas, ipsam cogitans non erras*, en la priant avec une foi vive, vous ne tomberez pas dans le désespoir ni dans la pusillanimité, en élevant votre pensée vers elle, vous ne pourrez pas vous fourvoyer dans les troubles de votre esprit et dans vos pensées confuses et tumultueuses. Oh! quelle puissante ressource contre les découragements inspirés par le démon, que cette confiance filiale en Marie!

115. — Saint Bernard nous indique encore un autre moyen très-efficace pour faire rentrer l'espérance dans un cœur battu par les tempêtes de ces découragements pusillanimes et méfiants. C'est de se rappeler les plaies de notre adorable Rédempteur, ouvertes pour cicatriser celles de notre âme, de se souvenir de ce sang précieux, versé pour purifier nos consciences de toutes les souillures du péché. *Peccavi peccatum grande, turbatur conscientia, sed non perturbabitur, quoniam vulnerum Domini recordabor; nempe vulneratus est propter iniquitates nostras. Quid tam ad mortem, quod non Christi morte salvetur? Si enim ad mortem venerit tam potens, tam efficax medicamen-*

tum, nulla jam possum malignitate morbi terreri, et ideo liquet errasse illum qui ait: major est iniquitas mea, quam ut veniam merear. (*Serm.* 61, *in Cant.*). Je suis tombé dans un grand péché, (c'est ainsi que le Saint fait parler celui qui cherche un remède à son désespoir dans l'espérance), ma conscience est troublée, mais mon âme ne restera pas abattue, j'aurai recours aux plaies de mon Sauveur, puisqu'il a souffert ces cruels traitements pour mes iniquités. Et quel est donc le crime le plus énorme qui ne puisse trouver un remède dans la mort de mon Rédempteur? Ensuite il ajoute : Si vous vous représentez vivement à l'esprit un si puissant, un si efficace remède, vous ne resterez pas dans l'abattement et dans le désespoir à la vue de la grandeur de vos prévarications. Il se trompa donc évidemment celui qui disait que son iniquité était trop grande pour mériter le pardon; et c'est ce que fit l'impie Caïn, meurtrier de son frère Abel.

116. — Un jour Notre-Seigneur dit à sainte Catherine de Sienne, que les pécheurs qui se défient de sa miséricorde à la fin de leur vie et désespèrent de leur salut, se rendent par ce seul péché plus coupables envers lui que par tous les autres crimes qu'ils ont commis durant toute leur vie passée, parce qu'ils regardent leurs iniquités comme supérieures à sa bonté infinie. Ils lui font donc ainsi une grave injure en méconnaissant cet attribut divin (*Blosius monit. spirit. cap.* 1). Celui-là donc qui se trouve agité de semblables troubles doit ranimer son espérance. Il doit dire au Seigneur : Je me suis grandement rendu coupable envers vous, mais je veux me préserver du péché de défiance et surtout de ne point espérer dans votre infinie miséricorde, car ce serait le plus grand de tous mes crimes. Non, mon Dieu, non, je ne m'abandonnerai pas à de tels excès

117. — Il faut en troisième lieu se munir du bouclier impénétrable de l'espérance, quand le démon vient nous assaillir de ses tentations telles que celles d'impureté, de haine ou d'amour, d'envie ou de colère, de désir de vengeance; et repousser avec ce bouclier toute faute mortelle dont nous pourrions être tentés. Tel est le conseil que nous donne le prince des Apôtres. Il nous avertit d'abord que le démon, semblable à un lion rugissant, tourne continuellement autour de nous pour nous dévorer, si nous n'usons pas de prudence. *Adversarius*

vester diabolus tanquam leo rugiens, circuit quærens quem devoret. Ensuite il nous met à la main l'arme avec laquelle nous pouvons terrasser ce monstre avide de répandre le sang de quiconque a été régénéré dans les eaux baptismales. Mais quelle est cette arme puissante qui abattra ce lion infernal? C'est l'espérance. *Cui resistite fortes in fide.* (*I Petri* 5.9.) Résistez, nous dit-il, par une vive confiance en Dieu. Car, de même qu'il cherche à vous enlever toute force en jetant la défiance dans votre âme, et s'efforce d'y parvenir par ses suggestions, de même aussi vous devez le décourager dans ses attaques par l'espérance ; et comme cet ennemi emploie toute sa vigueur pour vous décourager et vous abattre, de même vous l'abattrez par une confiance pleine et entière dans le secours que Dieu ne manquera pas de vous prêter.

118. — La personne tentée doit donc considérer avec les yeux d'une foi vive Dieu présent à ses combats et toujours prêt à prendre sa défense. C'est ainsi qu'agissait le saint roi David quand il disait : *Quoniam a dextris est mihi ne commovear.* Dieu se tient à mes côtés et me dirige de son bras puissant, afin que je ne sois point abattu et que je me tienne toujours ferme et sans vaciller. Ensuite elle doit se jeter avec une vive espérance dans les bras de son divin défenseur en lui disant : En vous, ô mon Dieu, j'espère, je place ma confiance au milieu de ces diaboliques assauts. En employant de tels moyens elle ne doit pas craindre la défaite. Qu'elle entende sur ce point l'assurance que donne saint Jean Chrysostôme : *Habes eum qui gravia alleviet, qui non permittet te submergi ab illatis tentationibus, qui cum tentatione et exitum præbet, et non permittet supra vires inferri gravia. Quid tristaris? Quid mœres? Quare tam abjecto animo es?* (*Homil.* 32, *in Genes.*). Vous avez, dit le saint Docteur, vous avez Dieu avec vous, il rend l'assaut du démon moins redoutable, il ne permet pas que vous soyez tenté au-dessus de vos forces, ni que ces attaques vous renversent; mais en permettant que ce combat vous soit livré, il vous accorde la grâce d'en sortir vainqueur. Pourquoi donc êtes-vous dans l'abattement? Pourquoi cette tristesse? Pourquoi ces craintes? Pourquoi ces terreurs? Ayez donc confiance en Dieu et dites avec un sentiment profond d'espérance : *Si Deus pro nobis, quis contra nos?* Si Dieu se tient à mes côtés, s'il combat pour

moi, qui pourra me nuire ? Qui pourra jamais me causer quelque dommage ?

119. — Pallade raconte (*Histor. Lausic. Vita* 29), qu'un abbé nommé Pacon était assailli de si terribles tentations qu'il ne pouvait jouir d'un seul instant de repos, ni la nuit, ni le jour. Enfin ne pouvant résister à tant d'assauts et à de si violentes attaques, il s'abandonna au désespoir et prit la résolution de se donner la mort. Il sortit donc tout agité de sa cellule et s'en alla vers une caverne où il savait qu'était réfugiée une féroce lionne. Il se dépouilla de ses vêtements et il se tint là toute la journée en attendant l'arrivée de l'animal qui devait, selon ce qu'il avait lieu de penser, se jeter sur lui dès qu'il en serait aperçu et le mettre en pièces. Le soir, sur la brune, la lionne sortit avec le lion et tels que des animaux affamés de chair humaine, dès qu'ils sentirent l'odeur de leur proie ils s'élancèrent sur elle, car l'abbé s'était placé à l'entrée de la caverne. Mais à peine l'eurent-ils touché qu'ils tombèrent à ses pieds et, comme s'ils avaient été apprivoisés, ils se mirent à lécher ses membres avec autant de douceur que deux petits chiens familiers. A la vue d'un si manifeste prodige, l'abbé Pacon fut saisi d'étonnement, et reconnaissant que Dieu ne l'avait pas abandonné, comme il se l'était follement imaginé, puisqu'il en recevait un secours si inespéré, il conçut une vive confiance dans la miséricorde divine, reprit ses vêtements et s'en retourna plein de joie dans sa cellule. Mais le démon ne s'était pas pour cela découragé, comme il le croyait. L'esprit impur ne s'était que momentanément éloigné et n'avait fait qu'une trêve au lieu d'une paix définitive. En effet, peu de jours après, le démon se mit à lui susciter une tentation d'impureté plus forte qu'auparavant. Il lui apparut sous la forme d'une jeune fille Ethiopienne qu'il avait vue autrefois recueillant des épis dans un champ. Alors le malheureux moine tomba dans un désespoir encore plus grand, il se laissa dominer par une tristesse qui le consumait peu à peu. Or pendant qu'il était plongé dans cette profonde affliction, voici qu'il entendit une voix du ciel qui lui disait : J'ai permis cet assaut diabolique pour vous faire connaître votre propre faiblesse et vous déterminer à n'avoir plus confiance en vous-même, mais à vous humilier en plaçant votre espérance dans moi. *Ut cognoscas infirmitatem tuam, et non in conversatione tua confidas ; sed subditus et humilis sis in adjutorio*

Dei confidens. En entendant ces paroles, Pacon vit clairement que tout son malheur venait de ce qu'il avait compté sur ses propres forces et qu'il n'avait point mis sa confiance en Dieu au milieu de ses tentations. Il commença dès ce moment à recourir à Dieu avec une ferme espérance d'en être secouru, et par ce moyen il triompha du tentateur et passa le reste de sa vie dans le calme. Tel est donc le bouclier avec lequel nous devons repousser les assauts de la tentation, je veux dire une parfaite confiance en Dieu, en nous défiant de nous-mêmes. Telle est l'arme dont saint Paul veut que nous soyons toujours munis contre les assauts d'un si formidable ennemi. *Induite vos armaturam Dei, ut possitis stare adversus insidias diaboli.*

120. — On doit, en quatrième lieu, s'exercer à la vertu d'espérance au temps des tribulations, soit qu'elles nous viennent des maux du corps, tels que les douleurs, les maladies, la pauvreté; ou des peines morales, telles que les injures, les persécutions, les calomnies, les pertes de la fortune, des parents et des personnes les plus chères. Je ne m'arrêterai pas longuement sur ce point, puisque, dans le chapitre précédent, j'ai démontré que l'espérance fortifie l'âme et lui imprime comme une trempe d'acier (*tempra di acciajo*) contre les coups les plus violents des calamités hnmaines. C'est pourquoi l'homme qui est éprouvé par la tribulation, doit être pourvu de cette force invincible et en armer son cœur s'il veut traverser intrépidement ces flots amers des calamités qui le battent de toutes parts. J'ajouterai seulement ici cette parole de saint Ambroise. *Esto, sint aliqui duri ad labores, firmi ad injurias perferendas ; si spem auferas, non potest patientia esse perpetua.* (*Serm.* 16, *in psalm.* 118). Supposez, dit le saint Docteur, des hommes durs à la fatigue, forts à supporter les injures, leur patience ne saurait durer longtemps si l'espérance leur est enlevée. Et la raison qu'en donne saint Grégoire est que l'espérance des biens éternels raffermit notre âme, afin qu'elle ne se laisse point atterrer par les cruels assauts des misères humaines. *Spes cœlestium mentem consolidat, ne concutiatur fluctibus tumultuum terrenorum.* (*Homil.* 17). Si l'espérance vient à lui manquer, l'homme doit nécessairement succomber sous le poids des infortunes terrestres. Et c'est pourquoi, pour être en possession d'une patience durable, il faut une espérance constante qui adoucisse les amertumes de l'âme et la rende résignée à la volonté divine, selon ce que nous dit

l'Apôtre : *Nolite amittere confidentiam vestram, quæ magnam habet remunerationem. Patientia enim necessaria est, ut voluntatem Dei facientes, reportetis repromissionem.* (*Ad Hebr.* 10. 35). Ne perdez point la confiance en Dieu, car elle est grandement méritoire ; car la confiance produit la patience qui nous tient assujettis à la volonté de Dieu, et nous fait arriver à l'accomplissement des divines promesses.

121. — On lit dans les Chroniques des Frères mineurs, que saint François ayant souffert pendant un long espace de cinquante ans, un mal très-douloureux aux yeux, et une invasion très-importune de rats, qui ne lui laissaient pas un seul instant de repos, se recommanda au Seigneur pour en obtenir la grâce de la patience dans ces rudes épreuves. Pendant qu'il priait, il entendit une voix qui lui dit : Répondez-moi, François, si toute la terre était d'or, et si toutes les pierres des montagnes étaient autant de diamants ; si toutes les rivières étaient des fleuves de parfums odoriférants, et si ensuite vous découvriez un trésor si précieux que, mis en parallèle avec cet or et ces diamants, ceux-ci vous semblassent moins estimables, et puis encore que ces eaux parfumées vous parussent plus viles, en comparaison, que les eaux communes, qu'enfin ce trésor nouveau vous fût promis comme récompense des cruelles infirmités que vous souffrez, dites-moi, François, est-ce que ces maux ne vous sembleraient pas bien dignes de vos prédilections ? Ne devriez-vous pas vous réjouir de les endurer ? Le Saint répondit : Je ne suis pas digne, Seigneur, d'un pareil trésor. Alors le Seigneur lui dit : Eh bien ! ce trésor auquel rien ne peut être comparé, c'est la vie éternelle que je vous ai préparée, et je vous en donne en ce moment les gages par le moyen des peines que vous avez à souffrir. Le Saint, en entendant ces paroles, se sentit tout reconforté, et plein du plus grand courage dans tous les maux qui pourraient lui survenir. Enfin, se trouvant sous les étreintes de la faim, du froid, de la nudité, des maladies, des douleurs, il avait coutume de dire : Le bien que j'attends est tellement grand, que toute peine m'est un plaisir. Tant il est vrai que pour endurer patiemment les maux de la vie présente, il est nécessaire d'être animé d'une vive espérance des biens à venir.

CHAPITRE VIII.

AVERTISSEMENTS PRATIQUES AU DIRECTEUR SUR LE PRÉSENT ARTICLE

122. — PREMIER AVERTISSEMENT. Le directeur doit avoir un très-grand soin de ne pas laisser se refroidir chez ses disciples la vertu d'espérance, car si elle s'y affaiblit, toutes les autres vertus en souffriront. J'en ai donné la raison ailleurs. Cette vertu est pour l'âme ce que sont les esprits vitaux pour le corps auquel ils donnent de l'agilité et de la promptitude dans ses fonctions. Si les esprits vitaux ralentissent leur action, les facultés corporelles perdent également leur activité. Si enfin le corps en est totalement privé, il n'en résulte qu'une masse inerte, incapable du moindre mouvement. De même si un chrétien perd l'espérance, il devient impropre à toute œuvre sainte, et si elle ne s'y éteint pas complètement, mais qu'il y en ait quelque diminution, la vigueur et la force d'agir méritoirement éprouvent aussi une altération proportionnée. En un mot, tout chrétien qui manque d'espérance ne saurait être un vrai disciple de Jésus-Christ, et tout chrétien en qui l'espérance s'affaiblit ne saurait jamais arriver à la perfection du Christianisme.

123. — Néanmoins, le directeur rencontrera des personnes qui professent la spiritualité de la dévotion, et qui, en très-grand nombre, ne sont pas solidement assises sur cette importante vertu, parce qu'elles sont trop accessibles à la défiance, au découragement et à la pusillanimité. Il s'ensuit que leur espérance s'attiédissant, leur amour pour Dieu s'alanguit, elles se ralentissent dans la pratique des vertus, elles deviennent apathiques, paresseuses, lentes dans l'exercice des bonnes œuvres. Mais ce qu'on doit remarquer plus particulièrement, c'est qu'elles ne se font plus aucun scrupule de ces pensées pusillanimes, de ces affections lâches, et il leur semble que cet abaissement intérieur est un effet de l'humilité et que ce défaut déplorable est une véritable vertu. Mais tout justement le plus grand mal qu'il y ait dans tout cela, c'est qu'elles ne le considèrent pas comme un mal. C'est là le plus grand danger qu'elles courent dans ce genre de tentations, puisqu'elles n'envisagent

pas cela comme des tentations. Dans les pays septentrionaux où les neiges sont éternelles, les ours causent les plus cruels ravages, parce qu'ils sont couverts d'une fourrure blanche; à cause des neiges qui frappent perpétuellement les yeux, ils ne peuvent être facilement aperçus. De même ces imperfections qui se cachent sous de trompeuses apparences et se montrent travesties sous la forme de vertus, causent beaucoup plus de dommages; car, comme on ne les regarde pas comme telles, on ne s'en méfie pas et on n'a aucun souci de s'en affranchir. Lors donc que le directeur rencontre de telles âmes, comme cela arrive fréquemment, il doit s'occuper de dilater ces cœurs étroits et les relever de leur prostration morale par les motifs d'espérance qu'il devra leur suggérer, parce qu'en les laissant dans cet état d'abaissement; ces personnes ne pourraient pas faire un seul pas dans la voie de la perfection.

124. — Deuxième avertissement. — Ici nous devons prendre la question dans ses premiers principes, et nous devons expliquer en quoi consiste l'affection dépravée du désespoir et de la défiance, deux vices opposés à la vertu d'espérance. Nous devons remonter à la source de ces vices, parce que le médecin spirituel, parvenant à connaître la qualité et les causes de ces maux, pourra facilement leur appliquer le remède convenable. Le Docteur angélique dit que le désespoir ne consiste pas seulement dans le défaut d'espérance, mais dans un acte de la volonté qui se détache de l'objet de son désir en raison de l'impossibilité qu'il imagine de ne pouvoir pas le posséder. *Desperatio non importat solam privationem spei, sed importat quemdam recessum a re desiderata propter existimatam impossibilitatem adipiscendi.* (2. 2, *Quæst.* 40, *art.* 4, *ad.* 3). En outre, le même saint Docteur enseigne que cet éloignement ou détachement de l'objet précédemment désiré, en quoi consiste principalement la malice du désespoir, naît de la crainte de Dieu et de l'horreur du péché, dont la personne qui désespère fait un usage digne de blâme. *Ex timore Dei, vel ex horrore peccatorum contingit desperatio, in quantum his bonis aliquis male utitur, occasionem ab eis accipiens desperandi.* (1. 2, *Quæst*, 20, *art.* 1, *ad.* 2).

125. — Ensuite la défiance qui n'est pas portée à cet excès de malice ne pourra point s'appeler un manque d'espérance; mais une espérance peu vive, froide et chancelante, qui vient

d'une indiscrète frayeur des jugements de Dieu et d'une horreur mal comprise du péché. Et voici la différence qui existe entre celui qui désespère et celui qui se défie de Dieu: c'est que le premier s'éloigne tout-à-fait de Dieu par un acte de sa volonté, se figurant qu'il ne lui sera point possible d'obtenir les grâces qu'il demande, et que le second n'abandonne pas entièrement Dieu par un acte de la volonté, mais ne lui est pas pour cela attaché par le lien de l'espérance, et n'y tient pour ainsi parler que par un fil très-délié de cette même vertu, singulièrement affaiblie dans son cœur. Le saint Docteur déjà cité, parlant du désespoir (2. 2, *Quæst.* 22, *art.* 3, *in corp.*), dit que c'est le péché le plus énorme de tous, plus monstrueux que l'infidélité et même que la haine formelle de Dieu, parce que l'âme, n'attendant plus aucun bien de Dieu, abandonne toute œuvre méritoire et court avec une déplorable vélocité par les sentiers du vice à la damnation éternelle. Saint Thomas, cite les paroles de saint Isidore : *Perpetrare flagitium aliquod, mors est animæ, sed desperare, est descendere in infernum.* (*Lib.* II, *cap.* 14). Commettre un péché, c'est donner la mort à son âme, mais se livrer au désespoir, c'est se précipiter dans l'abîme infernal. Or, on ne peut pas en dire autant de la défiance. Néanmoins celle-ci ne laisse pas d'être extrêmement pernicieuse à une âme, puisqu'elle provient de la même source que le désespoir, c'est-à-dire d'une crainte mal fondée de Dieu et d'une horreur mal comprise du péché, et si la défiance ne s'éloigne pas tout à fait de Dieu, pourtant elle n'approche de lui que très-peu, et même en s'en approchant ce n'est point par un élan quelconque d'espérance. Il résulte donc encore de ce défaut un ralentissement dans le bien et une certaine disposition au mal. Le directeur voit donc bien que j'ai eu raison de dire qu'on ne peut attendre de la personne spirituelle aucun progrès, jusqu à ce que toute sorte de découragement ait disparu de son intérieur. Occupons-nous maintenant de ce qui regarde la pratique de cet enseignement.

126. — S'il est donc vrai que de l'abus de la crainte provient non-seulement le désespoir, mais encore la défiance et le découragement, il est nécessaire que le directeur tempère constamment cette crainte dans le cœur de ses disciples par le sentiment de l'espérance. Sans nul doute, la crainte est indispensable, ainsi que je l'ai dit dans les chapitres précédents, en

comparant l'âme qui en manque à un vaisseau muni de grandes voiles, mais qui est dépourvu de lest et qui, en raison de sa légèreté, vole trop rapidement sur les flots et court le danger d'un naufrage. L'espérance est encore nécessaire, parce qu'une âme qui en est dépourvue, est comme une embarcation que le vent ne fait pas marcher et qui reste dans un calme plat au milieu des flots, sans pouvoir continuer sa course. Mais une âme qui craint avec espérance et qui espère avec crainte, est un navire qui, moyennant le contre-poids de son lest et favorisé par les vents, vogue rapidement vers le port. Le directeur doit donc faire tous ses efforts pour que l'espérance surabonde dans l'âme de ses disciples et domine la crainte, comme nous l'enseigne saint Paul: *Ut abundetis in spe, et virtute Spiritus sancti.* (*Ad Roman.* 15, 23). Car c'est réellement cette vertu qui imprime un salutaire mouvement à nos œuvres, et l'on peut la considérer comme l'âme des vertus. Si l'âme est continuellement accompagnée de l'espérance, elle ne sera jamais exposée au mauvais souffle de la défiance, et moins encore à celui du désespoir, parce que chez elle la crainte sera humble et tout à la fois courageuse; car l'espérance la confortera, et de son côté l'espérance sera vive et énergique, et tout à la fois modérée; car la crainte la tiendra dans de justes limites. Lors donc que le directeur rencontrera des âmes défiantes, il leur remettra sous les yeux, fréquemment, les motifs propres à relever l'espérance, il leur enjoindra de méditer beaucoup dans leurs oraisons mentales sur ces mêmes motifs, parce que leur tempérament débile a besoin de cet aliment confortatif. Mais il leur ordonnera par dessus tout, sévèrement, que, quand elles se sensentiront abattues par la crainte des châtiments ou par l'horreur du péché, elles s'occupent aussitôt du soin de renouveler autant de fois leurs actes d'espérance, jusqu'à ce que le courage soit venu relever leur esprit abattu.

127. — Troisième avertissement. — Mais, comme cette horreur indiscrète du péché et cette crainte exagérée d'où naissent la défiance et quelquefois le désespoir, peuvent avoir leur origine dans plusieurs causes, telles que les péchés passés ou actuels, ou l'inconstance qui fait retomber dans les mêmes infidélités, ou même encore des prévarications que l'on envisage dans l'avenir, le directeur doit tenir un remède toujours prêt

pour l'appliquer à ces divers cas, afin de relever la personne que la crainte a excessivement découragée.

128. — Si la défiance prend sa source dans l'horreur des péchés commis, le directeur dira à son pénitent avec saint Basile, que nos péchés, bien qu'ils soient énormes, sont néanmoins, par leur gravité et leur nombre, d'une nature finie et bornée, mais que la miséricorde divine, par elle-même et par le nombre des actes qui lui sont propres, est infinie et illimitée, et c'est pour cela qu'on ne doit point se défier de Dieu. Il lui dira que tout en détestant le péché, on ne doit pas perdre de vue la grandeur sans bornes de la clémence divine, mais qu'il faut constamment y tenir les yeux fixés. *Si peccata magnitudine, et numero possunt definiri, misericordia autem Dei, et miserationes ejus neque magnitudine, neque numero possunt circumscribi, sine dubio non est cui desperatio adhibenda sit; sed cognoscenda misericordia Dei, et commissa peccata detestanda. (Regul. brev. Quæst.* 13). Le directeur dira à ce pénitent, avec saint Jean Chrysostôme, que tous ses péchés, bien que d'une extrême gravité, si on les met en parallèle avec la miséricorde divine, sont une toile d'araignée qui disparaît au moindre souffle du vent. *Quid est peccatum ad Dei misericordiam? tela araneæ, quæ vento flante, nusquam comparet.* (*Homil.* 2, *in Psalm.* 50). Et s'il ajoute que toute la masse de ses fautes graves jetée dans le vaste océan de la miséricorde céleste n'est que comme une goutte de fiel que l'on mêle à une mer immense de lait; il n'exagèrera point, mais il dira moins que ce qui est.

129. — Si le pénitent a conçu une crainte excessive à l'égard des péchés passés, et s'il fonde ses appréhensions sur ce qu'il ne s'en est pas suffisamment confessé, le directeur examinera quel peut être le fondement de cette crainte. S'il n'en trouve aucun, il lui conseillera de se repentir de ses péchés commis, et de renouveler ce repentir autant de fois qu'il en reconnaîtra dans sa conscience, et puis enfin de se calmer, parce que n'étant pas obligé de les accuser de nouveau (nous supposons que les confessions précédentes ont été bien faites), il doit suffire d'en avoir une contrition souvent renouvelée pour s'assurer qu'on en a obtenu le pardon, si pour quelque raison qu'on ignore il arrivait même que ces péchés n'eussent point été effacés. Tel est le conseil que donne le même saint Jean Chrysostôme: *Nolo dicas, blasphemus sum. Nolo dicas, peccator sum, immundus sum. Habes om-*

nium ostensiones, in quem volueris portum confugito. Vis in novo? Vis in veteri? In veteri David, in novo Paulus. Nolo excusationes mihi afferas, nolo mihi ignaviam tuam prætendas. Peccasti? pœnitere. Millies peccasti? Millies pœnitere. (*Loco supra citato*). Je ne veux pas, c'est ainsi que parle ce grand Docteur, je ne veux pas que vous me disiez par un motif de méfiance pour vous-même : Je suis un blasphémateur, un persécuteur du Christ, un impudique ; parce que vous avez dans l'ancien et dans le nouveau testament des exemples du pardon que Dieu a daigné accorder à de tels crimes. Dans l'ancien, vous avez David adultère ; dans le nouveau, Paul persécuteur de Jésus-Christ et de son Église. Je ne veux pas écouter de si nombreuses excuses. Vous avez péché? repentez-vous. Vous avez mille fois péché? repentez-vous mille fois.

130. — Si la défiance provenait des péchés actuels et de l'inconstance si naturelle à l'homme dans ses bons propos, comme cela arrive assez fréquemment dans les personnes spirituelles qui, tombant souvent dans leurs imperfections, à leur très-grand regret, et sentant leur âme encore enflammée de vives passions, se figurent qu'aucun progrès ne leur est possible, le directeur animera ces personnes à une grande confiance dans le secours de Dieu, en leur faisant comprendre que la victoire complète sur elles-mêmes est une œuvre de la grâce et un don de Dieu, qui n'est jamais refusé à celui qui l'espère et le sollicite. Il leur inspirera un saint courage en leur proposant l'exemple de saint Pierre qui, selon la remarque de saint Bernard, après avoir été choisi entre des milliers d'autres pour l'apostolat, et puis choisi encore parmi les apôtres pour en être le prince, tomba si profondément, même après la promesse réitérée de ne pas trahir son Maître, et qui pourtant, malgré cette énorme chute, parvint à une éminente sainteté. *Si Petrus post tam gravem lapsum, ad tantam rediit eminentiam sanctitatis, quis de cætero desperet, si tamen egredi voluerit a peccato?* (*Serm.* 3. *In solemnit. Petri et Pauli.*). Si saint Pierre, dit ce Docteur, après une aussi grave chute, put encore s'élever au plus haut degré de sainteté, qui pourra donc désespérer de la perfection, quand il voudra se relever de ses fautes?

131. — Si cette défiance du pénitent avait son origine dans la crainte des peines de l'autre vie, le directeur devra faire renaître en lui l'espérance, en lui faisant envisager les souffrances

que le Fils de Dieu a daigné souffrir pour nous délivrer de la damnation éternelle, et nous mériter le bonheur du ciel. Tel est le remède qu'indique l'apôtre saint Paul : *Recogitate eum qui talem sustinuit a peccatoribus contradictionem, ut ne fatigemini animis vestris deficientes.* (*Hebr.*, 12, 13). Afin que vous ne restiez pas abattus et découragés, pensez souvent aux tourments que le divin Rédempteur a bien voulu souffrir de la part de ses barbares persécuteurs. Le directeur rappellera à la mémoire de son pénitent ces paroles de l'apôtre saint Jean : *Sic Deus dilexit mundum ut Filium suum unigenitum daret, ut omnis qui credit in ipsum, non pereat, sed habeat vitam æternam.* (*Joann.*, 3, 16). Dieu, dans son amour excessif pour le monde, a livré son Fils unique, afin qu'aucun de ceux qui lui sont fidèles ne puisse périr, mais pour que tous parviennent à la vie éternelle. Mais si des promesses aussi claires ne suffisaient pas pour relever de sa prostration le cœur du pénitent, le directeur lui remettra sous les yeux ces paroles de Jésus-Christ, où il déclare qu'il est venu au monde très-spécialement pour le salut des pécheurs : *Non veni vocare justos, sed peccatores.* (*Matth.*, 9, 13). Ou bien ces autres paroles où le divin Pasteur déclare qu'il abandonne quatre-vingt-dix-neuf brebis pour aller à la recherche d'une seule qui était perdue et pour la reconduire au bercail, et que pour le retour de cette brebis tout le ciel est dans la joie, tandis que cela n'a pas lieu pour toutes les autres qui sont en sûreté dans le bercail, tant est grand le désir que ce tendre Pasteur éprouve de sauver tous les pécheurs. Ensuite le directeur enjoindra à ce pénitent de répéter, au milieu de toutes ces considérations, les paroles que nous avons citées plusieurs fois et qui sont très-propres à faire revivre la vertu d'espérance dans un cœur abattu. Ce sont celles du saint homme Job : *Etiamsi occideris me, in te sperabo, ipse eris salvator meus.* O mon Jésus, les peines que j'éprouve au sujet de mon salut et que vous m'avez envoyées, sont bien grandes, mais quand même vous devriez me percer du glaive de votre justice divine, je ne laisserais pas d'espérer en vous. Vous êtes mon Rédempteur, vous êtes mon Sauveur; qu'ai-je donc à craindre? de quoi puis-je m'épouvanter?

132. — Un prêtre qui avait rendu visite à sainte Lidwine, lui fit entendre ces paroles : Je me contenterais d'être détenu dans le purgatoire autant d'années qu'il y a de grains de sènevé dans ce vase que je vois ici sous mes yeux. Oh! que dites-vous là?

reprit la Sainte, et pourquoi avez-vous si peu de confiance en la miséricorde divine? Si vous saviez combien ces paroles que vous venez de dire sont atroces, vous ne parleriez pas de la sorte. Quelques jours après ce prêtre mourut, et la Sainte apprit par une révélation qu'il était sauvé, mais qu'il souffrait beaucoup dans le purgatoire, à cause de son peu d'espérance en la bonté de Dieu. (*Sur. in vita, 14 aprilis*). Quiconque veut donc aller au ciel et y entrer promptement, doit espérer beaucoup. Mais le directeur doit faire observer que cette espérance ne doit pas exclure les moyens qu'on doit employer et la coopération à la grâce; car espérer de se sauver sans les bonnes œuvres, ce n'est point l'espérance, c'est la présomption et la témérité. On ne peut espérer le bonheur éternel qu'en extirpant les vices, en acquérant les vertus, moyennant les efforts que l'on fait pour cela, mais toujours avec l'aide de Dieu et de sa grâce, et non point par nos propres forces.

ARTICLE III.

DE LA CHARITÉ ENVERS DIEU.

CHAPITRE Ier.

ON Y EXPLIQUE EN QUOI CONSISTE L'AMOUR POUR DIEU, ET EN QUOI CETTE VERTU DE CHARITÉ DIFFÈRE DE L'AMOUR DE CONCUPISCENCE.

---

133. — Tout ce qui a été dit dans les trois précédents Traités se réfère aux moyens, soit éloignés, soit prochains, qu'on doit employer pour acquérir la charité parfaite. Celle-ci, dit l'Apôtre, est le lien et l'essence de la perfection chrétienne. *Caritatem habete quod est vinculum perfectionis.* (*Ad Coloss.*, 3, 14). Saint Augustin en donne la raison, quand il dit que la charité seule est cette vertu qui nous unit avec Dieu, notre fin dernière, et pour lequel nous avons reçu l'existence. *Caritas est virtus conjungens nos Deo qua ipsum diligimus.* (*De morib. Eccles., cap.* 2.) Et de même qu'on pourrait donner le titre de parfait à un phi-

losophe qui saurait découvrir la cause de tous les effets naturels, puisque c'est là le but de toutes les sciences philosophiques; de même encore qu'on devrait donner ce même titre à un astronome qui connaîtrait pleinement tous les mouvements, toutes les influences et toutes les propriétés des corps célestes, puisque telle est la fin de cette science; de même on doit donner le nom de parfait à un chrétien qui est parvenu à posséder Dieu, puisque c'est Dieu qui est sa fin dernière. Or, cela s'opère par la charité qui, unissant l'âme à Dieu, lui en donne, dès cette vie, une possession *commencée*, pour parler le langage scolastique; et dans l'autre vie une possession complète et consommée. Et c'est encore ici la doctrine de saint Thomas que nous avons ailleurs exposée.

134. — Mais comme la charité aime tantôt Dieu pour lui-même, et jouit avec délices de son bien, uniquement parce qu'il lui appartient, et que tantôt elle aime aussi le prochain en désirant le bien de celui-ci, mais ne le veut que parce qu'il est pareillement le bien de Dieu, je veux dire qu'elle aime par amour pour Dieu, comme dit le même saint Augustin : *Caritatem voco motum animi ad fruendum Deo propter ipsum, et se, et proximo propter Deum.* (*De doctrin. Christi, lib.* III, *cap.* 10). Il sensuit que cette vertu se divise en charité envers Dieu et en charité envers le prochain. L'une a pour motif la bonté de Dieu, qui en est le premier but, et l'a lui-même pour dernier terme de ses affections; l'autre a aussi pour mobile la même bonté et a pour terme le prochain par les actes qu'elle opère. C'est dans l'une et dans l'autre que consiste la perfection chrétienne. Dans la première, cette perfection existe principalement, dans la deuxième secondairement. Nous parlerons de la première dans cet article, et dans le suivant nous traiterons de la deuxième dans le dernier article.

135. — Ainsi donc, la charité envers Dieu est une vertu théologale infuse qui porte notre volonté à aimer par-dessus toutes choses Dieu pour lui-même, et parce qu'il mérite infiniment d'être aimé. Arrêtons-nous à cette définition pour en peser toutes les paroles, et nous y trouverons tout le suc et toute la substance de la charité divine. Et d'abord, très-certainement, on ne peut pas nier que la charité ne soit une vertu théologale, puisqu'elle n'a pas d'autre objet de ses affections que Dieu lui-même. Dieu seul est le mobile de ses affections,

Dieu seul en est la fin. On ne peut pas nier encore moins que ce ne soit une vertu infuse, puisque saint Paul s'exprime ainsi : *Caritas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum sanctum, qui datus est nobis,* (*Ad Roman.* 5, 5). L'Apôtre nous dit que la charité se répand dans nos cœurs par l'opération du Saint-Esprit qui personnellement nous en gratifie toutes les fois qu'il nous confère la grâce sanctifiante, qui jamais ne se sépare de la charité et qui n'est autre chose peut-être que la charité elle-même, comme l'enseignent plusieurs théologiens. Il est également certain que cette vertu élève notre volonté à un acte qui surpasse ses forces naturelles. En effet, s'il est vrai que pour opérer toute espèce d'acte surnaturel il est nécessaire que nos facultés soient élevées par la grâce de Dieu au-dessus d'elles-mêmes, et deviennent ainsi proportionnellement aptes à telle œuvre qui dépasse leur puissance habituelle, combien plus donc sera nécessaire un secours de ce genre pour produire un acte de charité parfaite, puisque par cet acte l'âme s'unit à Dieu et devient, par voie de participation, un autre Dieu? Je ne me suis pas trop avancé en employant cette dernière expression. C'est bien en effet le propre de l'amour de changer la personne qui aime en celle qui est aimée, en sorte qu'elle devient, par affection, ce que la dernière est en réalité. Ceci s'accorde parfaitement avec ce que nous dit saint Augustin dans le célèbre passage : Si vous aimez la terre, vous êtes terre ; si vous aimez Dieu, je le dis sans détour, vous êtes un autre Dieu.

136.— J'ai dit que cette élévation de la volonté doit être telle que notre amour pour Dieu soit supérieur à l'amour de toute autre chose qui pourrait lui être comparée, parce que c'est le propre de la charité de donner à Dieu la première place parmi toutes les affections dont le cœur humain est susceptible, et de vouloir le bien qui en résulte plus que tout autre bien. *Si dederit homo omnem substantiam domus suæ pro dilectione, quasi nihil despiciet eam.* (*Cant.* 8, 7). La charité ne fait aucun cas de tout autre bien créé, quand il est mis en parallèle avec le bien qui vient de Dieu ; et c'est en cela que la charité fait éclater la souveraine droiture de ses affections, parce que l'homme ne tomberait pas en un désordre aussi monstrueux en préférant la terre au ciel, et la boue aux étoiles, que s'il donnait sa pre-

férence à quelque bien créé sur le bien suprême et incréé, qui est Dieu lui-même.

137. — Finalement la charité aime Dieu pour lui-même et pour le mérite infini qu'il se procure en aimant ce souverain bien. Pour se faire une juste idée de ceci, il faut se bien pénétrer de cette vérité; c'est que Dieu est bon en lui-même et qu'il l'est pareillement à notre égard. Il est souverainement bon en lui-même, puisqu'il possède toutes les perfections et tout ce qu'il y a de véritablement bon. En lui réside une toute-puissance infinie, une sagesse suprême, une bonté immense, une beauté incomparable, une majesté qui surpasse en grandeur tout ce que nous connaissons et tout ce que notre imagination peut concevoir. Et la raison de tout ceci nous est fournie par le prophète Isaïe, car il n'est aucune chose créée qui ressemble à Dieu, aucune image qui puisse en retracer la grandeur. *Cui similem fecistis Deum? Aut quam imaginem ponetis ei?* (*Isaiæ* 40, 18). Il ne peut donc procéder de notre esprit aucun acte capable de se représenter avec de justes proportions la grandeur de Dieu. C'est encore à ceci que fait allusion le Prophète royal quand il dit avec un profond sentiment d'admiration : *Quis sicut Dominus Deus noster?* Et ailleurs : *Quis similis tibi?* (*Psalm.* 112, 5. — *Psalm.* 70, 19). Qui vous ressemble, ô mon Dieu? Mais s'il n'y a point d'objet créé qui ait la moindre ressemblance avec cet être incréé qui puisse nous donner une juste idée de ses perfections infinies, il n'existera pas conséquemment d'intelligence créée qui puisse comprendre la suprême amabilité qui le rend digne de nos affections exclusives. Mais ce Dieu qui est si bon en lui-même est plein d'une bonté pour nous tout aussi grande, puisqu'il est infiniment enclin à nous combler de faveurs, à nous délivrer des maux éternels, à nous communiquer ses ineffables richesses, à nous faire part de son éternel bonheur, et à nous fournir tous les secours nécessaires pour arriver à la conquête d'une immense félicité.

138. — Après avoir posé ces principes, je dis que si l'on aime Dieu parce qu'il est bon envers sa créature, cet amour est une véritable concupiscence, sainte, il est vrai, mais en pareil cas on l'aime pour son propre avantage, et c'est de là que naît l'espérance théologale dont nous parlons dans le précédent Traité. Mais si l'on aime Dieu, non pas à cause d'un bien qu'on en re-

tire, mais uniquement parce qu'il est bon dans son essence, et qu'il renferme en lui une amabilité infinie, alors c'est un amour de charité, puisque Dieu n'est aimé que par égard pour lui-même et parce qu'il le mérite.

139. — Nous allons faire entendre ceci par l'exemple que nous fournissent les vies des Pères au sujet de deux frères, l'un jeune et l'autre vieux. Après avoir abandonné le monde, ils se retirèrent en des lieux déserts, et là, ils se consacrèrent entièrement au service de Dieu. Après plusieurs années d'une vie si religieuse, le démon, jaloux de leur sainteté, leur dressa une des plus malicieuses embûches pour les faire tomber dans l'abîme du désespoir. Il se travestit en ange de lumière, et, sous cette trompeuse image, il apparut au plus âgé des deux, en lui disant qu'il était envoyé de Dieu pour lui annoncer une fatale nouvelle. C'était pour lui dire que son jeune frère était déjà inscrit au nombre des réprouvés, et, qu'en récompense de ses austérités, de ses oraisons, de ses pieux exercices, qui étaient son occupation journalière, il ne recevrait dans l'autre vie aucun salaire. Le moine, dans sa simplicité, ajouta foi complètement à l'imposture de cet ange trompeur, et cette prétendue révélation le plongea dans une douloureuse amertume. Mais, ce qu'il y eut de pire, c'est que le bon moine ne sut pas dissimuler son chagrin, mais chaque fois qu'il rencontrait son frère, il lui faisait connaître ce qui en était par la tristesse peinte sur sa figure, et par les larmes qu'il ne pouvait pas retenir. Son jeune frère le pria plus d'une fois de lui découvrir la cause de ce chagrin, qu'il manifestait lorsqu'ils étaient ensemble, et lui promettait de s'amender si cette tristesse provenait de quelque imperfection qu'il aurait reconnue en lui. A ces importunités, souvent renouvelées, le saint vieillard ne put pas résister, et finit par lui révéler le motif de sa douleur. Je suis plongé dans cette tristesse, lui dit-il, car j'en ai une trop légitime raison. Je pleure, et jamais la source de mes larmes ne saura tarir, puisque Dieu m'a révélé que vous seriez damné. Et, en disant ces mots, un torrent de pleurs coula de ses yeux. Alors le jeune moine, sans se troubler aucunement, lui répondit : Mon cher frère, ne vous chagrinez pas ainsi, car je suis parfaitement content que la volonté de Dieu soit faite. S'il veut que je descende en enfer, que sa volonté s'accomplisse. Cela ne m'empêchera pas de le servir avec une égale ferveur et avec le

même empressement qu'auparavant, parce que je ne suis pas animé d'amour pour Dieu et de zèle pour son service par l'espoir de recevoir une récompense, ni par la crainte des châtiments. Je l'aime et je le sers uniquement parce qu'il le mérite à cause de sa grande bonté. Cela seul me suffit pour persévérer dans le genre de vie que j'ai embrassé. Cette résignation fut tellement agréable au Seigneur, que, la nuit suivante, il envoya un ange au moine trompé par le démon, pour lui apprendre que l'ange, qui s'était montré la première fois à ses yeux, n'était qu'un esprit impur qui n'était pas descendu du ciel, mais sorti de l'abîme infernal pour tenter la ruine de son frère, en le trompant lui-même par cette fausse et coupable révélation. Cet ange de lumière lui donna la certitude que son jeune frère était inscrit au livre des élus, en ajoutant que, par cet acte d'héroïque charité, il s'était acquis plus de mérite que par toutes les bonnes œuvres qu'il avait pu faire durant le cours de sa vie passée. Le lecteur devra connaître par ce trait ce qu'est un acte de charité qui n'a point pour mobile la crainte des châtiments ni l'espoir des récompenses, mais la bonté seule, l'amabilité seule d'un Dieu en qui ces perfections sont infinies, immenses et incompréhensibles.

140. — Il faudra donc, va-t-on me dire, que, pour aimer Dieu d'un amour de charité, on se dépouille de tout intérêt même spirituel, tout saint et tout méritoire qu'il puisse être, et, par conséquent, il faudra bannir de notre cœur l'espérance, qui n'envisage, par les affections dont elle s'inspire, que nos avantages surnaturels. Je réponds à cela que ce fut là tout justement l'illusion erronée dans laquelle tomba l'illustre Fénélon, archevêque de Cambrai, qui se montra d'ailleurs si digne de louanges par le sentiment pieux avec lequel il accueillit sa condamnation. Ce grand prélat, voulant raisonner avec trop de subtilité dans cette matière, admettait un état de charité (je ne dis pas un acte) qui excluait toute espérance et toute crainte. Mais, en réalité, un état de charité qui exclut une vertu théologale et ne la veut pas pour compagne, n'est pas un état de haute perfection, mais bien un état de perdition. Je dis, en conséquence, que la charité parfaite peut et doit être accompagnée de l'espérance, et que ces deux nobles vertus (pour employer un terme vulgaire) ne s'excluent pas mutuellement. La charité, quelque désintéressée qu'elle soit, ne dédaigne pas la

compagnie de l'espérance, et celle-ci, unie à la charité, ne lui enlève pas son lustre et son éclat. C'est ce qui fait dire par saint Thomas, que le bien qui est l'objet de la charité s'identifie avec celui de l'espérance, en ce sens que la première le possède et que la seconde y aspire et le voit dans le lointain. *Idem bonum est objectum caritatis, et spei ; sed caritas importat unionem ad illud bonum, spes autem distantiam quamdam ab eo.* (1. 2, *Quæst.* 65, *artic.* 4). Et pourquoi ne me serait-il pas possible d'aimer Dieu, pour le mérite infini que j'y découvre, de la même manière que je l'aimerais, bien que cet amour n'en reçût pas une récompense? Mais en voyant que Dieu veut me récompenser, je soupire après cette récompense, et je l'espère avec ardeur, et c'est ainsi que l'espérance m'excite à aimer davantage, et qu'en aimant je m'encourage à espérer encore plus.

141. — On comprendra ceci beaucoup mieux par un exemple pris dans un fait arrivé à une pauvre mère. Celle-ci accoucha d'un tendre enfant, et, après lui avoir donné le jour, se mit à songer qu'à cause de sa misère extrême, elle n'avait pas les ressources nécessaires pour l'élever. Elle prit donc la résolution de l'exposer devant la porte d'une personne riche, dans l'espoir que, l'adoptant pour son propre fils, cette personne l'élèverait et lui procurerait une bonne éducation. Cela réussit merveilleusement, car cette personne, douée des biens de la fortune, en voyant ce jeune enfant, plein de beauté et d'une figure très-intéressante, en fut éprise de tendresse, le recueillit dans sa maison et le traita comme son propre fils. Mais à peine la mère avait-elle accompli cet acte de cruel abandon, que l'amour maternel se fit vivement sentir au fond de son cœur; elle se prit à considérer son action comme plus impitoyable que la dureté d'un tigre, qui, tout féroce qu'il est contre tous, ne laisse pas d'être plein d'amour et de tendresse pour ses petits. Pour réparer cette faute, elle usa d'adresse en se servant d'une tierce personne, afin que celui qui avait si bien accueilli son enfant voulût bien la prendre elle-même pour la nourrice du nouveau-né. Elle réussit encore en ceci fort heureusement, car le gentilhomme accepta cette femme comme nourrice, et, pour salaire de ses peines auprès du jeune enfant, il lui fournit la nourriture et lui assigna un gage. En ce cas, la mère aimait son enfant d'un amour désintéressé en sa qualité de mère, et elle l'aimait aussi d'un amour intéressé en qualité de nourrice à gages. Son

amour intéressé de nourrice était si tendre, que, quand même ce petit enfant n'eût pas été le fruit de ses entrailles, elle lui aurait pareillement prodigué ses soins nourriciers, à cause du gain et des secours qu'elle en retirait dans son extrême pauvreté Ainsi ces deux amours efficaces, l'un tout à fait désintéressé et l'autre intéressé, se réunissaient parfaitement dans le cœur de cette pauvre mère. De même notre volonté peut aimer Dieu sans penser à notre intérêt, par un amour de charité et uniquement parce qu'il en est digne, et se montrer prompte à l'aimer, quand même cet amour n'aurait pas de récompense à attendre. Mais cette même volonté voyant que Dieu veut nous récompenser, se porte à l'aimer dans l'intérêt de la récompense, et elle l'attend, et cette espérance l'excite à aimer Dieu avec plus d'ardeur d'un amour de charité. Ainsi s'unit dans la même volonté un amour saintement désintéressé avec un amour saintement intéressé, et ces deux amours, sans se nuire réciproquement, se fortifient au contraire davantage, et font entre eux un échange de pieuses ardeurs.

CHAPITRE II.

ON Y FAIT RESSORTIR PLUSIEURS PRÉROGATIVES DE LA CHARITÉ ENVERS DIEU.

142. — Le Docteur angélique attribue à la charité divine une grande qualité, en disant qu'elle n'est pas seulement un amour pour Dieu, mais une amitié véritable qui nous unit à lui. *Dicendum, quod caritas non solum significat amorem Dei, sed etiam amicitiam quamdam ad ipsum, quæ quidem super amorem addit mutuam redamationem, cum quadam communicatione mutua.* (1. 2. *Quæst.* 65, *art.* 5, *in Corp.*). Les raisons qu'il en donne sont d'une grande valeur, quand il dit que l'amour réciproque qui est indispensable dans une vraie amitié se rencontre dans la charité; car celui qui la possède aime Dieu et en est aimé, selon la parole du divin Sauveur lui-même. *Qui diligit me, diligetur a Patre meo, et ego diligam eum.* (*Joan.* 14, 21). Si nous l'aimons, il nous rendra, ainsi que son Père, amour pour amour. L'apôtre chéri, nous en rend encore ce témoignage. *Deus cari-*

tas est, et qui manet in caritate, in Deo manet, et Deus in eo. (*I Joan.* 4, 16). Celui qui possède la charité demeure en Dieu, et Dieu par un amour réciproque demeure en lui. En outre il n'est rien qui soit mieux le propre de l'amitié que la communication des biens, conformément à cette célèbre maxime : *Amicorum omnia sunt communia.* Et cette amitié se trouve certainement dans la charité, puisque Dieu par le moyen de la grâce habituelle, laquelle probablement ne se distingue pas de la charité habituelle, prend possession des âmes aimantes, et les âmes aimantes prennent comme une certaine possession de Dieu dès cette vie, en participant à sa nature divine, *divinæ consortes naturæ,* comme dit le prince des Apôtres, (II. *Petr.* 1, 4) et par le moyen de cette même grâce et de cette charité, ces âmes acquièrent un véritable droit à la possession parfaite de Dieu en l'autre vie. De là le Docteur angélique conclut, que l'amitié entre Dieu et l'âme qui est animée par la charité commence dès ici-bas pour se prolonger dans la vie future au sein de l'éternelle félicité. *Hæc autem societas hominis ad Deum, quæ est quædam familiaris conversatio cum ipso, inchoatur quidem hic in præsenti per gratiam, perficietur autem in futuro per gloriam.* (*Eodem loco*).

143. — Cette doctrine ne doit pas sembler nouvelle au lecteur, car elle était enseignée avant saint Thomas. Eusèbe dit que l'âme en se dévouant à Dieu par le moyen de la vie chrétienne et de la charité qui y est toujours unie, contracte avec Dieu une amitié véritable qui unit la créature au Créateur. *Per conversionem ad Deum, et christianam vitam amicitiam inter Deum et hominem constituit.* (*De Præparat. Evangel. cap.* 1). Jésus-Christ lui-même voyant ses disciples ornés des beaux vêtements de la charité divine, leur dit qu'il ne voulait pas les appeler du nom ignoble de serviteurs, mais qu'il voulait les appeler ses amis : *Jam non dicam vos servos... vos autem dixi amicos.* (*Joann.* 15, 15). Et dans un autre endroit il leur donne le même titre honorable : *Dico autem vobis amicis meis.* (*Lucæ* 12, 4).

144. — Mais si les mondains font un si grand cas, je ne dirai pas de l'amitié des princes, puisqu'il n'est pas possible à des sujets d'occuper une si haute place dans le cœur des souverains, mais seulement de leur faveur, de leur protection, de leurs bonnes grâces, combien donc on devra estimer la charité qui nous élève jusqu'à l'amitié du monarque des cieux et établit entre nous

et le roi des rois une communication si intime et plus élevée que celle qui existe entre le ciel et la terre ? Et si Aman était si fier des bonnes grâces du roi Assuérus dont il se plaisait à faire le récit à ses amis et à son épouse, en leur disant qu'il était auprès de son prince le plus accrédité des courtisans : *Exposuit illis..... quanta eum gloria super omnes principes et servos suos rex elevasset ;* en ne manquant pas surtout de leur apprendre que la reine Esther n'avait invité que lui seul au festin qu'elle devait donner au roi : *Et post hoc ait : Regina quoque Esther nullum alium vocavit ad convivium cum rege, præter me,* (*Esther* 5, 11) on voit d'après tout cela quel grand cas doit faire un chrétien de la charité, qui non-seulement lui procure l'amitié du Roi de l'univers, mais le rend semblable à lui-même, pendant qu'il répand dans notre âme un je ne sais quoi de divin qui nous élève à la dignité de son être et nous rend même participants de la qualité de Dieu, car c'est bien là la propre expression du Prophète royal : *Ego dixi, Dii estis et filii excelsi omnes* (*Psalm.* 82, 6). Et pourtant, qui le croirait ? Il se trouve des créatures assez insensées pour sacrifier l'amour de leur Créateur à celui dont elles s'enflamment pour des êtres qui leur sont semblables, et rompent avec leur Dieu ces liens d'amitié qui constituent la plus magnifique prérogative dont puissent se glorifier ses séraphins dans le ciel ! Malheureux qui, vouant leur amour à la terre, se font eux-mêmes terre et qui s'avilissent d'autant plus que sont méprisables les objets auxquels ils s'attachent si étroitement par leurs affections rampantes.

145. — Il est une autre prérogative qui donne un grand lustre à la charité. C'est celle que lui attribue l'Apôtre des nations, quand il dit que la perte seule de la charité nous fait perdre tout fruit méritoire pour la vie éternelle, de quelque autre vertu que nous soyons ornés ; tandis que la charité, si elle règne dans notre cœur, fait revivre toutes les vertus dans notre âme. En ce qui touche le premier point, saint Paul s'exprime avec tant de clarté qu'on ne peut pas révoquer en doute cette vérité sans encourir le reproche de témérité. Quand même, dit-il, je parlerais non-seulement les plus savantes langues du monde, mais celle même des anges, si je n'avais pas la charité, toute cette sublime éloquence ne serait qu'un airain sonnant et une cymbale retentissante. Quand même je serais doué du don de prophétie et qu'il me serait donné de pénétrer les mystères les plus profonds

de notre religion et d'en avoir l'intelligence la plus lucide; quand même j'aurais une foi si héroïque qu'elle pourrait transporter les montagnes dans la mer, si j'étais dénué de charité, la grâce extraordinaire de la foi ne me servirait à rien, le don de prophétie tout élevé qu'il soit se réduirait à néant. Quand même je distribuerais aux pauvres toutes les facultés de fortune dont je jouis, et que je livrerais mon corps aux flammes, si je me trouvais dépouillé de la riche parure de la charité, mes aumônes ne me serviraient de rien, le sacrifice de ma vie ne me serait d'aucun profit. *Si linguis hominum loquar, et angelorum, caritatem autem non habeam, factus sum velut æs sonans aut cymbalum tinniens. Si habuero prophetiam, et noverim mysteria omnia, et omnem scientiam, et si habuero omnem fidem ita ut montes transferam, caritatem autem non habuero, nihil sum. Et si distribuero in cibos pauperum omnes facultates meas; et si tradidero corpus meum ita ut ardeam, caritatem autem non habuero, nihil mihi prodest.* (I *ad Corinth.* 13, 1).

146. — Saint Augustin, parlant des schismatiques de son temps, se sert des mêmes expressions que l'Apôtre, en disant que quand même ils distribueraient aux pauvres leurs richesses, et quelques-uns mêmes d'entre eux le faisaient quelquefois, néanmoins parce qu'ils étaient séparés du corps des fidèles et qu'ils pratiquaient ces œuvres en dehors de la charité, leurs aumônes les plus splendides ne leur seraient d'aucune utilité. Il ajoute que si, dans une persécution, ils sacrifiaient leur vie dans les flammes pour soutenir leur foi qu'ils partagent avec les vrais fidèles, ce généreux martyre ne serait pour eux d'aucun profit et qu'ils ne pourraient point par ce moyen obtenir le bonheur éternel; parce que ces malheureux, ayant rompu le doux lien de la charité, ne sont plus capables d'avoir part aux récompenses éternelles. *Si dispertiant ipsi etiam substantiam suam pauperibus, sicut multi, non solum in catholica Ecclesia, sed etiam in diversis hæresibus faciunt: Si aliqua ingruente persecutione, tradant ad flammas nobiscum corpus suum pro fide, quam pariter confitentur: tamen quia separati hæc agunt, non sufferentes invicem in dilectione, neque studentes servare unitatem spiritus in vinculo pacis, caritatem utique non habendo, etiam cum illis omnibus, quæ nihil eis prosunt, ad æternam salutem pervenire non possunt.* (*Lib.* I, *de Baptismo contra Donatistas cap.* 9). Saint Cyprien partage l'avis de saint Augustin, en at-

firmant que tout chrétien, privé de charité, peut bien sans doute souffrir la mort pour le soutien de sa foi, mais ne peut pas pour cela mériter le nom de martyr. *Exhibere se non potest martyrem, qui fraternam non tenet caritatem.* (*Lib. de vict. Ecclesiæ*). Si donc le martyre lui-même, qui est l'acte le plus héroïque et le plus généreux que puisse faire un chrétien, perd tout son lustre, s'il est séparé de la charité, quel éclat peut donc rester aux autres vertus d'un rang inférieur, si elles sont pratiquées de quiconque est dénué de cette noble vertu ?

147. — Le grand Apôtre ne parle pas avec moins de précision, en ce qui regarde la deuxième partie de notre proposition, puisqu'après avoir dit que sans la charité il n'y a aucune valeur dans l'éloquence, dans les prophéties, dans les hautes conceptions, dans les miracles, dans les aumônes, dans le martyre, il ajoute aussitôt que quand la charité entre dans une âme, toutes les autres vertus y germent avec vigueur et s'embellissent de tout l'éclat qui leur est propre : *Caritas*, continue-t-il, *patiens est, benigna est. Caritas non æmulatur, non agit perperam, non inflatur, non est ambitiosa, non quærit quæ sua sunt, non irritatur, non cogitat malum, non gaudet super iniquitate, congaudet autem veritati, omnia suffert, omnia credit, omnia sperat, omnia sustinet.* (I *ad. Corinth.* 13, 4). La charité, dit-il, marche en société de la patience, de la bénignité, de l'humilité, du désintéressement ; elle n'est pas jalouse, elle n'aime pas les dissensions, elle n'est pas orgueilleuse, elle n'est pas ambitieuse, elle ne s'irrite pas, ne pense pas à mal, ne se réjouit pas de ce qui arrive de fâcheux au prochain ; mais au contraire elle se complaît au bien des autres ; elle croit tout, elle espère tout, elle supporte tout, elle tolère tout, et pour tout dire en un mot, elle marche toujours environnée du cortège de toutes les vertus ; car, étant la mère de toutes les vertus, elle les entraîne toutes à sa suite et s'en compose une noble et pompeuse cour.

148. — En résumé, on peut comparer la charité au soleil. Quand cet astre se cache sous notre horizon, les fleurs perdent leur beauté, les collines leurs charmes, les prés leur verdure, les eaux leur éclat limpide, les neiges leur blancheur, et tout ce qu'il y a de beau dans la nature s'assombrit. Mais quand il revient avec sa splendeur briller sur notre hémisphère, les prés retrouvent la fraîcheur de leur verdure, les fleurs leur couleur,

les eaux leur limpidité, les neiges leur blancheur éblouissante, les cieux leur azur, tout enfin retrouve ses premiers charmes. De même quand l'âme est dénuée de la charité, toutes les vertus perdent leur beauté surnaturelle, tout leur éclat se fane, quel que soit d'ailleurs leur charme intrinsèque qui n'est d'aucune utilité pour l'acquisition du bonheur éternel. Mais si la charité revient encore pour embellir notre âme, toutes les vertus reprennent leur caractère de sainteté, toutes redeviennent surnaturelles, divines et méritoires pour l'éternelle récompense. C'est donc avec raison que saint Bernard s'écrie : *felix amor, ex quo oritur strenuitas morum, puritas affectionum, subtilitas intellectuum, desideriorum sanctitas, operum claritas, virtutum fœcunditas, meritorum dignitas, præmiorum sublimitas!* (*Tract. de diligendo Deo.*). O heureux amour de Dieu ! d'où l'on voit naître l'énergie des bonnes mœurs, la pureté des affections, la pénétration des intelligences, la sainteté des désirs, le lustre des bonnes œuvres, la fécondité des vertus, l'excellence des mérites, la sublimité des récompenses !

149. — Le Docteur angélique nous fournit la raison pour quelle toutes les vertus dépendent de la charité. C'est, nous t-il, parce que toutes la reconnaissent pour leur mère, la rane d'où elles germent, la source d'où elles découlent, et qu'elle imprime sur toutes un cachet divin qui les rend méritoires pour le ciel. *Caritas est mater omnium virtutum, et radix, in quantum est omnium virtutum forma.* (2. 2, *Quæst.* 62, *art.* 4). Or, cette puissance de formation consiste en ce que la charité dirige toutes les vertus vers Dieu, et c'est ce qui la rend une vertu générale qui règle et ennoblit toutes les vertus. C'est encore ce qu'enseigne le même Docteur. (2. 2, *Quæst.* 58, *art.* 6). *Caritas dici potest virtus generalis in quantum scilicet ordinat actus omnium virtutum ad bonum divinum.* On peut expliquer encore dans un autre sens la manière dont la charité préside à la formation de toutes les vertus morales et les rend méritoires pour le ciel, si, avec la majorité des théologiens on admet qu'elle n'est pas distincte de la grâce sanctifiante ; parce que cette grâce, donnant à l'homme un caractère divin, imprime le même sceau à tous les actes de vertu qui en sont produits et les rend dignes de la récompense éternelle ; or, cela n'arriverait pas si la personne qui émet ces actes, n'était point placée par la grâce sanctifiante dans une situation aussi élevée. Il en est

de ceci comme d'un acte d'hommage qui part d'une personne royale, et qui, à cause de cela, est d'un prix tel qu'il n'aurait pas ce grand mérite s'il partait d'une personne du peuple. On n'estime pas dans la pourpre la laine vile dont elle est tissue; mais ce qu'on y admire c'est la cochenille qui, par l'éclat de sa couleur et sa cherté lui donne du prix et la fait rechercher pour sa beauté. De même ce que Dieu estime le plus dans les actes produits par les vertus morales, c'est la charité et la grâce qui leur donnent la splendeur et les rendent précieux et méritoires pour le ciel. Malheur donc à celui qui ne possède pas la charité; car il est dans une complète indigence des biens surnaturels! Heureux celui qu'elle enflamme, parce que selon le degré auquel il possèdera cette vertu, il acquerra toutes les autres! Quiconque a pu s'emparer de l'abeille-mère est bientôt en possession de toute la ruche, et celui qui se fait possesseur de la charité reine des vertus fait par cela même la conquête de toutes les vertus.

150. — Arrivons maintenant aux faits qui confirment nos raisonnements et prouvent d'une manière pratique, que sans la charité, il n'y a dans l'âme aucune vertu; et que quand la charité y rentre, toutes les autres vertus reviennent pour y fixer leur demeure. Raymond Lulle (surnommé le *docteur illuminé*), issu d'une noble famille, s'était dévoué au service de son roi, et était parvenu aux postes les plus honorables de la cour. (*Causino, imperio della ragione, dist.* 15). Il n'y eut jamais un homme plus esclave de l'amour profane que Raymond Lulle; car, épris tantôt d'un objet, tantôt d'un autre, il ne cessait de l'obséder de ses regards, de ses galanteries, de ses poursuites, de ses paroles doucereuses, tel qu'un papillon qui voltige autour d'une bougie allumée. Il n'avait pas d'autres pensées, il ne parlait d'autre chose que de l'objet aimé; il n'y avait pas pour lui d'occupation plus agréable que celle d'exprimer, dans des compositions poétiques, l'ardeur de ses vaines affections. Il finit décidément par tomber dans les filets d'un amour si violent, qu'il ne pouvait goûter aucun repos, ni le jour, ni la nuit. Il avait conçu une passion des plus vives pour une dame de la cour, non moins honnête que belle. Il la suivait partout et se livrait à de tels accès de frénésie qu'il semblait avoir perdu complètement tout bon sens. Cette passion lui fit commettre de telles impertinences que, se trouvant un jour revêtu d'un somptueux habit et monté sur son cheval, en voyant sa dame entrer

dans une église, il donna un coup d'éperon à son coursier et, sans égard pour le lieu sacré, sans aucun respect pour les saints autels, pour les prêtres et pour les augustes mystères, il pénétra dans le saint temple pour faire voir à sa dame avec quelle adresse il savait manier un cheval. Mais tout d'un coup un cri s'éleva parmi le peuple, et on le chassa de l'église comme un énergumène. Déjà le lecteur voit dans ce cavalier un homme aussi dénué de l'amour divin qu'il était rempli de l'amour profane, et par conséquent un homme qui ne possédait aucune autre espèce de vertu. Voyons maintenant comment la charité, en entrant dans son cœur, y introduisit toutes les vertus.

151. — La dame ne fut pas moins affligée que surprise d'une conduite aussi étrange; elle en eut honte pour lui, et comme elle songeait aux moyens adroits dont elle pourrait faire usage pour ramener au bon sens son amant qui lui en semblait privé, elle crut en avoir découvert un qui ne pouvait pas manquer de produire un bon effet. Elle l'attira dans un endroit où nulle autre personne ne pouvait voir ce qui se passerait. Là, s'étant découvert le sein, elle le lui fit voir tout rongé par un affreux ulcère, et joignant à l'action les paroles, elle lui dit : Voyez, malheureux, où vous avez placé tout votre amour; voyez à quoi vous avez attaché votre cœur ! A cette vue, à ces paroles, Raymond fut frappé de stupéfaction, il devint pâle, un froid glacial circula dans ses veines, il n'eut pas la force de proférer un seul mot, et plein de confusion, il rentra chez lui. Pendant qu'il réfléchissait sur l'honnêteté de cette dame et sur ses folies passées, Dieu daigna éclairer son esprit d'un de ses rayons et déposa dans son cœur une étincelle de son divin amour. Cela suffit, chose admirable, pour lui faire fouler aux pieds tout amour profane dont il avait été jusqu'à ce moment esclave, et on le vit aussitôt orné de toutes les vertus. Sur le champ il distribua toute sa fortune aux indigents et, dépouillé de tout bien terrestre, il alla dans le fond d'un désert mener une vie pénitente. Là, cette étincelle d'amour divin, se développant tous les jours, devint un incendie si vaste de charité, qu'on eût dit qu'il ne respirait que l'amour de son Dieu, que cet amour était tout son aliment. Si durant le jour il contemplait le soleil, si dans la nuit il considérait les étoiles, s'il portait ses regards sur les prairies, sur les forêts, sur les bosquets, il lui semblait que toutes ces beautés naturelles l'invitaient à aimer Dieu. Les

jeûnes ne lui semblaient pas difficiles, ni les oraisons fastidieuses, ni les austérités insupportables, car tout cela se parait de charmes, grâce à l'amour divin dont il était animé. Il ne savait parler que de cet amour. Quand il venait à la ville, si quelqu'un lui disait : D'où venez-vous? il répondait : De l'amour. De quoi vous nourrissez-vous? De l'amour. De quoi vivez-vous? D'amour. A quoi pensez-vous? A l'amour. Où demeurez-vous? Dans l'amour. Plein de ces inquiétudes du saint amour, il allait par les champs à la recherche de l'objet aimé et, semblable à un prisonnier retenu par les liens les plus étroits et les plus douloureux, il soupirait pour sa liberté, et n'avait d'autre aspiration que vers le bien suprême. Un jour que, se livrant à ses plaintes, il parcourait la forêt, il rencontra un ermite endormi près d'une fontaine; il l'éveilla et lui demanda s'il ne pourrait pas lui indiquer un moyen pour s'échapper de sa prison. L'ermite, comme un homme semblablement frappé de la blessure du même amour, comprit aussitôt le sens de la demande qui lui était adressée, et répondit : Non, mon ami, il n'y a pas moyen d'en sortir, mais livrons-nous à l'allégresse de que ce notre prison est une prison d'amour. Les liens et les chaînes qui nous attachent à cette misérable chair sont d'un or pur. Et ensuite tous les deux, soupirant ensemble après la possession de leur Dieu, se répandirent en larmes délicieuses auprès de cette fontaine. Raymond fut frappé mortellement par un esclave turc, en haine de la foi. Ses amis accoururent pour venger, par des représailles bien légitimes, un attentat aussi grave, mais il s'entremit en faveur de l'assassin, en disant que l'amour défendait la vengeance. Il parcourut, après sa guérison, la France, l'Espagne, l'Italie, la Grèce, l'Afrique, en prêchant, en instruisant, en procurant la gloire de Dieu. Et enfin, après une vie sainte, dont je n'ai point à raconter ici les événements divers, il fut lapidé par les Sarrasins, et son tombeau fut glorifié miraculeusement de Dieu par une pyramide de feu, symbole de l'ardeur de sa charité. Le lecteur peut donc considérer d'abord Raymond privé de l'amour de Dieu, et de là reporter ses regards sur le même Raymond, enflammé de l'amour divin, et il comprendra de suite combien il est vrai que sans la charité il n'y a point de vertu surnaturelle dans un chrétien, et que, quand celle-ci a pénétré un cœur, toutes les vertus viennent s'unir avec elle.

CHAPITRE III.

DIFFÉRENTS MOYENS POUR ACQUÉRIR LA CHARITÉ.

152. — Le premier de ces moyens c'est de la désirer avec ardeur et de la demander sans cesse. *Quis dabit*, disait le roi prophète, *mihi pennas sicut columbæ, et volabo et requiescam?* Qui me donnera des ailes de colombe afin de pouvoir m'envoler vers les hauteurs et pouvoir enfin goûter le repos dans le sein du divin amour? Dieu seul peut nous donner ces ailes par le moyen desquelles notre cœur, appesanti et courbé vers la terre dont il est formé, puisse acquérir une agilité capable de l'emporter vers les hautes régions, afin d'y reposer avec amour dans le cœur de Dieu. Mais afin de se pourvoir de ces ailes légères, il faut des désirs ardents et des prières ferventes. Dieu veut allumer dans nos cœurs ce feu sacré et il nous le déclare : *Ignem veni mittere in terram et quid volo nisi ut accendatur?* (*Lucæ*, 12, 49). Je suis descendu du ciel sur la terre pour allumer dans vos cœurs l'incendie de la charité, mais je veux que vous m'en fassiez de fréquentes demandes et qu'elles soient animées d'une pressante ardeur, en répétant au fond de vos âmes ces paroles : *Accende lumen sensibus, infunde amorem cordibus.* Car si Dieu n'accorde pas ses dons ordinairement, si ce n'est à ceux qui les demandent, il accordera beaucoup moins encore sans prière ce don de charité, qui est le plus haut et le plus précieux de tous.

153. — Le second moyen, c'est de vaincre par une mortification continuelle l'ennemi de la charité divine, et ce n'est autre que l'amour de soi ; c'est là ce qui a été l'objet des deux précédents Traités. Mais sous le nom d'amour de soi-même ou amour-propre, je ne prétends point désigner cette affection raisonnable et bien réglée par laquelle nous nous aimons nous-mêmes, nos parents et nos amis, car l'Apôtre nous dit que *nemo unquam carnem suam odio habuit, sed nutrit et fovet.* (*Ad Ephes.* 5, 29). Je veux parler de cet amour déréglé qui ne pense qu'à ses avantages personnels, à ses propres satisfactions, à son propre honneur, à ses profits individuels, sans s'occuper de Dieu ni des inspirations d'une droite raison. C'est ici l'amour-propre qui est ennemi juré de Dieu et qui le chasse d'un cœur. C'est pourquoi la mortification doit être chargée de l'abattre en

le combattant sans paix ni trève. Saint Augustin nous fait comprendre cette importante vérité par ces éloquentes paroles : (*De Civit. Dei, lib.* XIX, *cap.* 28). *Fecerunt civitates duas amores duo, terrenam scilicet amor sui, usque ad contemptum Dei, cœlestem vero amor Dei, usque ad contemptum sui. Illa in se ipsa, hæc in Domino gloriatur.* Deux amours, dit-il, ont élevé au dedans de nous deux cités ennemies. L'amour de soi y a bâti une cité de boue qui va jusqu'au mépris de Dieu. L'amour divin en a construit une toute céleste qui va jusqu'au mépris de soi-même ; celle-ci glorifie Dieu. Il n'est donc pas possible que deux affections si opposées l'une à l'autre puissent régner ensemble dans une même âme.

154. — Les raisons sur lesquelles se fonde cette implacable inimitié qui règne entre les deux amours, l'un humain et l'autre divin, sont de différentes sortes. L'amour divin requiert une lumière intérieure qui lui fasse connaître les perfections divines ; mais au contraire l'amour-propre obscurcit et plonge dans les ténèbres une âme qui en est possédée et l'empêche d'acquérir cette connaissance. C'est ce que nous dit saint Grégoire (*Homil.* 4, *in Ezech.*). *Scimus quia vehementer claudit oculum cordis privatus amor.* C'est chose certaine, dit-il, que l'amour de soi aveugle considérablement une âme, parce que cet amour ne nous fait pas agir selon les lumières de la foi, comme le fait le saint amour ou même la seule raison, mais seulement d'après l'impulsion du plaisir, des satisfactions personnelles, des avantages particuliers, des honneurs chimériques, du gain et en un mot, de tout ce qui tient à notre utilité temporelle. Il n'est donc pas étonnant que cet amour de soi éteigne dans notre âme toutes les pensées salutaires qui allument et nourrissent dans nos cœurs ce feu sacré. En outre, l'amour de Dieu exige une volonté maniable et docile qui puisse facilement recevoir les impressions de la grâce, précisément en sens contraire de l'amour-propre qui l'endurcit. Le premier veut un cœur docile à la volonté de Dieu ; le second, l'y rend récalcitrant, puisque cette affection est une idolâtrie de notre volonté propre. Le prophète Ezéchiel exprime cela merveilleusement, quand il dit que les affections de l'amour-propre se constituent les divinités d'elles-mêmes et mettent le cœur de l'homme sur l'autel destiné au cœur de Dieu, car ces affections donnent aux penchants déréglés une injuste préférence sur la volonté divine : *Dixisti* :

Deus ego sum..... et dedisti cor tuum quasi cor Dei. (*Ezech.*, 28, 2).

155. — Si donc l'amour déréglé de soi et le saint amour de Dieu sont deux ennemis irréconciliables, il faut absolument que l'amour pernicieux soit abattu, anéanti, mortifié, et, s'il est possible, il faut qu'il soit complètement éteint, afin que dans notre cœur puisse entrer et s'établir l'amour divin qui doit l'embraser de ses saintes ardeurs. Les Philistins portèrent l'arche du Seigneur dans le temple où s'élevait l'idole de Dagon. Mais qu'arriva-t-il? Le lendemain, quand on ouvrit le temple, on trouva l'idole renversée de son autel et brisée aux pieds de cet adorable sanctuaire. *Ecce Dagon jacebat pronus in terra, ante arcam Domini.* Mais que voulait donner à entendre le Seigneur par ce prodigieux événement, sinon que dans le temple de notre âme ne peuvent subsister ensemble l'idole de l'amour-propre et l'arche du saint amour? Mais pour que cet amour de Dieu puisse pénétrer dans ce temple de notre cœur et s'y fixer, il faut nécessairement que l'amour désordonné de soi-même soit abattu et brisé par une incessante mortification.

156. — C'est pour cela que Saint Augustin a dit que de la diminution de l'amour de soi dépend l'accroissement de la charité, et que celui dans qui cet amour-propre est éteint complétement, possède la charité parfaite. *Nutrimentum charitatis est imminutio cupiditatis ; perfectio nulla cupiditas.* (*Lib.* LXXXIII. *Quæst.* 36). Il conclut en disant, que quiconque désire de nourrir dans son cœur cette flamme céleste, doit travailler à déraciner de son cœur, par la mortification constante, toute inclination vicieuse. *Quisquis igitur eam nutrire vult, instet imminuendis cupiditatibus* (*Cap.* 27). Les progrès que l'on fera dans l'école du divin amour seront d'autant plus grands, que la guerre faite à soi-même, en contre-carrant sa volonté propre, sera énergique. On ne peut remplir d'un parfum des plus suaves un vase dont on n'a pas eu soin préalablement de faire écouler tout autre liquide. De même Dieu ne peut verser le baume délicieux de la charité dans nos cœurs, si d'abord on n'a eu soin, par la mortification, d'en expulser tout amour imparfait, et surtout celui que nous avons pour nous-mêmes qui, y étant plus enraciné, y produit les effets les plus déplorables.

157. — Il est pourtant utile de remarquer ici que les effets de l'amour-propre ne sont pas tous d'une même nature. Il en

est qu'on peut reconnaître très-aisément à cause de la difformité et de la laideur morale qui les accompagne. Tels sont tous les péchés graves qui germent en quelque sorte de cette mauvaise racine dont parle saint Paul : *In novissimis diebus erunt homines seipsos amantes.* Vers la fin des temps, on verra des hommes qui s'aiment eux-mêmes. Ensuite il explique les effets que doit produire cet amour de soi : *Cupidi, elati, superbi, blasphemi, parentibus non obedientes, ingrati, scelesti, sine affectione, sine pace, criminatores, incontinentes, voluptatum amatores magis quam Dei.* (2. *Ad Timoth.* 3, 4). Ce seront, dit-il, des hommes avides, superbes, altiers, blasphémateurs, sans affection, sans paix, désobéissants, ingrats, criminels, murmurateurs, impudiques, et s'aimant mieux qu'ils n'aiment Dieu.

158. — Outre ces détestables effets de l'amour-propre dont l'Apôtre fait une si déplorable énumération, il en est encore d'autres dont cet amour est la cause productrice et qu'on ne peut point si aisément découvrir, parce qu'ils consistent en des fautes légères, en des imperfections que les personnes spirituelles elles-mêmes ne reconnaissent pas bien facilement. Tels sont par exemple, le manger, le boire, le dormir, se récréer, se livrer à des occupations convenables à son état; mais ne pas faire tout cela par un motif honnête, et moins encore pour accomplir la volonté de Dieu, tandis qu'on le fait pour satisfaire ses propres goûts et pour se procurer des jouissances matérielles, pour tirer vanité de ses occupations habituelles, pour s'entendre avec plaisir exalter par des éloges. Ces mauvais effets de l'amour se produisent dans notre conduite, quand nous nous attristons des blâmes dont nous sommes l'objet, quand nous conservons de la rancune pour les offenses reçues, quand nous mettons de la lenteur à les pardonner, ou bien en ne les pardonnant pas sincèrement. Puis encore recevoir de mauvais gré les réprimandes, s'attacher à quelque personne, honnêtement sans doute, mais avec trop de sensibilité et d'affection individuelle, négliger les bonnes œuvres par respect humain, mettre un soin trop minutieux dans ses habits, dans ses appartements, dans ses meubles et dans d'autres choses de ce genre, c'est encore là de l'amour-propre raffiné. En un mot, il n'est pas d'action, je ne dis pas indifférente, mais encore sainte et pieuse, où ne vienne se mêler cet amour de soi pour la souiller de son contact pernicieux. Cet amour-propre

va, dit saint Augustin, jusqu'à se mêler au mépris de la vaine gloire, et jusqu'à rendre vain le mépris de la vanité : *Sæpe homo de ipso vanæ gloriæ contemptu vanius gloriatur, ideoque non jam de ipso vanæ gloriæ contemptu glorietur. Non enim eam contemnit, cum gloriatur intus.* (*Confess., lib.* x, *cap.* 38). C'est ainsi qu'il nous arrive souvent de tirer vanité du mépris même que nous faisons de la vaine gloire, et alors nous avons grand tort de nous savoir bon gré de ce prétendu mépris. Car, est-ce mépriser la gloire que de se glorifier dans le fond de son cœur du mépris que l'on en fait ? (*Traduction des Confess.* 1686).

159. — Nous disons donc, d'après ce qui vient d'être exposé, que ce n'est point assez pour la personne qui veut s'unir à Dieu par la charité parfaite, de mortifier son amour-propre en ce qui regarde les actes pervers et les péchés graves auxquels cet amour déréglé nous excite, mais il faut encore vaincre ce même amour dans les fautes légères, dans les imperfections et les manquements habituels que cet amour nous porte à commettre. Pour qu'un miroir ne réfléchisse plus les objets qu'on lui présente, il n'est pas nécessaire qu'on le couvre de fange et d'ordure, il suffit qu'un peu de poussière, et même un souffle léger en ternisse l'éclat. De même, pour que notre âme perde l'éclat surnaturel de la grâce actuelle, qui est le véhicule des ardeurs de ce feu divin qui enflamme notre cœur pour Dieu, il n'est pas besoin qu'elle soit enlaidie de graves souillures, il suffit qu'elle soit ternie par des fautes légères et des imperfections peu notables. Joignez à cela que Dieu est un amant non moins jaloux que tendre et ardent qui, même pour des manquements très-peu considérables, se refroidit, et qui, en punition de petites infidélités, refuse à une âme un amour plus intime, plus délicat et plus enivrant de délices.

160. — Mais vous me direz que c'est une chose trop pénible que de se tenir constamment sur les armes pour réprimer tout mouvement de l'âme qui ne se règle pas sur les enseignements de la foi, ou du moins d'après toutes les lumières de la raison. Je l'avoue, comme en convenait aussi saint Grégoire : *Fortasse laboriosum non est homini relinquere sua ; sed valde laboriosum est relinquere se ipsum. Minus quippe est abnegare quod habet, valde autem multum est abnegare quod est.* (*Homil.* 32, *in Evang.*). Abandonner ce qui nous appartient, peut n'être pas une

chose difficile, dit le saint Docteur, mais s'abandonner soi-même, c'est bien là, sans nul doute, un pénible sacrifice ; il convient cependant de le faire, ce sacrifice, pour arriver à la possession parfaite du trésor inestimable de la charité divine ; car Jésus-Christ nous a déclaré, de sa propre bouche, que toute personne qui veut s'unir à lui et devenir son amie dévouée, doit continuellement se renoncer à elle-même : *Qui vult venire post me, abneget semetipsum* (*Matth.* 16, 24). Pourtant ne perdez pas courage et ne vous livrez pas à un abattement excessif ; car c'est le propre de la grâce divine de rendre aisé ce qui est le plus difficile, de rendre souple ce qui est dur, d'adoucir ce qui est amer. La grâce nous rendra la guerre pleine de charmes, cette guerre que vous ferez à cet amour immodéré de vous-mêmes ; elle vous rendra délicieuses vos mortifications, agréable votre abnégation de la volonté. Il vous arrivera enfin de surmonter avec une satisfaction inouie ce grand et terrible ennemi de l'amour divin.

161. — J'aime à penser que vous en serez pleinement convaincu, lorsque je vous aurai fait part d'une supposition que je me suis faite à moi-même. Vous savez que Marie Égyptienne, avant sa conversion, était comme un filet dont le démon se servait ponr prendre les âmes et les enchaîner dans ses liens, afin de les précipiter dans l'abîme infernal. Or, supposez que saint Zozime, cet illustre abbé qui l'assista au lit de la mort, eût rencontré cette pécheresse à l'époque où la malheureuse se livrait éperdûment à de honteuses débauches et se plongeait dans le libertinage, et que, plein de l'esprit prophétique, il lui eût adressé ces paroles : Ayez courage, Marie, car, sous peu de temps, viendra le jour où vous tournerez le dos à vos amants et à vos impures liaisons, et que vous irez vous séquestrer dans une solitude pour y mener la vie cénobitique. Vous quitterez la ville, n'emportant avec vous que trois pains, et, après que vous les aurez consommés, votre nourriture ne sera que l'herbe de la forêt, et votre boisson que l'eau des fontaines. Au milieu des rigueurs de la saison, vous n'aurez aucun toit pour vous mettre à l'abri, aucun vêtement pour vous couvrir. Au milieu des ardeurs du soleil, vous n'aurez aucun asile pour vous dérober à ses brûlants rayons. Votre tête, qui est maintenant si bien parée, sera, en ce temps là, battue par la grêle et par les orages, pour redevenir ensuite exposée aux feux de l'astre du

jour. Votre poitrine, que couvrent en ce moment de précieux joyaux, vous la frapperez avec des cailloux, de vos propres mains. Ces deux yeux, qui lancent aujourd'hui de si vifs regards, se changeront en deux sources de larmes. A ces prédictions, Marie n'aurait pas manqué de répondre : Quoi, j'irais me perdre dans un désert? J'irais m'exposer à de si rudes austérités? Je choisirais plutôt la mort qu'une vie abreuvée de tant d'amertumes! — Mais non, rassurez-vous, car en ce temps là vous goûterez de plus doux plaisirs dans vos mortifications que vous n'en savourez maintenant dans vos délices. Les jeûnes vous sembleront alors plus doux que ne vous semblent exquis les mets dont vous vous nourrissez. Vous goûterez un sommeil plus paisible sur la dure que vous n'en goûtez sur vos lits de plume. — Oh! taisez-vous, aurait-elle répliqué, ce sont là des folies, des songes, des délires. Et pourtant, Marie Égyptienne, après avoir mené pendant plus de quarante ans une vie si austère, lorsqu'elle fut à l'heure de la mort, se vit contrainte d'avouer au même abbé Zozime ce qui d'abord lui aurait semblé impossible, qu'une vie si rigide lui avait paru pleine de douceur et de plaisir, que tout lui avait semblé empreint d'une indicible suavité, mortifications, pénitences, larmes, et qu'elle avait été plus joyeuse et plus satisfaite en vivant au milieu des peines, avec Dieu, que dans les plaisirs avec le monde.

162. — Il faudra donc bien se rallier à la doctrine de saint Augustin, quand il nous affirme que c'est le propre de la grâce divine d'adoucir admirablement tout ce que notre amour-propre nous fait envisager comme plein d'amertume, de rendre aisé ce que ce même amour nous fait considérer comme très-pénible. Du moins, si nous ne voulons pas ajouter foi à son enseignement, faudra-t-il se rendre aux leçons de sa propre expérience. Il confesse, pour ce qui le regarde, qu'il eut à essuyer de rudes combats de l'amour charnel de son propre corps, qui lui rappelait les voluptés de sa vie passée, en faisait à ses yeux briller toutes les illusions et la liberté qu'il avait goûtée, et employait tous les moyens possibles pour le détacher de Dieu. Mais après avoir foulé aux pieds tous ces plaisirs mensongers, il éprouva par la suite plus de contentement, et goûta plus de douceur à contredire ses penchants déréglés ; il en vint à se délecter d'avoir perdu toutes ces délices, dont il craignait si fort auparavant de se voir sevré. *Quam suave*, dit-il, *mihi subito factum est ca-*

rere suavitatibus nugarum: et quas amittere metus fuerat, jam dimittere gaudium erat. (*Lib.* IX, *Confession. cap.* 2). Mais qu'est-ce qui procura à saint Augustin une si grande facilité et tant de douceur dans cette abnégation de lui-même et dans cette mortification de sa chair et de ses sens, qui, auparavant, le tenaient dans l'esclavage? Ce ne fut pas autre chose que la grâce divine, et c'est ce dont lui-même nous donne l'assurance. *Ejiciebas enim eas* (*Domine*) *a me, vera tu et summa suavitas; ejiciebas, et intrabas pro eis omni voluptate dulcior.* (*Eodem loco*). Le lecteur ne doit donc pas se décourager, mais il doit au contraire s'animer de plus en plus à combattre cet ennemi déclaré du divin amour, je veux dire l'amour-propre, et opposer une généreuse résistance à ses inclinations désordonnées, en se persuadant bien qu'avec l'aide de la grâce de Dieu, tout lui deviendra facile et agréable.

163. — Le troisième moyen, c'est de méditer souvent, surtout dans l'oraison habituelle, sur les motifs qui déterminent la volonté à l'amour du bien suprême. Telle était la conduite du saint roi David, qui nous assure que, dans des méditations de ce genre, il sentait se réveiller dans son cœur le feu de la sainte charité. *Concaluit cor meum intra me, et in meditatione mea exardescet ignis.* (*Psalm.* 38, 4). Pour que le bois s'enflamme, il ne suffit pas qu'on le dispose à s'allumer, et il ne suffit pas non plus que le feu soit voisin, il faut encore le rapprocher du combustible. De même, pour que notre cœur s'enflamme de l'amour divin, il ne suffit pas de le disposer par la mortification, et, en abattant l'amour de soi, ni que Dieu soit un feu capable de consumer tous les cœurs, il faut de plus que l'âme se rapproche de ce feu divin par les méditations qui lui dévoilent les grandeurs et les perfections de ce Dieu.

164. — Ces divers motifs, quelque innombrables qu'ils soient, peuvent, ce me semble, se réduire à deux : Dieu est aimable — Dieu est aimant. Ces quelques paroles sont courtes, mais elles contiennent une matière si vaste que les anges mêmes, avec tout leur génie céleste, ne pourraient l'épuiser pendant tout le cours de l'éternité. L'amabilité est digne d'amour, et elle en mérite d'autant plus qu'elle est plus grande. L'aimant attire le fer, et l'amabilité d'un objet attire l'amour de nos cœurs. Et comme plus la pierre magnétique a de l'ampleur et plus aussi elle est douée d'une vertu attractive, de même plus l'amabilité d'un

objet est considérable, et plus aussi elle exerce d'influence sur notre cœur et en conquiert les affections. Mais comment, nous, qui, semblables à ces animaux qui rampent privés de la vue sous la couche terrestre, sommes malheureusement plongés dans ce limon, pourrons-nous parvenir à comprendre quelle est la nature, quelle est la grandeur de cette amabilité divine, puisque nos yeux sont impuissants pour admirer la bonté, les charmes et la beauté de l'être divin ? Néanmoins, selon la règle que nous en trace l'Apôtre, en procédant par voie de proportion d'après le peu de bien que nous voyons sur cette terre, nous pouvons nous former quelque idée grossière et imparfaite de ce bien suprême, qui nous rend souverainement aimable le Dieu que nous adorons.

165. — Tâchez donc de vous figurer tout ce que votre vue peut vous présenter de beau et de bon. Joignez-y tout ce que votre faible imagination peut concevoir de meilleur et de plus beau, et puis dites-vous à vous-mêmes dans l'intimité de votre esprit : Toutes ces choses bonnes et belles émanent de Dieu ; car il en est le créateur ; elles se retrouvent donc toutes en lui. Mais cela est peu de chose, puisqu'en lui se retrouve une beauté, une bonté incomparablement plus grande, qu'il peut produire des créatures encore plus belles et toujours meilleures, sans jamais cesser et sans relâche pendant toute l'éternité. Donc en lui est renfermé ce comble infini de beauté et de bonté qu'il pourrait faire jaillir hors de lui. Et puis encore la bonté, et la beauté qui sont en lui, sont infiniment supérieures à cette beauté et à cette bonté, puisque la bonté et la beauté de Dieu surpassent infiniment la beauté et la bonté qui peuvent exister dans les créatures.

166. — Raisonnez maintenant de la même manière sur la sainteté de Dieu. Rappelez à votre esprit tout ce que vous avez vu, et tout ce que vous avez lu dans la vie des Saints en fait de pureté, de candeur sans tache, de perfection, d'héroïsme, et dites ensuite : Toute cette sainteté existe dans Dieu, puisque c'est lui qui l'a communiquée à ses serviteurs. Mais comme il pourrait créer des hommes une fois plus parfaits, une fois plus saints, il renferme donc en lui ces perfections à l'infini, ainsi que cette sainteté qu'il pourrait successivement départir à ses créatures. Mais la sainteté de Dieu est encore infiniment supérieure,

puisqu'entre la sainteté qu'il possède et qu'il pourrait accorder à ses créatures, existe une distance infinie.

167. — Ensuite allant plus avant, raisonnez ainsi : Quelle est cette puissance que nous admirons dans les monarques d'ici-bas, puisqu'ils ne peuvent pas même créer le plus vil insecte, ni tirer du néant un seul grain de sable? C'est une puissance sans bornes que celle de Dieu qui, du néant, a fait sortir cette grande machine de l'univers, et qui, par un simple acte de sa volonté, pourrait créer d'autres mondes innombrables et plus vastes, et plus beaux et plus riches. Qu'est-ce que cette majesté qui attire les hommages rendus aux souverains de la terre, puisqu'ils ne sont comme nous que des repaires de vermine et des vases de putréfaction que recouvre seulement une enveloppe embellie par l'art de l'homme? Une majesté réelle et vraiment souveraine c'est celle de Dieu, devant lequel tremblent les colonnes du ciel; car cette majesté divine l'est par essence et non point en simple apparence. Qu'est-ce que cette libéralité dont les hommes se montrent si avides et qui leur plaît si fort, puisqu'ils ne peuvent donner que très-peu de choses, et qu'en donnant ils s'appauvrissent; car enfin ce qu'ils donnent aux autres ils doivent s'en priver eux-mêmes? La libéralité, la bienfaisance de Dieu est vraiment celle qui ne connaît aucune borne; elle donne tout, elle dispense toutes choses, et en donnant elle ne se dépouille pas, mais le donateur reste toujours infiniment riche, infiniment opulent. Qu'est-ce que cette science qui est si hautement estimée par les savants, puisqu'il y a infiniment plus de choses que ces hommes doctes ignorent, qu'il n'y en a dont ils ont la connaissance; et encore ce peu qu'ils savent est plein de fausseté, de ténèbres et d'incertitudes? Une science immense c'est celle de Dieu, qui sait tout, qui voit tout, qui comprend tout, sans danger d'erreur, et sa science s'étend à tout ce qui est possible et dans tous les cas et dans toutes les conditions et suppositions imaginables. Poursuivez de cette manière votre méditation sur les autres perfections divines, et, en raisonnant de la sorte, pénétrez-vous d'une douce admiration et d'un sentiment d'amour à la vue de ces perfections, qui ne connaissent aucune borne. Et comme, malgré tous les moyens que votre imagination pourra vous suggérer, vous n'arriverez jamais à sonder à fond ces profondeurs sublimes, réjouissez-vous de vous voir égaré dans cette mer infinie d'amabilité.

168. — Mais ne manquez pas en même temps de vous remplir de confusion, en considérant combien peu vous avez aimé un être si digne de votre amour. Si une reine paraissant en public parée de ses plus riches atours, vous aperceviez un homme du peuple qui ne daignerait pas jeter les yeux sur elle, mais qui se bornerait à contempler son ombre et qui, épris d'amour pour cette ombre, s'écrierait : Oh ! quelle ravissante beauté ! Que diriez-vous ? Fou que vous êtes, vous mettriez-vous à lui dire, vous vous laissez séduire par une ombre obscure, et vous restez insensible à la beauté de cette princesse qui brille comme l'astre du jour ? Et qu'est-ce tout ce qu'il y a de bon et de beau dans toutes les choses créées, si ce n'est une ombre des perfections divines ? Et vous êtes épris de l'ombre en refusant votre amour à ce soleil de beauté infinie, de bonté sans bornes, et de perfections incommensurables. Rougissez donc en faisant ces réflexions, et que cette honte soit pour vous un aiguillon qui vous excite à aimer uniquement et ardemment le bien suprême qui mérite toute l'affection de votre cœur.

169. — Mais Dieu n'est pas seulement aimable, il est encore aimant ; non-seulement il mérite notre amour, il le provoque par l'amour qu'il a lui-même pour nous, et nous devons par conséquent y répondre par un juste retour, car l'amour ne peut se payer que par la réciprocité. La règle qui nous sert à mesurer la grandeur de l'amour de Dieu pour nous, se trouve dans les bienfaits dont il nous gratifie. Et c'est pourquoi, nous dit si bien saint Basile, il n'est rien qui, mieux que ces bienfaits nous fasse comprendre l'intensité de son amour pour les créatures. *Caritas erga Deum conficitur datis ab eo beneficiis, recto judicio æquitateque æstimandis, iisque grato animo persequendis.* (*In Regul. breviori. Quæst.* 212). Il en donne pour preuve l'exemple des animaux qui aiment ceux qui leur font du bien, qui manifestent leur attachement et leur tendresse à celui qui leur donne quelques morceaux de pain. C'est pour cela que Dieu, voulant reprocher au peuple d'Israël, dans les livres saints, l'ingratitude dont il s'était rendu coupable à son égard, le compare aux bœufs et aux bêtes de somme qui connaissent leurs maîtres dont elles reçoivent la nourriture, et puis il se plaint de ces populations ingrates, en leur disant : Je vous ai engendrés et nourris comme mes enfants chéris, je vous ai honorés des plus hautes faveurs et vous m'avez méconnu et m'avez refusé votre amour.

Quod quidem etiam naturaliter inesse in brutis animalibus videmus : Siquidem animadvertimus etiam canes eos diligere qui sibi panem administrant. Intelligimus autem hoc etiam in iis quæ criminatorie dicta sunt ab Isaia propheta hoc modo: Filios genui et exaltavi, ipsi autem spreverunt me. Cognovit bos possessorem suum et asinus præsepe domini sui ; Israel autem me non cognovit, et populus meus me non intellexit. (*Eodem loco*). Donc, s'écrie en concluant le saint Docteur, si les bêtes de somme sans un libre choix de la volonté, mais par le seul instinct de la nature, éprouvent de l'amour pour quiconque les nourrit, combien mieux conviendra-t-il que notre cœur s'embrase d'amour pour un Dieu dont un jugement droit et une âme reconnaissante, nous auront fait comprendre les nombreux et grands bienfaits dont il nous comble? Cela ne doit-il pas arriver, quand il est certain qu'une affection de cette nature n'a pas besoin de raisonnement pour naître dans un cœur humain, et qu'elle doit exister par une sympathie innée et naturelle dans tout esprit raisonnable? *Quemadmodum autem bovi et asino, ex beneficio ejus unde aluntur, naturaliter sua sponte adversus ipsum amor excitatur; sic nos quoque, si recto judicio, gratoque animo Dei in nobis beneficia tot, tantaque susceperimus, fieri non poterit quia ipsum eorum auctorem diligamus, quod secundum naturam, ut ita dicam, et sine ulla doctrina, per se hujus modi affectio sanis animis ingeneratur.* (*Eod. loco*). Il faut donc bien dire que refuser son amour à Dieu, ou n'en avoir qu'un bien faible pour lui, cela ne peut provenir que d'un défaut de réflexion sur ses grands bienfaits et sur le grand amour qu'il a pour nous, et dont il ne cesse de nous donner des preuves.

170. — Pour ce qui est de ces bienfaits, les uns appartiennent à l'ordre naturel, comme la création, la conservation, la santé, la force, la fortune, toutes les qualités du corps, toutes les facultés de l'esprit et tous les autres biens matériels dont Dieu nous gratifie tous les jours. Les autres se réfèrent à l'ordre de la grâce, comme la rédemption par laquelle au prix de ses souffrances, de son sang, de sa mort si douloureuse, Dieu nous a délivrés des peines éternelles, le don ineffable de son corps sacré dans l'Eucharistie, la grâce sanctifiante qui élève notre âme jusqu'à l'essence divine, les secours de la grâce actuelle que Dieu nous accorde par tant de saintes inspirations, tant de lumières, tant d'impulsions intimes qui nous portent au bien et par tant de

moyens qu'il nous fournit pour opérer notre salut. Tous ces bienfaits spirituels ne sauraient être ici énumérés, car il faudrait pour cela des volumes entiers. Je me borne à dire avec saint Bernard que, parmi ces bienfaits émanés de Dieu, le plus efficace de tous est celui par lequel notre cœur s'enflamme des ardeurs de la charité, c'est-à-dire la passion de notre aimable Rédempteur; car il n'est pas de bienfait qui prouve mieux que celui-là combien grand et excessif est l'amour de Dieu pour les hommes. Ce doit donc être le sujet ordinaire des méditations de quiconque aspire à une charité parfaite. *Super omnia reddit amabilem se mihi, Jesu bone, calix quem bibisti, opus nostræ redemptionis. Hoc omnino amorem nostrum vindicat sibi. Hoc, inquam, est, quod nostram devotionem et blandius allicit, et justius exigit, et arctius stringit, et afficit vehementius.* (*In Cantic. Serm.* 20). Par dessus toutes choses, ô mon bon Jésus, le calice amer de votre passion douloureuse vous rend digne de mon amour. C'est ce qui absorbe toutes mes affections. C'est là, je le répète, ce qui enlève avec plus de facilité toute l'ardeur de mon amour, qui me ravit avec plus de suavité, qui exige de moi cette affection avec plus de justice, qui m'attache plus étroitement, qui m'embrase d'un feu plus vif, d'une flamme plus expansive.

171. — Un militaire, parti de son pays natal, entreprit un long voyage en qualité de pèlerin pour visiter les saints lieux de la Palestine. (*Spec. Exemp. dist.* 9, *exempl.* 79). Là il visita avec de grandes marques de piété tout ce qui pouvait l'alimenter dans cette contrée si pleine de pieux souvenirs. Lorsqu'il fut arrivé sur la cime de la montagne des Oliviers, d'où Notre-Seigneur s'éleva glorieusement au ciel, en voyant ces vestiges sacrés qu'y laissèrent les pieds du Sauveur, il se mit à méditer profondément sur les souffrances de Jésus-Christ, sur sa bonté, sur son amour, et en allumant dans son cœur une ardeur réciproque, il se mit à verser un torrent de douces larmes. Puis, donnant par cette méditation une intensité plus ardente aux flammes de son amour, et ne pouvant plus en contenir le feu dans l'étroite enceinte de son cœur, il lui donna un si large essor qu'il rendit le dernier soupir, victime de l'amour divin. Ses amis, étonnés d'une mort si inopinée, voulurent qu'on procédât à l'ouverture de son corps, et on trouva gravées sur son cœur ces belles paroles : *Amor meus Jesus Christus.* Jésus-Christ est mon amour. Si, à notre tour, nous fixons souvent

notre esprit sur les souffrances atroces du Rédempteur et sur la grandeur de son amour, je ne dis pas que notre cœur se brisera, car nous ne devons pas prétendre à une si précieuse faveur, mais je dis que sa dureté s'amollira, et qu'enfin nous commencerons à payer du retour d'un amour ardent, un Dieu qui nous a tant aimés.

CHAPITRE IV.

ON Y EXPOSE EN DÉTAIL LES ACTES D'AMOUR AUXQUELS NOUS DEVONS NOUS EXERCER POUR ACQUÉRIR LA CHARITÉ DIVINE, ET L'ON Y TRAITE DU PREMIER DE CES ACTES QUI EST L'AMOUR DE COMPLAISANCE.

172. — Quiconque a pour un ami une affection sincère d'attachement, sans aucun retour sur lui-même et sur les avantages qu'il espère en retirer, mais uniquement pour cet ami, se réjouit du bien qui lui arrive, comme si ce bien lui était personnel. Il donne dans son cœur la première place à son ami, il le préfère à tout autre qui pourrait entrer en parallèle avec lui. Il lui souhaite le bien dont il le voit privé, et s'il lui arrive de commettre quelque manquement envers lui, ou bien même s'il l'offense, l'amertume de la douleur s'en fait sentir à son cœur. De même, quiconque aime Dieu d'un amour de charité qui établit une véritable amitié entre Dieu et lui, ainsi que je l'ai prouvé plus haut, se réjouit des biens immenses dont il le voit infiniment comblé, le préfère à toute autre espèce de bien, sans aucune comparaison possible, lui souhaite la plus grande gloire de la part de ses créatures, et s'attriste profondément des offenses dont les autres et lui-même se rendent coupables envers lui. Il suit de là que les actes de la charité divine se réduisent à quatre: un amour de complaisance, un amour de préférence, un amour de bienveillance et un amour de contrition. Commençons par l'amour de complaisance, qui est la matière du présent chapitre.

173. — Une mère qui aime ardemment son fils, se réjouit du bien qui lui arrive, comme du sien propre. Si elle apprend qu'à l'école cet enfant fait des progrès, qu'il surpasse ses cama-

rades, et que son maître en fait beaucoup de cas et fonde sur lui de belles espérances, cette mère en est pleine de satisfaction dans son cœur, absolument comme si elle-même faisait de semblables progrès sur les bancs de l'école. Ainsi encore, si elle apprend l'heureuse nouvelle que son fils chéri a obtenu dans la cour du prince un poste honorable, ou qu'il est entré en possession d'un riche héritage, ou qu'il a été promu aux plus hauts grades de l'armée, elle est dans la jubilation et se livre à des transports de joie, comme si elle-même avait recueilli de pareils avantages. Si vous cherchez à découvrir les motifs de cette complaisance cordiale qu'elle éprouve, vous n'en découvrirez pas d'autres, si ce n'est qu'elle aime son fils comme elle s'aime elle-même.

174. — De même si une âme est remplie pour Dieu d'un amour, je ne dirai pas égal à celui qu'elle professe pour sa propre personne, ce qui ne serait pas un amour, mais une grave injure au mérite incomparable de Dieu; mais si cette âme a pour Dieu un amour supérieur à celui dont elle s'aime individuellement, quand elle verra qu'en lui se trouve tout le bien possible, et qu'il ne lui manque aucune perfection, aucune sorte d'excellence, que tout ce qu'elle peut concevoir de puissance, de sagesse, de beauté, de bonté, de majesté, d'immensité, de grandeur, d'amabilité, est infiniment au-dessous des attributs divins; quand elle découvrira que le bonheur de Dieu est infini en lui-même, et que la félicité dont tous les Saints jouissent dans le ciel n'est qu'une goutte de béatitude en comparaison de l'immense félicité que Dieu renferme dans son être, comment cette âme pourra-t-elle ne pas éprouver une grande joie à la vue de ce bien qui existe dans l'objet aimé? Comment pourra-t-elle ne pas s'y complaire, en être dans la jubilation, dans l'allégresse comme si elle-même était riche de biens aussi éminents?

175. — Lorsque les frères de Joseph annoncèrent à leur père Jacob l'heureuse nouvelle que ce cher fils n'était pas mort, comme il l'avait cru jusqu'à ce moment, mais qu'il était plein de vie et qu'il était au comble de la grandeur et de la félicité, puisqu'il était devenu vice-roi de l'Egypte. *Joseph filius tuus vivit, et ipse dominatur in omni terra*, le texte sacré nous dit que l'allégresse de ce père fut tellement grande en apprenant l'heureuse position de son fils, qu'il reprit une nouvelle vie,

revixit spiritus ejus. (*Genes.* 45, 26). Puis, quand il le vit revêtu de pourpre et de fin lin, avec un collier d'or au cou et l'anneau royal au doigt et qu'il se jeta dans ses bras pour le serrer contre son sein, il sentit son cœur inondé d'une joie si grande qu'il ne put s'empêcher de s'écrier : *Jam lætus moriar, quia vidi faciem tuam.* (*Genes.* 46, 30). Me voici parvenu au comble de la félicité, je n'ai plus rien à désirer, je mourrai content. D'où pouvait provenir une si tendre complaisance et une joie si vive en voyant Joseph et le haut rang auquel il était élevé? Uniquement de l'amour ardent qu'il avait pour lui.

176. — Or, comment se pourrait-il que si nous aimons notre Dieu par dessus tout, en le voyant riche de biens tellement sublimes que nos pensées ne sauraient en atteindre la hauteur et que notre imagination ne pourrait jamais s'en former une idée, comment, dis-je, serait-il possible que nous n'en éprouvassions pas une complaisance en harmonie avec notre amour? Et comme cet amour l'emporte sur toutes choses, ainsi que cela doit être, comment le plaisir de voir Dieu si riche de tous biens ne l'emporterait-il pas sur tout autre plaisir? De cette sorte, nous imitons les esprits bienheureux qui, à la vue des perfections incompréhensibles de ce Dieu qui est l'objet de leur amour, plongés dans une joie ineffable, chantent un éternel *alleluia*, et s'excitent mutuellement à se réjouir, à se livrer aux transports de leur allégresse et à payer le tribut d'une louange perpétuelle et d'une glorification immortelle au Très-Haut : *Et audivi quasi vocem turbæ magnæ..... dicentem : Alleluia, quoniam regnavit Dominus Deus noster omnipotens. Gaudeamus et exultemus, et demus gloriam ei.* (*Apoc.* 10, 6),

177. — Je dis encore davantage et je soutiens que la complaisance goûtée dans la considération des perfections infinies de Dieu, tend à s'accroître tellement, dans l'âme de celui qui aime, qu'elle lui procure le plus précieux soulagement au milieu des maux de la vie présente. Et de même qu'une mère affligée de quelque maladie ou attristée de quelque grand malheur en apprenant que son cher fils a été élevé à quelque poste honorable, ou qu'il a obtenu le gain d'un procès important, s'en réjouit à tel point qu'elle oublie sa douleur, n'éprouve plus de mal ou du moins ce mal s'adoucit, car sa joie en diminue l'intensité à cause du bien qui arrive à son fils, objet de sa tendresse; de même aussi, nous, au milieu des peines qui nous assiègent ici-

bas, dans ce triste pèlerinage, lorsque nous voyons notre aimable Rédempteur à l'abri de toutes peines et même incapable d'en éprouver, lorsque nous le voyons au comble de la plus parfaite félicité et dans la plénitude de tous les biens possibles qu'il possède à un degré si éminent et si ineffable, cette vue doit nous causer tant de joie que la possession de ces biens infinis doit tempérer l'amertume des maux que nous avons à supporter.

178. — Telle était la conduite du prophète Habacuc lorsque, dans les temps les plus malheureux, il chantait avec joie et animé d'allégresse : *Ficus non florebit, et non erit germen in vineis; mentietur opus olivæ, et arva non afferent cibum. Abscindetur de ovili pecus, et non erit armentum in præsepibus. Ego autem in Domino gaudebo ; et exultabo in Deo Jesu meo.* (*Habacuc*, 3, *vers.* 18, 19). D'autres s'attristeront, dit le Prophète, en voyant leurs vignes dans un état de désolation, leurs campagnes privées de fruits, les figuiers, les oliviers frappés de stérilité, ils s'affligeront en voyant leurs étables et leurs bergeries vides des animaux qui les peuplaient et la perte déplorable de leurs troupeaux. Quant à moi, sans éprouver de douleur à la vue de si grands maux, je me réjouirai dans mon Seigneur en le voyant enrichi de toutes sortes de biens; je serai plongé dans l'allégresse en voyant mon Dieu, mon Sauveur comblé de toute espèce de félicités. Quant à nous, si notre esprit connaît profondément Dieu, et si notre cœur est embrasé d'amour pour lui, nous nous consolerons de nos misères, à l'aspect des richesses infinies de notre Dieu, de nos calamités en pensant à sa souveraine béatitude, de nos douleurs en envisageant son impassibilité et son essence divine qui le rend incapable de souffrir même le moindre mal, de nos chagrins en songeant à son imperturbabilité. Ainsi, en nous complaisant dans la plénitude des biens, dont jouit l'objet de notre amour, nous adoucirons l'âpreté des maux les plus cuisants que nous ayons à supporter. *Ego autem in Domino gaudebo, et exultabo in Deo Jesu meo.* Heureux celui qui, plein d'amour pour son Dieu, parvient à cette conjouissance (*compiacimento*) de ses immenses perfections; car, dès cette vie, il jouira d'un avant-goût de l'éternelle félicité, et possédera sur la terre comme une image du ciel, puisque le paradis qui lui est préparé dans l'autre vie consiste absolument dans cet amour de joie, qui provient du spectacle des grandeurs de Dieu, comme le dit saint Laurent Justinien : *Hæc est inchoatio beatæ vitæ,*

gaudere in te de te (*In ligno vitæ de Carit., cap.* 10). C'est un commencement de la vie bienheureuse, ô mon Dieu, de se réjouir dans vous-même de vos perfections infinies.

179. — C'est dans un semblable amour de complaisance que resta plongée et mourut une jeune vierge, âgée seulement de quatorze ans. (*Patrigna, in quatuor coronis exempl. Corona*, 2). Cette jeune personne s'était dévouée au saint amour dès l'âge le plus tendre, et bientôt elle en conçut une si vive ardeur que, malgré son amour immense pour Dieu, elle ne s'en croyait pas encore suffisamment enflammée, et elle désirait de l'aimer encore plus tendrement. Pendant que durant la vigile de la Nativité de Notre-Seigneur, elle priait dans une chapelle et qu'elle exhalait en ce saint lieu les transports de l'ardeur qui la consumait, la sainte Vierge lui apparut tenant dans ses bras l'enfant Jésus. On peut plus aisément se figurer qu'on ne saurait le décrire, l'ardeur qui embrasa dans cet instant le cœur de l'innocente vierge, surtout quand Marie descendant jusqu'à elle lui dit, en lui tendant les bras : Prenez, ma fille chérie, ce divin Enfant, prenez-le, car je vous le donne ; placez-le sur votre sein, caressez-le et témoignez-lui tant qu'il vous plaira votre tendresse. Elle le prit donc dans ses bras, avec un sentiment de profonde piété, en l'approchant de sa poitrine, et quand elle se vit en possession de son trésor, toute l'ardeur de son amour se changea en une joie ineffable, en une allégresse et une complaisance pleine de délices. Le divin Enfant se livra totalement à cette vierge amante qui put le caresser avec des transports de tendresse. Quand le divin Enfant la vit au comble du bonheur qu'elle goûtait, il lui dit : Eh bien ! ma chère épouse, m'aimez-vous bien sincèrement ? Ah ! oui, je vous aime, reprit-elle tout enflammée de ce feu sacré, oui, je vous aime plus que ma vie. Le divin Enfant, agréant cet aveu et ces caresses, lui dit de nouveau : M'avez-vous bien déclaré la vérité en me témoignant tant d'amour ? Tout le monde me dit qu'il est plein d'amour pour moi, mais il s'en trouve peu qui sachent m'aimer ? Oh ! reprit notre innocente vierge, je vous aime plus que mon propre cœur. Mais combien de foi, reprit l'enfant Jésus, m'aimez-vous plus que votre propre cœur? A cette douce interrogation, les flammes de son amour se dilatèrent dans son cœur avec une intensité plus grande que jamais, et ne trouvant pas de paroles pour exprimer ce qu'elle sentait, elle dit seulement : Mon Jésus,

comme ma langue ne peut pas s'exprimer, que mon cœur vous dise combien je vous aime. Et, en ce moment, ce cœur brisé par la véhémence de son amour et de ses transports d'allégresse, cessa de battre, et son âme embrasée, en s'envolant de sa prison, faisait entendre ces paroles proférées d'une voix languissante : Jésus, mon amour, je vous aime, je vous aime. Jésus-Christ recueillit cette âme si belle et si pure, et l'emporta avec lui dans le ciel. Je sais bien que notre amour languissant et tiède ne peut pas trouver en Dieu cette joie de complaisance qu'y goûta l'âme si fervente de notre jeune vierge. Mais, du moins, tâchons de faire tous nos efforts pour raviver dans notre cœur ce feu de l'amour divin, qui nous fasse arriver à éprouver autant de complaisance dans les biens immenses dont Dieu jouit, que nous en sentons dans la jouissance de quelques biens chétifs que nous pouvons posséder en cette vie. Car, enfin, s'il est vrai que *amicus est alter ego*, qu'un ami est un autre soi-même, il faudra bien que quiconque aime Dieu d'un amour d'amitié, considère les attributs divins comme s'ils étaient sa propriété, et s'en réjouisse comme s'ils étaient réellement en sa possession.

CHAPITRE V.

ON Y DÉFINIT L'AMOUR DE PRÉFÉRENCE, C'EST-A-DIRE, L'AMOUR APPRÉCIATIF ENVERS DIEU.

180. — L'amour de complaisance, dont nous venons de parler, est ordinairement plein de douceur et de suavité. L'amour de préférence et d'appréciation, qui va faire le sujet de ce chapitre, est plein de force, car il consiste dans une préférence énergique et constante que l'on donne à Dieu sur tous les biens créés et sur soi-même, à cause de la haute opinion qu'on s'est faite de l'infinie bonté de Dieu, et de son mérite suprême et incomparable. Cet amour est l'acte le plus propre à la charité divine, parce qu'un Dieu qui n'a point d'égal doit être aimé d'une affection à laquelle nulle autre ne puisse se comparer. Le sénat romain, comme nous le dit saint Augustin, accueillit dans ses temples autant d'idoles qu'en adoraient les nations soumises à

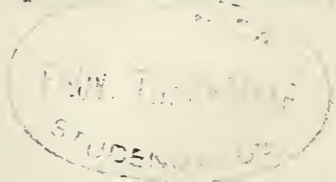
son empire, se servant de la religion comme d'un lien pour unir toutes ces nations entre elles. Ils ne refusèrent que le seul Dieu des chrétiens, car, disaient-ils, ce Dieu voulait être unique. Politique impie! Car, de ce que notre Dieu ne voulait pas d'égal, il devait avoir sa part du culte public, puisque c'est le propre de la divinité et même son caractère distinctif, de n'avoir rien qui lui ressemble. Ainsi donc, celui qui agit envers Dieu comme il doit le faire, ne lui donne aucun concurrent dans son estime, mais il le préfère à tous et à tout, et le fait régner dans son cœur sans émule et sans compétiteur.

181. — Afin qu'on puisse bien comprendre cela, il faut établir une distinction entre l'amour appréciatif et l'amour tendre. Ce dernier consiste dans une certaine sensibilité d'affection qu'on éprouve dans le cœur, et qui se manifeste par des larmes et par des soupirs. L'amour appréciatif, bien qu'il soit souvent dépourvu de toute sensibilité délicieuse, a du moins une si grande estime pour Dieu, qu'il lui donne la préférence sur tous les maux et sur tous les biens de la création. Il est toujours disposé à souffrir ces maux et à quitter ces biens, plutôt que de l'offenser et de lui déplaire, et même quand cet amour a atteint son plus haut degré, il agirait de la sorte uniquement pour lui plaire. L'amour tendre, bien qu'il soit revêtu d'une belle apparence, et qu'il s'attire l'estime des hommes, n'est pourtant, au fond, qu'un accident ou accessoire de la charité, malgré le mérite qu'on doit lui reconnaître. L'amour appréciatif, quoique revêtu d'une apparence moins brillante, et qu'il soit même quelquefois décourageant pour les personnes qui le possèdent, car il leur semble qu'elles n'aiment pas, malgré la réalité de leur amour; cet amour, dis-je, est cependant toute la substance et tout le suc de la charité divine.

182. — Figurez-vous ces deux amours dans une mère de famille qui aime beaucoup un petit chien très-caressant. Elle le porte dans ses bras, le tient sur son sein; elle lui prodigue ses caresses, elle le baise, lui passe doucement la main sur son poil luisant, et elle s'en occupe avec tant de sollicitude, qu'il lui arrive quelquefois de négliger le soin qu'elle doit à son propre enfant, et de le corriger sévèrement s'il a maltraité son animal favori. Il faudrait donc dire que cette mère dénaturée aime mieux cette petite bête que son propre enfant? Et pourquoi pas? Car enfin elle ne donne pas à son enfant autant de baisers

et ne lui fait pas autant de caresses, dont elle est si prodigue envers un inutile animal. Vous vous tromperiez pourtant : supposez, en effet, que son enfant tombe malade au point d'être en danger de mort, la voilà toute pleine de sollicitude et plongée dans l'affliction ; elle a déjà oublié son petit chien, et elle se tient autour du lit de son enfant. Elle ne le quitte pas durant le jour, elle le veille pendant la nuit. Si, ensuite, elle voit que les médecins en désespèrent, et qu'il est sur le point de mourir, oh ! quelles douleurs, quels sanglots, que de larmes ! Supposez encore que, dans cette circonstance, le médecin lui dise : Madame, pour rendre à votre fils la santé, il n'y a qu'un remède : c'est de saigner ce petit chien que vous aimez tant, et faire de son sang une médecine pour le malade. N'y a-t-il pas d'autre moyen de sauver mon enfant, réplique-t-elle? Disposez donc tous vos instruments, saignez, mettez à mort ce petit animal, qu'il cesse de vivre, pourvu que mon enfant recouvre la santé.

183. — On doit observer dans cette mère deux sortes d'amour, le tendre et l'appréciatif. L'amour tendre est pour le petit chien, l'amour appréciatif est pour l'enfant ; mais auquel des deux faut-il donner la préférence ? lequel des deux doit l'emporter sur l'autre ? Qui ne le voit? C'est bien l'amour appréciatif ; car elle a pour son enfant l'estime qu'il mérite, et elle le préfère à toute autre chose, même à la vie de ce petit animal, bien qu'il lui soit cher. Il en est de même dans le cas dont nous parlons. Une personne spirituelle aime Dieu avec une douceur très-sensible d'affection, elle répand des larmes d'amour, et, dans cette affection, elle goûte toutes les délices de l'amour. Voilà bien un amour tendre et qu'on ne doit pas mépriser, puisque c'est un don de Dieu, et que, si l'on en fait un bon usage, il peut procurer un grand bien. Mais si ensuite l'amour de préférence ne vient pas s'unir à lui, et ne rend pas la personne prompte et résolue à se priver pour Dieu de tous les biens terrestres, de la fortune, des parents, des honneurs, des plaisirs, et même à sacrifier sa propre vie ; si cet amour ne la porte point à souffrir les tourments, les tortures, la mort même quand la gloire de Dieu l'exige, on ne doit pas en faire un grand cas, car c'est un amour qui paraît grand, mais qui est petit ; qui semble fort, mais qui est bien faible, mou et sans vigueur. L'amour robuste, l'amour énergique et généreux, est celui qui, ayant pour Dieu l'estime qu'on doit en avoir, le préfère à tout bien et à tout



mal qui peuvent nous arriver. Voilà un amour véritablement digne de Dieu.

184. — Nous avons un mémorable exemple de cet amour appréciatif de Dieu dans l'histoire de ce grand chancelier, de cet héroïque martyr d'Angleterre, Thomas Morus. Il était enfermé dans une obscure prison, sans autre crime que le refus constant de se soumettre aux édits impies du roi Henri VIII, parce qu'ils étaient contraires à la foi chrétienne et qu'ils répugnaient à la conscience d'un ministre faisant profession de la religion catholique. Non, se disait à lui-même Thomas, non, je ne le ferai pas. Je pourrirai donc dans ce cachot, je perdrai ma charge, je serai privé de mes biens, je perdrai mes enfants et enfin ma vie par la main du bourreau. Eh bien! je sacrifierai tout pour ne pas me séparer de mon Dieu. Pendant qu'il raisonnait ainsi, son épouse entre dans la prison, parce que le roi lui avait confié le soin de vaincre, par sa faiblesse même de femme, l'énergique constance de son mari. Elle se présenta donc avec un visage inondé de larmes, les cheveux épars et accompagnée de ses deux enfants. Les premiers assauts qu'elle lui livra furent des pleurs et des sanglots. Ensuite elle chercha à l'ébranler par ces paroles capables d'amollir son cœur d'acier : Jusques à quand, Thomas, aurez-vous le courage de considérer votre femme et vos enfants réduits à un état aussi pitoyable, sans fortune que le roi nous a ravie, sans maison, car le fisc nous l'a enlevée, sans pain, sans abri, sans aucune ressource? Ayez donc pitié de vous, de moi, de ces tendres enfants. Adhérez, je vous en prie, aux volontés de votre prince, et, par un acte de condescendance, portez un remède efficace à vos maux et aux nôtres. Mes enfants, plaidez votre cause, jetez-vous aux pieds de votre père, demandez-lui s'il veut vous voir fortunés ou plongés dans l'indigence. Votre sort est dans ses mains. En entendant ces paroles, Thomas sentit remuer au fond de son cœur quelque chose de tendre, car enfin ce cœur n'était pas de roche, et se tournant vers son épouse qui s'appelait Alice : Vous parlez très-bien, mais si pour plaire au roi je déplais à mon Dieu, pour combien de temps jouirons-nous de notre patrie, des richesses de notre famille et des bonnes grâces du roi? L'épouse répondit que, eu égard à l'âge avancé où ils étaient, cela pouvait durer vingt ans. Vingt ans de vie? répondit Morus avec étonnement, et pour vingt ans de vie j'offenserais mon Dieu? je

perdrais son amitié? je renoncerais à un bonheur éternel? à un bonheur qui m'est promis si je reste fidèle ? O Alice. *Stulta mercatrix es, ô Aloysia !* Votre raison s'égare en me proposant un marché si peu avantageux.

185. — Que l'on admire tant qu'on voudra dans quelques âmes saintes les tendres épanchements d'amour, les ardeurs, les soupirs, les larmes, les extases, les élans, les ravissements, quant à moi j'estime beaucoup plus cet amour qui n'estime rien autant que Dieu, et qui fait le sacrifice volontaire de tous les biens temporels pour ne pas perdre le souverain bien ; parce qu'enfin, si ces transports de l'âme, si ces tendres effusions d'amour sont de quelque prix, c'est parce qu'elles ne sont pas seules et qu'elles renferment un amour de préférence pour Dieu et lui assurent dans nos cœurs un empire exclusif.

186. — Mais il faut observer que l'amour appréciatif, quoiqu'il soit toujours en lui-même très-digne d'estime, peut s'élever toujours à de plus hauts degrés, et atteindre une plus grande perfection. Si vous sentez dans votre âme une disposition telle qu'un bien se présentant à vous ou un mal quelconque d'une part, et puis d'une autre une seule offense grave envers Dieu, vous écartiez tout cela pour ne pas déplaire considérablement à sa bonté infinie, et que vous choisissiez, comme dit saint Augustin, *de dilecto mori, quam offenso vivere,* que vous choisissiez, dis-je, la mort dans son amour préférablement à la vie dans sa disgrâce ; si vous vous trouvez, je le répète, dans une disposition semblable, vous avez atteint le premier degré de cet amour auquel nous sommes tous obligés de monter pour ne pas encourir la terrible inimitié de Dieu. Si ensuite vous vous sentez bien déterminé à sacrifier tout désir de jouissance mondaine, de fortune, d'honneur et même votre propre vie au milieu des plus cruels tourments, pour ne pas encourir, par le plus petit péché, la disgrâce de cet être souverainement parfait et infiniment aimable, vous êtes en ce cas monté, dans l'amour de préférence, à un degré plus élevé de perfection. Enfin, si dans vous se développe l'estime de ce bien suprême, ineffable et incompréhensible avec une telle intensité que vous soyez tout-à-fait disposé à exécuter, sans exception, sa sainte volonté, quoiqu'il n'y ait pas stricte obligation, mais un simple conseil, et à procurer en même temps sa plus grande gloire au prix de toutes sortes de fatigues, de peines et de la mort même,

l'amour appréciatif est certainement monté en vous à un état d'éminente perfection.

187. — Si donc nous voulons faire de grands progrès à l'école du divin amour, nous devons aspirer, par les plus ardents désirs de notre cœur, aux degrés les plus élevés de la charité divine, en nous persuadant bien que tout ce que nous pouvons faire ou souffrir pour Dieu est toujours bien peu de chose et même rien du tout. Quand même encore par amour pour Dieu, on se consumerait, on se réduirait en poudre imperceptible, que serait tout cela en comparaison de son mérite sans bornes? Rien, absolument rien. Cela est d'autant plus vrai qu'en préférant le bien suprême à tout autre bien et à tout mal qui pourrait nous arriver, nous n'arriverons enfin qu'à correspondre à l'amour que le premier il a eu pour nous, puisqu'il a préféré le bien de notre salut éternel au bien incomparable de sa vie tellement précieuse, qu'un seul instant de cette existence valait beaucoup plus que la vie de tous les hommes, de tous les anges, et de toutes les créatures possibles.

188. — Réfléchissons, je vous prie, sur ce que font les sujets pour l'amour et pour la gloire de leurs princes. A quelle dure servitude se soumettent-ils dans la paix, à quels dangers s'exposent-ils dans la guerre, quels dangers de mort ne bravent-ils pas? Pour ces princes, les sujets quittent leur patrie, leurs parents, leurs amis, tout ce qu'ils ont de plus cher, et ne redoutent ni le fer, ni le feu, ni les coups, ni le trépas. Quelle honte rejaillit donc sur nous que tout ce que les sujets font pour les monarques de la terre, nous hésitions à le faire pour le Roi du ciel, qui le mérite sans aucune comparaison possible! *Pudeat nos*, dit saint Laurent Justinien, *ab amatoribus hujus sæculi superari, qui ut sua vota perficiant, suisque superioribus famulentur, exponunt toto animo corpus periculis, et animum perditioni. Nempe consurgent tales nobiscum in judicio, et merito condemnabunt nos.* (*De obedien.*, *Cap.* 9). Rougissons, dit le Saint, de ce que nous disant les amis de Dieu, nous nous laissons surpasser par les amis du monde, qui, au service de leur souverain, exposent aux plus grands dangers la vie de leur corps, et ce qui est bien pire, exposent aussi quelquefois la vie de leur âme à une perte éternelle. La reine du midi, dit Jésus-Christ, au jour du jugement, se lèvera pour condamner par son exemple le peuple Israélite. Et je dis, ajoute le Saint, que ces hommes

du monde se lèveront pour condamner les serviteurs de Dieu, et pour prouver par leurs propres exemples, que ces chrétiens sont dignes de châtiment, car ils montrèrent moins d'ardeur à servir Dieu leur maître, qu'eux-mêmes n'en déployèrent pour l'amour et le service du monde.

189. — Comment pourrons-nous excuser cette insensibilité de notre cœur, puisque l'amour appréciatif dont nous parlons n'est pas un effort au-dessus de la grâce que Dieu nous communique? Car enfin, il ne faut pas pour cela autre chose que la lumière de la foi qui nous éclaire sur l'amabilité de notre Dieu, et cette lumière n'est refusée à personne. Il suffit d'une bonne volonté, pour avoir de Dieu cette haute estime, et pour lui donner dans notre cœur cette préférence que le flambeau de cette même foi nous révèle comme lui appartenant à si bon droit. Vous pourriez me dire : Je suis doué d'un naturel si dur, que toute considération sur l'amabilité de Dieu, n'est pas capable de le ramollir. J'ai un cœur d'acier qui ne peut se briser sous aucune impression de tendresse. Mon âme est incapable de certaine ardeur de tendresse, parce qu'elle n'est pas digne d'une grâce spéciale qui vienne l'embraser. Mais pourrez-vous me dire aussi, qu'avec le secours divin qui ne fait jamais défaut, vous ne pouvez pas vous priver, pour l'amour de Dieu, de certains plaisirs dont il est si aisé de se sevrer? Me direz-vous : Je ne puis pas rompre ma volonté, dompter mes passions, vaincre les répugnances des sens, mépriser mon corps, faire peu ou point de cas de ma vie? Vous ne pouvez pas l'affirmer, puisque le secours de la grâce est toujours à votre disposition. Vous ne sauriez donc parvenir à vous justifier pleinement de ce que vous n'avez pas cet amour appréciatif parfait, qui est d'un si grand prix dans la vertu de charité. Ne vous bornez donc pas désormais à vous abstenir pour l'amour de Dieu, de certaines choses graves qui répugnent, non-seulement aux enseignements de la foi, mais encore aux inspirations de la loi naturelle, mais préservez-vous aussi de certaines fautes légères qui blessent les yeux si purs de votre Dieu. Qu'il ne vous suffise pas de ne point l'offenser, mais efforcez-vous de lui plaire en pratiquant non-seulement les œuvres de précepte, mais encore les œuvres de surérogation et de simple conseil. Enfin, pénétrez-vous d'une si profonde estime pour cet être incréé, doué de perfections infinies, que vous lui donniez votre préférence sur

votre volonté, sur vos satisfactions, sur vos sympathies, en remportant sur vous-mêmes une généreuse victoire. C'est là ce qu'on nomme l'amour appréciatif porté à sa perfection. Si vous y parvenez, vous serez en possession d'un très-haut degré de charité, quand même votre cœur serait plus dur que le plus dur caillou.

CHAPITRE VI.

ON Y EXPLIQUE EN QUOI CONSISTE L'AMOUR DE BIENVEILLANCE ENVERS DIEU.

190. — L'amour qu'on a pour un ami, non-seulement se complaît au bien dont cet ami est enrichi, mais il lui souhaite le bien dont il le voit privé. C'est ainsi qu'une mère se réjouit des bonnes qualités qui se découvrent dans son fils, et en même temps lui souhaite tout ce dont elle voit qu'il est encore dénué. Si son fils est pauvre, elle désire qu'il soit confortablement pourvu de ce qui est nécessaire ou convenable à son entretien. S'il est malade, elle désire de le voir revenir à la santé. S'il est de mauvaises mœurs, elle ne désire rien tant que de le voir revenir à de meilleurs sentiments.

191. — Il en est de même dans une âme qui aime son Dieu et qui se complaît dans ses perfections infinies, comme si elles lui appartenaient, et elle lui souhaite ce qui lui manque. Mais comme Dieu renferme en son essence tout le bien possible, il ne peut lui manquer que le bien placé hors de lui. Ce bien consiste dans la gloire qui lui vient des hommages et des adorations de ses créatures. C'est là ce que l'âme aimante souhaite à son Dieu avec la plus grande ardeur. C'est ce qu'elle lui désire premièrement, et qu'elle cherche à lui procurer par les affections de son propre cœur, tantôt en lui offrant le tribut de ses louanges, tantôt en s'humiliant dans les abîmes de son néant pour exalter sa gloire, et l'honorer comme le seul être digne de ce nom, pour lui offrir toutes les louanges que lui donnent les anges dans le ciel, et tous les hommages que lui rendent sur la terre les âmes saintes; tantôt pour lui présenter cette même gloire infinie qu'il s'est donnée à lui-même dans tous les siècles et qu'il se donnera à jamais; tantôt en invitant toutes les créa-

tures, même celles qui sont privées de raison, à exalter sa magnificence; tantôt en aspirant elle-même au bonheur éternel, non pas tant pour en jouir que pour le glorifier pendant toute l'éternité et chanter ses grandeurs; enfin, en employant tout autre moyen ingénieux que l'amour est si habile à découvrir.

192. — En second lieu, l'âme pleine de l'amour de Dieu désire le bien de sa gloire, d'une manière effective, en le lui procurant par toute sorte de voies: de la part du prochain, en l'exhortant à la piété, à la dévotion, au culte de Dieu, à l'observation de ses lois, à la pratique des vertus chrétiennes, en l'animant au bien, soit en particulier, soit en public par des prédications, par ses bons exemples, par ses conseils, par de charitables corrections, en lui facilitant le secours des sacrements, enfin, en usant de toute autre voie qu'il jugera la plus propre et la plus utile, pour conduire le prochain à honorer Dieu, à le glorifier; car ce doit être l'objet incessant de ses désirs.

193. — Ne croyez pas, dit à ce propos saint Augustin, qu'il appartienne exclusivement aux évêques, aux religieux et aux ecclésiastiques de procurer la gloire de Dieu, en travaillant au salut du prochain. Cela vous appartient aussi à vous qui vivez dans le monde; il vous appartient de procurer la gloire de Dieu en excitant au bien les gens de votre maison, en leur donnant de bons exemples, en faisant des aumônes, en prêchant même selon ce qui convient à votre état. Les pères de famille, continue le saint Docteur, ont aussi un genre de prédication à exercer par les corrections, les réprimandes, les conseils, les exhortations, par une paternelle bienveillance envers leurs inférieurs et en maintenant une bonne discipline dans leur maison. Ainsi donc, conclut le Saint, tous peuvent se faire en quelque sorte évêques, en gagnant les âmes à Jésus-Christ. Les pères et les mères dans leur foyer, les artisans dans leur atelier, les marchands dans leur magasin, les personnes du sexe dans leur demeure, dans les églises, sur les places publiques, tous peuvent glorifier Dieu, en aidant le prochain, selon la mesure des moyens que chacun trouve dans sa condition. *Dum auditis, fratres, Dominum dicentem : Ubi ego sum illic et minister meus erit; nolite tantummodo bonos episcopos et clericos cogitare. Etiam vos pro modulo vestro ministrate Christo, bene vivendo,*

eleemosynas faciendo, nomen doctrinamque ejus quibus potestis prædicando, ut unusquisque etiam pater familias hoc nomine agnoscat paternum affectum suæ familiæ se debere. Pro Christo, et pro vita æterna suos omnes admoneat, doceat, hortetur, impendat benevolentiam, exerceat disciplinam: ita in domo sua ecclesiasticum, et quodam modo episcopale implebit officium, ministrans Christo, ut in æternum sit cum ipso. (*Tract.* 51, *in Joan.*).

194. — Il se fit certainement admirer par son zèle à procurer la gloire de Dieu, le père Jean de Novella, supérieur du vénérable ordre de saint Dominique. Nous lisons dans Thomas de Catimpré. (*Lib. Apum.* 1, 6, 2, *cap.* 31) : Ce religieux souffrait de la goutte qui le retenait dans son lit, où il éprouvait les plus cruelles douleurs. Un excellent professeur de médecine, venu des parties les plus reculées de la France, lui rendit visite, et, le voyant dans une position des plus pénibles, lui dit qu'il pouvait lui donner l'espoir de guérir parfaitement, quoique habituellement les médecins regardent ce mal comme incurable. Il ajouta que sans lui occasionner la moindre dépense, il voulait le soigner à ses propres frais. Le malade demanda au docteur, combien de temps il comptait devoir employer pour cette cure. Le médecin répondit qu'il lui fallait bien quatre mois entiers. En entendant cela, le saint religieux lui répondit : Je vous remercie beaucoup, docteur, de la charité que vous voulez exercer en ma faveur, mais, pour vous parler en toute sincérité, je n'ai pas le courage de rester, non-seulement plusieurs mois, mais une seule semaine sans gagner quelques âmes à Dieu. Mais il donna des preuves encore plus héroïques de son zèle, pour la gloire de Dieu à l'heure de sa mort. Comme il se trouvait presque à l'agonie, voici qu'un homme qui avait tout l'extérieur d'un mendiant vagabond, se présente à la porte du couvent, et insiste pour se confesser au religieux expirant. On lui répondit que celui-ci n'était pas en état de l'entendre. Néanmoins on ne sait comment le religieux en fut instruit, et bien qu'il fût réduit à la dernière extrémité, il pria pour qu'on laissât entrer cet homme dans sa chambre, et quand tous les assistants furent sortis il entendit sa confession, et avec le peu de force qui lui était resté pour parler, il lui donna l'absolution et ensuite il rendit son âme à son Créateur. Oh ! avec quel amour de bienveillance ce religieux aimait Dieu, puisque pour

procurer sa gloire il ne tenait aucun compte de sa santé, ne craignait pas de faire le sacrifice de sa vie ! Nous ne pouvons certainement pas en faire autant, mais du moins en tout ce qui regarde la gloire de Dieu, acceptons quelques fatigues, soumettons-nous à quelque épreuve plus ou moins pénible, faisons voir en un mot, si nous l'aimons, quelque sollicitude pour l'honneur qui lui est dû.

195. — De l'amour de bienveillance naît comme de sa source naturelle un autre amour que l'on nomme amour de zèle. Car, selon le Docteur angélique, le zèle provient d'un amour intense et véhément, par lequel, lorsqu'on veut du bien à son ami, on se livre avec ardeur à écarter tous les obstacles qui s'y opposent. *Amor amicitiæ quærit bonum amici; unde cum est intensus, facit hominem moveri contra omne illud quod repugnat bono amici, et secundum hoc dicitur aliquis zelare pro amico, quando quæ dicuntur, vel fiunt contra bonum amici, aliquis repellere studet.* (1. 2. *Quæst.* 24, *art.*). De là le saint Docteur conclut que le zèle pour Dieu tire son origine d'un amour enflammé par la vertu, duquel celui qui désire le bien de Dieu s'efforce de rejeter, de repousser tout ce qui est contraire à la volonté divine, et d'empêcher autant qu'il est possible tout ce qui est contraire à son honneur. *Et per hunc etiam modum aliquis dicitur zelare pro Deo, quando ea, quæ sunt contra honorem, et voluntatem Dei, repellere secundum posse conatur.*

196. — Enflammé de ce saint zèle, le Prophète royal disait: *Zelus domus tuæ comedit me.* (*Psalm.* 68, 29). Le zèle de votre maison méprisée, ô Seigneur, et de votre honneur outragé, m'a consumé. Et ailleurs: *Tabescere me fecit zelus meus, quia obliti sunt verba tua inimici mei.... Vidi prævaricantes et tabescebam.* (*Psalm.* 118, 139, 158). Je me suis senti desséché par la douleur en voyant combien votre loi était foulée aux pieds, et mes ennemis, oubliant vos commandements. Saint Augustin, en commentant ces paroles de David, explique cette défaillance causée par le zèle, en disant que, selon l'expression du Prophète, on tombe dans cet état d'anéantissement douloureux, quand on voit des choses iniques et contraires à la loi de Dieu, et quand on emploie tous les moyens en son pouvoir, afin de corriger tout ce qu'il y a de mauvais et de répréhensible. Mais lorsqu'on voit ses efforts,

frappés d'impuissance et de stérilité, on est obligé de les tolérer en gémissant. *Frater, unusquisque Christianus in membris Christi zelo domus Dei comedatur. Quis comeditur zelo domus Dei? Qui omnia quæ videt forte perversa satagit emendare, cupit corrigere, nec quiescit, si emendare non potest, tolerat, gemit.* Le saint Docteur veut que tout chrétien soit consumé de ce zèle sacré, parce qu'en sa qualité de membre du Christ, il doit vivement sentir l'injure qui est faite à sa gloire. *Unusquisque Christianus in membris Christi zelo domus Dei comedatur.* (*Tract.* 10, *in Joan.*)

197. — Saint Paul fut un illustre modèle de cet amour zélé pour la gloire de Dieu, lorsqu'il disait : *Quis infirmatur, et ego non infirmor? Quis scandalizatur, et ego non uror?* (II *Ad Corinth.* 11, 19). Saint Jean Chrysostôme fait remarquer que la vue des chutes des autres lui fait éprouver de la tristesse et du dégoût, mais qu'il se sent brûler les entrailles ; ces paroles expriment une douleur profonde qui le dévorait intérieurement. *Quis enim, ait, infirmatur, et ego non infirmor? Quis scandalizatur, et ego non uror? Non dixit tristor, sed uror, intolerabilem, et incredibilem dolorem per incendium annuntiare volens.* (*Serm. de cohabitatione fœminæ regularis cum viris*). Ne manquez pas d'observer ici que ce grand déplaisir, cette excessive peine que l'Apôtre éprouve lorsqu'il est témoin de la perte des âmes et des offenses dont Dieu est l'objet, n'était point une douleur passagère dans le cœur de Paul, mais que cette peine ne le quittait jamais et le dévorait sans relâche, comme il le déclare en parlant aux Romains, ainsi que le remarque saint Jean Chrysostôme (*Eod. serm*). *Beatus Paulus exemplo magistri sui non cessavit per omnem vitam suam eos, qui exciderunt, et qui in ruina sua manserunt, et resurgere postea nolebant, deplorare, tam amare, ut hoc valida determinatione significaret, et scriberet Romanis dicens : Tristitia mihi est magna, et continuus dolor cordi meo pro fratribus meis, qui sunt mihi cognati secundum carnem.* Son zèle de l'amour de Dieu était si grand, qu'il en était intérieurement consumé.

198. — Combien ce zèle, pour empêcher que Dieu ne fût offensé, a-t-il fait entreprendre et supporter des fatigues énormes par ces hommes apostoliques qui ont encore aujourd'hui de si nobles imitateurs ! Faisant abnégation de leur repos, de leur honneur et de leur vie, ils s'exposent aux courses les plus pé-

rilleuses, aux accidents les plus graves, aux persécutions, aux contradictions, aux calomnies et à la mort. Ils ne redoutent rien, si ce n'est que la gloire de Dieu qu'ils aiment si tendrement ne soit outragée. Tel est aussi le zèle dont doivent être enflammés tous ceux qui ont fait quelque progrès à l'école du divin amour, en s'efforçant d'empêcher, selon les moyens que leur en procurera leur position, les injures faites à la gloire du Très-Haut. Il n'est pas possible, en effet, qu'un ami n'aime pas tendrement son ami, et qu'il soit indifférent aux affronts que cet ami souffre dans son honneur.

199. — Ce qu'il y a de plus admirable en ceci, c'est que l'amour de Dieu qui se plaît au repos et à la solitude, cet amour qui habite volontiers les déserts et les solitudes où il trouve son aliment et tout ce qui peut le charmer, si cependant il voit son Dieu offensé il ne peut plus se contenir dans sa paisible retraite; il sort de la solitude, il entre dans les cités, et, pareil à un feu qui, après avoir consumé une maison en serpentant dans les chambres qui la composent, finit par s'élancer victorieux, s'étend, se dilate de toutes parts, cet amour de zèle se produit au dehors, il s'élance au milieu des flots de la multitude, répand de toutes parts les tourbillons de ses flammes afin de s'opposer aux outrages que l'on commet contre l'objet aimé. Théodoret raconte que sous l'empire de Constance II, fauteur de l'Arianisme, le grand saint Antoine quitta le désert. Il parcourut les places publiques, entra dans les églises, pénétra dans les maisons en conjurant tout le monde de fermer l'oreille à la doctrine d'Arius, ennemi de la foi catholique, et d'écouter saint Athanase, fidèle prédicateur de la vérité évangélique. Il ajoute ensuite que ces hommes saints connaissaient ce qui convenait le mieux aux nécessités des temps ; qu'ils savaient à quelle époque ils pouvaient se livrer au calme de la solitude pour y goûter les délices de l'amour divin, et à quelle époque il était convenable de se mêler au bruit des cités pour travailler à l'accroissement du saint amour. *Itaque non ignorabant illi sancti viri quæ res cuique tempori esset accommodata, et quando solitudinis otium esset amplectendum ; quando rursus urbana negotia quieti solitari præferenda.* (*Hist. Eccl., cap.* 25).

200. — Le même Théodoret raconte que sous Valens, empereur, qui favorisait aussi l'Arianisme, un saint moine nommé Afrantes, se rendit à Antioche pour y défendre la cause de la

gloire de Dieu, foulée aux pieds par les sectateurs **d'Arius**, que l'empereur lui ayant fait des reproches de ce qu'il av quitté sa cellule et avait abandonné la solitude où, selon règles de sa profession, il aurait dû persévérer dans l'exercice la prière et du calme : Je sais, lui répondit ce moine, je sais, mon empereur, que tout cela convient à mon état, et je l'ai observé tant que les brebis de Jésus-Christ ont été en sûreté dans le bercail de la sainte Église. Mais puisqu'en ce moment les hérétiques, pareils à des loups voraces, sont venus tendre des pièges à ce saint troupeau, et que par le poison de leur langue envenimée ils corrompent les pâturages, je suis sorti de mon désert pour empêcher de telles dévastations. Dites-moi, ô empereur, si étant le fils d'un bon père et paisiblement retiré dans ma chambre tout occupé de mes travaux particuliers, je voyais le feu envahir la maison de ce père, dites-moi, je vous prie, que devrais-je faire? Devrais-je me tenir caché dans ma chambre? N'en devrais-je pas sortir promptement, courir d'un côté et d'autre, me procurer de l'eau, porter du secours et employer tous mes efforts pour empêcher que la maison tout entière ne fût dévorée par les flammes? Voilà précisément le cas où je me trouve. Vous, ô empereur, vous avez mis le feu à la maison de Dieu mon père, si digne de mon amour, et nous tous nous accourons de toutes parts pour éteindre promptement cet incendie. *Atque hoc ipsum nos agimus, ó imperator, etenim cum jam tu in patris nostri ædes flammam injeceris, nos circumcursitamus, quo eam mature possimus extinguere.* (*Id. cap.* 34). En entendant ces paroles, l'empereur resta confus et ne répondit rien. Tout ce que nous rappelons ici est pour l'instruction de certaines âmes sans zèle qui dépensent toute la substance de leur amour dans les joies que Dieu leur procure par le moyen de leurs douces contemplations, et qui ne prennent aucun souci de voir leur Dieu offensé, et qui ne se mettent nullement en peine de réparer, par les moyens qui sont en leur pouvoir, les outrages faits à l'honneur de Dieu. Ces personnes peuvent être considérées comme s'aimant beaucoup mieux elles-mêmes qu'elles n'aiment Dieu.

201. — Il est pourtant nécessaire d'observer que le vrai zèle inspiré par l'amour de Dieu, quelque fervent et actif qu'il puisse être, n'a cependant rien d'impétueux, de turbulent et de téméraire, mais qu'il associe à sa force et à l'efficacité de son

ardeur la suavité, la prudence et la circonspection ; parce que, en effet, son mobile est tout entier dans les entrailles d'une charité pleine de douceur et parfaitement réglée dans toutes ses opérations. C'est pourquoi l'apôtre saint Paul reprend ceux qui ont le zèle de Dieu, mais qui n'y est pas réglé selon la science, c'est à dire, selon la droiture et une juste modération. *Testimonium autem perhibeo illis, quod æmulationem Dei habent, sed non secundum scientiam.* (*Ad Roman.*, 20, 2). Et saint Bernard nous dit que le zèle sans la science, c'est à dire sans discrétion, est peu profitable, quelquefois insupportable. Il faut aussi remarquer que plus le zèle est ardent, plus il doit être réglé avec prudence par la charité. *Importabilis absque scientia est zelus. Ubi ergo vehemens æmulatio, ibi maxime discretio est necessaria, quæ est ordinatio caritatis. Semper enim zelus absque scientia minus efficax minusque utilis invenitur, plerumque autem perniciosus valde sentitur. Quo igitur zelus fervidior, ac vehementior spiritus, profusiorque caritas ; eo vigilantiori opus est scientia, quæ zelum supprimat, spiritum temperet, ordinet caritatem.* (*In Cant. Serm.* 49).

202. — Saint Jean Chrysostôme nous met sous les yeux un exemple de zèle, d'autant plus efficace qu'il a été réglé par la prudence et la discrétion. Il s'agit d'un jeune homme qui était très-bien connu du saint Docteur et issu d'une noble famille, tombé plus d'une fois dans de graves fautes et plusieurs fois ramené à Dieu par un zèle accompagné de prudence. (*In parænesi priore ad Theodorum lapsum*). Ce jeune homme, comme il a été dit, sorti d'une race illustre, élevé au sein de l'opulence et entouré de nombreux serviteurs, prit la résolution d'abandonner les pompes mondaines et de se consacrer entièrement à Dieu dans la solitude. C'est pourquoi il quitta ses somptueux habits, se couvrit de vêtements grossiers et se rendit sur une haute montagne pour y mener la vie cénobitique, loin des fracas de la ville. Là, en peu de temps, il parvint à une perfection inattendue, pour un homme dans la vigueur de la jeunesse, et s'y fit admirer par l'éminence de sa sainteté, ainsi que l'atteste, le saint Docteur : *Non juxta illius ætatis modum, sed qualem, posset vir quispiam admirabilis et excellens.*

203. — Mais, ô mon Dieu, qu'elle est débile la vertu des jeunes gens ! Que leur constance est fragile ! Qui pourrait le croire ? Ce jeune homme si avancé dans le chemin de la vertu

se laissa séduire par des amis qui étaient venus lui rendre visite dans son ermitage. Il quitta la montagne, revint à la ville se livra à toutes les pompes mondaines, et se jeta dans le tourbillon des vanités, avec plus d'abandon qu'auparavant. Il parcourait les lieux publics monté sur un cheval richement harnaché, couvert lui-même de somptueux vêtements et suivi d'un nombreux escadron de serviteurs. Plus que jamais enfin il se livra aux plaisirs, aux délices, au libertinage. On ne saurait exprimer l'affliction dans laquelle étaient plongés plusieurs solitaires, en voyant ce jeune homme comme précipité du ciel dans les abîmes infernaux. Néanmoins, animés d'un saint zèle, ils prirent la résolution de réunir tous leurs efforts pour le gagner encore à Dieu. Mais de quels moyens pensez-vous qu'ils usèrent pour réussir dans leur entreprise? Peut-être allèrent-ils auprès de lui pour l'accabler de leurs reproches et de leurs amères réprimandes! Peut-être, pour le réveiller de ce fatal sommeil, lui firent-ils vivement sentir la honte de ses mœurs dissolues, son inconstance dans le bien, son infidélité envers Dieu? Rien de tout cela. Ils commencèrent par le saluer avec courtoisie et par l'embrasser quand ils le rencontraient sur les places publiques, et ils se mêlèrent au cortége de ses nombreux serviteurs. Le jeune homme, d'abord du haut de son cheval où il se tenait fièrement assis, faisait descendre à peine sur eux quelques regards dédaigneux, et leur répondait avec mépris. Mais enfin, peu à peu vaincu par tant de politesses, touché de tant de bienveillance, il finit par répondre honnêtement à leurs salutations et à les regarder d'un œil amical. Puis il se mit à causer avec eux, ensuite à écouter volontiers ce qu'ils lui disaient, puis encore à devenir honteux de lui-même, à sentir l'aiguillon du remords, à reconnaître ses torts; enfin, revenu de tous ses égarements, il résolut de rentrer dans ses anciennes voies. Et comme en se livrant à ses réflexions, il vit que la source de tous ses maux n'était autre que la possession de ses grands biens, plein d'une héroïque générosité il les distribua aux indigents. Ensuite, en compagnie d'un saint moine qui avait beaucoup d'expérience dans la vie cénobitique, le jeune homme reprit la vie solitaire, et une seconde fois, il se voua tout entier à la mortification, à la prière et à la pénitence.

204. — Mais, ô malheureuse condition des mortels! Au bout d'un certain temps l'imprudent jeune homme s'attiédit. et à cette

tiédeur spirituelle succéda un froid mortel; car ayant rencontré une femme de mauvaises mœurs, il tomba avec elle dans un péché grave. Après une chute aussi déplorable il perdit toute espèce de goût pour la nourriture spirituelle, et demanda à son compagnon des aliments gras. Celui-ci, craignant que le jeune homme ne tombât encore dans de plus grandes fautes, condescendit à ses desirs. Puis, devenant plus exigeant, il lui dit sans détour qu'il voulait retourner à la ville. Le serviteur de Dieu ne pouvant, malgré tous ses efforts, le retenir dans l'ermitage, il le suivit sans en être aperçu, afin de venir à son aide dans les funestes occasions qu'il allait braver. Arrivé à la ville, ce zélé compagnon vit que le jeune homme se hâta d'entrer dans un lieu de débauche où il dut s'abandonner aux plus criminels excès. Que le lecteur se figure la douleur profonde que dut ressentir le saint anachorète en voyant son compagnon courir à sa perte, malgré le vif désir qu'il avait de le reconquérir à son Dieu. Il attendit que le malheureux sortît de ce lieu infâme, et puis, sans laisser paraître sur son visage le moindre trouble, il alla à sa rencontre d'un air riant, le pressa sur son sein, l'embrassa, lui fit mille amitiés, et sans lui faire le plus léger reproche et même la plus simple observation sur ses égarements, il l'accompagna en causant familièrement avec lui, et peu à peu il le fit revenir à de meilleurs sentiments et finit par le ramener à son ermitage. A peine y était-il arrivé, que le jeune homme, pénétré de confusion, se fit renfermer dans sa cellule dont il voulut qu'on murât la porte, et là, dit le saint Docteur, *perseveravit per omnem vitam in jejuniis, in precationibus, in lacrymis, repurgans animam sorde peccati.* Il persévéra pendant tout le reste de sa vie dans les jeûnes, les prières, les larmes, s'occupant de purifier de nouveau son âme de toutes les souillures du péché. Il parvint à une si haute sainteté, que toute la contrée ayant été affligée d'une longue et fâcheuse sécheresse, Dieu révéla à l'un de ses serviteurs qu'il fallait recourir aux prières de ce saint captif volontaire. On y eut recours, et aussitôt Dieu fit cesser le fléau par la puissante intercession du pieux reclus. Saint Jean Chrysostôme ne pouvait nous fournir un plus bel exemple d'un zèle fervent qui anime un cœur, d'un zèle aussi efficace dans ses opérations et aussi discret dans la manière d'y procéder.

CHAPITRE VII.

ON Y TRAITE DE L'AMOUR DOULOUREUX DE CONTRITION.

205. — Une âme qui est pénétrée de l'amour de Dieu, qui se complaît dans ce bien infini dont elle le voit riche possesseur, qui lui souhaite tout bien extérieur dont elle lé voit privé, qui le préfère à ses goûts, à ses intérêts, à son honneur et à sa vie, cette âme lorsqu'elle vient à songer que tant de fois elle lui a préféré ses volontés propres, ses caprices, ne peut s'empêcher d'en éprouver une vive douleur et un grand chagrin. Mais cette peine qu'elle éprouve est en même temps pleine de douceur et de tendresse; car si la douleur l'accompagne, elle marche néanmoins de pair avec la confiance en Dieu. Ce dard est constamment enfoncé dans son cœur, il le transperce continuellement, et lui fait toujours verser des larmes et pousser des soupirs. C'est ce qui se passait dans le cœur du saint roi David, ainsi qu'il en fait lui même l'aveu : *Iniquitatem meam ego cognosco, et peccatum meum contra me est semper.* (*Psalm.* 50, 5). Je reconnais mon iniquité, dit le saint Prophète, elle est toujours présente à mon esprit, je l'ai perpétuellement devant les yeux, c'est une épine qui me pique sans cesse le cœur. C'est encore ainsi que parlait le prophète Isaïe au fond de son âme : *Recogitabo tibi omnes annos meos, in amaritudine animæ meæ.* (*Is* 48, 15). Je me reporterai vers mes années passées, et plein d'amertume je détesterai mes anciennes iniquités.

206. — Saint Thomas, en parlant du repentir intérieur du cœur, qui n'est autre que cet amour douloureux dont nous parlons en ce moment, dit qu'il doit durer autant que notre vie, parce qu'une âme aimante doit toujours se souvenir avec amertume qu'elle a déplu à l'objet aimé. *Interior pœnitentia est, qua quis dolet de peccato commisso. Et talis pœnitentia debet durare usque ad finem vitæ, semper enim debet homini displicere quod peccavit.* (*Parte* 3, *Quæst* 84, *art.* 8). Saint Augustin est au même avis, que notre pénitence doit être perpétuelle et doit durer autant que notre vie sur la terre. *Altera pœnitentia est cujus actio per totam istam vitam, qua in carne mortali degimus, perpetua supplicationis humilitate subeunda est.* (*Lib.* I, *Hom.*

Homilia ultima, cap. 7). Il ajoute seulement ensuite, que si quelqu'un n'a jamais souillé sa conscience d'une faute mortelle, il doit cependant faire pénitence tous les jours pour les fautes légères qu'une âme commet journellement durant tout le cours de la vie : *Sed etiam propter pulverem hujus mundi, quotidianam debemus habere pœnitentiam.* Le saint Docteur en donne la raison, en disant que si ces fautes légères ne portent pas à l'âme un coup mortel comme les péchés graves, néanmoins elles forment toutes ensemble comme une sorte de lèpre qui dépare la beauté de l'âme, et la rend indigne des doux et chastes baisers du divin Époux, si ces fautes ne sont pas effacées par une pénitence quotidienne. *Piget cuncta colligere, quæ quisque in seipso certius comprehendit, atque reprehendit, si divinarum scripturarum speculum non negligenter attendat. Quæ quamvis singula non lethali vulnere ferire sentiantur, sicut homicidium, adulterium et cetera hujus modi; tamen omnia simul congregata, velut scabies, quo plura sunt, necant, et nostrum decus ita exterminant, ut ab illius sponsi speciosi præ filiis hominum castissimis amplexibus separent, nisi medicamento quotidianæ pœnitentiæ defæcentur.* (*Eod. loco*).

207. — C'est pourquoi la séraphine du Mont-Carmel, sainte Marie Madeleine de Pazzi, avait bien raison de dire que ce qui convient le mieux à la vie présente, c'est l'amour douloureux de contrition, tandis que pour la vie future, c'est l'amour délectable de complaisance ; parce qu'il convient mieux à ceux qui sont parvenus à l'heureux terme d'aimer avec délices, et que quant à nous, qui sommes encore voyageurs dans le pèlerinage et loin de la céleste patrie, il nous sied mieux d'aimer avec tristesse, d'aimer avec les larmes de la contrition. Saint Jérôme nous dit que sainte Paule avait fait de ses yeux deux fontaines de larmes pour pleurer amèrement les fautes légères, et qu'à l'exemple du saint roi David, elle baignait son lit de ses pleurs. Il ajoute que sa douleur sur ces petites imperfections était si amère, qu'on l'aurait considérée comme coupable des plus grands excès. Le saint Docteur l'exhortait à se tranquilliser, à laisser tarir ces abondantes larmes qui coulaient constamment de de ses yeux. Mais elle répondait qu'il lui fallait laver de cette manière le fard dont elle avait usé pour embellir son visage, affliger un corps flatté par tant de recherches et châtier ainsi les joies desordonnées de son ancienne vie. *Mollia etiam in*

Homilia ultima, cap. 7). Il ...
quelqu'un n'a jamais souillé sa co...
doit cependant faire pénitence ...
légères qu'une âme commet jou...
de la vie : *Sed etiam propter pul...*
nam debemus habere pœnitentia...
la raison, en disant que si ces fau... gères ...
l'âme un coup mortel comme l... hé grav...
elles forment toutes ensemble co... une sorte ...
dépare la beauté de l'âme, et la rend ...igne des dou...
baisers du divin Époux, si ces faut... e sont pas e...
une pénitence quotidienne. *Piget cu... colligere, qu...*
in seipso certius comprehendit, atqu... rehendit, si div...
scripturarum speculum non negligent attendat. Quæ qu...
singula non lethali vulnere ferire sen... tur, sicut homicid...,
adulterium et cetera hujus modi; tame... mnia simul congrega...,
velut scabies, quo plura sunt, necant, ... ostrum decus ita ext...
minant, ut ab illius sponsi speciosi p... filiis hominum castissimis amplexibus separent, nisi medica...nto quotidianæ pœnitentiæ defæcentur. (*Eod. loco*).

207. — C'est pourquoi la séraphin ...u Mont-Carmel, sainte Marie Madeleine de Pazzi, avait bien ...son de dire que ce qui convient le mieux à la vie présente, c'e... l'amour douloureux de contrition, tandis que pour la vie fu...e, c'est l'amour délectable de complaisance ; parce qu'il co...ient mieux à ceux qui sont parvenus à l'heureux terme d'ai...er avec délices, et que quant à nous, qui sommes encore voy...eurs dans le pélerinage et loin de la céleste patrie, il nous sied ...ieux d'aimer avec tristesse, d'aimer avec les larmes de la ...ntrition. Saint Jérôme nous dit que sainte Paule avait fait de ...s yeux deux fontaines de larmes pour pleurer amèrement le fautes légères, et qu'à l'exemple du saint roi David, elle baig...it son lit de ses pleurs. Il ajoute que sa douleur sur ces petit... imperfections était si amère, qu'on l'aurait considérée comme ...upable des plus grands excès. Le saint Docteur l'exhortait à ...s tranquilliser, à laisser tarir ces abondantes larmes qui cou...ent constamment de ses yeux. Mais elle répondait qu'il l... fallait laver de cette manière le fard dont elle avait us... po... embellir son visage, affliger un corps flatté par tant de ...rec...rches et châtier ainsi les joies desordonnées de son anci... ...nn... vie. *Mollia etiam in*

cer de l'âme toute souillure, non-seulement en ce qui reste de la coulpe, mais encore en ce qui regarde la peine qui doit l'expier. Il avait eu, au nombre des personnes qui assistaient à ses sermons, une femme publique richement parée, et qui était venue non pas pour entendre la parole divine, mais uniquement pour attirer les regards de ses impudiques amants. Mais, pendant que le saint orateur tonnait du haut de la chaire avec ce zèle énergique qui lui était si ordinaire, cette pécheresse commença peu à peu à sanglotter, puis à pousser de profonds soupirs, puis à faire entendre de bruyants gémissements; enfin, elle resta comme immobile de douleur, et, oppressée par ses remords, elle rendit le dernier soupir. Une mort si subite dans une personne dont la vie avait été si scandaleuse, excita, dans l'âme des auditeurs, un sentiment de compassion très-vive, et l'on entendit dans l'auditoire des lamentations universelles. Le saint orateur calma toute son assistance, en leur disant de ne pas s'émouvoir, car cette femme était morte de l'excès de sa contrition. Et puis encore tous les auditeurs furent encore mieux rassurés, lorsqu'on entendit une voix du ciel qui garantissait la vérité des paroles du prédicateur: Ne priez pas pour elle, mais recommandez-vous plutôt à son intercession, car elle est montée au ciel. Or, voici comment je raisonne sur ce fait. Si une contrition véhémente a été capable de purifier une âme aussi souillée d'iniquités, et si elle a pu lui rendre son innocence baptismale sans lui laisser la moindre tache de péché et a pu lui remettre la peine, combien plus encore sera-t-elle puissante pour orner de la pureté la plus parfaite une âme en qui règne déjà la grâce sanctifiante, en qui habite déjà la charité, si cette amertume de cœur est souvent excitée par une pratique et un exercice d'amour afflictif et douloureux!

210. — Cette douleur ne doit pas cependant suffire à une âme remplie d'un ardent amour de Dieu. Une épouse qui aime celui auquel elle s'est unie, ne s'afflige pas seulement de toute espèce de tort qu'elle a pu commettre à son égard, mais toute offense qui est faite par d'autres à son époux lui cause du chagrin. Elle sent vivement toutes les injures qu'il reçoit comme si elle-même en était l'objet, et si elle ne peut pas y mettre obstacle autrement, elle est disposée à sacrifier sa vie. De même, une âme qui aime Dieu, non-seulement éprouve de la douleur à la vue de ses péchés, mais encore en voyant les prévarications

de ceux qui l'environnent, parce qu'elle y voit des offenses faites à son Dieu qu'elle aime. C'est ce que faisait sainte Madeleine de Pazzi, dont l'Église a pu dire qu'elle déplorait amèrement les crimes des pécheurs et des infidèles, et s'offrait à Dieu pour leur salut, comme une victime d'expiation. *Infidelium, et peccatorum perditionem amare deflens, se ad quælibet pro illorum salute tormenta paratam offerebat.* (*In festo* 25 *Maii*). C'est encore ce que faisait sainte Thérèse, qui, selon les expressions qu'emploie la sainte Église, laissait couler de ses yeux une source inépuisable de larmes pour pleurer les péchés de tant d'âmes infidèles et rebelles à leur Dieu irrité, et qui, pour leur mériter le salut éternel, livrait son corps aux plus rudes macérations. *Infidelium, et hæreticorum tenebras perpetuis deflebat lacrymis, atque ad placandum divinæ ultionis iram voluntarios proprii corporis cruciatus Deo pro eorum salute offerebat.* (*In festo* 15 *octobris*). Ainsi ont agi, ainsi le pratiquent journellement ces âmes qui aiment sincèrement Dieu. C'est sur leurs traces que nous devons aussi marcher, s'il y a dans notre cœur quelque étincelle de l'amour divin.

CHAPITRE VIII.

AVERTISSEMENTS PRATIQUES AU DIRECTEUR SUR LE PRÉSENT ARTICLE.

---

211. — Premier avertissement. Le directeur, pour ne pas se tromper sur le degré de charité auquel est parvenu son pénitent, doit distinguer entre la substance et les accidents de cette vertu théologale. Il lui arriverait, sans cela, ce qui ordinairement arrive à d'autres maîtres spirituels, de croire que le pénitent est arrivé à la dernière limite de la charité divine quand il n'en est encore qu'au début. Il doit donc songer que la vertu de charité est une habitude infuse de Dieu sur une âme en même temps que la grâce, si toutefois, comme je l'ai déjà dit, cette habitude n'est pas elle-même la grâce sanctifiante. Ensuite l'acte de la charité est un amour envers Dieu produit simultanément par la volonté et par cette habitude, ou par le concours de certains secours surnaturels au moyen desquels Dieu élève l'intelligence et fortifie la volonté pour exciter cet

amour. Il s'ensuit que l'acte de charité ne se fait point sentir par lui-même, parce qu'étant l'effet d'une puissance spirituelle, il est lui-même d'une nature spirituelle, comme la cause qui l'a produit. Il est vrai aussi que cet acte spirituel s'imprime quelquefois dans la partie inférieure de l'âme où réside l'appétit sensitif. Alors il devient sensible par une certaine tendresse d'affection, douce et délicieuse, qui prend de l'accroissement, se traduit en ardeurs, en embrasements impétueux, se manifeste par des soupirs, des gémissements et des larmes.

212. — Ceci posé, il faut savoir que la charité divine, en tant qu'elle est une vertu, consiste dans l'habitude infuse, et qu'en tant qu'elle est un acte d'amour, dans un mouvement de la volonté vers Dieu, lequel acte, par lui-même, n'a rien de sensible; la tendresse, la suavité, l'ardeur, les larmes qui succèdent à l'acte spirituel de la volonté, ne sont qu'un simple accident de la charité; et si cela ne s'y trouve point, cette vertu ne manque pourtant de rien de ce qui constitue son essence. Il faut encore observer que ces diverses affections sensibles de l'amour ne sont souvent, ou du moins quelquefois, qu'un simple effet naturel et non point un résultat de la grâce. Un naturel tendre et passionné se laisse souvent aller à une douce affection pour l'objet qui lui plaît. Ainsi, quand on aime Dieu, bien que la volonté n'y apporte qu'une faible ardeur, on se laisse aisément impressionner et enflammer jusqu'à verser des larmes. Au contraire, une personne douée d'un caractère fort et austère, quoique animée d'un grand amour de Dieu qu'elle préfère à toutes sortes de biens créés, et disposée aux plus généreux sacrifices pour lui, est souvent dans l'impuissance de répandre son âme en effusion de tendresse, et d'éprouver quelqu'une de ces douces sensibilités qui causent des extases ravissantes à des âmes moins avancées dans les voies de l'amour divin. J'ajoute qu'une personne peut avoir pour son Dieu l'amour le plus tendre et le plus intimement affectueux, et pourtant se trouver privée de la vertu de charité. Je vais en fournir la preuve. Lorsque l'homme est en état de grâce, et qu'il possède l'habitude de la charité en faisant souvent des actes d'amour surnaturels et sensibles, il se produit et s'inocule, dans son appétit sensitif, une certaine habitude, une facilité qui lui permet de se livrer fréquemment à ces élans de tendresse affectueuse, mais cette habitude n'est point infuse en lui, elle n'y

est qu'acquise, elle n'est point surnaturelle dans sa substance, mais elle provient de la nature. Si cet homme tombe dans le péché mortel, il est certain qu'il perd la grâce et la charité. En ce cas, s'il pense à Dieu par la connaissance naturelle qu'il en a, car la raison seule nous dit que c'est un être parfait, l'appétit, par la seule force de l'habitude, se répand facilement dans lui en affection d'amour sensible et plein de charme, mais ce ne sont certainement pas ici des actes méritoires de charité, car il n'y a pas en eux le principe surnaturel qui en est le générateur. Le directeur doit donc conclure de ceci, qu'ils sont dans l'erreur, ces maîtres spirituels, qui, pour juger de l'intensité de la charité dans leurs disciples, s'attachent à certaines tendresses, à certaines ardeurs, à quelques effusions suaves, tandis qu'il arrive souvent que la personne qui éprouve le plus de ces émotions sensibles, possède un bien moindre degré de charité, et que celle qui est moins riche de ces émotions est cependant mieux pourvue des sentiments intimes et réels de la charité divine.

213. — Mais avant de passer outre, je dois prévenir le directeur que, par l'enseignement que je viens d'exposer, je ne prétends pas blâmer l'amour et la dévotion sensibles envers Dieu, et bien moins les diffamer, à l'exemple de l'impie Molinos qui les traite d'affections impures et abominables ; car, en effet, il s'est rencontré quelquefois des gens instruits, mais scrupuleux, qui ont conçu des soupçons sur de pareils enseignements. Quiconque est doué de bon sens n'ignore pas que l'amour sensible de Dieu, est quelque chose de saint et de vertueux ; il sait que c'est un véritable don de Dieu qui attire ainsi les âmes à lui et les fait courir après l'odeur de ses parfums, *in odorem unguentorum suorum*, et les détache des vains plaisirs du monde. Dieu sait bien que nous ne sommes pas de purs esprits, mais que nous avons des sens qui ont quelquefois besoin d'aliments ; il sait enfin que si nous en faisons bon usage, comme l'ont fait les Saints, nous en retirerons beaucoup de profit. Je dis uniquement que les directeurs ne doivent pas faire cas de cette sensibilité pour s'en faire une règle qui puisse leur faire discerner la vertu de charité, et que sans cela ils trouveront beaucoup de mécompte, car ces affections sensibles ne sont point le suc et la moelle de la charité, puisqu'il arrive souvent que la nature y a la meilleure part, et, quelquefois même, qu'elle en

fait toute seule les frais. Je dis en conséquence, que les directeurs ne doivent faire ni manifester une estime outrée de ces affections sensibles, pour que les pénitents ne s'y attachent pas trop; parce que si elles sont saintes et procurent une suave délectation, néanmoins, à cause de l'abus qu'en font ceux qui s'y attachent, elles deviennent pernicieuses et mettent beaucoup d'obstacles aux progrès de la perfection chrétienne.

214. — La règle sur laquelle doit être apprécié, par le directeur, le degré de charité auquel sont arrivés ses disciples, ne doit pas être la tendresse, mais bien la force de leur amour pour Dieu. Il ne doit donc pas la chercher dans la suavité des affections, mais dans l'énergie des œuvres, et c'est ce que nous enseigne l'apôtre saint Jean : *Non diligamus verbo, neque lingua, sed opere et veritate.* (1, *Joann.* 3, 18). Il nous en a donné un symbole figuratif dans cet ange de l'Apocalypse qui mesurait la céleste Jérusalem, non point avec un roseau fragile cueilli dans les champs, mais avec une canne d'or, c'est-à-dire, une mesure faite d'un métal solide et dur, qui ne craint pas l'action dévorante du feu, mais qui, au contraire, s'y perfectionne et s'y raffine. *Et mensus est civitatem de arundine aurea per stadia duodecim millia.* (*Apocal.* 21, 16). Mais quelle est cette canne, quel est ce roseau d'or que le directeur doit tenir à la main pour mesurer les progrès que ses pénitents ont faits dans la charité et dans la perfection ? C'est ce que nous allons voir.

215. — Deuxième avertissement. On ne doit pas apprécier la charité d'après les affections sensibles que l'on éprouve plus ou moins souvent, mais d'après le nombre des œuvres et des sacrifices faits à Dieu. Ce sont là les deux cannes d'or qui mesurent toujours avec précision. Ecoutez comment s'exprime, à cet égard, l'illustre maîtresse spirituelle, sainte Thérèse : Si vous me demandez comment s'acquiert cet amour, je vous répondrai que c'est en excitant une personne à travailler et à souffrir pour Dieu, et en se livrant à ces œuvres et à ces souffrances, lorsque l'occasion s'en présente. (*Fundat., cap.* 10). Pour ce qui regarde les œuvres faites en vue de Dieu, le directeur doit toujours avoir sous les yeux ces paroles de saint Grégoire : *Nunquam est Dei amor otiosus, operatur enim magna si est ; si vero renuit operari amor non est.* (*Homilia* 30, *in Evangel.*). L'amour de Dieu, dit le Saint, ne peut pas rester oisif ; il opère de grandes choses s'il est véritable, et s'il re-

fuse d'agir ce n'est point un amour vrai. La raison en est évidente. L'amour, dit Jésus-Christ, est un feu qu'il est venu lui-même porter sur la terre : *Ignem veni mittere in terram : Et quid volo nisi ut accendatur?* Il a donc la propriété du feu. Parmi les éléments, il n'en est pas de plus vif, de plus actif et de plus dissolvant que lui. Il calcine les cailloux les plus durs, il amollit le fer le plus rebelle, il fond les métaux les plus tenaces, rien ne saurait résister à son action, car il brûle et consume tout. S'il s'attache à un édifice, il se dilate en flammes, s'élève et sa fureur s'accroît au fur et à mesure qu'il trouve des aliments. Les forêts, les palais, les villes, et tout ce qu'il trouve devant lui, deviennent sa proie. Il ne s'arrête jamais, il n'est jamais en repos. Il agit continuellement. Il en est ainsi de l'amour divin dans une âme, il ne la laisse jamais non plus en repos, mais il la stimule constamment à opérer de grandes choses, soit par elle-même, soit en excitant les autres à servir le Dieu qui est l'objet de son affection. Il répète perpétuellement, au cœur aimant, ces paroles de Rachel à son époux Jacob : *Da mihi liberos, alioquin moriar.* (*Genes.* 30, 1). Rends-moi fécond en œuvres, donne-moi des fatigues, de rudes labeurs, des incommodités, donne-moi des âmes, des sueurs à essuyer, car tout cela plaît à mon Dieu, l'objet de ma prédilection.

216. — S'il arrive ensuite que la personne spirituelle supporte de graves fatigues pour son Dieu, sans en sentir le poids, si elle entreprend des œuvres pénibles, sans en éprouver des incommodités, sans que ce qui est fait pour Dieu lui cause quelque dégoût, en ce cas, c'est une âme sincèrement aimante ; chez elle l'amour s'est élevé à une haute perfection, car saint Augustin nous dit : *Nullo modo sunt onerosi labores amantium ; sed etiam ipsi delectant, sicut venantium, aucupantium, piscantium ; nam in eo quod amatur, aut non laboratur, aut ipse labor amatur.* (*De bono viduit., cap.* 21). Le Saint nous dit que pour quiconque, dont le cœur est embrasé d'amour, nulle fatigue n'est accablante, mais, au contraire, qu'elle est pour lui quelque chose d'agréable. C'est ainsi que nous voyons le pêcheur n'éprouver aucune peine de son assiduité à la pêche ; le chasseur en poursuivant le gibier dans les plaines, sur les montagnes et au fond des bois, n'est jamais rebuté de ses courses à cause du plaisir qu'il y trouve. Car les fatigues qu'on supporte par

amour n'en portent pas le nom, ou bien si ce sont des fatigues l'amour leur donne un grand attrait.

217. — Si donc le directeur voit que ses disciples se donnent beaucoup de peine pour arriver à la perfection, et se livrent avec un grand zèle à l'avancement spirituel de leur prochain, ou au soulagement de ses misères corporelles, et qu'ils n'y épargnent ni leurs peines, ni leurs sueurs, ni leurs facultés pécuniaires, sans s'y préoccuper de leurs intérêts ou de leur vaine gloire, mais exclusivement et volontairement pour Dieu, je dis, et je répète, que dans leur cœur règne la vraie charité. Mais si le contraire arrive, et si l'on voit une personne du sexe venir souvent au tribunal sacré, peu amie du travail, peu zélée à se rendre utile aux gens de la maison, peu empressée de soulager ses compagnes dans leurs occupations, mais uniquement occupée de se répandre en effusions pieuses dans ses oraisons, ou en quelques ardents soupirs au pied des autels, le directeur doit lui dire que *diligit lingua, non opere et veritate,* qu'elle aime Dieu non par les œuvres, mais seulement par la langue, et que ce n'est point là une véritable charité. Il doit ensuite s'efforcer de lui inculquer les maximes de saint Augustin et de saint Grégoire. Voici ce que dit le premier : *Opere est monstranda vera dilectio, ne sit infructuosa nominis appellatio.* (*In Joann. tract* 75). Le véritable amour se prouve par les œuvres; car, sans cela, ce n'est point un amour vrai, mais ce n'en est que le nom stérile. Voici les paroles du second : *Signum amoris non est in affectione animi, sed in studio bonæ operationis.* (*In lib.* II. *Regum, cap.* 4). La véritable marque de l'amour n'est pas dans l'affection du cœur, mais dans le zèle pour les bonnes œuvres.

218. — L'autre canne d'or, pour parler le langage de saint Jean, dont on doit se servir pour mesurer l'ampleur de la divine charité dans un pénitent, c'est la souffrance volontaire pour l'objet aimé. Ceci est une mesure qui ne trompe jamais, parce que partout où l'amour de soi-même n'a point de place, comme cela arrive au milieu des souffrances, là ne peut se trouver autre chose que l'amour divin. *Nihil est*, dit saint Jean Chrysostôme, *quod non superet amor cum desiderio. Cum autem Dei sit desiderium, omnium altissimum est ; et neque ignis, neque ferrum, neque paupertas, non infirmitas, non mors, nec aliud quid hujus modi grave videbitur talem amorem possidenti, sed*

omnia deridens ad cœlum volabit, et illic morantibus nihilo se geret indignius; aliud intuens nihil, non cœlum, non terram, non mare; sed ad unam tantum pulchritudinem intentus illius gloriæ, et neque eum præsentis vitæ tristia humiliabunt, nec inflare et extollere suavia poterunt. (*Hom.* 34, *ad popul.*). Il n'y a rien, dit le Saint, que l'amour ne puisse surmonter quand il s'unit à un vif désir du bien que l'on aime. Si l'on a de l'amour pour Dieu, on aspirera avec ardeur à ce souverain bien, et l'on supportera avec force toute sorte de mal. A quiconque est embrasé d'un tel amour rien ne semble difficile et insurmontable, ni le feu, ni le fer, ni la pauvreté, ni la maladie, ni la mort, ni autre chose que ce soit pour aussi pénible qu'on le suppose; mais en ne tenant aucun compte de toutes ces aspérités, l'homme aimant s'envolera par ses affections vers le ciel où réside l'objet de son amour, et là, semblable aux habitants des célestes demeures, sans fixer ses regards ni sur le ciel, ni sur la terre, ni sur la mer, il s'occupera tout entier de contempler tous les charmes de cette beauté divine, et l'amour dont il sera épris le fera planer au-dessus de tout ce qu'il y a de plus terrible dans la vie présente, et tout ce qui peut se rencontrer ici-bas de plus doux et de plus attrayant il le foulera sous ses pieds. Saint Augustin nous enseigne la même chose en peu de mots. *Nihil est tam durum, et ferreum, quod non amoris igne vincatur, quocum se anima rapit in Deum, super omnem carnificinam libera, et admiranda volabit.* (*In Joann. tract.* 48). Il n'est rien de si dur et de si réfractaire qui ne se fonde au creuset du feu de l'amour, et l'âme qui en est embrasée s'élance vers Dieu, sans redouter les tortures et les bourreaux, sur les ailes d'une sainte liberté.

219. — Désirez-vous que je vous mette sous les yeux quelques exemples d'une charité forte, énergique, invincible au milieu des souffrances? Considérez un Paul, tantôt enchaîné dans une obscure prison, tantôt chargé de pesants liens, tantôt lapidé par le peuple, tantôt flagellé par les tyrans et traqué de toutes parts pour être immolé par ses persécuteurs. Ecoutez maintenant comment il parle de ses peines : *Repletus sum consolatione, superabundo gaudio in omni tribulatione nostra.* (II *ad Corinth.* 7, 4). Au sein de mes tribulations, je me sens inondé de joie et de contentement. Considérez un André apôtre, et écoutez ses exclamations à la vue de la croix sur laquelle il devait être

attaché : *O bona crux, diu desiderata, sollicite amata, sine intermissione quæsita, et aliquando expienti animo præparata, securus, et gaudens venio ad te.* (*Breviar. Rom. in festo S. Andreæ*, 30 *novemb.*). O aimable croix depuis si longtemps chérie, que j'ai tant recherchée, me voici prêt à vous embrasser avec allégresse et avec amour. Considérez Marc et Marcellin, cruellement transpercés de clous et attachés à un poteau, écoutez les paroles qu'ils adressent à ceux qui compâtissent à leurs tourments : *Nunquam tam jucunde epulati sumus, quam cum hæc libenter Jesu Christi causa perferimus.* (*Id.* 18 *Jun. in festo SS. Marci et Marcellini*). Ah! cessez de nous plaindre, car nous n'avons jamais pris part avec tant de délices à un festin, que nous n'en goûtons maintenant pour l'amour de Jésus dans ces tortures. Considérez la vierge Seconde qui, en voyant sa sœur Rufine tourmentée par le tyran, se crut outragée parce que ce barbare la rendait plutôt spectatrice que compagne de son martyre : *Quid est quod sororem meam honore, me afficis ignominia? Jube ambas simul cœdi.* Pourquoi, tyran, honorez-vous ma sœur et me comblez-vous d'ignominie. Ordonnez que toutes deux nous soyons livrées au supplice. Considérez une Thérèse de Jésus qui ne veut pas vivre sans souffrir, mais qui veut mourir ou souffrir pour son divin époux : *Aut pati, aut mori.* (*Id.* 15 *octob. in festo S. Ther.*). Considérez enfin une Madeleine de Pazzi, qui veut vivre afin de souffrir pour son bien-aimé : *Non mori sed pati.* C'est là une charité véritable qui est invincible, qui ne succombe pas sous la rigueur des peines, mais qui dans le creuset des souffrances, se raffine, se polit, prend un plus beau lustre.

220. — Si donc le directeur reconnaît que son pénitent souffre volontiers pour l'amour de Dieu, les douleurs, les infirmités, tous les maux que le Seigneur lui envoie, qu'il les lui offre de bon cœur, qu'il souffre sans se troubler les affronts, les injures, les persécutions, qu'il accepte avec résignation les pertes de l'honneur, de la fortune et de ce qu'il a de plus cher au monde, qu'il aime les mortifications, embrasse les œuvres de pénitence, en ce cas le directeur doit se livrer à la joie, car son disciple est animé par la sainte charité. Mais si ce pénitent est ennemi de toute affliction, de toute peine, de toute mortification, qu'il épuise toute l'ardeur de son amour en affections tendres, qu'il se plaise à des consolations sensibles et que se trouvant rempli de ces douceurs, il soit pareil à un séraphin brûlant d'amour;

il doit s'affliger, car ce pénitent est bien faible dans la vertu de charité. Il peut être persuadé que malgré toute cette ardeur d'affection, ce pénitent n'a qu'un amour languissant pour Dieu. Je dis même qu'en aimant Dieu, il s'aime encore plus lui-même, car dans cet amour il se recherche lui-même plus que Dieu.

221. — Il y a encore un autre moyen d'apprécier la charité, et comme c'est une mesure encore plus assurée que toute autre et absolument infaillible, je veux en faire le sujet de l'article suivant.

ARTICLE IV.

DE L'AMOUR DE CONFORMITÉ.

CHAPITRE I.

ON Y DÉMONTRE QUE LA CONFORMITÉ A LA VOLONTÉ DE DIEU, EN TOUT CE QU'IL DEMANDE DE NOUS, EST PAR EXCELLENCE L'ACTE DE LA CHARITÉ DIVINE.

222. — Dans tous les actes de charité qu'énumère l'article précédent, la conformité à la volonté divine se trouve comprise d'une manière très-parfaite. Comment se ferait-il donc qu'elle ne fût pas l'acte principal de la charité, puisque tous ses actes renferment en eux la charité elle-même et la conduisent à la perfection? En vérité, comment serait-il possible que l'âme aimante se complût en Dieu sans avoir la volonté de lui plaire en unissant celle-ci à la sienne? Qui pourrait désirer à Dieu le bien qui lui manque, sans vouloir que sa volonté soit faite? car c'est à quoi se réduit le bien que Dieu n'a pas. Qui pourrait préférer Dieu à toutes les choses créées, sans donner la préférence à Dieu sur tout ce qui est créé et sans vouloir faire la volonté de Dieu laquelle est Dieu lui-même? Qui pourrait être chagrin des offenses faites à Dieu, s'il n'était pas repentant de n'avoir pas accompli sa volonté divine, puisque c'est dans ce défaut de soumission que consistent les offenses et les outrages que l'on commet contre sa majesté divine?

223. — Mais ce qui est d'une importance encore plus grande

et qui mérite plus d'attention, c'est que la soumission à la volonté divine accomplit d'une manière plus efficace ce qui est produit par les autres actes de charité, parce que cette conformité ne se borne point aux seuls actes intérieurs, comme tous les autres actes d'amour qui sont renfermés dans l'âme, mais qu'elle s'étend aux actes extérieurs et arrive à l'exécution des œuvres. Tout le monde peut facilement reconnaître cette vérité. L'âme ne saurait s'assujettir pleinement à la volonté de Dieu, si elle ne voulait pas tout ce que Dieu veut. Or, comme Dieu ne veut pas uniquement les affections du cœur, mais celles des œuvres, il s'ensuit que les unes et les autres doivent être dans la volonté de quiconque veut faire celle de Dieu. Saint Jérôme dit donc avec beaucoup de raison, que la charité parfaite en laquelle consiste l'amitié de l'âme avec Dieu, se réduit finalement à conformer notre volonté à la sienne : *Idem velle, et idem nolle, ea demum firma amicitia est.* (*Epist. ad Demet.*).

224. — Mais laissons les raisonnements à part, et attachons-nous à l'autorité des saintes Écritures et à celle des Pères, qui, dans des matières relatives à la spiritualité, sont d'un plus grand poids. Il est certain que la première et la principale volonté de Dieu, par rapport à nous, qui sommes ses créatures, c'est l'accomplissement parfait de sa loi; parce que, non-seulement il l'exige rigoureusement de nous, mais qu'encore il nous y invite par l'alternative des récompenses et des châtiments. D'autre part, il est certain que l'amour de charité consiste dans l'exacte observation des lois divines : *Qui diligunt illum conservabunt viam illius.* (*Eccli.* 2. 18). Ceux-là, dit l'Ecclésiastique, aiment Dieu, qui marchent fidèlement dans la voie de ses préceptes, et qui, dans le pèlerinage de cette vie, ne font point un seul pas qui ne soit réglé par la volonté du Seigneur. Ensuite, il dit plus clairement : *Qui diligunt eum replebuntur lege ipsius.* (*Ibid.* 2, 19). Ceux-là aiment véritablement Dieu, qui sont pleins de sa loi, c'est-à-dire qui n'ont d'autres pensées, d'autres désirs, d'autres affections que l'accomplissement total de la loi divine, et qui l'observent avec un soin si scrupuleux, qu'ils ne s'en écartent pas d'un seul point, jaloux qu'ils sont de se conformer parfaitement à sa très-sainte volonté.

225. — Voyons maintenant quel est, sur ce point, l'avis du plus aimant et du plus chéri disciple de notre divin Rédempteur, ce disciple qui, en reposant sa tête sur cette poitrine de

Jésus, véritable fournaise d'amour, y puisa la pure doctrine de la charité. *Hæc est caritas Dei, ut mandata ejus custodiamus.* (I *Joann.* 5. 3). Le disciple chéri ne pouvait pas mieux exprimer l'enseignement que nous présentons en ce moment. La charité pour Dieu consiste à garder ses commandements. Il ne dit pas qu'elle consiste dans des sentiments extatiques, dans des affections tendres, mais dans l'observation complète des préceptes qu'il nous impose. Celui qui veut conserver un habit richement brodé, ne se borne pas à ne point le souiller dans la fange, à ne point le déchirer en mille pièces, à ne point le jeter au feu, mais il en prend un soin tout particulier, et cherche, par ce moyen, à le préserver de la moindre tache. Voilà ce qui fait entendre le sens de ces paroles : Celui qui aime Dieu garde ses commandements. De même, celui qui est pénétré de la vertu de charité envers Dieu ne se borne pas à ne point violer ses commandements, à ne pas les mettre, pour ainsi dire, en pièces par des fautes mortelles, mais il les garde, il prend soin de ne pas les transgresser, même par des fautes légères et par de petites imperfections. Et comme si l'apôtre saint Jean craignait de n'avoir pas suffisamment fait connaître son sentiment, il y revient encore, et emploie une expression plus énergique, en disant que celui-là est un fourbe, un menteur, qui, en n'accomplissant pas les commandements de Dieu, se glorifie encore de l'aimer. *Qui dicit se nosse Deum, et mandata ejus non custodit, mendax est, et in eo veritas non est.* (*Ibid.* 1, 2). Il conclut que la charité de Dieu est parfaite dans celui qui exécute toute parole par laquelle la volonté de Dieu se manifeste. *Qui autem servat verbum ejus, vere in hoc caritas Dei perfecta est.*

226. — On doit bien être convaincu que le disciple chéri apprit une si belle doctrine en reposant sur le sein de son maître et en l'entendant de sa propre bouche, car les enseignements de l'un s'accordent merveilleusement avec ceux de l'autre. *Si diligitis me*, dit Jésus-Christ, *mandata mea servate. Qui habet mandata mea, et servat ea, ille est qui diligit me. Qui non diligit me, sermones meos non servat.* (*Joann.* 14. 15). Si vous m'aimez, dit notre doux Rédempteur, observez exactement mes préceptes. Celui qui agit de la sorte m'aime tendrement. Celui qui fait le contraire ne doit pas se faire illusion, car il ne m'aime pas. Jésus-Christ pouvait-il nous faire mieux com-

prendre que l'amour qu'on a pour lui ne consiste point dans les affections seules, mais bien à accomplir en toute perfection sa sainte volonté, qui est manifestée dans les commandements qu'il nous impose? Non, sans doute, dit saint Grégoire. (*In Homil. evang.* 30). *Ecce si unusquisque vestrum requiratur an diligat Deum. Tota fiducia et secura mente respondet: Diligo. In ipso autem lectionis exordio audistis, quid veritas dicat: si quis diligit me sermonem meum servabit. Probatio enim dilectionis est exhibitio operis.... Vere enim diligimus, et mandata ejus custodimus, si nos a nostris voluptatibus coerceamus. Nam qui adhuc per illicita desideria diffluit, profecto Deum non amat; quia ei in sua voluntate contradicit.* Interrogez, dit le Saint, le premier venu, s'il aime Dieu. Il vous répondra sincèrement: Oui. Mais, avant de le laisser répondre, avertissez-le de réfléchir sur la parole de Jésus-Christ, qui nous assure que celui qui l'aime doit obéir à ses préceptes, qui sont l'expression de sa volonté. *Qui diligit me, sermonem meum servabit.* Dites-lui ensuite de bien réfléchir si, pour s'assujettir aux volontés du Seigneur, il s'abstient des plaisirs, s'il réprime sa colère, s'il dompte son orgueil, s'il méprise les richesses, s'il foule aux pieds les honneurs, s'il pardonne les offenses, s'il fait du bien à ceux qui l'ont offensé, s'il fait encore d'autres choses que Dieu exige de lui, ainsi qu'il l'a déclaré de sa bouche divine. S'il ne fait pas tout cela, il oppose sa propre volonté à celle de Dieu, et, par conséquent, ne peut dire qu'il l'aime. Il se donne un démenti à lui-même, et déclare ouvertement qu'il n'aime point par ses œuvres.

227. — La personne spirituelle peut donc se répandre toute entière en effusions d'amour, verser des larmes de tendresse, brûler de douces flammes; que si, avec tout cela, elle ne fait pas des œuvres conformes à la volonté divine, elle est dûment convaincue de ne pas aimer. *Ad vosmetipsos ergo, fratres carissimi, introrsus redite, si Deum vere amatis exquirite. Nec tamen sibi aliquis credat, quidquid sibi animus sine operis attestatione responderit. De dilectione conditoris lingua, mens, vita requirantur.* (*Eod. loco*). Que chacun donc rentre en lui-même, conclut le saint Docteur précité, qu'il s'interroge lui-même et se demande s'il aime véritablement Dieu. Mais qu'il se garde de croire au témoignage de son cœur, quelque réponse qu'il en reçoive, s'il ne s'y joint le témoignage de ses œuvres. Qu'il

s'informe intérieurement du langage qu'il tient, des pensées qui agitent son esprit; qu'il examine s'il modère ses affections; qu'il passe en revue toute sa conduite, pour voir si elle est conforme aux enseignements du divin Rédempteur. Ceux qui agissent de la sorte peuvent seuls se rendre compte de l'état de leur amour.

228. — Quel nom donnerait-on à l'amour d'un fils qui ne voudrait pas se soumettre à ce que son père lui commande? A celui d'un sujet qui refuserait d'observer les lois de son prince ou qui secouerait le joug d'une soumission légitime? A celui d'un militaire qui se montrerait rebelle aux ordres de ses chefs? Qui voudrait ajouter foi à leurs paroles lorsqu'ils jureraient qu'ils aiment du fond de leur cœur un prince, un père, un général? Comment donc qualifier un chrétien qui proteste de son amour pour Dieu et qui peut-être, en effet, est plein de tendres affections pour lui, mais qui ne produit aucune des œuvres agréables à son Créateur et conformes à sa volonté divine? C'est bien là un amour complètement anormal et qui est en contradiction avec lui-même.

229. — Quand Jésus-Christ voulut s'unir à l'esprit de sainte Thérèse par le lien le plus étroit, par l'alliance la plus auguste de l'amour et de l'amitié qu'il soit possible à une créature de former ici-bas avec son Créateur, et qui puisse ressembler le plus parfaitement à ce lien éternel et indissoluble qui recevra dans la patrie bienheureuse le dernier sceau, Notre-Seigneur fit avec elle un pacte d'échange d'un amour le plus intime et le plus fidèle qu'il soit possible d'imaginer. Mais quelles conditions pensez-vous que le divin Rédempteur stipula, en se montrant visiblement aux yeux de la Sainte, pour établir à perpétuité cette sainte alliance d'amour réciproque? Voulut-il qu'à l'avenir sainte Thérèse brûlât, comme une heureuse salamandre, dans une fournaise de charité? Point du tout. Notre-Seigneur lui dit seulement que le moment était arrivé pour elle de prendre les intérêts de son époux, comme si c'étaient les intérêts propres de l'épouse, et que lui-même prendrait de la même manière les intérêts de son épouse. (*Mansione* 7, *cap.* 2). Voilà le véritable amour; il consiste à ce que l'un prenne les intérêts de l'autre, comme si c'étaient les siens propres, en se conformant réciproquement à leurs volontés, et en soignant mutuellement leurs avantages. Tel est l'amour superfin (*sopraffino*), l'amour dans

sa perfection, car il est fondé sur les œuvres qui sont agréab à l'objet aimé. Telle fut aussi l'alliance d'amour que fit Jés Christ avec sainte Catherine de Sienne, lorsque se montrant elle sous une forme visible et attrayante, il lui adressa ces douces paroles : *Filia, cogita tu de me; et ego cogitabo continenter de te.* Pensez toujours, ô ma fille, à ce qui m'intéresse, et je penserai continuellement moi-même à vos avantages. Tant est vrai ce que dit saint Grégoire, que *probatio dilectionis, exhibitio est operis,* c'est à dire, que la pierre de touche d'un amour sincère, n'est autre que l'accomplissement des œuvres conformes au goût et à la volonté de la personne qu'on aime.

230. — Je ne crois pas qu'il existe un modèle plus parfait d'une ardente charité fondée sur la conformité aux volontés divines, que celui qui nous est offert dans la personne du père Diego Saura, religieux de la compagnie de Jésus. Le vif et ardent désir que ce Père nourrissait dans son cœur, d'accomplir en toutes choses la volonté de son Dieu, et de n'agir que sous son bon plaisir, lui avait inspiré une haine implacable pour sa volonté propre, puisqu'il la regardait, comme cela doit être, comme l'ennemie de celle de Dieu, et toujours opposée à la volonté divine, par l'influence de ses inclinations désordonnées. Il se détermina donc à enchaîner sa volonté, par de forts et étroits liens, au moyen des vœux qu'il fit en nombre considérable, afin qu'elle ne pût plus se mouvoir au gré de ses caprices, mais exclusivement selon l'impulsion que lui donnerait la volonté divine. Et afin que les engagements qu'il prenait par ces vœux eussent plus de ténacité pour assujettir fortement sa volonté à celle de Dieu, il voulut que ces engagements fussent pris pour les choses les plus parfaites qu'il soit possible de s'imaginer. Je vais mettre sous les yeux du lecteur, ces vœux tels qu'il les avait écrits de sa propre main, et qu'on les a retrouvés dans ces papiers : « Pour l'amour de la très-sainte Trinité, de Jésus et de Marie, ainsi que de tous les Saints, je fais vœu de travailler pour arriver à la plus grande perfection. Vous savez, mon Dieu, quel est mon désir de souffrir la mort, s'il le faut, pour vous servir. O mon Dieu, mon amour, recevez votre serviteur qui se consacre à vous, et pardonnez son indignité. Je fais vœu de conserver une pureté angélique, et d'y aspirer de tout mon cœur, de ne m'affectionner à rien autre qu'à vous et pour vous, ô mon Dieu, d'obéir en tout ce qui ne vous offensera

pas à mes supérieurs, et d'agir conformément à leur volonté avec le plus de zèle et de perfection qu'il me sera possible, de faire tout ce qui a rapport à mes actions, à mes paroles, à mes pensées, à mes désirs, pour l'amour de la très-sainte Trinité, de mon seigneur Jésus-Christ, de ma reine la Vierge Marie, de mon saint patriarche saint Ignace et de tous les Saints, d'observer les règles de mon institut et de ne commettre à ce sujet le moindre péché, ni même la plus légère imperfection, de m'efforcer avec la grâce de Dieu de conserver mon âme dans les sentiments d'amour actuel, de conformité et de désir de plaire à mon Dieu, et de m'occuper sans relâche, du soin de me maintenir continuellement en la présence de Dieu. »

231. — Nous ajouterons que le sentiment affectueux avec lequel ce bon religieux offrit à Dieu l'holocauste de ces vœux si difficiles à tenir, fut tellement intime et sincère, que ne se bornant pas à les tracer avec de l'encre, il voulut encore qu'ils fussent écrits de son propre sang, et même d'un sang puisé aux veines les plus rapprochées du cœur. Il se fit donc à la poitrine une blessure si profonde, que la cicatrice lui en resta jusqu'à sa mort, et avec le sang qui en découlait, il traça sur le papier les vœux que nous venons de reproduire.

232. — Dans la suite, ce bon religieux de plus en plus enflammé du désir de plaire davantage à son Dieu, fit vœu de procurer par ses prières et par tous les moyens qui seraient en son pouvoir la conversion des pécheurs, des païens, des hérétiques, la perfection des justes et la conversion du monde entier, le salut de toutes les âmes, de faire tous les jours dans cette intention l'offrande de son sang, de son honneur et de sa vie. Non content encore de tout cela, il ajouta à ses premiers vœux de nouveaux engagements, tels que ceux de s'exercer à la perfection de toutes les vertus, de s'élever au plus haut degré de l'humilité, de la modestie, du silence, de la chasteté, de la pureté angélique, de l'obéissance, de la miséricorde, de l'aumône, de la patience, de la bénignité, de la force, de la justice, de la dévotion, de la piété, de la reconnaissance, de l'oraison, de la présence de Dieu, de la mortification, du zèle pour le salut des âmes, de la charité, etc. Mais le plus riche ornement dont il para la couronne de tant de vœux si difficiles, et qui lui mérita une mémoire immortelle, fut la fidélité qu'il fit éclater à les maintenir, car il put en toute vérité tracer les paroles suivantes :

Je n'ai jamais de propos délibéré laissé passer une occasion de me mortifier, et n'ai, en aucune époque, négligé de pratiquer un acte de vertu, quand je le pouvais.

233. — J'avoue que je suis dans l'admiration du désir si ardent qui enflammait ce saint religieux, pour rechercher en toute chose ce qui pouvait plaire à Dieu, et de ne s'écarter jamais d'un seul point de sa très-sainte volonté, de lier sa volonté propre par des vœux aussi étroits, afin qu'elle restât constamment enchaînée sous celle de Dieu; car on y voit le caractère bien prononcé d'une sublime et éminente charité. Mais je n'ai pas mis ces traits édifiants, sous les yeux du lecteur, afin qu'il marche sur les traces de ce grand serviteur de Dieu, et qu'il se lie lui-même, à son tour, par des vœux de cette nature. Je regarde même comme un excès de témérité, de contracter des engagements si supérieurs aux forces humaines, sans une inspiration très-spéciale de Dieu, sans l'assistance d'une grâce très-extraordinaire, et sans le jugement réfléchi des directeurs spirituels. Je veux dire seulement que, si un chrétien désire aimer Dieu parfaitement, il doit au moins accomplir avec ponctualité tout ce que lui impose la loi divine, et se conformer à sa juste volonté dans tout, sans exception, quelque dur, quelque difficile, quelque pénible que soit ce qu'il ordonne. C'est un devoir qui doit s'accomplir par une généreuse abnégation de notre propre volonté, en la forçant de se soumettre.

CHAPITRE II.

ON Y EXPLIQUE SUR QUEL FONDEMENT REPOSE CETTE CONFORMITÉ.

234. — Parlons maintenant de la base sur laquelle doit s'appuyer notre volonté, afin qu'elle soit docile à la volonté divine, et des motifs qui doivent corroborer dans notre cœur cette conformité. Ce fondement, à mon avis, est une ferme, forte et vive persuasion, que rien n'arrive dans ce vaste univers, que par une disposition de la volonté divine. Je donne à cette persuasion le nom de fondement, parce qu'il est évident que rien ne peut arriver que Dieu n'ait voulu comme créateur et suprême régulateur du monde, et que l'homme ne peut se conformer à cette volonté souveraine, s'il n'est pas profondément convaincu

de cette vérité. Il me semble donc, que l'on doit voir dans cette croyance, le fondement de cette vertu. Car, en effet, de même que, si un édifice pèche par le fondement, il ne peut plus rester debout; de même aussi cette conviction de foi ne peut être la base de la conformité dont nous parlons, si elle n'est pas solidement assise, et c'est cependant sur elle, comme on l'a vu, que reposent les plus précieux mérites de la charité divine. Le présent chapitre traitera de ce qui se réfère à ce fondement, en réservant pour les chapitres suivants ce qui concerne les motifs.

235. — Tout ce qui arrive dans le ciel et sur la terre, est l'effet d'une cause ou nécessaire ou libre. Les causes nécessaires sont celles qui agissent sans choix, ni libre arbitre, et leurs effets sont pareillement nécessaires. Tels sont ceux qui résultent du soleil, de la lune, des planètes, des étoiles, de la terre, des herbes, des plantes, de l'air, des vents, de la mer. A cette catégorie d'effets, se rapporte tout ce que la nature produit en nous ou autour de nous de fâcheux et d'agréable. Or, Dieu est la cause de tous ces effets, puisqu'il les veut tous, puisque tous ont été établis de Dieu de toute éternité, par un décret positif, sans en excepter un seul. Il concourt directement à la production de tous ces effets comme première cause de laquelle il faut que tout relève. *Omnia opera nostra operatus es nobis.* (*Isaiæ.* 26, 12). Dieu, de toute éternité, a décrété tels enchaînements de causes naturelles, d'où résultent la fertilité des champs, ou leur stérilité; une température atmosphérique utile aux vivants ou une intempérie qui leur est pernicieuse. Tantôt soufflent des vents qui ravagent les campagnes et font surgir des tempêtes funestes aux navigateurs et à leurs cargaisons, tantôt la saison est belle et favorable, et tantôt elle est pluvieuse et froide, et quelquefois chaude et aride. De toute éternité il a réglé notre naissance, que nous sortions d'une race noble, ou d'une maison plébéienne; que nous ayons des parents riches ou des parents pauvres. Il a voulu qu'il y eût dans nos corps, ou une juste proportion d'humeurs qui les rend sains et vigoureux, ou un excès lymphatique d'où provient la maladie. On peut raisonner de même sur toutes les autres choses qui se manifestent accidentellement durant le cours de notre existence. Il s'ensuit qu'en ne voulant pas se soumettre à la volonté divine dans tous ces effets naturels qui nous sont pénibles et fâcheux, on se ren-

drait coupable de rébellion contre l'ordre établi de Dieu. Ce serait vouloir substituer à la sagesse éternelle notre volonté aveugle et désordonnée.

236. — Je sais bien que plusieurs de ces effets naturels sont appelés du nom de maux, parce qu'ils nous affligent, mais au fond ce ne sont point des maux véritables ; car ils ne renferment en eux aucun mal moral, qui seul est digne de ce nom, et que Dieu les fait servir à notre plus grand bien qui n'est autre que le bonheur éternel. Tels sont les grêles, les orages, les renchérissements des vivres, les tremblements de terre, les maladies pestilentielles, les mortalités extraordinaires. A ces divers maux il faut rapporter les chaleurs excessives, les froids exorbitants, les pluies trop abondantes, les sécheresses de longue durée, les pertes de fortune, les faillites, la pénurie des subsistances, la pauvreté, la misère. Tout cela s'appelle mal, mais au fond tout cela est un grand bien ; parce que Dieu l'a réglé ainsi de toute éternité pour le salut de nos âmes, afin que, frappés de ces diverses calamités, nous reconnaissions nos fautes et que par cette expiation nous puissions mériter les récompenses éternelles. Dieu l'a voulu encore, afin que, par notre résignation à ces dures épreuves, nous puissions recueillir un trésor de mérites qui serviront à nous tresser des couronnes et à nous mettre en main des palmes immortelles dans le ciel, C'est ce que nous assure le prophète Amos, quand il nous dit qu'il n'y a dans la vie aucun mal, aucune peine que Dieu ne nous rende souverainement utile, selon la fin qu'il s'est proposée. *Si erit malum in civitate, quod Dominus non fecerit ?* (*Amos.* 3, 6). Ainsi donc, tout chrétien éclairé du flambeau de la foi, doit dans tous ces maux se conformer avec paix à la volonté du Seigneur, et baiser cette main bienfaisante qui le frappe et cette verge intelligente qui le flagelle, en répétant ces paroles du Prophète royal : *Virga tua et baculus tuus, ipsa me consolata sunt.* (*Psalm.* 22, 4).

237. — Passons maintenant à la seconde partie que nous avons annoncée, je veux dire aux effets qui sont produits par des causes libres, telles que les actes des créatures raisonnables douées du libre arbitre, comme les hommes, les anges et les démons. Et comme nous voyons assez fréquemment que les actes nous causent quelque affliction, voyons quelle est leur dépendance de la volonté divine, afin, qu'à leur occasion, nous

puissions agir selon les lois d'une juste conformité. Il est certain que ces actes dépendent de la volonté des créatures qui les produisent, de telle sorte aussi qu'ils pourraient n'en être pas l'effet : mais ils dépendent aussi de la volonté positive et négative de Dieu, selon le langage de la scholastique. Si ces actes, procédant des créatures douées de raison, sont vertueux et saints, Dieu les a voulus d'une manière positive ; puisqu'il les a ordonnés ou conseillés, et ils s'harmonisent, en ce cas, avec son concours particulier. Si ces actes sont pervers, ils n'émanent pas de la volonté divine ; elle ne fait que les permettre en tant qu'elle n'y met point obstacle, quoiqu'elle le puisse, et cela pour des fins sublimes et impénétrables à notre intelligence. Dieu y concourt, il est vrai, mais à regret, parce qu'il y est en quelque sorte contraint par notre obstination, comme il s'en plaint de la propre bouche de son prophète Isaïe : *Servire me fecisti in peccatis tuis, præbuisti mihi laborem in iniquitatibus tuis.* (*Is.* 43, 24). Ainsi ces actes pervers dépendent, en quelque sorte, de la volonté divine.

238. — Il faut encore observer, dans l'intérêt de notre discussion, deux choses relatives à nos actes iniques. Premièrement, la malice de l'acte ; et celle-ci n'est pas un effet de la volonté de Dieu. Secondement, certains effets qui résultent de l'acte mauvais. et, comme ceux-ci ne sont pas moralement pervers, Dieu les veut pour des fins très-saintes qui ordinairement regardent nos avantages spirituels. Je m'explique. Un ennemi porte dommage à votre honneur par ses médisances ou ses calomnies, ou bien il vous outrage par des injures. Il faut ici remarquer deux choses, savoir : la calomnie et l'outrage que Dieu ne veut pas, mais qu'il abhorre et qu'il punit, et pourtant il les permet. Il faut ensuite considérer le déplaisir que cela vous fait ; ceci, Dieu le veut pour exercer votre humilité, votre patience et votre charité envers ceux qui vous outragent. Un voleur vous soustrait furtivement quelque objet précieux, un juge porte contre vous un arrêt injuste, une personne de votre maison vous fait de la peine par une conduite digne de blâme. Dieu, dans ces circonstances, ne veut pas l'injustice, ni les mauvais procédés, mais il veut vous affliger, il veut les peines qui vous arrivent de la malice de votre prochain, il veut tout cela pour le salut, pour la perfection de votre âme, et, par conséquent, vous devez, en laissant à part les actes pervers d'autrui,

vous conformer à la volonté divine en tout ce qui vous survient d'affligeant et de pénible.

239. — Apprenons d'un des plus illustres héros de l'antiquité comment doit se pratiquer cette très-importante doctrine. Je veux parler du saint homme Job. Au moment où il se trouvait à l'apogée de ses prospérités, on vint lui annoncer de divers côtés les nouvelles les plus sinistres, les plus imprévues. Voici un messager qui arrive dans sa maison et qui lui apprend que des Chaldéens ont enlevé tous ses troupeaux. En voici un autre qui vient lui dire que les Sabéens ont massacré ses nombreux serviteurs. Un autre vient le prévenir d'un accident bien plus douloureux, et lui dit que deux vents opposés ayant fondu sur sa maison, l'ont renversée, et que tous ses enfants ont péri sous les décombres. Que fait Job au récit de tous ces malheurs? Que dit-il en réponse à l'avis de ces cruelles catastrophes? Job ne dit que ces paroles : *Dominus dedit, Dominus abstulit.* Dieu me l'avait donné, Dieu me l'a ôté. Mais qu'avez-vous dit, saint Prophète? Dieu vous a ôté ces biens? Mais vous êtes dans l'erreur. Ce n'est pas Dieu qui vous a ravi vos troupeaux, ce sont les perfides Chaldéens qui vous les ont enlevés. Ce n'est pas Dieu qui a massacré vos serviteurs, mais ce sont les barbares Sabéens qui en ont fait un horrible carnage. Ce n'est pas Dieu qui a ruiné votre habitation, qui a fait périr vos chers enfants, mais c'est bien le démon conjuré pour votre perte. Ah ! ne parlez pas ainsi, répond ce modèle de patience, je sais prendre les tribulations par leur vrai côté. C'est Dieu, oui, c'est Dieu qui m'accable de tant de maux. Il est bien vrai que Dieu n'a pas voulu les rapines des Chaldéens, la barbarie des Sabéens, la malice des démons, mes persécuteurs ; mais il a voulu m'affliger, il a voulu mes cruelles peines, il a voulu mes tribulations. Il permet à tous ces ennemis les péchés qu'ils ont commis, afin de me tourmenter moi-même. Il se sert de la méchanceté des autres, comme d'un instrument pour me flageller. Voici le raisonnement très-solide, que fait saint Augustin sur ces paroles : *Non dicit Job; Dominus dedit, diabolus abstulit.* Mais il dit : *Dominus dedit, Dominus abstulit. Sit nomen Domini benedictum.* (*In Psalm.*, 31). Ce ne sont ni le démon, ni les Chaldéens, ni les Sabéens qui m'ont ravi mes biens, c'est Dieu qui m'en a dépouillé Que sa volonté soit donc faite, qu'il soit à jamais béni.

240. — Que l'on considère maintenant la folie de tant de chrétiens qui, en recevant quelque injure de la part des hommes, ne se figurent pas que ces peines, dont ils sont intérieurement affligés, leur viennent de Dieu. Mes tribulations, dit l'un, ne m'arrivent pas de Dieu, mais de la méchanceté d'un ennemi qui, par ses paroles, déchire mon honneur, et, par ses actes, vient se mettre à la traverse de mes avantages temporels. Mes peines n'ont pas Dieu pour auteur, dit un autre, mais elles ne m'arrivent que d'un voisin malicieux qui me pique par ses propos offensants, d'un fils égaré qui me fait cruellement souffrir par sa mauvaise conduite, d'une femme d'humeur insupportable qui me fait vivre dans un état d'impatience et d'irritation. Cette autre vous dit : ma tribulation ne vient pas de Dieu, mais des extravagances de mon mari, de ses déportements, de ses prodigalités. Ces personnes-là, dit saint Dorothée, ressemblent à des chiens qui, assaillis de coups de pierre, mordent ces innocents projectiles avec rage, et ne font pas attention à la main qui les lance et leur cause des meurtrissures. De même ces personnes dont nous parlons se livrent à des transports de colère et de fureur contre le prochain qui les calomnie ou les outrage, et ne portent pas leurs regards vers Dieu qui, d'une main toujours miséricordieuse, lance sur elles ces traits douloureux, en permettant ces injustices qui les désolent, dans la vue de leur faciliter l'expiation de leurs péchés, et pour augmenter leurs mérites. *Nos vero, cum verbum ullum in nos dictum audimus, canes imitamur. Hi enim, si quis in eos lapidem jecerit, jacentem lapidem missum mordent. Ita nos Deo relicto, qui nobis tribulationes hujus modi ad peccatorum nostrorum purgationem procurat, ad lapidem, hoc est ad proximum currimus.* (*Doct.* 7).

241. — Ce n'est pas ainsi qu'agissait le saint roi David, lorsqu'il fut assailli par les injures d'un homme vil, tel que Séméi, qui lui adressait ces outrageantes paroles : *Egredere vir sanguinum, et vir Belial.* Viens, homme de sang, adorateur de Belial, suppôt du démon ! David, frappé des coups de pierres dont les mains de cet homme étaient chargées, ne fixa point ses regards sur ces mains ni sur la bouche téméraire qui l'insultait si gravement, mais il éleva son esprit vers Dieu, et reçut ces coups et ces outrages comme venant de la main même du Seigneur : *Dominus præcepit ei, ut malediceret David.* C'est Dieu

qui m'envoie ces malédictions. *Quis est, qui audeat dicere: Quare sic fecit?* (II, *Regum* 16, 7). Qui donc oserait s'opposer à sa juste et sainte volonté? C'est ainsi que nous devons nous comporter dans tous les maux que nous cause la perverse volonté du prochain, si le flambeau de la foi luit encore dans notre âme. Concluons donc que tous les maux qui peuvent nous survenir dans cette vie, soit qu'ils proviennent de causes nécessaires, comme les maladies, les douleurs, les pertes de santé et de la vie, les famines, la stérilité, les pestes, les tremblements de terre, les intempéries des saisons, la pauvreté, les misères, soit qu'ils proviennent de causes libres, comme les injustices, les torts, les affronts, les injures, les calomnies, les contradictions, les incommodités, et tout ce qui est le résultat de la perversité de notre prochain; concluons, dis-je, que tout cela dépend de la volonté de Dieu, qui, de toute éternité, a tout ordonné et disposé pour notre plus grand bien. C'est pourquoi il y a pour nous une stricte obligation de nous soumettre avec un sentiment d'humble résignation, à sa sainte volonté dans tout ce qui nous afflige.

CHAPITRE III.

ON Y EXPOSE LE PREMIER MOTIF QUI DOIT NOUS PORTER A NOUS CONFORMER A LA VOLONTÉ DE DIEU ET LE MÉRITE QU'ON ACQUIERT EN ACCOMPLISSANT TOUT CE QUE DIEU VEUT.

242. — Après avoir prouvé que rien n'arrive dans ce monde qui ne dépende de la suprême volonté du Très-Haut, voyons maintenant avec combien de justice de sa part et avec combien de soumission obligatoire de la nôtre, les saintes dispositions de la volonté divine exigent la conformité dont nous parlons. Tout homme peut devenir possesseur d'une chose, et acquérir le droit d'en user à deux titres. C'est d'être l'auteur de cette chose ou d'en être l'acquéreur. Ainsi, quiconque édifie une maison ou qui fait une statue ou un tableau, est propriétaire de son œuvre, et nul ne peut en être le possesseur qu'en en faisant l'acquisition. Ce sont là précisément les deux titres en vertu desquels Dieu a sur nous un domaine illimité, qui s'étend pareille-

ment à nos actes, et d'une manière spéciale sur les actes de notre volonté qui sont les plus importants et les plus nobles, et cela parce qu'il nous a tirés du néant par sa toute-puissance, et qu'il nous a acquis au prix de son propre sang. Commençons par le premier de ces titres.

243. — Le sculpteur est maître de sa statue, parce qu'il l'a taillée de son ciseau; le potier l'est de son vase, parce qu'il l'a formé de ses mains; le peintre l'est de son tableau, parce qu'il l'a peint de ses pinceaux sur une toile nue. Ces artistes sont non-seulement propriétaires de leurs œuvres, mais encore ils ont le droit d'en faire tel usage qui leur convient, car il est en leur pouvoir d'en faire l'emploi en tout lieu et de toute manière, de les vendre, de les garder ou de les détruire, si c'est leur bon plaisir. Mais quelle parité peut-il y avoir entre la propriété de ces artistes et le domaine suprême et souverain de Dieu sur nous, sur notre volonté et sur les actes de notre libre arbitre, à titre de création? Après tout, le sculpteur ne tire pas sa statue du néant, mais d'un bloc de marbre qui n'était pas l'œuvre de ses mains. Le peintre ne fait pas sortir de rien son tableau, mais de l'emploi des couleurs qu'il a disposées sur la toile. Le potier ne façonne pas son vase avec rien, mais il y emploie l'argile que le sol lui fournit. Mais Dieu, en nous donnant l'être, ne nous a pas tirés d'un bloc de marbre froid, ni d'une toile morte, ni d'une argile maniable; il nous a tirés du néant sans employer aucune matière qui pût concourir à la formation de notre noble substance. Les artistes dont nous avons parlé ont déployé une industrie très-bornée pour former leurs œuvres, tandis que Dieu fait éclater une puissance infinie pour nous donner l'être, car il ne fallait pas un pouvoir moins grand pour tirer une substance du fond du néant. Qu'il est donc grand, le domaine qui appartient à Dieu sur notre volonté, et combien devons-nous lui être soumis en toutes choses! Qu'elle est grande, l'injustice dont on se rend coupable en voulant se soustraire à cette subordination si légitime! Et si l'on se rend coupable d'injustice envers un propriétaire quand on lui dérobe les fruits des arbres, qu'il n'a pas créés, mais seulement plantés, de quelle injustice ne se rend-on point coupable envers Dieu, quand on refuse de lui assujettir sa volonté, cette volonté qu'il a créée exclusivement pour lui?

244. — Dieu est si jaloux de ce haut domaine et de cette sou-

veraine possession dont il jouit sur nous à titre de créateur, qu'en promulguant sa loi en présence du peuple d'Israël, il répète près de vingt fois les paroles suivantes, dans les deux chapitres du Lévitique : *Ego Dominus,* et la conclusion qu'il en tire est celle-ci : *Custodite omnia præcepta mea, et universa judicia, et facite ea; Ego Dominus.* (*Levitic.* 19, 37). J'exige de vous, disait-il à ce peuple élu, telle et telle chose, et souvenez-vous que j'ai le droit de vous en imposer l'exécution, parce que je suis votre Maître : *Ego Dominus.* Je veux ceci et cela, et n'oubliez pas que j'ai droit à ce que tout ce que je veux s'accomplisse : *Ego Dominus.* C'est uniquement pour ce motif, dit saint Augustin, que Dieu fit à Adam la défense de toucher au fruit de l'arbre planté au milieu du paradis terrestre, et il ne voulut en cela que prouver au premier homme sa souveraine autorité. Le saint Docteur nous représente Adam cherchant à s'excuser et à justifier sa désobéissance par ces paroles : *Si bona est arbor, quare non tango? Si mala est, quid facit in paradiso?* Si le fruit de cet arbre est bon, pourquoi n'y toucherais-je pas? Si ce fruit est mauvais, pourquoi existe-t-il dans le paradis? Pourquoi couvre-t-il de son ombrage pernicieux ce jardin de délices? Ensuite, le saint Docteur met à la bouche de Dieu cette réponse : *Ideo est in paradiso quia est bona; sed nolo tangas. Quare? Quia Dominus sum, et servus es. Hæc tota causa est. Si parva causa est, dedignaris esse servus.* (*In Psalm.* 70). L'arbre est bon, dit le Seigneur, mais je ne veux pas que tu le touches. Et pourquoi? Parce que je suis ton maître et que tu es mon sujet. Je veux exercer sur toi ma domination. Il n'y a pas d'autre raison. Si elle ne suffit pas, c'est que tu ne veux pas être mon sujet, et que tu me refuses la soumission qui m'est due. C'est pourquoi l'on ne doit pas trouver extrêmement rigoureux l'arrêt que Dieu prononça si justement contre Adam et toute sa postérité, en le dépouillant de tout bien de la nature et de la grâce, et l'accablant de mille maux pour cette simple transgression commise par la manducation seule du fruit de cet arbre, puisqu'il ne voulut pas se soumettre à la volonté divine, et que ce fut une sorte de rébellion. N'en était-ce pas une, en effet, que de renier Dieu pour son créateur, pour son maître, pour son seigneur, pour son monarque, et de vouloir lui ravir le diadème? En quoi le centurion faisait-il consister la gloire de son emploi militaire, si ce n'est en voyant ses soldats et ses servi-

teurs soumis à tous ses ordres? *Nam et ego homo sum sub potestate constitutus, habens sub me milites, et dico huic: Vade et vadit, et alii, veni, et venit, et servo meo, fac hoc et facit.* (*Matth.* 8, 9). Ainsi donc, refuser de se soumettre à la volonté de Dieu, c'est vouloir en quelque sorte le dépouiller de son autorité souveraine, c'est vouloir le renverser du trône sur lequel il est assis et d'où il exerce son empire sur nous.

245. — On comprendra mieux combien est criminelle cette rébellion, quand on la mettra en parallèle avec la soumission au souverain domaine de Dieu, et avec la prompte obéissance au premier signe de sa volonté, qui se font admirer dans les créatures toutes privées qu'elles sont, non-seulement de connaissance, mais encore de toute espèce de sensibilité. Qu'on lise le premier chapitre de la Genèse et l'on y verra qu'à peine Dieu a intimé ses ordres et a voulu que la lumière se sépare des ténèbres, la nuit se forme et que le jour se montre, que les eaux placées au-dessous du firmament se divisent et aillent se réunir dans un lieu déterminé, que la terre pousse ses germes et que les arbres produisent leurs fruits, à l'instant même toutes ces créatures exécutent ses volontés, et les pages sacrées nous retracent cet accomplissement par ces paroles répétées pour chacun de ces ordres accomplis : *Et factum est ita, et factum est ita, et factum est ita.* (*Genes.* 1).

246. — Considérez comment toutes les créatures insensibles se montrent exactes à exécuter la volonté de leur divin Créateur. Dieu jette un regard sur la terre, dit le Prophète royal, et la terre tremble à ce seul regard : *Qui respicit terram, et facit eam tremere.* (*Psalm.* 83, 32). Il envoie la lumière, dit le prophète Baruch, et la lumière vole ; il la rappelle et elle vient ; soumise et tremblante elle obéit au signal de son Maître. *Qui emittit lumen, et vadit ; et vocavit illud, et obedit illi in tremore.* (*Baruch.* 3, 53). Dieu appelle les étoiles, dit le saint Prophète, et pleines de joie elles lui répondent : Nous voici, et sans le moindre retard elles se présentent dans leur splendeur. *Stellæ vocatæ sunt, et dixerunt : Adsumus, et cum jucunditate luxerunt ei, qui fecit eas.* Dieu intime ses ordres à la mer et lui défend de dépasser ses limites, et les flots respectueux se maintiennent dans les bornes qui leur ont été tracées : *Huc usque venies, et non procedes amplius, et hic confringes tumentes fluctus tuos.* (*Job.* 38, 11). Le divin Sauveur commande aux vents

qui soulevaient les flots de la mer, et ceux-ci dociles se calment et n'agitent plus la plaine liquide. *Imperavit ventis..... facta est tranquillitas.* Ce qui causa le plus grand étonnement parmi ceux qui furent témoins de cette merveille, et ils se disaient l'un à l'autre : *Qualis est hic, quia venti et mare obediunt ei.* (*Matth.* 8, 27). Quel est donc celui-ci aux ordres duquel se soumettent les vents et la mer ? Enfin, toutes les créatures, comme nous le dit le royal Prophète, le feu, la grêle, les neiges, les glaces, les vents, les tempêtes sont toujours prêts à exécuter les ordres de leur Dieu. *Ignis, grando, nix, glacies, spiritus procellarum, quæ faciunt verbum ejus.* (*Psalm.* 148, 8). Tant est empreint de vérité ce qu'affirme saint Jérôme. *Omnes creaturæ Creatorem sentiunt, non errore hæreticorum qui omnia putant animantia, sed majestate Creatoris. Quæ apud nos insensibilia, illi sensibilia sunt.* (*Lib.* II, *in cap.* 8, *Matth.*). Toutes les créatures entendent la voix de leur Créateur, car, quoique plusieurs d'entre elles soient privées de raison et de sentiment, elles sont toutes douées d'intelligence pour obéir à la volonté de celui qui les créa.

247. — Seul donc, l'homme, doué de raison, se montrerait moins raisonnable que les êtres qui, en sont privés en refusant de se soumettre à la volonté divine ! Seul l'homme, qui connait le souverain domaine de Dieu sur lui, et l'état de dépendance où il se trouve envers son Maître, oserait donc s'enorgueillir, lever un front superbe et dire : *Non serviam*, je ne veux pas m'assujettir aux ordres de mon Dieu, je ne veux point condescendre à ses justes décrets, à ses saintes ordonnances ! Seul l'homme, parce qu'il possède le libre arbitre dont les autres créatures sont incapables, usera de ce magnifique présent de la liberté pour secouer audacieusement le joug de la subordination à la volonté du Très-Haut, et pour se rendre d'autant plus rebelle et plus coupable qu'il est plus libre dans ses opérations ! Ne serait-ce point là une énorme monstruosité ?

248. — Joignez à toutes ces considérations, que Dieu possède sur nous, une suprématie infinie, non-seulement parce qu'il nous a créés, mais encore parce qu'il nous a rachetés. Nous lui devons, non-seulement comme à notre Créateur, mais encore comme à notre Rédempteur, une soumission complète et une obéissance absolue à tout ce qu'il lui plaît de nous ordonner. Personne n'ignore le déplorable état de perdition dans lequel nous étions tous plongés, alors que, devenus es-

claves du tyran infernal par le péché, nous étions destinés à brûler dans le feu éternel. Dieu, par un sentiment de paternelle commisération, résolut de nous arracher, en nous rachetant, à une si cruelle et déplorable servitude. Et pour nous racheter des mains de nos ennemis, il n'a pas extrait le prix des bourses d'or et d'argent, ni des écrins de pierreries, mais bien des veines de son précieux sang, jusqu'à la dernière goutte. C'était là, sans nul doute, un payement de haute valeur, que rien ne saurait égaler. Voulez-vous en avoir une juste idée? Voici ce qu'il faut faire. Mettez dans les balances d'une juste estimation, d'un côté une seule goutte de ce sang divin que le Fils du Père céleste a versé pour notre rachat, et de l'autre tout l'or du Pérou, toutes les perles de la mer Érythrée. Joignez-y tout ce que la Phrygie, possède de plus riches étoffes, tous les marbres de la Numidie, toute la pourpre de Sidon, tous les parfums de l'Arabie. Mettez ensuite la balance en équilibre, le bassin rempli de tant de richesses descendra-t-il? Non, car la seule goutte de sang divin est d'un poids infiniment supérieur. Supposez ensuite que Dieu ouvre tous les trésors inépuisables de sa puissance infinie, et placez dans ce bassin tout ce qu'il peut y avoir de plus précieux, de plus riche, de plus estimable dans ces mêmes trésors. Pensez-vous au moins que le bassin descendra lorsqu'il sera chargé de ces immenses et inestimables richesses? Le croyez-vous? Eh bien! Dieu ne possède dans les trésors de sa toute-puissance rien de plus précieux qu'une goutte de son sang; tous les trésors possibles n'en peuvent point égaler le prix. Mais si une seule goutte de ce sang est d'un prix tellement élevé, quelle sera donc la valeur qu'on devra attacher à une mer de sang, que Dieu a daigné répandre pour notre rédemption? Comment apprécier tant de douleurs, tant d'accablements, tant d'injures, tant d'opprobres, tant d'ignominies qu'il voulut bien souffrir, et dont il fit le sacrifice pour nous racheter de l'esclavage éternel de nos ennemis infernaux? Celui-là seul peut s'en former une juste idée qui voulut bien se faire le Rédempteur des infortunés mortels.

249. — Si donc il est vrai, dirai-je, qu'un homme est le vrai possesseur de son esclave, qui pourtant est de la même nature que lui, s'il le possède, parce qu'il l'a acheté pour une vile somme d'argent, et s'est acquis, moyennant un prix si bas, une autorité si grande sur la personne de cet esclave, et sur

ses actions, que ce malheureux ne peut pas faire un seul pas en toute liberté, mais se voir obligé dans tout ce qu'il fait, d'obéir à la volonté de son maître, quel domaine se sera-t-il donc acquis sur nous le Seigneur? Quels droits ne pourra-t-il pas exercer sur nos actes et sur tous les mouvements de notre volonté? Car enfin, captifs dans les mains de nos ennemis, il nous a rachetés à un prix immense, infini, incomparable, inénarrable! A un prix, je le répète, qui aurait pu, et infiniment au-delà, acheter tout l'univers, mille mondes, un nombre infini de mondes! Et s'il est vrai qu'un esclave indocile aux ordres de son maître, qui l'a acheté, lui fait injure par cette désobéissance, mérite un sévère châtiment, de quelle injure ne nous rendons-nous pas coupables envers Dieu, qui nous a conquis à un prix si élevé? Quels châtiments ne mériterions-nous pas si nous n'étions pas attentifs à nous soumettre à lui, à nous conformer à toutes ses volontés, si nous avions la coupable prétention de faire prévaloir notre volonté sur la sienne, en nous rendant aussi exécrables à ses yeux, que si cette terre voulait s'élever au-dessus du ciel?

250. — Nous n'avons donc qu'une seule chose à faire, c'est de ne jamais perdre de vue ces flots de sang que le Fils de Dieu a fait couler de ses veines, pour la rédemption de nos âmes, pour les affranchir de l'esclavage de l'enfer. C'est de méditer souvent sur les atroces souffrances qui ont été le prix de notre rachat. Nous pourrons ainsi comprendre tout de suite le droit infini qu'il s'est acquis sur nous, et l'étroite obligation où nous sommes de reconnaître que nous lui appartenons, et celle de nous soumettre en tout à sa sainte volonté. Il ne nous arrivera jamais par ce moyen de préférer notre volonté déréglée à la sienne qui est toujours si droite et si juste, et de la faire prévaloir sur celle-ci en nous rendant coupables d'une aussi révoltante injustice.

251. — Outre le droit souverain que Dieu possède d'exiger que nous accomplissions sa volonté, à cause du souverain domaine qu'il exerce sur nous à titre de Créateur et de Rédempteur, il y a encore d'autres motifs très-puissants qui nous y obligent. C'est qu'il est aussi notre père et que nous lui donnons chaque jour ce titre dans nos prières, en récitant l'oraison dominicale: *Pater noster, qui es in cœlis.* Et c'est avec beaucoup de raison que nous lui donnons ce doux nom de père, parce

qu'en sus de l'existence naturelle, il nous a rendus participants de son être divin par le moyen de la grâce sanctifiante, il nous a associés à sa nature divine, car ce sont là les propres paroles de l'apôtre saint Pierre: *Ut efficiamini divinæ consortes naturæ,* (II *Pet.* 1, 4). C'est encore, tel qu'un père plein d'amour, qu'il nous prépare l'héritage du royaume éternel, où nous attend un bonheur sans nuage. Or, qui peut ignorer qu'un père jouit d'un droit réel sur ses enfants, que ceux-ci lui sont subordonnés, et doivent ponctuellement faire ses volontés? En outre, Dieu est notre ami, par le moyen de la même grâce; et cette grâce, comme je l'ai déjà dit, établit une véritable amitié entre Dieu et notre âme. Or, il est certain que l'amitié requiert une union de volontés entre des amis, selon le célèbre axiome: *Amicus est alter ego.* Aussi David et Jonathas nous offrent un exemple d'amitié parfaite; car dans les deux corps n'existait qu'une âme: *Anima Jonathæ conglutinata est animæ David.* (I *Reg,* 18, 1). Dieu, de son côté, observe en toute perfection les lois de l'amitié, puisqu'en tout ce qui est licite et convenable il accomplit la volonté de quiconque le craint et l'aime: *Voluntatem timentium se faciet.* (*Psalm.* 114, 19). Dieu a toujours les yeux ouverts et attentifs sur les besoins des âmes justes qui entretiennent leur amitié avec lui, il prête continuellement une oreille bienveillante à leurs demandes, afin de répondre à leurs désirs: *Oculi Dei super justos, et aures ejus in preces eorum.* Mais pour qu'une telle amitié soit accomplie des deux parts, il est indispensable, si nous ne voulons pas nous montrer infidèles et déloyaux à un si grand ami, de nous conformer en toutes choses à sa sainte volonté. Il y a en même temps pour nous une stricte obligation de rechercher tout ce qui peut lui plaire, et c'est ici la première règle de toute équité, de toute justice et de toute sainteté. Si donc le Seigneur veut bien se soumettre à faire notre volonté, il faut bien aussi que nous nous soumettions à la sienne.

252. — Il est néanmoins un motif encore plus puissant qui doit nous y déterminer, et nous devons l'avoir continuellement présent à l'esprit; c'est que Dieu est le souverain bien, et que toutes les créatures doivent par cette raison se soumettre à ses volontés. Le bien mérite d'être aimé. J'ai déjà dit que le bien est pour notre volonté ce que l'aimant est pour le fer, et qu'il l'attire toujours à lui par ses charmes ravissants. Plus est grande

la bonté qui se manifeste dans l'objet aimé, plus aussi est puissante et entraînante la force qu'il a d'attirer la volonté et d'enflammer d'amour pour lui. Dieu étant doué d'une bonté infinie, il y a donc en lui un attrait infini d'amour, et un mérite ineffable qui le rend digne d'être infiniment aimé plus que toute autre chose, soit dans nous, soit hors de nous; je veux dire plus que notre corps, plus que notre âme, plus que nos inclinations, plus que toutes nos volontés, et par conséquent, il est digne de préférence sur tous nos penchants naturels à faire ce qui nous plaît. Car enfin, l'amour n'est autre chose que le désir du bien de l'objet aimé, et la volonté de le lui procurer en proportion du mérite que nous y découvrons. Donc, puisque Dieu possède un mérite infini en vertu duquel notre volonté doit fléchir et se soumettre devant la sienne, cette volonté doit être sacrifiée à celle de Dieu, s'il est vrai que notre cœur soit rempli d'amour pour lui.

253. — Un seul acte de conformité fait par le grand prêtre Heli prouve combien est agréable à Dieu cette soumission de notre volonté à ses justes ordonnances. Ce souverain prêtre était responsable devant Dieu de tous les sacriléges dont ses enfants s'étaient rendus coupables, et des scandales publics qu'ils avaient donnés au peuple dans le saint Temple, parce qu'en ayant eu connaissance, il ne les avait pas repris. *Eo quod noverat indigne agere filios suos et non corripuerat eos.* C'est pourquoi Dieu lui fit savoir, par la bouche du prophète Samuel, qu'il allait perdre le sacerdoce, qu'il serait expulsé du temple, et que ses fils et lui seraient mis à mort. Héli, en entendant cet arrêt porté contre lui en expiation de ses fautes, inclina la tête, et prononça ces belles paroles : *Dominus est, quod bonum est in oculis suis faciat.* (II. *Reg. Cap.* 3, 13). Dieu le veut ainsi, qu'il soit fait selon ce qu'il plaira à ses yeux. Cet acte de conformité et de résignation à la volonté de Dieu, fut si agréable au Seigneur, que d'après le commentaire de Corneille de la Pierre qui cite sur ce point de très-graves auteurs, il mérita sa grâce, malgré ses énormes fautes. *Vide hic*, dit le commentateur précité, *responsum Heli dignum sacerdote pœnitente, æqui animi, et resignati ad omnem Dei voluntatem, et castigationem tam horrendam : eo quod Heli salvus videtur. Ita Theodoretus*, etc. Tout chrétien qui veut mériter les bonnes

grâces de son Dieu, doit donc imiter l'exemple de ce grand prêtre.

CHAPITRE IV.

MOTIFS QUI REGARDENT NOTRE UTILITÉ PERSONNELLE ET QUI DOIVENT NOUS DÉTERMINER A NOUS CONFORMER EN TOUTES CHOSES A LA VOLONTÉ DE DIEU.

254. — Si l'amour de Dieu était languissant et faible dans notre cœur au point de ne pouvoir pas soumettre notre volonté à celle du Seigneur, du moins, laissons-nous engager à cette conformité dans l'intérêt de notre propre avantage. Car il n'y a, et ne peut y avoir rien de plus utile pour nous, que cette soumission à la volonté divine. Le motif que j'en veux présenter, est celui que j'ai touché en passant dans le chapitre second de cet article, mais je veux ici lui donner un plus grand développement, parce que, s'il ne se grave pas bien profondément dans notre esprit, nous ne parviendrons jamais, dans les misères qui nous accablent ici-bas, à trouver un paisible refuge au sein de cette volonté divine. Il faut se persuader vivement, que tout ce que Dieu veut ou permet à notre égard, il ne le veut et ne le permet que pour notre bien, et que s'il en résulte quelque mal, cela ne provient que de l'abus que nous en faisons, spécialement en ne voulant pas nous conformer à ses paternelles dispositions.

255. — C'est une vérité indubitable, car elle est fondée toute sur la foi. Nous lisons en effet dans les livres saints : *Domine, ut scuto bonæ voluntatis tuæ coronasti nos.* (*Psalm.*, 5, 23). Le saint roi David nous dit que Dieu nous protège de toutes parts, avec le bouclier invincible de sa bonne volonté, en sorte que tout ce qui est véritablement mal ne peut nous atteindre, mais que les maux dont nous pouvons ressentir les coups sont de vrais biens, puisqu'ils doivent tourner à notre avantage : Nous lisons que Dieu vient nous soulager dans nos misères : *Ego autem mendicus sum, et pauper, Dominus sollicitus est mei.* (*Psalm.* 39, 28). Nous lisons que Dieu nous garde comme la prunelle de ses yeux : *Custodi me ut pupillam oculi*, et que toute offense qui

nous est faite, est une blessure faite à la prunelle de ses yeux : *Qui tetigerit vos, tanget pupillam oculi mei.* (*Zach.* 2, 8). Nous trouvons dans les divines écritures des expressions encore plus tendres, par lesquelles Dieu ne dédaigne pas de se comparer à cet oiseau domestique qui rassemble ses petits sous ses ailes; il proteste qu'il nous tient lui-même ainsi à l'abri sous les ailes bienveillantes de sa protection. *Quoties, volui congregare filios tuos, quemadmodum gallina congregat pullos suos sub alas, et noluisti* (*Matth.* 23, 37). Tantôt il se compare à un aigle qui étend ses ailes sur ses petits, et se tient autour d'eux quand ils commencent à voler, voulant nous dire par ces paroles qu'il se tient aussi autour de nous, et étend sur nous les ailes d'une providence toujours pleine de tendresse : *Sicut aquila provocans filios suos, et super eos volitans, expandit alas, et assumpsit eum, et portavit in humeris suis.* (*Deut.* 30, 11). Tantôt il se représente comme une mère affectueuse qui ne saurait oublier son enfant bien-aimé, en nous assurant que quand même cette mère oublierait ce fruit de ses entrailles, il n'en perdra jamais lui-même le souvenir, mais qu'il nous portera toujours dans la paume de sa main, comme l'objet le plus cher à son cœur. *Numquid oblivisci potest mulier infantem suum, ut non misereatur filio uteri sui? Et si illa oblita fuerit; ego tamen non obliviscar; ecce in manibus meis descripsi te.* (*Isaiæ*, 49, 15). Dieu daigne même se servir de cette expression si pleine de tendresse, en nous disant que, semblable à une mère profondément aimante, il nous pressera sur son sein et qu'il nous abreuvera du lait de sa miséricorde. *Ad ubera portabimini, et super genua blandietur vobis. Quomodo si cui mater blandiatur, ita ego consolabor vos.* (*Isaiæ* 66, 12). Toutes ces manières si tendres de parler, nous montrent une providence pleine d'amour de la part de notre Dieu, et qui ne peut vouloir une seule chose qui puisse être pour nous un mal véritable.

256.— J'ai dit *notre mal véritable*, parce que, ainsi que je l'ai fait observer plus haut, il est certaines choses que l'on regarde comme des maux en raison de l'affliction que nous en éprouvons, mais qui en réalité sont de vrais biens, puisque Dieu les fait servir à notre avantage. Il nous reste à voir maintenant quelle est l'utilité que Dieu prétend retirer de ces afflictions que nous nommons des maux, afin qu'en les envisageant avec

les yeux de la foi, nous puissions y reconnaître leur véritable caractère de biens.

257. — Premièrement, les tribulations qui nous éprouvent en cette vie sont quelquefois un effet de la volonté de Dieu comme des moyens d'acquérir quelque grande prospérité temporelle. Elles ne peuvent donc pas, pour parler exactement, porter le nom de maux, puisque dans l'ordre même de la nature elles produisent de grands biens. Joseph est vendu par ses frères aux Israélites comme un malheureux esclave; on le confine dans une obscure prison, on le charge de fers, il déplore son malheur. Qui jamais aurait pu croire que l'ignominie de ces fers, et les tortures de cette captivité, devaient le faire monter sur le trône et lui procurer la vice-royauté de l'Egypte ? Et pourtant il en fut ainsi. Et Dieu, quand personne n'y songeait, faisait servir providentiellement cette ignominie de la captivité à l'exaltation de Joseph, à cette éminente dignité. Saül déplorait la perte de ses bêtes de somme, il attribuait ce malheur à son mauvais destin, et, plein d'inquiétude, il allait à la recherche de ces animaux à travers les plaines, les montagnes, les bois et les forêts. Qui jamais aurait cru qu'en ce même jour Saül, au lieu de ces vils animaux qu'il cherchait, trouverait une couronne royale et deviendrait roi d'Israël ? C'est ce qui pourtant arriva. Dieu le savait bien, et il faisait servir cette perte au gain d'un trône. Au contraire, se serait-on jamais figuré que les honneurs dont Aman était comblé à la cour du roi Assuérus, et son élévation à l'état de courtisan favori, devaient le conduire pourtant à une infâme potence ? Il est néanmoins certain que ces élévations le conduisirent à une fin si misérable. Dieu le savait d'avance, et il voulait qu'une ignominieuse potence fût le terme de cette ambitieuse félicité. Je conclus, de ce qui vient d'être dit, que ce que nous prenons pour des infortunes n'est souvent autre chose qu'un moyen de prospérités temporelles. Que tout homme sensé laisse donc agir la Providence qui, dans ses dispositions bienveillantes, ne veut que notre bien.

258. — Deuxièmement, Dieu veut souvent nous affliger dans cette vie en nous envoyant de pénibles épreuves pour nous préserver dans l'autre de châtiments d'une bien plus grande durée, et surtout bien plus cruels. Il veut que nos peines d'ici-bas rachètent celles d'une autre vie. N'est-ce pas nous gratifier

d'un bien réel sous la pression d'un mal peu considérable ? Job était bien convaincu de cette vérité, et c'est pour cela qu'il conjurait le Seigneur de ne pas lui épargner les souffrances, de le broyer sans pitié sous toute espèce de tortures, persuadé qu'il était que c'était, de la part de son Dieu, un acte de miséricorde, puisqu'il changeait les horribles tourments de l'autre vie en tribulations comparativement minimes de la vie présente. *Quis det ut veniat petitio mea.... et qui cœpit, ipse me conterat ; solvat manum suam, et succidat me : et hæc sit mihi consolatio, ut affligens me dolore non parcat.* (*Job.* 6, 8).

259. — Troisièmement, Dieu bien souvent nous afflige pour nous amender et pour enlever l'obstacle que nos péchés opposent à l'acquisition de notre bonheur éternel. C'est ainsi que Judith parlait au peuple au moment où la ville était serrée de près par l'armée d'Holopherne, et sur le point de tomber dans les mains de ce tyran : « Mes chers concitoyens, disait-elle, ayez confiance et songez que l'extrémité où nous sommes réduits n'est pas pour notre perte, mais qu'elle a pour but l'amendement de notre vie. » *Ad emendationem, et non ad perditionem nostram evenisse credamus.* (*Judith.* 8, 27). C'est encore ainsi que l'auteur du livre des Machabées, après avoir rappelé les ravages qu'avait exercés sur le peuple Hébreu l'impie Antiochus, la profanation du temple, et les abominations commises par les ordres de ce barbare et perfide roi, conjure ce même peuple de ne pas croire que tous ces maux ont été envoyés de Dieu pour perdre le peuple Hébreu, mais de se bien persuader que c'est pour les corriger et les amender. *Obsecro autem eos, qui hunc librum lecturi sunt, ne abhorrescant propter adversos casus ; sed reputent ea quæ acciderunt, non ad interitum, sed ad emendationem esse generis nostri*, (I *Machab.* 6, 15). Dieu est en effet un médcin plein d'amour qui nous frappe pour guérir les plaies de notre âme, et qui nous envoie quelques afflictions en ce monde, pour nous donner ensuite une éternelle félicité.

260. — Et, en vérité, qui n'aurait été navré de compassion en voyant le roi Manassès dépouillé de tous ses trésors et de son royaume, et privé de ce que les hommes estiment le plus, je veux dire sa liberté, et devenu esclave du roi des Assyriens, gémissant inconsolable sous le poids de ses fers ? Et, cependant, ce déluge de malheurs sous lesquels ce prince était

comme submergé, fut le plus grand bien dont Dieu pût combler ce monarque impie, parce qu'au sein de ses infortunes il rentra en lui-même, il détesta ses énormes iniquités, en fit une rude pénitence, et assura son bonheur éternel : *Qui postquam coangustatus est, oravit Dominum Deum suum, et egit pœnitentiam valde coram Deo patrum suorum.* (II *Paralipom.* 35, 12). Il est certain que si Dieu lui avait donné l'empire de l'univers, il ne lui aurait pas accordé un aussi grand bienfait qu'il le fit en le réduisant aux dernières misères temporelles.

261. — Qui aurait pu voir d'un œil sec ce Naaman, général de l'armée de Syrie, si grand aux yeux de son souverain, et couvert d'une gloire sans pareille. *Naaman princeps militiæ regis Syriæ erat vir magnus apud dominum suum et honoratus: per illum enim dedit Dominus salutem Syriæ. Erat autem vir fortis et dives,* mais, continue le texte sacré, *sed leprosus,* couvert d'une lèpre qui dévorait tout son corps des pieds à la tête. (IV. *Regum* 5, 1). Il semblait que tant de grandeur et tant de gloire avec un mal si fâcheux pour lui-même, et si dégoûtant pour les autres, en faisaient un objet digne de la plus grande pitié. Et pourtant de cette maladie si rebutante résulta le plus grand bien. Car ayant été guéri complètement par le prophète Élisée, qui lui avait enjoint de se baigner dans le Jourdain, il eut le bonheur de connaître le vrai Dieu, et abjura toutes les divinités mensongères qu'il avait auparavant adorées avec un zèle si déplacé : *Vere scio quod non est alius Deus in universa terra nisi tantum in Israël : Non faciet ultra servus tuus holocaustum, aut victimam aliis, nisi Domino.*

262. — Qui n'eût regardé comme le plus infortuné des hommes ce misérable paralytique qui était resté trente-huit ans sur les bords de la piscine probatique, semblable à un roseau que le vent agite sur les rives d'un fleuve, sans que pendant un si long temps il se trouvât une main assez généreuse qui, en temps opportun, le poussât par pitié dans cette piscine salutaire, réduit à gémir sans cesse sur son infortune, et à répéter continuellement cette plainte, *hominem non habeo.* (*Joann.* 5). Je n'ai pas d'homme qui me pousse dans la piscine. Et pourtant ce mal funeste lui procura le plus grand bonheur qui pût lui arriver; puisque le long retard de sa guérison le fit jeter aux pieds du divin Sauveur, qui non-seulement guérit son corps, mais délivra son âme d'une maladie bien

plus grave, je veux dire de ses péchés. Je pourrais citer un nombre immense d'autres faits qui prouveraient clairement que tout ce que Dieu veut, ou permet par rapport à nous, tourne à notre plus grand bien, quoique notre faible intelligence et notre jugement borné nous le fassent souvent regarder comme un mal.

263. — On doit ici remarquer la témérité de certains hommes qui, accablés d'infortunes, se plaignent de Dieu et se livrent quelquefois à ces impertinents murmures : Aux uns tout, aux autres rien. Aux uns beaucoup d'enfants, aux autres pas un seul. Aux uns une santé robuste, aux autres un état continuel de maladie. Aux uns la prospérité, aux autres la ruine. Puis en voyant les pécheurs nager au sein de l'abondance, ils vont jusqu'à proférer ces horribles blasphèmes : Pour être heureux en ce monde, il s'agit d'être impie..., et ils taxent Dieu d'injustice et d'iniquité dans la distribution de ses dons. On peut dire de ces téméraires ce que disait saint Augustin des Juifs acharnés contre le divin Rédempteur, et leur appliquer avec bien plus de raison ces paroles : *His omnibus curationibus ejus ingrati, tanquam multa febre frenetici, insanientes in medicum qui venerat curare eos. cogitaverunt consilium perdendi eum.* (*In Psalm.* 63). On peut dire d'eux que, semblables à des frénétiques exaspérés par la fièvre de leurs passions, ils se mettent en fureur contre le céleste médecin qui les afflige pour les guérir, et qui leur cause quelque souffrance pour leur rendre la santé et leur procurer le bonheur éternel. Mais, parce que ces mortels arrogants, par d'aussi audacieux propos, lèvent leur front superbe contre Dieu, ne considérant les dispositions de la Providence qu'avec des yeux de chair et jamais avec ceux de la foi bien plus purs, il faut les convaincre par des exemples capables de les impressionner vivement.

264. — Qu'ils considèrent donc ce riche avare qui avait pour demeure un somptueux palais, tantôt assis à une table couverte des mets les plus exquis, tantôt assis mollement couché sur un lit de plumes, tantôt se promenant au milieu d'un parterre délicieux, suivi d'une foule de serviteurs pompeusement vêtus. Qu'ils tournent ensuite leurs regards sur ce malheureux infirme qui est couché sur la porte de ce palais, n'étant couvert que de lambeaux, presque nu, rongé de plaies, et ce qui est encore plus digne de remarque, n'ayant pas de quoi les panser et réduit à les laisser lécher par des chiens, n'ayant pas une

miette de pain à manger et sans espoir d'en obtenir de la part de ce riche avare. Qu'ils prononcent maintenant sur le sort de ces deux hommes et qu'ils décident auquel des deux ils voudraient ressembler, du riche ou du mendiant. Ils vous répondront sans hésiter : C'est le sort du riche, parce qu'il est heureux, tandis que le pauvre est plongé dans la misère. Apprenez cependant, ô hommes imprudents, que vous avez formé un jugement très-mal fondé et que vous avez commis une grande erreur, car ce riche au milieu de ses splendides festins est le plus infortuné des deux; car cette opulence, ces délices, ces splendeurs l'ont précipité dans un malheur éternel et ont été pour lui autant de pièges où il s'est laissé prendre. Ce pauvre, dont vous déplorez le sort, est l'heureux Lazare pour lequel tant de misères ont été les clefs d'or qui lui ont ouvert les portes du paradis. Le bonheur d'ici-bas fut donné au riche pour son châtiment. L'indigence, les plaies, les douleurs furent des dons que le Seigneur daigna accorder à Lazare, comme autant de gages du bonheur qu'il lui réservait. Et en effet, Abraham s'entretenant avec le mauvais riche plongé dans les abîmes de l'enfer lui disait : *Fili, recordare quod recepisti bona in vita tua, Lazarus autem mala.* (*Lucæ* 16, 25). Mon fils, souvenez-vous que vous avez surabondamment reçu des biens temporels par lesquels Dieu a voulu récompenser quelques bonnes œuvres, afin de punir ensuite éternellement l'intempérance de vos festins et la somptuosité de votre luxe. Mais Lazare fut doté sur la terre des plus grandes infortunes, pour que ces humiliations d'ici-bas fussent compensées dans le ciel par d'éternelles joies. Qu'avez-vous maintenant à répondre, vous qui vous plaignez de Dieu? Est-ce que les tribulations dont vous vous attristez ne sont pas de véritables biens, si vous savez les prendre en vous conformant comme vous le devez, à la volonté de Dieu? Et les biens dont vous êtes jaloux, quand ils sont possédés par d'autres, ne seraient-ils pas peut-être pour vous de véritables maux qui vous conduiraient aux malheurs les plus déplorables? Soumettez-vous donc en paix aux dispositions de la providence qui n'a rien tant à cœur que votre vrai bien.

265. — Mais comme c'est une vérité qui, malgré son incontestable certitude, répugne au témoignage de nos sens, et qu'elle n'est jamais bien comprise par les hommes charnels, je veux la mettre sous les yeux de ceux-ci d'une manière encore plus

frappante, en racontant un événement prodigieux qu'on lit dans les histoires des Pères du désert. (*Ex lib. Doctr. PP. de Providentia n. 5*). Le mariage avait formé une alliance entre deux époux aussi différents de mœurs et de caractères que leur condition était d'ailleurs égale. Le mari avait une excellente conduite, la femme vivait sans frein. Le mari était malheureux, car dépourvu de biens il était contraint de gagner sa vie à la sueur de son front, en cultivant la terre, et comme sa santé n'était pas vigoureuse, il était obligé de garder le lit, sous le poids de la maladie qui l'accablait. Si la santé lui revenait, les fatigues qu'il était obligé de supporter l'exténuaient, et puis quand la maladie reparaissait, ses souffrances le torturaient. En un mot, chaque période de sa vie était marquée par l'infortune. Enfin, après une existence aussi malheureuse, et au bout d'une maladie très-grave, il expira dans les plus cruelles douleurs. Il sembla qu'à sa mort, le ciel indigné voulait se dissoudre en affreuses tempêtes, les éclairs brillaient, le tonnerre éclatait, et pendant trois jours une pluie d'orage ne cessa d'inonder la terre et il ne fut pas possible de porter à l'église le cadavre du pauvre défunt. Les voisins, se réglant sur ces apparences, jugèrent présomptueusement que cet homme avait été un grand pécheur, puisque le ciel se déchaînait contre lui et que la terre ne voulait pas lui céder un étroit espace pour recevoir sa dépouille mortelle. D'autre part, au contraire, la femme mena une vie très-heureuse au sein du contentement et de la joie. Elle n'eut jamais un accès de fièvre, jamais une douleur de tête, jamais la plus légère maladie, jamais aucune peine, rien ne pouvait troubler le bonheur de son existence. Arrivée au terme de sa vie, elle rendit en paix le dernier soupir, en un jour serein qui semblait vouloir se mettre en harmonie avec le calme de son trépas. Une fille, issue de ce mariage, réfléchissant une nuit sur la vie infortunée et la mort misérable de son bon père, et puis, se reportant sur la vie heureuse et la mort si paisible de sa mère, jugeait que la première avait été bien triste, et la seconde bien prospère, et elle formait dans son intérieur la résolution de prendre pour modèle la conduite de sa mère et de l'imiter en tout point. Mais voici que tout à coup elle vit paraître devant ses yeux un homme de haute taille, d'un extérieur vénérable, qui l'interrogea sur les pensées qui agitaient son esprit. Cette jeune personne, effrayée à cette vue

et en entendant ces paroles, fut saisie d'un tremblement qui lui coupait la parole. Alors cet homme lui dit: Je sais ce que tu penses. Viens avec moi et je dissiperai ton erreur. Il la prit effectivement par la main et la conduisit dans un lieu si charmant et si agréable qu'on eût dit le paradis terrestre. Là elle trouva son père, qui aussitôt vint au-devant d'elle, l'embrassa et l'appela du doux nom de sa fille. Celle-ci voulait se fixer avec lui dans ce séjour délicieux, mais son guide ne voulut pas le lui permettre ; il la prit encore par la main et la conduisit par le penchant d'une montagne, dans une grotte ténébreuse, où l'on n'entendait que des hurlements, des clameurs, des grincements de dents et des sanglots. Là elle vit, plongée dans une fournaise de feu le plus ardent, sa malheureuse mère qui, dans son désespoir, maudissait ses anciens désordres et sa vie débauchée. Il n'est pas facile d'exprimer combien elle fut saisie d'horreur. On pense bien qu'après cette vision elle s'empressa d'embrasser une vie sainte, et de marcher sur les traces de son père en y persévérant jusqu'à son dernier soupir. Cette vision fut racontée par un de ces vénérables Pères du désert, telle que la lui avait communiquée cette même fille, lorsqu'avancée en âge elle était parvenue à une très-haute perfection. Ceci démontre clairement la vérité que nous exposons et nous prouve de plus en plus que les afflictions de cette vie ne sont point de véritables maux, quoiqu'elles nous soient très-pénibles, mais qu'au contraire ce sont de grands biens quand on envisage la fin que Dieu se propose en nous les envoyant.

266. — Mais si ce que nous disons est très-vrai, quelle folie n'est pas la nôtre de ne pas vouloir nous laisser gouverner en ce monde par la volonté de Dieu, et de ne pas prendre pour règle tout ce qu'il ordonne, quand nous sommes assurés qu'en agissant de la sorte nous réussirons en tout parfaitement ! Il faudra bien quelquefois supporter des choses qui sont contraires à notre honneur, à notre réputation, à nos intérêts matériels, à notre santé, et peut-être à notre vie. Mais qu'importe ? Si en nous abandonnant aux dispositions de la Providence, nous sommes assurés que tout cela aura une issue prospère et que tout contribuera à notre plus grand bien. Quel est le fils qui ne confierait pas le soin de ses affaires à une mère dont il sait qu'il est tendrement chéri ? Quel est l'ami qui ne remettrait pas le soin de ses opérations commerciales ou autres à un ami qui

ne lui souhaite que toute sorte de biens? Pourquoi donc n'en ferions-nous pas de même à l'égard de Dieu et ne nous abandonnerions-nous pas à sa conduite, soit dans la prospérité, soit dans l'adversité, puisque nous savons très-bien qu'il nous aime plus qu'une mère qui chérit son enfant, plus qu'un ami n'est cordialement dévoué à son ami; car enfin, dans toutes les dispositions de sa Providence, Dieu ne se propose que notre bien? Ainsi donc, jetons-nous dans les bras de notre bon père, et laissons-nous guider par sa volonté si bienveillante. *Jacta super Dominum curam tuam.* (*Psalm.* 54, 23). Jetons toutes nos sollicitudes dans cette mer si douce de la bonté infinie de notre Dieu, bien persuadés qu'il prendra soin de nous et qu'il fera éclater en notre faveur toute la sollicitude d'un père : *Omnem sollicitudinem vestram projicientes in eum, quoniam ipsi cura est de vobis.* (1 *Petri* 5, 7). Voici quelque chose qui doit nous surprendre : Jésus-Christ par amour pour nous s'est entièrement résigné à la volonté impitoyable des bourreaux qui l'attachaient à une croix : *Jesum vero tradidit voluntati eorum.* (*Lucœ* 23, 25), Et nous, par amour pour lui, nous refuserions de nous abandonner à sa volonté, toujours disposée à nous faire du bien !

CHAPITRE V.

ON Y PRÉSENTE UN AUTRE MOTIF DE L'UTILITÉ QU'IL Y A POUR NOUS DE NOUS CONFORMER A LA DIVINE VOLONTÉ, C'EST QUE DE CETTE CONFORMITÉ DÉCOULE POUR NOUS LE BONHEUR DE LA VIE.

267. — L'homme ne peut vivre heureux ici-bas si ses désirs et sa volonté ne sont point complètement satisfaits, parce qu'une seule chose qui s'oppose à ses désirs suffit pour jeter son cœur dans le trouble et l'agitation, et le remplir d'amertume et de mécontentement. Que manquait-il à ce fier Aman pour vivre heureux et tranquille? Il était après le roi Assuérus le premier personnage de l'État, et il était au-dessus de tous les grands du royaume. Il possédait des richesses en abondance, sa famille était nombreuse, il regorgeait d'honneurs et de délices, sa puissance n'avait pas d'égale. Il lui semblait pourtant qu'il ne possédait rien. Et pourquoi? Peut-être un ennemi en voulait à sa vie, peut-être un émule jaloux cherchait à le supplanter dans

ses grandeurs ? Rien de tout cela. C'était uniquement parce que Mardochée, homme étranger, assis sur le seuil du palais d'Assuérus, ne lui donnait aucune marque de respect. (*Non gli faceva di capello.*). Aman ne rougissait pas d'en faire l'aveu de sa propre bouche : *Et cum hæc omnia habeam, nihil me habere puto, quamdiu videro Mardochæum judæum sedentem ante fores regias.* (*Esther.* 5, 13). Ce seul manque d'hommage suffisait pour lui causer plus d'amertume que ne lui procurait d'honneur tout un royaume qu'il avait à ses pieds.

268. — Aman n'est pas le seul, qui, pour l'absence d'une seule chose qu'il désire, soit malheureux, mais il en est tout autant qu'il y a d'hommes sur cette misérable terre. Interrogez-les tous, et vous verrez que tous se diront mécontents, parce qu'ils sont privés d'une chose qui est l'objet de leurs désirs. Celui-ci est riche, mais il n'est pas noble ; celui-là est noble, mais les richesses lui manquent pour soutenir l'honneur de son rang. L'un possède d'abondantes richesses, mais la santé lui manque pour en jouir. L'autre a la santé, mais il est privé de biens pour lui procurer les jouissances de son tempérament vigoureux. Celui-ci vit fort paisiblement dans l'intérieur de sa demeure, mais au dehors il a un ennemi qui vient à la traverse de son avancement. Celui-là n'a point d'ennemi acharné à sa perte, mais une femme revêche et des enfants insoumis, lui rendent amère l'existence. En un mot, il n'en est pas un seul parmi les gens du monde qui vive pleinement satisfait, car il n'y en a pas un dont tous les désirs soient comblés.

269. — A qui donc, parmi ceux qui voguent sur cet océan de misères, serait-il donné d'arriver au port de la véritable félicité ? A celui-là seul qui voudra se conformer en toutes choses à la volonté de Dieu. La raison en est évidente. Nulle chose ne peut arriver qu'autant que Dieu la veut, de la manière dont nous l'avons déjà dit. Donc, rien ne peut arriver à la personne spirituelle désireuse de faire la volonté divine, qui ne soit conforme à sa propre volonté, puisque Dieu voulant tout ce qui lui arrive, rien ne peut lui arriver contre son gré. Elle est donc en tout point satisfaite de tout, et de tout sans exception elle est pleinement contente, et une paix intérieure inonde son âme, cette paix qui constitue tout le bonheur de notre vie. C'est pourquoi saint Dorothée, nous dit fort sagement, qu'il n'y a pas d'autre moyen de faire notre volonté propre au sein

d'un calme inaltérable, que de se dépouiller totalement de notre volonté, pour nous soumettre à celle de Dieu. *Et sic nolentes propriam explere voluntatem, invenimur illam semper explevisse.* (*Doctr.* 9).

270. — Il faut joindre à ce qui vient d'être dit cette autre considération, c'est que les peines du corps et celles de l'âme, qui seules peuvent troubler notre bonheur, deviennent, par ce moyen, pleines de douceur et de charme pour celui qui est attentif à faire la volonté de Dieu. Car l'amour dont la personne spirituelle est animée pour Dieu, lui fait trouver de la joie dans tout ce qui plaît à Dieu, dans tout ce que Dieu veut. Et si elle voit que la volonté de Dieu se manifeste dans les afflictions qu'elle éprouve, elle est joyeuse dans ces mêmes afflictions. Quand elle voit la volonté de Dieu dans les douleurs qui la visitent quelquefois, ces douleurs deviennent pour elle de vrais plaisirs. De là se forme un mélange de plaisirs et de peines, et comme une sorte de liquide aigre-doux, qui flatte par sa saveur le palais de l'âme aimante, si l'on peut ainsi parler; et il s'en suit, qu'en souffrant on ne souffre pas, et que les souffrances ne peuvent pas troubler le calme de cette âme, et porter atteinte à sa félicité. Les apôtres, traînés comme coupables devant les tribunaux, accusés de crimes, devaient assurément être sensibles à cette ignominie. Mais néanmoins ils se réjouissaient, *ibant gaudentes a conspectu concilii.* Pourquoi cela? Parce que leur amour pour Jésus-Christ les rendait tout joyeux de faire sa volonté et de satisfaire leur propre inclination, et ils savaient trouver tout cela dans leur patience à supporter ces injures: *quia digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati.* (*Act.* 5, 41). Les martyrs étendus sur les chevalets, accablés de coups de verges, déchirés par des lanières de fer, sentaient bien certainement l'acerbité de ces tortures, car ils n'étaient pas insensibles comme des blocs de marbre, mais pourtant ils en étaient dans la jubilation, et allaient jusqu'à reprocher aux tyrans leur lenteur à les tourmenter, pour les rendre encore plus inhumains et plus impitoyables, tant était grand le plaisir qu'ils éprouvaient à souffrir pour leur Dieu. C'est ainsi que les âmes qui se conforment à la volonté de Dieu, en voyant que leurs adversités et leurs tribulations sont des décrets du Très-haut, et que la main bienveillante de Dieu les leur envoie, s'en réjouissent intérieurement et changent en plaisir leurs tribu-

lations. C'est alors que se vérifient ces paroles du Sage, dans le livre des Proverbes, où nous lisons que rien n'est capable de porter le trouble dans l'âme du juste, ni de troubler la paix de son cœur. *Non contristabit justum quidquid ei acciderit.* (*Proverb.* 12, 21). De là vient que les justes sont plus heureux, quand ils souffrent, que les mondains quand ils goûtent leurs plaisirs.

271. — On lit dans l'histoire des moines de Citeaux, qu'un frère convers s'enfuit par trois fois du monastère de Clairvaux, et par trois fois fut ramené par saint Bernard dans ce saint cloître, avec une bonté pareille à son obstination. La troisième fois enfin, touché vivement des paroles et exhortations du Saint, il prit la résolution de n'être pas seulement religieux par l'habit, mais encore par une conduite régulière. Il se livra à une observance très-parfaite de sa règle, à un zèle infatigable pour l'oraison, et à une sincère pénitence de ses anciens égarements. Dieu voulant l'élever au plus haut degré de la perfection, le frappa d'un ulcère gangreneux. Ses chairs tombaient en pourriture, elles étaient rongées par les vers qui lui causaient des douleurs inouies, et sa vie n'était qu'une longue mort. Il sortait de cet ulcère des odeurs tellement fétides, que personne ne pouvait approcher de son lit, sans dégout et sans horreur. Malgré cet affreux état, il se conformait si parfaitement à la volonté de Dieu au milieu de ses souffrances horribles, qu'il ne s'occupait que d'en rendre grâces à Dieu du fond de son cœur, comme de la plus grande faveur qu'il lui fût possible de recevoir de ses mains généreuses. Plus son corps était dévoré par les douleurs et plus son visage était serein, plus son âme nageait au sein des consolations. Cependant, la gangrène finissant par s'étendre sur tout son corps, les faiblesses devenant plus fréquentes, il fut réduit à l'agonie. Chacun croyait qu'au moins en ce moment suprême le malade ferait entendre quelques soupirs, que quelque gémissement s'échapperait de sa bouche, et que la violence de ses douleurs lui tirerait quelques larmes des yeux. Mais ce fut tout le contraire. En ce dernier instant de sa vie, il se mit à chanter d'une voix si douce, que les moines, charmés de cette suave mélodie, accoururent tout stupéfaits à sa cellule, se réunirent autour de son lit, remplis d'étonnement à la vue d'une telle allégresse au sein des plus vives douleurs. C'est au milieu de ces chants et de cette jubilation, qu'il rendit le der-

nier soupir. Il mérita que saint Bernard, en ce jour même, prononçât un sermon ou plutôt un panégyrique, dans lequel il exalta sa patience héroïque et sa conformité à la volonté du Seigneur. Saint Paul s'exprime bien, en disant que *Diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum.* (*Ad Rom.* 8, 28). Tout, pour quiconque aime Dieu, même les afflictions et la mort, tourne à bien; parce qu'en aimant Dieu, on se repose dans sa volonté en tout ce qui peut arriver de fâcheux et de désolant, et qu'on trouve partout le contentement, la paix et la tranquillité

272. — Je ne puis m'empêcher de rapporter, à ce sujet, un trait que je me souviens d'avoir lu relativement à une dame dont la beauté frappait les regards du monde, mais dont la grande vertu enchantait davantage les yeux du Seigneur. Cette personne fut pareillement éprouvée de Dieu par un ulcère dégoûtant qui, la consumant peu à peu, en fit un objet difforme et repoussant. Personne ne pouvait la regarder sans verser des larmes, car on la voyait si contrefaite que, quand on se rappelait son ancienne beauté, on ne pouvait se défendre d'un sentiment de pitié. Mais entièrement satisfaite de ce que Dieu avait opéré sur sa personne elle l'en remerciait tendrement au fond de son cœur, et avait coutume de répondre, par un sourire, à ceux qui la plaignaient. L'évêque lui fit une visite, et, en la voyant il ne put se défendre de pleurer, tandis qu'elle ne put s'empêcher de sourire. Le prélat était dans l'étonnement de la voir gaie au sein d'une telle affliction; mais elle ne s'étonnait pas moins qu'on la plaignît à l'aspect d'un mal aussi affreux. Après quelques instants de ce double étonnement, la dame rompit le silence et questionna le prélat sur ce qui excitait sa commisération. Il répondit : Parce que je me sens tout ému de vous voir riante dans un état aussi déplorable ; et il ajouta : et pourquoi riez-vous ? Je ris, reprit la dame, parce que j'ai un juste motif. Si un prisonnier avait été jeté dans une prison étroite et obscure par son prince, en vertu d'une sentence définitive qui l'y confinerait à jamais, ne se réjouirait-il pas s'il voyait tomber, pièce par pièce, les murs de son cachot Il en serait certainement ainsi, parce qu'il se verrait à la veille de retrouver sa liberté. Or, voilà justement ce qui m'arrive. Mon âme est emprisonnée dans mon corps, comme dans un étroit cachot. et je vois que ce corps tombe tous les jours en ruine.

Mon âme se réjouit donc, en se voyant à la veille de reconquérir la liberté des enfants de Dieu. Voilà pourquoi mon âme tressaille d'allégresse, car elle sait qu'elle passera d'une prison à un palais, de l'esclavage au trône ; et ce qui me ravit encore davantage, c'est que je vais bientôt jouir des embrassements de mon céleste Époux, dont, après avoir fait sa volonté sur la terre, au milieu de si grandes souffrances, il me sera donné de partager la gloire du ciel. Tel est le langage qu'elle fit entendre à l'évêque, et elle continua de vivre joyeuse et contente dans sa douloureuse maladie.

273. — *In pace,* dit saint Augustin (*Lib.* I. *de Sermon. Dom., cap.* 2), *perfectio est, ubi nihil repugnat, et ideo filii Dei pacifici, quoniam nihil in his resistit Deo.* Ceux-là, dit le saint Docteur, sont véritables enfants de Dieu chez lesquels il n'est rien qui résiste à la volonté de Dieu; c'est pour cela qu'ils jouissent de cette paix inaltérable dans laquelle consiste la perfection de l'homme. Telle était cette sainte femme, tels devons-nous être aussi, si nous voulons être parfaits et trouver le bonheur dans cette vie. Donc, si pour nous conformer aux dispositions de la Providence à notre égard, selon l'obligation qui nous en est imposée, il ne nous suffit pas de nous pénétrer de ce devoir que doit remplir toute créature, et de prendre pour mobile le mérite infini de Dieu qui exige tout notre amour, et nous astreint à nous complaire dans toutes ses volontés, du moins, laissons-nous-y engager par l'amour que nous avons pour nous-mêmes, pour notre véritable bien et notre bonheur réel. Les anges sont heureux dans le ciel, parce qu'ils obéissent parfaitement à la volonté de Dieu; et sur la terre, les hommes sont heureux à proportion de cette conformité à sa volonté sainte.

CHAPITRE VI.

ON Y DÉDUIT DES ENSEIGNEMENTS PRÉCÉDENTS QUELQUES CONSÉQUENCES PRATIQUES.

---

274. — Dans les chapitres précédents nous avons démontré que Dieu mérite infiniment que sa volonté soit accomplie, à cause de l'amour immense dont il est digne, et qu'il a droit à cette soumission en qualité de notre créateur, de notre rédempteur,

de notre père et de notre ami. On doit conclure de cela que volonté de Dieu doit être accomplie, non-seulement en telle circonstance voulue à notre choix, mais absolument en tout ce qui dépend de nous. On doit en inférer encore cette autre vérité : outre le droit qu'il a d'exiger notre soumission, en tout, parce qu'il la mérite, c'est qu'il s'agit aussi de notre bonheur ici-bas qui dépend de cette conformité ; car il suffit de ne pas soumettre notre volonté sur un seul point, pour troubler notre paix et notre félicité. C'est pourquoi nous devons nous efforcer de conformer notre volonté à celle de Dieu en toutes choses, en santé comme en maladie, dans l'abondance comme dans la pénurie, au milieu des honneurs comme au milieu des affronts, dans l'acquisition des biens comme dans leur perte, dans le chaud comme dans le froid, dans la prospérité comme dans l'adversité, en un mot, en toutes choses bonnes ou mauvaises.

275. — Nous allons citer, comme un exemple pratique de cette conformité, un trait que raconte Tauler, et qui est rapporté par le père Nieremberg, dans son livre de la *Vie divine*, (*Cap.* 16). Un théologien d'un éminent savoir, mais humble de cœur, ne se fiant pas à sa science, désirait rencontrer quelque serviteur de Dieu bien versé dans celle de la perfection, afin de connaître le chemin de la vérité. Après avoir demandé au Seigneur cette grâce, pendant huit ans entiers, il entendit une voix qui lui disait : « Sors sur le portique de l'église, et là, tu rencontreras un homme qui t'enseignera le chemin de la vérité. » A ces paroles, le théologien se hâte de se rendre à cette invitation, et va au vestibule de l'église où il trouve un mendiant couvert d'habits en lambeaux, pieds nus, les cheveux en désordre et d'une figure pâle et exténuée. Il se mit à l'interroger, et ses réponses lui firent comprendre que cet homme était rempli d'une sagesse céleste, et qu'il ne pouvait pas trouver un maître mieux capable que lui de lui enseigner le chemin de la vérité qu'il désirait si ardemment connaître. Le lecteur pourra également l'apprendre en lisant le dialogue qui eut lieu entre le théologien et le mendiant (1).

---

(1) Ici au lieu de traduire notre auteur italien, nous avons cru devoir nous servir d'une traduction très-bien faite qui diffère, il est vrai, un peu du texte italien, lequel, après tout, n'est qu'une traduction. (J.-B.-E.-P.)

Le théologien sortit, et, trouvant un mendiant dont les pieds étaient disloqués, couverts de boue, et dont les vêtements ne valaient pas trois oboles, il le salua en ces termes:

— Que Dieu vous donne un heureux jour!

Le Mendiant: Je ne me rappelle pas en avoir jamais eu de malheureux.

Le Théologien: Que Dieu vous accorde un sort prospère. Pourquoi parlez-vous ainsi?

Le Mendiant: Je n'ai jamais été mécontent de mon sort.

Le Théologien: Eh! bien, que la félicité vous accompagne. Mais que signifie votre discours?

Le Mendiant: La félicité m'a toujours suivi.

— Que Dieu vous sauve, répondit le théologien. Expliquez-vous plus clairement, je ne vous comprends pas.

— Je le ferai volontiers, reprit le mendiant. Maître, vous me souhaitiez un heureux jour, et je n'en ai jamais eu de mauvais. Quand la faim me presse, je loue Dieu. Si j'endure le froid, si la pluie, si la neige, si la grêle tombent sur moi, je loue Dieu. Si le ciel est serein, si les orages le troublent, je le loue encore; si je suis misérable et méprisé, je le loue toujours. Et ainsi, je n'ai jamais eu de jours malheureux.

Maître, vous me souhaitiez un jour prospère, et je vous ai répondu que j'étais toujours content de mon sort. Je sais que je vis avec Dieu, je suis donc assuré que tout ce qu'il fait ne peut être que pour le mieux. Ainsi tout ce qu'il veut, tout ce qu'il permet qu'il m'arrive, que ce soit agréable ou fâcheux, plein de douceur ou d'amertume, je le reçois avec joie de ses mains, comme un présent parfait. Je suis donc toujours satisfait de mon sort.

Enfin, maître, vous souhaitiez que la félicité m'accompagnât toujours et je vous ai répondu qu'elle ne m'avait jamais abandonné. Je me suis attaché à la seule volonté divine, et en elle j'ai si complètement transformé ma volonté propre, que tout ce qu'elle veut, je le veux aussi. Comment pourrais-je alors perdre la félicité?

Le mendiant se tut. Le théologien poursuivit l'entretien.

— Que diriez-vous, lui demanda-t-il, si la Majesté divine voulait vous plonger dans un abîme?

— Si elle voulait me plonger dans un abîme, reprit vivement le mendiant, n'aurais-je pas mes deux bras pour l'embrasser?

L'un est l'humilité : par lui, je m'attacherais à la très-sainte humanité de mon Sauveur; l'autre est l'amour, qui m'unirait à sa divinité, et ainsi mon Dieu descendrait avec moi jusqu'au fond de cet abîme, qui deviendrait le Ciel, puisque Dieu s'y trouverait.

Le théologien comprit que la vraie soumission de la volonté et l'humilité profonde sont la voie la plus courte pour aller à Dieu.

Interrogeant encore le mendiant, il lui dit :

— Quand avez-vous trouvé Dieu ?

Le Mendiant : Quand j'ai quitté toutes les créatures.

Le Théologien : Où Dieu se plaît-il ?

Le Mendiant : Dans les cœurs purs et dans les hommes de bonne volonté.

Le Théologien : Qui êtes-vous ?

Le Mendiant : Je suis roi.

Le Théologien : Où est votre royaume ?

Le Mendiant : Dans mon âme. J'ai appris à gouverner mes sens extérieurs et mes puissances intérieures de telle sorte, que tous les sentiments et toutes les forces de mon âme me sont soumises. Je préfère mon royaume à tous les empires de ce monde.

Le Théologien : Qui vous a conduit à cette perfection ?

Le Mendiant : Le silence, les méditations élevées et l'union avec Dieu. Dans tout ce qui était inférieur à Dieu, je n'ai pu trouver le repos. Mais j'ai trouvé mon Dieu, et en lui j'ai le repos et la paix éternelle. *Amen* (1).

Que le lecteur apprenne donc de ce mendiant, dont les vêtements du corps sont en un si mauvais état, mais dont l'âme est ornée de si belles vertus, l'art qu'il doit mettre en œuvre pour rendre chacun des jours de son existence plein de bonheur et de joie. Cet art consiste uniquement à chercher dans tout ce qui nous arrive de conforme ou de contraire à notre goût, soit agréable, soit fâcheux, la volonté de Dieu, et à s'y conformer.

---

(1) Ici se termine la traduction empruntée. L'auteur italien a divisé, selon sa coutume, ce trait en numéros d'ordre, qui sont : 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285 et 286. Nous traduisons la fin de ce n° italien pour arrriver au n° 287 (J.-B.-E.-P.)

287. — Mais il faut bien observer que, de cette conformité, on ne doit excepter la moindre petite chose, la plus indifférente en apparence. Premièrement, parce que, pour aussi minime que soit la chose à l'égard de laquelle notre volonté se révolte contre celle de Dieu, cela suffit pour nous jeter dans l'inquiétude et pour nous empêcher de goûter ce bonheur terrestre dont j'ai parlé dans le chapitre précédent, et qu'éprouvait cet heureux mendiant. Deuxièmement, parce que, pour aussi minimes que soient les choses qui entrent dans la disposition de la Providence à notre égard, on ne doit pas considérer comme un petit mal la rébellion contre sa volonté et le peu de soin de s'y conformer, comme on y est tenu. Si un prince de la terre donnait à l'un de ses pages un ordre, n'importe lequel, même pour une chose de la moindre importance, comme par exemple de ramasser sur le parquet une épingle, il est bien certain que, toute minime qu'est cette chose, la désobéissance de ce serviteur n'est pas pour cela si minime qu'on le penserait, puisque c'est une résistance à la volonté du maître, et un refus de soumission. A plus forte raison ne devra-t-on pas considérer comme un petit mal dans une créature le refus de soumettre sa volonté à celle du Roi du ciel, au monarque de l'univers, encore que ce qu'il nous demande soit par lui-même de légère importance.

288. — Nous devons en ceci nous montrer d'autant plus circonspects, que souvent Dieu punit en ce bas monde avec plus de rigueur une petite désobéissance à sa volonté, qu'une infraction plus grave. Qui jamais aurait pu croire que pour un adultère et un homicide, Dieu ne punirait David que par la mort d'un enfant? Et puis aurait-on pensé que pour un petit accès de vaine gloire dans l'énumération de ses sujets, Dieu frapperait de mort soixante-dix mille personnes? Aurait-on pu croire que Dieu laisserait impuni dans la personne du grand-prêtre Aaron, l'horrible scandale dont il se rendit coupable en laissant son peuple prostituer ses adorations devant le veau d'or, et en favorisant cette impiété, et puis, que pour un petit défaut de foi en frappant le rocher d'où devait jaillir une eau abondante pour désaltérer le peuple, son frère, Moyse, serait exclus de la terre promise? Qui n'est saisi d'étonnement en voyant le pieux roi Josias, après avoir ruiné dans tout son royaume les temples des idoles, renversé leurs statues, brûlé les bois sacrés, mis à mort

les prêtres de ces divinités mensongères; après avoir fait refleurir le culte du vrai Dieu dans le temple rendu à son ancien éclat; après être revenu à Dieu de tout son cœur et de tout son esprit, et avec toutes les puissances de son âme, tellement qu'il n'y eut jamais avant ni après lui, aucun roi qui montra plus de zèle pour l'observance de la loi de Moyse, comme le dit formellement le texte sacré : *Similis illi non fuit ante eum rex, qui reverteretur ad Dominum in omni corde suo, et in tota anima sua, et in universa virtute sua, juxta omnem legem Moysis, neque post eum surrexit similis illi.* (4. *Reg.* 23, 25). Qui, dis-je, n'est pas saisi d'étonnement en le voyant puni d'une mort précoce pour n'avoir pas assez sérieusement ajouté foi à ce qu'un roi étranger et barbare lui annonçait de la part de Dieu ?

289. — D'autre part, nous ne devons pas ignorer que diverses personnes ont reçu de Dieu des faveurs particulières, en récompense de quelques bonnes œuvres de très-petite importance. S'il faut en croire les histoires ecclésiastiques, saint Grégoire le Grand fut élevé sur la chaire de saint Pierre pour avoir fait plusieurs fois l'aumône à un pauvre qui l'importunait. Pierre Telonario, pour un pain donné de mauvais gré à un mendiant, non-seulement mérita de faire son salut, mais arriva à un très-haut degré de perfection. Dieu, de temps en temps, permet des événements de ce genre pour nous faire comprendre combien il attache d'importance à notre conformité à sa volonté dans les choses minimes, puisque de l'accomplissement de cette volonté divine peut résulter quelque grand bien, et que de sa transgression peut tirer sa source quelqu'un des maux considérables qui nous affligent. Il ne suffit donc pas de se conformer à la volonté de Dieu dans certaines circonstances graves, comme le seraient des pertes de fortune, de santé, de réputation, de parents ou d'amis très-chéris; mais cette conformité, s'il est permis de le répéter encore, est indispensable dans les plus petits accidents qui surviennent dans la journée; par exemple, à l'occasion d'une parole piquante, d'une plaisanterie qui déplaît, d'une tracasserie causée quelquefois par une simple mouche qui nous importune, des aboiements d'un chien qui nous empêche de dormir; dans un cas fortuit, tel que de se heurter contre quelque pierre, ou de se voir dans l'obscurité à cause d'une bougie qui s'éteint, ou de faire une déchirure à son vêtement par mégarde, ou bien encore de ce que la tempéra-

ture déplaît, parce que la pluie tombe trop longtemps, ou parce que la saison est sèche outre mesure, que l'air est chaud, ou humide, ou froid, et ainsi de mille autres circonstances qui habituellement nous affligent. La conformité à la volonté de Dieu dans ces petites tribulations n'est pas moins importante que dans les grandes afflictions, parce que ce sont des choses qui surviennent à tout moment; et c'est ce qui fait que la conformité à la sainte volonté de Dieu, se façonne, pour ainsi dire, avec plus de facilité dans ces petites épreuves, et nous dispose à ne pas nous écarter de la volonté divine dans des choses sérieusement fâcheuses et bien moins aisées à supporter.

CHAPITRE VII.

AVERTISSEMENTS PRATIQUES AU DIRECTEUR SUR LE PRÉSENT ARTICLE.

290. — Premier avertissement. La bonne direction d'un père spirituel peut contribuer beaucoup à procurer à ses pénitents cette conformité à la volonté divine, et par conséquent l'acquisition de la charité qui consiste en elle principalement. Quand le directeur s'aperçoit que son pénitent, libre de tout péché mortel, commence à éprouver des sentiments d'amour de Dieu, il doit lui faire pratiquer ce saint exercice, afin que l'amour d'affection parvienne à cet autre amour solide et substantiel des œuvres. Il doit donc lui faire souvent méditer les motifs plus haut exposés, afin que sa volonté se plie à cette soumission à la volonté divine, surtout dans les choses qui sont incommodes et pénibles à notre fragile nature. Il lui fera prendre pour oraisons jaculatoires à répéter plusieurs fois dans la journée, certains passages de l'Écriture où se trouve exprimé le désir de se conformer en toutes choses à la volonté de Dieu. Ce seront par exemple ces textes connus de tout le monde : *Non mea, sed tua voluntas fiat. Non sicut ego volo, sed sicut tu. Fiat voluntas tua, sicut in cœlo et in terra. Domine quid me vis facere? In capite libri scriptum est de me, ut faciam voluntatem tuam. Deus meus volui.* Sainte Gertrude, répétait trois-cent-soixante-cinq fois par jour ces paroles : Mon aimable Jésus que votre volonté soit faite et non pas la mienne. Notre Sei-

gneur apprit à Grégoire Lopez, cet homme d'une spiritualité si profonde, à employer pour exercice d'oraisons jaculatoires ces paroles : Que votre volonté soit sur la terre comme dans le ciel. Il se livra à cet exercice avec tant d'affection et d'assiduité qu'il répétait ces paroles à chaque respiration, c'est-à-dire un nombre infini de fois, et s'il lui arrivait de ne pas mettre assez d'attention à cet exercice, Dieu permettait que le démon l'assaillît de rudes tentations. De cette pieuse pratique il résultera que le pénitent, en aspirant fréquemment à l'accomplissement de la volonté divine, maintiendra toujours au fond de son cœur ce saint désir, et que quand les occasions se présenteront d'avoir à éprouver quelque chose de pénible, comme cela ne nous manque jamais dans ce triste pèlerinage de la vie, il se trouvera tout disposé à se soumettre à la volonté du Très-Haut.

291. — Deuxième avertissement. Le directeur doit enseigner à son disciple, l'alliance de la conformité avec la confiance en Dieu, parce que celle-ci dispose à la première et la rend très-facile. Je m'explique. Si la personne qui endure des tribulations qui lui viennent des hommes ou des démons, et même des causes qui nécessairement les amènent, est bien convaincue que tout cela est un effet de la disposition de Dieu pour son plus grand bien, elle en attend avec la plus vive confiance un heureux succès, et s'abandonne de même à la conduite de la Providence. Quand son espérance est ranimée, il lui est bien plus aisé de se conformer à la volonté de Dieu, quelque pénible que soit l'épreuve, en considération du mérite infini de Dieu et de la soumission qu'elle lui doit. En effet, l'espérance fait disparaître toute répugnance et dispose l'âme à cette soumission. En ce cas, la personne spirituelle reste calme au milieu des événements qui la contrarient le plus naturellement, et se repose avec paix dans les dispositions de la Providence à son égard, selon ces paroles du Prophète royal : *In pace in idipsum dormiam, et requiescam ; quoniam tu, Domine singulariter in spe constituisti me.* (*Psalm.* 4, 9). Je reposerai et je dormirai dans une paix profonde, quelque événement qu'il m'arrive, parce que vous, ô Seigneur, m'avez solidement fixé dans l'espérance. Au contraire, si l'homme est destitué de cette confiance en la Providence divine, et si au milieu de ses contrariétés il redoute une issue malheureuse, il lui sera bien difficile d'acquiescer

aux volontés du Seigneur, et si sa vertu n'est pas bien affermie, il ne le fera certainement pas.

292. — Saint Grégoire raconte un fait relatif à un moine nommé Martin (*Dial. lib.* 3, *Cap.* 16.), dans lequel nous trouvons une preuve frappante de ce qui vient d'être dit. Ce grand serviteur de Dieu s'était retiré pour vivre solitaire dans une caverne, d'où Dieu, pour lui prouver combien il le protégeait, avait fait naître, par un miracle, un petit ruisseau qui lui fournissait de quoi se désaltérer. Mais le démon, ne pouvant souffrir la vie toute sainte que Martin menait séquestré de la société des autres mortels dans cette caverne, s'avisa de le persécuter par d'effroyables apparitions. Pendant que le Saint priait, l'esprit infernal lui apparut sous la forme d'un horrible et venimeux serpent qui semblait vouloir s'élancer sur lui pour le dévorer et s'entortillait autour de ses pieds pour le troubler dans ses prières. Si Martin voulait s'étendre sur le sol pour réparer ses forces, aussitôt le serpent s'étendait de même à son côté, afin de troubler son repos. Mais chez Martin, l'esprit de conformité corroboré par la confiance où il était, de ne recevoir de ce monstre aucune attaque, allait si loin, que tantôt il présentait au serpent une main, tantôt un de ses pieds, en lui disant : Mords-moi, si tu peux, je ne t'en empêche pas. *Sed vir sanctus omnino imperterritus, ejus ori manum, vel pedem extendebat, dicens : Si licentiam accepisti ut ferias, ego non prohibebo.* Cette persécution diabolique dura pendant trois ans. Enfin, vaincu par l'admirable constance du solitaire, le monstre infernal se mit à pousser un épouvantable hurlement, et jetant feu et flammes, il se précipita du haut de la montagne, entraînant après lui les rochers et les arbres qui se trouvaient sur le penchant de ce mont. Le Saint conclut ainsi qu'il suit : *Perpende, quæso, iste vir Domini in quo mentis vertice stetit, qui cum serpente per triennium jacuit securus.* Que l'on réfléchisse, dit-il, sur la hauteur de la perfection à laquelle était parvenu cet homme de Dieu, qui, pendant trois ans, put vivre tranquille et plein de sécurité en compagnie de ce serpent infernal? On voit par ce trait, combien est puissante la conformité aux volontés célestes, quand elle s'appuie sur une confiance vive que Dieu nous protègera, et qu'il fera tourner en bien les maux qui nous arrivent. Le directeur doit donc habituer son disciple à bien se pénétrer de confiance envers Dieu au milieu

des événements fâcheux, et à bien se persuader que Dieu dispose tout cela pour en faire sortir le plus grand bien. Cette confiance adoucira les répugnances naturelles, et fera soumettre aisément sa volonté à celle de Dieu, comme d'ailleurs son devoir l'y oblige,

293. — Troisième avertissement. Ce qui contribuera beaucoup à procurer l'acquisition de cette sainte conformité, ce sera de s'attacher attentivement à faire toute sorte d'œuvres grandes et petites, dans l'intention de plaire à Dieu et d'accomplir sa sainte volonté, en prenant pour fin principale ce désir de lui plaire en tout. En effet, la personne spirituelle en s'appliquant à ne vouloir que ce qui est agréable à Dieu dans les œuvres de sa prédilection, se dispose à ce même dévouement dans toutes les œuvres qui ne sont pas de son gré, mais que Dieu permet, quoique contraires au caractère et aux inclinations naturelles de ses serviteurs. Lors donc que ces épreuves surviennent, on s'y accommode sans difficulté, en pensant que Dieu le veut ainsi. Mais il est nécessaire d'observer que l'intention droite et sainte dans ce que l'on fait, ne peut produire les résultats dont nous parlons qu'autant qu'elle est pure, c'est-à-dire qu'il ne faut y chercher que la volonté de Dieu ; et il faut en outre la renouveler fréquemment, pour qu'elle ne soit pas souillée du contact de quelque fin humaine et de celui d'autres intentions terrestres et charnelles.

294. — Quatrième avertissement. Le directeur doit conduire les âmes à cette conformité parfaite, peu à peu, en les faisant monter d'un degré à un autre, et en les élevant ainsi au degré le plus haut et le plus parfait. Il doit commencer par leur faire prendre en patience les afflictions que Dieu leur envoie. L'abbé Pasteur disait : Qui suis-je pour préférer ma volonté et mon jugement à la volonté et au jugement de mon Dieu ? C'est là un excellent moyen pour soumettre avec patience sa propre volonté à celle de Dieu, en comparant l'une avec l'autre, et en songeant combien grande serait la hardiesse de l'homme qui voudrait faire planer sa volonté sur celle de Dieu, et donner à une vile créature le pas sur son maître souverain. Le directeur doit ensuite faire en sorte que la personne spirituelle souffre avec allégresse, et trouve même du goût dans ses épreuves. Sainte Lidwine, au milieu de ses douloureuses infirmités, s'écriait : Seigneur, je prends beaucoup de plaisir à ces souffrances,

et daignez ne pas m'épargner les douleurs, pour que votre volonté s'accomplisse dans moi, car j'y éprouve de douces consolations. Le révérend père Charles Spinola, de la Compagnie de Jésus, qui fut brûlé à petit feu pour l'honneur de la sainte foi, disait dans une de ses lettres : Si nous ne pouvons pas endurer de rudes souffrances, du moins c'est avec une grande satisfaction que nous nous souvenons de ceux qui ont souffert, et de brûler des mêmes feux. Oh ! quand arrivera ce temps, cette heure, ce moment? Que c'est un doux penser que de songer seulement aux tourments qu'on doit souffrir pour Jésus-Christ? Que sera-ce donc quand on pourra mourir pour lui? Ceci est un degré beaucoup moins accessible, parce qu'il est plus opposé aux instincts de la nature, mais pourtant, au fur et à mesure que l'amour s'enflamme, et que ce feu divin se dilate dans un cœur, il procure la force nécessaire pour s'élever à un plus haut degré. Le directeur doit encore, en troisième lieu, travailler à augmenter cette conformité au point de faire considérer les maux corporels comme de grands biens, et d'arriver jusqu'à en faire rendre à Dieu d'affectueuses actions de grâces, comme s'il s'agissait de précieux bienfaits qu'on en aurait reçus C'est ce que faisait le saint homme Job : *Si bona suscepimus de manu Domini, mala quare non suscipiamus?* (*Job*, 2, 10). Cet homme, doué d'une si admirable patience, prenait pour motif de recevoir volontiers, des mains de Dieu, les plus terribles afflictions dont le démon l'accablait, la libérale munificence du Seigneur qui l'avait jadis comblé de biens temporels. Cela prouve qu'il regardait, comme de plus grands bienfaits, les maux dont il était accablé, que les biens qui lui venaient de la main de Dieu, car sans cela son raisonnement ne serait pas juste. C'est ici une vertu spécialement propre aux hommes parfaits, mais il ne faut pas pour cela se décourager, car avec l'assistance du secours divin on peut y parvenir. Le directeur doit pourtant observer qu'à quelque degré qu'aspire son pénitent, il est nécessaire d'en faire la demande au Seigneur; car si, pour acquérir toute vertu, il est nécessaire de recourir à de ferventes prières, à plus forte raison sont-elles nécessaires pour acquérir la vertu de conformité qui est la reine de toutes les vertus. Le pénitent, qui est désireux de s'unir à la volonté de Dieu, doit s'écrier souvent avec le Prophète royal : *Doce me facere voluntatem tuam quia Deus meus es tu.* (*Psalm.* 42, 10).

295. — Cinquième avertissement. Le directeur rencontrera des personnes spirituelles qui savent se conformer à la volonté de Dieu dans les tribulations d'ici-bas, comme par exemple les pertes de la santé, de la fortune, de la réputation. Mais il trouvera peu de personnes qui sachent s'y conformer pleinement quand elles sont privées des consolations sensibles, je veux dire quand elles éprouvent des sécheresses et des abandons spirituels. Il doit donc leur faire comprendre que c'est encore là un effet de la volonté de Dieu. Elles doivent donc en ces circonstances, comme dans toutes les autres afflictions, s'y conformer, s'humilier et se maintenir dans la paix. Elles vous diront que ces sécheresses spirituelles sont la cause de leurs imperfections. On peut donc leur faire cette concession, mais ne pas manquer de leur dire qu'elles doivent recevoir, avec résignation et avec calme, ce châtiment que Dieu leur inflige, et s'humilier devant lui chaque fois qu'elles se reconnaissent coupables. Ne serait-elle pas insensée, la prétention d'un pécheur qui, puni de Dieu pour ses prévarications, ne voudrait pas se soumettre à ses volontés, parce qu'il a mérité les châtiments qu'il éprouve ? Elle serait tout aussi insensée l'excuse de ces personnes spirituelles qui, sachant bien qu'elles ont mérité ces sécheresses qui les désolent, se laissent aller à l'inquiétude, et ne veulent pas les recevoir de la main de Dieu. Elles diront que leurs aridités ne sont point des épreuves purgatives, mais que ce sont des refroidissements et des tiédeurs de la piété. Alors le directeur leur fera entendre qu'il y a deux sortes de refroidissements : l'un qui affecte les sens, et l'autre qui réside dans la volonté. Il ne leur appartient pas de faire disparaître le premier, car Dieu n'en est pas offensé : C'est tout le contraire pour le second, et il est en leur pouvoir de le faire cesser. Ces personnes peuvent donc remédier à ce dernier en se livrant sérieusement au service de Dieu ; quant au premier il s'agit de se conformer à la volonté divine et de rester en paix.

296. — Sixième avertissement. Dieu permet à certaines âmes un état de sécheresse, même dans la partie supérieure. Elles sont privées de lumières ; elles éprouvent dans leurs oraisons beaucoup de difficultés, même par rapport aux affections et aux bons propos qui dépendent de la volonté ; elles ne peuvent pas élever leur cœur à Dieu à moins qu'elles ne fassent de grands

efforts. Ici encore elles doivent pratiquer cette conformité, et croire, comme on n'en peut douter, que Dieu le permet ainsi pour leur bien et leur avancement spirituel. Il leur semblera quelquefois qu'elles sont dans l'impuissance de produire ces actes de conformité. Mais elles se trompent, car la foi ne manque jamais, et l'on peut par sa vertu faire produire, par la volonté, des actes d'une juste soumission, quoiqu'ils soient frappés de sécheresse et d'insensibilité. Et quoiqu'il leur semblât même qu'elles sont dans l'impuissance de faire quelque chose, elles n'auront qu'à procéder d'une manière négative, c'est-à-dire, à s'anéantir devant Dieu en confessant cette impuissance et cet état de misère, et en laissant faire à Dieu ce qu'il lui plaît. Mais, par-dessus tout, elles doivent se garder de se livrer à l'inquiétude, car ce serait une marque certaine que l'âme ne se plie pas aux dispositions de la Providence et ne s'y soumet point.

ARTICLE V.

DE LA CHARITÉ ENVERS LE PROCHAIN.

CHAPITRE I.

ON Y EXPOSE LE PRÉCEPTE DE LA CHARITÉ ENVERS LE PROCHAIN, ET L'ON Y ENVISAGE CE QUI CONSTITUE CE PRÉCEPTE POUR ANIMER A SA PRATIQUE.

297. — Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit avec le Docteur angélique, savoir : que la charité envers le prochain entre aussi, quoique d'une manière secondaire, dans l'essence de la perfection chrétienne. Il suffit, en ce moment, d'exposer la raison pour laquelle la charité, qui nous fait aimer nos frères, mérite une si grande estime, que c'est elle qui, en grande partie, donne à nos âmes leur lustre et leur perfection. Ce mérite se fonde, selon mon avis, sur l'estime singulière que Dieu lui-même en fait, car il nous en a fait un précepte étroit et rigoureux, puis encore parce qu'il s'y sert d'expressions tout

à fait spéciales, et enfin parce que ce précepte nous a été imposé dans une circonstance digne d'être conservée dans notre souvenir.

298. — Cependant, avant d'examiner les qualités particulières de ce précepte, dans lequel Dieu nous commande la charité, il faut en faire connaître l'essence et la valeur, et observer que la charité dont nous parlons n'est pas celle qui nous fait aimer notre prochain pour un motif de conformité de caractère, ou d'alliance de famille, ou de quelque avantage naturel dont nous le voyons doué. C'est, en ce cas, un amour vil et qui n'est d'aucune utilité pour l'acquisition du bonheur éternel. La charité est un amour du prochain qui prend sa source dans l'amour de Dieu, parce que celui-ci ne nous fait pas aimer le prochain pour lui-même, ni pour ses belles qualités naturelles, mais uniquement par rapport à Dieu. *Nemo*, dit saint Grégoire, *cum quempiam diligit, habere se protinus caritatem putet, nisi prius ipsam vim suæ dilectionis examinet. Nam si quis quemlibet amat, sed propter Deum non amat, caritatem non habet, sed habere se putat.* (*Homil.* 38 *in Evangel.*). Que personne, dit le saint Docteur, par cela seul qu'il a de l'amour pour quelqu'un, ne se figure pas qu'il possède la charité; car si cet amour n'est pas en regard de celui de Dieu, on peut croire qu'on a la charité, tandis qu'on ne la possède pas. *Ut perfecta justitia,* dit à ce sujet saint Bernard (*De dilig. Deum*), *sit diligere proximum, Deum in causa habere necesse est; alioquin proximum pure diligere quomodo potest, qui in Deo non diligit? Perro in Deo diligere non potest, qui Deum non diligit. Oportet ergo Deum diligi prius, ut in Deo diligi possit et proximus.* L'amour pour le prochain, dit le Saint, doit, pour être parfait, c'est-à-dire surnaturel, être produit par l'amour de Dieu; en d'autres termes, il faut qu'on aime le prochain dans Dieu. Mais ceci ne peut avoir lieu si d'abord on n'aime pas Dieu, et si l'on n'aime pas le prochain dans la vue de cet amour de Dieu.

299. — Ces principes posés, je dis qu'il n'est rien qui prouve l'excellence de la charité envers nos frères et l'étroite obligation où nous sommes de la pratiquer, autant que le commandement rigoureux et formel par lequel Dieu nous l'impose d'une manière en tout point mémorable. Envisageons-le dans toutes ses circonstances. En premier lieu, ce précepte est très-étroit,

puisque le Seigneur nous l'a fait comme le premier, comme le plus grand de tous ses commandements, comme un résumé de toute sa loi, comme un précis de tous les enseignements prophétiques, et comme un abrégé de toute notre perfection. C'est ainsi que nous l'affirme le divin Rédempteur dans saint Matthieu : *Omnia quæcumque vultis ut faciant vobis homines, et vos facite illis. Hæc est enim lex, et prophetæ*, (*Matt.* 7, 12). Aimez votre prochain de telle manière que vous fassiez à son égard tout ce que vous souhaitez qu'il vous fasse. En cela se trouve renfermée toute la substance de la loi et de la doctrine des prophètes. En un autre endroit, il dit plus clairement : *Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et in tota anima tua, et in tota mente tua. Hoc est maximum et primum mandatum. Secundum autem simile est huic: Diliges proximum tuum sicut te ipsum. In his duobus mandatis universa lex pendet, et prophetæ.* (*Matth.* 22, 37 *et seq.*). Aimez votre Dieu, dit Jésus-Christ, de tout votre cœur, de toute votre âme et de tout votre esprit. C'est là le premier commandement et le plus grand de tous. Le second commandement est semblable au premier : Aimez votre prochain comme vous-même. Sur ces deux préceptes, comme sur les bases fondamentales de notre sainte religion, s'appuie toute la loi et reposent toutes les prédictions des prophètes. Si donc ce précepte est le principal duquel tous les autres tirent leur force obligatoire, il faut bien dire que parmi tous les commandements qui nous sont imposés, il occupe la première place.

300. — Secondement, c'est un précepte très-rigoureux, car il nous est imposé sous peine de mort. *Qui non diligit manet in morte.* (I *Joann.*, 3, 14). Quiconque n'aime pas son prochain, est mort aux yeux de Dieu. Et saint Augustin ajoute qu'il est mort, non-seulement parce qu'il reste frappé d'un péché mortel, mais encore parce qu'il implante dans son cœur la racine de tous les péchés : *Hæc si non tenetur* (*nempe caritas*) *et grave peccatum est, et radix omnium peccatorum.* (*Tract.* 4, *in* I *Joann.*, 3). Il s'ensuit que de même qu'un homme mort ne peut faire aucun acte propre à la vie, de même un homme dépouillé de la charité est incapable de faire un acte de sainteté qui soit méritoire pour la vie éternelle. Les sacrifices eux-mêmes qui sont cependant des actes religieux et des pratiques spéciales de culte, ne sont point agréables à Dieu, si la charité

n'en est pas l'âme. En effet, Jésus-Christ nous dit que quiconque approche de l'autel pour présenter ses offrandes au Très-Haut, s'il se souvient qu'il garde quelque rancune contre le prochain, doit d'abord se réconcilier et ensuite accomplir son sacrifice, car sans cela son sacrifice ne serait pas accepté comme provenant d'une âme frappée de mort et comme changée en cadavre (*incadaverita*) aux yeux de Dieu, puisqu'il aurait transgressé le précepte de la sainte charité. *Si offers munus tuum ad altare, et ibi recordatus fueris, quia frater tuus habet aliquid adversum te, relinque ibi munus tuum ante altare, et vade prius reconciliari fratri tuo.* (*Matth.*, 5, 23). Parce qu'en réalité Dieu accueille avec plus de complaisance le sacrifice de la charité que l'immolation de toute espèce de victime et tout holocauste, et c'est ce que disait le scribe, dont Notre-Seigneur approuva la sagesse : *Diligere proximum tanquam seipsum majus est omnibus holocautomatibus et sacrificiis : Jesus autem videns, quod sapienter respondisset ait illi* : *Non es longe a regno Dei.* (*Marc*, 12, *v.* 33, 34).

301. — Ici me vient fort à propos ce fait prodigieux que raconte Thomas à Kempis. Un jeune homme assistant à la messe ne voyait point la sainte hostie. Il craignit d'abord que cela ne provînt de la faiblesse de sa vue, ou de l'éloignement où il se trouvait de l'autel. Il se rapprocha donc du prêtre qui célébrait. Mais tout cela fut inutile, car, malgré sa proximité, il ne put parvenir à voir la sainte hostie dans les mains du célébrant. Ce fait prodigieux se renouvela pendant deux ans entiers, au bout desquels le jeune homme conçut enfin une grande inquiétude de conscience, et alla se jeter aux pieds d'un confesseur savant et discret, et lui découvrit cet étrange évènement. Le confesseur, après l'avoir soigneusement questionné, découvrit que ce jeune homme nourrissait contre son prochain une rancune invétérée, et qu'il n'avait pas voulu, pendant un si long espace de temps, lui pardonner. Mon fils, lui dit-il, je vois que vous nourrissez au fond de votre cœur une animosité obstinée contre votre prochain, et c'est la raison pour laquelle la sainte hostie se dérobe à vos regards, car, vous trouvant dépourvu de charité, Notre-Seigneur veut, par ce miracle, vous faire comprendre que vous n'avez aucune part au mérite du saint sacrifice, quoique vous y assistiez. Celui-ci, pénétré de componction, pardonna de bon cœur, et promit de ne plus vouloir se venger des injures qu'il avait reçues. Le confesseur, le voyant dans de bonnes disposi-

tions, lui donna l'absolution. Ce pénitent quitta donc le saint tribunal, et alla entendre la sainte messe. Il vit alors, comme les autres assistants, l'hostie sainte dans les mains du célébrant. C'est ainsi que Notre-Seigneur voulut fournir à ce jeune homme et à nous aussi une preuve convaincante de cette vérité : qu'on approche inutilement de l'autel pour y sacrifier ou pour s'y rendre participant du sacrifice, si d'abord, par une réconciliation sincère, on ne recouvre pas dans son âme la charité qu'on avait perdue, puisque Dieu préfère cette vertu aux offrandes et à tous les sacrifices : *Diligere proximum majus est omnibus sacrificiis.*

302. — Ce que je viens de dire des sacrifices s'applique également à toutes les autres œuvres ; elles ne peuvent être saintes si la charité ne les accompagne, car saint Grégoire dit que cette vertu est la racine de toutes les bonnes œuvres surnaturelles, dans le même sens que saint Augustin déclare que l'absence de la charité est la racine de tous les maux. Ce docteur, développant sa pensée, compare les bonnes œuvres aux rameaux d'un arbre verdoyant, et il dit que, de même que ces rameaux proviennent de la racine, de même les bonnes œuvres naissent de la charité, et que, comme les rameaux séparés de la racine perdent leur verdure et se dessèchent, de même aussi les bonnes œuvres, séparées de la charité, perdent leur mérite et demeurent infructueuses pour l'éternité. *Ut enim multi arboris rami ex una radice prodeunt, sic multæ virtutes ex una caritate generantur. Nec habet aliquid viriditatis ramus boni operis, si non permaneat in radice caritatis.* (*Hom.* 27, *in Evangel.*). Je sais que notre saint Docteur parle ici principalement de la charité envers Dieu, mais comme l'habitude de cette vertu ne diffère pas de la charité envers le prochain, ces paroles conservent toute leur valeur. Le lecteur doit donc voir avec quelle rigueur Dieu nous a commandé l'amour envers notre prochain, puisque, de la transgression de ce précepte, résulte, pour l'âme, une mort funeste, qui la rend inhabile à tout acte de sainteté qui puisse mériter l'éternelle béatitude.

303. — Troisièmement, c'est un commandement très-exprès, puisqu'il nous a été fait en termes singulièrement formels et précis par le suprême législateur. Elle est très-certainement digne d'une réflexion toute spéciale, cette parole du divin Rédempteur : *Hoc est præceptum meum, ut diligatis invicem.* (*Joann.* 15, 12). C'est mon commandement que vous vous aimiez

d'un amour réciproque. Mais quoi? Ne sont-ce donc pas des préceptes du Seigneur, tous les commandements que Dieu nous fait dans le décalogue? Ne sont-ce pas des préceptes de Dieu, du moins médiats, les ordonnances que nous impose la sainte Église en vertu de l'autorité qu'elle a reçue de Dieu? Pourquoi donc Jésus-Christ appelle-t-il seulement son précepte l'amour du prochain? La raison en est évidente, car c'est le précepte qu'il a le plus à cœur et celui dont il presse le plus vivement l'observation. Cette manière de parler ressemble au langage d'un prince qui dirait: Mon œuvre de prédilection, c'est de faire du bien; ma gloire consiste à pardonner. Il ne voudrait pas faire entendre, en s'exprimant ainsi, qu'il borne à cela toute sa vertu, mais seulement, que, de toutes les vertus, c'est celle qu'il préfère et qui lui est la plus chère. De même, le Seigneur, par ces expressions, veut nous faire entendre que, de tous ses commandements, c'est celui qui lui est le plus cher, et qu'il en désire l'accomplissement d'une manière tout-à-fait spéciale.

304. — Il est encore très-important d'observer le langage qu'adresse le divin Rédempteur à ses disciples, quand il leur parle de la charité fraternelle. *In hoc cognoscent omnes quod discipuli mei estis, si dilectionem habueritis invicem.* Tout le monde connaîtra si vous êtes mes disciples quand vous vous aimerez d'un amour réciproque. Jésus-Christ agit en ce cas avec nous comme font habituellement les gentilshommes, qui font endosser leur livrée aux personnes qui les servent, afin que tout le monde sache que ce sont leurs serviteurs. De même le divin Sauveur a voulu que cette charité mutuelle fût comme la livrée qui nous distingue des idolâtres, des infidèles, des barbares, et que nous soyons tous reconnus comme disciples de Jésus-Christ. En sorte que, si nous sommes dépouillés de cette livrée de la charité, qui distingue les serviteurs de Dieu, notre Maître ne veut plus nous reconnaître, et ne veut pas même que les autres nous regardent comme inféodés à son service. C'est ce qui fait dire par saint Jean Chrysostôme: *Plurima quidem sunt, quæ formam Christianitatis exprimunt; sed plus omnibus, et melius mutuæ caritatis affectus.* (*Homil.* 51, *in Epist. ad Hebr.*). Les caractères du chrétien sont nombreux, dit-il, mais ce qui le fait mieux reconnaître, c'est l'affection mutuelle de la charité sincère. Voilà certainement de graves paroles.

305. — Ce qui suit est néanmoins encore plus remarquable. Jésus-Christ voulant nous inspirer plus intimement cet amour du prochain nous déclare avec serment que tout le bien et tout le mal que nous ferons à nos frères, sera considéré par lui comme fait à lui-même : *Amen, dico vobis, quamdiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis.* (*Matth.* 25, 40). Ici le grand saint Cyprien s'écrie, dans un sentiment d'admiration : *Quomodo magis potuit Christus justitiæ, et misericordiæ nostræ operam provocare, quam quod præstari dixit sibi, quidquid egenti præstatur.* (*De eleem. circa finem*). Et comment, dit le Saint, le Rédempteur aurait-il pu mieux nous exciter à la compassion, à la pitié, à l'amour pour notre prochain dans le besoin, qu'en nous affirmant d'une manière si solennelle que tout le bien fait à ce prochain il le considérait comme fait à lui-même, et qu'il prenait l'engagement de nous en récompenser ? Quels honneurs, quels hommages ne rend-on point à l'ambassadeur d'un souverain ? Quels égards n'ont pas pour lui ceux qui sont sincèrement attachés à la couronne, uniquement parce qu'il représente la personne du prince ? Quel doit donc être l'amour que nous devons porter à notre prochain qui représente la personne même de Jésus-Christ, quand nous avons l'assurance que notre Rédempteur nous traitera absolument de la même manière que nous aurons traité les autres ? N'allez donc pas regretter, dit saint Augustin, de n'avoir pas vécu au temps heureux où Jésus-Christ habitait sur la terre, sous une forme mortelle; ne regrettez pas de ne pouvoir point le voir de vos yeux, de n'avoir pas le bonheur de le recevoir dans votre demeure, de le servir de vos mains, chez vous, et de ne pas pouvoir le posséder dans votre foyer, puisqu'il ne vous a pas ravi la faveur et l'honneur de lui témoigner personnellement ces égards, de lui prodiguer ces services, en faisant à votre prochain tout ce que vous désirez de pouvoir faire pour lui-même. *Ne quis vestrum forsitan dicat : O beati qui Christum in domum suam meruerunt accipere ! Noli dolere, noli murmurare, quia temporibus natus es, quando jam Dominum non vides in carne. Non tibi abstulit istam dignationem. Cum uni, inquit, ex minimis meis fecistis, mihi fecistis.* (*Serm.* 26. *de verb. Dom.*).

306. — Notre-Seigneur voulut qu'un évêque français vît de ses propres yeux cette vérité angélique, et c'est dans Césaire

que nous lisons le récit de ce prodigieux évènement. (*Lib.* VIII, *cap.* 32). L'âge de ce prélat était encore peu avancé, mais sa vertu était parvenue à la maturité, son cœur était plein d'amour pour le prochain, et il ne pouvait être témoin des misères d'autrui sans éprouver des sentiments de tendre commisération et sans venir promptement au secours de l'infortune. Dans un voyage il lui arriva de rencontrer sur la route un lépreux dont cette maladie rendait l'aspect repoussant, qui était couché au milieu d'un champ, non loin de la voie publique, et qui, fondant en larmes, implorait la pitié des passants. Le prélat descendit aussitôt de cheval, et mettant la main dans son aumônière il lui donna une somme considérable. Mais le lépreux lui répondit: Je n'ai pas besoin de votre argent. Que voulez-vous donc de moi? reprit l'évêque. Je veux, répliqua l'infirme, que vous m'enleviez de la figure ces humeurs putrides qui découlent de mon front, de mes joues et de mes narines. L'évêque se mit aussitôt à lui enlever délicatement avec le doigt ces croûtes dégoûtantes de sanie. Mais le lépreux s'écria: Arrêtez, arrêtez, car je ne puis souffrir le rude contact de vos doigts. Le prélat se servit alors d'un mouchoir de fin lin qu'il avait sur lui. Mais le lépreux se remit à crier: Cessez, cessez, car je ne puis endurer le frottement de ce linge. L'évêque, étonné de cette excessive sensibilité lui dit: Mon fils, s'il ne vous est point possible de supporter le contact de mes mains et de ce linge qui est pourtant très-fin, avec quoi voulez-vous donc que j'essuie ces humeurs purulentes? Avec la langue, répondit le lépreux, c'est le seul contact qu'il me soit possible de supporter. A une si étrange demande il s'éleva dans le cœur du prélat un grand trouble. Il s'y livrait un grand combat entre la nature et la grâce; celle-ci, par ses saintes émotions, l'excitait à un acte aussi héroïque, celle-là l'en éloignait avec un mouvement de profonde horreur. Enfin, la grâce resta victorieuse, et se faisant à lui-même une forte violence, il s'approcha de ce visage rebutant et y appliqua sa langue. Mais, ô merveille! au lieu de cette humeur purulente, l'évêque sentit sur ses lèvres l'impression d'une pierre précieuse, dont la valeur était inestimable, et comme sous cette forme de lépreux ce n'était autre que Jésus-Christ lui-même, le prélat ne vit devant ses yeux qu'un jeune homme, de l'aspect le plus aimable. En un clin-d'œil il aperçut les plaies et la pâleur livide de sa figure se

changer en un brillant éclat, la difformité de ses membres en une céleste beauté, l'odeur nauséabonde de ce corps infect en un parfum divin. Il le vit ensuite s'élancer vers les cieux et entendit sortir de sa bouche la promesse de le faire participant d'une gloire semblable en récompense de la charité qu'il avait déployée à son égard. Cet évêque savait parfaitement que les services les plus vils, rendus au plus petit de nos frères, sont comptés comme s'ils étaient rendus au divin Sauveur lui-même, parce qu'il avait lu dans les livres saints : *Quod uni ex minimis meis fecistis, mihi fecistis*. Mais Jésus-Christ voulut que ce qui n'était qu'un objet de foi pour le prélat lui devînt palpable et se révélât à ses yeux corporels. Quant à nous, qui ne méritons pas des faveurs aussi extraordinaires, il doit nous suffire de savoir que si Jésus-Christ ne se trouve pas en personne dans notre prochain, il y est, il y réside moralement en tant que c'est à lui que se dirigent tous les services que nous rendons à nos frères, et que tous les torts dont nous nous rendons coupables envers eux sont autant d'offenses commises contre lui-même.

307. — A la rigueur du précepte de la charité, à l'expression particulière dont le divin Rédempteur a usé pour nous l'imposer, il faut joindre l'époque mémorable à laquelle il l'a renouvelé. Ce fut le dernier jour de sa vie, quand il était sur le point de mourir pour nous faire renaître à une vie immortelle. En ce jour qui lui fut si funeste, et qui, pour nous, fut si digne d'un immortel souvenir, en parlant pour la dernière fois à ses disciples, il ne leur laissa d'autre testament, ainsi qu'à nous, qu'une cordiale et sincère amitié pour notre prochain. *Mandatum novum do vobis, ut diligatis invicem, sicut dilexi vos.* (*Joann.* 13,34). Je vous donne un commandement nouveau, c'est que vous vous aimiez mutuellement, comme je vous ai moi-même aimés. Il appelle cela un commandement nouveau, quoiqu'il l'eût imposé plusieurs fois, parce que, renouvelé dans une circonstance pareille, il reçut comme une nouvelle sanction et une vigueur plus énergique, afin de nous exciter à cette charité réciproque. Puis il se mit à dire encore : *Hoc est præceptum meum, ut diligatis invicem, sicut dilexi vos.* (*Joann.* 15, 12). C'est là mon précepte que vous vous aimiez les uns les autres comme je vous ai aimés. Il l'appelle son précepte afin qu'il reste plus profondément gravé dans leur cœur comme le commandement d'un père qui est sur le point de rendre le dernier

soupir. Puis, non content d'avoir adressé deux fois cette recommandation à ses disciples, comme la plus pressante intimation de sa volonté, il répète une troisième fois : *Hæc mando vobis ut diligatis invicem.* Remarquez, mes chers disciples, qu'avec toute l'autorité dont je suis investi, je vous recommande un amour réciproque. Enfin, dans la prière qu'il fit cette nuit même, à haute voix, en s'adressant à son père céleste, il lui demanda, pour ses disciples, la grâce de maintenir entre eux une union parfaite de charité qui de plusieurs corps ne fît qu'une seule âme : *Ut omnes unum sint sicut tu Pater in me, et ego in te.* (*Joann.* 17, 21).

308. — Permettez-moi d'exposer ici une pensée très-tendre de saint Augustin qui me revient à l'esprit. Figurez-vous que vous voyez un bon père au moment de l'agonie dans son lit, et, autour de cette couche, ses enfants qui fondent en larmes. Il fait son testament, il leur laisse en héritage toute sa fortune, et puis, pour dernier souhait, il leur en recommande l'accomplissement à plusieurs reprises et y revient encore de nouveau pour mieux en assurer l'exécution. Puis il entre dans sa dernière agonie et rend le dernier soupir. Comme cette dernière recommandation, dit le Saint, restera profondément gravée dans le cœur de ces enfants qui héritent du bien de leur père si plein de tendresse pour eux ! *Hæredes illius quomodo meminerint ultima verba morientis !* Et s'il arrivait quelque dissentiment entre ces enfants, au sujet de la dernière volonté de leur père, ils diraient, chacun en particulier : Comment n'accomplirai-je pas ce que mon cher père m'a recommandé au moment de sa mort ? Ce furent les dernières paroles qui tombèrent de ses lèvres mourantes, et j'aurais l'audace de ne point m'y conformer ? *Ergo non faciam, quod mihi pater meus efflans animam novissime mandavit? Quod ultimum sonuit in aures meas, proficiscente hinc patre meo?* Ah! mes frères, continue le saint docteur, réfléchissez de grâce avec un sentiment d'affection chrétienne, que si pour un enfant qui hérite, les paroles d'un père qui est sur le point de quitter la terre, sont d'un tel prix et lui paraissent si dignes de déférence, combien mieux seront influentes sur notre conduite les dernières paroles de Jésus, notre bon père, au moment où il allait subir la mort. *Fratres, cogitate visceribus Christianis, si hæredibus sunt tam dulcia tam grata, et tanti*

ponderis verba patris ituri ad sepulcrum, hæredibus Christi qualia debent esse verba novissima ! (*In* I *Joann. Tract.* 10).

309. — Joignez à ce qui vient d'être dit, que non-seulement les dernières paroles et les dernières recommandations de notre très-aimable Père Jésus-Christ, furent très-pressantes en ce qui touche la charité fraternelle, mais qu'il voulut corroborer son enseignement par un exemple très-efficace, au moment où il allait expirer, en pardonnant sur la croix même au larron qui l'avait tant de fois offensé, et en demandant pardon à son Père pour ceux-là même qui, en ce moment, l'outrageaient, le persécutaient, le mettaient à mort : *Pater, ignosce illis.* Comment donc pourrions-nous prétendre à la qualité d'enfants d'un si bon et digne Père, si, oubliant ses dernières recommandations si pressantes et ses exemples si beaux, nous ne mettions pas en pratique entre nous une charité si parfaite ? Et pour résumer en peu de mots tout ce qui a été développé longuement, je raisonne ainsi qu'il suit : Si le précepte de la charité qui nous a été imposé de Dieu est si strict, si rigoureux, si exprès, si mémorable, il faut bien convenir que parmi les vertus la charité est la plus noble et la plus excellente, puisqu'un Dieu, qui connaît si bien le prix de toutes choses lui donne la première place dans son cœur. Or, si la charité est si précieuse aux yeux de Dieu et de son divin Fils, il faut bien convenir que toute personne qui n'en fait pas la plus haute estime et qui ne se met pas en peine d'en faire l'acquisition avec le plus de soin qu'il lui est possible, n'est point dévouée au service de son Dieu, et en un mot n'est pas véritable disciple du Christ.

CHAPITRE II.

ON Y DÉMONTRE QUE LA CHARITÉ POUR LE PROCHAIN EST UNE VERTU QUI ASSURE LE SALUT ÉTERNEL.

---

310. — Si la haute estime que Dieu manifeste pour la charité fraternelle et l'obligation rigoureuse et pressante qu'il nous fait de pratiquer cette vertu, ne suffisent pas pour nous en rendre zélés observateurs, pour nous déterminer à la porter

sans cesse dans notre cœur en aimant sincèrement nos frères, et la tenir en quelque sorte toujours sous la main, afin de nous prêter avec amour à tout ce qui est utile à notre prochain, du moins notre avantage personnel doit nous exciter à chérir et à mettre en pratique cette vertu. Je ne crois pas, en effet, si j'interroge les livres saints, qu'il y ait une vertu plus capable que celle-là d'assurer notre salut éternel.

311. — Si l'on découvrait un baume tellement salutaire qu'il eût la vertu de guérir toutes les maladies, ou même qui eût encore celle de les prévenir, en sorte qu'un corps qui aurait reçu l'onction d'une liqueur aussi bienfaisante ne fût plus sujet à aucune espèce de mal, rencontrerait-on un seul homme qui s'abstînt de se procurer un remède aussi salutaire, un spécifique aussi puissant contre toute sorte de maladies? Quel est celui qui ne se donnerait pas beaucoup de mouvement, qui n'entreprendrait pas de longs voyages, qui ne débourserait pas beaucoup d'argent pour avoir à sa disposition un médicament aussi précieux qui le rendrait presque immortel? Ce baume, c'est la charité envers le prochain qui, pratiquée même par un pécheur avec le secours de la grâce de Dieu, lui obtient d'abondantes faveurs spirituelles pour le rétablir dans l'amitié du Seigneur par une pénitence salutaire, pour le préserver de retomber à l'avenir dans les mêmes prévarications, et pour le conduire à une vie immortelle et bienheureuse. Le prince des Apôtres nous dit qu'à une âme blessée des coups mortels que lui a portés une conduite souillée d'un grand nombre de péchés graves, il suffit d'appliquer le baume de la charité fraternelle, afin qu'elle puisse parvenir, selon ce qui a été plus haut exposé, à recouvrer parfaitement la santé. *Caritas operit multitudinem peccatorum.* (I *Petri*, 4, 8). On doit porter son attention sur ce mot : *Multitudinem*, par lequel l'Apôtre veut dire que cette douce liqueur de la charité coulant dans nos cœurs, peut non-seulement leur procurer de nouveau la santé qui avait été endommagée par quelque péché mortel, mais encore peut rétablir une âme plongée dans un affreux état de corruption, à cause du nombre considérable de ses iniquités. La charité fraternelle ne possède pas seulement cette vertu prodigieuse considérée dans son extension, mais encore dans un cas spécial qui en ressort. Ainsi, par exemple, l'aumône toute seule peut produire ce merveilleux effet, puisque l'ange dit à Tobie que l'au-

môue purifie l'âme de tout péché, la délivre de la mort dont cette malheureuse âme était déjà devenue la proie, et lui obtient de Dieu miséricorde et pardon. *Eleemosyna a morte liberat, et ipsa est quæ purgat peccata, et facit invenire misericordiam.* (*Tob.*, 12, 9). Notre divin Rédempteur parlant aux Pharisiens leur dit : Faites l'aumône et vous serez aussitôt purifiés de la lèpre de tous vos péchés : *Date eleemosynam, et ecce omnia munda sunt vobis.* (*Lucæ,* 11, 41). Enfin, de même que l'eau, par ses qualités contraires, combat victorieusement l'ardeur du feu, l'éteint et l'anéantit, de même l'aumône, combattant par sa vertu si propre à nous obtenir la grâce, la malice des péchés les fait disparaître d'une âme qui en était souillée, et lui rend sa primitive innocence. Tel est l'enseignement littéral de l'Ecclésiastique : *Ignem ardentem extinguit aqua, et eleemosyna resistit peccatis.* (*Eccli.*,3, 33).

312.— En outre, la charité est un baume de qualité préservative de tout péché, car il fortifie l'âme, la corrobore et la met à l'abri des blessures mortelles de toute prévarication. Saint Paul nous en donne la raison. Il dit que quiconque aime le prochain a déjà accompli la loi de Dieu, et a pleinement satisfait pour ses péchés. *Qui diligit proximum, legem implevit, plenitudo ergò est dilectio.* (*Ad Roman.*, 13,10). Donc, s'il suffit d'aimer le prochain pour ne pas transgresser la loi de Dieu, il est évident que l'amour seul suffit pour se préserver du péché.

313. — Mais s'il est vrai que la charité délivre l'âme qui la possède des fautes commises, et lui donne l'assurance de ne pas en commettre de nouvelles, qui pourrait ne pas rester convaincu qu'en persévérant dans la pratique de la charité on acquiert toute certitude possible de son salut éternel? Il est indubitable que Jésus-Christ lui-même, de sa propre bouche, a donné cette assurance à ce docteur de la loi qui, au moment où le Sauveur s'entretenait avec ses disciples, lui adressa cette question: *Magister, quid faciendo vitam æternam possidebo?* (*Luc.*, 10, 25). Que devrai-je faire, ô maître, pour arriver à la possession de la vie éternelle? Le Sauveur le questionna à son tour sur ce qu'il y avait d'écrit dans le livre de la loi. Le Docteur répondit : J'y lis que nous devons aimer Dieu sur toutes choses et le prochain comme nous-mêmes. Vous avez bien dit, répondit le Seigneur; faites donc ce que vous venez de dire, et vous vivrez éternellement avec Dieu. ***Hoc fac et vives.*** Si ensuite le lecteur désirait

savoir pourquoi la charité possède une si grande vertu pour chasser de nos âmes la mort du péché et pour nous faire renaître à la vie spirituelle ici-bas, et nous procurer la vie immortelle dans l'autre monde, il n'a qu'à le demander au disciple bien-aimé. Voici la réponse qu'il en recevra : *Si diligamus invicem, Deus in nobis manet.* (I *Joann.*, 4, 12). En nous aimant réciproquement, dit-il, Dieu demeure en nous; il habite dans nous par sa grâce, parce qu'en l'aimant il nous rend amour pour amour : *Qui manet in caritate, in Deo manet, et Deus in eo.* (I *Joann.*, 4, 16). En vivant dans la charité, nous sommes en Dieu et Dieu est dans nous. Comment donc se pourrait-il que notre âme persévérant dans ce saint amour, fût exposée aux terribles atteintes de la mort du péché? Comment serait-elle menacée de la damnation éternelle, si elle vit en union avec la vie véritable et immortelle qui est Dieu, puisque la grâce fait participer à cette vie divine? Voilà certes un puissant motif pour nous animer à la charité envers nos frères, pour la conserver perpétuellement gravée au fond de nos cœurs, puisque nous avons la certitude que si la charité réside continuellement en nous, il ne nous est point possible de périr.

314. — Prenons pour nous exciter à cette vertu, pour modèle de notre conduite, un homme aussi bien partagé du côté de la fortune que profondément plongé d'autre part dans un abîme de vices, et qui pourtant s'appliquant à l'exercice de la charité fraternelle sur laquelle il se tenait fortement assis, eut le bonheur d'arriver à une éternité de bonheur qui était l'objet de ses désirs. (*Hungarus minorita in exposit. Symbol. serm.* 70). Ce personnage avait uni son sort à une femme qui était de mœurs fort différentes, puisqu'elle était remplie de la crainte de Dieu et se livrait à la pratique des bonnes œuvres. Cette excellente épouse avait coutume de recevoir chez elle les religieux qui venaient de pays étrangers, et les traitait de la manière la plus charitable. Or, un jour, lorsque certains de ces religieux prenaient leur réfection dans cette maison, cette pieuse femme pria ces moines de lui procurer à leur tour une réfection spirituelle dans un entretien sur des sujets de piété. Le mari qui était présent ajouta : J'écouterai moi-même volontiers votre conversation spirituelle, à condition qu'elle sera courte, car je ne puis entendre sans m'ennuyer les prédications de longue durée. Notre discours sera très-bref, répondit un de ces religieux, et il se

mit à reproduire les paroles du Tobie : *Quod tibi non vis, al ne feceris.* Il se borna seulement au développement de ces parol en citant des exemples, qui en certaines occasions se présentaient sous le point de vue de la charité fraternelle. Cet homme mondain, sous le coup de la grâce divine qui agit en ce moment avec une grande puissance sur lui, se sentit profondément frappé de ces paroles, à tel point qu'il promit sur-le-champ de les mettre en pratique à tout prix. Et puis, rentrant en lui-même, il reconnut que par le passé, il avait agi d'une manière tout à fait différente, car, abusant de sa position puissante et élevée, il avait ravi aux uns leur maison, aux autres leurs terres, il avait outragé plusieurs personnes par ses médisances, et un certain nombre d'autres par des procédés violents et des voies de faits. S'étant repenti de ses iniquités, il fit publier, que quiconque avait reçu de sa part quelques dommages, dans sa fortune, dans sa réputation ou dans sa personne en fît la révélation et qu'il donnerait à chacun un juste dédommagement. Et en effet, tel qu'un autre Zachée pénitent, il fit de très-larges et très-abondantes restitutions par le moyen desquelles il vint à bout de réparer complétement les torts qu'il avait causés à son prochain.

315. — Cependant, étant un jour parti pour la chasse avec une nombreuse suite de serviteurs, il rencontra sur son chemin un pauvre meunier très-affligé et comme au désespoir de ce que les eaux d'un torrent voisin grossies par une pluie d'orage menaçaient de ruiner son moulin, sans qu'il lui fût possible de prévenir cette catastrophe imminente. Aussitôt se rappelant les leçons de charité que lui avait données le bon religieux, il se dit à lui même : Si je me trouvais dans une position aussi fâcheuse, est-ce que je ne voudrais pas que les autres vinssent à mon secours ? Je dois donc secourir ce malheureux. Il descendit aussitôt de cheval et en fit descendre ses valets, et s'étant tous mis vigoureusement à l'œuvre ils vinrent à bout de détourner le torrent et mirent à l'abri de tout dommage l'habitation du pauvre meunier. Notre gentilhomme étant remonté à cheval fit la rencontre d'un pauvre voyageur qui marchait pieds nus, couvert de méchants habits et ayant grandement besoin de réparer ses forces avec un peu de nourriture. Aussitôt cette pensée lui vint à l'esprit : Ne voudrais-je pas qu'on me restaurât si je me trouvais réduit à une semblable misère ? Il convient

donc que je soulage ce pauvre voyageur. Cela dit le gentilhomme conduisit celui-ci dans sa maison, lui fit servir un excellent repas, lui procura un bon lit, et ensuite fatigué lui-même de son voyage, il alla prendre du repos. Au milieu de la nuit, le pauvre voyageur se mit à crier qu'il avait grandement soif et qu'il se sentait près de mourir par suite de l'ardeur qui le dévorait. Le gentilhomme, réveillé par ces cris et conformément au précepte de la charité, se leva aussitôt sans avoir égard à ce qu'il y avait pour lui-même d'incommode et courut à la citerne pour en tirer de l'eau fraîche afin d'étancher la soif de son hôte. Mais qu'arriva-t-il? En se baissant trop sur les bords de cette citerne, pour atteindre la surface de l'eau, il y tomba et s'y noya. Il n'est pas possible d'exprimer la douleur profonde dont furent saisis les gens de la maison, et donner une idée de leurs gémissements et de leurs larmes sur un si funeste événement; chacun peut le comprendre. Quand on eut tiré le cadavre hors de la citerne, on vit briller autour de son cou un cercle d'or sur lequel une main angélique avait gravé les paroles suivantes : Nous, anges du Seigneur, nous avons porté au ciel l'âme de cet homme avant que son corps ne fût refroidi dans ces eaux, parce qu'il est mort dans l'exercice de la charité. Ce cercle était tout d'une pièce sans qu'on y remarquât aucune soudure, il ne fut donc pas possible de le retirer du cou du défunt. L'évêque fut appelé et après avoir reconnu le prodige de cet événement, il le fit publier de toutes parts afin d'immortaliser le souvenir de ce trait de charité fraternelle. Le lecteur doit voir dans cet événement combien j'avais raison d'appeler la charité envers le prochain un baume du paradis, puisqu'il peut guérir sur-le-champ, dans un pécheur grandement coupable, les plaies de tant d'iniquités dont il était souillé, lui assurer si bien la vie éternelle et l'en mettre si promptement en possession.

CHAPITRE III.

ON Y DESCEND DANS LE DÉTAIL DES ACTES DE CHARITÉ QU'ON DOIT PRATIQUER A L'ÉGARD DE DIVERSES PERSONNES, ET DANS LE PRÉSENT CHAPITRE ON TRAITE DE CES MÊMES ACTES A L'ÉGARD DES ENNEMIS.

---

316. — Passons maintenant à ce qui regarde les actes de charité qui doivent se pratiquer en particulier à l'égard de diverses personnes, selon ce qu'exigent leurs besoins et leurs nécessités respectives. Je veux pourtant commencer par ce qui regarde l'amour des ennemis, parce que comme c'est parmi les actes de charité celui qui est le plus difficile à pratiquer, il est sans nul doute aussi le plus digne de tenir la première place. Cet amour nous rend en effet semblables à Dieu, nous met de pair avec le Fils de Dieu fait homme pour notre amour. Il est certain qu'il n'est rien qui caractérise mieux la bonté divine que le pardon des outrages dont on se rend coupable envers elle, que cette miséricorde compâtissante avec laquelle le Seigneur pardonne à ceux qui l'outragent, comme le dit la sainte Église dans ses oraisons : *Deus qui omnipotentiam tuam parcendo maxime et miserando manifestas.* Dieu, non content de jeter un regard de miséricorde sur ceux qui l'offensent, répand sur eux toutes ses largesses aussi bien que sur les justes. Il fait briller le soleil pour combler de ses faveurs les bons et les méchants, et il distribue aux uns et aux autres ses salutaires influences. Il verse la rosée de ses bénédictions sur les coupables comme sur les innocents ; il rend pour tous la terre féconde en moissons, en blé, en raisins, en fruits, en paturages, en troupeaux et en toute sorte de productions utiles : *Qui solem suum facit oriri super bonos, et malos, et pluit super justos, et injustos.* (*Matth.* 5, 35).

317. — Le saint roi David, désirant faire du bien à tous ceux qui appartenaient à la famille de Saül, son persécuteur, qui en avait plusieurs fois voulu à sa vie, disait : *Numquid superest aliquis de domo Saul, ut faciam cum eo misericordiam Dei.* (II, *Reg.* 9, 3). Dites-moi s'il reste encore quelque rejeton de la race de Saül, afin que j'exerce à son égard la miséricorde du

Seigneur. Mais pourquoi David, désireux d'une clémence spéciale envers les descendants de ce perfide roi, emploie-t-il ce terme de miséricorde du Seigneur? Ne pouvait-il pas employer ceux de miséricorde des justes, miséricorde des Saints, miséricorde des parfaits? Non, il voulut se servir du terme de miséricorde du Seigneur, parce que pardonner du fond du cœur à ses ennemis et leur faire du bien, c'est un acte qui convient proprement à Dieu seul. A cette occasion, voici ce que dit saint Grégoire de Nysse: *Non amplius ultra terminos humanæ naturæ conspicitur: sed ipsi Deo per virtutem assimilatur, ut alius esse Deus videatur, dum facit ea quæ Dei solius est facere.* (*Orat.* 5 *de Orat. Domini*). Celui qui a le cœur plein d'amour et de sentiments de bienveillance envers ses ennemis, dépasse les bornes de la nature humaine et se rend semblable à Dieu, parce qu'en faisant du bien à celui qui l'outrage, il fait ce qui n'est propre qu'à Dieu. Nous pouvons, dit saint Jean Chrysostôme, qui partage l'avis de saint Grégoire de Nysse, nous pouvons en quelque manière nous rendre semblables à cet être incréé et si pur par l'innocence de notre vie, par la candeur de nos mœurs, et par la pratique des autres vertus; mais il n'est aucune vertu par laquelle nous puissions nous rendre plus semblables à lui qu'en aimant quiconque nous hait, et en faisant du bien à quiconque nous outrage. *Nihil est quod sic Deo similes faciat, ut malignis, atque lædentibus esse placabilem.* (*Hom.* 20, *in Matth.*).

318. — Qui ne sait que c'est une loi de l'amitié qu'un ami ressemble à son ami? Que c'est une loi de la nature que les enfants ressemblent à leur père, qu'ils soient d'un tempérament semblable, d'une physionomie analogue, d'une condition et d'un état pareils? Donc, ajoute saint Augustin, il ne tient qu'à vous de vous rendre semblable à Dieu, parce qu'en aimant votre ennemi, non-seulement vous vous élevez à l'honneur d'être l'ami de Dieu, mais vous parvenez à la sublime élévation, à l'éminente dignité de son propre fils, selon ce que nous dit le divin Sauveur, qu'en aimant nos ennemis nous devenons les fils du Père éternel qui habite dans les cieux. *Qui ergo dilexerit inimicos suos, in eo completum erit, quod Dominus dixit: Diligite inimicos vestros, ut sitis filii Patris vestri, qui in cœlis est! Elige modo quod tibi placuerit. Si inimicos dilexeris, non solum amicus, sed etiam filius Dei esse mereberis.* (*De Sanctis,*

Serm. 37). Si vous appreniez qu'un personnage illustre par sa noblesse et par ses richesses veut vous adopter, que d'amertumes ne supporteriez-vous pas, que de mauvais traitements ne subiriez-vous pas de bon cœur pour arriver à la possession des honneurs et du riche héritage qui vous est promis! Que ne devez-vous donc pas souffrir, à quelles injures ne devez-vous donc pas vous résigner pour devenir l'enfant du roi du ciel, et pour devenir, comme le dit saint Grégoire de Nysse, un autre Dieu, non point par nature, mais par ressemblance; non point par essence, mais en participant aux droits d'un fils sur l'héritage de son père, et par un droit spécial à une hérédité impérissable?

319. — Il y a encore ici un avantage de plus, c'est que l'âme qui se montre pleine de douceur envers un ennemi et qui est portée à pardonner, non-seulement se fait semblable au Père céleste, mais elle revêt encore une ressemblance toute particulière avec son divin Fils incarné, qui, pendant son pélerinage dans cette vallée de larmes, se fit gloire de pardonner toutes les injures que lui firent ses ennemis. Jetez un coup-d'œil rapide sur sa vie et vous y découvrirez un exemple non interrompu de mansuétude et de bienfaisance envers ceux qui l'outrageaient. Jésus naquit dans la misérable grotte de Bethléem, et à peine est-il venu au monde, que le roi Hérode se déclare son ennemi, tend des piéges à sa vie, et enfin ordonne que l'on mette à mort tous les enfants à la mamelle, qui sont à Bethléem et aux environs. afin que dans ce massacre universel se trouve enveloppé l'enfant-roi. Le ciel était sur le point de lancer ses foudres sur ce prince impie, la terre allait l'engloutir dans ses abîmes, et les anges, qui, tout-à-l'heure chantaient la paix autour de la sainte grotte, maintenant proclament la guerre contre ce roi barbare. Et cependant, que fait Jésus-Christ? Il voit la haine et la fureur d'Hérode, il voit les horribles massacres que ce prince impie a ordonnés, et pourtant il n'en tire aucune vengeance, mais il se tait et pardonne.

320. — Suivez-le maintenant dans la Palestine, où il est entouré en tout lieu d'ennemis jaloux de sa gloire. Les uns décrient ses miracles, ils les traitent de prestiges infernaux, d'autres calomnient sa doctrine, en disant que c'est un artifice plein de méchanceté pour séduire le peuple; d'autres soutiennent faussement, que c'est un ambitieux, qui veut se faire roi,

d'autres le poursuivent à coups de pierres; il en est qui veulent le précipiter du sommet d'une montagne. Et cependant, quelle est la conduite du divin Rédempteur à l'égard de ces coupables adversaires ? Se livre-t-il à la haine, à la colère ? Se venge-t-il de ces outrages ? Nullement, il souffre et pardonne. Considérez-le à Jérusalem, prosterné aux pieds de Judas, au moment même où ce perfide, s'alliant avec ses ennemis, conspire contre sa vie ; voyez avec quelle tendresse il lui lave les pieds, de ses propres mains, et avec quelle touchante amitié il répond, dans le jardin de Gethsémani, au baiser du traître par un baiser d'amour. Remarquez comment dans ce même jardin, il remet à Malchus par un prodige éclatant, l'oreille qui lui avait été tranchée, à ce Malchus, qui, le premier et le plus audacieux des soldats, lui avait lié les mains et avait jeté une corde autour de son cou pour le traîner comme un malfaiteur devant les tribunaux. Observez, je vous prie, de quel œil de tendre bonté il regarde Pierre, parjure, qui l'avait renié jusqu'à trois fois, par crainte d'une vile servante et d'une plus vile populace. Il ne s'emporte point contre lui, il ne lui fait point de réprimande, il ne le punit point, il ne se refroidit pas dans l'intention qu'il avait de l'établir chef de son Église et son propre vicaire.

321. Mais si l'on veut se sentir frappé d'un étonnement plus profond et d'une admiration bien plus grande, il faut considérer ce divin Sauveur dans les mains de ses ennemis, d'autant plus doux qu'il est plus maltraité dans toutes les parties de son corps ; sur la tête, par les épines ; sur le visage, par les soufflets ; à la bouche, par le fiel ; sur les mains et sur les pieds, par les clous qui les percent, et sur tous ses membres par les coups terribles d'une sanglante flagellation. Qu'on le considère, outragé dans son honneur, de mille manières, tantôt traité de fou et revêtu d'une robe ignominieuse d'insensé ; tantôt bafoué comme un roi de théâtre ; tantôt foulé aux pieds ; tantôt blasphémé par des langues sacrilèges ; poursuivi à mort par les prêtres ; acclamé comme digne de mort par le peuple ; jugé plus coupable, dans une cause de mort, qu'un meurtrier qui lui est préféré ; conduit au supplice entre deux voleurs, et crucifié entre eux deux ; et, ce qu'on ne peut penser sans être saisi d'horreur, sur cette même croix, moqué, insulté, bafoué, par les sarcasmes de ses ennemis acharnés. Et ce divin Ré-

dempteur, que fait-il? Que dit-il? Il ordonne peut-être à la terre d'engloutir ces perfides persécuteurs? Prie-t-il son Père céleste de lancer ses dards enflammés et ses foudres sur la tête de ses ennemis? Non, rien de tout cela; le Rédempteur se tait et pardonne.

322. — Mais qu'ai-je dit? Jésus ne garde pas toujours le silence. Il parle jusqu'à son dernier soupir. Il parle des torts inouïs de ses ennemis acharnés. Il parle avec son divin Père. Écoutons-le donc: *Pater,* mon Père éternel, si j'ai acquis auprès de vous quelque mérite par l'obéissance que je vous rends jusqu'aux derniers instants de ma vie, je vous le demande en grâce: *Pater ignosce illis;* mon Père chéri, pardonnez à ceux qui m'ont percé les pieds et les mains d'énormes clous, qui m'ont ensanglanté la tête de piquantes épines; qui, de leurs fouets impitoyables, ont déchiré tout mon corps, à ceux qui m'ôtent la vie et me donnent la mort. Que le lecteur médite sérieusement sur tout cela, et qu'il juge s'il y a quelque chose qui caractérise mieux Jésus-Christ, et qui puisse mieux nous faire ressembler à lui que de pardonner et de faire du bien à ceux qui nous offensent et nous outragent. Saint Augustin, à la vue de ces exemples du divin Sauveur, enflammé d'un saint zèle, s'élève contre ces chrétiens qui cherchent à venger les torts qu'ils ont reçus. *Tu, ó Christiane, quœris vindicari de adversario tuo, qui tibi forsitan injuriam fecit; œstuas, furis, anhelas, festinas vindicari: Attende Christum medicum œgritudinis tuæ, attende redemptorem animæ tuæ. Propter te pependit in ligno, et nondum est vindicatus, et tu vis vindicari, et non vis tantum, et talem magistrum imitari? Ideo pati voluit, ut tibi patientiæ suæ demonstraret exemplum. Vide pendentem, et tibi languenti de suo sanguine medicamentum conficientem. Vide pendentem, et tibi de ligno, tanquam de tribunali, prœcipientem. Audi precantem: Pater, inquit, ignosce illis, quia nesciunt quid faciunt.* (*Serm.* 2, *de Sanctis*). Vous, ô chrétien, dit le saint Docteur, vous cherchez à vous venger de votre ennemi, qui vous a grandement outragé, vous vous irritez, vous vous enflammez, vous n'aspirez qu'à la vengeance. Mais considérez Jésus-Christ, votre compatissant médecin et votre si aimable Rédempteur, qui est attaché sur ce bois infâme sans tirer vengeance de ce sanglant affront. Comment donc, ayant sous les yeux le noble exemple de votre divin Maître, pourriez-vous désirer de vous venger et

pourriez-vous ne pas l'imiter? Ah! considérez-le mourant sur la croix, et, avec son précieux sang, préparant un remède à vos plaies spirituelles. Considérez-le attaché sur cette croix, et de là, comme d'un tribunal suprême, vous enjoignant de pardonner. Écoutez-le, priant pour ses bourreaux en ces termes d'admirable mansuétude : O mon divin Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font, et apprenez ainsi comment vous devez vous comporter envers ceux qui vous offensent.

323. — Mais si l'on veut bien réfléchir que ce même amour si profond que notre divin Sauveur porta à ses ennemis pendant qu'il vivait sous une forme corporelle sur la terre, il nous en donne encore aujourd'hui des preuves convaincantes, depuis qu'il s'est élevé glorieux dans le ciel, comment serait-il possible que nous n'aimassions pas ceux qui nous offensent? Qui pourrait dire les injures dont Jésus-Christ est abreuvé, et qu'il souffre patiemment dans la très-sainte Eucharistie? Dans ce sacrement, où il réside en personne avec autant de gloire qu'au sein de l'adorable Trinité? Combien d'outrages n'y supporte-t-il pas des infidèles qui n'y croient pas, et des chrétiens, qui ne le craignent pas? Qui pourrait raconter les insultes qu'il a reçues dans les images, dans les statues qui représentent sa divine personne, et cela sans en tirer une juste vengeance? J'oserai même dire que ces mépris outrageants, qu'il endure non-seulement sans en tirer vengeance, mais encore en faisant du bien à ceux qui en sont les auteurs, sont plus graves que ceux qu'il a soufferts durant sa douloureuse passion. Pour ne pas fatiguer le lecteur, je choisis, parmi d'innombrables injures, un exemple des plus authentiques, qui fut rapporté par saint Athanase, archevêque d'Alexandrie, dans le septième concile, et dont tous les Pères entendirent le récit en versant des larmes de componction. (*Apud Surium*, 9 *novemb.*).

324. — Béryte, où eut lieu ce grand prodige, et même où se passèrent les innombrables miracles que je vais rapporter, est une ville de Syrie, dans le voisinage de Tyr et de Sidon, et relève du patriarcat d'Antioche. Un chrétien qui habitait cette ville avait sa demeure auprès de la synagogue, et en face de son lit il avait suspendu une image représentant Notre-Seigneur, qui avait été peinte par Nicodème, lequel l'avait léguée à Gamatiel, pour en jouir après sa mort. Celui-ci, à son tour, l'avait laissée à saint Jacques, puis elle était passée de ce dernier à

saint Simon; et, enfin, Zachée, la tenant de celui-ci, l'avait transmise à son fils, et puis, par droit de succession, elle se trouvait entre les mains de ce chrétien à l'époque où se passa le miracle que je vais raconter (1). Ce chrétien, devant aller occuper un logement plus considérable, oublia d'emporter avec lui cette pieuse image, ou plutôt, comme dit saint Athanase, Dieu permit cet oubli. *Imaginem Domini ille forte reliquit, oblivione quidem illud, sed tamen divina dispensatione.* Un juif ayant ensuite pris à loyer cette habitation, invita à un repas quelques-uns de ses amis. Dès que ceux-ci eurent aperçu ce portrait odieux, ils en firent au juif de vifs et amers reproches. Mais celui-ci s'étant excusé sur ce qu'il n'avait pas pris garde à cette image, les invités n'insistèrent plus pour le moment. Quand le repas fut terminé, ils portèrent plainte aux chefs de la synagogue, qui, s'étant réunis et accompagnés d'une grande foule de peuple, entrèrent dans la demeure du juif. En voyant fixée au mur l'image du divin Rédempteur, ils se mirent tous en fureur contre cet Israélite, qui gardait chez lui une telle image, l'accablèrent de reproches et le chassèrent de la synagogue, comme s'il eût été reconnu coupable du plus grand crime. Puis, tournant contre Jésus-Christ leur haine et leur indignation, ils détachèrent de la muraille ce portrait, et, enflammés d'une rage satanique, ils s'écrièrent : Faisons-lui tous les outrages dont nos pères l'ont autrefois rassasié. *Quæcumque designaverunt patres nostri in illum, ea et nos quoque faciamus in illius imaginem.* Alors ils se mirent tous à lui cracher au visage, à lui appliquer des soufflets, à vomir contre lui les plus dégoûtantes injures que leur fureur était capable de leur inspirer. Puis, avec des clous très-aigus, ils se mirent à lui percer les mains et les pieds, et, ayant imbibé de vinaigre et de fiel une éponge, ils la lui appliquèrent par dérision aux lèvres. Enfin, après plusieurs autres outrages, ils dirent : Nos pères, vous le savez bien, lui percèrent le cœur d'une lance. Il ne faut donc pas omettre cette dernière insulte. *Clarum nobis est, quod lancea latus ejus pupugerunt : nihil a nobis omittatur.* Et aussitôt ils prirent une

(1) Le traducteur latin Georges Tangl, ajoute que cette image avait été peinte par Nicodème, qui avait visité Jésus-Christ pendant la nuit, *qui ad Jesum nocte venerat.*. L'Auteur italien ne dit pas cela. (J.-B.-E.-P.)

lance avec laquelle ils frappèrent son côté droit. O prodige! A la suite de ce coup, on vit jaillir du côté une quantité de sang et d'eau tellement abondante, que le parquet de cette chambre en fut largement inondé. Qu'on apporte un vase, s'écrièrent quelques-uns de ces perfides juifs, qu'on l'applique au côte qui a été frappé, et nous verrons à quoi viendra aboutir un évènement si extraordinaire. On apporta donc tout de suite un grand vase qu'on appliqua à ce côté, et en peu d'instants il fut totalement rempli jusqu'aux bords de cette liqueur sacrée.

325. — Quelle obstination tout aussi grande qu'on la suppose n'aurait été vaincue par un tel prodige? Et pourtant ces impies, s'endurcissant de plus en plus et s'acharnant contre le divin Sauveur : portons, dirent-ils, ce vase à notre synagogue, réunissons-y tous les malades ou infirmes qui se trouvent parmi nous et répandons sur eux ce sang. S'ils ne sont pas aussitôt guéris, nous dirons que c'est un de ces miracles fantastiques et apparents, dont les chrétiens font un si grand cas. Ils accomplirent en effet leur dessein, comptant qu'ils pourraient ainsi donner un démenti au divin Rédempteur et décréditer la foi de ses disciples. Ils réunirent donc dans leur synagogue les aveugles, les boiteux, les paralytiques et un grand nombre de malades, les uns portés sur leurs propres lits, les autres soutenus par les bras de leurs amis, et tous immédiatement après avoir été baignés de ce sang précieux, reçurent leur guérison. Le bruit de ces grands miracles se répandit bientôt dans toute la ville de Béryte et dans les contrées voisines. On vit accourir de toutes parts des muets, des sourds, des infortunés atteints d'ulcères, de rhumatismes et de toutes sortes d'infirmités incurables. La synagogue, quoique vaste, ne put les contenir. Pendant que les uns s'y trouvent, les autres attendent leur tour à la porte. Tous s'empressent, tous espèrent avec une pleine confiance leur guérison et tous la reçoivent promptement par le moyen de cette divine liqueur.

326. — La majeure partie de ces juifs les plus obstinés se convertit à la vue de tant et de si grands prodiges. Ils ne purent résister à ces preuves si manifestes, et ils se sentirent frappés de repentir et de confusion qui les amenèrent au sein de la vraie foi. Ils coururent, remplis de componction, à l'église où ils trouvèrent le patriarche d'Antioche. Ils lui demandèrent pardon de leur perfidie; ils confessèrent en toute humilité les

vérités de notre sainte croyance, détestèrent les superstitions judaïques et demandèrent tous ouvertement la grâce du baptême. Après qu'ils eurent été régénérés dans les ondes baptismales ils supplièrent ce patriarche de changer en église leur synagogue et de la dédier au Sauveur du monde. Tous les juifs des villes voisines imitèrent la conduite de ceux de Béryte, et obtinrent, comme eux, la grâce du saint baptême ainsi que la consécration de leur synagogue. Cependant le patriarche, voyant d'aussi prodigieuses guérisons corporelles et spirituelles, voulut que tout le monde chrétien participât aux bienfaits de ce sang miraculeux, et il en fit une copieuse distribution dans des vases qu'il envoya à toutes les Églises d'Asie, d'Europe et d'Afrique. En plusieurs de ces Églises on conserve encore et on révère ces précieuses et adorables reliques.

327. — C'est donc avec beaucoup de raison et de vérité que j'ai dit, en parlant du tendre amour de Jésus-Christ pour ses ennemis pendant qu'il était sur la terre sous une forme mortelle, que cet amour n'est pas moindre envers eux depuis que dans le ciel il est assis sur un trône glorieux. Eh ! que pouvaient faire de plus ces perfides juifs pour exciter son indignation? Que pouvaient-ils faire de plus, encore une fois, pour provoquer sa vengeance? Et, cependant, notre aimable Rédempteur ne les a pas foudroyés, pulvérisés, anéantis comme il aurait pu le faire par un simple acte de sa volonté. Au contraire, au moment même où ces misérables vomissent contre lui les injures les plus atroces, et lui font les plus sanglants outrages, Jésus-Christ les comble de bienfaits les plus signalés, il opère des milliers de prodiges pour dissiper leur aveuglement et pour les tirer du profond abîme de la perdition où ils étaient plongés.

328. — Donc, le moyen le plus opportun et le plus efficace, pour conserver une charité parfaite envers les ennemis, c'est de se remettre fréquemment devant les yeux l'exemple d'un maître si plein de bonté envers ceux qui l'offensent, Les exemples d'un divin Rédempteur, si tendre ami de ceux qui l'outragent, soit qu'il vécût sur la terre, soit qu'il règne dans les cieux, sont capables d'éteindre toute ardeur de ressentiment et d'adoucir un cœur exaspéré contre les injustices du prochain. C'est ce qu'enseigne fort sagement saint Jean Chrysostôme. (*Serm. de Mansuetud.*).*Cum tibi grave aliquid, et durum ferenti subre-*

punt furor et ira, recordare mansuetudinis Christi, et statim mansuetus eris, et clemens. Avec ce souvenir, dit saint Grégoire de Nazianze, comme avec une eau salutaire, s'éteindra toute étincelle de haine, de colère et d'indignation, qui vous embrase le cœur. *Si quando animus tuus acceptæ injuriæ dolore exarserit, fac tibi Christus, Christique vulnera in mentem veniant quantulaque pars hæc sint eorum quæ Dominus tuus perpessus est. Hac ratione animi dolorem velut aspersa aqua extinxeris.* (*In sententiis tetrastichis*). Comment? direz-vous aussitôt, je ne pourrais pas supporter un affront, une injustice, lorsqu'un Dieu fait homme en a souffert de si atroces par amour pour moi ! Que cet exemple de Jésus-Christ reste toujours vivant dans votre mémoire, qu'il adoucisse la douleur de ces coups, qu'il tienne toujours ouverte, à votre ennemi, l'entrée de votre cœur, et vous maintienne dans un état de charité inviolable à son égard.

CHAPITRE IV.

ON Y EXPOSE CERTAINS DEGRÉS DE PERFECTION AUXQUELS DOIT S'ÉLEVER LA CHARITÉ ENVERS NOS ENNEMIS.

---

329. — La charité fraternelle qu'on doit à ses ennemis n'est point une vertu indivisible, qui ne reconnaisse aucune phase, si l'on peut ici employer ce terme. Elle peut s'accroître de plus en plus, toujours se perfectionner et arriver enfin au plus haut degré de l'héroïsme. Il est donc nécessaire d'expliquer ces divers degrés d'accroissement pour savoir à quelle hauteur de charité nous pouvons aspirer selon nos désirs et nous élever par les forces de notre esprit.

330. — Quiconque ne veut porter aucune atteinte à la charité qu'il doit à ses ennemis aura soin, dit saint Grégoire, de prévenir tous les torts et toutes les offenses qu'il pourra être dans le cas de recevoir, afin qu'à l'aide de cette prévision dont il sera muni comme d'une armure, il puisse recevoir sans en être blessé et sans en éprouver de rancune les assauts injurieux de son prochain, et se préserver de contrevenir aux préceptes de charité. *Solers animus ante actionis suæ primordia cuncta debet*

adversantia meditari, et semper hæc cogitans, et semper contra hæc thorace patientiæ munitus, quidquid acciderit providus superet. (*Lib.* v, *Moral. cap.* 30). Cassien explique cet enseignement et nous donne le secret de le mettre en pratique. Celui, nous dit-il, qui se sent troublé et exaspéré par quelque mauvais procédé de la part de ses ennemis, doit se mettre souvent sous les yeux les injures auxquelles il peut être exposé ; et continuant ainsi il doit se représenter les épreuves les plus rudes et presque intolérables à la nature humaine. Ensuite, portant ses regards au ciel, il doit considérer les mauvais traitements que les saints ont dû souffrir, les outrages que le divin Rédempteur a endurés et en s'occupant de ce parallèle, s'estimer soi-même bien inférieur à leurs mérites et accepter d'un cœur humble et résigné tout ce qui peut lui survenir de fâcheux. Par ce moyen il se trouvera toujours prêt à la patience, constamment disposé à conserver des sentiments de charité, envers toute personne qui pourra l'outrager. *Cum se homo impatientiæ, seu iræ perturbationibus incursari deprehenderit, contrariis semetipsum objectionibus semper exerceat, et propositis sibi multimodis injuriarum dispendiorumque generibus velut ab alio sibi erogatis, assuescat mentem suam omnibus, quæ inferre improbitas potest, perfecta humilitate succumbere, atque aspera sibi quæque et intolerabilia frequenter opponens, quanta eis occurrere lenitate omni jugiter contritione meditetur. Et ita respiciens ad illas sanctorum omnium, sive ipsius Domini passiones, universa non solum conviciorum, sed etiam pœnarum genera, inferiora meritis suis esse pronuncians, ad omnem se dolorum tolerantiam præparabit.* (*Collat.* 19, *cap.* 14). Voilà donc le premier degré auquel doit s'élever la charité envers les ennemis; c'est de se tenir toujours préparé à recevoir avec une mansuétude cordiale toutes les offenses qu'ils peuvent commettre contre nous.

331. — Mais ce n'est point en temps de paix que l'on peut reconnaître un vaillant guerrier. L'on ne peut donner le nom de brave à un soldat qui sous la tente vante ses prouesses et chante victoire. On ne peut donner le titre de brave qu'à celui qui, sur le champ de bataille offre sa poitrine aux coups d'un ennemi qui plein de fureur vient l'attaquer. On ne peut pas non plus dire d'un homme qu'il est plein de charité pour ses ennemis quand il était en état de supporter leurs injures, si, quand il est exposé plus tard à leurs attaques, il ne donne pas des preuves

de son courage. Ainsi donc, outre cette préparation dont nous avons parlé, il faut encore que la personne outragée ne réponde point par des outrages, qu'injuriée verbalement elle garde le silence, et que s'il faut le rompre, ce soit par des paroles douces et sans aigreur. David nous a fourni un modèle pour le premier cas lorsque assailli de coups de pierre par Séméi, il ne recourut pas à la vengeance, mais s'y opposa et fit un reproche à Abisaï qui voulait lui-même en tirer vengeance, et qui ayant mis le glaive à la main était prêt à frapper cet insolent et à lui trancher la tête. Le saint Roi ne donna pas des exemples moins édifiants de sa charitable mansuétude, lorsque recherché plusieurs fois par ordre de Saül qui voulait l'immoler, il ne se vengea point de lui quand il était en son pouvoir, mais il puni celui là même qui lui avait livré ce prince et qui avait donné la mort au fils de Saül en lui faisant subir le même sort. Voilà sans nul doute d'éloquents exemples de charité, et nous pourrions en citer d'autres encore tout aussi généreux qui se lisent dans nos livres saints. Mais nous pouvons trouver encore de plus puissants motifs, à ce que je crois, dans les exemples qui nous sont fournis par des infidèles, bien qu'ils fussent privés de toute lumière de notre sainte foi. Saint Basile nous retrace cette action si pleine de force d'âme et d'intrépidité du philosophe Socrate, et je ne sais pas s'il faut dire que ce trait ne tourne pas plutôt à notre confusion qu'à notre instruction ! Assailli d'injures en pleine place publique par un homme de la plus vile populace, l'illustre philosophe non-seulement ne se sentit pas transporté d'un sentiment de vengeance, mais il ne chercha pas même à se défendre. Il se tint immobile sous les coups que cet homme se mit à lui porter au point d'avoir toute la figure endommagée et bouffie des soufflets qu'il en avait reçus. Lorsqu'enfin ce barbare insulteur eut achevé de le maltraiter et se fut retiré, Socrate se contenta de dire que l'auteur de cette barbarie n'avait fait que graver sur son front son propre nom comme le pratiquent les sculpteurs sur la statue qui sort de leurs mains, *Ubi vero ille a cædendo destitit, nihil aliud Socrates fecisse dicitur, quam fronti propriæ inscripsisse : Talis fecit, velut statuæ cuidam auctoris nomen.* (*Hom.* 24, *de legendis libris gentilium*).

332. — Nous devons trouver encore d'aussi utiles excitations à la charité envers nos ennemis dans d'autres illustres exemples que rapporte Sénèque, (*De ira, lib.* XI). Ainsi, lorsque Caton était au bain, un imprudent lui asséna un soufflet. Le philosophe

ne s'émut pas, et comme l'auteur de l'outrage, étonné de cette impassibilité, lui faisait des excuses pour un si grand outrage, Caton lui répondit : *Non memini percussum me.* Je ne sais point si j'ai été frappé. Il voulait ainsi épargner à son offenseur la honte de se reconnaître coupable de cette action brutale. Nous avons encore l'exemple d'Aristide, conduit injustement au supplice à travers les rues d'Athènes; pendant que tout le monde déplorait le sort de cet homme juste, il se rencontra un téméraire qui tirant du fond de sa poitrine un crachat dégoûtant le lui lâcha en pleine figure. A un affront si humiliant, Aristide se contenta d'essuyer son visage, et souriant avec calme, il dit à ceux qui l'entouraient : Avertissez cet homme de ne plus cracher aussi méchamment. *At ille abstersit faciem, et subridens ait comitanti se magistratui : Admonete istum, ne postea tam improbe oscitet.* (*Idem in cons. ad Helvium*). Or, dirai-je, si ces hommes par amour pour la philosophie se montrèrent si éloignés de tout sentiment de vengeance, que ne devons-nous pas faire, nous, pour l'amour de Dieu et pour celui que nous devons avoir pour notre prochain, amour qui nous a été si vivement ordonné et recommandé par notre Rédempteur si plein de mansuétude? Si ces personnages, pour ne pas violer les préceptes philosophiques, n'ont pas répondu à l'offense par l'offense, quelle devra donc être notre conduite, à nous, pour ne pas transgresser les lois divines qui nous imposent si strictement l'amour envers ceux qui nous outragent?

333. — Ce que j'ai dit des actes injurieux s'applique également aux paroles offensantes. De même que pour les premiers, la charité défend la vengeance, de même aussi, elle interdit les paroles de récrimination et de colère. Il faut supporter les actes, il faut encore supporter les paroles et puis aussi garder le silence. Telle était la conduite de la sainte amie de saint Jérôme, la généreuse Paule. Quand ses ennemis, nous dit le saint Docteur, la frappaient en y joignant des injures et des affronts, elle ne leur répondait pas un mot, mais elle se rappellait aussitôt l'exemple du Prophète royal, qui, au milieu des outrages qu'il recevait des pécheurs, devenait sourd à leurs injures et se faisait muet pour ne pas y répondre. *Si quando procacior fuisset inimicus, et usque ad verberum jurgia prosiliret, illud psalterii decantabat : Cum consisteret adversum me peccator, obmutui, et silui a bonis. Et rursus : Ego autem*

sicut surdus non audiebam, et quasi mutus non aperiens os suum. Et factus sum sicut homo non audiens, et non habens in ore suo redargutiones. (*In vita Paulæ ad Eustoch.*), Donc, conclut saint Ambroise, si quelqu'un nous insulte et par des paroles piquantes nous excite à la dispute, ne rompons point le silence. Ne faisons pas comme la cloche qui plus on la frappe, et plus elle élève sa voix de bronze et répond avec fracas. Car celui qui s'irrite est un pécheur; selon ce que nous dit le Prophète royal que je viens de citer, c'est un homme qui transgressant la loi divine, voudrait trouver des imitateurs, en tenant des propos contraires à la charité fraternelle. *Quando aliquis nobis conviciatur, lacessit, ad violentiam provocat, ad jurgium vocat; tunc silentium exerceamus, tunc muti fieri non erubescamus. Peccator enim est, qui nos provocat, qui injuriam facit; et nos sui similes fieri desiderat.* (*Lib.* I, *de Offic. Cap.* 5).

334. — Mais, si quelquefois il trouve à propos de répondre, il faut que les paroles soient empreintes d'humilité, de douceur, d'affabilité. Il faut qu'elles soient telles qu'on y découvre un cœur, qui, au milieu des injures peut bien répondre, mais ne s'exaspère jamais. *Benedicite persequentibus vos; benedicite, et nolite maledicere.* (*Ad Rom.* 12, 13). Bénissez toujours, dit l'Apôtre, ne maudissez point ceux qui vous persécutent. Si vous agissez de la sorte, vous ferez deux grands biens, vous conserverez dans vous la charité et vous la ferez revivre dans ceux qui en ont osé violer les règles, parce que le sage a dit: *Responsio mollis frangit iram.* (*Proverb.* 15, 1). Une réponse pleine de douceur éteint l'ardeur de la colère dans un ennemi, et brise sur ses lèvres l'aiguillon de sa fureur. Sophrone raconte que deux vieux moines faisant voyage ensemble avec un compagnon plus jeune qu'eux s'égarèrent. C'est pourquoi, pour retrouver leur chemin, ils furent obligés d'entrer dans un champ ensemencé. Le villageois propriétaire de ce terrain, craignant que cela ne portât quelque préjudice à ses blés, se mit à les charger d'invectives. Alors, l'un des deux moines vieux, obéissant au conseil de saint Ambroise, dit aux deux autres: Ne proférez pas une seule parole, je vous en prie au nom de Dieu. *Per Dominum nullus ei respondeat.* Mais comme le villageois ne cessait de les accabler d'injures, il jugea convenable de lui répondre quelques mots, et voici ce qu'il lui dit: *Recte dixisti, fili; nam si veri monachi essemus, ista non egissemus. Sed per Dominum*

indulge nobis, quia peccavimus. Vous parlez très-bien, mon fils, car si nous étions de vrais moines, nous ne ferions pas ce que nous faisons, pardonnez-nous donc, car nous sommes en faute. A ces douces et humbles paroles, le villageois se radoucit tellement, et sa colère s'apaisa à tel point, qu'attendri et plein de regret, il se jeta à leurs pieds, leur demanda pardon de son audace, les pria de vouloir bien le prendre dans leur société, et ayant abandonné ses champs il se fit moine. Tant est vrai ce que dit le Sage : *Lingua mollis confringet duritiam.* (*Proverb.* 25, 15). Il n'est rien qui adoucisse un cœur exaspéré par la passion de la colère que des paroles douces, humbles et pleines d'affabilité.

335. — Néanmoins, tout cela ne suffit pas pour la charité parfaite, dit saint Dorothée, parce qu'il se trouve bien des personnes, qui, se faisant violence, ne se vengent pas des injures qu'on leur fait, et qui, retenant leur langue, ne répondent pas aux outrages ou le font sans se fâcher, et ne font paraître au dehors aucune marque de ressentiment, mais dont le cœur est cependant affecté d'une certaine amertume contre celui qui les a offensés. *Alius non verbo, non opere, non aspectu, non habitu studet malum pro malo reddere; affligitur autem in corde erga fratrem.* (*Doct.* 8). Il en est qui gardent le souvenir d'une injure, le nourrissent dans l'esprit, en gardent dans le cœur une certaine rancune, et qui, s'ils ne se réjouissent pas du mal du prochain, ne se complaisent certainement pas au bien qui lui arrive, ainsi que ce Docteur le dit à la suite des paroles précitées. Ces personnes sont dûment convaincues d'un défaut de véritable charité envers leurs ennemis, car Notre-Seigneur ne se borne pas à demander qu'on ne réponde pas à l'offense par l'offense, aux paroles insultantes par d'autres paroles aussi offensantes, mais il exige que nous aimions notre ennemi avec une charité d'affection. *Ego autem dico vobis : Diligite inimicos vestros.* Et il en donne la raison : *Si enim diligitis eos qui vos diligunt, quam mercedem habebitis? Nonne et publicani hoc faciunt?* (*Matth.* 5, *Vers.* 44, 46). Quel sera votre mérite, dit Jésus-Christ, en aimant ceux qui vous aiment, puisqu'un sentiment naturel y porte même les pécheurs qui sont privés de la grâce, et même les gentils auxquels la foi est complétement étrangère? Quelle récompense pourra-t-il vous accorder pour un acte de si bas prix? L'amour véritablement digne de récompense consiste à aimer ceux qui nous haïssent.

336. — C'est ainsi qu'agissait Étienne, abbé et fondateur d'un monastère, près de la ville de Riéti, d'après la relation que nous en fournit saint Grégoire, dans ses Homélies. Parmi les grandes vertus qui brillaient dans ce saint personnage, il se faisait principalement remarquer par son amour sincère envers ses ennemis. Il avait coutume de mettre au nombre de ses amis ceux qui lui faisaient quelque tort, de rendre pour un affront les services les plus loyaux, de compter pour un gain tous les dommages qu'on pouvait porter à sa fortune, et de considérer tous ses ennemis comme ses coadjuteurs officieux dans ses progrès spirituels. *Virtus tamen patientiæ vehementer in eo excreverat, ita ut eum sibi amicum crederet, qui sibi molestiæ aliquid irrogasset. Reddebat contumeliis gratias, si aliquod in ipsa sua inopia damnum fuisset illatum, hoc maximum lucrum putabat: Omnes suos adversarios nihil aliud nisi adjutores existimabat.* C'était bien là sans doute une véritable charité envers les ennemis, parce qu'elle avait ses racines dans le cœur.

337. — Lorsque vous êtes arrivés à l'acquisition de cette intérieure et sincère charité envers ceux qui vous offensent, vous ne devez point vous y arrêter, mais avancer encore jusqu'à leur désirer du bien, et tout le bien possible; car l'amour consiste à vouloir du bien à la personne aimée, *amare est velle bonum.* Vous devez leur souhaiter ce bien avec une affection sincère, et prier Dieu de vouloir le répandre sur eux à pleines mains. C'est là précisément ce que nous insinue notre divin Sauveur, afin que nous devenions semblables à Dieu notre père: *Orate pro persequentibus, et calumniantibus vos, ut sitis filii Patris vestri, qui in cœlis est.* (*Matth.* 5, 44). Telle était la conduite du Prophète royal qui déclare en parlant de lui-même, qu'il priait sans cesse pour ceux qui attaquaient son honneur et qui cherchaient à le noircir de leurs langues médisantes: *Pro eo ut me diligerent, detrahebant mihi: Ego autem orabam.* (*Psalm.* 104, 4). Ainsi agissait ce grand saint Étienne, le premier des martyrs qui, assailli par ses persécuteurs d'une grêle de pierres, qu'ils lançaient contre lui à pleines mains, priait le Seigneur de ne pas leur imputer cela à péché. *Domine, ne statuas illis hoc peccatum.* Ainsi agit le divin Rédempteur envers ses bourreaux, comme je l'ai déjà dit, en les excusant auprès de son Père, et en sollicitant leur pardon: *Pater, ignosce illis.* Saint Augustin, considérant l'acte héroïque d'amour de Notre-

Seigneur et celui de saint Étienne, qui priaient l'un et l'autre pour leurs persécuteurs, conclut en disant que, si nous ne pouvons pas imiter le divin Rédempteur, nous devons au moins marcher sur les traces de son serviteur. Il dit de plus que quand même il ne nous serait point possible d'imiter notre Sauveur dans une circonstance aussi ardue et qui répugne si fort à la nature, car l'exemple fut donné par le vrai Fils de Dieu, du moins nous pourrons très-certainement imiter saint Étienne, qui était un homme semblable à nous : *Ecce Stephanus lapidatur sic constitutus quasi ante oculos nostros ; ecce membrum Christi, ecce athleta Christi. Inspice illum qui pependit in ligno Crucifigebatur iste, iste lapidabatur. Ille dixit: Pater, ignosce illis, quia nesciunt quid faciunt. Iste quid dicit? Audiamus illum, si forte vel ipsum imitari valeamus. Primo beatus Stephanus stans oravit pro se, et ait : Domine Jesu, accipe spiritum meum ; deinde genuflectit, et genuflexus ait : Ne statuas illis hoc peccatum. et hoc dicto obdormivit....... Ergo carissimi, imitamini Sanctum Stephanum.* (*Serm.* 2, *de Sanctis*).

338. — Que si ensuite, après avoir conservé dans votre cœur une affection véritable envers votre ennemi, après avoir prié Dieu de lui faire du bien, selon vos désirs, et lui en avoir fait vous-même, vous arrivez jusqu'à lui en faire en vous gênant et à vos dépens, vous serez parvenu à l'héroïsme de la charité envers votre ennemi, parce que ceci est un haut degré de perfection auquel peu de personnes peuvent s'élever, et l'on ne saurait y parvenir sans aucun secours extraordinaire de la grâce de Dieu. Ici, mettant de côté les autorités et les raisons je veux me borner à raconter un fait extrêmement remarquable qui est rapporté par de graves auteurs, et j'espère que ce trait seul aura assez d'efficacité pour faire naître dans vos cœurs une charité généreuse envers quiconque se sera porté à une offense des plus exorbitantes à votre égard. (*Segneri, parte* 1, *Christ. Instr. Dissert.* 20, *n.* 20). Dans la ville de Bologne, une dame non moins illustre par sa naissance que par l'éclat de ses vertus, avait un fils unique qui, dans l'état de veuvage de cette bonne mère était l'unique objet de son affection, la seule espérance de son cœur, et le seul héritier de ses biens. Or, un jour que ce jeune homme jouait à la paume devant son palais, il passa un étranger, qui, par malice ou par inadvertance, vint mettre un certain désordre dans ce jeu. Le jeune homme, dont le caractère était

irascible, se retourna, irrité contre le passant, et se mit à l'outrager par des paroles offensantes Alors cet étranger, profondément exaspéré, tire son épée, la plonge dans le sein du jeune homme, et le laisse mort, nageant dans son sang. Un peu de réflexion lui ayant ensuite fait comprendre son tort quand il n'était plus temps, comme cela arrive à ceux qui se sont mis dans un pareil cas, il courut plein de trouble vers la porte de ce palais, qui était, sans qu'il le sût, la demeure du jeune homme qu'il venait de tuer. Emporté par l'agitation que lui causait le meurtre qu'il venait de commettre, il monte rapidement l'escalier et se trouve bientôt en face de la mère, tenant encore à la main l'épée fumante du sang de ce cher fils, et implore son secours. Cette dame, qui n'avait pas encore été informée du funeste évènement, lui promet sa protection et le cache dans ses appartements. Cependant, ce meurtre étant venu à la connaissance des magistrats, on cherche partout le coupable, et, comme on ne peut le découvrir, les agents de la justice se disaient l'un à l'autre : Si cette mère savait que la victime du meurtre est son propre fils, elle ne montrerait pas tant de zèle pour le dérober à notre poursuite, et le cacher dans sa propre maison. Figurez-vous quelles furent les pensées de cette dame en entendant ces paroles. La pauvre mère ne mourut pas, parce que sa grande vertu mit, pour ainsi dire, toutes les facultés de son âme en garde contre les mouvements de son cœur. Mais qu'ai-je dit, elle ne mourut pas ? Elle conserva une si rare présence d'esprit, que bien loin de se livrer à l'impétuosité de son amour maternel, elle contraignit son cœur à aimer ce meurtrier et à lui vouloir tout le bien qu'elle aurait souhaité pour son propre fils. Elle fit préparer un repas splendide, dans lequel elle voulut le servir, elle eut le courage de lui verser de l'eau sur les mains, sur ces mains encore rougies du sang de son fils chéri. Quand le repas fut terminé : Mon fils ! lui dit-elle. Celui-ci resta stupéfait en s'entendant appeler de ce doux nom. Mais la dame, ajoutant à cette première surprise un nouvel étonnement encore plus grand, lui dit : Je ne suis plus mère, puisque vous m'avez enlevé le fils unique que je possédais. Je veux pourtant l'être encore, et vous seul serez mon fils, vous hériterez de mes possessions. Pour le moment, prenez toutes vos mesures pour mettre en sûreté votre vie, qui est ici en danger. Voilà une bourse pleine d'or, prenez dans mon écurie

le meilleur cheval et quittez la contrée. Elle voulait encore parler, mais les larmes la suffoquèrent. La rue où se passa ce merveilleux évènement, se nomme encore la rue ou place *Pia,* pour immortaliser la mémoire d'une charité si héroïque, et l'on peut dire aussi d'un miracle éclatant d'amour.

339. — Telle doit donc être à l'avenir votre vengeance qui consiste à faire du bien à ceux qui nous font du mal. *Si esurierit inimicus tuus, ciba illum; si sitierit, potum da illi.* (*Proverb.*, 26, 21). Donnez à manger, dit le sage, à votre ennemi qui a faim, donnez-lui à boire, s'il a soif. Mais, me direz-vous, c'est ici quelque chose de trop difficile, et cela est au-dessus des forces de notre nature. Mais, vous répondrai-je, cela n'est pas supérieur aux forces de la grâce, car Dieu n'aurait pas fait à l'homme un commandement d'aimer ses ennemis, s'il n'avait pas voulu lui accorder la force de l'accomplir. *Sine dubio Deus non præcepisset diligi inimicum, nisi facultatem largitus fuisset id faciendi.* (*Reg. brevior. Quæst.* 176). Je dirai donc avec saint Ambroise : Ou il y a dans vous une charité forte et énergique pour celui qui vous offense, ou il n'y en a pas du tout; s'il n'y en a pas, priez toujours Dieu, et la prière sera pour vous un bouclier protecteur par le moyen duquel le Seigneur viendra au secours de votre faiblesse et vous fortifiera. Si dans vous se trouve une charité de cette nature, priez pour votre ennemi, et votre prière lui servira de bouclier contre toute sorte de mal, et le Seigneur lui donnera en même temps la force de faire le bien. *Si infirmus es, ora; si fortis es, ora. Infirmus pro te ora, fortis pro inimico tuo ora. Bonum scutum infirmitatis oratio, tu oras et Dominus te protegit. Bonum scutum etiam triumphantis : ut inimicum tuum, quem possis ferire, defendas.* (*In Psalm.* 28).

CHAPITRE V.

DES ACTES DE CHARITÉ QUE L'ON PRATIQUE ENVERS LES PAUVRES PAR LES AUMONES ET PAR LES AUTRES OEUVRES DE MISÉRICORDE CORPORELLE.

340. — L'aumône peut être un acte de vertu morale et un acte de vertu théologale, selon les divers motifs qui animent

celui qui l'exerce. Si celui qui vient au secours des malheureux ne s'y porte que par un motif de bonne action qui honore quiconque soulage la misère d'autrui, c'est en ce cas pratiquer un acte de vertu morale; mais si l'on n'y est porté que par le désir de plaire à Dieu, qui voit d'un œil de complaisance cet acte de commisération, et que l'amour qu'on a pour Dieu en soit le mobile, en ce cas c'est faire un acte de vertu théologale. Or, c'est de l'aumône envisagée sous ce dernier aspect, en tant qu'elle est une charité théologale que nous voulons parler dans ce chapitre.

341. — Pour comprendre jusqu'à quel point l'aumône est agréable à Dieu, il n'est rien qui nous le prouve d'une manière aussi évidente que le commandement de Dieu à cet égard, l'instance réitérée qu'il nous en fait et le soin tout particulier qu'il a de bien nous en inculquer l'importance et le mérite. *Ego præcipio tibi,* nous dit-il dans le Deutéronome (*cap.* 15, 11), *ut aperias manum fratri tuo egeno, et pauperi, qui tecum versatur in terra.* Je te commande, dit le Seigneur, d'ouvrir ta main pour venir au secours de ton frère pauvre et indigent, qui habite avec toi sur la terre. Il renouvelle le même commandement dans la personne de Tobie, sans en excepter personne au monde. *Quomodo potueris, ita esto misericors. Si multum tibi fuerit, abundanter tribue; si exiguum tibi fuerit, etiam exiguum libenter impertiri stude.* (*Tob.*, 4, 8). Exercez la miséricorde envers les pauvres, selon vos facultés. Si vous êtes riche, donnez avec abondance; si vous êtes pauvre, distribuez de bon cœur le peu que vous pourrez. Dieu nous inculque la même chose dans Isaïe, en détaillant les divers actes d'aumône auxquels il veut nous astreindre. *Frange esurienti panem tuum; egenos, vagosque induc in domum tuam; cum videris nudum, operi eum, et carnem tuam ne despexeris.* (*Isaiæ*, 58, 7). Rompez votre pain à ceux qui ont faim, recueillez dans votre demeure les étrangers et les vagabonds; quand vous verrez une personne dénuée de vêtements, donnez-lui de quoi se couvrir. Ne méprisez point les pauvres qui sont vos frères par nature, quoiqu'ils diffèrent de vous par la condition.

342. — Le divin Sauveur renouvelle ce même précepte dans l'Évangile : *Date eleemosynam*, dit-il en saint Luc (*cap.* 19, 41); *date et dabitur vobis*, répète-t-il encore dans le même évangéliste (*cap.* 7, 38). *Vende quæ habes et da pauperibus,* dit-il en saint Matthieu (*cap.* 19, 11). Et par l'organe du même évan-

géliste, il nous invite à donner largement en nous y excitant par l'espérance des trésors impérissables du ciel : *Thesaurizate vobis thesauros in cœlo* (*cap.*, 19, 20). Enfin, saint Cyprien dit avec raison, que parmi les préceptes divins il n'en est aucun dont l'observation se rencontre plus fréquemment recommandée que celui de l'aumône. *In Evangelio Dominus doctor nostræ vitæ et magister salutis æternæ, inter sua mandata divina, et sua præcepta cœlestia nihil crebrius mandat et præcipit, quam ut insistamus eleemosynis dandis.* (*De Eleemosyna*). Et saint Augustin, parfaitement d'accord avec ce saint Docteur, fait observer que Dieu, dans toutes les saintes écritures, soit de l'ancien, soit du nouveau testament, invite son peuple aux œuvres de miséricorde et au soulagement des malheureux. *Nunquam admonitio divina cessavit, nunquam tacuit quominus in scripturis sanctis tam veteribus, quam novis, semper, et ubique ad misericordiæ opera Dei populus provocetur.* (*Lib. de Eleem.*). Or, je dis : si un roi de ce bas monde, dans tous les édits qu'il publie, revenait continuellement à recommander la même chose; s'il faisait la même recommandation au commencement de son règne, et durant le cours de ce même règne, et puis encore dans les derniers temps jusqu'au dernier jour de sa vie, quel serait le sujet, si peu affectionné pour son prince, qui ne s'attachât à accomplir une œuvre si assidûment et si explicitement conforme à ses volontés, et qui n'eût pas à cœur de s'y soumettre? Peut-il donc se rencontrer un chrétien qui ne fasse pas un grand cas de l'aumône, qui ne s'y affectionne pas, qui ne l'aime pas et qui ne se mette point en peine de la pratiquer au prix même de quelque sacrifice, quand il ne peut pas ignorer qu'elle lui a été recommandée tant de fois, de tant de manières par son prince, par son souverain, par son monarque, en un mot par son Dieu, une œuvre, surtout, qu'il sait bien lui être si précieuse, si agréable, si chère?

343. — Je veux placer ici un témoignage de la satisfaction particulière que Dieu goûte dans les œuvres d'aumône et dont l'auteur qui en fait le récit parle comme témoin oculaire. Je le puise dans le célèbre Thomas de Catimpré. Il raconte (*In lib. Apum, lib.* II, *cap.* 25) un trait de charité singulière que pratiquait envers un pauvre mendiant, une dame du Brabant, qu'il connaissait bien et qui était sa pénitente. Cette dame, à une époque où régnait une grande cherté de vivres, où les pauvres

gens souffraient les tortures de la faim ou mouraient d'inanition, ou présentaient l'image de la mort sur leurs figures décharnées, ouvrit son grenier, et sans exiger de payement elle distribuait son blé à quiconque venait frapper à la porte de sa demeure. Son époux, témoin d'une charité si prodigue, craignit que sa propre famille ne se trouvât réduite au besoin. En conséquence, il régla qu'on ne distribuerait une mesure déterminée de blé qu'une fois par semaine, c'est-à-dire autant qu'en pouvait contenir un certain coffre qui renfermait la quantité à distribuer. Il enjoignit en même temps à son épouse de ne pas outrepasser les limites de la distribution quotidienne. Mais ce coffre fut bientôt vide à cause de la multitude de pauvres qui accouraient en foule à cette maison. Cependant, il survint un plus grand nombre d'indigents, et la charitable dame se sentait intérieurement stimulée par les aiguillons de son ardent amour pour les pauvres. Ne pouvant plus se contenir à la vue de tant d'infortunes, elle ordonna à sa servante de retourner au coffre. Celle-ci obéit, quoique de mauvais gré, parce qu'elle savait bien que la provision était épuisée. Elle ouvrit cependant ce coffre qui se trouva comble de grains d'excellente qualité. Miracle! Miracle! s'écria cette servante. A ces cris, la dame accourut avec son mari. Les autres domestiques s'empressèrent, à leur tour, et tous les assistants se pressaient autour de ce coffre, et s'étant convaincus de la réalité de ce grand prodige, ils en rendirent gloire à Dieu. Alors, le mari plus ému que tous les autres, ouvrit son grenier et donna à sa femme l'autorisation de distribuer le grain selon son bon plaisir. Et Dieu, continuant de favoriser la charité de cette dame, multiplia tellement ce blé, que quatre ou cinq greniers n'auraient pas suffi à la distribution qui eut lieu dans l'espace de quelques mois.

344.—Ce miracle fut le premier témoignage que Dieu voulut donner pour prouver combien lui était agréable la charité que cette dame avait exercée en faveur des nécessiteux. Mais il en donna une preuve encore plus remarquable. Pour récompenser cette dame des généreuses aumônes qu'elle avait distribuées, tous les jours, au moment où l'on chantait les Heures canoniales, il lui envoyait un esprit céleste sous la forme d'un charmant oiseau qui, par un chant tel qu'on n'en entend que dans les cieux, charmait ses oreilles et inondait son cœur des plus ineffables délices. Thomas de Catimpré questionna cette

dame et lui demanda à quoi ressemblait le chant de cet oiseau céleste. Elle répondit qu'il n'y avait sur la terre rien à quoi cela fût comparable ; parce que non-seulement ce chant ravissait son ouïe par sa mélodie, et remplissait son cœur d'une douceur inexprimable, mais encore la transportait en extase à la contemplation des choses divines. *Nihil, ait, in terris est, quod illis possit vocibus comparari. Nec solis auribus delector in illis, verum etiam ad cor interius transfunditur modulamen, et ex eo spiritus meus ad delicias æternales excitatur.*

345. — Mais quoique les miracles opérés de Dieu en quelques circonstances à l'égard de certaines personnes, soient comme une sorte d'instruction destinée à nous apprendre combien Dieu se plaît au soulagement des infortunés, le témoignage qui le prouvera d'une manière plus éclatante et plus manifeste aura son retentissement, au jour du jugement général, dans la vallée de Josaphat, en présence de l'univers entier. Là, en appelant les élus au royaume du ciel il leur assurera que cette immense félicité leur est décernée pour récompenser les aumônes qu'elles ont faites par amour pour lui. J'avais faim, leur dira-t-il, et vous m'avez donné à manger; j'avais soif, et vous m'avez donné à boire; j'étais sans asile, et vous m'avez recueilli; j'étais nu, et vous m'avez revêtu. D'un autre côté, lorsqu'il prononcera la réprobation des méchants et les condamnera aux feux éternels, il leur dira : Je souffrais la faim, et vous ne m'avez pas sustenté; j'endurais la soif, et vous ne m'avez pas désaltéré; j'étais sans vêtement, et vous ne m'avez pas couvert. On doit remarquer ici que le Rédempteur ne dira pas : Le pauvre avait faim, il avait soif, il était nu ; mais il dira : J'avais faim, j'avais soif, j'étais nu. Il donnera à entendre, en s'exprimant de la sorte, que l'aumône faite au pauvre lui est agréable et qu'il en tient compte comme si on la faisait à lui-même en personne.

346. — Saint Jean Chrysostôme fait sur cette vérité évangélique les réflexions suivantes, dont on appréciera la justesse : Si Jésus-Christ venait en personne vous demander l'aumône, si vous le voyiez se jeter en suppliant à vos pieds pour implorer votre charité en faveur de son dénûment, auriez-vous le cœur assez dur pour le repousser, pour l'éloigner de vous? Oh! non, sans doute. Mais vous lui sacrifieriez tout votre or, tout votre argent, vous lui donneriez vos propres habits, vous lui feriez hommage de tous vos revenus, de toutes vos posses-

sions. Pourquoi donc n'en faites-vous pas autant aujourd'hui au même Jésus-Christ dans la personne des pauvres? Pourquoi lui refusez-vous aujourd'hui l'aumône d'un seul denier, le soulagement d'un morceau de pain, d'un vêtement, d'un lit, d'un abri? Peut-être n'est-ce pas la même chose que de donner à Jésus-Christ en personne ou de donner aux pauvres comme si l'on donnait à lui-même? Peut-être y eut-il plus de bonheur pour Madeleine et Marie, et d'autres pieuses femmes, quand il leur fut possible de donner à manger au Sauveur, qu'il n'y en a pour vous à nourrir le même Sauveur dans la personne des pauvres? Ne comprenez-vous pas les paroles de Jésus-Christ, qui vous assure que tout ce que vous faites en faveur d'un malheureux ici-bas par amour pour Dieu, c'est comme si vous le faisiez à lui-même? *Certe si Christum Dominum nunc videritis*, dit textuellement saint Jean Chrysostôme, *non dubitaret unusquisque vestrum universam substantiam in eum erogare; verum non audis dicentem: Quod uni ex meis minimis facis, mihi facis? Nihil nempe interest, sive huic pauperi, sive ipsi Christo dederis. Nihil enim minus habes his mulieribus* (*nempe Magdalena, Martha, et ceteris*) *quæ tunc Christum alebant.* (*Homil.* 89, *in cap.* 27, *Matth.*).

347. — Le saint Docteur, imprimant ensuite une plus grande énergie à son discours, ajoute que, nourrir et servir Jésus-Christ dans la personne des pauvres, est une œuvre plus noble et plus méritoire que de rendre les mêmes services à sa propre personne; parce que, dit-il, si Jésus-Christ était sous vos yeux, sa douce présence vous exciterait à ces actes de service et d'hommage. Quel est, en effet, le cœur assez dur pour ne pas se laisser ravir et charmer par l'aimable aspect du divin Rédempteur? Tandis qu'aujourd'hui, en le soulageant dans la personne des pauvres, vous le servez avec un amour plus fort et plus pur, puisque vous rendez service au malheureux par amour pour votre Dieu, et sans y être attiré par les charmes attrayants de sa personne visible. Vous le servez avec plus de foi, puisque vous le secourez dans ce pauvre, quoique vous ne le voyiez pas. Vous le servez avec plus de respect, parce qu'il y a plus de mérite dans l'hommage que l'on rend au prince dans la personne de ses courtisans, par déférence pour lui, qu'il n'y en a en lui rendant cet hommage à lui-même. *Immo*, continue le Saint (*sed nemo his verbis turbetur*), *multo etiam majus. Non*

enim est æquale ipsum Dominum præsentem alere, cujus præsentia vel lapideum ad se animum attraheret; et propter ejus verba dumtaxat, pauperes, mendicos, et ægrotos alere, atque curare... Majoris erga Christum reverentiæ signum est. quandoquidem ideo conservum tuum in omnibus diligenter pascis, atque curas.

348. — Les histoires ecclésiastiques sont pleines de faits admirables, par lesquels Jésus-Christ nous montre clairement ce qu'il manifestera aux yeux de tout l'univers au jour du jugement dernier. Je vais en raconter un seul, qui est tiré de Thomas de Catimpré, déjà plus haut cité. (*Eod. loco*). Je choisis ce fait de préférence, parce qu'il lui fut rapporté par le neveu de celui-là même à qui il était arrivé. Le comte Thibault, personnage très-généreux, principalement envers les pauvres, voyageait pendant un hiver des plus rigoureux, lorsqu'il rencontra sur son chemin un pauvre complètement nu. Touché de compassion pour ce malheureux, qui était à demi-mort de froid, et qui le conjurait en gémissant d'avoir pitié de sa misère : Que voulez-vous, lui dit-il, mon fils, que demandez-vous? Je voudrais, répondit-il, que vous me donnassiez votre manteau pour couvrir ma nudité. Le comte, sans hésiter un seul instant, se défit de son manteau et le donna à ce mendiant, afin qu'il se mît ainsi à couvert du froid. Voulez-vous autre chose? dit le comte. Je veux, reprit le mendiant, que vous me donniez votre pourpoint. Le comte s'en dépouilla aussitôt et le lui mit, et le questionna pour savoir s'il voulait autre chose. Oui, reprit le pauvre, je veux encore votre habit de dessous. Cette autre demande lui parut importune, mais, stimulé par sa grande charité, le comte se dépouilla encore de ce vêtement, et resta exposé à la rigueur du froid, n'ayant sur lui que son linge de corps. Êtes-vous enfin content? dit-il au pauvre. Non, répondit-il, je veux que vous me donniez votre chapeau pour défendre ma tête du vent. A cette demande, le comte resta en suspens, et céda à la honte de se montrer tête nue. Je ne puis, dit-il au pauvre, me priver de ce couvre-chef, parce que j'ai la tête chauve. A peine avait-il cessé de parler, que le pauvre, qui n'était autre que Jésus-Christ lui-même sous cette forme, disparut à ses yeux, laissant à terre le manteau et les autres vêtements. Le comte, stupéfait de cet événement, et, plein de regret de n'avoir pas donné encore son chapeau au divin Sauveur, se mit à pousser

des gémissements, et il ne lui arriva jamais plus de refuser la moindre chose aux pauvres qui lui en faisaient la demande.

349. — Cette apparition de Jésus-Christ sous la forme d'un pauvre, et d'autres faits du même genre, sont des leçons destinées à prouver aux fidèles que, s'il ne se montre pas toujours sous cette apparence, il est cependant toujours dans leur personne, et que, s'il ne demande pas constamment l'aumône de sa propre bouche, il la réclame toujours néanmoins par la bouche des mendiants. Voici donc les réflexions que je fais à ce sujet : Si Notre-Seigneur ne se montra pas pleinement satisfait de celui qui lui avait refusé son chapeau en aumône, quoiqu'il se fût, par amour pour lui, dépouillé de tous ses vêtements, pourrions-nous penser qu'il sera plus satisfait de ces chrétiens sans pitié, qui refusent un morceau de pain, une petite pièce de monnaie, un verre d'eau, un vieux vêtement, quelque haillon et autres objets de très-médiocre valeur, qu'il réclame d'eux par l'organe des pauvres ? Non, certainement. Mais, au dernier jour, il leur fera subir le châtiment de la dureté qu'ils lui ont témoignée dans la personne des pauvres, en les excluant du royaume éternel.

350. — Mais continuons d'envisager quelques autres prérogatives plus précieuses encore dans la bonne œuvre de l'aumône. Les SS. Pères vont jusqu'à dire qu'un homme assidu à l'exercice de l'aumône est un autre Dieu ; parce que, comme il n'y a rien qui soit plus propre à Dieu que la miséricorde, selon la parole du Psalmiste : *Miserationes ejus super omnia opera ejus* (*Psalm.* 144, 9), et selon l'expression de la sainte Église, dans sa liturgie : *Deus, cui proprium est misereri semper et parcere* ; de même aussi l'homme qui est compâtissant envers les malheureux, et vient à leur secours dans l'indigence, participe à cette qualité dont Dieu fait la plus haute estime, et, s'il ne devient pas un autre Dieu par essence, il le devient en participant à sa perfection. Écoutez comment s'exprime à cet égard saint Grégoire de Nysse. (*De Beatitudinibus*). *Scio in multis locis divinæ scripturæ nomine misericordis sanctos viros divinam potentiam appellare. Sic David in psalmis, sic Jonas in sua prophetia, item magnus Moyses in multis locis suæ sanctionis nominat numen divinum. Si ergo misericordis appellatio Deum decet, ad quid aliud te sermo hortatur, nisi ut Deus fias, tanquam formatus, et insignitus propria nota deitatis.* Si, dit

le saint Docteur, Dieu est appelé dans les saintes Écritures le *Miséricordieux,* comme le nomme le prophète David, le prophète Jonas, comme le nomme le grand Moïse, si ce titre de miséricordieux est le nom propre de Dieu, que faut-il dire de plus, si ce n'est qu'en exerçant la miséricorde envers les malheureux, vous devenez un autre Dieu, que vous portez le même titre d'honneur que la divinité elle-même? Écoutez maintenant saint Grégoire de Nazianze : (*In orat. de pauperum amore*). *Nihil tam divinum homo habet, quam de aliis bene mereri tametsi ille majora, hic minora beneficia conferat, uterque nimirum pro suis viribus. Fac te calamitosis Deus, Dei misericordiam imitando.* Il n'y a dans l'homme, dit le saint Docteur, rien qui tienne autant de la Divinité que de faire du bien aux malheurenx, quoique les bienfaits de Dieu soient plus grands et ceux de l'homme moindres, mais chacun selon ses facultés. Faites-vous donc Dieu dans la personne des malheureux en imitant la Divinité pleine de miséricorde, Puis, parlant encore des pauvres, il dit : (*Ead. orat.*). *Membrum tuum est, licet calamitate frangatur. Tibi, licet animo forti prætereas, pauper relictus est, tanquam Deo. His enim verbis pudore te forsan provocabo.* Le pauvre, dit-il, est votre membre, quoiqu'il soit accablé sous le poids du malheur. Malgré tous vos efforts pour le regarder d'un œil impassible, et sans aucun mouvement de commisération, il vous a été recommandé comme à un Dieu. En vous parlant ainsi, je vous ferai rougir de votre insensibilité, et je vous animerai à le soulager. Saint Clément d'Alexandrie est du même sentiment. *Misericordia non est, ut quidam existimarunt philosophi, molestia propter alienas calamitates ; sed est potius quid divinum, ut dicunt prophetæ.* (*Lib.* IV. *Stromatum*). La miséricorde envers les pauvres, considérée comme une vertu, n'est pas une peine qu'on éprouve à la vue des misères de son prochain, comme l'ont pensé certains philosophes, mais c'est une chose divine, comme la nomment les prophètes, qui donne un certain lustre de divinité à quiconque la possède.

351. — Le lecteur ne doit donc pas s'étonner, en lisant la vie de sainte Paule, écrite par saint Jérôme ; il y voit que cette dame romaine, puissamment riche, devint si pauvre à cause de ses aumônes, qu'à sa mort elle ne laissa pas à sa fille Eustochium, une obole pour soutenir son existence. Si le lecteur parcourt

les vies de plusieurs autres saints, il trouvera, par exemple, que saint Charles Borromée fut si libéral envers les pauvres, qu'il ne se réserva pas seulement un petit lit pour y dormir pendant la nuit, et qu'il fut contraint de reposer sur une dure planche; que saint Jean, surnommé l'aumônier, archevêque d'Alexandrie, bien que jouissant de grands revenus ecclésiastiques, fut réduit, à cause de son amour pour les pauvres, à une telle misère, qu'il n'avait pas seulement une couverture pour se mettre à l'abri du froid pendant la rude saison; que saint Thomas de Villeneuve n'avait pas, à sa mort, un lit pour y reposer ses membres languissants, et que, pour ne pas rendre le dernier soupir sur la dure, il lui fallut demander à emprunter à un mendiant le lit qu'il lui avait donné par charité. Ces grandes âmes savaient bien jusqu'à quel point la miséricorde est agréable à Dieu, et combien elle nous rend semblables à lui; ils n'ignoraient pas que l'aumône faite aux pauvres lui plaît infiniment. C'est pourquoi ils tâchaient de se conformer à ses désirs et d'acquérir comme un certain caractère et comme une empreinte de la divinité, en distribuant à pleines mains l'or, l'argent, les habits, les meubles et ce qu'ils avaient de plus précieux.

352. — Il faut ici néanmoins observer que les SS. Pères entendent par ce nom d'aumône toute sorte d'actes de miséricorde que l'on exerce envers les autres en ce qui regarde leurs besoins corporels. On doit donc rapporter à l'aumône, non-seulement les actes tels que ceux de revêtir les malheureux qui sont sans vêtements, de donner à manger à ceux qui ont faim, mais de fournir un asile à ceux qui n'en ont pas, de servir les malades et les infirmes, de racheter les esclaves, de visiter les prisonniers, de soulager ceux qui sont opprimés, de prendre soin des orphelins, de défendre la cause des veuves et autres actes de miséricorde chrétienne qu'énumère Lactance. (*Divin. institut. cap.* 7). *Si quis victu indiget, impertiamur. Si quis nudus occurrerit, vestiamus. Si quis a potentiori injuriam sustineat, eruamus. Pateat domicilium nostrum peregrinis, et indigentibus tecto. Pupillis defensio, viduis tutela nostra non desit. Redimere ab hoste captivos, magnum misericordiæ opus est, item ægros pauperes vestire, atque fovere. Inopes et pauperes, si obierint, non patiamur insepultos jacere. Hæc sunt opera, hæc officia misericordiæ, quæ si quis perfecerit, verum et acceptum sacrificium immolabit.*

353. — Or, toutes ces œuvres corporelles de miséricorde peuvent être des actes de charité théologale, s'ils sont pratiqués pour l'amour de Dieu, car Dieu les accepte sans les distinguer des autres dont nous avons parlé jusqu'à ce moment, et les reçoit comme si c'était à lui-même. C'est en ce sens que le saint docteur Grégoire envisage l'action d'un moine nommé Martyrius qui, ayant rencontré un lépreux dégoûtant, lequel étendu par terre, disait qu'il ne pouvait pas, à cause de son extrême faiblesse, rentrer dans son habitation, l'enveloppa de son froc, le chargea sur ses épaules et le porta au monastère. Mais à peine ce lépreux, qui était Jésus-Christ lui-même sous cette misérable apparence, fut-il arrivé qu'il fit briller sur son visage un rayon de sa gloire et lui dit : Martyrius, vous n'avez pas rougi de moi sur la terre, et je ne rougirai pas de vous dans le ciel. *Martyri, tu non me erubuisti super terram : Ego non te erubescam super cœlos.* (*Homil.* 39, *in Evangel.*). On lit égalemeut sur saint Grégoire lui-même, qu'ayant coutume de nourrir à sa table douze pèlerins, il reçut quelquefois Jésus-Christ à la même table, parce qu'il s'était joint à ces pauvres. C'est ainsi que Dieu, par l'organe de l'ange, loua Tobie de ses soins empressés à ensevelir les morts. C'est encore ainsi que Dieu a fait connaître, par sa très-sainte Mère, combien lui était agréable le rachat des esclaves, puisqu'il a voulu qu'elle fût la fondatrice d'un saint ordre qui s'occupe de délivrer de leurs chaînes ces infortunés qui gémissent sous le poids d'une dure captivité. Saint Paulin, selon ce qu'en rapporte saint Grégoire (3. *Dialog.*, *cap.* 1), en donna un illustre exemple, puisqu'après avoir distribué tous ses biens, pour l'œuvre de la rédemption des captifs, il se sacrifia encore lui-même en se mettant volontairemant dans les fers pour en délivrer le fils d'une veuve désolée.

354. — Saint Augustin va encore plus loin, et il dit que toute espèce de soulagement que l'on procure aux malheureux dans leurs misères corporelles, rentre dans la bonne œuvre de l'aumône. Ainsi, celui qui soutient un boîteux lui fait l'aumône de ses pieds ; celui qui guide un aveugle lui fait l'aumône de ses yeux ; celui qui porte sur ses épaules un vieillard ou un infirme lui fait l'aumône de ses forces. *Iste non potest ambulare : qui potest ambulare, pedes suos accommodat claudo. Qui videt,*

oculos suos accommodat cæco : Et qui juvenis est, et sanus, vires suas accommodat seni, et ægroto, et portat illum. (*In Psalm.* 125). Par ce moyen, continue le saint Docteur, il n'est pas d'homme, si pauvre qu'il soit, qui ne puisse faire l'aumône à l'homme le plus riche du monde. Il développe sa pensée par le fait suivant. Un homme aussi bien partagé du côté de la fortune, qu'il est d'autre part d'une très-faible complexion se trouve sur le bord d'une rivière ; il ne peut pas la traverser pour se rendre à l'autre rive. S'il quitte ses vêtements, il se refroidira les membres et il contractera peut-être une maladie mortelle. Arrive auprès de lui un pauvre qui est beaucoup plus robuste ; il charge le riche sur ses épaules et le porte à la rive opposée. Voilà donc ce pauvre qui a fait une grande aumône au riche en lui rendant ce grand service. *Aliquando et dives invenitur pauper, et a paupere præstatur illi aliquid. Venit nescio quis ad flumen, tanto delicatior, quanto ditior; transire non potest; si nudatis membris transierit, frigescet, ægrotabit, morietur. Accedit pauper exercitatior corpore, trajicit divitem, eleemosynam facit in divitem. Ergo nolite eos tantum putare pauperes, qui non habent pecuniam. In quo quisque pauper est, ibi illum vide, quia forte tu in eo dives es, in quo ille pauper est, tu habes unde accommodes.* Donc, dit très-bien le saint Docteur, ne considérez pas seulement comme pauvres ceux qui n'ont point d'argent: tout le monde est pauvre de ce dont il a besoin, et tout le monde peut faire l'aumône en portant secours à ceux qui manquent.

355. — Si nous désirons donc d'arriver à la perfection de la charité fraternelle, portons secours à notre prochain dans tous les cas où nous le voyons dans le besoin ; offrons-lui-en l'occasion, à toute heure, tantôt à nos domestiques, tantôt aux personnes du dehors, tantôt à nos amis, tantôt à nos connaissances, parce que, dit saint Jean, si vous voyez votre frère dans la nécessité, si vous découvrez qu'il a besoin d'aide, et si néanmoins vous endurcissez votre cœur en ne voulant point vous gêner pour lui, comment pourra-t-on dire que la charité réside en vous? *Qui viderit fratrem suum necessitatem habere, et clauserit viscera sua ab eo, quomodo caritas Dei manet in eo.* (I *Joann.* 3, 27).

356. — Permettez maintenant, qu'aux motifs déjà exposés, je joigne une autre considération non moins efficace pour exciter à la compassion envers les pauvres ceux que des motifs plus élevés ne sauraient émouvoir. *Si vis*, dit saint Augustin plus

haut cité, *habere misericordiam, esto misericors.* (*In Psalm.* 95). Voulez-vous obtenir de Dieu miséricorde pour les péchés que vous avez commis? Soyez plein de miséricorde envers les malheureux, car Dieu vous jugera comme vous avez jugé les autres, et on se servira envers vous de la même mesure dont vous vous serez servi envers vos frères : *Qua mensura mensi fueritis, remetietur vobis.* (*Matth.* 7, 2). Au contraire, si vous voulez que Dieu vous traite sans pitié et vous juge sans user de sa miséricorde à votre égard, dit l'apôtre saint Jacques, vous n'avez qu'à fermer votre cœur aux mouvements de la commisération envers vos frères, *Judicium sine misericordia illi, qui non fecit misericordiam.* (*Jacob.* 13). Voilà un grand motif qui est capable d'attendrir le cœur le plus dur et peut le rendre accessible et compâtissant aux misères du prochain. Saint Jean Chrysostôme nous présente encore un autre motif qui se fonde, il est vrai, sur une considération temporelle, mais qui peut avoir son efficacité. En parlant de l'aumône au peuple d'Antioche, il leur démontre qu'elle est un moyen de faire de très-grands profits, parce que Dieu multiplie au centuple tout ce que l'on donne afin de soulager les misères d'autrui. *Eia, carissimi hodie ostendamus qualiter est ars omnium artium quæstuosissima eleemosyna.* (*Hom.* 33, *ad popul. Antiochen*).

357. — Je veux confirmer ce que dit le saint Docteur par un trait que me fournit très-à-propos Césaire. (*Miracul., lib.* IV, *cap.* 68). Il y avait à la tête d'un monastère un abbé qui aimait beaucoup à exercer l'hospitalité et se montrait fort généreux envers les pauvres. Dieu récompensait cette vertu de charité en le comblant de bénédictions et en répandant avec profusion toute sorte de biens temporels sur sa communauté. Cet abbé eut pour successeur un moine aussi avare qu'il avait été libéral, et aussi dur envers les pauvres que son prédécesseur s'était montré plein d'une généreuse charité. Ce nouvel abbé supprima, sous quelques vains prétextes, toute espèce d'hospitalité, et réduisit presque toutes les aumônes qu'on faisait aux pauvres. Cependant vint se présenter à la porte du monastère un homme à cheveux blancs, d'un aspect vénérable, et demanda qu'on voulût bien l'accueillir. Le portier le reçut, mais seulement en secret, car il savait combien peu étaient agréables à l'abbé ces actes de charité; mais comme il ne pouvait pas traiter cet étranger comme il l'aurait désiré et comme le méritait ce

vieillard, il lui en expliqua la raison en lui disant que, s'il ne le recevait pas d'une manière plus convenable, il fallait l'attribuer à l'état pauvre où se trouvait le monastère, car antérieurement, lui dit-il, cette maison était comblée de prospérité, et maintenant elle est tombée dans une telle pénurie qu'on y manque même du nécessaire. L'étranger, qui connaissait parfaitement l'avarice de l'abbé, lui répondit que la cause de toutes ces misères provenait de ce qu'on avait chassé deux frères très-méritants, et que si l'on ne les rappelait pas dans la communauté la maison ne recouvrerait plus son ancienne prospérité. Quels sont donc ces frères, reprit le portier, que l'on a renvoyés? Le premier, répondit le vieillard, se nomme *Date* (donnez), et le second *Dabitur vobis* (et il vous sera donné); et après avoir ainsi parlé, il prit congé du portier. Celui-ci alla raconter ce qui venait de lui arriver à tous les moines; et enfin, l'abbé en ayant eu connaissance et ayant compris la vérité que l'étranger avait révélée avec tant d'esprit au portier, rétablit aussitôt l'hospitalité comme on la pratiquait avant lui, reprit l'usage ancien des aumônes, et Dieu daigna encore visiter ce monastère en lui procurant en abondance toute sorte de biens temporels. Tant est bien fondé ce que dit saint Jean Chrysostôme que, *Ars artium quæstuosissima est eleemosyna*, que l'aumône est une profession très-lucrative, parce que ce qui est donné à Dieu dans la personne des pauvres ne se perd pas, mais produit un intérêt centuple.

CHAPITRE VI.

DES ACTES DE CHARITÉ SPIRITUELLE QUI S'EXERCENT ENVERS LE PROCHAIN POUR LE BIEN DE SON AME,

---

358. — Pour trois raisons, dit le Docteur angélique, l'acte de charité spirituelle doit l'emporter sur celui de la charité corporelle. La première, c'est que cet acte procure au prochain une chose plus précieuse telle que l'est le bien spirituel, beaucoup plus estimable que le bien corporel. *Primo quidem, quia id quod exhibet, nobilius est, scilicet donum spirituale, quod præeminet corporali.* Deuxièmement, parce que le bien qui en résulte a un objet plus noble tel que l'est, sans aucun doute,

l'âme en comparaison du corps. *Secundo, ratione ejus, cui subvenitur, quia spiritus melior est corpore.* Troisièmement, parce que l'acte de charité en faveur de l'âme est plus spirituel que celui qu'on exerce en faveur du corps, et qu'il est encore plus noble. *Tertio, quoniam ad ipsos actus, quibus subvenitur proximo, quia spirituales actus sunt nobiliores corporalibus, qui sunt quodammodo serviles.* (2, 2, *Quæst.* 32, *art.* 3). Saint Jean Chrysostôme allègue les mêmes motifs pour engager les âmes charitables à procurer le bien spirituel du prochain. Ces actes sont d'autant plus dignes de louange, nous dit-il, et sont d'autant plus méritoires que consistant à reprendre, à enseigner la vertu, à en faire ressortir la beauté, à montrer la laideur du vice, à réchauffer les tièdes, à les faire marcher dans la voie de la perfection, ils l'emportent sur ceux qui ont pour objet l'aumône et la distribution de ses biens propres pour secourir les misères du prochain; ils l'emportent disons-nous, d'autant que l'âme est plus noble, plus digne d'estime que le corps fait d'un vil limon. *Ut anima corpore melior est, ita iis, qui indigentibus pecunias et facultates suppeditant, majoribus præmiis digni sunt illi qui admonendo, et continue docendo in viam rectam supinos et desides inducunt, monstrando eis divinarum virtutum fragrantiam et vitiorum maleolentiam.* (*Homil.* 3, *in Genesim*). C'est pourquoi celui qui prétend arriver à la plus haute perfection doit vaquer à l'exercice de cette aumône spirituelle et s'y appliquer avec une plus grande attention et avec toute l'ardeur de son esprit.

359. — Le saint Docteur tire de cela une conclusion très-propre à faire brûler dans nos cœurs le feu de la charité spirituelle. *Nihil ita gratum est Deo, et ita curæ, ut animarum salus, sicut clamat apostolus, dicens : Qui vult omnes homines salvos fieri, et ad agnitionem veritatis venire. Et iterum Deus ipse ait : nolo mortem peccatoris, sed ut convertatur et vivat... Talem igitur habentes Dominum, tam misericordem, tam benignum, cum nostri, tum fratrum nostrorum curam geramus.* (*In eodem Homil.*). Dieu nous déclare, dit le saint Docteur, par la bouche de l'Apôtre saint Paul, qu'il n'est rien qui lui soit plus agréable et qui lui tienne plus à cœur que le salut des âmes, puisqu'il dit que son vœu le plus cher est de voir les hommes marcher dans le droit sentier de la vérité et de les voir arriver enfin au terme de leur salut éternel. Il le déclare par la bouche de son

prophète Ézéchiel, quand il dit qu'il ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il veut le voir revivre dans la grâce, et jouir d'un éternel bonheur; c'est pourquoi ayant pour maître un Dieu si bon, si miséricordieux et si tendrement attaché à nos âmes, prenons tous en main le soin du salut de nos frères; soyons tous animés d'un saint zèle, et nous ferons ce qui lui est agréable.

360. — Le même saint Jean Chrysostôme corrobore cet enseignement par les paroles qu'adressait le Seigneur à Jérémie, et à nous-mêmes par son organe : *Si separaveris pretiosum a vili, quasi os meum eris.* (*Jerem.* 15, 19). Si vous séparez ce qui est précieux de ce qui est vil et méprisable, vous serez comme ma bouche. Le saint Docteur. réfléchissant sur ces paroles emphatiques (*enfatiche*), demande en quoi consiste cette séparation qui doit se faire entre ce qui est précieux et ce qui est vil, et qui rendra celui qui l'opère semblable à la bouche du Seigneur, il dit que c'est uniquement la séparation qui doit se faire dans l'âme qui est la plus précieuse chose du monde, d'avec le péché qui est la chose la plus vile, en ramenant l'âme par un soin tout particulier, du péché à la vertu, et des ténèbres à la lumière de la vérité. Quiconque fait cela, dit-il, se rend semblable à la face de Dieu, puisqu'il imite sa bonté et s'y rend conforme, autant qu'il est possible à la nature humaine de devenir semblable à la nature divine. Et en vérité, que n'a pas fait Dieu pour nous délivrer du péché et de la damnation éternelle ? Il descendit du trône de sa gloire, se revêtit de notre chair mortelle, il se soumit à quelque chose de plus ignominieux encore et de bien plus dur, car il voulut mourir sur un bois infâme. Si donc un Dieu d'une nature si incompréhensible et si ineffable, s'est assujetti à des tortures si horribles pour notre salut, que devons-nous donc faire pour délivrer notre prochain de l'esclavage du démon, pour le tirer de la voie de la damnation, et pour le remettre dans le chemin de la vertu et dans la voie qui conduit au ciel, afin de retracer en nous autant qu'il est possible, quelque ressemblance avec l'infinie bonté de notre Dieu, et devenir en quelque sorte semblables à lui-même, à sa face divine ? Ce sont là des considérations très-solides par lesquelles le saint Docteur confirme la justesse de son raisonnement sur ce qu'il a précédemment avancé, en disant que rien n'est plus agréable à Dieu, que de travailler au salut des âmes. *Et ut scias, quantum bonum sit cum salute nostra et alios lucrari, audi*

prophetam in persona Dei dicentem. Qui educit pretiosum a vili, quasi os meum erit. Quid hoc est? Qui ab errore ad veritatem, ait, manuduxerit, vel a peccato ad virtutem proximum induxerit, quantum homini licet, me imitatur. Etenim ipse, cum Deus sit, propter nihil aliud nostram induit carnem, et alia humana omnia sustinuit (quando quidem crucem quoque suscepit) quam ut nos peccato obnoxios a maledicto liberaret. Et hoc quoque Paulus clamat dicens : Christus nos redemit a maledicto legis, factus pro nobis maledictum. Si igitur ipse, qui Deus est ineffabilis essentiæ, ob misericordiam ineffabilem omnia propter nos, et salutem nostram suscepit ; cur non et nos erga fratres justi sumus ; agnoscentesque eos ut membra nostra, et eripientes ex diaboli faucibus in viam virtutis inducimus? (In ead. Homil.).

361. — Toute cette doctrine de l'éloquent évêque, surnommé à si juste titre, *Bouche d'or*, (qui répond au grec *Chrusostomos*), s'associe très-bien avec cette parole célèbre de l'Aréopagite : *Divinorum omnium divinissimum est cooperare Deo in conversione peccatornm.* (*De Cœlesti Hierarch. Cap.* 3). Parmi toutes les choses divines, celle qui l'est le plus est la conversion des pécheurs, puisque c'est en cela qu'on se rend le mieux semblable à Dieu dont la bonté désire souverainement notre salut, et par conséquent, c'est ce qui nous rend le plus *Deiformes*, le plus divins et même très-divins par le moyen de cette coopération avec Dieu, *divinorum omnium divinissimum.* C'est pour cela que saint Grégoire s'exprime comme il suit : *Nullum omnipotenti Deo tale est sacrificium, quale est zelus animarum.* (*Hom.* 12, *in Ezech.*). On ne peut faire à Dieu un sacrifice plus agréable que celui du zèle pour le salut des âmes. En effet, le salut d'une seule âme coûte plus au fils de Dieu que tout l'univers. Pour créer le ciel, la terre, les monts, les planètes, les étoiles, le soleil, il n'a eu besoin que d'un acte de sa volonté; mais pour le salut des âmes, il lui a fallu répandre son sang, endurer les tortures, les douleurs, les spasmes et la mort la plus cruelle.

362. — Saint Bonaventure, dans la vie de saint François, nous apprend que ce Saint, délibérant en lui-même pour savoir s'il devait interrompre ses pieuses contemplations pour se livrer à l'œuvre du salut des âmes par la prédication, voulut auparavant connaître l'avis de ses religieux. Il leur exposa donc les

avantages et les inconvénients de la vie contemplative et de la vie active, et il leur parla de la sorte : Il me semble que par la contemplation on acquiert une grande pureté d'affections, une sainte quiétude de conscience, une union intime avec le souverain bien. Au contraire, par la prédication, on s'expose à distraire son esprit des choses divines; il en résulte quelque relâchement dans la sévérité de la discipline, et souvent l'âme en revient toute couverte de la poussière de quelque imperfection. Dans la contemplation on converse avec les anges, on parle avec Dieu dans une sainte solitude, et l'on y mène une vie plus angélique qu'humaine. Dans la prédication, on traite avec les hommes, on parle, on voit, on raisonne avec eux, et c'est pour cela qu'on mène une vie plus humaine qu'angélique. Quoi qu'il en soit, conclut-il, la prédication offre un avantage qui contrebalance tous les biens précieux de la contemplation. C'est que le Fils de Dieu, pour travailler au salut des âmes, est descendu du sein de son Père éternel, et qu'il est venu sur cette misérable terre pour montrer, par ses paroles et par ses exemples, le chemin du ciel aux mortels. Il me semble donc que la prédication doit être encore plus agréable à Dieu, puisqu'elle a été choisie par son divin Fils, et que nous ferons une chose plus agréable au Seigneur, en interrompant nos douces et paisibles contemplations pour nous dévouer aux pénibles fatigues du salut de nos frères. *Sed unum videtur præponderare his omnibus ante Deum, quod unigenitus Dei Filius propter animarum salutem de sinu Patris descendit, ut suo mundum informans exemplo verbum salutis hominibus loqueretur; et ideo videtur magis Deo placitum, quod intermissa quiete, foras egrediar ad laborem.* (*Bonavent. in vita S. Franc., cap.* 12). Et telle est la raison sur laquelle se fondent les SS. Pères précités, quand ils disent que la charité que l'on exerce pour le bien spirituel des âmes nous divinise, c'est-à-dire nous fait semblables à Dieu qui a tant travaillé pour le salut de nos âmes, et que, par conséquent, rien ne saurait être plus agréable à Dieu.

363. — Maintenant le lecteur comprendra le sens des paroles que répétait souvent saint Ignace de Loyola, quand il disait que si Dieu lui avait laissé le choix de s'envoler tout de suite au ciel ou bien de rester sur la terre au service de Dieu, en se dévouant aux pénibles fatigues de sauver les âmes, il aurait préféré ce dernier parti, même avec l'incertitude de son salut éternel. Si

optio daretur, malle se beatitudinis incertum vivere, et interim Deo inservire, et proximorum saluti, quam certum ejusdem gloriæ statim mori. (*Brev. Rom. in festo S. Ignatii,* 31, *Julii*). Ce grand Saint n'ignorait pas à coup sûr combien Dieu aime les âmes, combien il a souffert pour elles et combien lui est à cœur leur salut. C'est pourquoi, par un acte d'héroïque charité, préfère-t-il le salut de ces âmes à la possession assurée de son éternelle béatitude. Ce fut encore là le motif pour lequel saint Dunstan refusa d'aller au ciel le jour de l'Ascension de Notre-Seigneur, malgré l'invitation que lui en faisait un céleste message. (*Vinc. Bellovac. lib.* XXIV, *cap.* 94).

364. — Ce saint archevêque de Cantorbéry, la veille de cette grande solennité, était plongé dans une sublime et pieuse oraison, quand il vit entrer dans l'église une innombrable multitude d'anges revêtus de tuniques dont la blancheur surpassait celle de la neige. Ils portaient sur la tête des couronnes resplendissantes de lumière, et couverts de la tête aux pieds des plus ravissantes splendeurs. Il les vit se placer tous devant lui et formant un demi-cercle radieux. Ces anges s'inclinant devant le Saint, lui faisaient des saluts très-gracieux en lui disant : Dunstan notre bien-aimé, nous vous saluons. Ensuite ces esprits célestes lui adressèrent le message le plus heureux, le plus délicieux qu'un homme mortel puisse recevoir du paradis. Ils lui dirent qu'ils étaient envoyés de Dieu, pour lui signifier qu'il eût à se tenir prêt à venir avec eux pour célébrer tous ensemble dans le paradis le triomphe du Sauveur ressuscité, et prendre possession de la gloire qui était l'objet de ses désirs. Le lecteur se figurera bien que Dunstan répondit à ce message, non point par des paroles d'allégresse, mais que par un soupir enflammé il remit son âme dégagée des liens du corps entre les mains de ces messagers célestes. Mais cela n'eut pas lieu de la sorte, car le Saint répondit négativement et s'excusa en disant avec une grande assurance, qu'en ce jour solennel la charité l'obligeait à rester sur la terre en faveur de ses frères pour leur distribuer le pain des anges et pour annoncer la parole divine à son peuple. Je crois bien que quand ces esprits bienheureux furent retournés au ciel, ils durent étonner toute la cour céleste de ce qu'il s'était trouvé sur la terre un homme qui, attaché à son prochain par les liens de la charité spirituelle, ne savait pas quitter son exil pour s'envoler au séjour de l'éternel bonheur. Mais si nous

ne pouvons pas arriver à un si haut degré, faisons tous nos efforts, du moins, s'il y a encore dans nos cœurs quelque étincelle de l'amour de Dieu à qui les âmes sont si chères, pour leur procurer tout le bien spirituel qui est dans notre faible pouvoir.

CHAPITRE VII.

ON Y PARLE DE L'ACTE DE CHARITÉ SPIRITUELLE QUI CONSISTE DANS LA CORRECTION FRATERNELLE, ET L'ON Y EXPLIQUE DE QUELLE MANIÈRE ELLE DOIT SE PRATIQUER.

365. — Parmi les actes de charité spirituelle on ne doit point placer au dernier rang, et tant s'en faut, la correction des délinquants. Et même si nous en croyons le Docteur angélique, c'est un acte de charité tellement méritoire qu'il faut le placer au-dessus du soulagement que l'on apporte aux besoins temporels des pauvres et aux soins que l'on donne à ceux qui sont affligés de quelque infirmité. *Correctio fraterna est actus caritatis potior quam curatio infirmitatis corporalis, vel subventio qua excluditur exterior egestas.* (2, 2. *Quæst.* 33, *art.* 1). Le Saint en conclut que la correction fraternelle, dans les circonstances voulues, est un véritable précepte qui nous oblige sous de graves peines à procurer l'amendement du prochain. *Correctio fraterna ordinatur ad fratris emendationem, et ideo hoc modo cadit sub præcepto, secundum quod est necessaria ad istum finem : Non autem ita, quod quolibet loco, vel tempore frater delinquens corrigatur.* (*Ead. Quæst. art.* 2). Et certes, si celui-là est transgresseur de la loi de charité qui, pouvant porter secours à son prochain mortellement frappé sur quelque membre de son corps, le laisse néanmoins périr, pourrait-on dire qu'on ne blesse pas la charité si, en voyant le prochain frappé dans son âme par l'atteinte d'une faute mortelle, on ne se met pas en peine de le secourir par une correction fraternelle opportune ? Assurément ce n'est pas ce que dira saint Augustin, qui nous enseigne qu'en négligeant cette correction nous devenons pires que celui qui a péché, et que l'on est soi-même plus digne de blâme en se taisant qu'il ne l'est lui-même en péchant. Il base son enseignement sur le rigoureux précepte que nous a imposé notre divin

Sauveur : *Si peccaverit in te frater tuus, corripe eum inter te et ipsum solum.* (*Matth.* 18 . 15). Le saint Docteur y ajoute ces paroles : *Si neglexeris, pejor es. Ille injuriam facit, et injuriam faciendo, gravi seipsum vulnere percussit. Tu vulnus fratris tui contemnis, tu vides eum perire, vel periisse, et negligis? Pejor es tacendo, quam ille conviciando.* (*De verb. Domini, serm.* 16, *cap.* 4).

366. — Saint Jean Chrysostôme développe cette importante doctrine par la parabole de ce serviteur négligent qui laisse son talent sans le faire fructifier, au lieu de l'employer pour le profit d'autrui. Si le maître menace d'un sévère châtiment ce serviteur pour n'avoir pas fait servir à l'intérêt du prochain le denier qu'il tient caché, n'en méritera-t-il pas un plus sévère encore celui qui, pouvant réprimander son prochain délinquant, ne veut pas le faire? Là il s'agissait de sacrifier une somme pour la nourriture du corps, ici il est question de procurer la vie à l'âme. Là il s'agissait de préserver le prochain, par le moyen d'un service charitable, de la mort temporelle, ici il est question de la vie éternelle. *Si habenti pecunias, et non largienti, supplicium Dominus comminatur : ei qui valet proximum commonere, vel quolibet modo, et minime facit, quomodo non majoribus suppliciis punietur? Illic enim corpus nutritur, hic autem anima. Illic a morte servas temporali, hic vero ab æterna.* (*Homil.* 30, *in Epist. ad Hebr.*).

367. — Et pour donner une plus grande énergie à son raisonnement, il répond aux prétextes que ces personnes allèguent pour se justifier, de ne point exercer la correction fraternelle. Je n'ai point, me direz-vous, assez d'éloquence pour convaincre mon prochain et le faire revenir de son égarement. Le saint Docteur lui répond : Il ne faut pas ici de l'éloquence, mais il faut seulement de la charité. Si vous voyez, par exemple, que votre prochain, que votre ami tombe dans la fornication : Que faites-vous, malheureux? lui dites-vous résolument; ne voyez-vous pas le grave péché que vous commettez? Vous n'en avez pas honte, vous n'en rougissez pas? Mais, me direz-vous, il connaît très-bien l'énormité du péché dans lequel il tombe, et il n'a pas besoin de mes avis pour le reconnaître. C'est vrai, répond le Saint, mais ce malheureux est emporté par la passion, et il a besoin qu'on le retienne. Le malade sait bien, lui aussi, que l'eau froide est contraire à la fièvre qui le dévore,

mais pourtant il a besoin de quelqu'un qui s'oppose à ce qu'il en boive, parce que, quand un appétit déréglé nous domine, nous ne pouvons nous gouverner tout seuls, et nous avons besoin de quelqu'un qui nous modère et qui nous retienne. S'il ne fait ensuite aucun cas de vos paroles, ne vous découragez pas, tenez toujours l'œil sur lui, examinez de quel côté il porte ses pas, et employez tous les moyens possibles pour l'éloigner de tout mauvais dessein. Peut-être finira-t-il par se laisser intimider et par s'avouer vaincu, et vous aurez gagné à Dieu votre frère qui se perdait. Voici les paroles textuelles du saint Docteur: (*Eadem Homil.*). *Sed non habeo, inquis, sermonem : sed non opus est sermone et eloquentia. Si videris amicum fornicantem, dic ad eum : Rem malam agis ; non erubescis ? Non confunderis? Malum hoc est. Quid autem ? inquis, ipse malum esse hoc opus non ignorat. Ita est, sed cupiditate pertrahitur. Nam et qui in ægritudine detinetur, scit vere, quia frigida aqua malum est, si potetur : Verumtamen opus habet qui eum prohibeat. Nam cum quis in passione detinetur, non facile sibi solus ipse sufficiet. Oportet igitur te, qui salvus es, ad alterius medicinam operam tuam conferre. Et si verbis tuis non obediat, interim custodi, intuere quo pergit, et contine a maligno negotio, fortasse enim reverebitur.* Cette manière de parler si ardente et si pressante nous prouve l'importante obligation que nous avons tous d'exercer la correction fraternelle, et que si, en la pratiquant avec prudence et avec opportunité nous accomplissons une œuvre souverainement charitable, d'un autre côté, si nous l'omettons par insouciance et par des considérations vaines, nous nous rendons coupables d'une grande faute contre la charité chrétienne.

368. — On ne doit pas manquer d'observer ici, avec saint Augustin, qu'on n'est pas exempt de cette faute, quoiqu'on ne soit pas le supérieur du délinquant, si, pouvant admonester celui-ci, on le néglige parce que l'on redoute d'encourir sa disgrâce et d'exciter son indignation. *Non ab hujus modi culpa penitus alienus est, qui licet præpositus non sit, in eis tamen, quibus vitæ necessitate conjungitur, multa monenda, vel arguenda novit, et negligit, devitans eorum offensionem.* (*De Civit. Dei. lib.* I, *cap.* 6). La raison est la même que celle dont le livre de l'Ecclésiastique nous retrace le motif: *Mandavit* (*Deus*) *unicuique de proximo suo.* (*Cap.* 17, 12). Dieu a chargé chacun

de nous de veiller au salut de son prochain. Ainsi ce n'est pas aux seuls supérieurs, mais à toute personne sans exception que ces paroles s'adressent. Il est vrai, dit le saint Docteur, que pour les supérieurs l'obligation est plus stricte, car ils sont tenus de remplir ce précepte sous un double point de vue : je veux dire la justice et la charité, car cela entre dans les devoirs de leur charge. Lors donc qu'ils sont en défaut, le compte qu'ils auront à rendre sera plus rigoureux, en ce qui touche les fautes de leurs subordonnés. Il confirme cet enseignement par les paroles que le Seigneur adressa au prophète Ézéchiel (*cap.* 33) : Si le peuple est victime de quelque sanglante défaite, parce que les sentinelles, voyant l'ennemi approcher, n'en ont pas donné promptement avis, Dieu leur demandera compte du sang qui aura été répandu. Par ces sentinelles, dit saint Augustin, on veut parler des supérieurs, principalement ecclésiastiques, auxquels il appartient de surveiller la conduite de leurs inférieurs pour les reprendre. Que s'il y a une déplorable perte des âmes, pour n'avoir pas repris leurs prévarications, Dieu leur en demandera le compte le plus rigoureux. *Qua in re non utique parem, sed longe graviorem habent causam, quibus per prophetam dicitur : Hic quidem in suo peccato morietur, sanguinem autem ejus de manu speculatoris requiram. Ad hoc enim speculatores, hoc est populorum præpositi, constituti sunt in Ecclesiis, ut non parcant objurgando peccata.* (*Eod. loco.*). Et en effet, le grand-prêtre Héli fut destitué de la souveraine sacrificature et perdit ses enfants ; peut-être lui-même, comme le craignent certains interprètes, perdit-il à son tour le salut éternel, non point à cause de ses propres péchés, mais à cause de ceux de ses enfants qu'il n'eut pas soin de reprendre : *Eo quod noverat indigne agere filios, et non corripuerit eos*, comme s'exprime le texte sacré. (I *Reg.* 3, 13).

369. — La plus grande des difficultés consiste pourtant dans la manière dont doit se faire cette correction, pour qu'elle soit tout à la fois charitable et utile. Car de même qu'un remède administré selon une juste dose et en temps opportun procure la santé, et qu'administré en quantité exorbitante et nullement à temps, cause la mort ; de même la correction fraternelle, si elle n'est pas faite selon le mode convenable et au moment le plus opportun, donne la mort à une âme, tandis que faite avec toutes les conditions requises, elle lui devient très-salutaire,

Combien y en a-t-il qui, pour une réprimande faite à propos, ont eu le bonheur de sortir de l'abîme de la perdition! Combien aussi y en a-t-il qui, pour une correction imprudente, se sont obstinés de plus en plus à marcher dans leurs voies perverses!

370. — Ainsi donc, s'il est vrai, comme on n'en peut douter, que les médicaments procurent la santé au corps, s'ils ont les qualités convenables au genre de la maladie et à la constitution du malade, tels que celles de calmants ou d'irritants, il doit en être ainsi des corrections. Pour qu'elles soient utiles à l'âme, elles doivent être tantôt douces, tantôt amères, tantôt calmantes, tantôt énergiques, tantôt flatteuses, tantôt sévères. Saint Augustin spécifie ces diverses qualités, en disant que tout chrétien doit être enflammé de zèle pour l'honneur de Dieu, c'est-à-dire pour le salut du prochain, puisque c'est en cela que consiste le service de Dieu. Vous voyez, par exemple, votre frère qui court au théâtre, barrez-lui-en, pour ainsi dire, l'accès; montrez-vous plein d'un saint trouble si le feu du zèle divin brûle dans votre cœur. En voyez-vous d'autres qui vont se livrer aux excès de la boisson, peut-être même dans le lieu saint? Empêchez que cela n'arrive si vous le pouvez; menacez, et, si cela n'est pas opportun, employez des remontrances empreintes de douceur; mettez tout en œuvre, ne restez point en repos. Si c'est votre ami, avertissez-le avec une charitable affabilité. Si c'est votre épouse, admonestez-la sévèrement. Si c'est votre servante, ne craignez pas de la châtier. En un mot, agissez selon la qualité des personnes. *Unumquemque Christianum zelus domus Dei comedat. Verbi gratia, vides fratrem currere ad theatrum? Prohibe, mone, contristare, si zelus domus Dei comedit te. Vides alios currere et inebriari velle, et hoc velle in locis sanctis, quod nusquam decet? Prohibe quos potes, tene quos potes, terre quos potes, quibus potes, blandire; noli quiescere. Tamen si amicus est, admoneatur leniter; uxor est, severissime refrenetur; ancilla est, etiam verberibus compescatur.* (*Tract.* 10, *in Joann.*).

371. — Mais la correction, qui ordinairement est la plus efficace pour amender le prochain, est celle qui se fait avec douceur, et c'est celle-là à laquelle chacun doit s'attacher d'abord. C'est ce qu'enseigne saint Ambroise: *Plus proficit amica correctio, quam accusatio turbulenta.* (*Lib.* VIII, *in Luc. cap.* 18). Habituellement, une réprimande faite avec des paroles affec-

censes, est plus utile que quand on y emploie des expressions violentes. La première fait naître une humble rougeur, tandis que la seconde exaspère et provoque la colère. *Illa pudorem excutit, hæc indignationem.* Ne vaut-il pas mieux, dit le saint Docteur, que celui que vous entreprenez de réprimander vous regarde comme son ami, en vous voyant plein de mansuétude et de bonté, que de voir dans vous un ennemi qui s'irrite contre lui? *Bonum quippe est, ut amicum magis te, qui corripitur, credat, quam inimicum.* Et qui ne voit qu'il est bien plus facile de ramollir la dureté des cœurs par des avis pleins de douceur et d'affabilité, que de les briser par des injures? *Facilius enim consiliis acquiescitur, quam injuriæ succumbitur.*

372. — L'histoire suivante va confirmer la doctrine de saint Ambroise, et elle sera d'un puissant effet sur celui qui en prendra lecture, pour le déterminer à n'user que de douceur quand il aura à s'occuper de la correction fraternelle. (*In Vitis P. P. Vita. S. Abram Eremit.*). Le saint ermite Abraham avait un frère séculier, qui mourut en ne laissant qu'une petite fille âgée seulement de sept ans. Les parents, voyant cette petite enfant orpheline de père et de mère, l'amenèrent à Abraham, son oncle, afin qu'il en prît soin. Le saint anachorète, touché d'un sentiment de charité, la prit sous sa garde. Il la mit dans une pièce voisine de sa cellule, où était une petite fenêtre. Là, il lui apprenait à lire le psautier, l'instruisait à faire l'oraison et la formait à la pratique de toutes les vertus; là, il priait avec elle durant le jour, il psalmodiait pendant la nuit et il passait les heures entières avec elle dans des entretiens spirituels. La jeune personne persévéra ainsi pendant vingt années entières dans cette vie si sainte; mais le démon ne pouvant souffrir les grands progrès qu'elle faisait dans la perfection, se mit à lui tendre des pièges pour pervertir son innocence par le moyen d'un moine indigne de ce nom, qui, épris des charmes de cette personne, rendait de fréquentes visites à Abraham sous prétexte d'entretiens spirituels, mais au fond pour séduire la nièce et la faire consentir à ses mauvais desseins. Il finit par réussir à la faire tomber dans ses filets et à tirer l'innocente colombe de la cellule de son oncle, pour souiller le lis si pur de sa virginité. La malheureuse fille, étant de retour dans sa cellule, se mit à réfléchir sur la faute grave qu'elle avait commise et s'abandonna à toute sa douleur. Elle se défit du cilice

qu'elle portait, se frappa mille fois la poitrine, se meurtrit le visage, et au lieu de se jeter avec confiance dans le sein de la miséricorde divine, elle se laissa aller au plus vif désespoir. Qui, à ma place oserait, disait-elle, paraître ainsi déshonorée devant Dieu ? Comment aurais-je le front de me présenter ainsi coupable devant mon saint oncle? Quel parti faut-il que je prenne? Ah, je sais bien ce que j'ai à faire. Puisqu'il n'y a plus de ressource pour mon salut, je m'enfuirai en secret à la ville, je me prostituerai dans quelque lieu public et avec le fruit de mes péchés, je soutiendrai ma malheureuse existence. Ce qu'elle avait résolu, elle l'accomplit. Cependant le Seigneur envoya la vision suivante à Abraham, pendant son sommeil : Il vit venir à lui dans sa cellule un serpent venimeux, qui se jeta sur une blanche colombe et la dévora, puis il alla se cacher dans sa retraite. Le serviteur de Dieu s'arrêta sur cette vision, il médita, réfléchit, fut saisi d'horreur, mais ne put en pénétrer le sens. Il se remit à dormir, et voici qu'il vit revenir à sa cellule le monstre affreux. Mais qu'arriva-t-il ? A peine le serpent était-il à ses pieds qu'il vomit toute vivante la colombe qu'il avait engloutie, et celle-ci vint aussitôt se poser sur ses mains. Abraham s'éveilla et comprit, grâce à une inspiration divine, que la malheureuse colombe n'était autre que sa nièce. Il ouvre promptement la fenêtre, il regarde partout et s'aperçoit enfin que sa nièce a pris la fuite. Un avare auquel on a dérobé son trésor n'est pas plus alarmé que le saint vieillard en voyant que sa nièce avait disparu, cette orpheline dans laquelle il avait déposé un si riche trésor de biens spirituels! Il sanglote, il soupire, il gémit, mais inutilement, et il ne peut parvenir à aucun heureux résultat. Enfin, après avoir passé deux ans à pleurer et à faire des recherches, il parvint à découvrir le nom de la ville et à connaître la maison où demeurait sa nièce, ainsi que la vie infâme qu'elle menait. Nous voici arrivés au but qui rentre dans le sujet que je traite, c'est-à-dire, aux voies douces et pleines de bonté que doit pratiquer un chrétien qu'anime une véritable charité, pour ramener à Dieu une brebis égarée. Après avoir reçu toutes ces informations, que fit Abraham? Il quitta son cilice dont il était constamment couvert, il prit un habit militaire, se déguisa avec soin et le mieux qu'il lui fût possible, il couvrit son visage de certains voiles qui pussent le rendre méconnaissable, puis il monta à cheval, s'achemina vers la

ville où vivait honteusement sa malheureuse nièce. Arrivé là, il se rendit à une hôtellerie publique où demeurait cette orpheline. Il insista auprès du maître pour parler à cette belle et jeune personne, et pour prendre un repas avec elle. Pour que le maître de l'hôtellerie ne fît point de difficultés, il lui remit une bourse bien garnie pour payer d'avance ce repas. Le maître du logis consentit à tout et l'introduisit dans la chambre de la jeune fille. Ce fut certainement un miracle, si Abraham ne mourut pas de douleur en la revoyant. Il vit, hélas ! cette tête qui n'était autrefois couverte que d'un voile des plus simples, aujourd'hui parée d'une coiffure des plus riches et des plus élégantes. Il vit, couverte de somptueux vêtements, celle qui ne portait autrefois qu'une robe grossière. Il vit qu'à l'ancienne modestie de ses regards avait succédé une licence effrénée ; que la pâleur de son visage avait fait place à une effronterie criminelle. Il sut néanmoins contenir au fond de son cœur son affliction, et arrêter les larmes qui étaient sur le point de couler avec violenee de ses yeux ; il feignit une très-bonne humeur. Le repas eut lieu en compagnie du maître de l'hôtellerie avec beaucoup de gaîté, et Abraham ne proféra pas un seul mot qui eût rapport à la piété. Quand le repas fut fini, le saint anachorète, sous quelques prétextes, conduisit sa nièce dans sa chambre, et quand il se vit seul avec elle, il enleva de sa tête et de sa figure les voiles qui cachaient ses traits, et, lui prenant la main, il se répandit en sanglots entremêlés des plaintes les plus tendres, en lui disant : Marie, ma chère fille, ne me reconnaissez-vous pas ? Vous ne me remettez pas ? Vous, les délices de mon cœur, ne suis-je pas celui qui vous a, pendant tant d'années, fait sucer le lait de la piété ? Qui vous a ainsi perdue, ma fille ? Qui vous a donné la mort ? *Filia mea, Maria non me agnoscis ? Viscera mea, nonne ego sum qui te nutrivi ? Quis, filia mea, te interfecit ?* Qu'est donc devenu cet habit angélique dont vous étiez revêtue ? Où sont donc ces oraisons auxquelles vous vous livriez avec tant de bonheur ? Que sont devenues tant de veilles, tant de mortifications, tant de douces larmes ? Comment d'un si haut degré de perfection êtes-vous tombée dans cet abîme de misère ? Et pourquoi, ô ma chère fille, lorsque vous tombâtes dans le péché, ne vous empressâtes-vous pas de me le découvrir ? J'aurais fait pénitence pour vous. J'aurais subi la peine de votre faute. Et qui

est exempt de péché, si ce n'est Dieu seul? *Quare, dulcissima filia, cum peccasti, non mihi illico retulisti? Et ego pro te pœnitentiam egissem. Quis sine peccato est, nisi solus Deus?* La jeune personne, en voyant les traits de son oncle, en entendant ses paroles, pâlit, changea de couleur, ses forces l'abandonnèrent et elle tomba évanouie. Alors le saint anachorète, la baignant de ses larmes, lui adressait ces mots : Ma fille, vous ne me répondez pas? Vous ne dites mot, ô vous que je porte dans mon cœur! Que tous vos péchés retombent sur moi. J'en payerai à Dieu toute la satisfaction qu'ils méritent. J'en rendrai compte devant Dieu pour vous. Il continua jusqu'au milieu de la nuit à l'exhorter par des paroles entremêlées de larmes de tendresse. Enfin, quand il fut possible à cette personne de revenir un peu de son évanouissement : Je n'ose pas, dit-elle, jeter les yeux sur vous, après vous avoir si indignement trompé. Je n'ai plus de courage pour les élever vers Dieu, après l'avoir si criminellement abandonné. Et alors son oncle, plus que jamais, lui redisait : *Super me sit iniquitas tua, filia mea. Ex meis manibus Deus hoc peccatum requirat. Tantum veni mecum, et redi ad locum tuum.* Je prends sur moi votre péché, ma fille, et toutes vos iniquités. Je veux que Dieu m'en demande compte, et non pas à vous. Je vous conjure seulement de revenir avec moi et de rentrer dans votre cellule. Encouragée par ces douces paroles, elle promit de faire tout ce que son oncle désirait, et tout le reste de la nuit elle demeura prosternée aux pieds du saint ermite à pleurer amèrement ses fautes. Le matin, aux premiers rayons de l'aurore, il mit sa nièce sur son cheval, il marcha devant elle à pied et s'en revint à sa solitude. Le saint vieillard cheminait rempli d'allégresse, se livrant à la plus grande joie comme un soldat victorieux qui revient du camp chargé de riches dépouilles. Arrivé à son ermitage, il renferma de nouveau sa nièce dans son ancienne cellule, et se tint pour veiller à sa garde dans la pièce qui la précédait. Là, Marie se revêtit encore du cilice et vécut tout le reste de sa vie dans une rigoureuse pénitence. Elle s'y occupa de détester ses fautes passées par une si vive contrition que la forêt retentissait de ses gémissements et de ses plaintes. Non-seulement Dieu lui pardonna ses péchés, mais il voulut que tout le monde eût connaissance de la miséricorde dont il avait usé à l'égard de cette pénitente par des guérisons

nombreuses qui s'opérèrent par son intercession. Saint Abraham vécut encore dix ans après la conversion de sa nièce. Marie vécut après la mort de son oncle l'espace de cinq ans, et à sa mort elle apparut, aux yeux des personnes qui l'entouraient, environnée d'un si radieux éclat, qu'ils ne pouvaient fixer les yeux sur ce visage sans être éblouis des rayons qui s'en échappaient.

373. — Sur le fait que je viens de reproduire, je raisonne ainsi qu'il suit : Si le saint anachorète Abraham, après avoir été informé de la mauvaise conduite de sa nièce, fût parti armé d'un bâton et se fût mis à la frapper comme le méritaient ses infamies dont il était aussi bien qu'elle la victime, ou bien, si avec d'amères réprimandes il eût débuté par lui reprocher ses honteux égarements, pensez-vous qu'il eût obtenu la conversion de cette infortunée ? Je suis très-convaincu que cette jeune personne, épouvantée, aurait pris la fuite et se serait éloignée avec plus d'horreur de son oncle que d'un serpent venimeux, et aurait été se précipiter dans un abîme d'iniquités encore plus profond. Tandis qu'avec des paroles douces et compâtissantes, avec des observations pleines de tendresse, il amollit la dureté de ce cœur, l'assouplit et obtint une conversion si célèbre que le souvenir s'en perpétuera jusqu'à la fin des siècles. Ecoutons donc avec attention le conseil de saint Jean Chrysostôme, qui s'exprime ainsi : *Vis fratrem corrigere? Lacryma, ora Deum; ex corde apprehensum admone, consule, exhortare. Sic et Paulus faciebat. Ne iterum, cum venero, humiliet me Deus propter vos, et lugeam multos ex his, qui ante peccaverunt.... Declara caritatem erga peccatorem; persuade ipsi quod consulens, et curans, non traducere volens, ipsum commonefacis. Comprehende pedes, osculari non erubescas, si modo mederi vis. Hæc et medici faciunt, sæpius difficiles ægrotos habentes, deosculantes, rogantes, persuadent salutarem sumere medicinam.* (*Homil.* 3, *ad popul. Antiochen*). Si vous voulez, dit le Saint, corriger votre frère, tirez-le à part, et avec des paroles pleines d'une affection cordiale, avertissez-le, exhortez-le, donnez-lui de bons conseils. Saint Paul, avec un amour de ce genre, reprenait ceux qui péchaient, d'après ce qu'il nous en dit dans ses épîtres. Montrez au pécheur des entrailles de charité, faites-lui comprendre que vous ne l'avertissez pas pour jouer auprès de lui le rôle de censeur ou pour lui faire honte, mais seulement

pour lui donner quelques bons conseils et pour lui donner des preuves de votre sollicitude. Baisez-lui les pieds, pressez-le contre votre cœur, embrassez-le avec tendresse, ne craignez pas d'employer toutes ces marques de votre amour si vous voulez le ramener. Les médecins agissent quelquefois de la sorte avec des malades qui refusent les médicaments qu'on leur présente, ils les supplient, ils les embrassent pour les engager à accepter les remèdes qu'ils leur présentent.

374. — Malgré tout ce qui vient d'être dit, il est des circonstances où les réprimandes doivent se faire avec sévérité, ainsi que nous l'avons dit plus haut. L'Apôtre lui-même, dans un des passages de ses épîtres, nous exhorte à user d'une grande douceur avec les pécheurs, en nous disant : *Et si præoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos, qui spirituales estis, hujus modi instruite in spiritu lenitatis,* (*Ad Galat.* 6, 1). Ce même Apôtre nous exhorte ailleurs à reprendre les pécheurs par de sévères reproches : *Argue, obsecra, increpa.* (II *Timoth.* 4, 2). Il est donc indispensable de distinguer les cas où cette correction doit se faire avec une douce affection, et ceux où il est opportun d'employer la sévérité.

375. — Le premier cas dans lequel il est nécessaire de mettre en œuvre des moyens rigoureux, c'est quand les procédés bienveillants ne suffisent pas et n'obtiennent pas les résultats qu'on en désirait. Il faut alors user d'un autre remède, et comme des médicaments doux ne produisent aucun effet et quelquefois même sont nuisibles, quand on les administre à des malades d'une complexion qui en réclame d'une autre qualité, la raison nous dit qu'il faut à de tels malades des remèdes plus ou moins amers. Saint Bernard reconnaît cette manière de traiter les coupables par des corrections, dans cette parabole où Notre-Seigneur parle d'un infortuné qui, maltraité par des voleurs, reçut les soins du bon Samaritain, lequel employa pour le guérir l'huile et le vin. Le saint Docteur voit dans l'huile la douceur et la mansuétude, et dans le vin la vigueur, c'est-à-dire la rigueur d'un zèle ardent. Pour guérir les blessures de certaines personnes qui sont en état de péché, il convient d'employer l'huile de la douceur, mais pour soigner d'autres malades spirituels, on doit user du vin de la sévérité. Si vous voyez votre inférieur ou votre frère blessé par l'atteinte de quelque faute, et qui, après de bienveillants avertissements, ne s'amende pas; si

vous voyez même qu'il abuse de l'huile de vos charitables et tendres remontrances, il faut bien certainement que vous prépariez pour lui des médicaments plus incisifs et plus énergiques, et que vous versiez dans son cœur le vin de la componction, en employant des réprimandes sévères et des reproches amers. Si enfin ce délinquant est d'une obstination que rien ne peut vaincre, et quand la cause en impose l'obligation, il faut terrasser et abattre cette rebelle tenacité par la verge de la censure ecclésiastique. *Quia vero*, dit le Saint, *vulnera illius, qui incidit in latrones, et jumento corporis pii Samaritani Ecclesiæ est deportatus in stabulum, non in solo oleo, sed in vino simul et oleo sanitatem recipiunt; necessarium habet spiritualis medicus etiam vinum fervidi zeli cum oleo mansuetudinis, cui sane convenit non modo consolari pusillanimes, sed et corripere inquietos. Si enim viderit illum qui vulneratus est, id est, qui peccavit, blandis aut lenibus hortamentis, quæ in eum prærogata sunt, minime emendatum, magis autem forte etiam abutentem sua mansuetudine, et patientia negligentiorem fieri, et in peccato suo etiam securius obdormire, frustrato tam suavium oleo monitorum, oportebit sane mordacioribus uti medicamentis, et vinum compunctionis infundere, duris videlicet cum eo increpationibus, atque invectionibus agere : Et si causa requirit, et duritia tanta est, etiam censuræ ecclesiasticæ baculo percellere contemptorem.* (*In Cant. Serm.* 44).

376. — Comment devez-vous agir à l'égard d'un fils débauché qui ne fait aucun cas de vos réprimandes? nous dit saint Augustin. Ne devrez-vous pas le châtier? ne faudra-t-il pas même le frapper? Si votre serviteur dont la conduite est dépravée ne se montre pas plus docile, ne devrez-vous pas employer les coups et d'autres châtiments manuels? Oh! certainement, oui, vous le devrez. Il faut punir celui qui ne veut pas s'amender, il faut employer la violence. Dieu le veut, et si vous ne le faites pas, Dieu vous en fera des reproches. *Quid enim de luxurioso filio facturus es? Non castigabis? Servum et ipsum tuum, si male viventem videris, non pœna aliqua, non verberibus refrænabis? Fiat hoc, fiat; admittit Deus; immo reprehendit si non fiat.* (*In Psalm.* 102).

377. — Le second cas où il faut employer la rigueur dans la correction fraternelle, c'est quand le coupable est d'un caractère dur, grossier, insensible, et qu'il est incapable de se rendre á

des avis empreints d'une affection douce et amicale. Il est des personnes dont le cœur est, pour ainsi dire, plastronné d'une si épaisse cuirasse, qu'il est impossible, je ne dirai pas de le percer, mais de l'effleurer même avec le dard d'un amour sincère. Pour pénétrer ces cœurs d'acier et pour les piquer au vif, il faut des paroles incisives, des reproches mordants, qui, comme autant de traits aigus, puissent s'y implanter. Tel est l'enseignement que donnait à Tite l'Apôtre des nations. *Cretenses semper mendaces, malæ bestiæ, ventres pigri. Testimonium hoc verum est. Quam ob causam, increpa illos dure, ut sani sint in fide.* (*Ad Tit.* 1. 12). Les habitants de Crète, (aujourd'hui les Candiotes) sont accoutumés à mentir; ce sont de méchantes bêtes qui n'aiment qu'à manger. Ce témoignage est véritable. C'est pourquoi reprenez-les avec force, afin qu'ils conservent la pureté de leur foi.

378. — Cependant les SS. Pères avertissent, pour ce qui est de ces cas, que les chrétiens, en faisant paraître cette dure âpreté dans leurs réprimandes, doivent conserver dans leur cœur tout le suc de la charité, parce qu'en prenant cet extérieur sévère pour le bien d'un frère, cette rigueur doit néanmoins naître d'un fond de charité fraternelle. Et en effet, après que saint Augustin a parlé de la sévérité avec laquelle un père doit se comporter à l'égard de son fils ou de son serviteur, dont la conduite est répréhensible, il ajoute aussitôt : *Sed animo caritatis fac, non animo ultionis.* Si contre un délinquant contumace vous vous livrez à des reproches amers, bruyants, si vous en venez aux coups, ne le faites pas avec un esprit de vengeance, mais avec un esprit de charité. Et saint Grégoire nous dit : *Justi cum severe corrigunt, internæ dulcedinis gratiam non amittunt.* (*Moral., lib.* XXIV, *cap.* 10). Les justes, quand ils châtient avec sévérité, ne perdent pas la douceur de la charité intérieure, parce qu'ils ne font pas cela par une impulsion passionnée, mais bien par un mobile de chrétienne charité.

CHAPITRE VIII.

Y MONTRE COMBIEN CETTE CHARITÉ EST PROPRE AUX MINISTRES DE JÉSUS-CHRIST, ET AUX PASTEURS DES AMES EN CE QUI REGARDE LE BIEN SPIRITUEL DU PROCHAIN.

379. — Corriger son prochain quand il tombe dans une faute, est un acte de charité obligatoire pour tous les chrétiens, conformément au précepte que nous en a fait notre divin Rédempteur. Employer des moyens particuliers pour empêcher le prochain de s'égarer et pour le faire marcher dans les sentiers des commandements de Dieu et le faire parvenir au salut éternel, est un devoir tout à fait spécial qui regarde les prêtres et surtout ceux qui ont charge d'âmes; ceux-ci sont, par conséquent, obligés de veiller sur leurs ouailles, non-seulement par un motif de charité, mais encore à titre de rigoureuse justice. Tels sont les évêques, les curés et tous les supérieurs qui dirigent les âmes. Il en est qui sont astreints à ce devoir de charité, à titre de profession religieuse. Tels sont les membres des corporations monastiques que les règles de leur institut obligent de travailler au salut des âmes. Tous ceux dont nous venons de parler manquent d'une manière grave à leur devoir, s'ils ne se dévouent point à l'exercice de cette charité spirituelle.

380. — Saint Pierre, premier pasteur de la bergerie de Jésus-Christ, et chef du sacerdoce, interrogé par le Sauveur du monde, s'il l'aimait, répondit affirmativement; et le Rédempteur lui répondit à son tour que, pour preuve de son amour, l'Apôtre prît soin de ses brebis. *Simon Joannis, diligis me plus his?... Pasce oves meas.* (*Joann.*, 21, 15). Il lui adressa la même question une seconde et une troisième fois, et à chaque réponse de Pierre, le divin Sauveur continua de lui recommander le soin de ses brebis. Mais ne suffisait-il pas, dit saint Jean Chrysostôme, que Notre-Seigneur recommandât une seule fois au prince des Apôtres le soin de ses brebis? Pourquoi revenir trois fois de suite sur le même sujet? C'était, dit le saint Docteur, pour signifier la grande sollicitude dont Jésus-Christ est animé pour le bien spirituel de nos âmes. Il voulait ainsi donner à entendre que la plus grande marque d'amour que

puisse donner à Jésus-Christ un successeur de Pierre, c'est le soin vigilant qu'il a pour le troupeau dont il est le pasteur. *Ter interrogat, et semper idem præcipit, ut ostenderet quanti ovium suarum curam faciat, et quod maximum hoc sit amoris argumentum.* (*Hom.* 87, *in cap.* 21, *Joann.*).

381. — Sur ces mêmes paroles, le saint Docteur fait une réflexion qui rentre parfaitement dans notre sujet. Jésus Christ, remarque ce Saint, pouvait dire à saint Pierre : Si vous m'aimez plus que tous les autres, montrez-moi l'amour particulier que vous me portez, en vous dévouant à de longs jeûnes, en dormant sur la terre nue, en veillant durant les nuits entières : ou bien en lui disant : Prenez sous votre protection les victimes des injustices humaines ; soyez le père des orphelins, soyez le défenseur des veuves désolées. Mais non, le divin Sauveur ne voulut pas lui parler de la sorte, parce que les personnes séculières des deux sexes peuvent aussi bien prouver à Jésus-Christ, par les mêmes exercices, qu'elles sont animées d'un grand amour pour lui. Il se contenta donc de lui dire qu'il devait s'occuper de paître ses brebis, parce qu'il voulait de lui un témoignage tout à fait spécial de son amour, et qu'il exigeait le même témoignage de ceux qui, à sa place, devaient être préposés à la garde de son troupeau. *Illi quidem licebat verbis hujusmodi Petrum affari : Si me amas, Petre, jejunia exerce, supra nudam humum dormi, vigila continenter, injuria pressis patrocinare, orphanis patrem te exhibe, viduæ item te maritorum loco habeant. Nunc vero prætermissis omnibus his, quidnam ille ait ? Pasce oves meas. Nam quæ modo a me dicta sunt, ea complures etiam ex subditis præstare facile possunt, non viri solum, sed etiam fœminæ.* (*De Sacerd.*, *lib.* II). Que le prêtre fasse donc ce qu'il voudra, qu'il s'exténue dans les veilles, dans les jeûnes, dans de longs et pénibles pèlerinages ; qu'il déchire son corps par la discipline, qu'il s'applique de rudes cilices, qu'il se mortifie par des pratiques extraordinaires de pénitence. Tout cela prouvera moins son amour pour Jésus-Christ que des travaux infatigables subis pour procurer le salut des brebis, qui sont si chères à son cœur divin.

382. — Mais quoique la vie spirituelle des âmes puisse être alimentée de plusieurs manières, on peut les réduire à deux principales, qui sont : l'aliment de la parole sainte et l'aliment des sacrements. Il faut bien convenir que l'un de ces aliments

les plus succulents qui fournit à notre âme la plus utile nourriture, est sans nul doute la parole de Dieu. En effet, par la prédication de cette parole, les vérités surnaturelles répandent une vive lumière dans l'esprit de ceux qui l'écoutent, il s'y enflamme de saintes ardeurs. Cette parole inspire de l'horreur pour le péché, un vif amour de la vertu, et, par ces deux moyens réunis, l'âme, en s'éloignant des sentiers du vice, marche dans la droite voie du salut éternel. C'est pourquoi saint Grégoire dit qu'alors Dieu descend dans notre âme pour la visiter de ses lumières et y faire naître de saintes émotions, lorsqu'elle est bien disposée par les exhortations, les prédications et les enseignements fructueux. *Prædicatio prævenit ; et tunc ad mentis nostræ habitaculum Dominus venit, quando verba exhortationis præcurrunt, atque per hoc veritas in mente suscipitur.* (*Homil.* 17, *in Evangel.*). Ainsi donc, tout le soin des ministres du Seigneur doit consister à cultiver l'âme des fidèles, tantôt par de salutaires conseils adaptés à propos à leurs besoins, tantôt par des instructions publiques destinées à l'instruction des ignorants, tantôt par des sermons dont le but est d'éloigner les pécheurs des sentiers du vice, et d'exciter les âmes justes et bien disposées à l'amour de la vertu.

383. — Ici saint Grégoire déplore les malheurs de son temps, et cela peut s'appliquer au nôtre, où la moisson des champs de la sainte Église est délaissée, et où le nombre des ouvriers est si rare ; où la multitude de ceux qui ont besoin de cet aliment de la parole est si grande, et où le nombre de ceux qui la distribuent est si petit, où même l'on en trouve si peu qui rompent d'une manière avantageuse ce pain de la parole pour le faire fructifier dans les cœurs. *Ad messem multam operarii pauci sunt, quod sine gravi mœrore loqui non possumus : quia et si sunt qui bona audiant, desunt tamen qui dicant.* (*Ead. Homil.*). Voici, dit le saint Docteur, les larmes aux yeux, que le monde est plein de prêtres, et pourtant il se trouve rarement quelque bon ouvrier dans la vigne du Seigneur, parce que nous embrassons volontiers l'office du sacerdoce, mais nous ne voulons pas remplir les devoirs de notre fonction : *Ecce mundus sacerdotibus plenus est ; sed tamen in messe Dei rarus valde invenitur operator ; quia officium quidem sacerdotale suscipimus ; sed opus officii non implemus.* Ici ne se terminent pas encore les plaintes douloureuses du saint Docteur.

Il poursuit ainsi : *Sed quid nos (quod tamen sine dolore dicere non possumus) quid nos, o pastores, agimus, qui et mercedem consequimur, et tamen operarii nequaquam sumus? Fructus quippe sanctæ Ecclesiæ in stipendio quotidiano percipimus; sed tamen pro æterna Ecclesia minime in prædicatione laboramus.* Que faisons-nous, ô pasteurs des âmes? malheureux que faisons-nous? car nous recevons notre salaire et nous ne travaillons pas infatigablement dans les champs du Seigneur et de sa sainte Église! Nous jouissons des revenus ecclésiastiques et nous ne travaillons pas sans relâche au profit de l'Église de Dieu! Il résulte de cette fatale négligence que la bergerie du Seigneur est infectée de maladies pernicieuses, et qu'une grande partie de ses brebis chéries périt misérablement de cette peste contagieuse du vice. *Pensemus,* conclut enfin le Saint, *cujus damnationis sit, sine labore percipere mercedem laboris. Ecce ex oblatione fidelium vivimus, sed numquid pro animabus fidelium laboramus?* Songeons, de grâce, combien nous sommes dignes de réprobation, nous qui ne travaillons pas à leur salut, qui ne nous occupons point des âmes des fidèles.

384. — Il ne sert à rien de dire : Je n'ai pas la science, je ne suis pas habile, mes prédications ne sauraient produire aucun fruit pour le peuple. Mais vous êtes d'abord tenu d'acquérir un savoir proportionné à votre emploi, puisque Dieu a déclaré, dans le prophète Osée, que si la science indispensable vous manque, vous serez par lui estimé indigne du caractère sacerdotal. *Quia tu scientiam repulisti, repellam te, ne sacerdotio fungaris mihi.* (*Oseæ* 4, 6). En second lieu, tâchez de vous munir d'une profonde charité pour votre prochain, animez-vous d'un véritable zèle pour son salut, cela seul réuni à une science médiocre suffira pour alimenter, par vos discours, la vie spirituelle des fidèles; parce que la grâce qui émeut et embrase les peuples est attachée à la parole divine. Si ensuite cette parole sainte est prêchée avec un esprit intérieur de charité, elle produira son fruit, quelque peu cultivée ou quelque éloquente que soit la langue qui l'annonce. *Fides ex auditu : auditus autem, per verbum Christi.* (*Ad Roman.* 10, 17). La lumière de la foi de laquelle dépend le mouvement intérieur, dit l'Apôtre, est le résultat de la parole de Dieu qui pénètre dans les oreilles; et, en ce cas, il est donc vrai de dire, que la parole émane de Jésus-Christ quand elle part de l'esprit inté-

rieur de Jésus-Christ qui n'est autre que la charité, que l'esprit de ferveur, que l'esprit de zèle : *Auditus autem per verbum Christi.* Que pouvait savoir un saint Pierre qui, à sa première prédication, convertit plusieurs milliers de personnes ? Rien. Quelle pouvait être la science des Apôtres qui convertirent le monde entier ? Elle était nulle. Quelle était celle des prophètes, du moins de quelques-uns, qui avaient été choisis parmi des cultivateurs ou des gardiens de troupeaux ? Encore nulle. Que savait un saint François d'Assise qui, la première fois qu'il ouvrit la bouche, fit de ses auditeurs autant de saints ? Rien. Ces personnages, si vénérables par leur sainteté, possédaient un cœur brûlant de charité et de zèle, ils étaient animés de l'esprit de Jésus-Christ.

385. — On vit au concile de Nicée un philosophe païen qui, par la subtilité de son génie et l'art de sa dialectique, combattait si fortement les dogmes de notre sainte Foi, que les évêques le plus savants, les mieux versés dans les sciences philosophiques et théologiques, ne pouvaient le convaincre de fausseté. Parmi les évêques s'en trouvait un très-simple et ignorant, mais rempli de l'esprit du Seigneur. Ce prélat entra en lutte avec le philosophe, et il se borna à expliquer les articles de la foi catholique de la même manière qu'on les développe aux enfants que l'on instruit dans la doctrine chrétienne. Chose admirable ! Le philosophe resta muet d'étonnement, et il ne put dire autre chose si ce n'est que tout ce que l'évêque (en qui l'esprit de Dieu agissait) venait de dire était fondé sur la vérité. Donc, reprit ce prélat, si tout ce que j'ai dit est véritable, venez avec moi aux fonts sacrés, laissez-vous conférer le saint baptême, et devenez un disciple du Christ. A une pareille invitation le philosophe se sentit pénétré d'un mouvement subit et irrésistible, il suivit l'évêque comme la brebis, son pasteur, et, pendant ce temps, il se tourna vers ses adhérents et d'autres spectateurs en leur disant : Tant que la dispute n'a roulé que sur des mots, j'ai riposté par des paroles, mais quand celui-ci m'a parlé avec une vertu intérieure, et que Dieu s'est exprimé par sa bouche, je n'ai pas pu résister. (*Euseb., lib.* VIII, *cap*, 6). Tant il est vrai que pour faire le bien du prochain, une langue inspirée par une sainte **ferveur** est plus habile qu'une langue savante.

386. — **Mais je vais** plus loin, et je dis que, chez certains

prêtres pleins de zèle et de charité, leur savoir est un grand obstacle au fruit qu'on pourrait retirer de la parole de Dieu qu'ils annoncent, parce que, avec leur style trop élevé ou trop recherché, leurs pensées trop sublimes, la subtile finesse de leurs raisonnements et leurs propositions trop abstraites, ils ne se font pas comprendre par le peuple, et, par conséquent, ne produisent aucun fruit. Ce qu'il y a en cela de pire, c'est qu'ils se rendent d'autant moins utiles à ceux qui les comprennent, qu'ils leur sont plus agréables. On lit dans la vie de saint Jean Chrysostôme, écrite par Surius, que, dans les premiers temps où il se livra à la prédication, il se laissait un peu trop emporter par l'élan de son profond génie, et que ses auditeurs ne le comprenaient pas facilement. Une femme, qui était venue pour écouter son discours avec une intention bien sincère d'en profiter, se voyant trompée dans son espoir bien légitime, s'avisa d'élever la voix, et de donner au Saint le titre d'*infrugifère*, c'est-à-dire de prédicateur infructueux. Saint Jean Chrysostôme accepta cette qualification, et ayant réfléchi que cette bonne femme avait raison de parler de la sorte, il abaissa tellement son style, le parsema de tant de comparaisons, accompagnées d'expressions et de figures populaires, qu'il se rendit par la suite intelligible aux esprits les moins cultivés. Le prêtre doit donc s'habituer de plus en plus par l'étude à se rendre utile dans son ministère. Si, malgré tous ses efforts, il ne peut se créer des talents qu'il ne possédait pas, il ne doit point se décourager, parce que, s'il n'est pas doué d'un grand génie, il lui suffit d'avoir un grand cœur; s'il n'a pas une grande éloquence, il lui suffit d'avoir un grand zèle; s'il n'a pas beaucoup de savoir, une âme généreuse lui suffira pour faire beaucoup de bien à son prochain. Si, d'autre part, il possède beaucoup d'esprit, d'éloquence et de savoir, il lui faudra tempérer ces belles qualités de telle manière, qu'il se rende intelligible à tout le monde pour procurer le bien de tous.

387. — L'autre aliment que le prêtre doit distribuer aux fidèles, c'est l'administration de nos augustes sacrements. Ce sont les canaux célestes par lesquels la grâce de Dieu descend dans nos âmes, ou pour les guérir si elles sont atteintes de fautes mortelles, ou pour les fortifier si leur âme jouit de la santé spirituelle. Le prêtre ne saurait faire quelque autre chose qui con-

coure mieux au salut et à la perfection du prochain, que son application assidue à administrer ces remèdes salutaires à l'âme des fidèles. Par dessus tout, il doit s'animer d'une sainte ardeur pour l'administration du sacrement de pénitence, car c'est celui qui est le plus nécessaire aux fidèles qui sont entrés dans le giron de la sainte Église par le baptême. En effet, comme la fragilité humaine en fait tomber un grand nombre dans des péchés de rechute, ils ont grandement besoin qu'il y ait plusieurs ministres de ce sacrement appelés à guérir ces infirmités spirituelles, en y appliquant le baume salutaire de la pénitence. Les autres sacrements se confèrent plus rarement, tels que le baptême, la confirmation et l'ordre qu'on ne reçoit qu'une fois, et l'extrême-onction, ainsi que le mariage, qui ne s'administrent pas très-fréquemment. Mais le sacrement de pénitence se confère sans cesse, parce que continuellement on en a besoin. Il faut donc qu'ils soient nombreux, les ministres qui se dévouent à cette œuvre. J'ajoute qu'il n'est aucun sacrement où le prêtre exerce mieux que dans celui-ci la charité, le zèle, la miséricorde, la patience, y compris les bons conseils à donner et toutes les autres vertus. Ainsi, en sauvant les âmes des autres, le prêtre perfectionne et enrichit singulièrement la sienne.

CHAPITRE IX.

RÉSUMÉ PRATIQUE ET SUCCINCT DE TOUT CE QUI A ÉTÉ DIT DANS CE GUIDE ASCÉTIQUE, POUR L'INSTRUCTION DES DIRECTEURS SPIRITUELS.

---

388. — Un bon guide qui veut conduire en toute sûreté le voyageur qui se confie à lui, doit, avant tout, bien connaître le terme auquel il veut aboutir, parce que c'est vers ce but qu'il doit diriger tous ses pas. Il doit avoir une juste connaissance des chemins les plus droits qui conduisent à ce terme. Il doit connaître les dangers de cette route, afin de les éviter. Il doit en outre aviser à ce que le voyageur soit bien muni de provisions pour son voyage. Sans cela il ne sera point un guide sûr et fidèle; ce ne sera qu'un conducteur aveugle, qui ne fera point arriver son voyageur au but proposé, mais qui le conduira, comme dit Jésus-Christ, à un précipice. Dans ce *Guide ascé-*

tique, j'ai voulu servir de conducteur aux prêtres qui dirigent les âmes, afin qu'ils puissent à leur tour conduire en toute sûreté les âmes qu'ils voudront, par leurs enseignements, faire arriver à la perfection. Dans le quatrième Traité, je leur ai montré le terme de la perfection chrétienne, qui est la charité parfaite envers Dieu et envers le prochain. Dans le troisième Traité, je leur ai, pour ainsi dire, fait toucher du doigt les sentiers étroits et sûrs par lesquels on arrive à cet heureux terme, et ce sont les vertus morales d'une âme déjà purifiée. Dans le second Traité, je leur ai montré les obstacles que nous rencontrons en nous-mêmes et hors de nous, afin de pouvoir marcher promptement et sans embarras dans la voie des vertus morales. Enfin, dans le premier Traité, j'ai exposé les moyens dont ils doivent montrer l'emploi à leurs pénitents, pour surmonter ces obstacles, pour courir sans pierre d'achoppement dans le chemin des susdites vertus, et pour arriver à la possession du divin amour, qui est le suc et la substance de la perfection.

389. — Si donc le directeur veut faire parvenir à la perfection son disciple, il doit, du commencement à la fin, avoir l'œil sur le terme auquel il veut le conduire, de la même manière qu'un voyageur avant de se mettre en route, à moins qu'il n'ait perdu le bon sens, détermine le but de son voyage. C'est là, comme nous l'avons déjà dit et prouvé plusieurs fois, la charité parfaite. J'ai dit la charité parfaite, parce que le pénitent se trouvera déjà en possession de cette vertu à quelque degré inférieur; car je suppose qu'il aura la conscience pure de toute faute mortelle, autrement, il devrait songer à s'établir plutôt dans la substance de la charité, que dans la perfection de la loi chrétienne. Or, dans cette supposition, le pénitent est muni de la grâce sanctifiante, et avec elle il possède l'habitude de la charité. Mais cette dernière vertu peut s'accroître et se perfectionner à l'infini, et avant d'être parvenu à un tel degré de perfection qu'on puisse l'appeler parfait, le pénitent devra faire de très-grands efforts. Il devra faire tant de progrès dans la pratique des vertus morales, qu'il puisse exercer avec promptitude et sans aucune répugnance, s'il s'élevait encore dans le foyer de la concupiscence, qui ne s'éteint jamais tant que nous sommes dans cette misérable terre et sous une enveloppe charnelle, s'il s'élevait, dis-je, encore quelque légère répugnance, il faudra tâcher de la surmonter et de

la vaincre avec facilité. Quand la personne qui tend à la perfection sera parvenue à ce point de facilité et de promptitude, dans l'exercice de la vertu, elle sera prochainement disposée à pratiquer avec la même facilité et une égale promptitude toute sorte d'actes de charité envers Dieu et envers le prochain. Cet exercice sera même accompagné d'un zèle tout particulier et d'une ferveur spéciale, et en cet état où consiste la perfection de la charité, cette personne sera conséquemment parvenue à la perfection chrétienne.

390. — Mais pour arriver à l'acquisition de ces vertus morales que l'on pratique avec promptitude et facilité, il est de la plus indispensable nécessité d'abattre par des mortifications incessantes toutes les rébellions qui naissent de la chair, toutes les répugnances que font surgir les objets du dehors et les passions intérieures, ainsi que les habitudes vicieuses que l'on aurait contractées. Il faut en un mot écarter tous les obstacles qui viendraient entraver les pas du pénitent dans le chemin de la perfection. C'est ce dont doit s'occuper d'abord le directeur, et quand il veut faire parvenir une âme à la perfection, il doit s'attacher dès le commencement, à ce que son disciple réprime ses penchants déréglés, qu'il mortifie ses passions rebelles, qu'il mette un frein à sa sensualité, qu'il se détache des objets extérieurs, parents, richesses et dignités, afin qu'après avoir fait disparaître tous ces obstacles qui éloignent de la vertu, le disciple puisse s'exercer successivement avec facilité à la pratique du bien.

391. — Le directeur doit bien pourtant se préserver de certaines erreurs. Il rencontrera des commençants qui lui sembleront déjà parvenus au sommet de la perfection, lorsqu'ils ne sont encore qu'au premier degré. Il verra ces personnes se livrer avec ardeur aux mortifications, animées d'un esprit de pénitence, promptes à l'obéissance, faciles à accepter les humiliations et portées à pratiquer toutes les vertus. Il pourrait croire que ces personnes sont arrivées déjà à l'état de purgation, et qu'à peine entrées dans le chemin de la perfection, elles sont parvenues au terme. Mais il n'y a encore dans elles réellement aucune solide vertu, parce que la grande facilité qu'elles trouvent à pratiquer des actes vertueux ne vient pas en elles de l'habitude des vertus qu'elles n'ont pas encore acquises

et n'ont pas pu acquérir en si peu de temps. Cette facilité leur vient d'une grâce sensible, pleine de charmes, qui endort leurs passions, et qui les stimule, les pousse intérieurement et les rend promptes et expéditives pour faire le bien. La vertu est une aptitude, une facilité qui se produit dans l'âme par des actes fréquemment répétés de cette même vertu, et surtout des actes, par le moyen desquels on triomphe des résistances et des répugnances que notre fragile nature éprouve quand il s'agit de faire le bien. Or, cette facilité ne saurait exister dans des commençants qui n'ont pas encore remporté de nombreuses victoires, qui ne se sont pas encore suffisamment mortifiés, et n'ont pas pu s'habituer aux pratiques solidement vertueuses.

392. — Les directeurs spirituels devront donc employer les moyens dont nous parlons dans le premier Traité, pour faciliter à leurs pénitents la victoire sur leurs passions, pour leur faire mortifier leurs sens et les détacher des objets extérieurs qui sont autant d'obstacles à la perfection. Ces personnes qui se dévouent à la spiritualité, devront bien se garder d'imiter la conduite de certaines autres personnes pieuses qui passent de longues heures en oraison, fréquentent les sacrements, pratiquent quelques dévotions spéciales en l'honneur de la sainte Vierge, lisent des livres pieux, suivent exactement un règlement de vie et s'attachent à une direction spirituelle sans en changer à tout propos, mais qui, dans tout cela, ne cherchent qu'un certain aliment à leur dévotion, une certaine sensibilité pieuse, et quand elles en sont arrivées à ce point, se figurent que cela suffit, ou bien si elles n'y arrivent pas, s'imaginent n'avoir absolument rien fait. Ces personnes se trompent, parce que les moyens, pour en mériter à juste titre le nom, ces moyens par nous indiqués, doivent se proposer une fin, et que la fin consiste à surmonter les empêchements qui sont dans nous, autour de nous et hors de nous, afin de mener une vie solidement vertueuse, de vaincre ces obstacles, de pratiquer avec facilité et promptitude les vertus morales, et finalement, quand on est en possession de cette facilité, se dévouer avec ardeur à la conquête d'une charité parfaite.

393. — Le Directeur doit donc s'appliquer à ce que les commençants se déterminent dans leurs méditations, par des propos efficaces, à surmonter leurs penchants désordonnés et à se détacher des choses de la terre sans aucune exception. C'est

dans cette fin qu'ils doivent adresser à Dieu leurs prières, en lui demandant continuellement cette grâce. C'est à ce but que doivent tendre leur fréquentation des sacrements, leurs lectures spirituelles, leur dévotion envers les Saints et envers la vierge Marie, reine de tous les Saints, leur soumission à leurs directeurs et tous les autres moyens. Mais il faut procéder régulièrement pour obtenir ce triomphe sur tous les obstacles qui s'opposent à la perfection. Il faut commencer par détruire les empêchements les plus faciles à vaincre, et lorsqu'on commence il faut s'attacher d'une manière tout-à-fait particulière à la mortification des sens extérieurs, des yeux, de la langue, de l'ouïe, du tact et de la sensualité dans le boire et dans le manger. Puis il faut s'occuper de se détacher de l'amour des biens d'ici-bas, de celui des dignités et des autres objets qui flattent notre amour-propre. Ensuite le directeur fait appliquer son disciple plus sérieusement à la lutte contre ses passions et contre tous les mouvements peu réguliers de son âme. Quand il verra que son disciple a vaincu plusieurs de ces obstacles, il lui fera mettre en œuvre ces mêmes pratiques de méditations, de prières et de lectures, qui sont les moyens plus haut indiqués, ainsi que la fréquentation des sacrements, pour qu'il puisse exercer avec une prompte facilité les actes de vertu qu'il n'exerçait auparavant qu'avec difficulté et avec les entraves que lui opposaient les répugnances de la nature. S'il découvre enfin que son disciple a acquis beaucoup de facilité dans la pratique de toutes les vertus morales, il doit s'appliquer à lui faire employer tous ces moyens pour exercer tous les actes de charité envers Dieu et envers le prochain, dont nous avons déjà parlé. Quand le disciple est parvenu à cet état, il aura fait l'acquisition de la perfection chrétienne, autant qu'il est possible d'y parvenir en ce bas monde. Enfin il lui sera possible d'avancer encore de plus en plus dans cette voie salutaire et d'y faire continuellement de nouveaux progrès.

394. — Je fais observer itérativement que toutes ces choses, successivement développées dans le présent *Guide ascétique*, s'opèrent toutes en un seul temps et à la fois dans une âme. Ainsi donc, en même temps que la personne spirituelle met en œuvre les moyens, en même temps aussi disparaissent les obstacles qui s'opposent à la perfection, s'accroît la facilité

pratiquer les vertus morales, et s'enflamme de plus en plus la sainte charité. Et plus on applique les remèdes, et plus on s'efforce d'écarter les empêchements; et plus on s'adonne à l'exercice des vertus morales, plus en même temps la charité acquiert de nouvelles ardeurs, et plus l'homme fait des progrès dans la perfection.

FIN DU 4e ET DERNIER TRAITÉ DU GUIDE ASCÉTIQUE.

SYNTHÈSE PARÉNÉTIQUE

DES QUATRE TRAITÉS

POUR DEUX ANNÉES DE SERMONS DES DIMANCHES ET DE DIVERSES FÊTES DE L'ANNÉE.

AVIS PRÉLIMINAIRE.

Le P. Jean-Baptiste Scaramelli ne paraît pas être l'auteur de ce travail, puisqu'il n'existe pas dans l'édition italienne. Nous le prenons dans la traduction latine, publiée par Georges Tangl. Il l'a placé à la fin de son ouvrage, sous le titre de : *Index conceptuum pro concionibus in singulos Dominicos et festos dies ad biennium suffecturis, et ex hoc* DIRECTORIO ASCETICO *depromendis*. Nous avons cru devoir remplacer ce titre par celui qui est en tête. Nous avons en même temps modifié ces plans de discours, en les divisant comme cela se pratique en France. Le Traducteur latin procède ainsi qu'il suit : *Thema. — Exordium. — Propositio. — Divisio. — Confirmatio. — Epilogus.* C'est la méthode italienne, allemande, etc. En France, il n'en est pas ainsi. Après le texte vient l'exorde. L'Orateur divise son discours ordinairement en deux parties. Il termine enfin par une péroraison. Telle est la marche que nous avons suivie dans ces plans, en indiquant les sources où l'on doit puiser ; et ici, nous avons dû ne pas nous écarter des indications du traducteur latin, lequel, comme il a été dit, nous semble l'auteur de cet utile travail. (J.-B.-E.-P.)

PREMIER DIMANCHE DE L'AVENT.

DE L'ESSENCE DE LA FOI.

TEXTE : *Cœlum et terra transibunt, verba autem mea non transibunt.* (*Lucæ* 21.)

EXORDE : Puisque notre mère la sainte Église veut nous disposer à la venue de Jésus-Christ, et que la foi en est le premier fondement, nous devons tâcher de nous y affermir, en sorte que non-seulement tout doute s'évanouisse, mais que cette foi devienne de plus en plus vive dans nos âmes.

DIVISION : Notre foi doit être ferme : 1° Parce qu'il est évident que les articles de cette foi ont été révélés de Dieu. 2° Parce qu'on ne peut refuser sa croyance à un Dieu révélateur.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité IV, n. 8, 9, 10. — *Idem* de la 2e partie : Même traité, du n° 11 à la fin.

PÉRORAISON ; Animons-nous donc d'une foi très-ferme et très-vive. Écoutons volontiers et avidement la parole sainte. Méditons après le sermon les vérités éternelles, et lisons dévotement les livres saints, pour acquérir non-seulement une foi ferme, mais encore une foi vive. Sans cela Notre-Seigneur Jésus-Christ ne viendra point dans nos cœurs.

MÊME DIMANCHE.

DU SENS DU GOUT ET DU VICE DE LA SENSUALITÉ.

TEXTE : *Non in comessationibus et ebrietatibus.* (*Ad Romanos*, 13).

EXORDE : Comme notre mère la sainte Église veut dans cette épître nous réveiller de notre tiédeur, nous détourner des œuvres du démon, et nous préparer à bien recevoir Jésus-Christ, ainsi qu'à nous en revêtir. (*Induimini Jesum Christum.*) et qu'elle nous fait envisager les excès du manger et du boire, comme des obstacles, nous établissons cette proposition.

DIVISION : Le vice odieux d'intempérance nous fait tomber dans plusieurs péchés et met des obstacles à la venue de Jésus-Christ. 1° L'intempérance est odieuse à Dieu. 2° Elle nous fait commettre plusieurs péchés.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité II, nos 72, 73, 74. — *Idem* de la 2e partie : Même traité, nos 68, 69, 70, 71.

PÉRORAISON : Nous devons donc veiller avec soin sur le sens du goût, car l'intempérance y a ses racines, et chacun doit se corriger principalement en ce qu'il rencontre de défectueux

dans sa conduite à cet égard, plus que dans toute autre chose ; car sans cela nous ne pouvons nourrir l'espoir de nous revêtir de Jésus-Christ, ni de voir le divin Sauveur faire sa demeure dans nos âmes.

2e DIMANCHE DE L'AVENT.

DES MOTIFS D'ESPÉRANCE.

TEXTE : *Ut per patientiam et consolationem scripturarum spem habeamus.* (*Ad Roman.* 15).

EXORDE : Afin de préparer à notre divin hôte une demeure digne de lui, notre cœur ne doit pas seulement être affermi dans la foi, mais il doit être corroboré par l'espérance. C'est pourquoi l'Apôtre nous dit : *Spem habeamus*, ayons l'espérance, sans elle tout s'énerve, et notre cœur n'a plus d'énergie pour la pratique des vertus, sans lesquelles nous ne pouvons attendre la venue de Jésus-Christ dans nous. Nous allons donc aujourd'hui nous ranimer par des motifs d'espérance.

DIVISION : On doit attendre avec confiance tous les biens de la bonté du Seigneur, non-seulement parce qu'il les a promis, mais parce qu'il est souverainement puissant et fidèle dans ses promesses.

1° Promesses émanées de Dieu. 2° Puissance et fidélité de Dieu à les tenir.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité IV, n° 72. — *Idem* de la 2e partie : Traité IV, du n° 73, jusqu'à la fin du chapitre.

PÉRORAISON : Il faut donc avoir les yeux constamment fixés sur ces motifs de notre espérance, si nous voulons nous fonder solidement sur cette vertu et y persévérer, surtout encore si nous voulons préparer à notre Dieu une demeure qui soit digne de cet hôte divin. Il refuse d'entrer dans des cœurs, dont l'espérance est chancelante, car c'est lui faire une grave injure.

MÊME DIMANCHE.

DE L'UTILITÉ DE LA CONFESSION.

Texte : *Qui præparabit viam ante te.* (*Matth.* 2).

Exorde : Saint Jean prépara les voies au Seigneur, en prêchant le baptême de pénitence. Nous devons recourir au remède de la pénitence pour préparer notre cœur par la pureté; car Notre-Seigneur Jésus-Christ dit que l'esprit de sagesse ne viendrait point dans une âme souillée de péchés.

Division : La confession est un excellent remède pour purifier nos cœurs. 1° Parce qu'elle efface les péchés commis. 2° Parce qu'elle nous préserve d'y retomber.

Sources de la 1re partie. Traité I, du n° 308 au n° 313. — *Idem* de la 2e partie : Même traité du n° 313, jusqu'à la fin du chapitre.

Péroraison : Quiconque donc a le désir de purifier son cœur, de préparer à Dieu une demeure digne de lui, de jouir en ce monde de sa présence et de le voir éternellement face à face dans l'autre, doit recourir à ce remède, et l'employer selon toutes les règles prescrites.

3e DIMANCHE DE L'AVENT.

DE L'HUMILITÉ.

Texte : *Cujus non sum dignus, ut solvam corrigiam calceamenti ejus.* (*Joann* 1).

Exorde : L'insigne humilité de saint Jean-Baptiste est aujourd'hui signalée par différents traits que nous lisons dans les saints Évangiles, afin que nous apprenions à nous disposer nous-mêmes par la même vertu à la venue du Sauveur du monde. Notre divin Maître foule sous ses pieds les têtes superbes, et ne se plaît que dans les âmes humbles. Nous y voyons donc de quelle manière nous devons nous y prendre pour acquérir cette précieuse vertu.

DIVISION : Il y a deux sortes d'humilité : celle de l'intelligence et celle du cœur. 1° L'humilité d'intelligence ou de connaissance. 2° L'humilité de cœur et d'affection.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité III, n° 497. — *Idem* de la 2e partie : Traité III, nos 493, 499, 500 et suivants.

PÉRORAISON : Nous devons employer tous nos soins et tous nos efforts pour acquérir la vertu d'humilité, principalement celle du cœur, afin que nous apprenions à nous mépriser nous-mêmes et à concevoir de notre être une idée basse et abjecte. S'il n'en est pas ainsi, notre divin hôte dédaignera de naître dans nos cœurs.

MÊME DIMANCHE.

DE LA MODESTIE.

TEXTE : *Modestia vestra nota sit omnibus hominibus.* (*Ad Philipp.* 4).

EXORDE : De même que pour recevoir leur prince, tous les courtisans se revêtent d'un extérieur plein de modestie, nous devons aussi nous en revêtir pour recevoir Notre-Seigneur Jésus-Christ, ainsi que nous le recommande l'Apôtre. En présence du prince, personne n'a garde de commettre un acte irrévérencieux. Donc, puisque nous n'attendons pas seulement l'arrivée de notre divin Maître, mais que nous voulons continuellement jouir de sa présence, nous devons nous appliquer à l'exercice de cette vertu.

DIVISION : Notre modestie doit être connue de tout le monde, parce qu'elle révèle nos sentiments intérieurs, et qu'elle donne un beau lustre à nos mœurs. 1° Elle révèle nos sentiments intérieurs. 2° Elle donne du lustre à nos mœurs.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité II, nos 136, 137, 138, 139. — *Idem* de la 2e partie : Traité II, du n° 140, à la fin du chapitre.

PÉRORAISON : Il faut donc fréquemment examiner et discuter notre conduite, pour qu'elle ne s'écarte point des règles de la modestie ; cela regarde surtout les femmes et les jeunes gens. C'est à cette condition seule, que Jésus-Christ viendra dans nous.

4e DIMANCHE DE L'AVENT.

DE CE QU'EST L'HOMME DANS L'ORDRE DE LA GRACE.

TEXTE : *Omnis mons et collis humiliabitur.* (*Lucæ* 3).

EXORDE : On ne fait pas de difficulté d'avouer, que dans l'ordre de la nature, l'homme n'est que néant, mais il en est peu qui sachent que l'homme doit faire le même aveu, en ce qui concerne l'ordre de la grâce. Or, comme à la venue de Jésus-Christ, non-seulement toute montagne, mais encore toute colline doit s'abaisser, examinons en ce jour ce qu'est l'homme dans l'ordre de la grâce.

DIVISION : Cela se borne à un seul point. L'homme doit concevoir de lui-même une idée très-humble, parce qu'il n'est rien dans l'ordre de la grâce.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité III, n° 514 et suivants, jusqu'au n° 518 inclusivement.

PÉRORAISON : Songeons souvent que nous sommes incapables de tout bien et de tout mérite, à moins que la bonté divine, par le moyen d'une grâce surnaturelle, ne nous confère cette aptitude. Par ce moyen, nous nous maintiendrons dans des sentiments humbles, et nous aurons une basse opinion de nous, afin que Notre-Seigneur Jésus-Christ trouve en nous un sanctuaire digne de lui.

MÊME DIMANCHE.

DE LA SINCÉRITÉ ENVERS LE DIRECTEUR.

TEXTE : *Sic nos existimet homo ut ministros Christi et dispensatores mysteriorum Dei.* (I *Ad Corinth.* 4).

EXORDE : Quiconque veut marcher dans la voie des commandements du Seigneur, éviter les pièges du démon, bien disposer son cœur et en faire hommage à Dieu seul, doit considérer les confesseurs comme ministres de Jésus-Christ, etc., et leur ouvrir franchement son cœur.

DIVISION : Non seulement il faut découvrir au confesseur les péchés que l'on a commis, mais encore les bonnes œuvres que

l'on a faites; il faut lui déclarer : 1° Les passions dont on est agité; 2° les tentations; 3° les bonnes œuvres.

Sources de la première partie : Traité i, nos 114, 115.—*Idem* de la 2e partie : Traité i, nos 116, 117, 118.—*Idem* de la 3e partie : Traité i, nos 119, 120.

Péroraison : Celui-là donc qui veut marcher en toute sécurité dans la voie du salut, doit se montrer tel qu'il est, après avoir secoué toute espèce de confusion, à son directeur; sans cette sincérité, il deviendra le jouet des démons, et finira par tomber dans l'abîme de la perdition, et l'Hôte divin ne viendra pas dans lui.

FÊTE DE NOEL.

DE LA VERTU DE DÉVOTION.

Texte : *Pie vivamus in hoc sæculo.* (*Ad Titum*, 11).

Exorde : Notre très-aimable Rédempteur, comblant en ce jour tout le monde d'allégresse, se montre à nous comme un modèle de toutes les vertus : humilité, pauvreté, patience, etc. Il nous apparaît comme le docteur et maître de la véritable piété et de la sincère dévotion, ce sera donc le sujet de nos méditations en ce discours.

Division : La vraie dévotion est une volonté prompte de se dévouer à tout ce qui tient au service de Dieu : 1° Cela se prouve par les divines écritures; 2° par des exemples qui en sont extraits.

Sources de la 1re partie : Traité iii, nos 210, 211. — *Idem* de la 2e partie : Traité iii, nos 212, 213 et suivants.

Péroraison : Efforçons-nous de tout notre pouvoir, d'accomplir joyeusement et ponctuellement tout ce qu'exige de nous le service de Dieu, etc. Tâchons d'imiter autant qu'il est possible notre Sauveur qui vient de naître, et qui s'est dévoué tout entier au service de son Père.

MÊME FÊTE.

DE LA PAUVRETÉ D'ESPRIT.

TEXTE : *Et reclinavit eum in præsepio, eo quod non esset eis locus in diversorio.* (*Lucæ* 2).

EXORDE : Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a pas seulement commencé sa carrière apostolique par un grand exemple de pauvreté, dans un état de dénûment absolu, mais par un exemple éclatant il nous a donné une leçon frappante de cette vertu, dans son berceau même, pour nous apprendre à mépriser les choses de la terre, et à attacher notre amour aux biens célestes.

DIVISION : La pauvreté d'esprit est un remède très-efficace contre la cupidité des richesses, il faut donc s'en occuper sérieusement. 1° Parce que cette pauvreté nous prémunit contre ce vice. 2° Nous devons donc employer ce remède.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité II, n° 272 jusqu'à 277. — *Idem* de la 2e partie : Traité II, nos 277, 278, 279.

PÉRORAISON : Nous devons donc nous appliquer à pratiquer la pauvreté d'esprit par de fréquentes réflexions sur cette vertu, et, par un examen souvent répété, nous devons chercher à connaître notre cœur sur ce point en y faisant l'application comme sur la pierre d'aimant, dont nous parlons dans la deuxième partie. A cette condition seule, Jésus-Christ le Docteur de la pauvreté, viendra habiter dans notre âme.

FÊTE DE SAINT ÉTIENNE.

DE L'AMOUR DES ENNEMIS.

TEXTE : *Domine, ne statuas illis hoc peccatum.* (*Act. apost.* 6).

EXORDE : Saint Étienne eut à souffrir de la part de ses ennemis, d'atroces injures, des calomnies et la mort la plus cruelle. Il supporta tout cela, non-seulement avec une patience admirable, mais, suivant l'exemple donné par le Sauveur, il pria pour ceux qui le maltraitaient. Or, comme le précepte de

Jésus-Christ ne nous oblige pas moins que ce Saint, nous devons apprendre également à pardonner.

Division : L'amour des ennemis nous rend très-semblables au Père céleste et au Verbe incarné ; et 1° au Père céleste ; 2° au Verbe incarné.

Sources de la 1re partie : Traité iv, du n° 316 au n° 319. — *Idem* de la 2e partie : Traité iv, du n° 319 au n° 328.

Péroraison : Afin donc d'entretenir en nous un véritable amour pour nos ennemis, pensons fréquemment à la miséricorde du Père céleste et du Verbe incarné pour nous, comme on le voit au Traité iv, du n° 328, et efforçons-nous d'imiter le saint premier martyr de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

MÊME FÊTE.

DES MOYENS DE LA CHARITÉ DIVINE.

Texte : *Quoties volui congregare filios tuos, quemadmodum gallina congregat pullos suos sub alas !* (*Matth.* 23).

Exorde : Ces paroles du texte, ainsi que plusieurs autres passages de l'Écriture, nous prouvent combien grande a été pour nous la tendresse du divin Sauveur, et nous y voyons aussi combien notre peu d'empressement à y répondre est déplorable. D'où vient cela ? C'est sans nul doute du fonds d'amour-propre qui règne dans nous et du peu de réflexions que nous faisons sur les motifs de charité. Ainsi donc, pour acquérir un grand et généreux amour de Dieu, à l'exemple de saint Étienne, nous devons faire des efforts pour écarter ces obstacles.

Division : Pour acquérir l'amour divin, il faut extirper notre amour-propre et considérer, par le secours de la prière fréquente, les motifs qui nous portent à la charité. 1° Il faut extirper l'amour-propre. 2° Il faut peser les motifs de charité.

Sources de la 1re partie : Traité iv du n° 153 au n° 163. — *Idem* de la 2e, Traité iv du n° 163, jusqu'à la fin du chapitre.

Péroraison : Il faut donc souvent sonder les profondeurs cachées de l'amour-propre, et faire tous ses efforts pour le chasser de notre cœur, afin d'acquérir pour notre Dieu un amour

fort et généreux, tel que nous en offre l'exemple en ce jour le glorieux premier martyr.

FÊTE DE SAINT JEAN L'ÉVANGÉLISTE.

DU DÉSIR D'AUGMENTER SANS CESSE NOTRE PIÉTÉ.

TEXTE : *Qui continens est justitiæ, apprehendet illam.* (*Eccli.* 15).

EXORDE : Beaucoup sans doute désirent la justice, c'est-à-dire un piété solide, et cependant peu de personnes en font l'acquisition. D'où vient cela ? C'est qu'ils ne la désirent pas avec persévérance, et qu'ils laissent facilement s'attiédir ces désirs. Gardons-nous que ce malheur ne nous arrive.

DIVISION : Le désir de la justice ne doit jamais s'attiédir, mais au contraire, prendre toujours de l'accroissement. 1° Ne nous relâchons jamais dans ce désir. 2° Donnons-lui toujours un élan plus étendu.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité I du n° 60 au n° 65. — *Idem* de la 2e partie : Traité I, nos 65, 66, 67, 68.

PÉRORAISON : Il faut donc scruter souvent les désirs de notre cœur, et si nous les voyons se refroidir, nous devons les enflammer de nouveau en employant les moyens indiqués dans le Traité I, n° 89, afin d'acquérir en cette vie, avec saint Jean, une véritable justice, et partager dans l'autre la gloire éternelle qu'il y possède.

MÊME FÊTE.

DE L'EXCELLENCE DE LA CHARITÉ.

TEXTE : *Discipulum quem diligebat Jesus, etc.* (*Joann.* 21).

EXORDE : Jésus-Christ aima avec une tendresse particulière l'apôtre saint Jean. Pourquoi cela? Selon le sentiment des SS. Pères cela venait de ce qu'il connaissait sa chaste innocence, et que cette vertu lui est singulièrement chère. Si donc

nous voulons plaire à Notre-Seigneur, il faut nous attacher avec une attention spéciale à pratiquer cette belle vertu.

Division : La chasteté surpasse en excellence toutes les autres vertus morales, parce que 1° elle nous rend saints; 2° parce qu'elle nous rend semblables aux anges.

Sources de la 1re partie : Traité iii, nos 396, 397, 398, 399 et suivants. — *Idem* de la 2e partie, Traité iii, nos 401, 402, 403 et 405 avec les suivants.

Péroraison : Si nous cédons aux attraits de cette vertu, et si nous mettons tout en œuvre pour l'acquérir et la perfectionner de plus en plus dans notre conduite, nous nous rendrons semblables non moins aux anges qu'aux saints, et en société de saint Jean nous serons privilégiés de l'amour de Jésus-Christ.

FÊTE DES SAINTS INNOCENTS.

DU PRINCIPAL PRÉSERVATIF DE LA CHASTETÉ.

Texte : *Hi sunt qui cum mulieribus non sunt coinquinati.* (*Apocal.* 14).

Exorde : Dans ce texte, et dans d'autres endroits de son Apocalypse, saint Jean exalte la vertu de chasteté et affirme qu'elle est digne d'une récompense particulière. On doit avoir une très-grande estime pour cette vertu; mais comme nous la portons dans des vases fragiles, nous devons veiller avec sollicitude sur ce précieux trésor. Or, la fuite est le moyen le plus efficace.

Division : Le principal moyen de conserver la chasteté est d'éviter les conversations avec les personnes d'un sexe différent : 1° parce que les SS. Pères nous l'indiquent; 2° Parce que la raison seule nous le dit.

Sources de la 1re partie : Traité iii, nos 414, 415, 416, 417 et suivants. — *Idem* de la 2e partie : Traité iii, nos 419, 420 et suivants.

Péroraison : Donc, puisque le précepte et la raison s'accordent à nous interdire la fréquentation des personnes d'un sexe différent, surtout s'il y règne une trop grande familiarité,

évitons-la avec le plus grand soin, afin que nous puissions un jour chanter avec les saints Innocents le cantique qui convient aux âmes pures.

MÊME FÊTE.

DES TROIS DEGRÉS D'OBÉISSANCE.

Texte : *Surge et accipe puerum et matrem ejus, et fuge in Ægyptum.* (*Matth.* 2).

Exorde : Saint Joseph reçoit ici un ordre difficile contre lequel il pouvait élever les objections les mieux fondées, et pourtant, sans faire la moindre observation, il s'y soumet, et le Seigneur récompense cette soumission en le protégeant d'une manière tout à fait spéciale. Si donc nous aspirons à trouver en Dieu un puissant protecteur, obéissons avec empressement et sans arrière-pensée.

Division : Il faut obéir 1° avec empressement; 2° avec simplicité ; 3° avec joie.

Sources de la première partie : Traité iii, nos 295, 296, 297, 298.—*Idem* de la 2e partie : Traité iii, nos 304, 305, 306.—*Idem* de la 3e partie : Traité iii, du no 311 à la fin.

Péroraison : Dès que la volonté d'un supérieur nous est connue, nous devons y obtempérer sans retard, avec empressement, avec simplicité et avec joie, sans discuter la nature de l'ordre qui nous est donné, etc. C'est ainsi qu'en imitant saint Joseph, nous pourrons mériter la protection particulière de la Providence divine.

LE DIMANCHE DANS L'OCTAVE DE NOEL.

DES PROPRIÉTÉS DE L'ESPÉRANCE.

Texte : *Misit Deus spiritum Filii sui in corda vestra clamantem : Abba, Pater.* (*Ad Galat.* 4).

Exorde : Oh ! qu'il est grandement aimable cet esprit du Fils de Dieu qui crie dans nos cœurs : Abba, Père ! combien il pour-

rait nous inspirer du courage dans nos adversités! Mais pourquoi fait-il si peu d'impression sur nos cœurs? C'est que nous n'avons confiance qu'en nous, et que nous hésitons continuellement. Que cela n'arrive donc plus, et telle est la résolution que nous devons prendre.

Division : Notre espérance en Dieu doit être très-ferme et s'appuyer uniquement sur lui. Je dis : 1° que notre espérance doit être fondée sur Dieu seul; 2° qu'elle doit être très-ferme.

Sources de la première partie : Traité iv, n° 79, jusqu'à 87. — *Idem* de la 2e partie : Traité iv, du n° 87, à la fin du chapitre.

Péroraison : Plaçons donc notre confiance en Dieu seul, et disons lui du fond du cœur : Abba, Père! Seigneur, vous êtes mon espoir et mon refuge. Malheur à celui qui n'a confiance qu'en lui-même, et n'hésitons pas, car ceux qui ont au fond du cœur cette hésitation, ne doivent point s'attendre à obtenir la moindre grâce du Seigneur.

MÊME DIMANCHE.

DE LA NATURE ET DE LA NÉCESSITÉ DE LA VERTU DE PATIENCE.

Texte : *Et tuam ipsius animam pertransibit gladius.* (*Luc.* 2).

Exorde : Elle fut bien accablante cette prédiction faite à la bienheureuse vierge Marie, et cependant elle l'accepta avec une âme parfaitement calme, parce que la patience avait poussé dans son cœur de profondes racines. Lors donc que nous sommes dans l'adversité, nous devons recourir à cette vertu et ne perdre jamais de vue sa nature et sa nécessité.

Division : Cette vertu de patience si nécessaire, apaise tellement le trouble que nous causent les maux présents, que nous les supportons avec une humble et tranquille résignation.

1° Quelle est la nature de la patience? 2° Quelle est sa nécessité?

Sources de la première partie : Traité iii, nos 336, 337. — *Idem* de la 2e partie : Traité iii, nos 338 et suivants.

Péroraison : Afin que nous puissions vivre tranquillement au milieu de nos tribulations, exerçons-nous continuellement à la

vertu de patience. Cet exercice est pour nous d'une impérieuse nécessité.

FÊTE DE LA CIRCONCISION DE NOTRE-SEIGNEUR.

DE L'OBLIGATION D'ASPIRER A LA PIÉTÉ.

Texte : *Ut mundaret sibi populum acceptabilem, sectatorem bonorum operum.* (*Ad Titum*, 2).

Exorde : Si nous souhaitons jouir du bonheur de la nouvelle année, lequel dépend des bénédictions divines, animons-nous à faire de bonnes œuvres. Nous devons nous remettre continuellement sous les yeux l'obligation stricte qui nous en est imposée. Pour obtenir facilement cet heureux résultat, nous posons ces deux principes.

Division : Tout le monde est tenu d'aspirer à la perfection, de diverses manières. 1° Tout chrétien doit tendre à la perfection. 2° Les voies de la perfection sont diverses.

Sources de la première partie : Traité I, n°s 48, 52, 53, 54. — *Idem* de la 2e partie : Traité I, n°s 49, 78, 79, 80.

Péroraison : Personne ne doit donc se croire dispensé de posséder une piété solide, mais chacun doit rechercher attentivement celle qui lui convient, et s'efforcer de temps en temps de s'enflammer toujours davantage de ce saint désir surtout au début du nouvel an. Le bonheur dépend de ce désir.

MÊME FÊTE.

DU PRÉJUDICE QUE CAUSENT LES PASSIONS PERVERSES.

Texte : *Ut circumcideretur Puer.* (*Luc.* 2).

Exorde : La circoncision corporelle pratiquée par les juifs était la figure de la circoncision indispensable de nos cœurs. Malheur à nous, si, pareils aux juifs incirconcis, nous sommes les esclaves de nos passions déréglées. Ce serait pour nous une bien malheureuse nouvelle année, et nous nous exposerions au danger d'une réprobation éternelle.

DIVISION : Nos malheurs principaux proviennent de nos passions mauvaises et immortifiées. 1° Les effets des passions sont des plus malheureux. 2° Il faut les mortifier.

SOURCES DE LA PREMIÈRE PARTIE : Traité II, nos 227, 250, 251. — *Idem* de la 2e partie : Traité II, n° 128, jusqu'à la fin du chapitre.

PÉRORAISON : Il faut donc s'occuper très-ardemment de mortifier ses passions, surtout la passion dominante. (Traité II, nos 252, 253). Car, si dans le cours de ce nouvel an nous mortifions notre passion dominante, nous aurons bien employé notre temps. Thomas à Kempis a très-bien dit : Si chaque année nous avions soin d'extirper un vice, nous arriverions en peu de temps à la perfection.

FÊTE DE L'ÉPIPHANIE.

TEXTE : *Aubulabunt gentes in lumine tuo.* (*Isaiæ* 60).

EXORDE : C'est un très-grand bienfait que l'étoile lumineuse de la foi ait brillé aux yeux des nations et ait illuminé nos ancêtres. Nous ne saurions jamais trop en remercier la miséricorde céleste. Mais c'est encore quelque chose de plus heureux que ces peuples qui nous ont précédés, aient marché à la lueur de ce flambeau, et nous aient transmis cette bienfaisante clarté. Afin donc de ne pas rendre infructueux un si grand bienfait, ayons toujours devant les yeux le prix de cette grâce et sa nécessité.

DIVISION : Sans la vertu de foi on ne peut acquérir le bonheur éternel, et bien moins encore une vertu solide. 1° Nécessité de la foi pour le salut. 2° Nécessité de la foi pour acquérir une vertu solide.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité IV, du n° 27, à 32. — *Idem* de la 2e partie : Traité IV, du n° 32, à la fin du chapitre :

PÉRORAISON : On doit par dessus tout bien s'établir dans la vertu de foi, car si ce fondement n'était pas solide tout tomberait en ruine. C'est pourquoi nous devons avoir continuellement sous les yeux les motifs de crédibilité et ne pas négliger les autres moyens d'augmenter notre foi, afin que cette étoile brille

toujours à nos regards et dirige tous nos pas et toutes nos œuvres.

MÊME FÊTE.

DES ACTES GÉNÉRAUX DE LA VERTU DE RELIGION.

Texte : *Et procidentes adoraverunt eum.* (*Matth.* 2).

Exorde : A peine les trois mages eurent-ils aperçu Jésus-Christ nouvellement né et l'eurent-ils considéré comme Dieu et homme tout ensemble, qu'ils l'adorèrent non-seulement par des actes intérieurs d'humilité, mais encore lui rendirent un culte extérieur. A leur exemple, nous devons rendre un culte à Dieu comme créateur, rédempteur et sanctificateur, par des actes internes et par des adorations extérieures.

Division : A la vertu de religion se réfèrent les actes extérieurs et surtout les actes intérieurs. 1° La vertu de religion tire tout son mérite des actes internes. 2° Mais les actes externes sont pareillement obligatoires.

Sources de la 1re partie : Traité III, nos 165, 166 et suivants. — *Idem* de la 2e partie : Traité III, nos 168, 169, 170, 171 et suivants.

Péroraison : C'est pourquoi en rendant à Dieu le culte qui lui est dû, attachons-nous principalement dans nos exercices pieux au culte intérieur, et ne négligeons pas les pratiques extérieures de cette vertu de religion, car elles sont très-utiles pour nourrir la piété du cœur; et faisons nous une loi d'imiter en tout les trois mages.

LE DIMANCHE DANS L'OCTAVE DE L'ÉPIPHANIE.

DE LA DISCRÉTION OU PRUDENCE DANS LES OEUVRES DE PÉNITENCE

Texte : *Offeratis corpora vestra hostiam viventem, sanctam, Deo placentem, rationabile obsequium vestrum.* (*Ad Roman.* 12).

Exorde : A l'imitation des trois mages nous devons offrir à

Dieu la myrrhe de la mortification, et notre corps, aussi bien que notre âme, comme une victime vivante. Néanmoins cette offrande doit être raisonnable, non-seulement parce qu'elle renferme nos facultés intelligentes, mais encore parce qu'elle doit être prudente et discrète. Nous allons donc présenter ici les règles de cette discrétion.

Division : Les œuvres de pénitence ne doivent pas être préjudiciables à la santé ni aux devoirs de notre état. 1° Ces œuvres ne doivent pas nuire à la santé. 2° Ces œuvres ne doivent pas être un obstacle aux devoirs de notre état.

Sources de la 1re partie : Traité II, nos 49, 50, 51, 52, 53.— *Idem* de la 2e partie : Traité II, n° 54, jusqu'à la fin du chapitre.

Péroraison : Puis donc que la discrétion est si nécessaire, chacun doit exposer à son directeur, ses œuvres de pénitence pour les soumettre à son jugement, afin que par le moyen de cette sincérité qu'anime une confiance filiale, on ne s'expose point à dévier de la droite voie du salut.

MÊME DIMANCHE.

DE L'ATTACHEMENT DÉSORDONNÉ AUX PARENTS.

Texte : *Nesciebatis, quia in his quæ Patris mei sunt, oportet me esse.* (*Luc.* 2).

Exorde : Notre Rédempteur, si plein de bonté, de sainteté et de tendresse, causa une indicible douleur à ses parents en se dérobant à eux. Par cet admirable exemple, il voulut nous apprendre à nous défaire d'un amour désordonné de nos proches. Nous allons donc aujourd'hui traiter ce sujet.

Division : La tendresse excessive pour les parents est le plus sûrement amendée par leur séparation. 1° Jusqu'à quel point est nuisible l'amour des proches ? 2° Cet amour se corrige en s'éloignant d'eux.

Sources de la 1re partie : Traité II, du n° 330 au 345. — *Idem* de la 2e partie : Traité II, du n° 345, jusqu'à la fin du chapitre.

Péroraison : Il faut donc veiller avec beaucoup de soin à ce

que l'amour de la chair et du sang ne nous domine point, et si cela se peut on doit se séparer de ses proches, puisque c'est le meilleur de tous les remèdes pour s'affranchir de cette affection nuisible à la sanctification.

LE 2e DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE, FÊTE DU SAINT NOM DE JÉSUS.

DE L'ESSENCE ET DE L'EXCELLENCE DE LA VERTU DE RELIGION.

TEXTE : *Non est in alio aliquo salus.* (*Act. Apost.* 4).

EXORDE : Comme tout notre salut dépend de Jésus-Christ, c'est avec raison que nous rendons un culte spécial à son très-saint nom. Afin donc de nous en acquitter comme il faut, nous allons voir quelle est sa nature et quelle est son excellence.

DIVISION : La vertu de religion rend à Dieu comme premier principe de toutes choses le culte qui lui est dû; ce culte de religion est d'une excellence incontestable. 1° Parce que cette vertu a pour objet Dieu comme principe de la création. 2° Parce qu'elle nous rapproche de Dieu mieux que toutes les autres vertus.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité III, nos 158, 159. — *Idem* de la 2e partie : Traité III, nos 160, 161, 162 et suivants.

PÉRORAISON : Travaillons de toutes nos forces à l'acquisition de cette vertu, appliquons nous-y avec le plus grand zèle pour que, soit par nous-mêmes, soit par notre prochain, Dieu reçoive les hommages d'un culte qui est lui souverainement dû, et surtout afin que le saint nom de Jésus soit honoré.

MÊME DIMANCHE.

L'EXEMPLE DE JÉSUS CHRIST DOIT NOUS EXCITER A SOUFFRIR PATIEMMENT.

TEXTE : *Vocatum est nomen ejus Jesus.* (*Luc.* 2).

EXORDE : Parce que Jésus-Christ s'est humilié jusqu'à la mort, Dieu l'a exalté et lui a donné un nom qui est au-dessus de tous

les noms. C'est l'Apôtre qui nous le dit. Si nous voulons donc mériter dans les cieux un glorieux nom, ce n'est qu'en imitant notre divin Maître et en ne nous bornant point à honorer son très-saint nom dans notre cœur, mais en ayant toujours devant les yeux son exemple au milieu de nos tribulations.

Division : L'exemple de Jésus-Christ doit nous exciter à souffrir patiemment toute sorte de tribulations. Cet unique point se traite en consultant du n° 348 jusqu'au n° 355 inclusivement du Traité III.

Péroraison : Remettons-nous fréquemment sous les yeux les douleurs et les tortures que Jésus-Christ a bien voulu souffrir avec une patience admirable. Que peuvent être les peines les plus graves d'ici-bas pour nous, en comparaison de ce qu'a souffert notre divin Sauveur? Rien. Il sera donc impossible de ne pas puiser dans cette considération une patience qui nous mérite, dans le ciel, en société avec Jésus, un nom glorieux.

LE 3e DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

DES DIVERS DEGRÉS DE L'AMOUR DES ENNEMIS.

Texte : *Si esurierit inimicus tuus, ciba illum; si sitit, potum da illi.* (*Ad Roman.* 12).

Exorde : Dans l'amour des ennemis se découvre non-seulement l'accomplissement des premiers préceptes de notre sainte loi, mais encore un vrai caractère d'imitation des exemples de Jésus-Christ; car celui qui aime le prochain observe toute la loi. Mais il y a plusieurs conditions attachées à cet amour de nos ennemis. Nous allons donc les développer dans ce discours, d'après la doctrine du grand Apôtre.

Division : Pour remplir le précepte de l'amour de nos ennemis, nous devons non seulement leur pardonner, mais encore leur faire du bien. 1° Nous devons cordialement leur pardonner; 2° leur faire du bien.

Sources de la 1re partie : Traité IV du n° 329 au n° 335. — *Idem* de la 2e partie, Traité IV du n° 335 à la fin du chapitre.

Péroraison : Sondons sur ces degrés les dispositions de notre

cœur en ce qui regarde l'amour des ennemis, et humilions-nous en découvrant à cet égard nos imperfections. Enfin, tendons de tout notre pouvoir à atteindre le plus héroïque de ces degrés.

MÊME DIMANCHE.

DES PROPRIÉTÉS DE LA FOI.

Texte : *Non inveni tantam fidem in Israël.* (*Matth.* 8).

Exorde : Par ces paroles, Jésus-Christ rend un éclatant témoignage à la foi du centurion, et lui assigne un rang pareil à celui d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, ainsi que dans le ciel, à cause de l'excellence de cette vertu. Afin donc de pouvoir participer à la même faveur, nous venons aujourd'hui discuter la qualité de notre foi et en examiner les propriétés.

Division : La vertu de foi doit non-seulement être simple et ferme, mais encore forte et constante. 1° La foi doit être ferme et simple ; 2° elle doit être forte et constante.

Sources de la 1re partie : Traité IV du n° 16 au n° 24. — *Idem* de la 2e partie, Traité IV, du n° 24 à la fin du chapitre.

Péroraison : Que chacun donc examine la qualité de sa foi, et, s'il se reconnaît défectueux en quelqu'une des conditions qui viennent d'être énumérées, qu'il s'empresse de la régénérer et de la faire revivre, en réfléchissant sérieusement sur les motifs exposés dans ce discours. Ce n'est qu'ainsi qu'il nous sera possible de parvenir par la foi à l'héritage de la gloire céleste.

LE 4e DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

DE L'UTILITÉ DE LA CHARITÉ POUR LE PROCHAIN.

Texte : *Qui diligit proximum suum legem implevit.* (*Ad Roman.* 13).

Exorde : Qu'elle est belle, la vertu de charité envers le prochain, puisque par elle nous accomplissons toute la loi ! Et

pourtant, combien en faisons-nous peu de cas! En effet, que de haines, d'inimitiés, de rancunes, de colères, d'injustices, etc., la blessent, parce que nous ne pensons pas suffisamment aux mérites de cette vertu!

Division: Aucune autre vertu ne peut, mieux que la charité envers le prochain, assurer le salut de notre âme: 1° Parce qu'elle guérit nos anciennes blessures spirituelles. 2° Parce qu'elle nous préserve de nouvelles atteintes à notre innocence recouvrée.

Sources de la 1re partie: Traité IV, nos 310, 311. — *Idem* de la 2e partie, Traité IV, n° 312, jusqu'à la fin du chapitre.

Péroraison: Ayons donc recours aux œuvres de charité, si nous voulons rendre certain notre salut, et ne plaçons notre confiance dans aucune autre vertu, à moins que celle-ci ne s'y joigne. Tournons tous nos efforts à déraciner tout ce qui répugne dans nos âmes à cette vertu, et tenons toujours présents à notre esprit les avantages attachés à la charité pour le prochain.

MÊME DIMANCHE.

DES TENTATIONS CONTRE LA FOI.

Texte: *Quid timidi estis modicæ fidei?* (*Matth.* 8).

Exorde: C'est avec raison que Notre-Seigneur Jésus-Christ adresse ce reproche à ses disciples, parce qu'ayant avec eux leur divin Maître, ils auraient dû n'éprouver aucune crainte. Ce reproche peut également s'adresser à bien d'autres, qui sont dans la crainte quand il n'y a pas lieu de s'y livrer. Dans ce nombre, il faut placer ceux qui se laissent aller au découragement et à des terreurs peu fondées lorsqu'ils éprouvent des tentations contre la foi. Il faut donc aujourd'hui réveiller leur courage.

Division: Notre foi, loin de s'affaiblir par les tentations, s'y raffermit, pourvu que nous ne discutions pas les dogmes avec trop de curiosité. 1° La foi se corrobore dans les tentations. 2° Les recherches trop curieuses doivent être bannies.

Sources de la 1re partie: Traité IV, nos 55, 56, 57, 58, 59. — *Idem* de la 2e partie, Traité IV, n° 57.

Péroraison : Personne ne doit donc se laisser abattre par les tentations contre la foi. Mais, en méprisant courageusement les tentations et en écartant les investigations trop curieuses sur les mystères, on doit se livrer aux bonnes œuvres au milieu des saintes obscurités de sa croyance.

LE 5e DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

DU ZÈLE DE LA CHARITÉ ENVERS LE PROCHAIN.

Texte : *Super omnia autem caritatem habete, quod est vinculum perfectionis.* (*Ad Coloss.* 3).

Exorde : Le grand Apôtre, dans l'épître de ce jour, nous exhorte à la charité fort à propos, car nous nous rendons coupables d'une grande négligence au sujet d'une vertu si nécessaire, et nous péchons trop fréquemment contre elle, parce que nous ne pensons pas assez souvent aux devoirs qu'elle nous impose. Il s'agit donc aujourd'hui de combattre cette erreur.

Division. — Nous devons mettre tous nos soins à pratiquer la charité envers le prochain, car elle nous est commandée, non-seulement par un précepte strict et rigoureux, mais encore par une injonction formelle et mémorable. 1° Le précepte en est strict et rigoureux. 2° Il est formel et mémorable.

Sources de la 1re partie : Traité iv du n° 297 au n° 303. — *Idem* de la 2e partie : Traité iv du n° 303 jusqu'à la fin du chapitre.

Péroraison : Tout le monde doit donc, avant tout, pratiquer la charité envers le prochain, s'efforcer d'en corriger les défauts et de les extirper en employant les moyens indiqués pour cela dans le cours de cette instruction.

MÊME DIMANCHE.

DES TENTATIONS VIOLENTES DES AMES PIEUSES.

Texte : *Inimicus homo hoc fecit.* (*Matth.* 13).

Exorde : Quoique les hommes fassent pénétrer dans leur

cœur une semence précieuse en écoutant assidûment la divine parole, en vaquant à des méditations, en fréquentant les Sacrements, en élevant avec ferveur leur âme vers Dieu, etc. Néanmoins, l'ivraie des tentations les plus perverses est semée dans leur cœur par l'esprit malin, mais il ne faut pas se laisser abattre par la crainte.

Division : Quoique les âmes pieuses soient tentées violemment, il ne faut pas craindre. 1° Ces âmes éprouvent souvent des tentations. 2° Leur courage ne doit pas en être ébranlé.

Sources de la 1re partie : Traité II, nos 367 jusquà 373. — *Idem* de la 2e partie : Traité II, nos 373, 374.

Péroraison : En vous dévouant au service de Dieu, préparez votre âme à la tentation, et placez votre confiance en Dieu et en ses bons anges, mais n'espérez point de trouver le repos dans cette vie. Gardez-vous surtout, au milieu de vos tentations, d'interrompre vos exercices de piété, comme cela vous est recommandé dans le traité II, n° 419.

LE SIXIÈME DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

DES CHOSES A DEMANDER DANS LA PRIÈRE.

Texte : *Memoriam vestri facientes in orationibus nostris, sine intermissione.* (I *ad Thessal.* 1).

Exorde : La prière est d'une grande efficacité, et nous devons tout obtenir de Dieu par elle, non-seulement pour nous, mais encore pour les autres. C'est pourquoi l'Apôtre se souvenait, dans ses prières, des habitants de Thessalonique. Et pourtant, nous nous appliquons si peu à la prière que nous n'y avons recours qu'après avoir employé les autres moyens.

Division : Il faut demander à Dieu, par la prière, tout ce qui est utile à nous et aux autres. 1° Comment devons-nous demander ce qui est utile à nous-mêmes; 2° Comment devons-nous demander ce qui est utile aux autres.

Péroraison : D'après ce qui est dit dans le même Traité, n° 234, il faut s'appliquer sans relâche à prier le Seigneur de nous accorder ce que nous lui demandons; en un mot, selon la parole de l'Esprit-Saint, nous devons toujours prier et ne nous jamais lasser.

MÊME DIMANCHE.

DES DIVERSES MANIÈRES DE PRATIQUER LA VERTU DE FOI.

TEXTE : *Simile est regnum cœlorum fermento.* (*Matth.* 13).

EXORDE : De même qu'un peu de levain fait fermenter une grande quantité de farine, de même la foi, quoique dans le principe elle ne provienne que de quelques paroles de Dieu, et qu'elle ne s'exerce que par un petit nombre d'actes, doit tellement s'accroître qu'elle pénètre dans tous nos actes par la considération des vérités éternelles, le soin qu'on a d'entendre la parole de Dieu et les bonnes œuvres qui découlent de cette vertu.

DIVISION : Pour que notre foi soit vive, nous devons la mettre en pratique, non-seulement dans nos exercices de piété, mais encore au milieu des pénibles épreuves et des tentations. 1° Elle doit régner dans nos pratiques de dévotion. 2° Elle doit régner dans toutes nos autres actions.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité IV, nos 44 jusqu'à 50. — *Idem* de la 2e partie : Traité IV, nos 43 et 50, jusqu'à la fin du chapitre.

PÉRORAISON : Vivifions donc toutes nos œuvres par la foi. Mais comme elle ne peut pas toujours être claire et pleine de consolation, apprenons à agir par une foi obscure. On peut consulter le traité IV, n° 60.

LE DIMANCHE DE LA SEPTUAGÉSIME.

DE LA CHASTETÉ QU'ON DOIT CONSERVER PAR LA MORTIFICATION.

TEXTE : *Castigo corpus meum et in servitutem redigo.* (I *ad Corinth.* 9).

EXORDE : L'Apôtre, quoique naguère ravi en extase au ciel, châtie son corps, afin de conserver sa chasteté que les aiguillons de la chair essayaient de lui faire perdre. Que devons-nous donc faire, nous, si misérables et si languissants ! Certes, sans la mortication, notre chute est infaillible. Pour faire disparaître

la répugnance que nous avons pour cette vertu, nous allons en montrer la nécessité.

Division : La chasteté sans la mortification est un rare prodige sur la terre. 1° Parce que l'appétit charnel se réprime aisément par la pratique de la mortification. 2° Parce que les Saints n'ont pas trouvé d'autre moyen de réprimer cet appétit.

Sources de la 1re partie : Traité II, nos 19, 20, 21, 22. — *Idem* de la 2e partie : Traité II, n° 23, jusqu'à la fin du chapitre.

Péroraison : Celui-là donc, qui veut se conserver pur, doit pratiquer la mortification, surtout au début de la perfection. Consultez le traité II, n° 28.

MÊME DIMANCHE.

DE LA MODÉRATION DE LA LANGUE.

Texte : *Murmurabant adversus patrem familias.* (*Matth.* 20).

Exorde : Non-seulement il y eut des murmurateurs parmi les ouvriers de l'Évangile, mais il s'en trouve encore un grand nombre parmi nous, au temps où nous vivons. On sait pourtant bien que de ce mal proviennent les haines, les inimitiés, les médisances, etc. Quelle est la cause de tout cela? De ce que nous ne réfléchissons pas assez sur la facilité avec laquelle nous donnons un libre cours à nos paroles, et que nous n'exerçons pas une assez grande vigilance sur notre langue.

Division : On ne modère que difficilement sa langue, qui est toujours portée à de coupables et nombreuses imprudences. 1° Penchant de la langue au péché. 2° Difficulté de la contenir.

Sources de la 1re partie : Traité II, nos 213, 166 et suivants. — *Idem* de la 2e partie : Traité II, n° 195, jusqu'à la fin du chapitre.

Péroraison : Il faut donc employer un soin tout particulier à modérer sa langue. Consulter le Traité II, nos 214, 215.

LE DIMANCHE DE LA SEXAGÉSIME.

QUELLES SONT LES VÉRITABLES PREUVES DE L'AMOUR ENVERS DIEU.

TEXTE : *In laboribus plurimis, in carceribus abundantius, in plagis supra modum.* (II *ad Corinth.* 11).

EXORDE : Pendant qu'en ce jour l'Apôtre nous entretient beaucoup plus de ses pénibles épreuves et de sa patience que des faveurs dont Dieu l'a privilégié, il nous détrompe de l'erreur où nous sommes, en plaçant l'amour de Dieu, plutôt dans la suavité des affections que dans la patience et les peines. Il s'agit donc aujourd'hui, selon l'intention de saint Paul, d'attaquer cette erreur et de fournir comme la vraie pierre de touche de la charité divine, afin qu'on l'ait constamment sous les yeux.

DIVISION : L'amour de Dieu ne se mesure pas sur le nombre des affections intimes, mais sur les tribulations et la patience. 1° L'amour de Dieu se juge non sur les affections tendres. 2° Mais sur les peines et la patience à les supporter.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité IV, du n° 111, jusqu'à 214. — *Idem* de la 2e partie : Traité IV, du n° 214 à la fin du chapitre.

PÉRORAISON : Si nous voulons donc connaître à fond le caractère de notre amour, portons notre examen sur les œuvres plutôt que sur les affections et les sentimens. Examinons surtout quelles sont les peines endurées pour Dieu et supportées avec résignation.

MÊME DIMANCHE.

DE L'AMOUR DES RICHESSES.

TEXTE : *Quod autem cecidit in spinas.* (*Luc.* 8).

EXORDE : Il pourrait sembler très-étonnant, à certaines personnes, que le Sauveur du monde qualifie d'épines les richesses, puisque les premières piquent, tandis que les dernières sont

leines de charmes. Les hommes fuient les épines de la vie, mais ils en cherchent les douceurs dans les biens temporels. Mais si nous envisageons les dangers des richesses, il nous sera facile de découvrir que ce sont de véritables épines.

Division : L'amour déréglé des richesses expose à de grands dangers notre salut. 1° Parce qu'il nous fait commettre d'innombrables prévarications. 2° Parce que Dieu fait entendre de terribles anathèmes contre cet amour.

Sources de la 1re partie : Traité II, du n° 266 au n° 270. — *Idem* de la 2e partie : Traité II, nos 270, 271.

Péroraison : Il faut donc chasser du cœur le désir des richesses, si nous ne voulons pas exposer notre salut à un grand danger. Nous devons sonder très-fréquemment le fond de notre conscience pour y découvrir ce monstre fatal et l'en expulser.

LE DIMANCHE DE LA QUINQUAGÉSIME.

DE LA LICENCE DU REGARD.

Texte : *Quid tibi vis ut faciam ? Domine, ut videam.* (*Luc.* 18).

Exorde : De même que l'aveugle de notre évangile supplia le Seigneur de lui rendre la vue, nous devons, nous qui jouissons de cette faculté, demander au Seigneur la grâce d'en faire un bon usage. Ne nous bornons point à demander cette faveur, mais usons d'une très-grande circonspection pour modérer nos regards, surtout en ce temps de licence qui précède la sainte Quarantaine, et occupons-nous de les mortifier.

Division : La licence des regards entraîne toujours avec elle beaucoup de dangers, et cause à notre âme des dommages qu'on ne saurait éviter. 1° Elle est la cause de nombreuses chutes. 2° Elle porte à l'âme d'inévitables préjudices.

Sources de la 1re partie : Traité II, n° 118, jusqu'à 124. — *Idem* de la 2e partie : Traité II, du n° 124 à 125.

Péroraison : On peut la puiser dans le n° 126 du même Traité.

MÊME DIMANCHE.

DE LA CHARITÉ.

Texte : *Si caritatem non habuero, nihil sum.* (1 *Ad Corinth.* 13).

Exorde : On pourrait être surpris que dans cette épître, le grand Apôtre déclare l'absolue inutilité de parler le langage des anges et des hommes, de connaître les mystères les plus sublimes, de posséder toute science, de pouvoir transporter les montagnes, par la vertu d'une foi profonde, de répandre à pleines mains l'aumône, si l'on n'est pas en possession de la vertu de charité, mais cet étonnement serait mal fondé.

Division : La charité est la source, l'origine de toutes les vertus, au-dessus desquelles l'Apôtre la place. 1° Parce que sans la charité il n'y a point de vertu. 2° Parce que toutes les autres vertus accompagnent la charité.

Sources de la 1re partie : Traité IV, du no 142 à 147. — *Idem* de la 2e partie : Traité IV, du no 147 à la fin du chapitre.

Péroraison : Recherchons donc la charité, que tous nos actes en dérivent, car de cette manière rien ne nous fera défaut. Pour en obtenir l'acquisition, il faut faire disparaître toutes les affections qui s'y opposent, et mettre en œuvre tous les moyens qui la procurent.

LE 1er DIMANCHE DE CARÊME.

DU JEUNE.

Texte : *Et cum jejunasset quadraginta diebus, postea esurit.* (*Matth.* 4).

Exorde : Le jeûne corporel, non-seulement élève l'âme, mais il nous fait acquérir la vertu et ses récompenses. Il comprime surtout les passions vicieuses. C'est pourquoi, comme en ce saint temps, notre mère la sainte Église veut principalement nous faire amender de nos défauts, et nous faire acquérir les

vertus, croyons que Thomas à Kempis, nous adresse directement ces paroles : Réprimez l'intempérance, et vous surmonterez aisément la concupiscence charnelle.

Division : Les Saints, dès les premiers siècles de l'Église, ont pensé que le jeûne était un remède assuré contre la gourmandise. 1° Le jeûne est un remède certain contre ce vice. 2° Les Saints nous le prouvent par l'exemple qu'ils nous en donnent.

Sources de la 1re partie : Traité II, nos 87, 88. — *Idem* de la 2e partie : Traité II, du n° 89 à la fin du chapitre.

Péroraison : Nous ne pourrons donc triompher de nos vices, ni acquérir les vertus si nous ne vaquons au jeûne, puisque l'Église nous fait entendre ces paroles dans la préface de la messe : *Deus qui corporali jejunio vitia comprimis, mentem elevas, virtutem largiris et præmia.*

MÊME DIMANCHE.

DU JEUNE OBLIGATOIRE POUR TOUT LE MONDE.

Texte : *Dic, ut lapides isti panes fiant.* (*Matth.* 4).

Exorde : Le vice de la gourmandise nous attaque de plusieurs manières, non-seulement en nous provoquant à des repas trop copieux et à des mets trops délicats, mais encore à des aliments moins exquis que nous prenons avec trop d'avidité ou à des moments inopportuns, comme nous voyons ici que le démon tente le divin Sauveur. Il faut donc, à l'exemple de Jésus-Christ, combattre courageusement ces tentations.

Division : Nous sommes tentés par toute sorte de provocations à l'intempérance et il nous est possible d'y résister.

Sources : On les trouve dans le Traité II, du n° 100, jusqu'à la fin du chapitre.

Péroraison : Efforçons-nous donc courageusement de vaincre l'intempérance. Appliquons-y les remèdes indiqués en tout ce que nous reconnaissons de vicieux en nous sous ce rapport.

LE 2e DIMANCHE DE CARÊME.

DE L'ÉCOLE DE LA VERTU.

TEXTE : *Duxit eos in montem excelsum seorsum.* (*Matth.* 17).

EXORDE : La vertu solide est un mont élevé, sourcilleux et fertile. Il faut donc nous y laisser conduire loin du monde pour nous y instruire comme des disciples diligents et comme le font les apprentis dans les autres arts.

DIVISION : On peut comparer l'école de la vertu à celle des autres arts. 1° Parce qu'elle a des commençants. 2° Parce qu'elle a des progressifs. 3° Parce qu'elle a des parfaits.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité I, nos 32, 34, 37. — *Idem* de la 2e partie : Traité I, nos 32, 33, 38, 41 — *Idem* de la 3e partie : Traité I, nos 32, 39, 40, 41.

PÉRORAISON : Quiconque donc se sent animé du désir d'acquérir la piété, doit s'examiner soi-même et dans le degré qu'il reconnaîtra comme étant le sien, travailler à avancer de plus en plus. S'il ne se reconnaît aucun degré, il doit s'efforcer avec ardeur d'entrer dans cette école de la vertu, au rang des commençants.

MÊME DIMANCHE.

DU VICE DE LA DÉFIANCE.

TEXTE : *Surgite et nolite timere.* (*Matth.* 17).

EXORDE : Dans cet évangile il est dit que les disciples furent saisis d'une grande crainte. C'est ce qui nous arrive de temps en temps à nous-mêmes. Quand on nous dit d'écouter et de suivre le Fils de Dieu, nous craignons, nous nous décourageons, en ne consultant que nos forces. Il faut au contraire combattre ce vice de défiance.

DIVISION : La défiance est un grand vice et sous aucun motif il ne faut point s'y livrer. 1° Elle est un grand mal. 2° On n'a aucune raison de s'y abandonner.

Sources de la 1re partie : Traité iv, du n° 132 à 137. — *Idem* de la 2e partie : Traité iv, du n° 127 à la fin du chapitre.

Péroraison : Veillons donc avec un grand soin pour que sous un prétexte spécieux de piété ce vice ne s'introduise point dans notre âme, et si nous éprouvons quelque crainte hâtons-nous de fortifier notre espérance jusqu'à ce que notre ancien courage nous ait relevés.

LE 3e DIMANCHE DE CARÊME.

DE L'INTÉGRITÉ ET DE LA SIMPLICITÉ DE LA CONFESSION.

Texte : *Et illud erat mutum.* (*Luc.* 11).

Exorde : Il est même dans nos temps présents beaucoup de pécheurs qui, s'ils ne sont pas corporellement possédés du démon, le sont cependant spirituellement par ce démon muet. Ils éprouvent de très-grands obstacles à confesser leurs péchés et le démon les retient ainsi dans son esclavage. Mais ce démon muet doit être expulsé, principalement en ce temps pascal.

Division : Il faut dans la confession intégrité et simplicité. 1° La confession doit être entière. 2° Elle doit être simple.

Sources de la 1re partie : Traité i, nos 326, 327, 328, 342.— *Idem* de la 2e partie : Traité i, nos 329, 330.

Péroraison : Il faut donc ouvrir tout son cœur à son confesseur, comme à Jésus-Christ lui-même, et l'on doit écarter de ce sacrement toute espèce de mensongère réticence, parce qu'on ne peut aucunement en imposer à l'Esprit-Saint et que le repos ainsi que le soulagement de la conscience ne peut s'acquérir que par la simplicité et l'intégrité.

MÊME DIMANCHE.

DE L'UTILITÉ DE LA MÉDITATION.

Texte : *Beati qui audiunt verbum Dei et custodiunt illud.* (*Luc.* 11).

Exorde : Ceux-là seuls sont mis au rang des justes par Jésus-

Christ qui ne se bornent pas à entendre sa parole mais qui la mettent en pratique. Pour que nous puissions être comptés au nombre de ces derniers, il faut que nous gardions au fond du cœur la parole divine, mais pour cela, après l'avoir entendue, il faut la méditer, la considérer, l'examiner et l'appliquer à notre conduite.

Division : La méditation de la parole divine est un moyen très-avantageux pour notre salut, et elle l'est pareillement pour arriver à la perfection. 1° Utilité de la méditation pour le salut. 2° Sa nécessité pour acquérir la perfection.

Sources de la 1re partie : Traité i, du n° 152 à 158. — *Idem* de la 2e partie : Traité i, nos 158, 159, 160, 161, 162, 163.

Péroraison : Afin donc que la désolation n'envahisse pas la terre, nous devons méditer et réfléchir au fond de notre cœur. On ne doit pas en excepter les ignorants qui, pour les choses de ce monde, savent bien faire leurs calculs, mais il faut les instruire de la manière dont ils doivent s'y prendre.

LE 4e DIMANCHE DU CARÊME.

DE L'AMBITION.

Texte : *Jesus ergo cum cognovisset, quia venturi erant, ut raperent eum, et facerent eum regem, fugit iterum in montem, ipse solus.* (*Joann.* 6).

Exorde : Toute la vie de Jésus-Christ n'a jamais été plus opposée à celle du siècle, qu'en ce qui regarde l'estime des honneurs et de la gloire d'ici-bas. Le monde recherche les dignités et les vaines grandeurs, Jésus-Christ les fuit et les déteste. Puis donc que nous sommes ses disciples, pénétrons-nous de l'exemple que nous a laissé notre divin Maître, et réfléchissons mûrement sur la nature et les dangers de la vaine gloire.

Division : L'ambition, qu'il ne faut pas confondre avec la vaine gloire, déclare une guerre terrible à l'homme pieux. 1° Différence à établir entre l'ambition et la vaine gloire. 2° Guerre implacable que l'ambition fait à l'homme doué de piété.

Sources de la 1re partie : Traité ii, n° 297 et tout le chapitre. — *Idem* de la 2e partie, Traité ii, n° 303 et tout le chapitre.

PÉRORAISON : Que l'orgueil ne tente donc pas de s'emparer de nous, car le Seigneur résiste aux superbes, et donne sa grâce aux humbles, et ces derniers seuls peuvent prétendre au royaume céleste.

MÊME DIMANCHE.

DE LA NÉCESSITÉ DE L'HUMILITÉ.

TEXTE : *Facite homines discumbere.* (*Joann.* 6).

EXORDE : Dans l'évangile de ce jour, cinq mille hommes, avant de recevoir les bienfaits du divin Sauveur, ont dû s'asseoir et s'humilier. Et nous aussi, pour être gratifiés des riches faveurs de notre Dieu, nous devons nous humilier, car il ne verse ses dons que dans des vases humbles. Pour nous convaincre de cette vérité, nous allons méditer sur cette vertu.

DIVISION : La vertu d'humilité est souverainement nécessaire : 1o parce qu'elle est le fondement de toutes les vertus; 2o parce qu'elle est la conservatrice de toutes les vertus.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité III, nos 550, 551, 552, 553, 554 et suivants. — *Idem* de la 2e partie : Traité III, nos 557, 558, 559, 560 et suivants.

PÉRORAISON : Quiconque, s'appuyant sur de solides fondements, veut faire des progrès dans le sentier des vertus, et veut se maintenir avec soin dans ceux qu'il a déjà faits, doit, par d'infatigables exercices d'humilité, travailler sans cesse à faire l'acquisition complète de cette belle vertu (1).

LE DIMANCHE DE LA PASSION.

DE LA VAINE GLOIRE.

TEXTE : *Si ego glorifico meipsum, gloria mea nihil est.* (*Joann.* 8).

---

(1) Selon nous, le sujet et surtout le texte ne sont point en harmonie avec l'esprit de l'Église, dans ce 4e dimanche de carême, où il s'agit de la multiplication miraculeuse des pains (J.-B.-E.-P.).

Exorde : Notre-Seigneur Jésus-Christ, quoique plein d'une sagesse infinie, quoique suprême pontife, souverain juge, rédempteur des hommes et digne de tout honneur, à cause de la divinité qui s'unissait à son humanité, quoique son nom de Jésus fût tellement auguste, que tout devant ce nom fléchissait le genou, ne se glorifiait cependant pas à cause de ces magnifiques prérogatives. Pourquoi cela? Ce n'était uniquement que pour nous inspirer une invincible haine pour la vaine gloire, et pour nous faire redouter ce vice. Considérons donc combien la vaine gloire est coupable.

Division : La vaine gloire est un ennemi non-seulement puissant, mais encore irrésistible, quand on veut arriver à la perfection : 1° C'est un ennemi puissant. 2° Il est presque insurmontable.

Sources de la 1re partie : Traité ii, n° 310 et tout le chapitre. — *Idem* de la 2e partie : Traité ii, n° 313 et tout le chapitre.

Péroraison : Il faut donc combattre de toutes ses forces contre cet ennemi et se livrer même à l'examen de nos actes de piété pour que ce vice ne s'introduise nulle part. Les femmes doivent surtout user de vigilance sur ce point, comme on peut le voir au Traité iv. nos 334, 335.

MÊME DIMANCHE.

DES TROIS DEGRÉS DE PATIENCE.

Texte : *Jesus autem abscondit se et exivit de templo.* (*Joann.* 8).

Exorde : L'Evangile de ce jour nous offre aujourd'hui dans Jésus-Christ, un admirable exemple de patience, quand, à cause de l'excellence de sa doctrine et des innombrables bienfaits qu'il semait partout, ayant été menacé de coups de pierre par les juifs pleins d'ingratitude à son égard, il se retira avec un calme parfait et se mit à l'abri de leurs mauvais traitements, bien loin d'user de sa suprême puissance pour s'en venger. C'était pour nous apprendre à garder la paix de l'âme et même à être joyeux dans l'adversité.

Division : L'homme patient doit s'élever à trois degrés de perfection. 1° En réprimant sa tristesse au point de la dérober à la connaissance du prochain. 2° En gardant sa tranquillité

d'âme au milieu même des épreuves les plus pénibles. 3° En souffrant avec joie les tribulations.

Sources de la 1re partie : Traité iii, n° 376. — *Idem* de la 2e partie : Traité iii, nos 377, 378. — *Idem* de la 3e partie : Traité iii, nos 379, 380, 381.

Péroraison : Nous devons employer tous nos efforts pour nous élever à ces trois degrés de patience qui en constituent la perfection, et cela principalement au sein des tribulations, en comprimant tout sentiment de tristesse.

LE DIMANCHE DES RAMEAUX.

DE LA NÉCESSITÉ DE LA VERTU DE DOUCEUR.

Texte : *Ecce rex tuus venit tibi mansuetus.* (*Matth.* 21).

Exorde : Il est écrit sur Notre-Seigneur, que non-seulement il doit venir comme un roi plein de douceur, mais encore le prophète Isaïe nous dit qu'il y aura dans lui une telle mansuétude qu'il ne brisera pas le roseau fragile, et qu'il n'éteindra pas le lumignon encore fumant. C'est sans doute pour nous mettre sous les yeux un exemple particulier de douceur, afin que nous l'imitions.

Division : La vertu de douceur est d'une indispensable nécessité à l'homme : 1° Sans cette vertu, il n'est pas un être raisonnable. 2° Il est encore bien moins un chrétien.

Sources de la 1re partie : Traité iii, nos 450, 451, 452, 453, 454 et suivants. — *Idem* de la 2e partie : Traité iii, du n° 457, jusqu'au n° 463.

Péroraison : Après avoir reconnu la nécessité de la vertu de douceur, mettons en œuvre toute sorte de moyens, avec l'assistance du secours de Dieu, pour arriver, en modérant notre penchant à la colère, à imiter la mansuétude de Jésus-Christ, afin que conformément aux promesses solennelles de notre divin Maître, nous puissions un jour régner dans le ciel avec les hommes doux.

MÊME DIMANCHE.

DES MOTIFS QUI DOIVENT NOUS PORTER A L'OBÉISSANCE.

Texte : *Euntes autem discipuli fecerunt sicut præcepit illis Jesus.* (*Matth.* 21).

Exorde : Les disciples de Notre-Seigneur Jésus-Christ, furent certainement comblés des biens les plus excellents, quand leur divin Maître les rendit participants des mystères de Dieu, quand il répandit sur eux son Saint-Esprit, quand il les fit princes de toute la terre. Cela provenait principalement de ce qu'ils avaient été parfaitement obéissants à Jésus-Christ; nous devons donc faire un grand cas de cette vertu et méditer sur les motifs qui doivent nous y porter.

Division : Trois motifs doivent nous déterminer à être obéissants : 1° Parce que notre supérieur tient la place de Dieu; 2° parce qu'en obéissant, on ne peut pas errer; 3° parce que Jésus-Christ nous en a donné l'exemple.

Sources de la 1re partie : Traité III, nos 314, 315, 316, 317, 318 et suivants. — *Idem* de la 2e partie : Traité III, nos 325, 326. — *Idem* de la 3e partie : Traite III, n° 328.

Péroraison : La prendre au Traité III, n° 328.

LE SAINT JOUR DE PAQUES.

DES PROPRIÉTÉS DE L'ESPÉRANCE.

Texte : *Surrexit, non est hic.* (*Marc.* 16).

Exorde : Jésus-Christ, en ressuscitant avec les quatre glorieuses prérogatives de son humanité qui n'est plus sujette à la mort, nous donne l'espérance de notre résurection. Animés par cette espérance, nous pourrons surmonter tout ce qu'il y a de plus difficile et de plus pénible avec un cœur plein de force et de joie, si nous considérons que les maux de cette vie ne peuvent pas être mis en parallèle avec l'éternel bonheur qui nous attend. Appliquons-nous donc, en ce jour, à augmenter notre espérance.

Division : Non-seulement l'espérance dilate notre cœur, mais l'inonde de joie : 1° Elle dilate notre cœur. 2° Elle le rend joyeux.

Sources de la 1re partie : Traité iv, n° 96 à 100. — *Idem* de la 2e partie : Traité iv, du n° 100 à la fin du chapitre.

Péroraison : Raffermissons-nous donc bien dans l'espérance, et exerçons-nous souvent à cette vertu, si nous voulons marcher avec joie dans le sentier des commandements du Seigneur, et nous livrer à une sainte allégresse.

MÊME DIMANCHE.

DE L'HUMILITÉ DANS LA CONFESSION.

Texte : *Expurgate vetus fermentum* (i *Ad Corinth.* 5).

Exorde : La Fête Pascale, ne nous montre pas seulement une espérancebien fondée de la gloire future, mais, dans le Rédempteur qui revient des enfers, elle nous fait envisager l'espérance bien fondée du pardon, car il est mort et ressuscité pour nous. C'est pourquoi, malgré l'humiliation dans laquelle nous plonge l'aveu de nos fautes, nous devons nourrir une ferme confiance du pardon.

Division : La confession exige une humilité pleine d'espérance. 1° La confession veut l'humilité ; 2° Cette vertu s'y unit à l'espérance.

Sources de la 1re partie : Traité i, nos 321, 322. — *Idem* de la 2e partie : Traité i, nos 323, 324, 325.

Péroraison : Nous devons donc nous humilier sous la puissante main de Dieu, mais pour cela ne point perdre l'espérance, ou se troubler, car une espérance humble ne peut jamais confondre.

LE LUNDI DE PAQUES.

DES MOTIFS DE LA PATIENCE.

Texte : *Nonne hæc oportuit pati Christum, et ita intrare in gloriam suam ?* (*Luc.* 24).

Exorde : Ces solennités de la résurrection de Jésus-Christ nous mettent sous les yeux la gloire de notre Rédempteur, afin que nous concevions une ferme espérance de notre résurrection glorieuse. Mais ce n'est qu'en souffrant avec lui que vous serez aussi avec lui glorifiés. On ne peut parvenir à de hautes récompenses sans essuyer beaucoup de fatigues. La patience est donc nécesssaire.

Division : Une grande récompense est assurée à ceux qui ont la vertu de patience, et la nécessité des épreuves est indispensable sur cette terre. 1° Un prix infini est assuré aux patients dans l'autre vie. 2° Les adversités sont nécessaires dans la vie présente.

Sources de la 1re partie : Traité III, n° 354 et suivants. — *Idem* de la 2e partie : Traité III, n° 360 et suivants.

Péroraison : Pendant que nous gémissons sous le poids des tribulations, songeons à la grandeur du salaire qui nous attend dans l'autre vie, mais n'oublions pas qu'ici-bas les tribulations sont nécessaires. Par ce moyen la tristesse n'aura point d'accès dans notre cœur.

MÊME JOUR.

DES MOYENS D'ACQUÉRIR UNE FOI PARFAITE.

Texte : *O stulti et tardi corde ad credendum in omnibus, quæ locuti sunt prophetæ !* (*Luc.* 24).

Exorde : Notre divin Rédempteur ressuscité pourrait peut-être avec plus de raison qu'aux disciples d'Emmaüs, nous reprocher notre folie spirituelle et notre lenteur à croire, car notre vie est bien peu en harmonie avec notre foi, à cause de nos vices. D'où vient cela ? C'est que nous n'employons pas les moyens qui peuvent nous conduire à une foi parfaite.

Division : Pour acquérir cette foi parfaite, il faut non-seulement la demander à Dieu, mais nous exercer à de fréquents actes de foi et des autres vertus : 1° Obligation de demander à Dieu la foi. 2° Obligation de nous exercer à des actes de foi et des autres vertus.

Sources de la 1re partie : Traité IV, no 35. — *Idem* de la 2e partie : Traité IV, n° 36 jusqu'à la fin du chapitre.

PÉRORAISON : Comme la foi nous est plus nécessaire que toutes les autres vertus, ne nous bornons pas à la demander, mais ayons recours à la pratique de toutes les vertus.

LE MARDI DE PAQUES.

DES MÉDISANCES.

TEXTE : *Dicit eis : Pax vobis*. (*Luc*. 24).

EXORDE : Nous lisons qu'après sa résurrection, le divin Sauveur a souhaité plusieurs fois avant toute chose, la paix à ses disciples. C'était pour leur apprendre sans nul doute, que ces mêmes disciples et nous, ne devaient rechercher que la charité et la paix. Pourquoi donc dans nos temps modernes, la paix semble-t-elle exilée de cette terre? Une des principales causes de ces perturbations, est bien sans contredit le vice de la médisance qui est la source de tant de dissensions, de haines, de colères et de disputes. Pour conquérir donc cette précieuse paix de Jésus-Christ, nous devons attaquer le vice de la médisance.

DIVISION : Il faut complètement nous abstenir de faire et d'écouter les médisances, il faut même les corriger dans notre prochain. 1° Quelle est la malice de la médisance? 2° Il faut se préserver de l'écouter. 3° Il faut la reprendre dans les autres.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité II, du n° 166 à 177. — *Idem* de la 2e partie : Traité II, du n° 177 à la fin du chapitre. — *Idem* de la 3e partie : Traité II, nos 188, 189, 190.

PÉRORAISON : On ne doit donc écouter aucune médisance, et se mettre en garde surtout contre les médisances cachées sous un voile de piété. Consulter le Traité II, nos 191, 192, 193.

MÊME JOUR.

SUR QUELS FONDEMENTS S'APPUIE LA CONFORMITÉ A LA VOLONTÉ DE DIEU.

TEXTE : *Ego sum, nolite timere*. (*Luc*. 24).

EXORDE : O malheureuse condition des mortels ! car, au mi-

lieu des tribulations de ce monde, ils se troublent et s'effrayent bien plus que les disciples dont parle notre Évangile, quoique Dieu leur dise aussi bien : C'est moi, ne craignez pas ! Je vous envoie tout ce qui vous arrive, et c'est pour votre avantage. D'où vient cette crainte qui nous agite ? C'est que nous ne voyons pas Dieu seul dans ce qui nous survient, mais seulement les causes secondaires. Tâchons donc de dissiper cette crainte.

Division : Comme tous les effets des causes libres ainsi que des causes nécessaires proviennent de Dieu, il faut en tout événement se conformer à sa volonté. 1° Nous montrerons que les effets des causes nécessaires proviennent de Dieu. 2° Qu'il en est de même pour ce qui regarde les causes libres.

Sources de la 1re partie : Traité iv, n° 234 jusqu'à 237. — *Idem* de la 2e partie : Traité iv, du n° 237 jusqu'à la fin du chapitre.

Péroraison : C'est donc une grande imprudence et une coupable ingratitude de résister obstinément, même à un seul effet qui provient de ces deux causes, puisque d'un côté tout est disposé pour notre bien, et que de l'autre il nous est impossible de nous y soustraire.

LE DIMANCHE DE QUASIMODO.

DE LA PRÉSENCE DE DIEU.

Texte : *Gavisi sunt discipuli viso Domino.* (*Joann.* 20).

Exorde : Oh ! quelle est notre lenteur dans la pratique des vertus ! Combien nos prières sont tièdes ! Combien nous sommes lâches et faibles dans les tentations et les tribulations ! Mais, selon ce que nous apprend cet évangile, les disciples se réjouirent et se sentirent pleins de courage pour faire le bien. Comment cela se fit-il ? Parce qu'ils virent le Seigneur. Nous allons donc tâcher de mettre Dieu sous nos yeux et de nous animer d'un saint courage.

Division : La présence de Dieu ne nous inspire pas seulement tous les genres de vertu, mais nous fournit des armes contre toute sorte de tentations. 1° Elle nous est une source de vertus. 2° Elle nous est une arme contre les tentations.

Sources de la 1re partie : Traité i, nos 285, 286. — *Idem* de la 2e partie : Traité i, no 287.

Péroraison : Nous devons donc tous avoir du goût pour la piété, et toutes les âmes tentées et peu courageuses doivent recourir à la présence de Dieu comme au remède le plus efficace et comme à l'asile le plus sûr.

MÊME DIMANCHE.

DE L'AMOUR DE COMPLAISANCE.

Texte : *Dominus meus, et Deus meus !* (*Joann.* 20).

Exorde : Qu'il fut tendre cet amour qui embrasa le cœur de saint Thomas, lorsqu'il s'écria : Mon Seigneur et mon Dieu ! De quelle joie son cœur fut-il alors inondé ! Quelle force n'y puisa-t-il pas ! Au contraire, combien nous sommes faibles et tristes dans l'adversité ! Or, si comme saint Thomas, nous possédions l'amour de complaisance, il en serait bien autrement.

Division : L'amour de complaisance envers Dieu ne se borne pas à nous procurer la joie, mais encore il apporte à nos maux un soulagement efficace. 1° Cet amour nous procure la joie. 2° Cet amour adoucit nos maux.

Sources de la 1re partie : Traité iv, du no 172 au no 177. — *Idem* de la 2e partie : Traité iv, du no 177 à la fin du chapitre.

Péroraison : Méditons donc fréquemment sur les perfections infinies et sur la félicité de Dieu, afin que nous puissions marcher rapidement dans la voie de ses commandements avec un cœur plein d'allégresse, et supporter avec courage tous les maux qui viennent nous assaillir de toutes parts dans ce misérable exil de la vie.

LE 2e DIMANCHE APRÈS PAQUES.

DES OEUVRES SPIRITUELLES DE MISÉRICORDE.

Texte : *Animam meam pono pro ovibus meis.* (*Joann.* 10).

Exorde : L'évangile de ce jour nous montre Jésus-Christ

comme un bon pasteur plein de zèle qui ne se borne pas à exercer les œuvres de miséricorde avec un soin très-empressé, mais qui encore donne sa propre vie pour ses brebis. Il voulait, par son exemple, porter chacun de nous à exercer les œuvres spirituelles de miséricorde envers notre prochain, dont il nous a recommandé les intérêts. Cela regarde surtout les pères de famille et en général tous les supérieurs.

Division : Comme les œuvres de miséricorde spirituelle l'emportent sur les œuvres corporelles de la même vertu, il faut les accomplir avec zèle. 1° Ces œuvres spirituelles tiennent le premier rang. 2° On doit être plein de zèle pour les exercer.

Sources de la 1re partie : Traité iv, du n° 358 à 361. — *Idem* de la 2e partie : Traité iv, du n° 361 à la fin du chapitre.

Péroraison : Ne nous occupons donc pas seulement de notre salut, mais ayons du zèle pour celui des autres. En agissant ainsi, nous plaisons à Dieu et nous nous acquérons des mérites.

MÊME DIMANCHE.

PIEUSES CONSIDÉRATIONS POUR ACQUÉRIR LA PATIENCE.

Texte : *Christus passus est pro nobis, vobis relinquens exemplum, ut sequamini vestigia ejus.* (I *Petri*, 2).

Exorde : Jésus-Christ est un exemple parfait de toutes les vertus, car il ne commença pas seulement par prêcher sa doctrine, mais il la pratiqua lui-même en toute perfection. Mais l'exemple le plus frappant qu'il nous ait laissé, ressort de ces paroles de saint Pierre, où nous voyons éclater dans le divin Sauveur une héroïque patience au milieu des plus atroces douleurs.

Division : Il faut souffrir toute sorte d'adversités avec patience, à cause de l'utilité qui en résulte pour nous, et parce que nous les méritons : 1° En qualité de pécheurs. 2° Et même comme justes.

Sources de la 1re partie : Traité iii, nos 340, 341. — *Idem* de la 2e partie : Traité ii, nos 342, 343, 344, 345 et suivants.

Péroraison. Songeons souvent et avec attention aux châtiments que nous avons mérités de la part de Dieu, à cause des

péchés que nous commettons par notre tiédeur dans son service, afin que cela nous engage à souffrir patiemment toutes les tribulations qui nous arrivent.

LE 3e DIMANCHE APRÈS PAQUES.

DE LA NATURE DE LA VERTU DE FORCE.

TEXTE : *Plorabitis et flebitis vos, mundus autem gaudebit.* (*Joann.* 16).

EXORDE : C'est une chose bien difficile de supporter des dommages et des injures, d'entendre les railleries des hommes, au point de ne pas pouvoir retenir ses larmes. Mais le Seigneur nous a fourni des armes contre ces épreuves dans la vertu de force. Il faut donc recourir à celle-ci dans l'occasion, jusqu'à ce qu'enfin notre tristesse se change en joie.

DIVISION : La vertu de force surmonte les difficultés, non seulement ordinaires, mais principalement ce qu'il y a de plus fâcheux et de plus grave. 1° Toute vertu peut surmonter les difficultés ordinaires. 2° La vertu seule de force, triomphe de ce qu'il y a de plus ardu.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité III, n° 87. — *Idem* de la 2e partie : Traité III, nos 88, 89.

PÉRORAISON : Le fruit que doit produire ce discours, consiste en ce que nous concevions un grand amour pour la vertu de force, et que nous nous attachions à l'acquérir, afin que par elle nous puissions triompher de tous les obstacles qui se rencontrent dans le chemin de la vertu, etc.

MÊME DIMANCHE.

DE LA NATURE DE LA VERTU D'OBÉISSANCE.

TEXTE : *Subjecti estote omni humanæ creaturæ propter Deum.* (I *Petri,* 2).

EXORDE : En ce jour, saint Pierre nous met sous les yeux plu-

sieurs vertus, telles que la mortification des désirs charnels, le bon exemple, l'amour fraternel, la crainte de Dieu, le respect pour les supérieurs, etc. Mais il nous parle surtout de l'obéissance. Cette vertu sera donc le sujet de ce discours.

DIVISION : L'obéissance est une vertu qui rend prompte la volonté de l'homme, pour accomplir celle de son prochain, et elle est obligatoire pour tous ceux qui ont des supérieurs. 1° Quelle est la nature de cette vertu ? 2° Quels sont les différents devoirs des inférieurs ?

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité III, nos 262, 263, 264. — *Idem* de la 2e partie : Traité III, du no 265 à 272.

PÉRORAISON : N'ayons donc pas de plus pressante sollicitude que celle de nous soumettre à la volonté de nos supérieurs, même dans les choses les plus difficiles.

LE 4e DIMANCHE APRÈS PAQUES.

DES MOYENS A EMPLOYER POUR SE DÉTACHER DES CRÉATURES.

TEXTE : *Expedit vobis ut ego vadam, si enim non abiero, Paraclctus non veniet ad vos. (Joann.* 16).

EXORDE : Notre-Seigneur Jésus-Christ était sans nul doute très-digne de l'amour de toutes les créatures, et celui qu'avaient ses disciples pour leur bon Maître, était parfaitement louable. Mais comme les cœurs des disciples du Sauveur étaient profondément captivés par les seules qualités naturelles de leur Maître, il y avait en eux une certaine tendresse trop sensible et trop humaine, qu'il fallait en effacer, pour que le Saint-Esprit n'éprouvât aucun obstacle quand il allait descendre en eux. Une séparation était donc nécessaire. Avec quel soin devons-nous donc sonder notre cœur, par rapport à certaines affections qu'il nourrit pour les créatures, et combien devons-nous déraciner de nos cœurs ces attaches trop humaines !

DIVISION : Il faut découvrir dans nous les affections qui nous dominent, et les extirper en usant de moyens efficaces. 1° Quelle est la manière de découvrir ces affections ? 2° Quels sont les remèdes à employer ?

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité II, nos 360, 361, 362. — *Idem* de la 2e partie : Traité II, du no 363 à la fin du chapitre.

Péroraison : Quiconque donc reconnaîtra dans ce qui a été dit, quelque vérité qui lui soit applicable, par rapport à ces attaches désordonnées, doit travailler à mettre en œuvre les moyens indiqués, quoiqu'ils lui paraissent pénibles et difficiles, et à détruire complètement dans son cœur toute affection de ce genre qui lui fait la guerre.

MÊME DIMANCHE.

DE LA PRIÈRE VOCALE.

Texte : *In illa die, in nomine meo petetis.* (*Joann.* 16).

Exorde : Beaucoup de personnes se plaignent que leurs prières, quoique fréquentes, ne sont pas exaucées. Pourquoi en est-il ainsi ? C'est parce qu'elles demandent mal, et que ce n'est point au nom de Jésus-Christ ; et puis encore parce que la prière ne part pas du fond du cœur, tandis que Dieu préfère les vœux et les gémissements intérieurs aux paroles, et devient propice uniquement aux premiers. Nous allons donc aujourd'hui nous occuper de la manière dont il faut prier le Seigneur, afin que nos demandes soient favorablement écoutées.

Division : Pour que notre prière soit digne d'être exaucée, il faut qu'elle parte du cœur, et qu'il s'y joigne une certaine attention. 1° La prière doit partir du cœur. 2° Il faut qu'elle soit accompagnée d'une certaine attention.

sources de la 1re partie : Traité i, nos 258, 259, 267, 269, 270. — *Idem* de la 2e partie : Traité i, no 260, et tout le chapitre.

Péroraison : Afin que Dieu ne puisse pas dire de nous : Ce peuple m'honore du bout des lèvres, mais son cœur est éloigné de moi, il faut nous appliquer à prier avec affection et attention.

LE 5e DIMANCHE APRÈS PAQUES.

DES MOYENS A EMPLOYER POUR METTRE UN FREIN A LA LANGUE.

TEXTE : *Si quis putat se religiosum esse, non refrænans linguam suam, sed seducens cor suum, hujus vana est religio.* (*Jacob.* 1).

EXORDE : Les hommes se forment diverses manières d'entendre la religion et la piété. Les uns les font consister dans les prières, les autres dans la mortification, ceux-ci dans les œuvres de miséricorde. Or, la plupart de ces diverses manières sont vaines, si l'on n'a pas soin d'accomplir toutes les autres obligations de la loi. Parmi ces dernières l'Apôtre saint Jacques compte la modération de la langue, pour que notre religion ne soit pas un vain mot. Nous allons démontrer comment doit se comprendre une religion véritable et sincère, sous ce rapport.

DIVISION : Pour arriver à cette modération de la langue, il faut prier, veiller et faire de bonnes résolutions. 1° Il faut prier et renouveler ses bons propos. 2° Il faut veiller continuellement.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité II, nos 201, 202, 203, 204. — *Idem* de la 2e partie : Traité II, nos 205, 206, 207.

PÉRORAISON : Comme il est difficile de gouverner sa langue, il faut donc que tous nous nous attachions à rechercher les secours qui nous sont nécessaires. Ceci regarde principalement les jeunes personnes, etc.

MÊME DIMANCHE.

DE L'EFFICACITÉ DE LA PRIÈRE.

TEXTE : *Quidquid orantes petitis, credite, quia accipietis.* (*Joann.* 16).

EXORDE : Chose vraiment surprenante ! Dieu nous promet à tous, à plusieurs reprises et avec une munificence des plus généreuses, tous les secours nécessaires à notre âme et à notre corps et nous restons cependant plongés dans la misère et l'indigence, surtout en ce qui regarde notre âme. D'où vient cela ?

C'est parce que nous n'avons pas recours à la prière comme le moyen le plus propre à remédier à nos maux. Pour profiter des promesses miséricordieuses de notre Dieu, il faut bien nous persuader que tout peut s'obtenir infailliblement par la prière.

Sources : Traité I, du nº 236 jusqu'au nº 242.

Péroraison : La prendre au Traité I, nºs 242 et 243.

LE LUNDI DES ROGATIONS.

DES CONDITIONS DE LA PRIÈRE.

Texte : *Si perseveraverit pulsans.* (*Luc.* 11).

Exorde : Nous demandons et nous n'obtenons pas. Cela provient de ce que nous ne corrigeons pas les défauts qui rendent nos prières infructueuses. Ces défauts sont les hésitations et les doutes, car celui qui au fond de son cœur hésite, ne doit point espérer qu'il sera exaucé. Ensuite c'est l'orgueil; car Dieu résiste aux superbes et accorde sa grâce aux humbles. Enfin c'est l'inconstance dans la prière; car si nous persévérons nous recevrons. Attaquons donc ces vices et faisons nos prières selon les conditions voulues.

Division : Ces conditions principales sont la confiance, l'humilité et la persévérance. 1º Prions avec confiance et humilité. 2º Prions avec persévérance.

Sources de la 1re partie : Traité I, du nº 244 à 251. — *Idem* de la 2e partie : Traité I, du nº 251 à la fin du chapitre.

Péroraison : Dans toutes nos prières accomplissons ces trois conditions essentielles, car il faudrait faire sans cela tomber sur nous-mêmes l'inutilité de nos demandes. Elle ne viendrait que de ce que nous avons mal prié.

MÊME JOUR.

DE LA NÉCESSITÉ DE LA PRIÈRE.

Texte : *Pulsate, et aperietur vobis.* (*Luc.* 11).

Exorde : Notre-Seigneur Jésus-Christ, tant par ses exemples

que par ses discours n'a recommandé rien tant à ses disciples que l'application constante à la prière. Et pourtant, de nos jours, la majeure partie des chrétiens en fait si peu de cas; on prie avec tant de tiédeur, avec de si nombreuses distractions et même avec tant de dégoût, et enfin on la néglige si complétement, qu'on est forcé de croire que sa nécessité n'est point prise en considération. Ainsi donc pour nous animer à la prière nous établissons ce qui suit.

Division : La prière est non-seulement nécessaire pour arriver à la perfection, mais encore pour obtenir la grâce du salut. 1° La raison prouve sa nécessité. 2° L'autorité la démontre. 3° L'expérience vient nous en convaincre.

Sources : On les prend dans le Traité I, du n° 213 jusqu'à la fin du chapitre.

Péroraison : Nous devons être tous remplis du plus grand zèle pour la prière et ne nous en jamais laisser détourner par un dégoût naturel, par les suggestions du malin esprit, ni par un vain prétexte d'affaires.

FÊTE DE L'ASCENSION DE N.-S.-J.-C.

DE L'AMOUR DE BIENVEILLANCE ET DU ZÈLE.

Texte : *Viri Galilæi quid statis aspicientes in cælum?* (*Act. Apost.* 1).

Exorde : Les apôtres ont certainement accompagné des élans de leur tendre amour, leur bon Maître s'élevant au ciel, et ce n'est pas sans peine qu'ils ont pu s'éloigner du lieu où s'était effectuée cette ascension. Mais Jésus-Christ ne fut pas satisfait de cet amour, et c'est pour cela qu'il leur envoya deux anges qui leur dirent : Pourquoi vous tenez-vous ici, les yeux fixés vers le ciel? C'est comme s'ils leur avaient dit : Si vous aimez véritablement Jésus-Christ, il faut agir et procurer sa gloire. Car l'amour pour en mériter le nom doit être agissant. Excitons-nous donc en ce jour à travailler à notre sanctification par la pratique des bonnes œuvres.

Division : L'amour de bienveillance envers Dieu anime même notre zèle pour le salut du prochain. 1° L'amour de bienveil-

lance envers Dieu nous fait travailler à sa gloire. 2° Il nous y fait travailler avec zèle.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité IV, du n° 190 à 195.— *Idem* de la 2e partie du n° 196 à la fin du chapitre.

PÉRORAISON : Tous ceux donc qui sont chargés du soin du salut de leurs frères, doivent s'animer de cet amour de bienveillance, puisqu'il les portera à l'accomplissement exact de ce devoir. Qui que nous soyons, d'ailleurs, pénétrons-nous de cet amour, puisque Dieu nous a recommandé de veiller au salut de notre prochain.

MÊME FÊTE.

SUR CE QUE LA VOLONTÉ DE DIEU MÉRITE D'ÊTRE ACCOMPLIE.

TEXTE : *Non est vestrum nosse tempora vel momenta, quæ Pater posuit in sua potestate.* (*Act. Apost.* 1).

EXORDE : Ce n'est pas seulement la curiosité qui exerce un grand empire sur l'esprit de l'homme, mais c'est encore un désir effréné de domination, car ce n'est pas uniquement pour pénétrer les secrets de Dieu que l'homme se livre à d'indiscrètes recherches, c'est aussi pour faire tourner toutes choses selon son gré. C'est pourquoi Notre-Seigneur enseigne à ses Apôtres à réprimer des passions de cette nature, en leur disant : Il ne vous appartient pas, etc., et il leur fait entendre que ce serait porter atteinte aux droits de Dieu. Apprenons donc, nous aussi, à réprimer de pareilles prétentions.

DIVISION : Dieu, par sa qualité de créateur et de rédempteur, possède un certain droit infini sur toutes nos actions. 1° Il le possède à titre de créateur. 2° Il le possède à titre de rédempteur.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité IV, n° 242 à 246. — *Idem* de la 2e partie, du n° 246 jusqu'à la fin du chapitre.

PÉRORAISON : C'est donc une souveraine injustice de résister à la volonté de Dieu, dans les moindres choses. Efforçons-nous donc de nous humilier continuellement sous la main puissante de Dieu, et d'assujettir notre volonté à la sienne dans les plus fâcheuses épreuves que nous aurons à subir.

LE DIMANCHE DANS L'OCTAVE DE L'ASCENSION.

DE L'ESSENCE DE LA VERTU DE PRUDENCE,

TEXTE : *Estote prudentes.* (I *Petri.* 4).

EXORDE : Tous les hommes s'estiment plus prudents les uns que les autres, quoiqu'il s'en trouve plusieurs parmi eux qui ne connaissent même pas la nature de cette vertu ; car ils la confondent avec l'astuce ou la placent dans la seule lumière de la raison. Or, comme aujourd'hui l'Apôtre nous exhorte à cette vertu, nous allons examiner son caractère et les diverses parties dont elle se compose.

DIVISION : La prudence se compose de trois parties, savoir : 1° Le conseil ; 2° le jugement ; 3° l'autorité.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité III, nos 10, 14, 15. — *Idem* de la 2e partie : Traité III, no 16. — *Idem* de la 3e partie : Traité III, nos 17, 11.

PÉRORAISON : Après un court résumé de ce qui a été dit dans ce discours, doit arriver une exhortation pratique à ne pas nous fonder sur notre prudence individuelle, mais à rechercher les bons conseils des autres, et à procéder en toutes choses avec une attentive circonspection.

MÊME DIMANCHE.

DES EFFETS QUE PRODUIT LA VERTU DE FORCE.

TEXTE : *Vos testimonium perhibebitis de me.* (*Joann.* 15).

EXORDE : Dans l'Évangile de ce jour, Notre-Seigneur Jésus-Christ prédit de grands maux et une mort violente, mais il promet en même temps l'esprit de force à ceux qui lui rendront témoignage, et il s'engage à rendre ses apôtres intrépides contre toutes sortes de tribulations. C'est pour les exciter à la vertu de force. Puis donc que nous aussi nous avons besoin de cette vertu, au milieu des peines qui viennent nous assaillir ; nous allons aujourd'hui parler de la force.

DIVISION : Selon le Docteur angélique, on remarque dans la vertu de force un double effet tout spécial. 1° Elle nous fait

courageusement braver la mort. 2° Elle nous rend intrépides contre les maux que nous éprouvons et contre leurs causes ou leurs auteurs.

Sources de la 1re partie : Traité III, nos 90, 91. — *Idem* de la 2e partie : Traité III, nos 92, 93 et suivants.

Péroraison : Donc, pour ne pas nous laisser abattre du moins par les peines légères que nous éprouvons quotidiennement ou par les tribulations que nous avons à supporter, il faut nous remettre sous les yeux les divers effets puissants de la vertu de force, etc.

LE SAINT JOUR DE LA PENTECOTE.

DES SCRUPULES ET DES SIGNES QUI LES FONT CONNAITRE.

Texte : *Non turbetur cor vestrum, neque formidet.* (*Joann.* 14).

Exorde : Le Paraclet qui descend du ciel, est un esprit de paix et de calme. Aussi, Notre-Seigneur Jésus-Christ en le promettant à ses Apôtres, ajoute : Je vous laisse la paix, etc. Combien donc se trompent ceux qui se figurent que l'esprit de piété ne peut exister que dans les troubles continuels de l'esprit, et qui ne savent pas résister aux scrupules inquiétants! Quelqu'un dira peut-être, qu'il n'est pas dévoré de scrupules, mais de véritables remords de conscience. Pour bien éclaircir cette matière, nous procédons comme il suit :

Division : Il faut mettre une différence entre les scrupules et les aiguillons de la conscience. 1° Que faut-il entendre par scrupules, et quelles en sont les causes ? 2° Quels en sont les signes?

Sources de la 1re partie : Traité II, du n° 421 à 430. — *Idem* de la 2e partie : Traité II, du n° 430 à la fin du chapitre.

Péroraison : Quiconque aurait donc une conscience étroite et scrupuleuse, doit s'examiner selon les règles qui viennent d'être indiquées, et s'il se reconnaît sujet aux scrupules, qu'il emploie les remèdes dont on fait ici le résumé. Que, si au contraire, il découvre que ce sont de véritables remords de conscience, il aille s'en délivrer au sacré tribunal de la pénitence.

MÊME FÊTE.

DE L'EXCELLENCE DE L'OBÉISSANCE.

TEXTE : *Sicut mandatum dedit mihi Pater, sic facio.* (*Joann.* 14).

EXORDE : De même que Notre-Seigneur Jésus-Christ, par les paroles qui viennent d'être citées, nous montre quelle a été son obéissance envers son Père, de même, l'Esprit-Saint rendit les disciples du Sauveur parfaitement obéissants à la volonté de Dieu. Si nous voulons donc être dirigés par l'Esprit-Saint, attachons nous à l'obéissance, puisque le même Esprit nous dit par la bouche de Jésus-Christ : qui vous écoute, m'écoute.

DIVISION : L'obéissance occupe un rang très-distingué parmi toutes les vertus. 1° Parce que par elle nous offrons au Seigneur le bien le plus précieux qui soit en notre possession. 2° Parce que par elle toutes les autres vertus entrent dans notre âme.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité III, nos 277, 286, 287. — — *Idem,* de la 2e partie : Traité III, nos 278, 279, 281, 282 et suivants.

PÉRORAISON : Maintenant que nous connaissons la haute valeur de l'obéissance, appliquons-nous donc de toutes nos forces à en faire l'acquisition et à la pratiquer constamment.

LE LUNDI DE LA PENTECOTE

DE LA PRÉSENCE DE DIEU.

TEXTE : *Omnis enim qui male agit, odit lucem, et non venit ad lucem, ut non arguantur opera ejus.* (*Joann.* 3).

EXORDE : Hélas! combien de crimes se commettent dans le monde et quelle n'est par leur gravité! Ce sont des péchés contre la pureté, contre la justice, contre la tempérance, etc. Mais, d'où proviennent ces désordres? De ce que les hommes préfèrent les ténèbres à la lumière, parce qu'ils détestent cette dernière et ne veulent point marcher en la présence de Dieu. Ils ne pensent même pas à Jésus-Christ la véritable lumière. Pour ne pas tomber dans ces désordres, occupons-nous de la présence de Dieu.

Division. : La présence de Dieu est le remède le plus efficace contre les péchés volontaires.

Sources : Traité 1er du n° 276 à la fin du chapitre.

Péroraison : Si nous voulons donc nous tenir exempts de péché et nous prémunir contre la tentation du démon, rendons-nous familier l'exercice de la présence de Dieu, et appliquons-nous sérieusement aux moyens que cet exercice nous fournit et que nous résumons ici.

MÊME JOUR.

DES PASSIONS DE L'AME.

Texte : *Rege quod est devium.* (*Prose de la Pentecôte*).

Exorde : Notre mère la sainte Église, dans la messe de la Pentecôte et de son octave, prie le Seigneur de nous donner la paix, et la paix est comptée parmi les premiers fruits de l'Esprit-Saint. Cette paix est moins extérieure qu'interne, et consiste dans le calme des passions de l'âme. C'est pourquoi il faut souvent adresser à l'Esprit-Saint cette prière : *Rege quod est devium, flecte quod est rigidum.* En outre, nous sommes obligés de prêter notre coopération au Saint-Esprit en mortifiant nos passions. Nous allons voir aujourd'hui comment cela doit se faire.

Division : Il ne faut pas éteindre mais seulement modérer et bien régler les onze passions de l'âme. 1° On ne doit pas les éteindre. 2° On doit les bien régler.

Sources de la 1re partie : Traité II, nos 220, 221, 222, 223. — *Idem* de la 2e partie : traité II, nos 224, 225, 226.

Péroraison : Il faut donc soigneusement veiller sur ses passions; car, semblables aux Jébuséens, elles sont pour nous des ennemis intérieurs qu'on ne doit pas complètement exterminer, mais qu'on doit sans relâche réprimer et mortifier. Cela se peut et se doit tout à la fois. Pour arriver donc à cet heureux résultat il faut souvent s'adresser à l'Esprit-Saint.

LE MARDI DE LA PENTECOTE.

DU BON CHOIX D'UN DIRECTEUR.

Texte : *Qui non intrat per ostium in ovile ovium, sed ascendit aliunde, ille fur est et latro.* (*Joann.* 10).

Exorde : La vérité qu'exprime ce texte n'est pas seulement terrible pour les prêtres et les pasteurs, mais encore pour le peuple ; parce que les meurtres et les rapines dont on y parle retombent sur le peuple. Il faut donc user d'une grande précaution dans le choix d'un directeur, et personne ne doit confier son âme au premier venu et au directeur le plus indulgent.

Division : Dans le choix d'un directeur il faut considérer ces trois qualités : La science, la piété et l'expérience.

Sources : Traité I du nº 107 jusqu'à la fin du chapitre.

Péroraison : Que personne donc ne confie le soin de son âme, au premier directeur venu, puisque pour les médecins du corps nous avons bien soin de choisir les plus habiles. On doit donc, autant qu'il est possible, faire choix du meilleur. Si l'on ne peut faire ce choix, il faut mettre sa confiance en Dieu, parce que dans un pareil cas, le Seigneur accordera sa grâce à ce directeur pour que sa manière de nous diriger tourne à notre avantage spirituel.

MÊME JOUR.

DU BONHEUR DE LA VIE PRÉSENTE.

Texte : *Ego veni ut vitam habeant, et abundantius habeant.* (*Joann.* 10).

Exorde : Elle est ineffable à notre égard, la bonté de Dieu qui, non-seulement nous a envoyé son Fils unique, mais qui a fait descendre sur nous son Esprit sous le nom de paraclet, c'est-à-dire, consolateur, et par lequel Jésus-Christ ne s'est pas contenté de nous donner la vie, mais encore a voulu nous gratifier en ce monde et dans l'autre d'une vie pleine de toute sorte

de biens. Mais, comment ce bonheur nous arrive-t-il? C'est en conformant notre volonté à celle de Dieu. Nous allons donc traiter ce sujet.

Division : Notre conformité à la volonté de Dieu constitue notre bonheur en cette vie. 1° Notre félicité consiste en ce que nos désirs soient satisfaits. 2° La conformité de notre volonté à celle de Dieu nous procure cette félicité.

Sources de la 1re partie : Traité IV du n° 267 à 269, et du n° 274 à 287. — *Idem,* de la 2e partie, traité IV du n° 269 jusqu'à la fin du chapitre.

Péroraison : Quiconque désire donc être heureux en ce monde, doit conformer sa volonté à celle de Dieu et croire que toutes les peines qui nous arrivent sont pour notre profit, même dans les plus petites choses, comme nous l'apprend le traité IV, n° 287 et suivants.

FÊTE DE LA TRÈS-SAINTE TRINITÉ.

DE LA PRÉSENCE DE DIEU.

Texte : *Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem seculi.* (*Matth.* 28).

Exorde : Oh ! quelle grande consolation inonde notre âme quand nous songeons que Jésus-Christ est avec nous ! Et même si notre amour pour Dieu est bien sincère, que nous sommes heureux de penser que les trois personnes divines s'abaissent jusqu'à nous et viennent demeurer au milieu de nous ! Mais n'est-ce pas encore pour nous un puissant secours à retirer de cette conversation avec la très-sainte Trinité, si nous apprenons à marcher en la présence de Dieu !

Division : La présence de Dieu est le moyen le plus efficace d'arriver à la perfection.

Sources de la 1re partie : Dans le Traité I, n° 272 et le chapitre entier.

Péroraison : Si l'on désire donc acquérir la véritable piété il faut s'appliquer à cet exercice de la présence de Dieu. Sans lui il est impossible d'arriver à la perfection, mais par ce moyen on y parvient infailliblement.

MÊME FÊTE.

DES FINS POUR LESQUELLES DIEU PERMET LES TENTATIONS.

Texte : *Quam incomprehensibilia sunt judicia ejus, et investigabiles viæ ejus!* (*Ad Roman*. 11).

Exorde : La très-sainte Trinité n'est pas seule un mystère, mais les jugements de Dieu sont un abîme sans fond, et les voies par lesquelles il nous attire à lui sont impénétrables. Souvent ce qu'on regarde comme un obstacle n'est au contraire qu'un puissant secours, surtout dans l'oraison où l'âme se fortifie dans la vertu par les tentations, comme cela arrive fréquemment. Nous allons apprendre à nous laisser guider par la main de Dieu dans ces circonstances.

Division : Les tentations sont souvent permises de Dieu pour nous éprouver et pour nous raffermir dans la vertu. 1° Elles sont permises pour nous éprouver. 2° Elles sont permises pour nous raffermir dans la vertu.

Sources de la 1re partie : Traité ii, nos 375, 376, 377. — *Idem* de la 2e partie : Traité ii, du no 378 à la fin du chapitre.

Péroraison : Il ne faut donc jamais nous rebuter dans les combats que nous soutenons contre le démon, mais nous devons avoir en Dieu une ferme confiance et espérer que ces tentations nous seront utiles pour avancer dans le chemin de la perfection.

FÊTE DU TRÈS-SAINT SACREMENT.

DE L'UTILITÉ DE LA SAINTE COMMUNION.

Texte : *Qui manducat meam carnem, et bibit meum sanguinem in me manet, et ego in illo.* (*Joann.* 6).

Exorde : Qu'elle est donc grande la miséricorde divine à notre égard ! Certes, il n'est pas de nations aussi grandes qu'on les suppose, qui puissent se glorifier d'avoir des dieux, dont la majesté se rapproche d'elles autant que notre Dieu veut bien s'approcher de nous. Ce Dieu n'est pas seulement auprès de

nous sur l'autel mystérieux de l'auguste sacrifice, mais encore il vient dans nous par la sainte communion. Bien plus, il unit sa vie à la nôtre, en sorte que ce n'est plus nous qui vivons, mais que c'est Dieu qui vit en nous. C'est ce qui va faire le sujet de ce discours.

Division : La communion nous unit à Dieu intimement, et même nous fait participer à sa Divinité. 1° En quoi consiste cette intime union. 2° En quoi consiste cette participation.

Sources de la 1re partie : Traité I, nos 390, 391, 392, 393, 394, 395. — *Idem* de la 2e partie : Traité I, du n° 396 à la fin du chapitre.

Péroraison : Nous devons donc professer une très-haute estime pour ce sacrement, nourrir un désir ardent de cet aliment céleste et nous y disposer avec un soin tout particulier.

MÊME FÊTE.

DES EFFETS DE LA SAINTE COMMUNION.

Texte : *Caro mea vere est cibus, et sanguis meus vere est potus.* (*Joann.* 6).

Exorde : Il est certainement grand l'amour des parents pour leurs enfants, quand à la sueur de leur front, ils leur fournissent les aliments nécessaires, quand ils se vouent à leur conservation, à leur défense, à l'accroissement de leur force. Mais l'amour de Jésus-Christ pour nous est infiniment supérieur, puisqu'il veut bien nous sustenter de sa chair et de son sang propres, quand il nous donne ce pain descendu du ciel. Tel est le sujet que nous allons traiter.

Division : Le pain de l'Eucharistie conserve et défend la vie de l'âme, et puis encore il donne à cette vie l'accroissement et le développement. 1° Il conserve et défend la vie de l'âme. 2° Il la développe et l'accroît.

Sources de la 1re partie : Traité I, du no 397 au no 405 — *Idem* de la 2e partie : Traité I, du no 405 à la fin du chapitre.

Péroraison : Entretenons donc en nous une grande faim de cette nourriture, et de même que pour conserver la vie de notre corps il nous faut user souvent d'aliments, de même aussi

pour entretenir la vie de notre âme, usons fréquemment de cette divine nourriture.

LE 2e DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE

DES DISPOSITIONS PROCHAINES A LA SAINTE COMMUNION

TEXTE : *Homo quidam fecit cœnam magnam. (Luc. 14).*

EXORDE : La table eucharistique est bien sans nul doute un festin magnifique, soit à cause de l'excellence de la nourriture et du breuvage, soit à cause des fruits délicieux qu'on en perçoit, soit enfin à cause du nombre des invités qui y sont appelés. Mais il faut apporter à cette splendide table une grande préparation, car si l'on s'y présente sans la robe nuptiale, on s'expose à se faire rejeter et à être plongés dans les ténèbres extérieures, et si nous nous en approchions sans y apporter les saintes dispositions qu'elle exige, nous mettrions obstacle aux fruits précieux que nous pouvons en retirer.

DIVISION : Il faut s'approcher de cet auguste banquet. 1° Avec une foi ferme. 2° Avec une humilité profonde. 3° Avec une charité fervente.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité I, nos 410, 411, 412, 413. — *Idem* de la 2e partie : Traité I, nos 414, 415, 416. — *Idem* de la 3e partie : Traité I, nos 417, 418.

PÉRORAISON : Il faut donc s'occuper d'orner notre âme de ces vertus si nous voulons retirer d'excellents fruits de la communion. C'est pourquoi nous devons nous rendre familiers les motifs qui nous portent à ces vertus.

MÊME DIMANCHE.

DU FRÉQUENT USAGE DE LA COMMUNION.

TEXTE : *Compelle intrare, ut impleatur domus mea (Luc. 14).*

EXORDE : Puisque le père de famille qui invite en ce jour à festin veut qu'on presse les gens d'entrer dans la salle, on rrait demander s'il faut que chaque jour tout le monde

y entre, afin de prendre part à l'Eucharistie dont ce festin est le symbole. Pour y répondre, nous procéderons ainsi qu'il suit :

Division : La fréquentation journalière de l'Eucharistie est par elle-même louable et licite, mais ne doit pas s'accorder indistinctement à tout le monde. 1° La communion quotidienne est licite et louable ; 2° On ne doit pas l'accorder à tous.

Sources de la 1re partie : Traité i, n° 419 et tout le chapitre. — *Idem,* de la 2e partie, Traité i, n° 428 et tout le chapitre.

Péroraison : Il faut donc faire une grande estime de la communion fréquente; mais pour la pratiquer, il faut que l'âme se conserve dans une grande pureté et s'y prépare dignement par divers exercices pieux.

LE 3e DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE

DE L'HUMILITÉ DANS L'AMOUR DE DIEU.

Texte : *Humiliamini sub potenti manu Dei.* (1. *Petri, cap.* 5, *vers.* 6).

Exorde : On peut s'étonner de lire dans l'Évangile de ce jour qu'il y a dans le ciel plus de joie à l'occasion d'un pécheur qui fait pénitence, qu'il n'y en a à cause de quatre-vingt-dix-neuf justes. Cela ne provient que d'une chose; c'est que Dieu aime singulièrement l'humilité. Voilà pourquoi saint Pierre nous fait entendre ces paroles : Humiliez-vous sous la main puissante de Dieu. Afin donc de bien nous instruire dans la pratique de l'humilité, nous allons traiter de sa nature.

Division : L'humilité d'affection pour Dieu est une soumission respectueuse et obséquieuse envers lui. 1° Parce que l'homme qui la pratique en fait remonter toute la gloire à Dieu comme auteur de tout bien. 2° Parce que l'homme ne retient pour lui-même rien de cette gloire.

Sources de la 1re partie : Traité iii, nos 519, 520, 521. — *Idem,* de la 2e partie, Traité iii, du n° 522 jusqu'à 526.

Péroraison : Rapportons donc à Dieu seul, comme à sa véritable source tout ce qu'il y a de bon dans nous. N'acceptons aucune espèce de gloire de la part des hommes, mais au contraire

Évitons-la avec le plus grand soin comme une vile et importune fumée.

MÊME DIMANCHE.

DE LA MANIÈRE DE COMBATTRE CONTRE LES TENTATIONS.

Texte : *Cui resistite fortes in fide.* (I *Petri* 5).

Exorde : Notre ennemi tourne autour comme un lion qui cherche sa pâture. Il tente chacun de nous selon les différentes passions dont il nous voit possédés, telles que la luxure, la colère, l'avarice, l'orgueil. Il nous livre sans paix ni trève de terribles assauts. Il ne faut pourtant pas se décourager ; au contraire, fermes dans notre foi, nous devons résister avec beaucoup d'énergie.

Division : Il faut résister courageusement au démon et demander une foi inébranlable par le moyen de la prière. 1° Nous devons résister énergiquement. 2° Nous devons puiser cette résistance dans la prière.

Sources de la 1re partie : Traité II du n° 390 à 394. — *Id.* de la 2e partie, Traité II du n° 394 à la fin du chapitre.

Péroraison : Résistons sans aucune espèce de relâche. Adressons-nous à Dieu qui est notre force unique et la seule source de notre courage, et l'ennemi ne prévaudra pas sur nous. Car la foi dans nos prières nous rendra pleins d'énergie et d'intrépidité.

LE 4e DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

DES FILLES DE LA VAINE GLOIRE.

Texte : *Vanitati enim creatura subjecta est non volens.* (*Ad Roman.* 8).

Exorde : Notre sort est bien à plaindre. Nous sentons en effet dans nos membres une loi ou impulsion, qui est contraire à la loi de l'esprit, et nous sommes malgré nous sujets à la vanité. Néanmoins, en notre siècle, on est très-peu touché de

ce qu'il y a en cela de déplorable. C'est pour cela que la vanité fait au milieu de nous tant et de si grands ravages et qu'il faut y opposer une puissante digue. Afin donc qu'elle ne nous soit pas pernicieuse, nous allons peser les dommages qu'elle occasionne.

DIVISION : La vaine gloire combat la véritable vertu par sept vices qui lui sont opposés. 1° Quels sont nominativement ces vices. 2° Quels sont les dommages qu'ils font à la vraie piété.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité II, n° 310. Ces sept vices y sont décrits en détail par des exemples. — *Idem* de la 2e partie, Traité II, nos 311, 312.

PÉRORAISON : Fuyons donc avec le plus grand soin cette peste si fatale à la véritable piété. Elle infecte de son mortel poison les œuvres les plus méritoires et les rend odieuses au Seigneur. Examinons souvent ce que nous faisons et ce que nous disons, en apportant à cet examen le soin le plus attentif pour ne pas nous exposer à subir cette contagion mortelle.

MÊME DIMANCHE.

DE LA FRÉQUENTE COMMUNION.

TEXTE : *Cum turbæ irruerent in Jesum.* (*Luc.* 5).

EXORDE : La nombreuse multitude dont parle l'Évangile de ce jour devait être animée d'une bien grande foi, car elle accourt de toutes parts afin d'entendre la parole de Jésus-Christ et se presse autour de sa personne. Que n'auraient pas fait ces peuples s'il leur eût été possible de recevoir son corps en nourriture? Leur foi doit donc nous animer à la réception fréquente de l'Eucharistie. Nous allons examiner quelles mesures il faut prendre pour ce qui regarde ce fréquent usage de la communion.

DIVISION : La communion, une fois par semaine, devrait être très-commune, quoique d'autre part on pût l'accorder plus fréquente à quelques personnes et plus rare à d'autres. 1° Comment doit-on accorder la communion hebdomadaire ? 2° Comment doit-on l'accorder plus fréquemment ou plus rarement?

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité I, nos 433, 434, 440. —*Idem* de la 2e partie : Traité I, nos 435, 436, 437.

PÉRORAISON : Vivons donc de telle manière que nous puissions communier au moins une fois par semaine, et que personne ne blâme ceux qui s'approchent ainsi tous les huit jours. Celui qui communie plus rarement, doit, qui plus est, éprouver du chagrin à cause de sa tiédeur qui l'éloigne de cette fréquentation.

LE 5e DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

DE LA VERTU DE JUSTICE.

TEXTE : *Nisi justitia vestra abundaverit.* (*Matth.* 5).

EXORDE : On peut considérer la justice comme la réunion de toutes les vertus, ainsi que l'Évangile de ce jour la nomme l'abondance ou la collection des vertus. On peut aussi l'envisager comme une vertu spéciale, qui n'est autre que la volonté constante et perpétuelle, de rendre à chacun ce qui lui est dû. Pour acquérir la première, il faut pratiquer la seconde sur laquelle s'élèvent dans le monde tant de dissensions. Pour nous laisser attirer par les charmes de cette vertu, nous allons en montrer le prix.

DIVISION : La justice est excellente par sa nature. 1o Parce qu'elle est l'essence de la justice. 2o Parce qu'elle est son excellence.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité III, nos 48, 49, 50.—*Idem* de la 2e partie Traité : III, nos 51, 52, 53 et suivants.

PÉRORAISON : Travaillons donc sérieusement à l'acquisition de cette vertu, pour que nous ne méritions pas d'être condamnés par Jésus-Christ, ainsi que les hypocrites Pharisiens, etc.

MÊME DIMANCHE.

DE LA MANIÈRE DONT NOUS DEVONS NOUS CONFORMER A LA VOLONTÉ DE DIEU.

TEXTE : *Quis est qui vobis noceat, si boni æmulatores fueritis ?* (I *Petri* 3).

Exorde : Quoiqu'en général nous soyons résolus à faire la volonté de Dieu en toutes choses, et à recevoir tout ce qui nous arrive comme étant ordonné de Dieu pour notre plus grand bien, néanmoins, si l'adversité ou bien des sécheresses spirituelles viennent nous assaillir, ou bien encore, si les secours surnaturels nous sont soustraits, nous nous décourageons habituellement, parce que nous ne faisons pas réflexion que rien ne peut nous être nuisible, si nous sommes de bons et fidèles serviteurs de Dieu. Pour nous préserver de ce défaut, nous allons poser les principes suivants.

Division : Il faut successivement apprendre à se conformer à la volonté de Dieu, même dans les choses spirituelles. 1° Comment faut-il procéder en cela. 2° Cette conformité doit s'étendre aux choses spirituelles.

Sources de la 1re partie : Traité IV, du n° 290 à 295.— *Idem* de la 2e partie : Traité IV, du n° 295 à la fin du chapitre.

Péroraison : Recourons donc aux prières jaculatoires et aux autres moyens que nous venons d'indiquer, et appliquons-nous à nous conformer à la volonté divine dans l'ordre surnaturel comme dans l'ordre naturel.

LE 6e DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

DE LA COMMUNION SPIRITUELLE.

Texte : *Misereor super turbam, quia ecce jam triduo sustinent me, nec habent quod manducent.* (*Marc.* 8).

Exorde : Il y a beaucoup de personnes qui se voient avec peine privées de la sainte Communion, si, pour diverses causes, elles ne peuvent pas la faire, ou bien si pour différents motifs elles n'y sont pas admises. Mais le Seigneur Jésus, avec une tendresse ineffable, a compassion d'elles, et leur offre un aliment céleste dans la communion spirituelle. Pour bien apprendre à user de cette nourriture divine, nous allons traiter aujourd'hui de ce qui la rend profitable à nos âmes.

Division : La communion spirituelle, si elle est bien faite, est d'une très-grande utilité. 1° Nous considérerons cette utilité. 2° La manière de bien faire cette communion

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité I, nos 441 442. — *Idem* de la 2e partie : Traité I, nos 443, 444.

PÉRORAISON : Si nous sommes donc dans l'impossibilité de communier réellement comme nous en aurions le désir, nous pouvons du moins recourir à la communion spirituelle, puisqu'en tout temps nous pouvons la faire et en retirer les fruits les plus excellents.

MÊME DIMANCHE.

DE LA PRATIQUE DE LA VERTU DE TEMPÉRANCE.

TEXTE : *Quot panes habetis?* (*Marc.* 8).

EXORDE : Jésus-Christ, pour soulager la faim de la foule nombreuse qui l'avait suivi, ne leur présenta que des pains et des poissons par lui miraculeusement multipliés, quoiqu'il lui eût été possible et facile de leur offrir des mets exquis. C'était pour leur enseigner la tempérance, et la leçon devait aussi profiter à nous-mêmes en ce qui concerne le discernement qui doit présider à l'exercice du jeûne.

DIVISION : Comment faut-il pratiquer la vertu de tempérance. 1° La tempérance ne se borne pas à donner à l'existence l'alimentation nécessaire. 2° Elle lui fournit encore convenablement de quoi l'entretenir.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité III, nos 142, 143.— *Idem* de la 2e partie : Traité III, nos 144, 145, 146, 147 et suivants.

PÉRORAISON : Efforçons-nous donc de ne jamais dépasser les limites de la tempérance dans le boire et dans le manger; mais habituons-nous à nous restreindre à ce qui est nécessaire pour la conservation convenable de notre vie et de nos forces.

LE 7e DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

DES DOMMAGES SPIRITUELS DU SENS DU TOUCHER.

TEXTE : *Exhibuistis membra vestra servire immunditiæ* (*Ad Roman.* 6).

EXORDE : Quels malheureux effets produit le vice de la luxure dans les âmes, quoique l'on mette souvent sous les yeux des hommes ses honteux et déplorables ravages ! Mais, d'où vient cela ? C'est d'une licence trop grande que l'on se permet dans le sens du toucher, car ce sens du toucher est l'ennemi le plus à craindre pour la vertu de chasteté. Exposons donc aujourd'hui les ruses de ce perfide ennemi pour nous en garantir.

DIVISION : La licence à l'égard du sens du toucher cause la ruine et la perte de l'âme. 1° Parce qu'elle nous excite à des actions honteuses. 2° Parce qu'elle aveugle notre intelligence.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité II, nos 5, 6, 7 et 8. — *Idem* de la 2e partie : Traité II, nos 9, 10, 11.

PÉRORAISON : Il faut donc user d'une grande vigilance sur le sens du toucher et il ne faut pas se permettre même la plus petite licence. On doit en même temps employer les moyens les plus propres à réprimer ce sens, et ici l'orateur à son tour doit être court et prudent.

MÊME DIMANCHE.

DE LA CONFORMITÉ DE NOTRE VOLONTÉ A CELLE DE DIEU.

TEXTE : *Qui facit voluntatem Patris mei qui in cœlis est, ipse intrabit in regnum cœlorum.* (*Matth.* 7).

EXORDE : En ce bas monde il se trouve un grand nombre de mortels qui de temps en temps s'écrient : Seigneur ! Seigneur ! et s'efforcent de produire de fréquents actes d'amour de Dieu, ne se mettant guère en peine d'examiner si leurs œuvres sont conformes à la volonté divine. Ces personnes se trouvent dans un grand danger de se fourvoyer de la véritable voie du salut et ne sont animées que de quelques sentiments de véritable charité ou bien même n'en possédent pas du tout. Nous allons exposer aujourd'hui comment notre volonté doit se subordonner à celle du Créateur.

DIVISION : En assujettissant ainsi notre volonté, nous produisons un acte souverainement méritoire, surtout à cause de son caractère de charité envers Dieu. 1° Cette conformité est d'un très-grand mérite. 2° Elle est principalement un acte de charité.

Sources de la 1re partie : Traité iv, du nº 222 à 229. *Idem* de la 2e partie : Traité iv, du nº 229 jusqu'à la fin chapitre.

Péroraison : Nous devons donc avoir le plus grand soin de régler notre volonté sur celle de Dieu et ne jamais perdre de vue cette dernière au milieu de tous les événements qui peuvent survenir ici-bas.

LE 8e DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

DES EFFETS DE LA GOURMANDISE.

Texte : *Debitores sumus non carni, ut secundum carnem vivamus.* (*Ad Roman.* 8).

Exorde : Parmi ceux qui vivent selon la chair, on doit nécessairement compter les esclaves de la gourmandise qui font un Dieu de leur ventre. Ils ne prennent point la nourriture et la boisson d'après les règles de la raison pour soutenir leur existence et réparer leurs forces, mais pour satisfaire leur sensibilité en y goûtant de grossières délices. Or, comme l'Apôtre menace de mort ceux qui vivent selon la chair, nous allons aujourd'hui inspirer une grande horreur pour ce vice.

Division : Les détestables effets de la gourmandise doivent nous éloigner de tout ce qui en porte l'odieux caractère. 1º Exposons les pernicieux effets de ce vice. 2º Faisons-en concevoir une profonde horreur.

Sources de la 1re partie : Traité ii, du nº 75 à 83. — *Idem* de 2e partie : Traité ii, du nº 83 jusqu'à la fin du chapitre.

Péroraison : Quiconque donc chérit la modération et la piété, doit s'armer contre le vice de la gourmandise, et conserver constamment dans son cœur une répugnance si bien fondée pour ses excès.

MÊME DIMANCHE.

DE L'EXAMEN JOURNALIER DE CONSCIENCE.

Texte : *Redde rationem villicationis tuæ.* (*Luc.* 16).

Exorde : De même que ce serviteur de l'évangile fut dénoncé

comme infidèle à son Maître, de même aussi nous devons entrer en suspicion contre nous à cause de la révolte de nos passions et de notre penchant au mal. C'est pourquoi nous devons très-souvent entrer en compte avec nous-mêmes, et même chaque jour en examinant soigneusement notre conscience. Tel est le sujet que nous allons traiter.

Division : L'autorité et la raison nous montrent combien est utile l'examen de conscience. 1° On le prouve par l'autorité. 2° Par la raison.

Sources de la 1re partie : Traité i, no 355 et suite. — *Idem* de la 2e partie : Traité i, n° 360 et tout le chapitre.

Péroraison : Celui-là donc qui désire conserver son cœur dans un état de pureté, doit avoir soin de le délivrer de ses souillures par de fréquentes recherches. Celui qui tend à la perfection doit par un examen de chaque jour réparer les pertes qu'il a subies. (Consulter le n° 385 du Traité i).

LE 9e DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

DE LA BEAUTÉ DE LA TEMPÉRANCE PROUVÉE PAR LA TURPITUDE DU VICE CONTRAIRE.

Texte : *Sedit populus manducare et bibere, et surrexerunt ludere.* (i *ad Corinth.* 10).

Exorde : Saint Paul nous met aujourd'hui sous les yeux les différents crimes, tels que l'idolâtrie, l'intempérance, la fornication, le crime de ceux qui tentent Dieu et de ceux qui murmurent contre lui. Il nous rappelle en même temps la vengeance que Dieu en a tirée, et tout cela pour nous apprendre à ne pas céder aux mauvais désirs, à résister aux tentations avec énergie et à pratiquer les vertus opposées à ces vices. Nous prenons aujourd'hui parmi ceux-ci l'intempérance pour lui opposer la vertu qui lui est contraire.

Division : La tempérance est une très-belle vertu, parce que l'intempérance est un vice très-honteux. 1° Nous montrerons la laideur de l'intempérance. 2° La beauté de la tempérance.

Sources de la 1re partie : Traité iii, nos 131, 132, 133 jusqu'à 138. — *Idem* de la 2e partie : Traité iii, n° 140 et suivants.

Péroraison : Epris des charmes de la tempérance, faisons

tous nos efforts pour l'acquérir et fuyons avec horreur les excès honteux du vice qui lui est opposé.

MÊME DIMANCHE.

DE L'UTILITÉ DES LECTURES PIEUSES.

TEXTE : *Scripta sunt ad correptionem nostram.* (I *ad Corinth.* 10).

EXORDE : La bonté divine emploie divers moyens pour nous inculquer la doctrine du salut. Telles sont les instructions sous toutes les formes, catéchismes, prédications de la parole sainte, entretiens spirituels, méditations sur les vérités éternelles, et surtout la lecture spirituelle qui souvent est plus utile que tout le reste. C'est pourquoi l'Apôtre nous recommande les livres saints dont la lecture est propre à nous corriger. Animons-nous donc aujourd'hui à vaquer à ce salutaire exercice.

DIVISION : Les saintes lectures ne sont pas seulement utiles pour nous introduire dans la voie de la vertu, mais encore pour y faire des progrès et s'y élever aux plus hauts degrés. 1° Utilité de la lecture sainte, pour entrer dans la voie de la vertu. 2° Son utilité pour y avancer. 3° Son utilité pour arriver au plus haut degré.

SOURCES DE LA 1re PARTIE. Traité I, nos 138, 139. — *Idem* de la 2e partie : Traité I, n° 141. — *Idem* de la 3e partie : Traité I, nos 142, 143.

PÉRORAISON : Employons donc tout le temps dont nous pouvons disposer après avoir vaqué à nos affaires, et en quelque position que nous nous trouvions, nous en retirerons des fruits abondants, surtout de la lecture des livres qui conviennent à notre état.

LE 10e DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

DE LA DOULEUR REQUISE POUR LA CONFESSION.

TEXTE : *Deus, propitius esto mihi peccatori.* (*Luc.* 18).

EXORDE : Aujourd'hui encore plusieurs confessent leurs

chés avec le Publicain, ils se frappent la poitrine en disant: Pardonnez-moi, Seigneur, car je suis un pécheur. Mais il semble bien que cela ne les a pas justifiés, qu'ils n'ont pas pour cela recouvré la grâce, et que les chaînes de leurs iniquités n'ont pas été brisées, car on ne remarque en eux aucun de ces merveilleux effets de la grâce. Quelle en est la cause? C'est parce qu'on s'occupe beaucoup plus de l'accusation de ses péchés que de la douleur qu'on devrait en concevoir. Pour être donc justifiés avec le Publicain il faut que notre repentir soit sincère et véritable.

Division : Une douleur intérieure et efficace, peu de paroles dans la confession, c'est ce qui purifie réellement l'âme. 1° Beaucoup de paroles ne purifient point l'ame. 2° Ce qui la purifie c'est une vraie douleur.

Sources de la 1re partie : Traité i, nos 315, 316, 317, 318. — *Idem* de la 2e partie : Traité i, nos 319, 320, 340.

Péroraison : La contrition doit donc être la première chose dont un pénitent doit s'occuper, et l'on doit avoir toujours, pour ainsi dire, sous la main les motifs qui nous y excitent et qui doivent être ici succinctement résumés.

MÊME DIMANCHE.

CONSIDÉRATIONS PROPRES A FAIRE ACQUÉRIR L'HUMILITÉ. DE CONNAISSANCE DE SOI-MÊME

Texte : *Non sum sicut cœteri hominum. (Luc. 18).*

Exorde : Il est certes bien à plaindre le Pharisien de notre Évangile, qui, de tant de bonnes œuvres, de jeûnes, d'aumônes, de dîmes, etc., ne perçut aucune récompense, et même se vit préférer par Jésus-Christ un pécheur public. C'est justement parce que ce Pharisien se complaisait dans ses bonnes œuvres, et se les attribuait, tandis que le Publicain mérita d'être justifié parce qu'il se connaissait lui-même, et s'humiliait. Humilions-nous donc sous la main puissante du Seigneur, et mettons sérieusement tous nos soins à nous bien connaître.

Division : Dans l'homme, la considération de son néant produit l'humilité de connaissance. 1° L'homme n'a rien de lui-

même que le péché. 2o Le péché rabaisse profondémen l'homme.

Sources de la 1re partie : Traité iii, nos 502, 503, 504, 505. — *Idem* de la 2e partie : Traité iii, nos 506, jusqu'à 513.

Péroraison : Réfléchissons très-souvent sur l'abîme de notre néant, dans l'ordre de la nature, et ensuite considérons attentivement combien la masse des péchés que nous avons commis ou pu commettre, nous fait ployer et nous rabaisse sous son énorme poids.

LE 11e DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

DES DANGERS ET DES AVANTAGES DE L'OUÏE.

Texte : *Et statim apertæ sunt aures ejus.* (*Marc.* 7).

Exorde : Le sens de l'ouïe est comme une porte ouverte par laquelle l'ennemi de notre salut s'introduit dans nos âmes très-fréquemment et les soumet à son empire, comme le prouvent tant de conversations déshonnêtes, de murmures, de médisances, etc. D'un autre côté, c'est par l'ouïe, que la foi, en compagnie des autres vertus, pénètre pareillement dans nos âmes. Il faut donc garder avec le plus grand soin le seuil de cette porte, en la tenant ouverte pour les entretiens pieux et en la fermant aux discours pervers.

Division : Il faut surveiller avec soin le sens de l'ouïe ; car, s'il nous procure de grands avantages, il nous cause aussi des dommages bien déplorables. 1o Nous ferons ressortir ces derniers. 2o Nous exposerons le bien que peut procurer le sens de l'ouïe.

Sources de la 1re partie : Traité ii, nos 158, 159, 160, 161. — *Idem* de la 2e partie : Traité ii, nos 163, 164, 165.

Péroraison : Il faut donc fuir les conversations mauvaises, comme il est dit au no 162, et écouter les pieux entretiens, comme il est dit au no 194.

MÊME DIMANCHE.

DU SILENCE.

Texte : *Quanto autem eis præcipiebat, tanto magis plus prædicabant. (Marc.* 7).

Exorde : Ce qui se passe aujourd'hui parmi ce peuple nombreux dont parle l'Évangile, arrive souvent parmi nous, et nous parlons d'autant plus qu'il nous est ordonné davantage de garder le silence. Il est pourtant bien plus aisé de se taire que d'éviter de se tromper en parlant. Afin donc que nous apprenions avec le muet de notre Évangile à bien parler, apprenons en même temps à nous taire.

Division : Pour éviter les péchés de la langue, une certaine mesure de silence est nécessaire à tout le monde, principalement aux jeunes gens. 1° La loi du silence regarde tout le monde. 2° Elle est propre aux jeunes personnes des deux sexes.

Sources de la 1re partie : Traité II, nos 208, 209, 212, 216. — *Idem* de la 2e partie : Traité II, nos 210, 211.

Péroraison : Que chacun donc examine soigneusement, comment il doit modérer l'essor de sa langue, afin de ne se livrer à aucun excès, et quel genre de silence il doit observer.

LE 12e DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

DE L'ESSENCE DE LA PERFECTION.

Texte : *Diliges Dominum Deum tuum.* (*Luc.* 10)

Exorde : Il est un grand nombre de chrétiens qui se figurent que la sainteté ou perfection leur est inaccessible, parce qu'ils la placent dans des œuvres extraordinaires, ou qu'ils la jugent uniquement propre à ceux qui sont engagés dans un ordre religieux. Or ces chrétiens sont dans l'erreur.

Division : L'essence de la perfection consiste dans l'amour de Dieu et du prochain. 1° Principalement dans l'amour de Dieu. 2° Secondairement dans l'amour du prochain.

Sources de la 1re partie : Traité I, du n° 12 au n° 16. — *Idem* de la 2e partie : Traité I, du n° 16 à 18.

Péroraison : Nous devons donc tous être animés d'un bon courage, puisqu'il nous est possible à tous d'aimer Dieu et le prochain; car celui qui veut considérer les motifs qui nous portent à ce double amour, et qui veut s'en pénétrer profondément par des méditations fréquentes, n'y trouvera que douceur et facilité. (Ici l'orateur résume ces motifs).

MÊME DIMANCHE.

DE LA MANIÈRE DE LIRE AVEC FRUIT.

Texte : *Quomodo legis?* (*Luc.* 10).

Exorde : Il est prouvé par l'autorité et par la raison, que la lecture sacrée est d'une merveilleuse utilité, et cependant plusieurs n'en retirent aucun fruit. Au contraire, leur âme est encore moins ornée qu'auparavant. D'où vient cela? C'est que ces personnes ne lisent pas comme il faut. Afin donc que les pieuses lectures nous soient utiles, nous allons indiquer la manière de se livrer à cet exercice.

Division : Pour que ces lectures soient profitables, il y a certaines conditions à remplir avant pendant et après cet exercice, 1° Ce qu'il faut faire avant. 2° Ce qu'il faut faire pendant. 3° Ce qu'il faut faire après ces lectures.

Sources de la 1re partie : Traité I, nos 151, 144, 145, 146. — *Idem* de la 2e partie : Traité I, nos 147, 148, 149. — *Idem* de la 3e partie : Traité I, n° 150.

Péroraison : Tout le monde doit donc s'efforcer de remplir les conditions qui viennent d'être développées. Sans leur accomplissement, plusieurs retireront de la lecture peu de fruit s'ils parviennent même à en percevoir.

LE 13e DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

DES DIVERSES MANIÈRES DE PRATIQUER LA VERTU D'ESPÉRANCE.

Texte : *Jesu præceptor miserere nostri.* (*Luc.* 17).

Exorde : Les lépreux, dont parle l'Evangile de ce jour, furent

assez heureux pour recouvrer leur santé par des prières qu'animait une grande confiance. Mais nous serions encore plus heureux si nous savions pratiquer continuellement une espérance ferme; car dans toutes sortes de tribulations nous serions invincibles, parce que l'espérance ne confond et ne trompe point. Nous allons donc voir quelle doit être notre espérance dans la prière et au sein des tribulations.

Division : Il faut pratiquer cette vertu, non-seulement dans la prière et quand la crainte nous abat, mais encore quand nous sommes affligés et tentés. 1° Il faut pratiquer l'espérance quand nous prions et craignons. 2° Quand nous avons à subir des tribulations et des tentations.

Sources de la 1re partie : Traité iv, du n° 111 à 117.— *Idem* de la 2e partie : Traité iv, du n° 117 à la fin du chapitre.

Péroraison : Nous ne devons donc jamais perdre l'espérance, mais nous devons y recourir comme à une ancre de salut au milieu des tempêtes que soulèvent contre nous les revers de ce monde et les tentations diaboliques. Appuyés sur cette ancre, nous ne serons jamais ébranlés, semblables à cette montagne de Sion, qui reste immobile sur sa base.

MÊME DIMANCHE.

DES ACTES PARTICULIERS DU CULTE RELIGIEUX.

Texte : *Non est inventus qui rediret et daret gloriam Deo, nisi hic alienigena.* (*Luc.* 17).

Exorde : Combien s'en trouve-t-il parmi nous qui méritent le même reproche que ces neuf lépreux de l'Évangile, puisque, comblés des dons de la nature et de ceux de la grâce, nous montrons si peu de zèle à glorifier le Seigneur, à lui témoigner notre reconnaissance et à lui rendre le culte dont il est digne. Pour opposer une digue à ces abus, nous allons traiter des actes de religion.

Division : Il y a trois sortes d'actes de religion : 1° Les actes d'adoration. 2° Les actes de louanges. 3° Les actes de prières.

Sources de la 1re partie : Traité iii, nos 174, 175, 176, 177 et suivants. — *Idem* de la 2e partie : Traité iii, n° 179. — *Idem* de la 3e partie : Traité iii, n° 180 et suivants.

Péroraison : Habituons-nous donc à rendre ce triple culte d'adoration, de louanges et de prières, afin de payer ainsi à notre Dieu le tribut d'hommages que nous lui devons et dont il est si digne, autant que notre faiblesse pourra s'en acquitter.

LE 14e DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

DE L'OBJET DE L'ESPÉRANCE THÉOLOGALE.

Texte : *Quærite primum regnum Dei et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis.* (*Matth.* 6).

Exorde : La défiance contre laquelle Jésus-Christ s'élève aujourd'hui, en prouvant par d'invincibles arguments, combien elle est mal fondée, ne nous prive pas seulement des effets que pourrait produire l'espérance, mais encore ce sont nos cupidités désordonnées auxquelles nous donnons la préférence sur Dieu et sur son royaume, quand nous cherchons dans nos prières à obtenir les biens temporels qui sont l'objet de notre espérance.

Division : C'est Dieu seul qui est le premier objet de l'espérance théologale ; les créatures n'en sont que le second. 1° Nous traiterons ici de l'objet principal. 2° De l'objet secondaire.

Sources de la 1re partie : Traité iv, n° 62 jusqu'à 69. — *Idem* de la 2e partie : Traité iv, nos 69, 70, 71.

Péroraison : C'est donc à Dieu seul notre unique béatitude, notre fin dernière, et en qui nous pouvons exclusivement trouver la satisfaction de nos désirs raisonnables, qu'il nous faut diriger toutes les affections de notre cœur et tous nos élans d'espérance Pour ce qui est des autres choses, nous ne devons les envisager que comme des moyens et ne les désirer que sous ce point de vue

MÊME DIMANCHE.

DES OEUVRES DE PÉNITENCE.

Texte : *Qui autem Christi sunt carnem suam crucifixerunt cum concupiscentiis suis.* (*Ad Galat.* 3).

Exorde : Il règne certainement en nous un combat opiniâtre et acharné, où la chair se révolte contre l'esprit, et l'esprit contre la chair. Ces deux puissances sont tellement opposées, que l'on fait ce qu'on ne voudrait pas faire. Quel parti faut-il donc prendre? Le seul que l'Apôtre nous suggère, c'est-à-dire le crucifiement de notre chair. Aujourd'hui donc, nous exposerons diverses œuvres pratiquées par les Saints, à cet égard.

Division : Les Saints nous ont laissé divers exemples de pénitence. C'est le seul point de ce discours.

Sources : Traité ii, n° 29, et tout le chapitre, ainsi que le n° 41, et tout le chapitre de même.

Péroraison : Puis donc qu'à cause de nos nombreuses prévarications, nous sommes obligés plus que les Saints, de pratiquer des œuvres de pénitence pour expier nos péchés et amortir nos passions rebelles, choisissons quelques unes de ces pratiques les plus convenables à notre position. Car celui qui hait son âme en ce monde, la réserve pour un bonheur sans fin.

LE 15e DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

DES REMÈDES A OPPOSER A LA VAINE GLOIRE.

Texte : *Non efficiamur inanis gloriæ cupidi.* (*Ad Galat.* 5.)

Exorde : Le vice de la vaine gloire ruine un nombre immense de bonnes œuvres, et il est non-seulement un ennemi redoutable mais encore invincible de la vertu. C'est pourquoi ce n'est pas sans raison que l'Apôtre nous exhorte à ne pas rechercher la vaine gloire. Il faut donc employer toute notre énergie spirituelle pour fermer à ce terrible ennemi l'entrée de notre cœur, autant que cela nous est possible, et y employer tous les moyens qui sont en notre pouvoir.

Division : Pour éviter ce vice on doit diriger à Dieu la pureté de ses intentions et cacher les bonnes œuvres que l'on fait. 1° Il faut diriger vers Dieu seul ses bonnes œuvres. 2° Les dérober aux yeux du prochain.

Sources de la 1re partie : Traité ii, nos 326, 327. — *Idem* de la 2e partie : Traité ii, n° 328, jusqu'à la fin du chapitre.

Péroraison : C'est donc à Dieu seul que nous devons tendre dans la pratique de nos œuvres méritoires qu'il ne faut pas révéler au prochain. Il ne faut pas néanmoins employer des moyens indiscrets. Consulter pour ceci le même Traité nos 337, 338, 339.

MÊME DIMANCHE.

DE LA CONSERVATION DES DÉSIRS FERVENTS.

Texte : *Bonum autem facientes non deficiamus.* (*Ad Galat.* 5.)

Exorde : L'inconstance de notre fragile nature est quelque chose de bien déplorable. Aujourd'hui nos désirs sont pleins de ferveur, et demain ils deviennent froids. Les plus légères causes nous détournent du chemin de la vertu. Il ne faut donc rien épargner pour que nos désirs conservent toujours leur même ardeur et nous allons fournir les moyens d'arriver à ce but salutaire.

Division : Pour entretenir les désirs pieux dans toute leur ferveur, il faut, dans la méditation, renouveler ses bons propos et examiner soigneusement l'état passé et l'état présent de notre âme. 1° Renouveler ses bonnes résolutions. 2° Considérer le passé et le présent.

Sources de la 1re partie : Traité i, nos 69 et 70. — *Idem* de la 2e partie : Traité i, nos 71, 72, 73, 74.

Péroraison : S'il est nécessaire de maintenir ses pieux désirs, il ne l'est pas moins d'employer pour cela les moyens convenables. Chacun donc est tenu de bien graver dans sa mémoire ce qui a été dit et s'appliquer à l'exécuter, afin de n'éprouver aucune interruption dans la pratique du bien.

LE 16e DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

DES DEGRÉS DE LA FORCE PARFAITE.

Texte : *Virtute corroborari per spiritum ejus in interiorem hominem.* (*Ad Ephes.* 3.)

Exorde : D'après Thomas à Kempis l'état d'une personne in-

érieure consiste à marcher dans son cœur avec Dieu et à ne prendre de l'attache pour rien de ce qui est placé au dehors de nous. Bien plus, la personne intérieure ne se bornant pas à converser avec Dieu, étend aussi son amour au prochain, et cet amour la met au-dessus de tous les dangers qu'elle ne craint pas d'affronter. C'est principalement de l'Esprit-Saint que découle cette force qui nous transforme en hommes intérieurs, mais la vertu de force nous en fait l'application.

Division : Nous devons donc nous efforcer d'acquérir cette vertu, parce qu'elle dompte les mauvaises passions et qu'elle nous inculque un amour fort pour le prochain. 1° Elle subjugue la cupidité. 2° Elle nous donne un amour fort et énergique pour le prochain.

Sources de la 1re partie : Traité III, nos 99, 100 et suivants. — *Idem* de la 2e partie : Traité III, n° 102.

Péroraison : Appliquons-nous surtout à mortifier spécialement nos passions, parce que selon l'Esprit Saint, dans le livre des Proverbes, chap. 16, l'homme patient l'emporte sur l'homme fort, et celui qui tient son âme sous le joug est préférable à celui qui prend des villes.

MÊME DIMANCHE.

DE L'HUMILITÉ D'AFFECTION ENVERS LES HOMMES.

Texte : *Recumbe in novissimo loco.* (*Luc* 14.)

Exorde : Notre Seigneur, dans cet Evangile, nous fait voir combien il serait ignominieux pour nous de prétendre à la préférence sur nos semblables en ce monde et d'être obligés de leur céder dans l'autre. Nous montrerons donc aujourd'hui, selon l'esprit de cette parabole, combien il est agréable à Dieu et honorable pour nous de céder ici-bas à tout le monde.

Division : Dieu voit avec satisfaction que nous choisissons la dernière place. 1o Nous devons donc nous estimer inférieurs aux autres. 2° C'est faire une chose agréable à Dieu.

Sources de la 1re partie : Traité III, du n° 527 à 533. — *Idem* de la 2e partie : Traité III, nos 533 et 535.

Péroraison : Occupons-nous de réfléchir sur les péchés dont nous nous sommes rendus coupables pendant notre vie, et mé-

ditons sur notre malheureux penchant au mal. Si nous agissons de la sorte, ne nous regarderons-nous pas comme inférieurs aux autres, et s'en trouvera-t-il un seul qui ne s'estime plus vil que son prochain ?

LE 17e DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

DE LA DOUCEUR.

Texte : *Cum omni humilitate et mansuetudine, cum patientia.* (*Ad Ephes.* 4).

Exorde : On pourrait croire au premier abord que la douceur ne diffère pas de l'humilité et que dans ce texte l'Apôtre a vainement tenté d'établir une différence entre ces deux vertus, parce que l'homme patient et l'homme doux ne s'abandonnent jamais à la colère. Mais nous allons bientôt comprendre, en examinant la nature de chacune de ces vertus et en citant des exemples, qu'elles diffèrent entre elles.

Division : La vertu de douceur tempère la colère et en cela elle diffère de la patience. 1° Cela ressort de la nature de la douceur. 2° Les exemples en fournissent la preuve.

Sources de la 1re partie : Traité III, n° 445. — *Idem* de la 2e partie : Traité III, nos 446, 447, 448 et suivants.

Péroraison : Attachons-nous singulièrement à la vertu de douceur, afin de réprimer les excès de la colère et à en donner à notre prochain de beaux exemples.

MÊME DIMANCHE.

DE L'EXCELLENCE DE LA CHARITÉ.

Texte : *Quod est mandatum magnum in lege ?* (*Matth.* 12).

Exorde : Oh ! qu'elles sont belles les prérogatives de la charité ! Elle est aujourd'hui appelée un grand commandement. Ailleurs, quand Jésus-Christ dit : J'aime ceux qui m'aiment, la charité y est déclarée la plus excellente des vertus, et nous justifiant par elle-même. En ce jour aussi, nous venons la moi

trer assise sur le trône des vertus, dont elle est la reine, afin que sa beauté enflamme le cœur des auditeurs.

Division : La charité est la reine des vertus. 1° Parce que toutes les vertus morales relèvent d'elle. 2° Parce qu'elle a en son pouvoir tout ce qui alimente la piété.

Sources de la 1re partie : Traité i, n° 19 et suivants. — *Idem* de la 2e partie : Traité i, n° 27.

Péroraison : Nous devons donc travailler de tout notre pouvoir à pratiquer les vertus morales et à faire les œuvres qui nourrissent la piété, car la charité ne peut venir à nous qu'accompagnée de leur cortège. Bien plus, les vertus et les œuvres de piété doivent avoir pour but la charité, afin que par leur aide nous puissions d'autant plus facilement l'acquérir.

LE 18e DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

DE LA VERTU DE PRUDENCE.

Texte : *In omnibus divites facti estis in illo, in omni verbo et in omni scientia.* (i *ad Corinth.* 1).

Exorde : C'est avec raison qu'aujourd'hui l'Apôtre rend grâces à Dieu d'avoir rempli de toute science et éclairé de sa divine lumière les Corinthiens. Oh ! si nous en étions pareillement gratifiés, combien de fautes d'imprudence n'éviterions-nous pas, et combien de vertus ne pratiquerions-nous pas ! Il faut donc souvent demander à Dieu les dons de science et de prudence. Excitons-nous-y par les considérations suivantes.

Division : La vertu de prudence est très-importante. 1° Parce que sans elle aucune autre vertu ne peut exister. 2° Parce que cette vertu conserve toutes les autres :

Sources de la 1re partie : Traité ii, nos 24, 25. — *Idem* de la 2e partie : Traité ii, n° 26, 27 et suivants.

Péroraison : Nous devons donc tous nous attacher à acquérir la vertu de prudence, si nous voulons faire des progrès dans la pratique des autres vertus, et nous maintenir constants dans cet exercice ; car, comme le dit l'Esprit-Saint : Heureux l'homme qui a trouvé la sagesse, et qui est rempli de prudence, etc. Du n° 28, jusqu'à la fin.

MÊME DIMANCHE.

DE LA CONFESSION GÉNÉRALE.

TEXTE : *Confide, fili, remittuntur tibi peccata tua.* (*Matth.* 9).

EXORDE : Sans doute, chaque confession bien faite, outre les excellents fruits qu'elle produit, nous laisse une certitude bien consolante, que nos péchés ont été pardonnés, et répand dans nos âmes une confiance filiale qui leur fait goûter une douce sérénité. Néanmoins la confession générale produit plus spécialement encore ces heureux effets. Si nous voulons donc acquérir cette confiance pleinement fondée, et cette parfaite tranquillité d'âme, nous devrons recourir à la confession générale dont nous allons traiter en ce jour.

DIVISION : La confession générale est nécessaire à certaines personnes, nuisible à quelques uns et utile à quelques autres. 1° Nécessaire à certains. 2° Nuisible à certains autres. 3° Utile enfin à certains autres.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité I, n° 331 — *Idem* de la 2e partie : Traité I, nos 331, 332. — *Idem* de la 3e partie : Traité I, n° 333, jusqu'à la fin du chapitre.

PÉRORAISON : Tout le monde doit donc faire un grand cas de la confession générale, à l'exception des personnes scrupuleuses et de celles dont la conscience est trop pusillanime, et si l'on veut sérieusement s'amender, on doit, malgré les répugnances naturelles, entreprendre cette confession.

LE 19e DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

DU SOIN QU'IL FAUT PRENDRE DE CHASSER LA TIÉDEUR.

TEXTE : *Renovamini spiritu mentis vestræ.* (*Ad Ephes.* 4).

EXORDE : C'est avec raison que saint François de Sales compare le cœur de l'homme à une horloge, dont il faut souvent remonter les poids, nettoyer les rouages et les graisser, si l'on veut qu'elle marque les heures. De même l'homme tend continuellement à baisser, et il faut le relever souvent, durant le

jour, pour le diriger vers Dieu, employer beaucoup de soins pour rétablir dans son cœur la pureté en y faisant couler l'onction divine; en un mot, il faut le renouveler, comme le dit l'Apôtre, et tel est le sujet de ce discours.

DIVISION : Il faut s'appliquer très-sérieusement à repousser la tiédeur qui cherche à s'introduire dans l'âme pour y exercer ses ravages. 1° Qu'est-ce que la tiédeur, quels sont les dommages qu'elle cause, et en quoi elle diffère de la sécheresse spirituelle. 2° Par quels moyens doit-on l'expulser.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité I, nos 81, 82, 83, 84, 85. — *Idem* de la 2e partie : Traité I, nos 86, 87, 88, 89.

PÉRORAISON : Puisque la tiédeur est si préjudiciable à l'âme et que Dieu rejette de sa bouche celle qui en est atteinte, il faut s'occuper très-activement de l'expulser, et quand on s'aperçoit qu'elle apparaît même légèrement dans notre âme, il faut sur-le-champ recourir aux moyens indiqués.

MÊME DIMANCHE.

DE L'AMOUR DES RICHESSES.

TEXTE : *Et abierunt alius in villam suam, alius ad negotiationem suam.* (*Matth.* 22).

EXORDE : Les noces que fit le roi de notre Évangile à son fils représentent bien sans doute les noces de l'agneau céleste auxquelles nous invite le père de famille ; mais hélas ! qu'il en est peu qui s'y rendent, puisqu'en sont exclus non-seulement les grands pécheurs, les impudiques, les avares et les superbes, mais encore les hommes pieux qui courent le danger d'en être exclus, à cause de leur trop d'inquiétude pour leurs intérêts temporels et leur excessive préoccupation pour les choses de la terre.

DIVISION : Quoique l'amour des richesses nuise beaucoup à la perfection, cet amour est souvent caché dans les personnes adonnées à la piété. 1° Cet amour est nuisible à la perfection. 2° Il se cache souvent dans l'âme des personnes pieuses.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité II, no 257 et tout le chapitre. — *Idem* de la 2e partie : Traité II, nos 286, 287, 288.

Péroraison : Personne ne doit donc avoir confiance en soi-même sur ce point ; on doit sonder très-fréquemment son cœur, et si l'on y découvre quelque chose de ce genre, il faut y appliquer les remèdes indiqués dans la 2e partie.

LE 20e DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

DES MOYENS D'ACQUÉRIR LA PRUDENCE.

Texte : *Nolite fieri imprudentes, sed intelligentes quæ sit voluntas Dei.* (*Ad Ephes.* 5).

Exorde : L'imprudence est un défaut très-nuisible, qui corrompt nos bonnes œuvres, et les empêche de produire le fruit qui leur est propre. C'est donc à juste titre, que l'Apôtre tâche en ce jour de nous en détourner. Mais comment pourrons-nous acquérir la prudence, sinon en employant les moyens qui conduisent à ce but ?

Division : On acquiert la vertu de prudence en y procédant par quatre voies. 1° En la demandant. 2° En réprimant ses passions. 3° En examinant ses propres actions. 4° En prenant conseil des autres.

Sources de la 1re partie : Traité III, n° 29. — *Idem* de la 2e partie : Traité III, nos 30 et 31. — *Idem* de la 3e partie : Traité III, n° 32. — *Idem* de la 4e partie : Traité III, nos 33, 34, 35 et suivants.

Péroraison : L'orateur sacré devra s'y prendre de telle manière, qu'en développant l'emploi usuel des moyens, les auditeurs soient frappés profondément de la nécessité d'y recourir surtout pour que chacun soit bien convaincu qu'il faut placer, avant toute autre affaire, celle qui consiste à solliciter le secours divin, etc.

MÊME DIMANCHE.

DE LA VERTU DE TEMPERANCE.

Texte : *Nolite inebriari vino in quo est luxuria.* (*Ad Ephes.* 5).

Exorde : Comme l'Apôtre s'efforce aujourd'hui de nous dé-

journer du vice de l'intempérance, en nous mettant sous les yeux le principal effet que ce vice produit, c'est-à-dire la luxure, et qu'il cherche à nous inspirer l'amour de la tempérance qui lui est opposée, nous allons nous occuper en ce jour de diverses considérations sur cette belle vertu.

Division : Il y a deux sortes de vertus de tempérance. 1° La vertu commune. 2° La vertu cardinale.

Sources de la 1re partie : Traité III, n° 124. — *Idem* de la 2e partie : Traité III, nos 127, 128 et suivants.

Péroraison : L'orateur exhortera donc ses auditeurs à se modérer dans le boire et dans le manger, etc., et il leur inculquera la pratique de la tempérance, etc.

LE 21e DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

DE LA MANIÈRE DE COMBATTRE LES TENTATIONS.

Texte : *Induite vos armaturam Dei, ut possitis stare adversus insidias diaboli.* (*Ad Ephes.* 4).

Exorde : Le démon, notre ennemi, est certainement un adversaire très-puissant ; car nous n'avons point à combattre contre la chair et le sang, mais contre les princes des ténèbres. Cet ennemi ne nous attaque pas toujours tous également et de la même manière, mais il nous livre des assauts différents. Il faut donc employer contre lui des armes différentes que Dieu nous fournit. C'est pourquoi nous allons examiner comment il faut combattre les diverses tentations.

Division : Il y a plusieurs manières de combattre les tentations. 1° Certaines doivent être combattues par voie de mépris, certaines par des actes contraires. 2° Certaines par voie de provocation, et certaines autres par la fuite.

Sources de la 1re partie : Traité II, du n° 409 à 413. — *Idem* de la 2e partie : Traité II, n° 413.

Péroraison : Chacun doit donc examiner quelle est la nature de ses tentations et choisir le mode le plus propre pour en triompher. Il ne doit point en cela se fier à lui-même, mais s'en remettre pour le moyen à employer à ce que lui conseillera son directeur de conscience.

MÊME DIMANCHE.

INSTRUCTION SUR LES DIVERSES PARTIES DE L'EXAMEN DE CONSCIENCE.

Texte : *Voluit rationem ponere cum servis suis.* (*Matth.* 18).

Exorde : Si à l'exemple de ce roi dont parle l'évangile de ce jour, nous voulions entrer souvent en compte avec nos sujets, c'est-à-dire avec les facultés de notre âme et les affections de notre cœur, nous reconnaîtrions à notre tour que nous sommes débiteurs de dix mille talents. Mais comme nous n'entreprenons que rarement ou peut-être jamais cette discussion avec nous-mêmes, cela fait que nous vivons dans un profond aveuglement. Afin donc que nous puissions un jour plus facilement rendre nos comptes au Roi du ciel, apprenons aujourd'hui à bien examiner notre conscience.

Division : Les parties dont doit se composer notre examen de conscience sont indiquées dans ce distique, et on peut les compter sur les doigts :

Redde Deo grates, pete lumen, discute mentem,
Sit dolor intensus, propositumque tibi.

On peut rendre ces conditions d'un bon examen par les quatre vers suivants :

Rends grâces à ton Dieu, demande sa lumière,
Sonde avec soin ton cœur, qu'à ta douleur amère
Vienne s'associer un ferme et bon propos,
Ton âme en ces cinq points trouvera le repos.

Sources : Traité I, du n° 369 jusqu'à la fin du chapitre.

Péroraison : Quiconque donc veut retirer de son examen de conscience le plus excellent fruit, doit observer ces cinq conditions, car on ne peut, sans un grave inconvénient, négliger d'observer des moyens dont l'exemple de tant de personnes pieuses nous démontre la haute utilité.

LE 22e DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

DE LA RESTITUTION.

Texte : *Reddite ergo, quæ sunt Cæsaris, Cæsari.* (*Matth.* 22).

Exorde : Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans l'évangile de ce

jour, ne nous a pas seulement enseigné qu'il faut rendre à chacun ce qui lui est dû, mais nous annonce qu'il viendra pour juger le monde selon la justice et le jugement. Mais que ce jugement sera sévère et implacable pour le plus grand nombre! Car, selon saint Augustin, le péché n'est remis que tout autant qu'on restitue ce qu'on a pris injustement. Afin donc que ce jugement ne soit pas redoutable pour nous, ce discours roulera sur l'obligation de restituer.

Division : La loi rigoureuse de la restitution n'est pas observée par un grand nombre de chrétiens. 1° Plusieurs se fondant au sujet de cette loi sur des opinions fausses ou sur de frivoles raisonnements, se dispensent de l'accomplir. 2° Plusieurs, d'autre part, ne restituent pas en temps opportun ou n'y observent pas les règles prescrites.

Sources de la 1re partie : Traité III, nos 72 et 78. Puis encore nos 73, 74, 75. — *Idem* de la 2e partie : Nos 79, 80, 81, 83.

Péroraison : Il faut donc avertir tout le monde de s'examiner sérieusement pour savoir s'ils ne seraient pas du nombre de ces personnes qui, sur de faux prétextes, n'observent pas le précepte de la restitution. Les auditeurs seront engagés à se faire des idées plus justes sur l'obligation de restituer le bien d'autrui ou de réparer le tort qu'ils lui ont fait.

MÊME DIMANCHE.

DES TENTATIONS SUSCITÉES SOUS L'APPARENCE DU BIEN.

Texte : *Ut probetis potiora.* (*Ad Philippenses*, 1).

Exorde : Dans cette épître, saint Paul souhaite aux Philippiens que le Seigneur daigne leur accorder par ses prières différentes grâces, telles que la charité, une science abondante, la sincérité, l'exemption du péché, et en même temps il désire qu'ils sachent discerner ce qui est le meilleur. Ce n'était point sans raison, car nous avons continuellement à subir certains asssauts du démon qui se transforme quelquefois en ange de lumière pour mieux cacher sa perfidie, c'est pourquoi nous avons besoin de beaucoup de vigilance et de lumière pour

savoir discerner ce qu'il y a de meilleur. Nous allons donc nous occuper de cet important sujet.

DIVISION : Tout le monde est exposé aux tentations, mais les personnes pieuses ont à subir les plus subtiles. 1° La tentation assiège indistinctement toute personne. 2° Néanmoins, les personnes pieuses éprouvent des tentations plus subtiles.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité II, nos 407, 408. — *Idem* de la 2e partie : Traité II, du n° 414 à 419.

PÉRORAISON : Ne nous laissons donc pas séduire par les vains dehors du bien, car même pour les bonnes œuvres, il faut une grande vigilance ; et pour ne pas être trompés par les ruses diaboliques, faisons part à notre directeur du bien que nous faisons et soumettons-nous à ce qu'il en décidera.

LE 23e DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

DES MOYENS A PRENDRE POUR SE MAINTENIR DANS LA PRÉSENCE DE DIEU.

TEXTE : *Nostra autem conversatio in cœlis est.* (*Ad Philippen.* 3).

EXORDE : Oh ! qu'elle est pleine de charmes cette habitude permanente, de vivre continuellement en la présence de Dieu et que l'Apôtre nomme la conversation de l'âme dans le Ciel ! Cet exercice, non-seulement nous préserve du péché, mais il est une source abondante de toutes les vertus, Pour avoir part à un si grand bien, et apprendre à imiter l'Apôtre, nous parlerons en ce jour de ce qu'il faut faire pour vaquer à cet exercice.

DIVISION : On peut conserver dans son âme la présence de Dieu, non-seulement par la pensée qui s'y réfléchit, mais bien mieux encore, par le secours de la foi. 1° Par l'imagination. 2° Par la foi. 3° Dans le fond du cœur.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité I, nos 288, 289. — *Idem* de la 2e partie : Traité I, nos 290, 291, 303.—*Idem* de la 3e partie : Traité I, nos 292, 293, 294.

PÉRORAISON : Ayons donc recours à la foi, si nous désirons nous maintenir dans l'habitude de la présence de Dieu, et considérons-le principalement au fond de nos cœurs.

MÊME DIMANCHE.

DE LA NÉCESSITÉ DE LA DOUCEUR.

TEXTE : *Et surgens Jesus sequebatur eum. (Matth. 9).*

EXORDE : L'amabilité et la douceur de Jésus-Christ sont peut-être les vertus qui éclatent le plus dans la vie de notre divin Maître. L'évangile de ce jour nous le prouve surabondamment, quand nous le voyons suivre le chef de la synagogue, consoler avec bonté l'hémoroïsse, et reprendre avec douceur la foule qui était bruyante en disant : Cette fille n'est pas morte, etc. Mais, pourquoi tant de mansuétude, si ce n'est pour nous en mettre sous les yeux la nécessité ?

DIVISION : Celui qui, par la douceur, ne modère pas sa colère, ne saurait être un homme spirituel, parce que : 1° Sans cette vertu, il n'est pas propre à l'oraison. 2° Il n'est pas disposé à recevoir les grâces du Ciel.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité III, nos 464, 465 et suivants. — *Idem* de la 2e partie : Traité III, nos 467, 468 et suivants.

PÉRORAISON : Pour nous rendre dignes de vaquer avec fruit à l'oraison, de recevoir les lumières divines et les impressions pieuses, nous devons nous appliquer à modérer la colère et la réprimer complètement.

LE 24e DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

DES DEUX DEGRÈS DE LA FORCE PARFAITE.

TEXTE : *In omni virtute confortati. (Ad Coloss. 1).*

EXORDE : Elle est certes bien grande notre inconstance, notre fragilité, car nous nous proposons un si grand nombre de bonnes œuvres, et nous n'en conduisons que très-peu à une bonne fin. Qu'il est donc précieux pour nous, que le Saint-Esprit nous accorde le don de force pour nous raffermir dans toutes les vertus ! Afin donc que nous apprenions à faire de ce don, tout le cas qu'il mérite, et invoquer souvent dans cette intention le Saint-Esprit, nous allons parler de l'efficacité de la force.

Division : La force parfaite ne redoute aucun genre de martyre ou de tribulation ; car 1° l'homme fort subit même le martyre avec magnanimité. 2° L'homme fort accepte même avec joie, les maux les plus terribles.

Sources de la 1re partie : Traité iii, n° 103 et suivants. — *Idem* de la 2e partie : Traité iii, nos 105, 106 et suivants.

Péroraison : L'orateur doit terminer par une exhortation à supporter avec patience et un généreux courage, tout ce qui peut survenir journellement de plus fâcheux à ses auditeurs, dans les diverses positions où la Providence les a placés, etc.

MÊME DIMANCHE.

DE LA CRAINTE QU'ON DOIT UNIR A L'ESPÉRANCE.

Texte : *Erit tunc tribulatio magna.* (*Matth.* 24).

Exorde : Notre-Seigneur Jésus-Christ nous attire tantôt par sa bonté et ses caresses, en nous promettant une riche récompense dans le Ciel, et une foule d'autres biens ; tantôt il nous épouvante en nous menaçant de l'enfer, de la mort, du jugement, comme dans l'évangile de ce jour et ailleurs. Pourquoi cela? C'est pour nous apprendre à unir la crainte à l'espérance. Tel est donc le sujet que nous allons traiter.

Division : L'espérance nous fortifie considérablement, pourvu toutefois qu'une crainte salutaire l'accompagne. 1° L'espérance anime d'une grande force. 2° Une crainte salutaire doit cependant être sa compagne.

Sources de la 1re partie : Traité iv, n° 104 et tout le chapitre. —*Idem* de la 2e partie : Traité iv, n° 91 et tout le chapitre.

Péroraison : Ayons donc en Dieu une ferme confiance, mais en même temps défions-nous de nous-mêmes ; car la confiance en Dieu et la méfiance de soi-même, prises séparément, ne suffisent pas, mais quand elles sont unies nous devenons invincibles.

POUR LES FÊTES DE LA SAINTE VIERGE
ET DES PRINCIPAUX SAINTS.

FÊTE DE SAINT ANDRÉ APOTRE.

DES DISTINCTIONS DE L'ESPRIT ET DES TENTATIONS.

TEXTE : *Dives in omnes qui invocant illum.* (*Ad Roman.* 10).

EXORDE : Saint André n'aimait pas seulement la croix, mais il aimait aussi l'oraison. C'est pourquoi, fidèle au précepte de Jésus-Christ, et se conformant à l'exemple des autres apôtres, il s'adonna à la prière et à la prédication de la parole divine, et même quand il était attaché à la croix, il passa deux jours entiers à prier et à prêcher, parce qu'il savait que Dieu est infiniment libéral envers ceux qui l'invoquent. Dévouons-nous donc, d'après l'exemple de ce saint, tout entiers à l'exercice de l'oraison. Mais quelqu'un me dira qu'à cause de ses distractions et des tentations du démon, il ne peut pas y vaquer, parce qu'il est violemment assailli des unes et des autres. Nous allons répondre à cette objection.

DIVISION : On ne doit pas interrompre l'usage de l'oraison à cause des distractions et des tentations : 1° Il ne faut pas l'interrompre à cause des distractions. 2° Ni à cause des tentations.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité I, n° 181 puis tout le reste du chapitre, et n° 198. — *Idem* de la 2e partie : Traité I, n° 192 et tout le chapitre.

PÉRORAISON : Il faut donc résister par la foi à notre ennemi, et en ne faisant point cas des distractions, il faut ne pas raccourcir et encore moins interrompre ses exercices d'oraison.

MÊME FÊTE.

DE LA VRAIE DÉVOTION.

TEXTE : *Et vocavit eos.* (*Matth.* 9).

EXORDE : Saint André dans sa vocation goûta des douceurs et

des amertumes; des douceurs parfaites dans la compagnie de son aimable Maître, dans l'heureux succès de sa mission apostolique et dans le délicieux exercice de l'oraison; des amertumes dans les persécutions et dans les tortures d'une mort très-douloureuse. C'est ainsi que Dieu agit avec nous dans nos oraisons mêlées de consolations et d'aridités; mais ne nous laissons pas troubler par de semblables vicissitudes.

Division : La substance de la dévotion est nécessaire pour acquérir la perfection; mais les consolations qui ne sont qu'accidentelles sont seulement utiles : 1° La substance de la dévotion est indispensable. 2° La consolation sensible est utile.

Sources de la 1re partie : Traité iii, nos 229, 230 et suivants. — *Idem* de la 2e partie : Traité iii, nos 232 et 233.

Péroraison : Celui-là donc qui se sent animé du désir d'acquérir la perfection chrétienne, doit s'appliquer sans relâche à la pratique de la vraie dévotion.

FÊTE DE SAINT NICOLAS ÉVÊQUE.

DU DISCERNEMENT DANS LE JEUNE.

Texte : *Optimum est gratia stabilire cor, non escis. (Ad Hebræos,* 13).

Exorde : Saint Nicolas, dans sa jeunesse, s'adonna beaucoup à la mortification et au jeûne, parce que le jeûne comprime les vices, élève l'âme, donne la force de combattre et nous procure des récompenses. Il usa néanmoins de tant de discrétion dans ces exercices que sa santé n'en dut pas souffrir, qu'il lui fut possible d'y conserver son aptitude à d'autres travaux et que ce ne fut pas un obstacle à son avancement spirituel. Conformons donc notre conduite à celle de ce Saint.

Division : Le jeûne doit être tel qu'il ne soit pas nuisible à la santé, qu'il n'empêche pas de se livrer à ses occupations et qu'il ne soit pas un obstacle au progrès spirituel : 1° Il ne doit pas nuire à la santé. 2° Il ne doit pas empêcher de remplir ses devoirs et de marcher dans la voie de la perfection.

Sources de la 1re partie : Traité ii, nos 93, 94, 95, 112, 113. — *Idem* de la 2e partie : Traité ii, nos 96, 97, 98, 99, 114, 115.

Péroraison : Il faut donc que notre obéissance soit raisonnable aussi par rapport au jeûne, pour que nous puissions en recevoir plus de profit que de dommage, car l'essence de la perfection ne consiste pas en cela, comme le prouvent les n°s 116 et 117 du même traité.

MÊME FÊTE.

DES REMÈDES A EMPLOYER CONTRE LES SCRUPULES.

Texte : *Obedite præpositis vestris et subjacete eis.* (*Ad Hebr.* 13).

Exorde : Les personnes troublées par des scrupules sont assurément dans un état fâcheux, puisqu'elles sont impropres aux bonnes œuvres, et leur espérance étant sinon anéantie, du moins affaiblie, elles ne peuvent, semblables à des enfants, se conduire elles-mêmes. Saint Nicolas leur viendra en ce jour en aide et leur dira avec l'Apôtre : Soumettez-vous comme des enfants à vos supérieurs et votre mal sera guéri.

Division : Outre la prière, l'obéissance et la modération de la crainte sont le principal remède des scrupules. 1° La prière et l'obéissance. 2° La modération de la crainte et quelques autres moyens.

Sources de la 1re Partie : Traité II, n° 441 jusqu'à 449. — *Idem* de la 2e partie : Traité II, du n° 449 à la fin du chapitre.

Péroraison : Celui-là donc qui est tourmenté de scrupules doit recourir à ces remèdes, surtout à l'obéissance qui est le plus efficace de tous, car le Seigneur a dit : Quiconque vous écoute m'écoute, et quiconque vous méprise me méprise.

FÊTE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION DE LA SAINTE VIERGE.

DES MODÈLES DE LA VERTU DE MODESTIE.

Texte : *Audite disciplinam.* (*Proverb.* 8).

Exorde : La Vierge conçue sans péché n'est pas seulement le modèle par excellence, mais encore la patronne de la virginité

et de toute sorte de pureté de l'âme et du corps. Mais cette Vierge immaculée adresse la parole à ceux qui l'honorent et qui cultivent la fleur de la chasteté : Ecoutez, leur dit-elle, la voix de la discipline, soyez sages et ne rejetez pas les conseils qu'elle vous donne, c'est-à-dire pratiquez la modestie, car c'est elle qui est la gardienne de la pureté dont elle est aussi le signe irrécusable. Nous allons donc indiquer les moyens à prendre pour conserver la modestie.

Division : Si nous voulons acquérir une véritable modestie, fixons nos regards sur les modèles de cette vertu portée à sa perfection. 1° Sur le modèle le plus parfait de tous. 2° Sur les modèles qui approchent le plus du premier.

Sources de la 1re partie : Traité II, nos 146, 147, 148. — *Idem* de la 2e partie : Traité II, nos 149, 150.

Péroraison : Ne perdons point de vue ces modèles, surtout si nous prétendons arriver à la perfection. Consulter le n° 152 du Traité II.

MÊME FÊTE.

DE LA NATURE DE LA CHASTETÉ.

Texte : *Qui vigilat ad fores meas quotidie, et observat ad postes ostii mei.* (*Proverb.* 8).

Exorde : Si comme de fidèles serviteurs nous veillons aux portes de la bienheureuse Vierge, et si nous y sommes en observation, c'est-à-dire si nous considérons attentivement sa vie et ses vertus, nous y verrons un modèle admirable et très-parfait d'une pureté accomplie sous tous les rapports. Cela doit nécessairement ravir d'admiration et entraîner à sa suite, pour marcher sur ses traces, quiconque y réfléchit, et cela avec d'autant plus de raison que Marie accorde spécialement ses faveurs à ceux qui l'imitent dans la pratique de cette vertu. Nous allons, d'après ces motifs, parler aujourd'hui de la chasteté.

Division : La vertu de chasteté modère tellement les appétits de la concupiscence, que non-seulement on évite tout acte opposé à cette vertu, mais encore toute pensée mauvaise. Il y

en a de trois espèces. 1o De l'essence de la chasteté. 2o De ses trois espèces.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité III, nos 388, 389, 390. — *Idem* de la 2e partie : Traité III, nos 391, 392, 393, 394 et suivants.

PÉRORAISON : Chacun doit donc s'appliquer selon ses forces à pratiquer l'espèce de chasteté qui convient à son état et c'est à sa bonne volonté qu'il sera redevable de la protection que lui accordera la Vierge immaculée.

FÊTE DE SAINT THOMAS APOTRE.

DE LA MANIÈRE DE PRATIQUER LA CORRECTION FRATERNELLE.

TEXTE : *Noli esse incredulus, sed fidelis. (Joann.* 20).

EXORDE : Notre-Seigneur Jésus-Christ, outre l'exemple admirable qu'il nous a laissé des vertus les plus parfaites, a voulu en même temps nous laisser le modèle le plus accompli de la correction fraternelle dans la manière dont il l'a exercée à l'égard de ses disciples surtout, et envers le prochain. Il usa de la plus grande douceur envers les uns et d'une grande sévérité envers d'autres, et principalement à l'égard des profanateurs du temple et des Pharisiens. Puis il nous a mis sous les yeux dans cet évangile un modèle de correction, en reprochant à saint Thomas son incrédulité. Si nous imitions l'exemple de notre divin Sauveur, que de péchés n'empêcherions-nous pas dans ce monde ! Afin de marcher sur les traces du divin Maître, nous allons traiter de la manière d'exercer la correction envers le prochain.

DIVISION : Il faut y user tantôt de douceur, tantôt de sévérité. 1° Comment faut-il employer le premier mode. 2° Comment faut-il user du second.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité IV, du n° 68 à 72. *Idem* DE LA 2e PARTIE : Traité IV, du n. 73 à la fin du chapitre.

PÉRORAISON : Puisque Dieu a chargé chacun de nous de veiller sur son prochain et qu'il a menacé d'un jugement sévère ceux que leur position oblige à ce devoir, tous et surtout les supérieurs sont tenus de remplir ce devoir envers leurs frères, et ils doivent s'appliquer à bien discerner lequel des deux modes de la douceur ou de la sévérité doit être employé.

MÊME FÊTE.

DE LA CORRECTION FRATERNELLE.

Texte : *Noli esse incredulus; sed fidelis.* (*Joann.* 20).

Exorde : Il n'est pas rare de rencontrer des personnes qui, se bornant à opérer leur salut individuel, se mettent fort peu en peine de celui de leur prochain. Mais elles ne font pas assez d'attention au précepte de Jésus-Christ : Si votre frère vous offense, reprenez-le en particulier; ni à l'exemple que Notre-Seigneur lui-même nous a donné; car nous savons qu'il a cherché non-seulement à ramener saint Thomas, mais encore toute autre brebis perdue à la poursuite de laquelle il s'est livré au prix de tant de fatigues et de sueurs pour la reconduire au bercail. Il faut donc aujourd'hui éclairer ces personnes.

Division : Tout le monde est astreint à la correction fraternelle, et cette obligation regarde surtout les supérieurs. 1° Obligation générale. 2° Obligation spéciale pour les supérieurs.

Sources de la 1re partie : Traité iv, nos 64, 65, 66. — *Idem* de la 2e partie : Traité iv, no 67.

Péroraison : Tous les supérieurs surtout doivent donc examiner s'ils n'ont point à se reprocher des fautes d'omission en ce qui regarde la correction fraternelle. Ils doivent former un bon propos de remplir par la suite avec plus de zèle cette obligation et d'étudier la meilleure manière de la pratiquer, soit par la douceur, soit par la sévérité, afin de gagner non-seulement leurs frères, mais une récompense éternelle pour eux-mêmes.

FÊTE DES SS. SÉBASTIEN ET FABIEN MARTYRS.

DES SÉCHERESSES SPIRITUELLES.

Texte : *Beati pauperes spiritu.* (*Luc.* 6).

Exorde : On ne doit pas entendre seulement par la pauvreté d'esprit le détachement intérieur de toutes les choses créées, mais encore l'humilité, un mépris intérieur de soi, tellement que chacun puisse dire, comme le prophète : Moi pauvre mortel, voyant ma misère, etc. Ceci posé, disons qu'il en est

un grand nombre qui se trompent, quand au sein de leurs aridités spirituelles, ils s'abandonnent au découragement, et interrompent leurs oraisons et leurs autres exercices spirituels. Gardons-nous donc de tomber dans ce défaut.

DIVISION : Les sécheresses spirituelles ne doivent pas faire interrompre l'oraison, mais après être remonté à leur source il faut courageusement continuer. 1° Les sécheresses ne doivent pas faire interrompre les oraisons. 2° Il faut les continuer quand la cause en a été découverte.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité I, nos 187, 188 jusqu'à 191. *Idem* de la 2e partie : Traité I, du no 206 à la fin du chapitre.

PÉRORAISON : Puisque plusieurs saints ont été désolés par des sécheresses spirituelles, il ne faut pas s'en laisser abattre, mais après avoir écarté les empêchements, s'il y en a, il faut reprendre avec courage les exercices d'oraison, afin d'amortir avec saint Sébastien tous les traits de notre implacable ennemi.

MÊME FÊTE.

DE LA MANIÈRE DE RÉGLER LES PASSIONS.

TEXTE : *Convaluerunt de infirmitate.* (*Ad Hebr.* 21).

EXORDE : Nos infirmités spirituelles proviennent principalement de la révolte de nos passions. En effet, notre maladie c'est l'avarice, c'est la luxure etc., et toute l'affaire importante de notre salut consiste à ce que nous nous relevions de ces maladies. Afin donc qu'à l'exemple des Saints nous puissions recevoir la guérison de toutes ces infirmités spirituelles, nous allons aujourd'hui examiner ce qu'il faut faire d'après l'exemple que nous en ont fourni les Saints.

DIVISION : Quoiqu'on ne puisse pas s'attendre en ce monde à voir nos passions se calmer parfaitement, néanmoins il y a un moyen d'obtenir de grands succès, et qui consiste à tourner ces passions vers d'autres objets. 1° Point de calme complet des passions ici-bas. 2° Le changement de leur objet est très-utile.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité II, du no 244 à 247. — *Idem* de la 2e partie : Traité II, du no 247 à la fin du chapitre.

Péroraison : Armons-nous donc du bouclier de la foi et ne cessons de combattre contre nos passions. Mais pour que ce combat ne soit pas trop difficile, offrons à ces passions un aliment plus doux, une nourriture céleste, afin de les guérir, autant qu'il est possible dans cette mortelle vie.

FÊTE DE LA CONVERSION DE SAINT PAUL.

DE LA NÉCESSITÉ D'UN DIRECTEUR.

Texte : *Vade ad Ananiam.* (*Act. Apost.* 9).

Exorde : On pourrait trouver étonnant que Notre-Seigneur Jésus-Christ qui daigna convertir saint Paul, par le moyen d'un grand prodige, n'ait cependant pas voulu instruire lui-même cet Apôtre des nations, et l'ait envoyé vers Ananie. Mais ceci renferme pour nous une haute instruction, c'est que le Seigneur veut que les hommes enseignent les hommes et veut les diriger par leur ministère. C'est encore que personne ne doit se faire son propre directeur, ou attendre que Dieu le dirige immédiatement, tant qu'il y a des intermédiaires. Pénétrons-nous donc bien de cette vérité qui est le sujet de ce discours.

Division : La nécessité d'un directeur spirituel est non-seulement démontrée par l'Écriture et les Pères, mais encore par la raison toute seule. 1° Par les livres saints et les Pères. 2° Par la raison.

Sources de la 1re partie : Traité I, du n° 92 à la fin du chapitre. — *Idem* de la 2e partie : Traité I, du n° 100 à la fin du chapitre.

Péroraison : Que personne donc n'ait la présómption d'entrer sans guide dans la voie du salut et de l'éternelle patrie, mais que chacun dès ce moment prenne la résolution de se soumettre humblement à la conduite d'un directeur prudent.

MÊME FÊTE.

DE L'UTILITÉ DE SE CONFORMER A LA VOLONTÉ DE DIEU.

TEXTE : *Domine, quid me vis facere?* (*Act. Apost.* 9).

EXORDE : A peine les yeux matériels de saint Paul furent-ils frappés de cécité, et ses yeux internes éclairés, qu'il s'écria : Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? Il est sur-le-champ, disposé à se conformer pleinement à la volonté divine et à subir les épreuves les plus rudes qu'il plaira au Seigneur de lui envoyer. Oh ! si une semblable lumière brillait pour nous, combien les adversités de ce monde nous sembleraient légères et quel grand profit en résulterait pour nous! Afin que cela nous arrive, établissons les vérités suivantes.

DIVISION : Rien ne nous est plus avantageux que de soumettre notre volonté à celle de Dieu, même au sein de l'adversité. Tel est le point unique qui va être développé.

SOURCES : Traité IV, no 254 et tout le chapitre.

PÉRORAISON : Ayons donc recours à cette conformité, et ne nous en laissons jamais détourner par aucune sorte de revers, étant bien convaincus que la Providence dispose tout pour notre bien. C'est ainsi qu'avec le grand Apôtre nous serons invincibles et terribles en face du monde et du démon.

FÊTE DE LA PURIFICATION DE LA SAINTE VIERGE.

DE LA MANIÈRE DE MÉDITER.

TEXTE : *Maria autem conservabat omnia verba hæc, conferens in corde suo.* (*Luc* 2).

EXORDE : Ce n'est pas seulement après la naissance de son divin Fils, mais encore après sa purification, et après avoir entendu la prophétie de Siméon qui lui annonçait que son cœur maternel serait transpercé d'un glaive de douleur, que la sainte Vierge grava dans son esprit toutes ces paroles et tous ces faits, et s'occupa de les méditer. C'était pour nous apprendre que nous devons, à son exemple, méditer les vé-

rités éternelles et les mystères de notre sainte foi avec une grande attention, et offrir ainsi à Dieu le sacrifice d'une oraison mentale. Apprenons donc aujourd'hui à méditer comme Marie.

Division : Pour bien méditer, il faut observer certaines conditions, soit avant, soit pendant la méditation. 1° Avant d'entrer en méditation. 2° Pendant que l'on médite.

Sources de la 1re partie : Traité i, n° 164 et tout le chapitre. — *Idem* de la 2e partie : Traité i, n° 173 et tout le chapitre.

Péroraison : Chacun donc avant l'oraison doit préparer son âme, et durant la méditation y appliquer toutes ses facultés intellectuelles, car les avantages immenses qui en résultent ne peuvent être recueillis sans y employer beaucoup de soin.

MÊME FÊTE.

DU PRINCIPAL ACTE DU CULTE SE RAPPORTANT A LA VERTU DE RELIGION, C'EST-A-DIRE LE SAINT SACRIFICE.

Texte : *Placebit Domino sacrificium Juda et Jerusalem.* (*Malach.* 3).

Exorde : Ce fut certainement le sacrifice le plus auguste qui jamais ait eu lieu au temple de Jérusalem, quand en ce jour la sainte Vierge offrit à son divin Fils les délices du Père céleste, et le plus précieux de tous les trésors. C'est de là qu'on a pu dire que le sacrifice de Judas et de Jérusalem a été souverainement agréable au Seigneur. Mais puisque, pour témoigner à Dieu que nous reconnaissons sa suprême domination, nous sommes obligés d'offrir aussi un sacrifice, voyons de quelle manière il doit être offert pour qu'il daigne le regarder d'un œil de complaisance.

Division : Comme le sacrifice est le plus excellent culte de religion que nous puissions rendre à Dieu, nous devons en avoir une haute idée et l'environner de notre profond respect. 1° Parce qu'il est offert pour reconnaître le souverain domaine de Dieu. 2° Parce qu'il mérite toute notre estime et notre vénération.

Sources de la 1re partie : Traité iii, nos 182, 183, 184, 185 et suite. — *Idem* de la 2e partie : Traité iii, nos 187, 188, 189.

Péroraison : Ayons donc une haute estime pour le saint sacrifice de la messe, et appliquons-nous à y assister quand nous le pouvons avec tous les sentiments de la piété la plus affectueuse et du respect le plus profond, etc.

FÊTE DE SAINT MATHIAS, APOTRE.

DE LA NÉCESSITÉ DE LA JUSTICE.

Texte : *Et hic possedit agrum de mercede iniquitatis.* (*Act. Apost.* 2).

Exorde : Le traître Judas, auquel succéda saint Mathias, tombé à cause de son injustice dans un abîme de misères, perdit la vie temporelle et la vie éternelle. Que l'injustice est donc une horrible peste pour le genre humain ! Elle règne cependant d'une manière si universelle, que partout on entend des plaintes sur les excès qu'elle fait commettre. C'est donc ce vice détestable que nous avons aujourd'hui à combattre.

Division : La justice est de la plus haute nécessité, car si elle n'existe pas, toute la félicité disparaît. 1° Sans la justice tout est dans la perturbation. 2° Avec la justice règne la véritable paix.

Sources de la 1re partie : Traité III, nos 60. — *Idem* de la 2e partie : Traité III, nos 56, 57, 58.

Péroraison : Elle doit consister dans un court résumé avec une exhortation pratique à rechercher avec un soin assidu la vertu de justice, et à fuir tout ce qui lui est opposé, etc.

MÊME FÊTE.

DE L'EXCELLENTE QUALITÉ DE LA DOUCEUR.

Texte : *Discite a me quia mitis sum et humilis corde, et invenietis requiem animabus vestris.* (*Matth.* 11).

Exorde : Personne n'est exempt des fâcheuses inquiétudes de l'esprit et du cœur. De même que chacun désire d'être heureux, de même aussi il recherche le repos de l'âme qui est indispen-

sable pour le bonheur. Pourquoi cependant si peu de personnes goûtent-elles cette paix imperturbable de l'âme? Ce n'est qu'à cause de leur négligence à marcher sur les traces du divin Rédempteur et à suivre ses conseils en ce qui regarde la douceur. Afin donc d'exciter en nous un ardent désir de posséder cette vertu, et par conséquent d'acquérir avec elle la paix de l'âme, nous allons traiter cet important sujet.

Division : La mansuétude ou douceur est une vertu excellente : 1° Parce qu'elle calme l'irritation de nos ennemis. 2° Parce qu'elle seule peut produire cet effet.

Sources de la 1re partie : Traité III, du n° 470 à 476. — *Idem* de la 2e partie : Traité III, nos 475 et 476.

Péroraison : Si quelqu'un donc veut apaiser l'exaspération d'un ennemi, il ne le pourra qu'en usant de la vertu de mansuétude, etc.

FÊTE DE SAINT JOSEPH.

DE L'AMOUR DE DIEU.

Texte : *Joseph autem vir ejus cum esset justus.* (*Matth.* 1).

Exorde : L'époux de la vierge Marie, possédant toute justice et par conséquent toute sainteté, chéri de Dieu et des hommes, n'est pas en ce jour proposé uniquement à notre vénération parcequ'il est considéré comme un puissant protecteur dans nos besoins et surtout à l'heure de la mort, mais bien plutôt comme modèle de toutes les vertus. Qu'il était ardent l'amour qu'il avait pour Dieu, à cause de l'intime société dans laquelle il vivait avec le divin Sauveur! Nous allons donc examiner quelle est la nature de cet amour de Dieu, afin qu'il nous soit possible d'imiter en cela le glorieux saint Joseph.

Division : Quoique la charité parfaite aime Dieu pour lui-même, elle n'exclut pas cependant le désir d'en retirer un bien pour soi : 1° La charité nous fait aimer Dieu pour lui-même. 2° Elle n'exclut pas notre avantage personnel.

Sources de la 1re partie : Traité IV, du n° 135 à 140. — *Idem* de la 2e partie : Traité IV, du n° 140 à la fin du chapitre.

Péroraison : Nous sommes donc obligés d'aimer Dieu de tout notre cœur, mais nous devons aussi conserver l'espoir de la récompense éternelle, afin de plaire au Seigneur par ces actes successifs d'espérance et de charité, et de mettre en sûreté la grande affaire de notre salut.

MÊME FÊTE.

ENSEIGNEMENTS TRÈS-UTILES SUR LA VÉRITABLE DÉVOTION.

Texte : *Voluit occulte dimittere eam.* (*Matth.* 1).

Exorde : Combien de vicissitudes n'observons-nous pas dans la vie de saint Joseph! Il surabonde de joie quand il épouse Marie, dans le message angélique dont nous parle l'Évangile de ce jour, dans l'arrivée des Mages auprès du berceau du divin Enfant. Puis la tristesse vient en compagnie de la crainte et de la douleur s'emparer de son âme dans le soupçon qu'il nourrit sur la fidélité de son épouse, dans la fuite en Egypte, etc. Si ce intime ami de Dieu, si ce père nourricier du Fils de Dieu eut à souffrir en ce monde ces amertumes, de quel droit oserions-nous prétendre à en être exempts? Pour nous tenir constamment bien disposés à toute sorte de vicissitudes humaines, nous allons développer les principes suivants :

Division : Il faut recevoir avec égalité d'âme les consolations spirituelles et leur soustraction : 1° L'attache du cœur à ces consolations est préjudiciable à la perfection. 2° Leur soustraction est utile à la perfection.

Sources de la 1re partie : Traité III, nos 234, 235, puis 240, 241. 242. — *Idem* de la 2e partie : Traité III, nos 236, 237, 238 239.

Péroraison : Si dans ses exercices de piété une personne est privée de la dévotion sensible et des consolations spirituelles, elle ne doit pas s'en affliger, et son esprit ne doit pas s'abandonner à un trouble pernicieux, puisque ces consolations spirituelles ne sont aucunement nécessaires pour arriver à la perfection, pourvu qu'on ait soin de pratiquer une dévotion solide, etc.

FÊTE DE L'ANNONCIATION DE LA SAINTE VIERGE.

DE L'UTILITÉ DU CULTE DE MARIE.

TEXTE : *Ave gratia plena.* (*Luc.* 1).

EXORDE : Il y a certainement dans Marie un merveilleux prodige de grâce surabondante qu'elle recèle, puisque avant de concevoir le Fils de Dieu, l'ange la salue comme pleine de grâce. Mais quand l'auteur de la grâce habita dans son sein virginal, elle fut privilégiée d'un plus grand nombre de grâces ineffables. Nous concluons de ceci que Marie devint comme une mer immense et profonde de grâces tellement surabondantes, que tous les hommes peuvent y puiser non seulement les grâces qui suffisent pour le salut, mais encore toutes celles qui sont nécessaires pour acquérir une piété solide.

DIVISION : Le culte de Marie est un secours de la plus haute efficacité pour s'élever à une dévotion solidement fondée. 1° Parce qu'il enrichit notre âme de toutes les vertus. 2° Parce qu'il écarte et repousse les assauts de tous nos ennemis.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité I, n° 457 et tout le chapitre. — *Idem de* la 2e partie : Traité I, n° 462 et tout le chapitre.

PÉRORAISON : Nous devons donc aborder avec confiance ce trône de grâces et y recourir fréquemment. Consulter le même traité, nos 487 et 488.

MÊME FÊTE.

DU CULTE D'HYPERDULIE RENDU A LA SAINTE VIERGE.

TEXTE : *Benedicta tu in mulieribus.* (*Luc* 1).

EXORDE : Les anges eux-mêmes honorent humblement la bienheureuse Marie comme leur souveraine et leur reine, comme nous le prouve l'archange Gabriel, que nous voyons dans cet évangile saluer Marie avec un profond respect, et même, comme le prétendent plusieurs interprètes, en fléchissant les genoux devant elle et l'élevant par ses éloges au-des-

sus de toutes les femmes. Que devons-nous donc faire, nous qui avons besoin de sa protection et qui ne pouvons faire notre salut sans implorer son secours ? Nous allons donc parler du culte qu'on doit rendre à Marie !

DIVISION : Le vrai culte rendu à Marie veut des hommages tant négatifs que positifs. 1° Hommages négatifs. 2° Hommages positifs.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité I, du no 467 à 474. — *Idem* de la 2e partie : Traité I, du n° 474, à la fin du chapitre.

PÉRORAISON : Que personne ne soit donc désormais tiède ou négligent dans le culte qui doit être rendu à Marie, comme il est dit au dernier n° du traité I.

FÊTE DE SAINT GEORGE, MARTYR,

DES FINS QUE DIEU SE PROPOSE EN PERMETTANT LES TENTATIONS.

TEXTE : *Et omnem, qui fert fructum, purgabit eum, ut fructum plus afferat.* (*Joann.* 15).

EXORDE : Le dragon infernal, notre implacable ennemi, semblable à un lion rugissant et plein de fureur, tourne continuellement autour de nous, et tantôt d'une manière, tantôt de l'autre il nous suggère les tentations les plus honteuses, les plus perverses et les plus vexatoires contre la foi, l'espérance et la chasteté, etc. Mais ne craignons rien, car, soutenus de la grâce de Dieu, non seulement nous le vaincrons comme saint George, mais la tentation nous sera profitable.

DIVISION : Dieu permet les tentations afin de nous humilier profondément et nous faire acquérir beaucoup de mérites. 1o Pour nous humilier. 2° Pour nous faire mériter.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité II, nos 381, 382, 383. — *Idem* de la 2e partie : Traité II, du n° 384 à la fin du chapitre.

PÉRORAISON : Il faut donc nous humilier dans les tentations sans nous laisser abattre. Au contraire, dans la vue de la récompense qui nous attend, nous devons nous animer de plus en plus à combattre avec plus de constance et d'énergie.

MÊME FÊTE.

DES OBSTACLES DE LA DÉVOTION.

Texte : *Si quis in me non manserit, mittetur foras sicut palmes, et arescet.* (*Joann.* 15.)

Exorde : Le Seigneur est un Dieu jaloux qui ne supporte pas des rivaux et qui demande notre cœur tout entier, ou bien il n'en veut pas. Il ne souffre donc pas que l'homme demeure en lui s'il n'y habite pas tout entier. Est-il donc étonnant que l'homme attaché à la terre s'y dessèche comme une branche qui ne tient plus à l'arbre et n'éprouve aucun mouvement de piété? Pour éviter ce malheur, nous allons nous livrer aux considérations suivantes.

Division : Il y a deux obstacles qui s'opposent à la véritable dévotion. 1° L'attachement aux choses de la terre avec une affection sordide. 2° Une trop grande préoccupation d'affaires mondaines qui troublent l'esprit.

Sources de la 1re partie : Traité III, du n° 243 jusqu'à 246. — *Idem* de la 2e partie : Traité III, du n° 246 à 255.

Péroraison : Le principal but qu'on doit se proposer ici consiste à bien inculquer aux auditeurs les deux considérations que l'auteur fait ressortir du n° 249 au n° 250.

FÊTE DES SS. PHILIPPE ET JACQUES, APOTRES.

DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LES SCRUPULES.

Texte : *Non turbetur cor vestrum.* (*Joann.* 15).

Exorde : L'Évangile de ce jour nous montre les apôtres dans un état d'anxiété, puisque Jésus-Christ leur dit : Que votre cœur ne se trouble pas. Il existe pareillement des âmes timides, pleines d'anxiétés, de troubles, de scrupules, craignant sans fondement le péché là où il ne se trouve pas. Je leur dirai aussi : Que votre cœur ne soit pas dans le trouble, parce que ces perturbations, quoiqu'elles puissent quelquefois provenir de la crainte de Dieu et sembler bonnes, non-seulement ne sont utiles à rien, mais sont très-nuisibles.

DIVISION : Les scrupules sont pernicieux à l'âme chrétienne, parce qu'ils la rendent impropre aux bonnes œuvres et affaiblissent l'espérance s'ils ne la ruinent pas. 1° Les scrupules rendent l'âme impropre aux bonnes œuvres. 2° Les scrupules combattent l'espérance.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité II, du n° 433 à 436. — *Idem* de la 2e partie : Traité II, du n° 436 à la fin du chapitre.

PÉRORAISON : Il faut donc faire tous ses efforts pour extirper les scrupules et surtout se soumettre à l'avis d'une autre personne. L'orateur peut ici pareillement parler de certains scrupules particuliers en consultant le Traité II, au dernier chapitre.

MÊME FÊTE.

DU CHEMIN DE LA PERFECTION.

TEXTE : *Quo ego vado scitis, et viam scitis* (*Joann.* 15).

EXORDE : Nous savons bien tous où nous devons aller, c'est-à-dire à la patrie céleste; nous connaissons le chemin qui y conduit, c'est-à-dire la pureté des mœurs et la sainteté de la vie; mais il en est très-peu qui suivent le sentier de la sainteté et peu qui doivent entrer par la porte étroite. Il est donc important de montrer en peu de mots, mais en son entier, la voie de la vertu.

DIVISION : Pour acquérir la perfection, il faut être instruit d'un grand nombre de choses. 1° Nous allons développer les conditions requises pour la perfection. 2° La manière de les remplir et de s'y familiariser.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité IV, nos 387, 388, 389. — *Idem* de la 2e partie : Traité IV. du n° 390 à la fin du chapitre.

PÉRORAISON : Quiconque donc veut acquérir une vertu solide doit, pour arriver à ce louable but, prendre tous les moyens propres à déraciner tous les vices, et à faire germer dans son cœur toutes les vertus. Cela doit être l'objet de ses soins durant toute sa vie, afin qu'il puisse comparaître enrichi de toutes les vertus solides devant le Juge suprême.

FÊTE DE SAINT JEAN BAPTISTE.

DU SENS DE L'ODORAT.

TEXTE : *Formans me ex utero servum sibi.* (*Isaiæ* 49).

EXORDE : Saint Jean, sanctifié dans le sein de sa mère, fut véritablement serviteur de Dieu dès l'instant qu'il vit le jour, de telle sorte, que mort au monde et à toutes ses séduisantes délices ainsi qu'à tous les sens de son corps, il ne vécut que pour Dieu. C'est pourquoi il passa son jeune âge dans la solitude, au sein des austérités, et son âge mûr dans une pénitence des plus rigides, selon le témoignage de Jésus-Christ lui-même, prenant à peine quelque nourriture et quelque boisson. Il offrit comme un sacrifice d'agréable odeur à son Dieu, son corps tout entier avec ses sens. Apprenons donc de lui aujourd'hui, à mortifier tous nos sens et même l'odorat, quoique celui-ci paraisse avoir moins besoin de mortification que les autres.

DIVISION : Le sens de l'odorat est le moins dangereux et le moins nuisible, il faut pourtant le mortifier. 1° En le privant des odeurs suaves. 2° En le contraignant à des sensations opposées.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité II, nos 181, 182. — *Idem* de la 2e partie : Traité II, nos 183, 184.

PÉRORAISON : En toutes choses donc, offrons-nous comme une hostie vivante, sainte, agréable à Dieu, et par le moyen de la mortification de notre odorat, offrons-lui un sacrifice qui soit pour Dieu plein de la plus suave odeur.

MÊME FÊTE.

DES MOYENS A EMPLOYER CONTRE LES TENTATIONS.

TEXTE : *Etenim manus Domini erat cum illo.* (*Luc.* 1).

EXORDE : Puisque la main du Seigneur était avec saint Jean, il n'est pas étonnant qu'il ait glorieusement triomphé de tous ses ennemis, tellement, que parmi les enfants des femmes, il n'en ait existé aucun de plus grand que lui. Si la main de Dieu était avec nous, il nous serait permis d'espérer des victoires

aussi glorieuses. Nous allons aujourd'hui examiner par quels moyens nous pouvons mériter le puissant secours de Dieu, et avec cette aide si efficace, triompher de nos ennemis.

DIVISION : Pour vaincre les tentations du démon, il faut une vive confiance en Dieu, et une sincérité complète envers son directeur spirituel. 1° Confiance profonde en Dieu. 2° Manifestation des tentations qu'on éprouve à son directeur.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité II, du n° 399 à 404.— *Idem* de la 2e partie : Traité II, du n° 404 à la fin du chapitre.

PÉRORAISON : Que personne donc ne place sa confiance en lui seul, car en agissant de la sorte on serait vaincu Que personne ne permette au démon de se cacher comme un larron dans son cœur, car on serait promptement dépouillé.

FÊTE DES SS. PIERRE ET PAUL, APOTRES.

DE LA PERFECTION DE LA CHARITÉ.

TEXTE : *Pasce oves meas.* (*Joann.* 21).

EXORDE : Les princes de l'apostolat n'eurent rien tant à cœur, que la propagation du royaume de Jésus-Christ et le salut des hommes. C'est pour cela que, bravant la faim et la soif, le froid et la nudité, ils parcoururent au milieu des incommodités les plus pénibles, et à travers les plus cruelles persécutions, un nombre immense de contrées pour y répandre la semence évangélique, et qu'ils finirent par verser leur propre sang pour la faire germer. Mais quel était leur mobile ? C'est qu'ils savaient que la charité parfaite envers Dieu se fait reconnaître par un zèle ardent à procurer le salut des âmes. Tel est le sujet que nous allons traiter.

DIVISION : La charité la plus parfaite envers Dieu, consiste à procurer le salut du prochain.

SOURCES DE CET UNIQUE POINT : Traité IV, nos 378, 379, 380.

PÉRORAISON : Quiconque donc veut aimer tendrement Jésus-Christ, doit déployer beaucoup de zèle pour le salut du prochain, et quoique tout le monde ne soit pas appelé par sa position ou sa charge à remplir ce devoir, chacun doit, selon ses moyens, s'en occuper en corrigeant ceux qui pèchent, en instruisant les

ignorants, surtout ceux qui leur sont subordonnés, ou en les faisant instruire s'ils ne le peuvent point eux-mêmes.

MÊME FÊTE.

DU SOIN DES AMES.

Texte : *Tu es Christus Filius Dei vivi.* (*Matth.* 16).

Exorde : Ce que Pierre confesse, dans l'évangile de ce jour, il l'a ensuite prêché dans le monde entier avec saint Paul, son collègue, et par cette prédication de la parole divine, comme avec un glaive acéré, il a vaincu l'enfer et l'idolâtrie, et a converti le monde à la foi de Jésus-Christ. Puis, par l'administration des sacrements, il l'a tellement affermi dans le bien, que les plus atroces tortures n'ont pu désormais le séparer de son Dieu. Qu'elle est donc puissante la vertu des sacrements et de la parole divine ! C'est pourquoi, si nous faisons cas de notre salut et de celui du prochain, employons les mêmes moyens.

Division : On doit procurer le salut des âmes, principalement par la parole divine et les sacrements. 1° Comment faut-il le procurer par la prédication de la parole de Dieu ? 2° Comment encore par l'administration des sacrements ?

Sources de la 1re partie : Traité iv, du n° 381 à 385. — *Idem* de la 2e partie : Traité iv, n° 386.

Péroraison : Que la parole de Dieu abonde donc en nous, et allons souvent puiser avec joie aux salutaires sources des sacrements. Ne doutons pas que nous ne triomphions des ennemis de notre salut, et que nous ne parvenions à nous fixer tellement dans le bien, que ni la vie, ni la mort, ni aucune sorte d'adversité ne soient jamais capables de nous séparer de la charité de Jésus-Christ.

FÊTE DE SAINTE MARIE MADELEINE.

DE LA CIRCONSPECTION DANS LE SENS DU TOUCHER.

Texte : *Noli me tangere.* (*Joann.* 20).

Exorde : On pourrait être surpris, que Notre-Seigneur Jésus-

Christ, qui avait permis à Madeleine, dès le début de sa conversion, de lui laver les pieds et de les essuyer de ses cheveux, n'ait pas voulu, après sa résurrection, qu'elle lui baisât les pieds, en lui disant : Ne me touchez pas. N'en soyez pas cependant étonnés, parce que Dieu demande des personnes qui veulent s'adonner à la piété, comme l'était alors la Madeleine, une circonspection particulière dans le sens du toucher.

Division : Cette circonspection est indispensable. 1° Parce que des négligences en cette matière sont très-dangereuses. 2° Parce qu'elles déplaisent singulièrement à Dieu.

Sources de la 1re partie : Traité II, nos 12, 13, 14, 15. — *Idem* de la 2e partie : Traité II, nos 16, 17, 18.

Péroraison : Quiconque donc est sincère ami de la chasteté doit tenir le sens du toucher sous une sévère garde, car sans cela, semblable à un coursier fougueux, il secouera le frein et nous rendra aussi odieux au Seigneur que méprisables aux hommes.

MÊME FÊTE.

DE L'AMOUR DOULOUREUX OU DE LA CONTRITION.

Texte : *Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multum.* (*Luc.* 4).

Exorde : Sainte Marie Madeleine nous offre certainement un exemple très-remarquable de pénitence, puisque dès le début de sa conversion, non-seulement elle sut triompher du respect humain en entrant en larmes dans une salle de festin, tant était grand son amour pour Jésus-Christ, mais parce qu'en même temps, après avoir entendu de la bouche même du Sauveur, que ses péchés lui avaient été pardonnés, néanmoins elle ne cessa point, durant tout le reste de sa vie de les pleurer. Ainsi donc, puisque nous avons aussi à faire pénitence, apprenons aujourd'hui comment nous devons la pratiquer et nous exercer dans l'amour douloureux.

Division : L'amour douloureux pour Dieu doit régner dans notre cœur pendant toute notre vie, car il est d'un très-grand avantage. 1° Il faut en être pénétré pendant toute la vie. 2° Il est d'une haute utilité.

Sources de la 1re partie : Traité iv, du n° 205, à 209. — *Idem* de la 2e partie : Traité iv, nos 209 et 210.

Péroraison : Exerçons-nous souvent à des actes de cet amour et remettons-nous-en sous les yeux les motifs, car en agissant ainsi, non seulement nous serons purifiés de nos péchés, mais encore nous en retirerons beaucoup de mérites, et avec sainte Madeleine nous pourrons un jour glorieusement triompher dans le ciel.

FÊTE DE SAINT JACQUES APOTRE.

DES REMÈDES DE LA VAINE GLOIRE.

Texte : *Nescitis quid petatis.* (*Matth.* 20).

Exorde : Oh ! qu'il est subtil le venin de la vaine gloire, puisqu'il put s'insinuer dans le cœur des fidèles amis et disciples de Jésus-Christ, les enfants de Zébédée et dans celui de leur mère qui ambitionnaient, dans le royaume de Dieu, les premières places ! Et pourtant au fond cette vaine gloire n'est qu'une fumée tellement vile, qu'elle ne mérite aucunement que l'on coure après elle. Aussi le divin Sauveur leur répondit : Vous ne savez ce que vous demandez. Afin donc que ce venin ne vienne pas s'infiltrer aussi dans nos âmes, je me propose aujourd'hui d'en faire connaître certains préservatifs.

Division : Un excellent remède contre la vaine gloire se trouve dans le recours à Dieu pour lui demander ses lumières et dans une véritable connaissance de soi-même. 1° Il faut donc implorer les lumières du ciel. 2° Il faut chercher à se connaître.

Sources de la 1re partie : Traité ii, nos 319, 320. — *Idem* de la 2e partie : Traité ii, n° 321 jusqu'à la fin du chapitre.

Péroraison : Humiliez-vous donc sous la main puissante de Dieu, implorez continuellement son secours, et efforcez-vous de faire des progrès dans la connaissance de vous-mêmes. Consultez le Traité ii, n° 332.

MÊME FÊTE.

DE LA MANIÈRE DE MORTIFIER SES PASSIONS.

Texte : *Spectaculum facti sumus mundo et angelis et hominibus.* (I *Ad Corinth.* 4).

Exorde : Dans ce spectacle que nous donnons tous au monde, aux anges et aux hommes, combien y a-t-il de choses qui blessent les yeux de ceux qui en sont témoins, quand le jardin de notre âme au lieu des fleurs de la vertu ne pousse partout que l'ivraie et les épines du vice? Mais d'où provient cela, si ce n'est de nos passions et de nos cupidités déréglées? Nous verrons donc aujourd'hui comment il nous est possible de devenir un spectacle plein de charmes pour le monde, les anges et les hommes.

Division : Il faut procéder avec méthode en ce qui touche la mortification de nos passions, et résister à leurs premières révoltes. 1° Il est un ordre à observer pour mortifier les passions. 2° Il est une manière de résister à leurs premières rebellions.

Sources de la 1re partie : Traité II, du nº 235 à 239. — *Idem* de la 2e partie : Traité II, du nº 239 à la fin du chapitre.

Péroraison : Chacun doit donc découvrir quelle est sa passion dominante, et mettre un frein à ses mouvements désordonnés dès qu'ils paraissent, avec un soin tout particulier, même dans les choses licites. Consulter le Traité II, nos 254, 255, 256.

FÊTE DE SAINT LAURENT MARTYR.

DES ŒUVRES CORPORELLES DE MISÉRICORDE.

Texte : *Dispersit, dedit pauperibus, justitia ejus manet in sæculum sæculi* (*Psalm.* 111. *Verset* 9, *et* II *ad Corinthios* 9).

Exorde : Dans l'épître de ce jour, l'Apôtre nous fournit plusieurs enseignements excellents sur l'aumône et sur d'autres œuvres corporelles de miséricorde. Ainsi il nous parle de la semence à faire fructifier, il nous dit que celui qui sème avec parcimonie n'obtiendra qu'une faible récolte, que ces œuvres

pas se pratiquer à contre-cœur ou parce qu'on y est

forcé etc. Comme saint Laurent en répandant les trésors de l'Église sur les pauvres a fidèlement suivi ces divers enseignements, nous allons ici en faire le sujet de notre instruction.

Division : Les œuvres corporelles de miséricorde ne sont pas seulement l'accomplissement d'un précepte divin, mais elles sont une source de mérites. 1° Elles sont l'objet d'un précepte. 2° Elles sont grandement méritoires.

Sources de la 1re partie : Traité iv, n° 340 jusqu'à 345. — *Idem* de la 2e partie, Traité iv, du n° 343 à la fin du chapitre.

Péroraison : Occupons-nous donc de faire des œuvres de miséricorde, et appliquons-nous à ramasser des trésors pour le ciel, afin que notre justice dure éternellement ainsi que celle du glorieux martyr.

MÊME FÊTE.

DE L'AMOUR APPRÉCIATIF.

Texte : *Si quis mihi ministraverit, honorificabit eum Pater meus.* (*Joann.* 12)

Exorde : Sans doute saint Laurent a servi le Seigneur de la manière la plus admirable, lorsqu'il remplissait les fonctions du diaconat, non seulement avec exactitude, mais encore avec ce sentiment de tendre amour qui l'unissait à son divin Maître si étroitement, que ni les caresses, ni les menaces, ni le feu ne purent l'en détacher, et c'est ce qui l'éleva à cette haute gloire dont le Père céleste le gratifia. Mais si cet amour appréciatif si fort résidait en nos cœurs, quel bonheur ne serait pas le nôtre ! Afin donc de nous pénétrer, sinon d'un amour si généreux que le sien, du moins du désir ardent d'en être animés, nous allons traiter aujourd'hui de sa nature.

Division : L'amour de Dieu appréciatif doit être considérablement préféré à l'amour tendre ou affectif. 1° Nous verrons quelle est la différence qui existe entre ces deux amours. 2° Nous verrons ensuite pourquoi et jusqu'à quel point supérieur l'amour appréciatif mérite notre préférence.

Sources de la 1re partie : Traité iv du n° 180. jusqu'au n° 185.

Idem de la 2e partie. Traité IV du n° 185 jusqu'à la fin du chapitre.

PÉRORAISON : Appliquons donc tous nos soins à nous remplir des sentiments de l'amour appréciatif, puisqu'il est non-seulement possible, mais encore nécessaire à tout le monde et qu'il nous procure les plus précieux avantages.

FÊTE DE L'ASSOMPTION DE LA SAINTE VIERGE.

DES MOYENS D'ACCROITRE LE CULTE DE MARIE.

TEXTE. *In plenitudine sanctorum detentio mea.* (*Eccli.* 24).

EXORDE. Le trône de la très-glorieuse vierge Marie dont nous célébrons aujourd'hui l'Assomption est sans doute placé au-dessus du chœur des Saints, car nous l'honorons comme leur souveraine. Elle y règne investie d'une telle puissance qu'elle peut nous être d'une grande utilité pour le salut et nous enrichir de plusieurs précieux avantages. Mais pourquoi s'en trouve-t-il parmi nous un si grand nombre qui mettent une si faible confiance en cette puissante souveraine ? Pourquoi l'honorons-nous si peu ? Pourquoi recourons-nous à elle si rarement ? Cela ne peut être que parce que notre amour pour elle n'est pas ardent et que nous n'avons pas pour Marie l'estime qu'elle mérite.

DIVISION. L'estime et l'amour pour la sainte Vierge contribuent singulièrement à nous la faire honorer.

1° Nous traitons de l'estime. 2° De l'amour pour Marie.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité I, nos 478, 480. Idem de la 2e partie, Traité I, nos 479, 481, 482.

PÉRORAISON : Nous devons donc souvent méditer sur les hautes prérogatives de la sainte Vierge et sur le tendre amour qu'elle nous porte. Sans cela, nous n'arriverons jamais à lui rendre un véritable culte, nous ne pourrons pas acquérir une solide piété, ni même notre salut éternel.

MÊME FÊTE.

DES MOYENS DE CONSERVER LA PENSÉE DE LA PRÉSENCE DE DIEU AU MILIEU DU MONDE.

TEXTE : *Maria optimam partem elegit.* (*Luc.* 10).

EXORDE. Non-seulement la meilleure part fut choisie par Marie Madeleine, quand en présence de son Maître elle était attentive aux paroles qui sortaient de sa bouche divine, mais à plus forte raison par Marie mère de Jésus, lorsque sur la terre, constamment placée en la présence de Dieu, elle commença parmi les affaires de ce bas monde ce qu'elle devait faire éternellement au sein du bonheur. Si nous choisissions à notre tour cette meilleure part, oh ! que nous serions heureux ! Nous allons donc voir comment au sein des préoccupations d'ici-bas nous devons suivre de si beaux exemples.

DIVISION : Pour nous maintenir au milieu des affaires extérieures en la présence de Dieu, les moyens les plus propres sont les oraisons jaculatoires, les intentions pieuses et surtout la solitude. 1° Les prières jaculatoires. 2° Une bonne intention. 3° Une retraite convenable. —

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité I, nos 295, 296, 297 298. *Idem* de la 2e partie, Traité I, nos 299, 300, 304, 305. — *Idem* de la 3e partie, Traité I, nos 300, 301 302.

PÉRORAISON : Quiconque donc se trouvera impliqué dans des préoccupations extérieures, devra recourir à ces pratiques et étudier la manière de bien les remplir, car autrement il se verrait privé de cette présence de Dieu. Consultez pour ceci le Traité I, n° 307.

FÊTE DE SAINT BARTHÉLEMI, APOTRE.

DES ILLUSTRES EXEMPLES DE LA VERTU DE PATIENCE.

TEXTE : *Vos estis corpus Christi.* (I *Ad Corinth.* 12).

EXORDE : Comme nous constituons tous le corps mystique de Jésus-Christ et sommes ses membres, il faut aussi que nous soyons crucifiés avec lui, que nous souffrions comme lui, que

nous imitions sa patience, si nous voulons être glorifiés avec lui. Saint Barthélemi nous met sous les yeux un admirable exemple de tout ce qui vient d'être exposé, en souffrant le cruel martyre qui couronna sa vie. Mais comme notre faiblesse a besoin d'être relevée en ce qui regarde cette doctrine par de nombreux exemples, nous considérerons aujourdhui les beaux modèles que nous ont laissés les Saints, afin de nous affermir dans la patience.

DIVISION : Les Saints, qui ont été éprouvés par des tribulations de tout genre, doivent nous apprendre à pratiquer la patience.

SOURCES DE CETTE UNIQUE PROPOSITION : Traité III, du nº 362 au nº 375 inclusivement.

PÉRORAISON : Si nous aspirons à l'acquisition de cette vertu dans les tribulations qui nous visitent, nous devons avoir constamment sous les yeux les beaux exemples que nous en ont donnés les Saints, etc.

MÊME FÊTE.

DE LA SUBSTANCE ET DES ACCIDENTS DE LA DÉVOTION.

TEXTE. *Æmulamini charismata meliora.* (I *Ad Corinth.* 12).

EXORDE. Parmi les onctions saintes et les dons divins, il en est qui sont d'un plus grand prix. Dans ces derniers doit être placé le don de la véritable dévotion, et il faut y distinguer deux choses : Premièrement, la substance de la dévotion, c'est-à-dire une volonté prompte à faire tout ce qui tient au service de Dieu. Deuxièmement, les accidents, c'est-à-dire les affections tendres qui accompagnent la dévotion. Quelle est la meilleure des deux choses, laquelle doit être préférée, selon ce que nous en dit l'Apôtre? c'est ce que nous allons aujourd'hui examiner.

DIVISION : Dans la dévotion il faut préférer la substance aux accidents. 1º Qu'est-ce que la substance de la dévotion ? 2º Quelle est la nature de ses accidents ?

SOURCES DE LA 1re partie : Traité III, nºs 225 226. — *Idem* de la 2e partie. Traité III, nºs 227 228.

Péroraison : Il est donc absolument nécessaire, pour acquérir et conserver la véritable dévotion, que nous mettions en œuvre tous les moyens qui sont en notre pouvoir, que nous y déployions toute l'énergie de nos facultés intellectuelles, etc.

FÊTE DE LA NATIVITÉ DE LA SAINTE VIERGE.

DE L'UTILITÉ DU CULTE DE MARIE.

Texte : *De qua natus est Jesus qui vocatur Christus.* (*Matth.* 1).

Exorde. On a fait ce vers latin sur la bienheureuse mère de Dieu.

Tot tibi sunt dotes, Virgo, quot sidera cœlo. (1)

O Vierge, il reluit en vous autant de belles prérogatives qu'on voit briller d'astres au firmament, puisque votre fils le Seigneur des seigneurs auquel toute puissance a été donnée et qui vous chérit si tendrement, vous a ornée de toutes sortes d'éminentes qualités et vous a rendue comme toute puissante ! Pourquoi donc n'aurait-il point placé dans vos mains le salut de tous les hommes? Est-ce qu'il ne nous oblige pas à vous rendre nos hommages en notre qualité de vos fidèles serviteurs ? Or il en est ainsi, car l'autorité et la raison nous l'imposent également.

Division : Le culte de Marie est nécessaire, moralement parlant, pour que nous puissions obtenir la grâce du salut éternel. 1° On le démontre par l'autorité. 2° On le prouve par la raison.

Sources de la 1re partie : Traité i, n° 445 et tout le chapitre. — *Idem* de la 2e partie, Traité i, n° 451 et tout le chapitre.

Péroraison : Imprimons donc profondément dans nos âmes ces témoignages des SS. Pères, et toutes les raisons qui viennent d'être exposées, et concevons pour cette Vierge mère une affection toute filiale, afin que nous puissions nous dire ses enfants sincèrement dévots, et que par ce moyen nous puissions conquérir l'éternelle félicité.

(1) Ce vers se trouve dans les *Difficiles nugæ* du P. Paschase de S. Jean, Carme déchaussé. Il y est dit que sans changer une seule expression, on peut tourner ce vers d'une infinité de manières, en conservant toujours le sens. Ainsi par exemple : *Virgo, sunt dotes tibi tot quot sidera cœlo.* (J.-B.-E.-P.)

MÊME FÊTE.

DE LA VIGILANCE SUR LE SENS DE LA VUE.

TEXTE : *Audite disciplinam* (*Proverb.* 8).

EXORDE : Quelle admirable pureté brille dans cette bienheureuse vierge dont nous célébrons aujourd'hui la naissance! Quelle modestie, quel éclat de toutes sortes de vertus, quelle abondance de grâces divines! Si nous désirons participer à ces grâces et mériter la puissante protection de cette glorieuse Vierge, efforçons-nous de l'imiter dans la pratique de toutes les vertus, et principalement dans la mortification de nos regards.

DIVISION : Nous devons exercer une grande vigilance sur nos yeux, non-seulement pour nous mettre à l'abri des dangers auxquels la vue nous expose, mais encore pour obtenir par ce moyen, de Dieu, certaines grâces particulières. 1° A cause des dangers. 2° A cause des grâces attachées à cette vigilance.

SOURCES DE LA 1re PARTIE, Traité II, du n° 127 à 132.

Idem de la 2e partie, Traité II, nos 132, 133, 134 135.

PÉRORAISON : Il faut donc veiller avec soin sur nos yeux, pour ne pas offenser Dieu et pour ne pas nous priver par notre faute des grâces particulières dont nous avons un extrême besoin.

FÊTE DE SAINT MATHIEU, APOTRE ET ÉVANGÉLISTE.

DES DIVERS PRÉSERVATIFS DE LA CHASTETÉ.

TEXTE : *Mulier innupta et virgo cogitat quæ Domini sunt.* (II *Ad Corinth.* 7).

EXORDE : Les prérogatives de la virginité sont tellement grandes que, non seulement l'apôtre des nations en a fait le plus éloquent éloge, mais que Saint Mathieu les a exaltées en engageant Iphigénie, fille du roi d'Éthiopie, à consacrer à Dieu sa virginité, et qu'il a subi lui même le martyre à cette occasion (d'après une légende). Mais comme nous portons ce trésor dans des vases

fragiles, il est nécessaire d'user de beaucoup de circonspection sur ce point et de mettre en œuvre plusieurs moyens.

DIVISION : On garde la chasteté spécialement par le moyen de deux pratiques. 1° En châtiant plus durement son corps. 2° En priant humblement.

SOURCES DE LA 1re PARTIE, Traité III, nos 429, 430, 431. *Idem* de la 2e partie, Traité III, du n° 432 à 438 inclusivement.

PÉRORAISON : Pour ne pas nous laisser vaincre par le vice contraire à la chasteté, nous devons fuir tout ce qui flatte le corps et nos différents sens ; et puis encore nous défiant de nos propres forces, nous devons nous munir continuellement de l'arme et du secours de la prière.

MÊME FÊTE.

DU MÉPRIS DES CHOSES DE CE MONDE.

TEXTE : *Et surgens secutus est eum.* (*Mat.* 9).

EXORDE : Saint Mathieu commença bien certainement l'œuvre de sa conversion par un acte héroïque, puisque de publicain qu'il était et entièrement dévoué à ses intérêts temporels, il répondit sur le champ à l'appel du Seigneur, abandonna son comptoir et se mit à sa suite. Combien y en aurait-il parmi nous qui suivraient également Jésus-Christ avec empressement s'ils n'étaient retenus par les cupidités de ce monde ! Nous tâcherons donc de nous délivrer de ces attaches terrestres.

DIVISION : L'abandon des choses de la terre est le plus excellent remède contre la cupidité, car il nous procure la pauvreté d'esprit ; mais chacun de nous est tenu de sacrifier au moins une partie de ce qu'il possède. 1° L'abandon général est un excellent moyen. 2° L'abandon partiel est absolument nécessaire.

SOURCES DE LA 1re partie, Traité II, nos 280, 281, 282. *Idem* de la 2e partie, Traité II, du n° 283 à la fin du chapitre.

PÉRORAISON : Quiconque désire donc acquérir le véritable esprit de Jésus-Christ, doit aimer en même temps la pauvreté spirituelle, et s'il ne peut pas se dépouiller de tout, il doit au

moins se priver de ce qui ne lui est pas nécessaire, en employant cela pour assister les pauvres, ou pour faire d'autres bonnes œuvres.

FÊTE DE SAINT MICHEL ARCHANGE.

DES MOYENS D'ACQUÉRIR LA VERTU DE FORCE.

TEXTE : *Michael pugnabat cum dracone.* (*Apocal.* 12).

EXORDE : Le vaillant chef de la milice céleste, saint Michel, qui précipita du ciel Lucifer et ses anges rebelles, chassera encore l'ennemi infernal qui vient nous assaillir à notre dernière heure, si nous l'honorons comme il doit l'être en sa qualité de protecteur des agonisants, et ce spécial patronage nous armera de force. Mais si en ces derniers moments nous voulons être munis de cette force par la protection de saint Michel, nous devons pratiquer ici-bas cette vertu et nous appliquer à employer les moyens propres à ce but. C'est ce que nous allons développer.

DIVISION : Il existe trois moyens d'acquérir la vertu de force. 1° La demander avec un fervent amour de Dieu. 2° Prévoir les adversités les plus terribles en supportant les maux légers du moment. 3° La méditation fréquente sur la force avec laquelle Jésus-Christ a supporté ses tourments inouïs.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité III, nos 108, 115 et suivants. — *Idem* de la 2e partie : Traité III, nos 109, 110, 111. *Idem* — de la 3e partie : Traité III, nos 112, 113 et suivants.

PÉRORAISON : Pour acquérir une excellente vertu de force dont nous avons un si grand besoin, pour supporter nos tribulations quotidiennes et pour soutenir la lutte extrême de la vie, il faut avoir recours à ces trois moyens, et nous devons surtout méditer souvent sur la force qu'a déployée Notre-Seigneur Jésus-Christ dans les douleurs de sa passion, etc.

MÊME FÊTE.

DES SOURCES DE LA DÉVOTION.

Texte : *Beatus qui legit et audit.* (*Apocal.* 1).

Exorde : Si nous savions bien lire la parole de Dieu, la bien sentir et la goûter, nous serions vraiment heureux et semblables aux anges, car ces esprits contemplant Dieu face à face sont inondés de félicité. Mais pourquoi une si grande faveur ne nous arrive-t-elle pas et ne nous procure-t-elle pas un ineffable bonheur ? C'est parce que nous ne cherchons pas les vraies sources de la dévotion. Pour faciliter cette recherche, nous allons traiter ce sujet.

Division : Outre Dieu, il y a deux sources de dévotion. 1° L'une prochaine qui est l'amour de Dieu. 2° L'autre éloignée qui est une humble estime de soi-même.

Sources de la 1re partie : Traité iii, nos 215, 216, 217 à 223. — *Idem* de la 2e partie : Traité iii, n° 223 et suivants.

Péroraison : Mettons donc tout notre soin à acquérir un ardent amour pour Dieu et une profonde humilité, moyennant sa sainte grâce, en méditant au fond de nos cœurs sur les bienfaits dont le Seignenr daigne nous combler, etc.

FÊTE DES SS. SIMON ET JUDE, APOTRES.

DES AMITIÉS TROP AFFECTUEUSES.

Texte : *Hœc mando vobis, ut diligatis invicem.* (*Joann.* 15).

Exorde : La charité ou amour envers le prochain, est sans contredit une belle vertu que Jésus-Christ nous a commandée par un précepte nouveau, et qui nous regarde spécialement, nous qui sommes ses disciples, puisque cet amour doit être le caractère distinctif de cette qualité. Mais cette vertu a néanmoins ses limites, en ce sens que l'amour pour le prochain doit avoir pour base Dieu lui-même et ne pas se porter à un excès d'attachement ; car sans cela, cette vertu toute belle qu'elle est, serait

un obstacle plutôt qu'un moyen de salut, et finirait par dégénérer en vice.

Division : Les amitiés trop tendres sont non-seulement très-nuisibles, mais encore extrêmement dangereuses. 1° Elles sont nuisibles. 2° Elles sont très-dangereuses.

Sources de la 1re partie : Traité ii, n° 348 et tout le chapitre. — *Idem* de la 2e partie : Traité : ii, n° 355 et tout le chapitre.

Péroraison : Ne donnons donc point notre cœur à qui que ce soit des mortels, car Dieu se l'est réservé tout entier sans exception, en disant à chacun de nous : Mon fils, donnez-moi votre cœur. Au contraire détachons-le, ce cœur, de toutes les créatures, sans réserve, et en employant les moyens indiqués au Traité ii, nos 363 et suivants.

MÊME FÊTE.

DES MOYENS PROPRES POUR ACQUÉRIR LA JUSTICE.

Texte : *Hæc mando vobis, ut diligatis invicem.* (*Joann.* 15).

Exorde : La vertu de charité qui nous a été tant de fois recommandée envers le prochain, demande à être en même temps unie à la vertu de justice. Car comment aimerions-nous le prochain si nous ne respections pas ses droits? Si nous voulons donc satisfaire au précepte de la charité, nous devons avant tout recourir aux moyens que nous offre la vertu de justice. C'est pourquoi nous établissons cet enseignement.

Division : La vertu de justice s'acquiert par deux voies. 1° En conservant son cœur libre de la cupidité des choses terrestres. 2° En s'examinant sévèrement sur les fautes qu'on a pu commettre contre la justice, et en les évitant soigneusement.

Sources de la 1re partie : Traité iii, nos 63, 64, 65. — *Idem* de la 2e partie : Traité iii, nos 67, 68, 69, 70, 71.

Péroraison : Chacun doit se rendre familier l'emploi de ce double moyen, et avoir grand soin de ne pas se permettre le moindre manquement contre la justice. Sans cela, il ne serait point possible d'acquérir la vertu de charité.

FÊTE DE TOUS LES SAINTS.

DE L'UTILITÉ DES LECTURES SAINTES.

TEXTE : *Salutant vos omnes sancti.* (II *Ad Corinth.* 13).

EXORDE : La foi nous enseigne qu'il y a une communion entre l'Église triomphante et l'Église militante. C'est pour cela que nous honorons les Saints et que nous leur procurons une gloire accidentelle. Les Saints intercèdent pour nous, offrent leurs mérites en notre faveur et nous obtiennent des grâces. Bien plus, ils nous envoient sur la terre leurs salutations et leurs lettres, afin de nous montrer le chemin de la céleste patrie. Nous allons donc en ce jour parler de ces lettres, c'est-à-dire de la lecture des livres saints.

DIVISION : On peut démontrer l'utilité des lectures sacrées non seulement par l'autorité des SS. Pères, mais encore par les exemples des Saints. 1° Par l'autorité des SS. Pères. 2° Par les exemples des Saints.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité I, du n° 131 à 136. — *Idem* de la 2e partie : Traité I, nos 137, 139, 140.

PÉRORAISON : Nous devons donc tous nous attacher à la lecture des livres saints, et il y a certainement un grand mérite à prendre soin que la jeunesse soit instruite dans les lettres, et ceci regarde tout particulièrement les parents et les supérieurs.

MÊME FÊTE.

DU DÉSIR DE LA PERFECTION.

TEXTE : *Beati, qui esuriunt et sitiunt justitiam*, etc. (*Matth.* 6).

EXORDE : Oh ! qu'elles sont grandes les délices qu'on goûte dans la cité céleste, car le mal en est absent et tout le bien y réside, et aux charmes de ce bienheureux séjour vient s'unir la plus aimable société, etc ! Et c'est ce qui fait que tout le monde aspire de tous ses désirs à ces immortelles joies. Mais pour y arriver, nous devons commencer par avoir faim et soif d'une vertu

solide, car sans cela nous ne saurions être rassasiés. Tel est le sujet que nous allons traiter.

DIVISION : Le désir de la piété véritable est nécessaire à tous. 1° Non-seulement pour l'acquérir. 2° Mais encore pour opérer le salut.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité I, n° 43 et tout le chapitre.— *Idem* de la 2e partie : Traité I, n° 55 et tout le chapitre.

PÉRORAISON : Quiconque donc aspire à devenir citoyen de la patrie céleste, doit en même temps aspirer à la piété et s'exercer sérieusement à mettre en œuvre les moyens qui l'excitent et l'y portent. Ici l'orateur les résume succinctement.

FÊTE DE SAINT MARTIN, ÉVÊQUE ET CONFESSEUR

DES MOYENS QUI AIDENT A ACQUÉRIR LA DOUCEUR.

TEXTE : *Memento, Domine, David et omnis mansuetudinis ejus.* (*Psalm.* 131).

EXORDE : Cette mansuétude que l'Église attribue dans l'introït de ce jour à saint Martin, avec le prophète David, éclata dans la conduite de saint Martin, d'une manière tout à fait particulière ; car il supporta avec une rare mansuétude ce Brice qui fut d'abord son persécuteur, et qui lui succéda ensuite sur le siège de Tours, où il vécut si saintement. Saint Martin disait : Jésus-Christ a supporté Judas et je ne pourrais pas supporter Brice ? Pour imiter ce saint évêque nous allons aujourd'hui parler des moyens qui nous aident à acquérir la douceur.

DIVISION : Il y a deux moyens de dompter la colère et d'acquérir la mansuétude. 1° Se représenter tous les affronts qu'il nous est possible d'avoir l'occasion d'endurer. 2° En voyant les défauts des autres penser à ses propres fautes.

SOURCES DE LA 1re PARTIE : Traité III, nos 477, 478 et suivants. — *Idem* de la 2e partie : Traité III, nos 480, 481, 482 et suivants.

PÉRORAISON : Remettons souvent à l'esprit les injures qu'on peut nous faire et en même temps les fautes dans lesquelles nous tombons, afin que cela nous aide à supporter les affronts, et réfléchissons-y sérieusement, car en agissant de la sorte il est impossible que nous n'acquérions pas cette excellente vertu

MÊME FÊTE.

DE L'EXAMEN PARTICULIER.

Texte : *Si ergo corpus tuum totum lucidum fuerit.* (*Luc.* 11)

Exorde : Nous serions certainement heureux, si au moment de la mort nous pouvions dire avec saint Martin au démon : Que viens-tu faire ici, monstre cruel, tu ne trouveras dans moi rien qui puisse t'appartenir? Si tout notre corps, c'est-à-dire si toutes nos œuvres étaient lucides, il nous serait possible de tenir le même langage. Or, comment cela pourra-t-il arriver, si ce n'est par le moyen d'un examen particulier par lequel chacun aura pu jeter le jour et la lumière sur ses défauts, jusqu'à ce que l'homme tout entier se manifeste sans ombre? Nous allons dans cette instruction traiter de cet examen et faire ressortir son utilité.

Division : L'examen particulier est très-utile s'il est fait avec soin. 1° Sur utilité. 2° La méthode qu'il faut employer pour le faire.

Sources de la 1re partie : Traité I, nos 377, 378, 379. — *Idem* de la 2e partie : Traité I, nos 380, 381, 382, 383.

Péroraison : L'orateur exhortera son auditoire à employer les moyens qui ont été développés, et leur utilité ne saurait être contestée. On peut consulter encore le Traité I, n° 388.

FIN DE LA SYNTHÈSE PARÉNÉTIQUE.

OBSERVATION IMPORTANTE.

On trouve à la fin de cet *Index conceptuum*, ou table de plans de sermons, un avis dont nous goûtons singulièrement les motifs. Monseigneur Den Dubbelden, évêque *in partibus* d'Emmaüs, vicaire apostolique de Bois-le-Duc, où la traduction latine a été imprimée, fait d'abord remarquer que l'ouvrage du R. P. Scaramelli a été composé principalement pour être lu et médité et nullement pour être prêché du haut d'une chaire. Ensuite il approuve la pensée qui a inspiré ces plans de discours dont les sources existent dans le GUIDE ASCÉTIQUE, mais il engage les prédicateurs, qui pourront en profiter, à ne pas intercaler dans leurs discours un assez grand nombre d'histoires ou légendes qu'on y rencontre, parce qu'elles sont dénuées d'authenticité, ou parce qu'elles n'ont pas assez de gravité dans leur récit, afin, dit-il, que la parole du prédicateur soit de tout point irrépréhensible, *ut verbum nostrum sanum sit et irreprehensibile*. (J. B. E. P.)

TABLE
DES ARTICLES ET DES CHAPITRES
DU QUATRIÈME TRAITÉ.

QUATRIÈME TRAITÉ.

Pages

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME ET DERNIER TRAITÉ.

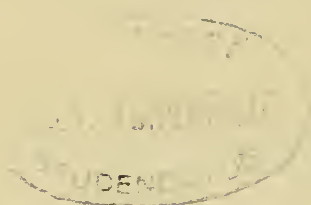
TABLE

DE LA SYNTHÈSE PARÉNÉTIQUE DES QUATRE TRAITÉS.

Observation. — Comme ce travail est une sorte d'appendice à l'ouvrage du P. Scaramelli, nous avons dû suivre une pagination particulière.

FIN DE LA TABLE DE LA SYNTHÈSE PARÉNÉTIQUE.

Typ. et Lith. A. CLAVEL, 32, rue Paradis-Poissonnière, Paris.






UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

